

LES
ÉVANGÉLISTES

UNIS, TRADUITS ET COMMENTÉS

PAR

M^{GR} ANDRÉ MASTAI FERRETTI

ÉVÊQUE DE PESARO

TRADUCTION FRANÇAISE FAITE SUR LA DERNIÈRE ÉDITION ROMAINE

ET DÉDIÉE

A NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX

PAR

M. L'ABBÉ DE LÉSÉLEUC

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

CHANOINE THÉOLOGAL ET VICAIRE GÉNÉRAL DE QUIMPER

Pœnitemini, et credite Evangelio.

Marc, I, 15.

TOME SECOND



JACQUES LECOFFRE ET C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS

RUE BONAPARTE, 90

LYON

ANCIENNE MAISON PERISSE FRÈRES

1865

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2014.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LES
ÉVANGÉLISTES

UNIS, TRADUITS ET COMMENTÉS

II

LES
ÉVANGÉLISTES UNIS

TRADUITS ET COMMENTÉS

LIVRE DOUZIÈME

* Paragraphe Premier

LA FÊTE DE LA DÉDICACE

Or on célébrait à Jérusalem (a) Facta sunt autem En- a. J. X. 22-32
la Dédicace; et c'était l'hiver. cœnia in Jerosolymis, et

* L'Évangéliste saint Jean, après avoir raconté les actes et reproduit les paroles de Jésus, pendant la fête des Tabernacles, qui se célébrait pendant notre mois de septembre, passe immédiatement à la fête de la Dédicace, qui avait lieu trois mois plus tard, c'est-à-dire dans le courant de notre mois de décembre. L'histoire du temps intermédiaire avait été racontée spécialement par saint Luc, du chapitre x au chapitre xiv; elle a rempli tout notre livre précédent. Maintenant, avant de reproduire le chapitre xv du même Évangéliste, il est nécessaire que nous revenions à saint Jean, qui a seul parlé de la Dédicace. J'emprunte à Jansénius de Gand un passage qui m'a suffisamment convaincu moi-même; je suis persuadé que mes lecteurs aimeront mieux le trouver ici en entier, et dans le texte original, plutôt que de lire la traduction ou l'analyse que je pourrais en donner. Voici donc ce qu'il dit au chap. xxxiii de son Commentaire (*in Concord.*):

« Quia in fine hujus historiæ dicit Joannes, Dominum postquam e
« manibus Judæorum exivisset abiisse iterum ad Jordanem, ubi erat
« Joannes baptizans primum: hanc autem in istum locum profectionem
« omnino verisimile est etiam indicasse et Matthæum (xix, 1), et Mar-
« cum (x, 1) venisse in fines Judææ trans Jordanem (omittunt enim
« hi duo Evangelistæ cetera enarrare quæ fecit Dominus; quæque

hiems erat. Et ambulabat ¹Et Jésus se promenait dans le
 Jesus in Templo in porticu Temple sous le portique de Sa-
 Salomonis. Circumdederunt lomon. Les Juifs donc l'entou-
 ergo eum Judæi, et dicebant rèrent, et lui dirent : ² Jusqu'à
 ei : Quousque animam no- quand tiendras-tu notre esprit
 stram tollis? Si tu es Chi- en suspens? Si tu es le Christ,
 stus, dic nobis palam. Re- dis-le-nous ouvertement. Jésus

« partim Lucas, et partim Joannes suppleverunt) et ipsa alioquin
 « narratio satis ostendit. Nam omnes hi tres Evangelistæ, Matthæus,
 « Marcus et Joannes, trans Jordanem Dominum profectum testantur,
 « ac multos quidem convenisse ad eum. Matthæus autem dicit eum
 « etiam illos curasse; quod cum eo convenit quod habet Joannes,
 « illos admiratos Christi miracula dixisse : *Joannes quidem signum*
 « *fecit nullum*. Jam Matthæus et Marcus commemorant in hoc trans
 « Jordanem loco Dominum Pharisæis ipsum interrogantibus disseruisse
 « de matrimonii indissolubilitate. Id autem, etsi paucis verbis, etiam
 « Lucas inter alia *cap. xvi*, Pharisæis dictum narrat. Quare cum *caput*
 « *Lucæ xv* non potuerit separari a *capite ejus xvi*, ob continuam
 « verborum Christi, et doctrinæ ejus coram Pharisæis commemora-
 « tionem, necessarium fuit ante *caput Lucæ xv* præmittere historiam
 « ex Joanne de gestis in Jerusalem in festo Encæniorum. Qui con-
 « textus quam bene se habeat, ipse per sese satis ostendit. Siquidem
 « cum eo quod tres Evangelistæ dicunt, ad Dominum in loco trans
 « Jordanem existentem convenisse multos, bene convenit quod in
 « principio *capitis xv* dicit Lucas : *Erant autem appropinquantes ei*
 « *Publicani et peccatores ut audirent illum* : quos eo in loco quem alii
 « tres expresserunt accessisse ad Dominum satis patet ex prædicta
 « ratione. »

1. Les interprètes ne s'accordent pas sur la question de savoir
 quelle est précisément la fête de la Dédicace mentionnée ici. L'opinion
 qui me paraît la plus vraisemblable est qu'il est question de la Dédi-
 cace de l'Autel, dont il est parlé au premier livre des Machabées
 (iv, 59) : *Statuit Judas..... ut agatur dies Dedicacionis Altaris..... a*
quinta et vigesima die mensis Casleu. Ce mois coïncide souvent avec
 notre mois de décembre, et par conséquent se rencontre en hiver :
Et hiems erat. Et c'est précisément à cause de la saison froide que
 Jésus se promène dans le Portique de Salomon, qui, ainsi que le prouve
 Lamy, était exposé au soleil levant.

2. Cette interrogation si grave fut donc adressée au Seigneur dans
 un lieu très-fréquenté; et ceux qui la faisaient se proposaient mécham-
 ment de trouver un prétexte pour l'accuser.

leur répondit : ³ Je vous parle, et vous ne croyez pas. Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi. ⁴ Mais vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis. Mes brebis écoutent ma voix ; moi je les connais, et elles me suivent ; et je leur donne la vie éternelle ; et elles ne périront jamais, et nul ne les ravira de ma main. ⁵ Ce que mon Père m'a donné est plus

spondit eis Jesus : Loquor vobis, et non creditis. Opera quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me. Sed vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis. Oves meæ vocem meam audiunt ; et ego cognosco eas, et sequuntur me ; et ego vitam æternam do eis ; et non peribunt in æternum, et non rapiet eas quisquam de manu mea.

3. Jésus-Christ montre clairement par sa réponse qu'il connaît la perversité de leur intention ; il leur rappelle tout ce qu'il a déjà dit sans aucun profit pour eux sur la divinité de sa mission. Il s'est pourtant servi du langage le plus éloquent, celui des œuvres. Tant de prodiges éclatants accomplis au nom de son Père, avec sa toute-puissance et son autorité souveraine, n'ont-ils pas invinciblement prouvé qu'il est vraiment l'envoyé de Dieu, et son Christ ?

4. Saint Augustin apporte souvent ce texte comme preuve de la prédestination gratuite. Puisque sans la foi il est impossible de plaire à Dieu, celui qui s'obstine à ne pas croire montre par là même qu'il n'est pas des brebis de Jésus-Christ, qui reconnaissent sa voix et marchent à sa suite. La récompense qu'il donne à leur docilité, c'est la vie éternelle ; et elles ne sauraient périr, parce que la puissance qu'il possède, et dont il use à leur égard, est supérieure à tous les efforts des méchants et de tous les esprits infernaux ; il ne leur est pas possible d'arracher une seule âme des mains de Jésus-Christ.

5. De peur qu'on ne l'accusât de s'attribuer cet invincible pouvoir dans un sens exclusivement personnel, et comme s'il ne l'avait point reçu de son Père, il répète de celui-ci ce qu'il avait dit de lui-même, que personne ne peut arracher une âme des mains de son Père. Le texte grec ajoute : *Parce que le Père est plus grand que toute chose*. Mais la leçon de la Vulgate est confirmée par l'autorité de plusieurs Pères, qui entendent ces paroles : *Quod dedit mihi majus omnibus est*, de la Nature divine et de la Toute-Puissance que le Fils reçoit du Père, qui l'engendre de toute éternité.

Pater meus quod dedit mihi grand que toute chose, et per-
 majus omnibus est, et nemo sonne ne le peut ravir de la
 potest rapere de manu Patris main de mon Père. ⁶ Moi et
 mei. Ego et Pater unum mon Père nous sommes une
 sumus. Sustulerunt ergo la- même chose. Alors les Juifs pri-
 pides Judæi, ut lapidarent rent des pierres pour le lapider.
 eum. Respondit eis Jesus : Jésus leur répondit : ⁷ J'ai fait
 Multa bona opera ostendi devant vous beaucoup d'œuvres
 vobis ex Patre meo ; propter excellentes par la vertu de mon
 quod eorum opus me lapi- Père ; pour laquelle de ces œu-
 datis ? Responderunt ei Ju- vres me lapidez-vous ? Les Juifs
 dæi : De bono opere non la- lui répondirent : Ce n'est pas
 pidamus te, sed de blasphe- pour une bonne œuvre que nous
 mia ; et quia tu, homo cum te lapidons, mais pour un blas-
 sis, facis teipsum Deum. phème ; et parce que toi, étant
 Respondit eis Jesus : Nonne homme, tu te fais Dieu. Jésus
 scriptum est in lege vestra, leur répondit : ⁸ N'est-il pas

6. La pluralité et la distinction des personnes, comme aussi le mystère de leur consubstantialité, sont ici divinement exprimés en des termes qui se refusent à toute autre signification. Et, en effet, les Juifs en sentirent toute la force ; et, résolus qu'ils étaient de rester obstinément dans leur incrédulité, ils prirent des pierres pour lapider Jésus-Christ.

7. Mais Jésus-Christ arrête les pierres dans leurs mains ; il continue de raisonner librement avec eux, et leur pose une question, dans laquelle il affirme de nouveau en termes exprès que ses actes sont en même temps les actes de son Père. Les Juifs répliquent en l'accusant d'avoir proféré un blasphème ; or, la loi du Lévitique, bien connue de tous, ordonnait de lapider le blasphémateur. Un Père de l'Église observe qu'ils avaient du zèle, ou plutôt qu'ils affectaient d'en avoir, mais que ce zèle n'était pas *secundum scientiam*.

8. Le Sauveur prouve qu'il n'y a pas lieu de l'accuser de blasphème parce qu'il s'est déclaré le Fils de Dieu ; et il emploie ce que l'on appelle dans l'école un argument *à minori ad majus* : Si l'Écriture appelle dieux des hommes à qui Dieu a seulement parlé, à plus forte raison doit-on donner le nom de Dieu à celui que le Père a sanctifié en l'engendrant de toute éternité, et qu'il a envoyé dans le monde, lors de la plénitude des temps, pour être le Docteur, le Législateur,

écrit dans votre loi : *Je l'ai dit : Quia ego dixi : Dii estis? Si vous êtes des dieux?* Quand elle appelle dieux ceux à qui la parole de Dieu a été adressée, et que l'Écriture ne peut être détruite; vous me dites à moi, que le Père a sanctifié et envoyé dans le monde : Tu blasphèmes, parce que j'ai dit : Je suis le Fils de Dieu? ⁹ Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez point ; mais si je les fais, quand même vous ne voudriez pas me croire, croyez aux œuvres, afin que vous connaissiez et croyiez que mon Père est en moi, et moi dans mon Père. Ils ¹⁰ cherchaient donc à le prendre, mais il s'échappa de leurs mains.

le Sauveur du genre humain tout entier, ce qui appartient exclusivement à Dieu seul. Puis donc qu'il est impossible que l'Écriture soit contraire à la vérité, puisqu'elle ne s'est pas trompée en appelant des dieux ceux à qui Dieu a seulement fait entendre sa voix; le plus grand des blasphèmes ne sera-t-il pas de s'obstiner à ne pas reconnaître pour le vrai Dieu celui qui procède de Dieu, et de qui la puissance est la puissance même de Dieu?

9. Après avoir rejeté comme une calomnie l'imputation de blasphème, le Seigneur revient à la preuve tirée des œuvres divines qu'il accomplissait; ce sont les œuvres de son Père; elles prouvent invinciblement qu'il est le vrai Fils de Dieu, que son Père est en Lui, et qu'il est dans son Père; en d'autres termes, que le Père et le Fils sont une même essence : *Ego et Pater unum sumus... Pater in me est, et ego in Patre.* Les Juifs sentirent bien toute la force des paroles de Jésus-Christ, qui, bien loin de retrancher un iota de ce qu'il avait dit une première fois, *Ego et Pater unum sumus*, renouvelle sans la moindre équivoque la même affirmation, en disant : *Pater in me est, et ego in Patre.*

10. Les Juifs voulurent alors s'emparer de lui et l'arrêter, afin de

* Paragraphe Deuxième

LE NOMBRE S'AUGMENTE
DE CEUX QUI CROIENT EN JÉSUS-CHRIST

<p><i>a.</i> J. X. 40. <i>b.</i> Mt. XIX. 1. <i>c.</i> Mc. X. 1. <i>d.</i> J. X. 40. <i>e.</i> Mc. X. 1.</p>	<p>(<i>a</i>) Et abiit iterum (<i>b</i>) in fines Judææ (<i>c</i>) ultra Jordannem (<i>d</i>), in eum locum ubi erat Joannes baptizans primum; et mansit illic. (<i>e</i>) Et</p>	<p>Et Jésus s'en alla de nouveau sur les confins de la Judée, au delà du Jourdain, ¹ dans le lieu où Jean baptisait d'abord; et il y demeura. ² Et de grandes</p>
---	---	---

le traduire devant le tribunal et de le faire juridiquement condamner à mort, comme coupable de s'être donné pour le Fils de Dieu, non par adoption, mais par nature, et pour Dieu lui-même. Les Juifs, dit saint Augustin, entendirent à merveille ce que les Ariens (et aujourd'hui les Sociniens) ne veulent pas comprendre, que cette proposition : *Ego et Pater unum sumus*, ne peut être énoncée que s'il y a égalité absolue entre le Père et le Fils. (Aug., *Tract.* 48, *in Joan.*) A toutes les preuves de sa divinité développées par le raisonnement, il en ajoute une de fait : il échappe librement aux mains de ses ennemis, se jouant ainsi de leur haine, et rendant inutiles tous leurs efforts.

* La note préliminaire du paragraphe précédent fait suffisamment connaître les raisons qui m'ont déterminé à réunir ici le texte des trois Évangélistes, tel qu'il est indiqué à la marge. Les autres paroles du premier verset (chap. XIX) de saint Matthieu ont trouvé leur place au liv. IX, §§ XI et XII, pour les motifs que j'ai exposés dans les notes de ces deux paragraphes.

1. Jésus-Christ ne voulant pas devancer d'un seul instant son heure, telle que les décrets éternels l'avaient fixée, s'éloigna de Jérusalem, et se rendit sur les rives du Jourdain, au lieu même où il avait été baptisé par le Précurseur, et où celui-ci l'avait fait connaître à la foule, en disant de lui : *Voici l'Agneau de Dieu*. Dans la suite, Jean avait baptisé à Ennon, dans le voisinage de Salim, comme il a été dit en son lieu. Le Sauveur se dirigea donc vers l'endroit où le peuple pouvait mieux se souvenir des témoignages rendus en sa faveur, et par suite être plus disposé à croire en lui.

2. Jésus-Christ va d'un lieu dans un autre; mais en tout lieu la multitude se sent attirée vers lui; en tout lieu sa méthode reste la

troupes s'assemblèrent de nouveau près de lui, et il les guérit; et selon sa coutume, il recommença à les instruire. ³ Et ils disaient : Jean, il est vrai, n'a fait aucun miracle; mais tout ce que Jean a dit de celui-ci était vrai. Et beaucoup crurent en lui.

conveniunt iterum (*f*) turbæ multæ (*g*) ad eum, (*h*) et curavit eos ibi; (*i*) et sicut consueverat, iterum docebat illos. (*k*) Et dicebant : Quia Joannes quidem signum fecit nullum; omnia autem quæcumque dixit Joannes de hoc vera sunt. Et multi crediderunt in eum.

f. Mt. XIX. 2.
g. Mc. X. 1.
h. Mt. XIX. 2.
i. Mc. X. 1.
k. J. X. 41-42.

* Paragraphe Troisième

PARABOLE DES CENT BREBIS ET DES DIX DRACHMES

Or ¹ les Publicains et les pécheurs s'approchaient de Jésus

(*a*) Erant autem appropinquantes ei Publicani et

a. L. XV. 1-10.

même; il expose sa doctrine, et confirme la vérité de ses enseignements en multipliant les guérisons miraculeuses et instantanées.

3. Ce raisonnement du peuple était sans réplique. Nous avons cru à Jean, disaient-ils, jusqu'à le prendre pour le Messie promis à nos pères, et cependant nous ne l'avons vu opérer aucun miracle. Comment donc pourrions-nous ne pas croire en celui-ci, que Jean lui-même a proclamé l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, puisque nous voyons de nos yeux se vérifier tout ce que Jean a dit de lui? Il arriva donc que le nombre des croyants s'augmenta en ce lieu.

* C'est dans la *note préliminaire du § 1 de ce livre* qu'il faut chercher la raison de l'ordre que j'ai suivi. Jésus-Christ avait déjà, dans une autre rencontre, proposé la parabole des cent brebis. (Saint Matthieu, XVIII, 12. Liv. IX, § VII.) Mais, ainsi que le remarque D. Calmet (*in Luc.*, xv, 4), « *aliam ob causam Christus eandem parabolam proposuit; plures enim parabolas non semel narrat.* »

1. Saint Jérôme prouve que ces Publicains étaient des Juifs et non

peccatores, ut audirent illum. Et murmurabant Pharisei et Scribæ dicentes : Quia hic peccatores recipit, et manducat cum illis. Et ait ad illos parabolam istam, dicens : Quis ex vobis homo qui habet centum oves, et si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, et vadit ad illam quæ perierat, donec

pour l'entendre. Et les Pharisiens et les Scribes murmuraient disant : Celui-ci accueille les pécheurs, et mange avec eux. Et il leur proposa cette parabole, disant : ² Quel est celui d'entre vous qui a cent brebis, et qui, s'il en perd une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert, et ne va après celle qui est perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve? Et lors-

pas des Gentils. La douceur de Jésus-Christ et l'efficacité de ses paroles attiraient et convertissaient les Publicains et les pécheurs; mais l'orgueil des Pharisiens et des Docteurs ne trouvait dans sa condescendance qu'un prétexte à de nouveaux murmures.

2. L'une et l'autre parabole se proposent le même but, qui est d'enseigner avec quelle sollicitude il faut chercher à atteindre les pécheurs, et avec quelle tendresse il faut les accueillir pour les gagner à Dieu. Les Pharisiens et les Scribes ne méritaient donc que les plus graves reproches, puisqu'au lieu de se réjouir avec les anges de Dieu de la conversion d'un grand nombre, ils n'avaient que des murmures pour l'accueil affectueux de Jésus-Christ. La comparaison est prise de ce qui arrive communément dans le monde; on témoigne une grande joie quand on retrouve un ami, un trésor, une chose de grande valeur que l'on croyait perdue. Et cet objet devient encore plus cher à celui qui le possède, en raison même des soucis et de la fatigue qu'il lui en a coûté pour le ravoir. Ceci fait comprendre dans quel sens le Sauveur assure que la conversion d'un pécheur cause plus de joie aux anges et aux bienheureux que la persévérance des justes; c'est que le premier de ces bienfaits était comme inespéré, et qu'il met dans un jour plus éclatant la puissance des mérites du Rédempteur et la miséricorde de Dieu. Il est dit que les justes *n'ont pas besoin de pénitence*, c'est-à-dire de conversion; ce qui n'empêche pas que les œuvres mêmes de pénitence, telles que la prière, l'aumône, le jeûne, ne leur soient souvent nécessaires pour satisfaire pleinement à la justice divine, pour effacer jusqu'aux dernières traces des souillures de leur âme, pour avancer dans la perfection, et persévérer jusqu'à la fin. On rencontre certaines interprétations de ces paraboles, dont il faut se défier, parce qu'elles éloignent du but.

qu'il l'a trouvée, il la met sur ses épaules, plein de joie. Et venant à sa maison, il appelle ses amis et ses voisins, leur disant : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui était perdue. Je vous dis que de même il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur faisant pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence. Ou, quelle est la femme qui, ayant dix drachmes, si elle en perd une, n'allume sa lampe, ne balaie sa maison, et ne cherche soigneusement jusqu'à ce qu'elle la trouve ? Et lorsqu'elle l'a trouvée, elle appelle ses amies et ses voisines, disant : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la drachme que j'avais perdue. Ainsi, je vous le dis, il y aura de la joie parmi les anges de Dieu pour un pécheur faisant pénitence.

inveniat eam? Et cum invenierit eam, imponit in humeros suos gaudens. Et veniens domum, convocat amicos et vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi, quia inveni ovem meam, quæ perierat. Dico vobis, quod ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam super nonaginta novem justis qui non indigent pœnitentia. Aut, quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et everrit domum, et quærit diligenter donec inveniat? Et cum invenierit, convocat amicas et vicinas, dicens : Congratulamini mihi, quia inveni drachmam quam perdideram. Ita dico vobis, gaudium erit coram angelis Dei super uno peccatore pœnitentiam agente.

* Paragraphe Quatrième

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGE

u. L. XV.
11-32.

(a) Ait autem : Homo Et Jésus dit : ¹ Un homme
quidam habuit duos filios. avait deux fils. Or le plus jeune

* « Conclusionem duarum præcedentium parabolarum altera Chri-
« stus parabola confirmat. Conclusio fuerat : majus in cœlo gaudium
« esse propter unum peccatorem qui egerit pœnitentiam, quam pro-
« pter nonaginta novem justos qui pœnitentia non indigerent. Hoc
« confirmat exemplo patris summa lætitia et gratulatione perditum
« filium recipientis. Hic finis parabolæ est; cui quasi appendix pars
« altera conjungitur filii majoris ob receptum a patre tanta lætitiæ
« significatione fratrem indignantis, et obmurmurantis. Cujus persona
« Pharisæi reprehenduntur, quod murmurassent propterea quod
« Christus Publicanos et peccatores in consortium suum recipiebat;
« quod, ut ait Beda, proprium hujus parabolæ est superioribus addi-
« tum. » (Maldon., *in Luc.*, xv.)

1. Il faut lire, sur cette parabole, une longue lettre de saint Jérôme au pape Damase, qui lui en avait demandé le commentaire (*Epist. Beatitudinis tuæ*). J'ai déjà plusieurs fois averti le lecteur que la parabole étant le développement d'une figure ou d'une comparaison, on doit éviter d'en appliquer trop minutieusement tous les détails, comme si tous les traits qui conviennent à l'image devaient nécessairement convenir à la chose représentée. De l'avis de tous, c'est Dieu, ou Jésus-Christ lui-même, qui est montré ici dans la personne du père de famille; les uns reconnaissent le peuple juif dans l'aîné des deux fils, et les Gentils dans le plus jeune; suivant une autre explication, c'est une âme juste d'un côté et un pécheur de l'autre. Saint Jérôme admet les deux interprétations, et répond aux difficultés proposées par saint Damase et d'autres d'après lui. L'*adolescence* est l'âge des grands dangers, parce qu'elle est à la fois plus inconsidérée et plus impatiente de toute subordination. Les biens ou le patrimoine désignent le libre arbitre que Dieu donne également aux justes et aux pécheurs; les bons laissent à la loi, et à la volonté du Père céleste, le gouvernement de leur liberté; les méchants se plaisent à en abuser loin de Dieu et de la direction que ses commandements nous donnent. Ils s'en vont ainsi dissipant jour par jour leur patrimoine, qui se compose de tous les

des deux dit à son père : Mon père, donnez-moi la portion de patrimoine qui me revient. Et le père leur partagea le patrimoine. Peu de jours après, le plus jeune fils ayant tout rassemblé, partit, et s'en alla dans un pays lointain, et il y dissipa son bien en vivant dans la débauche. Et après qu'il eut tout consumé, il survint une grande famine en ce pays-là, et il commença à se trouver dans la misère. Il alla donc, et il s'attacha à un habitant de ce pays, et celui-ci l'envoya à sa maison des champs pour pâître les pourceaux. Et il désirait se rassasier des cosses que mangeaient les pourceaux, mais personne ne lui en donnait. ² Alors, ren-

Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illis substantiam. Et non post multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregre profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose. Et postquam omnia consummasset, facta est fames valida in regione illa, et ipse cœpit egere. Et abiit, et adhæsit uni civium regionis illius, et misit illum in villam suam ut pasceret porcos. Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant, et nemo illi dabat.

biens de la nature et de la grâce qu'ils avaient reçus avec le libre arbitre. L'intelligence s'obscurcit, la volonté s'incline de plus en plus vers le mal sous l'influence du péché, et spécialement de la *luxure*; ils deviennent les esclaves du démon, qui est le *citoyen* ou le *prince* du pays où le péché règne, et qui est essentiellement *loin* de Dieu; c'est l'explication de saint Jérôme. Livrés à une vie plus animale qu'elle n'est humaine, ils voudraient, enviant cette fortune à la brute, assouvir jusqu'à les *rassasier* les appétits charnels dont l'esprit impur active en eux la flamme. Mais le cœur de l'homme est fait pour Dieu; Dieu seul peut le remplir et le satisfaire; toutes les jouissances terrestres n'arriveront jamais à en contenter les désirs.

2. C'est à ce degré de misère qu'arrive le pécheur qui s'éloigne de Dieu; c'est à ce point que le péché dégrade l'homme. Pourtant, le sort de cette âme n'est pas désespéré, si, à la lumière dont l'éternel Soleil de justice lui envoie toujours quelque rayon, elle *rentre en soi-même*; si, privée qu'elle est de la paix de la conscience, déshéritée de tous

In se autem reversus dixit : trant en lui-même, il dit : Com-
 Quanti mercenarii in domo bien de mercenaires, dans la
 patris mei abundant pani- maison de mon père, ont du
 bus; ego autem hic fame pain en abondance; et moi ici
 pereo! Surgam, et ibo ad je meurs de faim! Je me lève-
 patrem meum, et dicam ei : rai, et j'irai à mon père, et je
 Pater, peccavi in cœlum et lui dirai : Mon père, j'ai péché
 coram te; jam non sum di- contre le ciel et contre vous; je
 gnus vocari filius tuus; fac ne suis plus digne d'être ap-
 me sicut unum de mercena- pelé votre fils; traitez-moi com-
 rariis tuis. Et surgens venit ad me l'un de vos mercenaires. Et
 patrem suum. Cum autem se levant, il vint à son père. Or,
 adhuc longe esset, vidit il- comme il était encore loin,³ son

ses droits d'enfant de Dieu, elle se compare aux plus imparfaits parmi les justes, à ceux qui ne font que débiter dans la carrière de la sainteté; qui tous reçoivent à pleines mains l'abondance des biens spirituels dans l'Église de Dieu. Alors, pressée du besoin d'échapper à sa détresse, et fortifiée par le souvenir d'un Père dont elle connaît l'infatigable tendresse, elle se résout à revenir courageusement à Lui; mais elle professe humblement qu'elle est indigne qu'on l'accueille; elle reconnaît avec sincérité toute l'étendue de sa faute. Et quand sa résolution est prise, elle l'exécute sans différer d'un instant. C'est ainsi que le pécheur doit seconder les mouvements de la grâce, et surmonter tous les obstacles par lesquels le démon, le monde et la chair ne manquent jamais d'entraver son retour.

3. Si Dieu invite le pécheur à se convertir, tandis qu'il se tient éloigné de lui, il n'est pas moins empressé à lui accorder son pardon, dès qu'il le demande avec un repentir sincère. Quel cœur ne se sent attendri, en arrivant à ce trait de la parabole? Il semble d'abord que la confession du prodigue présente une sorte de contradiction. Car il commence par dire : *Mon père, Pater, peccavi*, et puis il se déclare indigne du nom de fils, *jam non sum dignus vocari filius tuus*. Mais son cœur en dit plus que sa bouche; et le langage d'un cœur contrit et humilié est toujours entendu de notre Père qui est dans les cieux. — L'expression de *stolam primam* est entendue de quelques-uns dans le sens du vêtement d'autrefois; mais il m'a semblé plus à propos de la traduire par *la plus belle robe*, la plus riche qu'il y eût dans la maison. Le vêtement dont il s'agit ici n'est pas autre chose que le vêtement nuptial de la charité; l'*anneau* est le signe de l'amitié de Dieu, ce sont les arrhes que le Saint-Esprit donne; la *chaussure aux pieds* indique la

père l'aperçut, et s'attendrit. Et accourant, il tomba sur son cou, et le baisa. Et le fils lui dit : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. Mais le père dit à ses serviteurs : Vite, apportez la plus belle robe, et l'en revêtez; mettez un anneau à son doigt et une chaussure à ses pieds. Amenez le veau gras, et tuez-le; mangeons et faisons fête; car mon fils que voici était mort, et il revit; il était perdu, et il est retrouvé. Et ils commencèrent le festin. ⁴ Or le fils aîné

lum pater ipsius, et misericordia motus est. Et accedens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum. Dixitque ei filius : Pater, peccavi in cœlum et coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus. Dixit autem pater ad servos suos : Cito proferte stolam primam, et induite illum, et date annulum in manu ejus, et calceamenta in pedes ejus. Et adducite vitulum saginatum, et occidite; et manducemus, et epulemur; quia hic filius meus mortuus erat, et re-

vigilance qui conserve la grâce, et fait marcher d'un pas sûr dans la voie des commandements de Dieu, au milieu des embûches de l'ennemi infernal; enfin, le *veau gras*, c'est Jésus-Christ même, la victime immolée sur la croix, et immolée encore sur l'autel, pour engraisser de sa chair tous ceux qui s'en nourrissent dignement après s'être purifiés de leurs souillures; ainsi, par la communion à cette victime d'un prix infini, ils reçoivent l'aliment de l'immortalité, et le gage de la gloire future, au milieu des transports de joie du donateur lui-même, de ses saints anges et du chœur entier des bienheureux.

4. Cette dernière partie est comme un appendice de la parabole. Si l'on y voit les justes représentés sous les traits du fils aîné, le sens est que Dieu prodigue de tels trésors de charité aux pécheurs sincèrement convertis, qu'il semblerait y avoir de quoi faire envie aux âmes fidèles. Au reste, il n'est pas rare qu'une âme qui embrasse la pénitence dans toute sa perfection dépasse en mérite une âme qui n'a point failli, parce que la première répond avec plus de ferveur à l'amour de son Père, se voyant replacée par l'effet d'une miséricorde infinie dans la jouissance de tous les droits des enfants de Dieu. Mais, suivant l'interprétation qui paraît la plus juste, cette seconde partie de la parabole indique et stigmatise les Scribes et les Pharisiens, qui voulaient être comptés pour des hommes de bien, dans le temps même qu'ils re-

vixit; perierat, et inventus était aux champs; et comme il est. Et cœperunt epulari. revenait et approchait de la maison, il entendit la symphonie et les danses. Il appela donc un des serviteurs, et lui demanda ce que c'était; le serviteur lui répondit: Votre frère est revenu, et votre père a tué le veau gras, parce qu'il a recouvert son fils sain et sauf. Et pater tuus vitulum saginatum, quia salvum illum recepit. Indignatus est autem, et nolebat introire. Pater ergo illius egressus cœpit rogare illum. At ille respondens dixit patri suo: Ecce tot annis servio tibi, et nunquam mandatum tuum præterivi, et nunquam dedisti mihi hædum, ut cum amicis meis epularer; sed postquam filius tuus hic, qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum. At

prochaient amèrement à Jésus-Christ de recevoir les Publicains et les pécheurs à sa table et de les traiter avec bonté. Toute cette histoire contient un sujet précieux de méditations attentives pour tous ceux qui, se sentant comme écrasés sous le poids de leurs fautes, sont exposés à désespérer de la miséricorde divine. Elle doit aussi stimuler le courage des justes, et leur apprendre à ne jamais croire impossible la conversion d'un pécheur, quelle que soit son obstination apparente dans le mal; c'est à leurs prières assidues qu'il appartient d'obtenir son retour du Père des miséricordes.

moi est à toi. Mais il fallait faire un festin et se réjouir, parce que ton frère était mort, et il revit; il était perdu, et il est retrouvé.

ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt. Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit; perierat, et inventus est.

* Paragraphe Cinquième

PARABOLE DE L'ÉCONOME INFIDÈLE

Jésus disait encore à ses ¹ disciples : Il était un homme riche, (α) Dicebat autem et ad discipulos suos : Homo qui-

a. L. XVI.
1-17.

* « Tempus quo hanc parabolam Christus proposuerit Evangelista non notat; sed eo ipso quod non notat, et nihil repugnat, intelligere debemus eodem tempore, quo superiores tres, eodemque loco, pro-
« posuisse. Confirmat hanc sententiam, quod particula *autem* ita videtur sequentia præcedentibus copulare, ut continenter facta esse
« indicet. » Je me range volontiers à l'avis que Maldonat (*in Luc.*, XVI, 1) exprime dans ces termes; mais je ne puis accepter ce qu'il dit du verset 13, où sont rapportées ces paroles de Jésus-Christ : *Nemo potest duobus dominis servire*. Cette maxime se retrouve en saint Matthieu (VI, 24). Or, suivant Maldonat, *Matthæus alieno, Lucas suo loco posuit*. Mais, dans saint Matthieu, cette maxime fait partie du Sermon de la Montagne. Je dis donc que l'un et l'autre Évangéliste l'ont rapportée à sa place, et que Jésus-Christ l'a énoncée deux fois.

1. Après s'être adressé aux Scribes et aux Pharisiens dans les trois paraboles qui précèdent, le divin Maître se tourne maintenant vers ses disciples, mais de telle manière que ses premiers auditeurs, qui étaient toujours là, et dont il connaissait l'avarice, pussent aussi prendre leur part de cette quatrième leçon. L'avertissement que nous avons déjà souvent donné doit spécialement être renouvelé ici, à savoir, qu'il ne faut pas appliquer rigoureusement chaque partie de la parabole à la chose signifiée; saint Augustin le rappelle expressément en cet endroit. Voici l'explication de la métaphore : Le *Maître*, c'est Dieu;

dam erat dives qui habebat villicum; et hic diffamatus est apud illum, quasi dissipasset bona ipsius. Et vocavit illum, et ait illi : Quid hoc audio de te? Redde rationem villicationis tuæ; jam enim non poteris villicare. Ait autem villicus intra se : Quid faciam, quia dominus aufert a me villicationem? Fodere non valeo, mendicare erubesco. Scio quid faciam, ut cum amotus fuero a villicatione recipiant me in domos suas. Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo : Quantum debes domino meo? At ille dixit : Centum cados olei. Dixitque illi : Accipe cautionem tuam, et sede cito, scribe quinquaginta. Deinde alii dixit : Tu vero quantum debes? Qui ait : Centum coros tritici. Ait illi : Accipe litteras tuas, et scribe octoginta. Et laudavit dominus

qui avait un économe; et celui-ci fut accusé auprès de lui d'avoir dissipé ses biens. Il l'appela, et lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de toi? Rends-moi compte de ton administration; car désormais tu ne pourras plus la conserver. Alors l'économe dit en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte l'administration de ses biens? Travailler à la terre, je n'en ai pas la force; mendier, j'en ai honte. Je sais ce que je ferai, afin que, lorsque j'aurai été renvoyé de ma charge, les gens me reçoivent dans leurs maisons. Ayant donc appelé chacun des débiteurs de son maître, il dit au premier : Combien dois-tu à mon maître? Il répondit : Cent barils d'huile. Et l'économe lui dit : Prends ton obligation, assieds-toi vite, et écris cinquante. Ensuite il dit à un autre : Et toi, combien dois-tu? Celui-ci répondit : Cent mesures de froment. Prends,

l'économe, c'est chaque homme en particulier, et plus spécialement les pasteurs des âmes; les *débiteurs*, ce sont les pauvres, ou généralement tous ceux à qui nous pouvons remettre quelque dette pour l'amour de Dieu. Il faut remarquer surtout la conclusion et l'application de la parabole, telle que le Seigneur lui-même la met en lumière par ces paroles : *Et ego vobis dico : Facite vobis amicos*, etc.

dit-il, ton billet, et écris quatre-vingts. ² Et le maître loua l'économe infidèle d'avoir agi prudemment ; car les fils du siècle sont plus avisés entre eux que les fils de la lumière. Et moi je vous dis : ³ Faites-vous des amis avec les richesses injustes, afin que, lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. ⁴ Qui est fidèle dans les moindres choses est fidèle aussi dans les grandes ; et qui est injuste dans les petites choses est injuste aussi dans les grandes. Si villicum iniquitatis, quia prudenter fecisset ; quia filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt. Et ego vobis dico : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut cum defeceritis recipiant vos in æterna tabernacula. Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est ; et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est. Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis, quod verum est quis credet vobis ? Et si in

2. Le texte seul fait suffisamment comprendre que la louange donnée à cet homme ne va pas à excuser son injustice. Tout en le comptant parmi les *enfants de ce siècle*, qui ne songent qu'aux intérêts de ce monde et ne visent qu'à se donner en cette vie le plus d'aises qu'il leur est possible, on remarque qu'il fait preuve d'une grande habileté ; les *enfants de la lumière*, c'est-à-dire les fidèles, ne montrent pas communément autant d'empressement pour ce qui touche le salut éternel, que les mondains pour les affaires et les intérêts de la vie présente.

3. De même que *villicus iniquitatis* est pris pour *villicus iniquus*, ainsi *mammona iniquitatis* désigne les richesses injustes, soit que l'injustice provienne d'une attache désordonnée, ou du mauvais usage, ou des moyens trop souvent employés pour les acquérir. Mais ceux qui, à l'exemple de Zachée, commencent par réparer tous les dommages qu'ils ont causés, et puis répandent autour d'eux d'abondantes aumônes, ceux-là s'assurent au moyen de leurs richesses la protection des saints, et du Saint des saints qu'ils auront honoré dans les pauvres, et ils seront accueillis dans l'assemblée des bienheureux.

4. Ce sont là des maximes qui manquent bien rarement de se vérifier : celui qui est soigneux d'éviter les fautes légères se garde avec encore plus de soin des fautes graves. Celui qui se familiarise avec des larcins de peu d'importance n'est plus capable de s'arrêter lorsque l'appât de l'or l'attire avec toute sa puissance.

alieno fideles non fuistis, donc⁵ vous n'avez pas été fidèle
 quod vestrum est quis dabit dans les richesses injustes, qui
 vobis? Nemo servus potest vous confiera les véritables? Et
 duobus dominis servire. Aut si vous n'avez pas été fidèles
 enim unum odiet, et al- dans le bien d'autrui, qui vous
 terum diliget; aut uni adhæ- donnera celui qui est à vous?
 rebit, et alterum contemnet. ⁶ Nul serviteur ne peut servir
 Non potestis Deo servire et deux maîtres. Car, ou il haïra
 mammonæ. Audiebant au- l'un et aimera l'autre; ou il
 tem omnia hæc Pharisæi qui s'attachera à l'un et méprisera
 erant avari, et deridebant l'autre. Vous ne pouvez servir
 illum. Et ait illis : Vos estis, Dieu et l'argent. ⁷ Or les Pha-
 qui justificatis vos coram risiens, qui étaient avares, écou-
 hominibus. Deus autem no- taient toutes ces choses, et se
 vit corda vestra; quia quod moquaient de lui. Et il leur dit :
 hominibus altum est, abo- C'est vous qui vous justifiez de-
 minatio est ante Deum. Lex vant les hommes, mais Dieu
 et prophetæ usque ad Joan- connaît vos cœurs; car ce qui

5. Jésus-Christ fait l'application des deux maximes, et donne une leçon à ses disciples et à leurs successeurs. Il oppose les fausses richesses aux véritables, les trésors spirituels aux trésors de la terre. Il fait entendre que les riches sont les administrateurs du patrimoine des pauvres, à qui ils sont tenus de distribuer fidèlement leur part. Mais celui qui ne dispense pas avec fidélité des biens purement terrestres, comment pourra-t-il jamais être propre au ministère évangélique? celui qui n'observe pas les règles de la justice dans l'administration du patrimoine des pauvres, qui ne lui appartient pas, comment trouverait-il Dieu disposé à lui donner gratuitement ce qui lui appartient en propre, c'est-à-dire les biens de l'âme?

6. Cette doctrine a été expliquée dans le commentaire du Sermon de la montagne, l. IV, § v, not. 1.

7. J'ai déjà fait observer que, lorsque Jésus-Christ se mit à parler à ses disciples, les Phariséens étaient encore présents. En entendant des maximes si opposées aux mauvais sentiments dont ils étaient remplis, au lieu de se corriger, ils tournent en dérision le divin Maître. Mais il démasque et confond l'orgueilleuse hypocrisie, qui les rendait un objet d'abomination devant Dieu, en dépit de tous les efforts qu'ils faisaient pour se grandir aux yeux des hommes.

est grand aux yeux des hommes nem. Ex eo regnum Dei
 est abomination devant Dieu. evangelizatur; et omnis in
 8 La loi et les prophètes ont illud vim facit. Facilius est
 duré jusqu'à Jean. Depuis lui, autem cœlum et terram
 le royaume de Dieu est annoncé; præterire, quam de lege
 et chacun doit faire violence unum apicem cadere.
 pour y entrer. Le ciel et la terre
 passeront, plutôt qu'il ne tombe
 un seul point de la loi.

* Paragraphe Sixième

L'INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE

Les Pharisiens, s'approchant (a) Et accedentes Phari- « .Mc. X. 2.

8. La même sentence se lit en saint Matthieu (xv, 12), et j'en ai déjà donné l'explication (l. V, § vi, not. 7). La loi nouvelle devait succéder à l'ancienne. Jean commença à annoncer le royaume de Dieu, il montra au peuple son législateur, que les autres prophètes avaient prédit de loin. Désormais la loi a reçu sa perfection définitive.

* Pour l'ordre chronologique des faits, j'adopte ici l'opinion de Jansénius de Gand, dont les raisons me paraissent décisives. « Postquam
 « Lucas dixisset Dominum dixisse : *Lex et prophetæ usque ad Joan-*
 « *nem, et : facilius est cœlum et terram præterire, etc.*, quibus significat
 « Dominus, tempus jam esse, ut alia quædam docerentur quam in lege
 « et prophetis præcipitur; se tamen non venisse, ut legem destrueret,
 « sed potius ut eam suis præceptis perficeret; subjicit vers. 18 : *Omnis*
 « *qui dimittit uxorem suam et alteram ducit mœchatur, etc.*, ut ex uno
 « exemplo ostenderet, quomodo Dominus legem perfecerit. Hac enim
 « ratione videtur Lucas hanc sententiam superioribus subjunxisse.
 « Verisimile tamen hanc de non dimittenda uxore doctrinam, cujus
 « obiter meminit Lucas, traditam nunc a Domino ex occasione, qua
 « eandem præsentibus discipulis, et Pharisæis traditam commemorant
 « proluxe Matthæus et Marcus. Nam postquam obiter commemoratam
 « Domini doctrinam, quibusdam deinde interpositis, quæ ipse solus

b. Mt. XIX. 3. sæi (b) ad eum (c) interro- de Jésus, ¹ l'interrogeaient pour
c. Mc. X. 2. gabant (d) tentantes eum, le tenter, disant : ² Est-il per-
d. Mt. XIX. 3. et dicentes : Si licet homini mis à un homme de renvoyer sa
dimittere uxorem suam qua- femme pour quelque cause que
e. Mt. X. 3-5. cumque ex causa? (e) At ille ce soit? Mais Jésus répondant
respondens dixit eis : Quid leur dit : Que vous a ordonné
vobis præcepit Moyses? Qui Moïse? Ils répliquèrent : ³ Moïse
dixerunt : Moyses permisit a permis d'écrire un acte de ré-
libellum repudii scribere, et pudiation, et de la renvoyer.

« habet, Lucas coincidit cum narratione reliquorum duorum Evange-
« listarum de parvulis Christo oblatis, et adolescente divite, et aliis
« quæ sequuntur. Quare quandoquidem superioribus jungenda
« fuerat ea quæ est apud Lucam de non dimittenda uxore sententia,
« oportebat hic simul cum Luca inserere Matthæi, et Marci narratio-
« nem, quam verisimile est Lucam ideo non tam prolixè prosequutum,
« quod sciret ab eis accurate occasione hujus doctrinæ descriptam
« esse. » (*Comment. in Concord.*, cap. 96, pr.)

1. Les Pharisiens, blessés au vif par les paraboles qui précèdent, conçurent le fol espoir de prendre en défaut la Sagesse incarnée, au moyen d'une des questions les plus difficiles et les plus irritantes de ce temps-là. Il fallait, pour y répondre, côtoyer plus d'un écueil, et s'exposer ou à manquer de respect pour Moïse et pour la loi, ou à paraître approuver ce que le droit naturel repousse.

2. Pour rendre la solution plus difficile encore, ils introduisent ces mots : *quacumque ex causa*. En complétant l'un par l'autre, ainsi que je l'ai fait, le texte de saint Matthieu et celui de saint Marc, on voit s'évanouir jusqu'à l'ombre de la contradiction que certains auteurs ont cru remarquer entre les deux Évangélistes. Je ne crois pas nécessaire de recourir à d'autres moyens pour les concilier. C'est Jésus-Christ qui interrogea le premier les Pharisiens, comme le dit saint Marc : *Quid vobis præcepit Moyses?* Ensuite, les Pharisiens, après avoir entendu exposer pourquoi le divorce n'est pas permis, formulèrent leur objection : *Quid ergo Moyses mandavit dare libellum repudii et dimittere?* comme saint Matthieu le rapporte. Je ne m'arrête pas à discuter les opinions contraires, parce que je n'en vois plus aucune nécessité.

3. L'emploi du mot *permisit* dans la réponse montre clairement que Moïse n'imposa pas l'obligation du divorce, mais le toléra, et qu'il déterminait lui-même les limites de la tolérance, en exigeant la rédaction d'un acte écrit.

Jésus leur répondant dit : ⁴ N'avez-vous pas lu que celui qui fit l'homme au commencement, les fit mâle et femelle, et qu'il dit : A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair ? Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. Ils lui dirent : Pourquoi donc Moïse a-t-il ordonné de lui donner un acte de répudiation, et de la renvoyer ? Il leur répondit : ⁵ C'est à cause de la dureté

dimittere. Quibus respondens Jesus ait : (f) Non legitis quia qui fecit hominem ab initio, masculinum et feminam fecit eos ? et dixit : Propter hoc dimittet homo patrem et matrem, et adheret uxori suæ, et erunt duo in carne una ? Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet. Dicunt illi : Quid ergo Moyses mandavit dare libellum repudii et dimittere ? Ait illis : Quoniam Moyses ait illis : Quoniam Moyses ob duritiam cordis vestri

f. Mt. XIX.
4-8.

4. Jésus-Christ montre que l'indissolubilité du mariage résulte de son institution, en vertu de la loi naturelle, aussi bien qu'en vertu de la loi divine positive. C'est la loi naturelle ; car Dieu a créé d'abord un seul homme et une seule femme ; c'est la loi divine positive, car Dieu a dit : *Propter hoc dimittet homo patrem et matrem, et adheret uxori suæ, et erunt duo in carne una*. Dieu lui-même mit ces paroles dans la bouche d'Adam par une inspiration spéciale ; c'est pourquoi Jésus-Christ les attribue à Dieu. L'époux et l'épouse ne font plus qu'une seule chair ; leur union est donc indissoluble jusqu'à la mort. Et ce que Dieu même a si étroitement uni ne saurait être séparé par la volonté de l'homme.

5. Il y aurait lieu de se demander si la permission accordée par Moïse *ad duritiam cordis* avait pour résultat de disculper absolument les Juifs qui usaient de cette tolérance ; en d'autres termes, si le divorce accompli suivant les formalités prescrites cessait uniquement d'être un acte punissable, ou s'il était de plus un acte entièrement innocent aux yeux de Dieu. Je me borne à dire que les deux solutions données à cette question théologique trouvent des défenseurs parmi les Pères. On trouvera les raisons alléguées de part et d'autre dans saint Thomas (Suppl. Q. 98, art. 3), sous ce titre : *Utrum sub lege Moysi licitum fuerit uxorem dimittere*. Mais il faut surtout lire sur cette matière

g. Mc. X. 5.	(g) scripsit vobis præceptum	de votre cœur que Moïse vous
h. Mt. XIX. 8-9.	istud, (h) permisit vobis di-	a donné ce précepte, et vous a
	mittere uxores vestras. Ab	permis de renvoyer vos femmes;
	initio autem non fuit sic.	mais au commencement il n'en
	Dico autem vobis, quia qui-	fut pas ainsi. Aussi je vous dis
	cumque dimiserit uxorem	que ⁶ quiconque renvoie sa
	suam, nisi ob fornicationem,	femme, si ce n'est pour cause
	et aliam duxerit, mœchatur;	d'adultère, et en épouse une
i. L. XVI. 18.	(i) et qui dimissam a viro	autre, commet un adultère; et
	ducit, mœchatur. (k) Et in	qui épouse une femme renvoyée
k. Mc. X. 10-12.	domo iterum discipuli ejus	par son mari, commet un adul-

la *Constitution* 38 de Benoît XIV, *Apostolici Ministerii*. (Bullar. Ben. XIV, tom. 2.)

6. Jésus-Christ parle ici en législateur ; il abolit la tolérance mosaïque et rétablit le précepte dans toute la rigueur de l'institution primitive. Il excepte, il est vrai, le cas de fornication, c'est-à-dire d'adultère ; mais si, en vertu de cette exception, l'époux fidèle a le droit de se séparer de fait de l'époux adultère, il ne peut pas contracter un autre mariage ; l'un et l'autre, en le faisant, se rendraient coupables d'adultère. Aussi quand Jésus-Christ expose de nouveau la même doctrine à ses Apôtres, il s'exprime en termes absolus, et, sans mentionner cette fois le cas de fornication, il déclare également coupables du crime d'adultère le mari et la femme qui contractent un autre mariage. Saint Paul expose le dogme catholique dans ses divines Épîtres, et l'Église a frappé d'anathème les hérétiques qui l'ont contredit et le contredisent encore. « Si « quis dixerit Ecclesiam errare, cum docuit, et docet juxta Evangeli- « cam et Apostolicam doctrinam, propter adulterium alterius conju- « gis matrimonii vinculum non posse dissolvi, et utrumque, vel etiam « innocentem, qui causam adulterio non dedit, non posse, altero con- « juge vivente, aliud matrimonium contrahere, mœcharique eum, qui « dimissa adultera, aliam duxerit, et eam, quæ dimisso adultero, alii « nupserit : anathema sit. » (*Conc. Trid.*, sess. 24, can. VII.) Le lecteur trouvera dans Benoît XIV (*De Syn. Diœc.*, lib. XIII, cap. XXXI, n. 4) de quoi s'éclairer sur l'opinion contraire, suivant laquelle le lien du mariage serait dissous par l'adultère ; cette grave erreur n'est que trop maintenue, dans la pratique, par les Grecs, malgré la définition d'Eugène IV dans le décret *De unione ad Armenos*, malgré la *Profession de Foi établie pour les Grecs orientaux*, malgré l'*Instruction de Clément VIII, pour les Grecs d'Italie*, confirmée par Benoît XIV dans la constitution *Etsi Pastoralis*.

tère. Dans la maison, ses disciples l'interrogèrent de nouveau sur le même sujet. Et il leur dit : Quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère à l'égard de celle-là ; et si une femme quitte son mari, et en épouse un autre, elle se rend adultère. Ses disciples lui dirent : ⁷ Si telle est la condition de l'homme à l'égard de sa femme, il n'est pas bon de se marier. ⁸ Jésus leur dit : Tous ne comprennent pas cette parole, mais ceux à qui il a été donné. Car il y a des eunuques qui sont nés ainsi dès le sein de leur mère ; et il y a des eunuques, qui ont été faits tels par les hommes ; et il y en a qui se sont eux-mêmes rendus eunuques à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre, comprenne.

de eodem interrogaverunt eum. Et ait illis : Quicumque dimiserit uxorem suam, et aliam duxerit, adulterium committit super eam ; et si uxor dimiserit virum suum, et alii nupserit, mœchatur.

(7) Dicunt ei discipuli ejus : Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere. Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est. Sunt enim eunuchi, qui de matris utero sic nati sunt ; et sunt eunuchi qui facti sunt ab hominibus ; et sunt eunuchi qui seipsos castraverunt propter regnum cœlorum. Qui potest capere, capiat.

L. M. XIX.
17-12,

7. La difficulté du sujet, aussi bien que la décision inattendue qu'ils viennent d'entendre, conduit les Apôtres à cette grave conclusion.

8. La continence est un don de Dieu. D'où il résulte que s'engager au célibat sans consulter Dieu, sans vouloir éviter les occasions dangereuses, sans mesurer ses forces, et sans autre but que de se dérober aux charges du mariage, c'est présomption, c'est imprudence, c'est quelquefois esprit odieux de libertinage. Le célibat de la vertu élève en quelque sorte l'homme à la dignité de l'ange.

* Paragraphe Septième

SAINT LAZARE ET LE MAUVAIS RICHE

« L. XVI.
19-21.

(a) Homo quidam erat dives, qui induebatur purpure et bysso; et epulabatur quotidie splendide. Et erat quidam mendicus nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus te-

¹ Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et il faisait tous les jours des repas splendides. Il y avait aussi un mendiant, nommé Lazare, qui était couché à sa porte, couvert d'ulcères, désirant

* « Quo tempore hanc Jesus parabolam, sive historiam, discipulis « enarraverit, incertum, » dit Calmet dans son Commentaire sur l'Évangile de saint Luc. Noël Alexandre explique pourtant comment le récit évangélique s'enchaîne : « Ad argumentum unde sermonem inceperat « Christus regreditur, de usu scilicet divitiarum. »

1. Benoît XIV, dans son admirable ouvrage *De Canonizatione Sanctorum*, lib. IV, p. 2, c. xxix, n. 12, et lib. III, c. xxx, n. 4, établit solidement que ce récit a pour objet une réalité et non pas une fiction. Il ajoute cependant : « Et ad summum dici potest narrationem prædictam partim esse historiam, partim esse parabolam. » La vie, la mort, le sort éternel des deux personnages appartient à l'histoire; le dialogue entre Abraham et le riche damné appartient à la parabole. Le riche n'est pas désigné par son nom, soit parce que ce nom n'a pas été jugé digne d'être inscrit au livre de vie, soit parce que Jésus-Christ n'a pas voulu fournir un prétexte de plus à la haine. Mais le nom du mendiant est conservé, parce que Dieu a voulu qu'il fût honoré dès ce monde; l'Église a inscrit Lazare parmi les saints de l'Ancien Testament; des temples ont été consacrés à sa glorieuse mémoire. Une bulle du pape Pie IV, dont l'objet est la restauration de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Lazare, renferme de longs détails sur le culte qu'il recevait depuis longtemps dans l'Église d'Occident. Le faste, l'intempérance, la dureté de cœur du mauvais riche, forment un contraste saisissant avec la misère, l'infirmité, la faim si patiemment supportées de saint Lazare, mieux traité par les chiens que par les hommes; ces animaux ajoutent peut-être quelque chose à ses souffrances; mais ils prennent soin de lui et semblent en avoir pitié.

se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, et personne ne lui en donnait. Mais les chiens venaient et léchaient ses ulcères. Or il arriva que le mendiant mourut, et fut porté par les anges² dans le sein d'Abraham. Le riche mourut plein, cupiens saturari de micis, quæ cadebant de mensa divitis, et nemo illi dabat. Sed et canes veniebant, et lingeabant ulcera ejus. Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab angelis in sinu

2. Toutes les âmes des justes qui moururent avant Jésus-Christ, après avoir traversé, quand elles avaient besoin d'expiation, les flammes du purgatoire, entraient dans le *sein d'Abraham*. C'est un lieu situé dans les entrailles de la terre, appelé aussi : *limbes des Patriarches*, où la très-sainte âme du Seigneur se rendit pour les délivrer, lorsqu'elle *descendit aux enfers*. Ce fut alors qu'elles furent admises à la vision intuitive de Dieu, qui est l'essence de la béatitude. Jusqu'à ce moment, elles n'étaient bienheureuses qu'*en espérance*, mais avec la certitude de l'être parfaitement et en réalité, après l'accomplissement du mystère de la rédemption. Cette croyance, fondée sur la tradition, a été attaquée vers le milieu du dix-huitième siècle par quelques théologiens, et spécialement par le chanoine Cadonici, de Crémone, et par le père Feltri, de la congrégation des écoles Pies; Muratori se laissa entraîner par leurs erreurs. On a imprimé à Rome, en 1766, un ouvrage du célèbre théologien Mamachi, de l'ordre de Saint-Dominique, ayant pour titre : *De animabus sanctorum in sinu Abraham ante Christi mortem expertibus beatæ visionis Dei*. Le savant auteur établit la perpétuité de la tradition au moyen des témoignages les plus nombreux et les plus considérables de l'antiquité; il montre que tel a toujours été le sens donné par l'Église au cinquième article du symbole : *descendit ad inferos*. Ainsi, ni Abraham, qui tressaillit de joie pour avoir vu l'avènement de Jésus-Christ; ni saint Lazare, le héros de cette histoire, qui reçut les consolations divines en échange de toutes ses souffrances; ni Abel, ni Jacob, ni Moïse, ni aucun des patriarches, des saints et des justes de l'Ancien Testament; ni même saint Jean-Baptiste ou saint Joseph, n'entrèrent en jouissance de la béatitude proprement dite et de la vision intuitive de Dieu avant que la mort effective de l'Homme-Dieu eût achevé l'œuvre de la rédemption du monde. Le bon larron put bien être le jour même en paradis avec Jésus; mais c'est que sa mort, n'ayant devancé que de quelques instants celle du Rédempteur, les limbes se confondirent pour lui avec le paradis; il vit tomber l'obstacle qui jusqu'alors s'était opposé à ce que les élus fussent immédiatement admis à contempler Dieu face à face.

Abrahæ. Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno. Elevans autem oculos suos cum esset in tormentis, vidit Abraham a longe, et Lazarum in sinu ejus. Et ipse clamans dixit : Pater Abraham, miserere mei, et mitte Lazarum, ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma. Et dixit illi Abraham : Fili, recordare quia rut aussi, et fut ³ enseveli dans l'enfer. Or, levant les yeux ⁴, lorsqu'il était dans les tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein. Et s'écriant il dit : Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez Lazare, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau pour rafraîchir ma langue, car je suis tourmenté dans cette flamme. Et Abraham lui dit : Mon fils, souviens-toi que pendant ta vie tu as reçus les biens, de

3. Le mot *enseveli* indique que le mauvais riche fut précipité au plus profond de l'enfer. Toutefois, ce n'est pas à dire que le corps ait dès lors partagé le supplice de l'âme, quoique le texte sacré parle des yeux et de la langue du damné! De même, de ce qu'il supplie Lazare de tremper le bout de son doigt dans l'eau, on conclurait fausement que le corps du saint mendiant fût déjà réuni à son âme par la résurrection.

4. C'est ici que le récit commence à tenir de la parabole. La Sagesse incarnée nous y fait connaître la terrible rigueur des peines de l'autre vie et la justice de la rétribution. Quel soulagement procurerait une goutte d'eau à un damné! Elle est ici refusée pour nous faire comprendre que tout ce qui allège le supplice est exclu de l'enfer; que l'intensité des tourments n'y sera jamais diminuée du moindre degré, pas même pour un instant; que la souffrance infligée y sera d'autant plus vive, que le plaisir coupable aura tenu plus de place dans la vie, et que le cœur s'y sera plus cruellement endurci en présence de la misère. Nous voyons en même temps que la joie dont les bienheureux seront inondés sera proportionnée à la charité qu'ils auront eue dans ce monde, et qu'ils auront témoignée en endurant de bon gré toute sorte de privations et de pénitences; et cet enseignement, c'est Lazare qui nous le donne, Lazare reposant dans le sein d'Abraham, comblé de marques de tendresse et riche de tous les biens éternels. Et remarquons bien qu'Abraham n'allègue qu'un seul motif de la condamnation du mauvais riche : il a mené sur la terre une vie dont la mollesse et la bonne chère ont rempli tous les jours.

même que Lazare les maux ; or, maintenant il est consolé, et toi tu es tourmenté. ⁵ De plus, entre nous et vous, il y a pour jamais un grand abîme, de sorte que ceux qui voudraient passer d'ici à vous, ou de là venir ici, ne le peuvent pas. Et il dit : ⁶ Je vous prie donc, Père, de l'envoyer dans la maison de mon père ; car j'ai cinq frères ; il leur attestera ces choses, de peur qu'ils ne viennent eux aussi dans ce lieu de tourments. Et Abraham lui dit : ⁷ Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écou-

recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala ; nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris. Et in his omnibus inter nos et vos chaos magnum firmatum est, ut hi qui volunt hinc transire ad vos non possint, neque inde huc transmeare. Et ait : Rogo ergo te, Pater, ut mittas eum in domum patris mei (habeo enim quinque fratres) ut testetur illis, ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum. Et ait illi Abraham : Habent Moysen, et

5. Continuant à user du langage de la parabole, Jésus-Christ établit le dogme de l'immutabilité du sort, tant des élus que des réprouvés ; il sera éternellement impossible que la condition des uns ou des autres change, que le bienheureux cesse de jouir ou le damné de souffrir.

6. Il est certain que ce n'est pas un sentiment d'affection conservée qui pousse les damnés à désirer le bien de leurs amis ou de leurs proches ; mais ils peuvent bien redouter de les voir partager leur propre damnation, parce que la société de ceux qu'ils ont connus dans le monde, loin de leur apporter un soulagement quelconque, ajoute encore à leur désespoir et à leurs tortures. Il paraît d'ailleurs assez vraisemblable que la demande du mauvais riche est introduite dans la parabole pour donner lieu à la réponse que le monde avait besoin d'entendre de la bouche du père des croyants ; de celui qui, en récompense de sa foi, avait reçu pour lui-même et pour sa postérité la promesse de toutes les bénédictions divines.

7. On ne saurait douter que, sous le nom de Moïse et des prophètes, on doive entendre ici le corps entier des écritures de l'Ancien Testament, c'est-à-dire l'ensemble des livres sacrés qui composaient alors la Bible. Nous avons maintenant toutes les mêmes raisons pour y comprendre également tous les livres du Nouveau Testament, comme aussi toutes les traditions divines et apostoliques.

prophetas ; audiant illos. At tent. Et il dit : Non, Père Abraham dixit : Non, pater Abraham, mais si quelqu'un des ham ; sed si quis ex mortuis morts va vers eux, ils feront ierit ad eos, pœnitentiam pénitence. Mais il lui dit : ⁸ agent. Ait autem illi : Si S'ils n'écoutent pas Moïse et Moysen et prophetas non au- les prophètes, quand même diunt, neque si quis ex mor- quelqu'un des morts ressuscituis resurrexerit, credent. terait, ils ne croiront pas.

* Paragraphe Huitième

DE L'AVÈNEMENT DU ROYAUME DE DIEU

σ. L. XVII.
20 37.

(α) Interrogatus autem a Pharisæis : Quando venit ¹ Interrogé par les Pharisiens : Quand vient le royaume de

8. Cette affirmation ne fut que trop vérifiée dans la personne de tous ceux qui refusèrent de croire en Jésus-Christ, et qui demeurèrent obstinés dans leur incrédulité, même après qu'ils eurent vu Lazare ressuscité, et entendu les gardes du saint Sépulcre.

* Les commentateurs remarquent que saint Luc, dans le chap. xvii, rapporte des faits qui se sont passés à différentes époques. J'ai reproduit les dix-neuf premiers versets dans l'endroit qui me semblait indiqué par les circonstances de temps et de lieu que les autres Évangélistes font connaître; je place ici maintenant tout le reste du chapitre, parce que je ne vois aucune raison pour lui assigner une autre place. Il ne faut pas confondre la réponse que Jésus-Christ fait ici aux Pharisiens, avec ce que nous lisons de semblable en saint Matthieu (chap. xxiv), et en saint Marc (chap. xiii). Maldonat donne le même avertissement dans son Commentaire de saint Matthieu (xxiv, 24). On ne saurait non plus soutenir que l'instruction adressée ici aux disciples soit la même que celle qui se trouve dans le même chapitre xxiv de saint Matthieu, bien que les deux discours se ressemblent; saint Luc lui-même reproduit une bonne partie des mêmes paroles en d'autres lieux, et notamment au chapitre xxi.

1. Les Juifs se moquaient souvent de Jérémie en lui demandant : *Quid est onus Domini?* faisant ainsi allusion à la formule : *Onus Domini,*

Dieu? Leur répondant, Jésus dit : ² Le royaume de Dieu ne vient point avec des marques sensibles; et on ne dira pas : Il est ici, il est là. Car voici que le royaume de Dieu est au dedans de vous. Il dit encore à ses disciples : ³ Des jours viendront où vous désirerez voir un seul des jours du Fils de l'homme, et vous ne le verrez pas. Et on vous dira : Le voici ici, et

regnum Dei? Respondens eis dixit : Non venit regnum Dei cum observatione; neque dicent : Ecce hic, aut ecce illic. Ecce enim regnum Dei intra vos est. Et ait ad discipulos suos : Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii hominis, et non videbitis. Et dicent vobis : Ecce hic, et ecce illic. Nolite ire, neque sectemini.

par laquelle débutaient souvent les avertissements du prophète. On pourrait croire que les Pharisiens, en adressant à Jésus-Christ cette question : *Quando venit regnum Dei?* voulaient de la même manière tourner en dérision la mention continuelle qu'il faisait du *royaume de Dieu*.

2. Le Sauveur contredit par sa réponse la fausse idée que les Juifs se faisaient généralement du règne du Messie. Il est donc établi que le royaume de Dieu ne vient pas *cum observatione*, entouré de l'éclat extérieur d'une royauté de la terre; qu'il est spirituel de sa nature, et qu'il ne ressemble pas aux royaumes passagers et caducs de ce monde. Plus tard il dira clairement à Pilate : *Regnum meum non est de hoc mundo*. C'est dans le cœur de l'homme que le regard de la foi le découvre, et non pas sur la montagne, ou au désert, ou en tout autre lieu. Car le Messie, notre roi, exerce bien son autorité sur l'homme tout entier; mais il tient surtout à ce que l'âme lui soit assujettie par la foi, l'espérance et la charité. Le Messie se montrait à leurs yeux; il était visible et reconnaissable, comme aujourd'hui l'Église est visible et reconnaissable; mais il ne l'était pas dans le sens des Pharisiens.

3. Jésus-Christ prépare ses disciples aux persécutions qui les attendent, en les exhortant à s'armer de patience et de foi en lui; ils en auront besoin lorsque l'Époux leur sera enlevé, et que rien ne pourra les consoler de son absence; alors ils désireront retrouver un des jours qu'ils auront passés dans la douceur de son intimité, mais leur désir ne sera pas satisfait. Ils verront surgir les faux prophètes, et il ne faudra pas les suivre; les sectes se multiplier, et il faudra les fuir, quoique chacune d'elles affirme avec audace qu'elle possède le royaume de Dieu.

Nam sicut fulgur coruscans le voilà là. N'y allez point, et ne de sub cœlo in ea quæ sub les suivez point. ⁴ Car, comme cœlo sunt fulget, ita erit Filius hominis in die sua. Primum autem oportet illum pati multa, et reprobari a generatione hac. Et sicut factum est in diebus Noe, ita erit et in diebus Filii hominis. Edebant, et bibebant, uxores ducebant, et dabantur in nuptias usque in diem qua intravit Noe in Arcam; le voilà là. N'y allez point, et ne les suivez point. ⁴ Car, comme l'éclair qui, brillant sous un côté du ciel, illumine tout ce qui est sous le ciel, ainsi sera le Fils de l'homme en son jour. ⁵ Mais auparavant il faut qu'il souffre beaucoup de choses, et qu'il soit rejeté par cette génération-ci. ⁶ Et comme il est arrivé aux jours de Noé, ainsi en sera-t-il aussi dans les jours du Fils de l'homme. Ils mangeaient

4. Il parle pour l'instruction de l'Église entière, à qui il annonce son second avènement; il le compare à un éclair, parce qu'il surprendra le genre humain. Il l'appelle son jour, parce qu'alors les élus et les réprouvés entendront leur sentence solennellement prononcée de sa bouche; alors il sera reconnu de tous pour ce qu'il est, le Juge des vivants et des morts.

5. Le divin Sauveur n'omet rien de ce qui peut prémunir ses disciples contre le scandale de sa Passion. Il annonce donc une fois de plus que cette Passion sera terrible, *multa pati*; que la génération présente en masse lui tournera le dos, *reprobari a generatione hac*; enfin, que ces choses sont inévitables et nécessaires, *primum autem oportet*.

6. Il rappelle le déluge d'eau et le déluge de feu par lesquels Dieu châtie le déluge d'iniquités qui avait envahi la terre. Or, ces châtiements terribles et universels vinrent surprendre les hommes pendant qu'ils songeaient à toute autre chose qu'à en supprimer les causes et à se mettre à l'abri de la peine. L'un et l'autre arrivèrent à l'improviste, et les hommes de ce temps-là n'avaient pas cessé de s'occuper de leurs plaisirs, comme s'ils n'avaient eu rien à craindre! On les eût dit assurés que rien ne pouvait interrompre le cours de leur bonheur, ni même de leur vie sur cette terre. Les eaux vengeresses et le feu de la justice divine les atteignirent donc au milieu de leurs fêtes ou de leurs travaux, que le même gouffre ou le même incendie anéantit avec eux. C'est ainsi que les choses se passeront au jour du Jugement; il n'aura pas été prévu, et les hommes seront surpris, insoucians et incrédules, au milieu de leur corruption et de leur légèreté.

et buvaient ; ils se mariaient et mariaient leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'Arche ; et le déluge vint, et il les perdit tous. Et comme il est arrivé encore aux jours de Lot ; ils mangeaient et buvaient, ils achetaient et vendaient, ils plantaient et bâtissaient ; mais le jour où Lot sortit de Sodome, Dieu fit pleuvoir du ciel le feu et le soufre, et il les perdit tous. Ainsi en sera-t-il le jour où le Fils de l'homme se manifestera. ⁷ En cette heure-là, que celui qui se trouvera sur le toit et aura ses meubles dans la maison, ne descende pas pour les prendre ; et que celui qui sera dans le champ, ne retourne pas non plus en arrière. ⁸ Sou-

et venit diluvium, et perdidit omnes. Similiter sicut factum est in diebus Lot : Edebant, et bibebant, emebant et vendebant ; plantabant, et ædificabant. Qua die autem exivit Lot a Sodomis pluit ignem, et sulfur de cœlo, et omnes perdidit. Secundum hæc erit qua die Filius hominis revelabitur. In illa hora qui fuerit in tecto, et vasa ejus in domo, ne descendat tollere illa ; et qui in agro similiter non redeat retro. Memores estote uxoris Lot. Quicumque quæsierit animam suam salvam facere, perdet illam ; et quicumque perdiderit illam, vivificabit eam. Dico vobis : in illa

7. La destruction prochaine de Jérusalem, à laquelle Jésus-Christ fait ici allusion par une hypotypose prophétique, devait être une figure de l'extermination universelle qui marquera le dernier jour du monde. Bon nombre de chrétiens, profitant de cet avertissement, sortirent de la ville avant que les Romains en eussent commencé le siège. — On sait qu'en Palestine les toits étaient disposés en terrasse et que l'on pouvait y accéder par des escaliers extérieurs sans passer par la maison. — Un moment de négligence et tout est perdu ; c'est trop de tourner seulement la tête, comme fit la femme de Lot, et de jeter un seul regard en arrière.

8. Quand il s'agit de se sauver ou de se perdre pour toujours, sacrifier la vie présente est sagesse ; quelques jours de plus en ce monde ne valent pas que l'on s'expose à perdre la vie éternelle. Dans cette nuit suprême, nuit *de misère et de calamité*, l'élu et le réprouvé, quelque unis qu'ils aient été par le sang, par l'amitié, par une vocation commune, verront ces liens brisés pour toujours par les Anges de la justice.

nocte, erunt duo in lecto uno, unus assumetur, et alter relinquetur; duæ erunt molentes in unum, una assumetur, et altera relinquetur; duo in agro, unus assumetur, et alter relinquetur. Respondentes dicunt illi: Ubi, Domine? Qui dixit illis: Ubicumque fuerit corpus, illic congregabuntur et aquilæ.

venez-vous de la femme de Lot. Quiconque cherchera à sauver son âme, la perdra; et quiconque la perdra, lui donnera la vie. Je vous le dis: en cette nuit-là, deux hommes seront en un lit, l'un sera pris et l'autre laissé; deux femmes mouillées ensemble, l'une sera prise et l'autre laissée; deux hommes seront en un champ, l'un sera pris et l'autre laissé. Les disciples répondant⁹ lui dirent: Où, Seigneur? Et il répondit: Où sera le corps, là aussi s'assembleront les aigles.

* Paragraphe Neuvième

PARABOLE DU JUGE ET DE LA VEUVE

v L XVIII
1-8.

(a) Dicebat autem et pa- Jésus leur proposait aussi

9. Les disciples ne comprenaient pas bien alors tout ce que le Seigneur leur disait. C'est l'Esprit-Saint qui devait leur donner plus tard l'intelligence des vérités qu'ils avaient entendues. Comme les aigles se réunissent autour du corps d'un animal mort, ainsi tous les hommes seront convoqués autour du Christ.

* « Propositam eodem loco eodemque tempore parabolam, quo ea, « quæ extremo superiori capite narrata sunt, acciderunt, non ideo so- « lum credendum est, quod proxime sit posita, sed etiam quod sen- « tentiæ bene cohæreat. Loquutus enim fuerat Christus de futuris « persecutionibus, deque repentino adventu ad iudicium suo; docet

cette parabole , ¹ sur-ce qu'il faut toujours prier , et ne se laisser jamais. ² Il y avait, disait-il, dans une certaine ville un juge qui ne craignait point Dieu, et ne se souciait point des hommes. Or il y avait une veuve dans cette ville; et elle venait à lui, disant : Faites-moi justice de mon adversaire. Et il ne le voulut pas pendant longtemps. Mais ensuite il dit en lui-même : Quoique je ne craigne point Dieu, et ne me soucie point des hommes, cependant, parce que cette femme m'importune, ³ je lui ferai justice, de

rabolam ad illos : quoniam oportet semper orare, et non deficere, dicens : Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat, et hominem non reverebatur. Vidua autem quædam erat in civitate illa; et veniebat ad eum dicens : Vindica me de adversario meo. Et noluit per multum tempus. Post hæc autem dixit intrase : Etsi Deum non timeo, nec hominem revereor, tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo illam, ne in novissimo veniens sug-

« nunc vigilandum, orandumque esse, ne imparati opprimantur, ut a Deo omnibus impendentibus malis liberentur. » Ainsi s'exprime Maldonat dans son Commentaire sur saint Luc, le seul des Évangélistes qui rapporte cette parabole et la suivante.

1. L'Évangéliste lui-même nous fait connaître dès l'abord l'objet de cette parabole, qui est la persévérance dans la prière. Elle signifie donc qu'il faut toujours prier ou s'occuper de choses bonnes, car celui qui fait le bien prie; elle signifie qu'il faut avoir chaque jour un temps déterminé pour la prière; elle signifie qu'il faut continuer de demander assidûment et persévérer dans la prière, encore bien que Dieu paraisse faire attendre longtemps ses grâces.

2. Un juge indigne, ennemi de Dieu et des hommes, type accompli de l'égoïste; et une veuve qui n'a aucun appui dans ce monde : tels sont les personnages que le divin Maître met en présence l'un de l'autre, pour qu'ils fournissent l'un des termes de sa comparaison. Et pourtant, cet homme si dur finit par céder aux instances persévérantes de celle qui le prie.

3. J'ai traduit *vindicabo illam* par : *Je lui ferai justice*, parce qu'il n'est pas nécessaire de supposer que cette femme demandât précisément *vengeance*; quelle que fût la persécution et la tyrannie qu'elle éprouvait de la part de son ennemi, la *justice* lui suffisait. Afin de

gillet me. Ait autem Dominus : Audite quid iudex iniquitatis dicit ? Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, et patientiam habebit in illis ? Dico vobis : quia cito faciet vindictam illorum. Verumtamen Filius hominis veniens, inveniet fidem in terra ?

peur qu'à la fin elle ne vienne me stigmatiser. Le Seigneur ajouta : ⁴ Entendez ce que dit le juge d'iniquité ; et Dieu ne vengera pas ses élus, qui crient vers lui jour et nuit, et il usera de délai pour eux ? Je vous dis qu'il les vengera promptement. ⁵ Mais quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ?

m'attacher plus étroitement à l'expression latine, *suggillet me*, je l'ai rendue par *stigmatiser* ; elle peut signifier encore faire un affront publiquement et en face. On voit, en somme, que le juge inique n'a pas d'autre but que de se délivrer des importunités d'une femme qu'il craint de pousser à bout par son impitoyable dureté.

4. Le bon Jésus daigne faire lui-même l'application de cette parabole, et en fait ressortir toutes les circonstances au profit de celui dont les prières s'adressent à Dieu. Le juge est un impie systématique et de parti pris, *iudex iniquitatis* ; et Dieu est la bonté même. Le juge est ennuyé des importunités de la veuve, *molesta est mihi hæc vidua* ; et Dieu est rempli d'amour pour ses enfants, pour ceux qu'il a adoptés, qu'il a élus. Le juge cède enfin par des considérations tout humaines aux instances de la veuve ; et Dieu, qui trouve son honneur et sa gloire dans l'humilité, la confiance, la persévérance de qui le prie, serait sourd à ces cris auxquels la foi donne tant d'éloquence ? Non-seulement il les exauce, mais il se hâte de les exaucer, *cito faciet*.

5. Ce n'est pas à dire que la foi aura entièrement disparu ; mais la foi vive, celle qui produit des œuvres, sera devenue rare. Ainsi, bien que Dieu soit par lui-même toujours prêt à exaucer ceux qui le prient comme il faut, il ne trouvera alors qu'un petit nombre d'hommes à la prière desquels il ne manque rien.

* Paragraphe Dixième

PARABOLE DU PHARISIEN ET DU PUBLICAIN

Jésus dit encore cette parabole à quelques-uns ¹ qui se confiaient en eux-mêmes comme étant justes, et méprisaient les autres : Deux hommes montèrent au temple pour prier, ² l'un Pharisien, et l'autre Publicain. Le Pharisien, debout, pria ainsi en lui-même : ³ O

(a) Dixit autem et ad quosdam, qui in se confidebant tanquam justi, et aspernabantur cæteros, parabolam istam : Duo homines ascenderunt in templum ut orarent, unus Pharisæus, et alter Publicanus. Pharisæus stans hæc apud se orabat :

a. L. XVIII. 9-11.

* Je m'en tiens encore ici, quant à l'ordre historique, à l'opinion de Maldonat, dont voici les propres expressions (*Comm. in Luc. hic.*) : « Hanc etiam parabolam Augustinus (serm. 36, *De Verb. Dom.*) et « Auctor Græcus, quem D. Thomas citare solet, et Beda in Commentariis, ita cum superioribus jungunt, ut cum de oratione Christus egisset, docuissetque defectu fidei homines quod orantes a Deo petunt non impetrare, infidelitatis radicem superbiam ostendere voluerit, « quæ plerumque orationis efficaciam impedit : *Fides*, inquit Augustinus, *non est superborum, sed humilium.* »

1. Ce qui empêche le plus souvent l'efficacité de la prière, c'est le secret orgueil qui fait qu'on se juge favorablement et qu'on se répute digne d'être exaucé ; c'est la confiance mal fondée que l'on a dans sa propre innocence et dans la bonté de ses œuvres ; c'est le dédain et peut-être même le mépris absolu que l'on a pour le prochain.

2. J'ai déjà souvent rappelé que l'orgueil et l'hypocrisie formaient le caractère commun de presque tous les Pharisiens. Les Publicains étaient regardés par les Juifs comme une classe dégradée, avec qui les honnêtes gens ne pouvaient avoir aucun rapport.

3. Remercier Dieu du mal que l'on a évité et du bien que l'on a fait, ce n'est pas une imperfection, mais bien un acte de reconnaissance, pourvu que l'on en attribue toute la gloire à Dieu, qui est l'auteur de tout bien et de tout don parfait départi à ses créatures. Mais remercier Dieu à la façon du Pharisien, pour se vanter soi-même et rabaisser dédaigneusement les autres, c'est une manifeste hypocrisie et un orgueil de démon.

Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut cæteri hominum, raptores, injusti, adulteri, velut etiam hic Publicanus. Jejuno bis in sabbato, decimas do ex omnibus quæ possideo. Et Publicanus a longe stans nolebat nec oculos ad cœlum levare; sed percutiebat pectus suum dicens : Deus, propitius esto mihi peccatori. Dico vobis : descendit hic justificatus in domum suam ab illo; quia Dieu, je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes, adultères, ni aussi comme ce Publicain. ⁴ Je jeûne deux fois la semaine, ⁵ je paye la dîme de tout ce que je possède. ⁶ Et le Publicain, se tenant éloigné, n'osait pas même lever les yeux au ciel; mais il frappait sa poitrine, disant : O Dieu, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur. ⁷ Je vous le dis : celui-ci s'en retourna jus-

4. Il est clair que le mot : *Sabbat* désigne la semaine, parce qu'il est le jour principal. Ainsi, les expressions *una sabbati*, ou *prima sabbati*, indiquent le premier jour qui suit le sabbat, et par conséquent notre dimanche; *secunda sabbati* indique notre lundi. Les Juifs pieux avaient coutume de jeûner deux fois par semaine. C'est donc peu de chose pour les chrétiens d'observer la loi de l'Église, qui prescrit l'abstinence de viande deux jours de la semaine, le vendredi et le samedi. Les Pharisiens hypocrites en faisaient un objet d'ostentation.

5. Le Pharisien ne se contentait pas de payer la dîme des fruits de la terre et de ce qui était déterminé par la loi; il se vante d'étendre l'impôt à tout ce qu'il possède. La secte orgueilleuse poussait jusqu'à la superstition l'observance de certains préceptes faciles, et faisait consister la perfection dans les pratiques minutieuses que ses propres traditions avaient réglées.

6. L'attitude du Publicain est la naïve expression du repentir qui est dans son cœur, et qui le pousse à s'humilier devant son Dieu qu'il a offensé. Il se tient éloigné, peut-être dans le vestibule du temple, se jugeant indigne de s'approcher du sanctuaire; il a les yeux baissés et n'ose pas les lever vers le ciel, où est le trône du Très-Haut; il se frappe la poitrine, et s'inflige à lui-même un châtiment volontaire; il confesse en toute sincérité qu'il est un pécheur, et n'attend son pardon que de la divine miséricorde.

7. J'ai traduit *ab illo* par : *de préférence à*; il pourrait aussi se traduire par : *à la différence de*, ainsi que je l'ai fait observer ailleurs.

tifié dans sa maison, de préférence à l'autre ; ⁸ car quiconque s'exalte sera humilié ; et qui s'humilie, sera exalté.

* Paragraphe Onzième

ENFANTS PRÉSENTÉS A JÉSUS-CHRIST
ET BÉNIS PAR LUI

Alors on présenta à Jésus de petits enfants, ¹ même des enfants

(a) Tunc oblatis sunt ei parvuli, (b) et infantes, ut eos

a. Mt. XIX. 13.
b. L. XVIII. 15.

8. Cette maxime est souvent répétée dans l'Évangile ; la vérification en est continuelle, devant Dieu et devant les hommes.

* On ne saurait élever le moindre doute sur l'identité du récit que font les trois Évangélistes aux endroits que nous avons notés en marge. Toutefois saint Matthieu et saint Marc racontent ce fait immédiatement après le discours sur l'indissolubilité du mariage. Saint Luc, après avoir touché rapidement la question du mariage, rapporte quelques paraboles dont les deux autres historiens n'avaient rien dit, et puis arrive avec eux à l'histoire des enfants présentés à Jésus-Christ pour recevoir sa bénédiction. On peut donc penser avec Maldonat (*in Matth. loc.*), que l'adverbe *tunc* employé par saint Matthieu ne doit pas être entendu dans le sens le plus étroit ; qu'il a plutôt ici la valeur de *post hæc* que celle de *statim*.

1. Ce ne sont pas seulement les enfants dont l'intelligence est quelque peu développée, ce sont les plus petits que leurs pieuses mères présentent à Jésus-Christ pour qu'il les touche de ses divines mains, et qu'il prie sur leurs têtes. Les parents chrétiens trouvent ici un enseignement donné par Dieu lui-même, et la règle de leur conduite. Ils doivent se hâter de présenter leurs enfants au Père céleste, et leur procurer sans aucun retard le sacrement de Baptême, avec les cérémonies qui l'accompagnent ; ils doivent, aussitôt qu'ils les voient capables de prononcer quelques paroles, leur apprendre à invoquer le saint nom de Dieu ; ils doivent enfin les conduire de bonne heure aux ministres de Jésus-Christ, pour que ceux-ci les bénissent et commencent à les instruire.

c. Mt. XIX. 13. tangeret, (c) manus eis imponeret, et oraret. (d) Quod cum viderent discipuli (e) comminabantur offerentibus. Quos cum videret Jesus indigne tulit, et (f) convocans illos, (g) ait illis : Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me venire; talium est enim Regnum cœlorum. (h) Amen dico vobis, quicumque non acceperit Regnum Dei sicut puer, non intrabit in illud. (i) Et complexans eos, et imponens à la mamelle, pour qu'il les touchât, qu'il leur imposât les mains et qu'il priât. Ce que voyant ses disciples, ils² menaçaient ceux qui les présentaient. Jésus, les voyant, s'indigna, et, les appelant à lui, il leur dit : Laissez ces petits enfants, et ne les empêchez point de venir à moi; ³ car à de tels appartient le Royaume des cieus. En vérité, je vous le dis, quiconque ne recevra point comme un enfant le Royaume de Dieu, n'y entrera pas. Et les embrassant,⁴ et impo-

d. L. XVIII. 15.
e. Mc. X. 13-14.
f. L. XVIII. 16.
g. Mt. XIX. 14.
h. L. XVIII. 17.
i. Mc. X. 16.

2. Sans doute les Apôtres, en éloignant les petits enfants et en faisant des reproches à ceux qui les amenaient, se proposaient d'épargner une gêne à leur Maître; peut-être aussi leur semblait-il indigne de sa divinité qu'il s'occupât de ces petits êtres incapables de le comprendre. Mais ils reçurent de lui reproches pour reproches, parce qu'ils avaient osé mettre obstacle à un acte de religion qui devait montrer dans un nouveau jour la tendresse de son cœur.

3. Saint Jérôme remarque que Jésus-Christ ne dit pas que le royaume des cieus appartient à ces enfants, mais à ceux qui sont *tels* qu'eux; *talium*. Ceux qui sont enfants par l'imitation, par la droiture, la simplicité, l'innocence, ceux-là ont les dispositions requises pour entrer en paradis; si Dieu daigne y admettre ceux qui, nés à peine à la vie présente, ont été régénérés dans les eaux du baptême, à plus forte raison y admettra-t-il les adultes qui auront imité l'innocence de cet âge, ou qui l'auront recouvrée par une sincère pénitence.

4. Jésus-Christ se plaisait à embrasser ces petits innocents, et leur imposait les mains pour les bénir. *Benedicere Dei est benefacere*. Les bénédictions que Dieu nous donne sont des bienfaits et des grâces; les bénédictions que nous donnons à Dieu sont des louanges et des remerciements. Jésus-Christ, qui est tout ensemble la plénitude et la source de toutes les bénédictions, accomplit ici un ministère dont les Apôtres ne soupçonnaient pas la valeur; bien moins encore le regardaient-ils comme important et comme digne du Fils de Dieu. Mais lui les tire de leur erreur et leur apprend, par son application à faire jus-

sant les mains sur eux, il les manus super illos, benedi-
 bénissait. Et lorsqu'il leur eut cebat eos. (k) Et cum impo-
 imposé les mains, il partit de suisset eis manus, abiit inde.
 là.

k. Mt. XIX.
16.

* Paragraphe Douzième

LES RICHESSES SONT UN OBSTACLE AU SALUT

Jésus s'étant mis en chemin, (a) Et cum egressus esset
 voilà qu'un des principaux cou- in viam, (b) ecce (c) præcur-
 rut au-devant de lui, s'appro- rens quidam (d) princeps
 cha, et fléchissant le genou, lui (e) accedens (f) genuflexus
 demanda : ¹ Bon maître, que ante eum rogabat eum (g) di-
 ferai-je pour avoir la vie éter- cens : Magister bone, (h) quid
 nelle ? Jésus lui répondit : boni faciam, ut habeam vi-

a. Mc. X. 19.
 b. Mt. XIX.
16.
 c. Mc. X. 17.
 d. L. XXVIII.
18.
 e. Mt. XIX.
16.
 f. Mc. X. 17.
 g. L. XXVIII.
18.
 h. Mt. XIX.
16.

qu'au bout ce qu'ils voulaient empêcher, que les choses dont les hommes ont le moins d'estime, ont souvent un grand prix devant Dieu. Il ne quitta donc le lieu où il était qu'après avoir satisfait et consolé tous les enfants et toutes les mères.

* Il n'y a pas ici de doute possible quant à l'ordre chronologique, puisque les trois Évangélistes s'accordent pour placer immédiatement après la bénédiction des enfants, cette histoire d'un jeune homme riche qui tenait un rang élevé parmi les Juifs. On ne doit pas la confondre, ainsi qu'il est arrivé à quelques interprètes, avec celle du docteur de la loi qui, dans une autre circonstance, adressa la même demande au Seigneur. Ce dernier fait n'est rapporté que par saint Luc (c. x), et a trouvé sa place au l. XI, § v. On ne saurait supposer que la même chose ait été racontée deux fois par le même Évangéliste.

1. Les auteurs qui ont confondu l'histoire de ce jeune homme avec celle du docteur, ont été conduits nécessairement à penser que son intention n'était pas droite, et qu'il ne se proposait que de tenter Jésus-Christ en l'interrogeant de la sorte. Le récit lui-même prouve cependant d'une manière bien évidente, que la question n'est point posée par un hypocrite, mais par un homme sincère et respectueux.

i. L. XVIII. 19.	tam æternam? (z) Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum? (k) Quid me interrogas de bono? Unus est bonus Deus. (l) Nemo bonus nisi solus Deus. (m) Si autem vis ad vitam ingredi, conserva mandata. Dicit illi : Quæ? Jesus autem dixit : (n) Præcepta nosti : (o) Non homicidium facies: Non adulterabis : Non facies furtum : Non falsum testimonium dices : (p) Ne fraudem feceris : Honora patrem tuum, et matrem (q) tuam, et, Diliges proximum tuum sicut teip-	2 Pourquoi m'appelles-tu bon? Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est bon? Dieu seul est bon. Nul n'est bon que Dieu seul. 3 Mais si tu veux parvenir à la vie, observe les commandements. Lesquels? dit-il. Jésus répondit : Tu connais les préceptes : Tu ne tueras pas : Tu ne commettras pas d'adultère : Tu ne déroberas pas : Tu ne diras pas de faux témoignage : Ne fais point de fraude : Honore ton père et ta mère; et, Aime ton prochain comme toi-même. Le jeune homme lui dit : 4 J'ai observé tout cela depuis
k. Mt. XIX. 17.		
l. L. XVIII. 19.		
m. Mt. XIX. 17-18.		
n. Mc. X. 19. o. Mt. XIX. 19.		
p. Mc. X. 19.		
q. Mt. XIX. 19-20.		

2. Jésus-Christ ne nie pas que la qualification de *bon* lui appartienne. Mais il veut apprendre à ce jeune homme, et en lui à toute l'Église, que Dieu seul est bon *par essence*, et qu'en lui est la source de tout ce que les créatures possèdent de bon par participation. *Omne datum optimum, et omne donum perfectum de sursum est descendens a Patre luminum.* (Jac., I, 17.) Ce jeune homme ne reconnaissait pas Jésus-Christ comme Dieu.

3. Tantôt c'est la foi, tantôt ce sont les œuvres que le Sauveur exige comme condition pour obtenir la vie éternelle, qui seule mérite d'être appelée la vie. D'où il faut conclure que la foi est nécessaire et que les œuvres le sont aussi, et que ces œuvres doivent être conformes aux préceptes positifs et négatifs de la loi divine. Les commandements de la Première Table ne sont pas mentionnés ici, peut-être parce que ceux qui observent exactement les préceptes relatifs au prochain, et qui l'aiment sincèrement pour l'amour de Dieu, pratiquent ordinairement avec la même fidélité les devoirs dont Dieu lui-même est directement l'objet.

4. Quelques Pères de l'Église ont pensé que cette réponse du jeune homme était un mensonge; d'autres la considèrent comme l'expression naïve de la vérité. Ce qui me détermine surtout à préférer cette dernière opinion, c'est le regard d'affection que Jésus-Christ arrête sur son interlocuteur, après avoir entendu ses paroles. Je vois là une preuve évidente des bonnes dispositions de ce cœur, qui garde le

ma jeunesse ; que me manque-t-il encore ? Ce qu'entendant, Jésus le regarda, et l'aima, et lui dit : ⁵ Une seule chose te manque encore ; si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu possèdes, et le donne aux pauvres, et tu auras un trésor dans le Ciel ; puis viens, et suis-moi. ⁶ Mais lui, entendant cela, affligé de cette parole, s'en alla triste ; car il était fort riche, et possédait de grands biens. Et Jésus, le voyant devenu triste, ⁷ regarda autour de lui, et dit à ses disciples : Que ceux qui ont de l'argent entreront difficilement dans le Royaume de Dieu ! En vérité je vous dis, qu'un riche entrera difficilement dans le Royaume des Cieux. Or les

sum. Dicit illi adolescens : Omnia hæc custodivi a juventute mea ; quid adhuc mihi deest ? (*r*) Quo audito, Jesus (*s*) intuitus in eum dilexit eum, et dixit ei : (*t*) adhuc unum tibi deest ; (*u*) si vis perfectus esse, vade, (*x*) omnia quæcumque habes vende, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cælis ; et veni, sequere me. His ille auditis, (*y*) constrictatus in verbo abiit mœrens ; (*z*) quia dives erat valde, (*aa*) habens multas possessiones. (*bb*) Videns autem Jesus illum tristem factum, (*cc*) circumspiciens (*dd*) dixit discipulis suis : (*ee*) Quam difficile qui pecunias habent

r. L. XVIII.
22.

s. Mc. X. 21.

t. L. XVIII.
22.

u. Mt. XIX.
21.

x. L. XVIII.
22-23.

y. Mc. X. 22.

z. L. XVIII.
23.

aa. Mt. XIX.
22.

bb. L. XVIII.
24.

cc. Mc. X. 23.

dd. Mt. XIX.
23.

ee. L. XVIII.
24.

louable désir de connaître ce qui lui reste à faire pour assurer son éternité.

5. Il n'était pas possible d'indiquer plus clairement la distinction entre ce qui est de précepte et ce qui est de perfection et de conseil. De part et d'autre, la fidélité est l'œuvre du libre arbitre aidé de la grâce, comme on le verra plus clairement encore à la fin de ce paragraphe.

6. L'Évangéliste indique nettement la cause du trouble de ce jeune homme : c'est qu'il avait de grandes richesses. Son cœur y était donc fortement attaché ; autrement, quand il s'entendit appeler par Jésus, *sequere me*, il n'aurait pas refusé de le suivre : *abiit mœrens*.

7. Ce regard que le divin Maître promène autour de lui avant d'adresser la parole à ses disciples, semble annoncer l'importance de la leçon qu'il va donner. Il ajoute encore à la force de son enseignement, en énonçant sa maxime sous la forme d'une exclamation : *Quam difficile* ; son affirmation est solennelle et absolue : *Amen dico vobis*.

	in Regnum Dei intrabunt!	disciples étaient stupéfaits de ce
<i>ff.</i> Mt. XIX. 23.	(<i>ff</i>) Amen dico vobis, quia dives difficile intrabit in Re-	langage. Mais Jésus, prenant de
<i>gg.</i> Mc. X. 24.	gnum cœlorum. (<i>gg</i>) Discipuli autem obstupescabant in verbis ejus. At Jesus rur-	nouveau la parole, dit : Je vous
<i>hh.</i> Mt. XIX. 24.	sus respondens ait illis : (<i>hh</i>) Et iterum dico vobis,	le dis encore, mes enfants bien-
<i>ii.</i> Mc. X. 24.	(<i>ii</i>) filioli, quam difficile est confidentes in pecuniis in Regnum Dei introire!	aimés : qu'il est difficile à ceux
<i>kk.</i> L. XVIII. 25.	(<i>kk</i>) Facilius est enim camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in Regnum Dei. (<i>ll</i>) Auditis autem his, discipuli	qui se confient dans les richesses
<i>ll.</i> Mt. XIX. 25.	mirabantur valde (<i>mm</i>) dicentes ad semetipsos : Et quis potest salvus fieri? Et	d'entrer dans le Royaume de Dieu! Car il est plus facile à un
<i>mm.</i> Mc. X. 26.		⁸ chameau de passer par le trou
		d'une aiguille, qu'à un riche
		d'entrer dans le Royaume de
		Dieu. Et entendant ces choses,
		les disciples étaient grandement
		étonnés, et se disaient : Qui
		donc peut être sauvé? Et Jésus
		les regardant leur dit : ⁹ Aux
		hommes cela est impossible;
		mais ce qui est impossible aux
		hommes est possible à Dieu;

8. Il rend raison de ce qu'il vient de dire, en se servant d'une hyperbole, qui ne doit pas être prise à la lettre; car elle établirait l'impossibilité absolue plutôt que la difficulté du salut des riches. Soit qu'il désigne, comme il est le plus probable, un animal, soit qu'il s'agisse, ainsi que le prétendent certains auteurs, du câble d'un navire, toujours est-il que, suivant cette parole, il faut une espèce de miracle pour que les riches se sauvent malgré leurs richesses, et qu'ils puissent les conserver sans attache, sans orgueil, sans injustice.

9. C'est ainsi que Jésus-Christ résout les doutes de ses disciples en exerçant leur foi. Voyant que tous les hommes courent après les richesses, ils concluent de l'étonnante leçon qu'ils viennent de recevoir que le salut éternel est simplement impossible. Mais les apôtres ne connaissaient encore que très-imparfaitement les mystères; ils ne savaient pas quelle est la puissance et l'efficacité de la grâce de Jésus-Christ; ils ne tenaient compte que des forces de la nature. Mais la nature élevée par la grâce au-dessus d'elle-même, et fortifiée par l'assistance du Tout-Puissant, triomphe de tous les obstacles que la cupidité lui oppose, et ce qui sert communément à alimenter tous les vices devient la matière et l'occasion de la vertu.

car à Dieu tout est possible. *intuens* Jesus illos (*nn*) dixit *nn. Mt. XIX. 26.*
 Alors ¹⁰ Pierre commença à lui illis : *Apud homines hoc*
 dire : Voici que nous autres, impossible est, (*oo*) *sed* *oo. Mc. X. 26.*
 nous avons tout quitté, et vous (*pp*) *quæ impossibilia sunt* *pp. L. XVIII. 27.*
 nous avons suivi; qu'y aura-t-il donc *apud homines, possibilia*
 pour nous? Jésus répondant leur *sunt apud Deum; (qq) omnia* *qq. Mc. X. 27.*
 dit : En vérité je vous dis que *enim possibilia sunt apud*
 vous qui m'avez suivi, lorsqu'à *Deum. (rr) Tunc (ss) cœpit* *rr. Mt. XIX. 27.*
 la régénération ¹¹ le Fils de *ei Petrus dicere : Ecce nos* *ss. Mc. X. 28.*
 l'homme sera assis sur le trône *dimisimus omnia, et se-*
 de sa gloire, vous aussi, vous *quiti sumus te; (tt) quid* *tt. Mt. XIX. 27.*
 serez assis sur douze trônes, *ergo erit nobis? (uu) Res-* *uu. Mc. X. 29.*
 jugeant les douze tribus d'Is- *pondens Jesus (xx) dixit il-* *xx. Mt. XIX. 28-29.*
 raël. ¹² Et nul n'aura quitté *lis : Amen dico vobis, quod*
 maison, ou frères, ou sœurs, ou *vos qui secuti estis me, in*

10. L'héroïque générosité qui éclate spontanément dans cette interrogation est bien digne du cœur de saint Pierre. Il vient d'entendre à quelles conditions le divin Maître a mis la conquête du royaume des cieux; il faut tout abandonner et suivre Jésus-Christ. Alors, plein de sainte confiance et de véritable allégresse, il interroge son Maître, non pas pour lui seulement, mais pour tous ses frères dans l'apostolat, et demande quelle sera leur commune récompense.

11. Saint Hilaire joint les mots *in regeneratione* à ce qui précède, et les entend de la régénération spirituelle par le baptême. Mais l'interprétation la plus commune et la mieux fondée les rattache à ce qui suit, et les entend de la résurrection générale qui se fera le jour du jugement. Il est évident que Jésus-Christ fait ici à ses Apôtres une promesse spéciale de se les adjoindre en qualité de ses assesseurs, au jour de son glorieux avènement, quand il viendra juger les vivants et les morts. En nommant les douze tribus d'Israël, il désigne en même temps sous cette dénomination universelle, non-seulement la treizième tribu, mais toutes les générations de l'humanité.

12. Après avoir déterminé spécialement la récompense des Apôtres, il dit quel sera le prix surabondant que recevront de leurs sacrifices tous ceux qui, pour suivre le chemin de la perfection évangélique, se seront détachés de cœur, ou en réalité, de tout ce que la chair et le monde aiment, et de toutes les pompes de Satan. Ces âmes généreuses ne seront pas seulement assurées de la vie éternelle; mais dès à présent, et sur cette terre, ils recevront le centuple de tout ce qu'ils au-

regeneratione cum sederit p^{er}ce, ou mère, ou femme, ou
 Filius hominis in sede ma- enfants, ou terres, à cause de
 jestatis suæ, sedebitis et vos mon nom, à cause du Royaume
 super sedes duodecim judi- de Dieu, à cause de moi, et à
 cantes duodecim tribus Is- cause de l'Évangile, qui ne re-
 rael. Et (yy) nemo est, qui re- çoit maintenant, en ce temps
 liquerit domum, aut fratres, même, cent fois autant et beau-
 aut sorores, aut patrem, aut coup plus, des maisons, et des
 matrem, (zz) aut uxorem, frères, et des sœurs, et des fils,
 aut filios, aut agros propter et des terres, ¹³ avec des persé-
 nomen meum, (aaa) propter cutions, et dans le siècle à venir
 Regnum Dei, (bbb) propter la vie éternelle. ¹⁴ Mais beau-
 me, et propter Evangelium, coup de premiers seront les der-
 qui non accipiat centies tan- niers, et beaucoup de derniers
 tum nunc in tempore hoc, les premiers.
 (ccc) multo plura, (ddd) do-
 mos, et fratres, et sorores, et
 filios, et agros, cum persecu-
 tionibus, et in sæculo futuro
 vitam æternam. (eee) Multi
 autem erunt primi novis-
 simi, et novissimi primi.

ront quitté pour Dieu. Car ils n'auront renoncé qu'à des choses passa-
 gères et sans valeur, qu'à des liens que la chair et le sang établissent,
 qu'à ce qui est vanité et affliction de l'esprit ; tandis qu'ils recevront en
 échange tous les biens spirituels, les trésors autrement précieux de la
 grâce, par lesquels c'est l'âme qui est enrichie ; ils auront les joies du
 ciel, et cette paix véritable du cœur, qui dépasse tout ce qui est sensible.
 L'amour seul de Jésus-Christ, qui leur est donné comme à titre d'arrhes,
 peut-il être comparé à toutes les jouissances de la terre, aux parents,
 aux amis, à toutes les créatures, à tous les trésors, à tous les plaisirs ?

13. Ces mots, qui ne se trouvent que dans saint Marc, peuvent signi-
 fier, ou que les persécutions ne seront un obstacle à aucune de ces ré-
 compenses ; ou que la récompense principale de ceux qui auront tout
 quitté pour Jésus-Christ sera de souffrir persécution pour Jésus-Christ.

14. Beaucoup de ceux qui auront occupé les premiers rangs dans
 ce monde, verront au-dessus d'eux ceux qui occupaient les derniers.

* Paragraphe Treizième

PARABOLE DES OUVRIERS DE LA VIGNE

¹ Le Royaume des Cieux est (a) Simile est Regnum
semblable à un père de famille Cœlorum homini patri fami-

a. Mt. XX.
1-16.

* Jésus-Christ avait terminé le discours précédent par cette sentence : *Multi erunt novissimi primi, et primi novissimi*. Il la développe maintenant par une parabole qui n'a été conservée que par saint Matthieu, et qui se termine par les mêmes paroles : *Sic erant novissimi primi et primi novissimi*. Rien ne pouvait établir plus clairement que saint Matthieu a donné à cette parabole sa vraie place chronologique.

1. Ce qui arriva dans la maison de ce père de famille arrive aussi dans l'Église. Tel est le sens de toute cette allégorie. Le père de famille, c'est Dieu; les ouvriers, ce sont les hommes; la vigne, c'est l'Église; le salaire de la journée, c'est la béatitude du ciel; les heures représentent le temps employé dans cette vie au service de Dieu; la place publique, c'est le monde; enfin, le soir, c'est le jugement général. Cette exposition est celle que je choisis, sans toutefois rejeter les autres qui se trouvent dans les saints Pères. La parabole a donc pour objet d'établir que beaucoup des premiers seront les derniers, et réciproquement. Pour trouver la vérification de cette maxime, il suffit de lire le chapitre xi de l'Épître aux Romains, où l'apôtre annonce que le peuple juif, qui fut appelé le premier à la lumière de l'Évangile, sera le dernier à l'embrasser. Il faut se garder avec soin d'une erreur dans laquelle plusieurs interprètes, et surtout les protestants, sont tombés; ils se sont imaginé trouver ici que la récompense de tous les élus sera égale, et que la diversité des mérites ne produira aucune gradation dans la gloire du ciel. Les saints Pères entendent le salaire égal que tous les ouvriers reçoivent sans distinction, de la récompense essentielle ou de la béatitude considérée dans son essence, qui est la vision intuitive de Dieu : *Videbimus eum sicuti est*. (I. Joan. III, 2.) Mais, quoique chacun des bienheureux voie Dieu face à face, l'intensité de cette vision sera graduée dans la même proportion que l'auront été les mérites, par une participation différente à la lumière de la gloire. Ainsi parlent saint Augustin (Tr. 67, *in Joan.*), saint Jérôme (lib. II, *Cont. Jovinian.*), saint Ambroise (*in Luc.*, lib. VII, cap. xv), « *Æqualem*

lias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam. Conventione autem facta cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam. Et egressus circa horam tertiam, vidit alios stantes in foro otiosos, et dixit illis : Ite et vos in vineam meam, et quod justum fuerit dabo vobis. Illi autem abierunt. Iterum autem exiit circa sextam et nonam horam, et fecit similiter. Circa undecimam vero exiit, et invenit alios stantes, et dicit illis : Quid hic statis tota die otiosi? Dicunt ei : Quia nemo nos conduxit. Dicit illis : Ite et vos in vineam meam. Cum sero autem factum esset, dicit dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios, et redde illis mercedem, incipiens a novissimis usque ad primos. Cum venissent ergo qui circa undecimam horam venierant, acceperunt singulos

qui sortit de grand matin, afin de louer des ouvriers pour sa vigne. Or, convention faite avec les ouvriers d'un denier par jour, il les envoya à sa vigne. Et étant sorti de nouveau vers la troisième heure, il en vit d'autres qui se tenaient sur la place sans rien faire, et il leur dit : Allez, vous aussi, à ma vigne, et ce qui sera juste, je vous le donnerai. Et ils y allèrent. Il sortit encore vers la sixième et la neuvième heure, et il fit de même. Enfin, vers la onzième heure, il sortit, et il en trouva d'autres qui étaient là, et il leur dit : Pourquoi êtes-vous ici tout le jour sans rien faire? Ils répondirent : Parce que personne ne nous a loués. Il leur dit : Allez, vous aussi, à ma vigne. Or, lorsque le soir se fit, le maître de la vigne dit à son intendant : Appelle les ouvriers, et paye-les, en commençant par les derniers jusqu'aux premiers. Ceux donc qui étaient venus vers la onzième heure s'étant

« mercedem vitæ, non gloriæ. » D'un autre côté, la mesure du mérite n'est pas toujours proportionnée à la durée de la vie; et quelques saints, dont la charité aura été plus ardente et plus active, seront placés dans le royaume de Dieu au-dessus de beaucoup d'autres, qui auront fourni une plus longue carrière. C'est ce que l'on peut dire sans hésiter de saint Jean-Baptiste.

approchés, reçurent chacun un denier. Or les premiers venant ensuite, pensèrent qu'ils allaient recevoir davantage; mais ils reçurent aussi chacun un denier.

² Et en le recevant ils murmuraient contre le père de famille, disant : Ces derniers ont travaillé une heure, et vous les traitez comme nous, qui avons porté le poids du jour et de la chaleur. Mais lui, répondant à l'un d'eux, dit : Mon ami, je ne te fais point de tort; n'es-tu pas convenu d'un denier avec moi? Prends ce qui est à toi, et va-t'en; je veux donner même à ce dernier autant qu'à toi. Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux? Et ton œil est-il mauvais parce que je suis bon?

³ Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers; car beaucoup sont appelés, mais peu sont élus.

denarios. Venientes autem et primi, arbitrati sunt quod plus essent accepturi; acceperunt autem et ipsi singulos denarios. Et accipientes murmurabant adversus patrem familias dicentes : Hi novissimi una hora fecerunt, et pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei et æstus. At ille respondens uni eorum dixit : Amice, non facio tibi injuriam; nonne ex denario convenisti mecum? Tolle quod tuum est, et vade; volo autem et huic novissimo dare sicut et tibi. Aut non licet mihi quod volo facere? An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum? Sic erunt novissimi primi, et primi novissimi. Multi enim sunt vocati, pauci vero electi.

2. Il n'est pas nécessaire d'appliquer cette dernière partie à l'objet général de la parabole, ainsi que nous l'avons déjà dit pour quelques autres. Il ne saurait y avoir de murmures dans le ciel, où toutes les âmes sont élevées à la perfection de la charité. Chacun y jouit non-seulement de son bonheur personnel, mais encore de celui de tous les autres; il trouve une joie de plus dans la gloire qui revient à Dieu de l'élection gratuite de tous, et de la récompense que la souveraine justice donne à chacun proportionnellement à ses mérites.

3. Cette parabole est susceptible d'un grand nombre d'autres explications, pour lesquelles je me contente de renvoyer aux interprètes. — Quelque grand que soit le nombre des élus, celui des réprouvés est beaucoup plus considérable.

LIVRE TREIZIÈME

* Paragraphe Premier

MALADIE ET MORT DE LAZARE

u. J. XI. 1-16. (a) Erat autem quidam Or il y avait un certain ma-
languidus Lazarus a Betha- lade, ¹Lazare, de Béthanie ², la
nia de castello Mariæ et bourgade de Marie et de Marthe

* Après avoir raconté comment Jésus-Christ avait été sur le point d'être pris et lapidé par les Juifs à Jérusalem, pendant la fête des Tabernacles, et comment, s'échappant de leurs mains, il s'était retiré de l'autre côté du Jourdain, saint Jean aborde immédiatement l'histoire de Lazare, dont aucun Évangéliste n'avait parlé. Pour indiquer l'époque de cet événement, il remarque (xi, 55) que la fête de Pâque était proche. Il franchit donc un intervalle d'au moins deux mois, qui se trouve rempli par les récits que nous avons empruntés aux trois autres Évangélistes, et qui ont trouvé place dans le livre précédent, depuis le § III jusqu'à la fin.

1. Il ne faut pas confondre ce Lazare avec le bienheureux mendiant dont il a été parlé plus haut (liv. XII, § vi). Tous deux, ainsi que l'observe Benoît XIV (*De canon. sanct.*, lib. IV, p. 2, cap. xxix), reçoivent un culte dans l'Église, et des temples sont érigés en leur honneur. Le premier appartient à l'Ancien Testament, le second est compté parmi les saints du Nouveau.

2. Le même Évangéliste, parlant de Bethsaïde, l'appelle « la cité d'André et de Pierre, » *civitate Andreæ et Petri* (Joan. I, 44); c'est dans le même sens qu'il nomme Béthanie « la bourgade de Marie et de Marthe, » pour indiquer, non pas qu'il leur appartenait, mais qu'elles y avaient leur demeure.

sa sœur. ³ Marie était celle qui oignit le Seigneur de parfum, et lui essuya les pieds avec ses cheveux; et Lazare, alors malade, était son frère. Ses sœurs donc envoyèrent dire à Jésus : ⁴ Seigneur, voilà que celui que vous aimez est malade. Ce qu'entendant, Jésus leur dit : ⁵ Cette maladie ne va pas à la mort, mais elle est pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu en soit glorifié. ⁶ Or Jésus ai-

Marthæ sororis ejus. Maria autem erat quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis; cujus frater Lazarus infirmabatur. Miserunt ergo sorores ejus ad eum dicentes : Domine, ecce quem amas infirmatur. Audiens autem Jesus dixit eis : Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei, ut glorificetur Filius Dei per eam. Dili-

3. J'ai rapporté au liv. V, § VII, l'histoire de la femme pécheresse, et j'ai suivi (not. 1) l'opinion suivant laquelle cette femme n'est autre que Marie-Magdeleine. A l'époque de la vie de Jésus-Christ où nous sommes arrivé, la pécheresse était la seule qui eût oint de parfum les pieds du Seigneur, et les eût essuyés avec ses cheveux. Comment donc serait-il possible de douter que la femme convertie par Jésus-Christ fût la sœur même de Lazare, que l'Évangéliste désigne précisément ici en rappelant cette marque singulière de vénération? Les partisans de l'opinion contraire prétendent que saint Jean a voulu mentionner ici ce que fit la sœur de Lazare, six jours avant la dernière pâque, au souper de Béthanie. Mais ce repas n'eut lieu qu'après la résurrection de Lazare, et c'est d'un fait antérieurement accompli que parle ici saint Jean : *unxit... extersit*.

4. Se peut-il imaginer une formule de supplication plus modeste, plus énergique, plus simple? On y sent merveilleusement exprimés la foi, la confiance, l'amour.

5. Ni les envoyés de Béthanie, ni les disciples de Jésus-Christ ne comprirent alors le sens de sa réponse. Quoique Lazare soit mort de cette maladie, il est vrai néanmoins que cette maladie et cette mort aboutirent uniquement à glorifier Notre-Seigneur; car la résurrection de son ami, opérée par sa puissance, le fit clairement connaître pour ce qu'il était, pour le Fils de Dieu, égal à son Père, et tout-puissant comme lui. Telle était la fin vers laquelle cette maladie était dirigée, et non pas la mort du malade : *infirmitas hæc non est ad mortem, sed... ut glorificetur Filius Dei per eam*.

6. Jésus aimait d'une singulière affection les trois membres de

gebat autem Jesus Martham, mait Marthe, et sa sœur Marie, et sororem ejus Mariam, et et Lazare. Ayant donc entendu Lazarum. Ut ergo audivit dire qu'il était malade, il de- quia infirmabatur, tunc qui- meura⁷ toutefois deux jours en- dem mansit in eodem loco core au lieu où il était. Et après duobus diebus. Deinde post cela, il dit à ses disciples : Re- hæc dixit discipulis suis : tournons en Judée. Les disciples Eamus in Judæam iterum. lui dirent : ⁸ Maître, tout à Dicunt ei discipuli : Rabbi, l'heure les Juifs cherchaient à nunc quærebant te Judæi vous lapider, et vous retournez lapidare, et iterum vadis il- là? Jésus répondit : ⁹ N'y a-t-il

cette famille qu'il avait sanctifiée, et dont il daignait souvent se faire l'hôte, lui apportant ainsi plus encore de profit que d'honneur.

7. Le Seigneur attendit deux jours entiers avant de quitter le point de la Galilée où les messagers de Marthe et de Marie étaient venus le joindre, et lui avaient annoncé la maladie de celui qu'il aimait. C'est qu'il voulait faire un miracle plus éclatant que ne l'eût été la guérison de la plus grave maladie. Il voulait qu'avant son arrivée à Béthanie Lazare fût mort, mis au tombeau, atteint déjà par la putréfaction. Il voulait que personne désormais ne pût raisonnablement méconnaître en lui la Toute-Puissance divine.

8. J'ai fait observer que deux mois pour le moins s'étaient écoulés depuis le jour où les Juifs avaient voulu lapider Jésus-Christ; et cependant les Apôtres en parlent comme d'une chose toute récente : *Rabbi, nunc quærebant te Judæi lapidare*. Mais il n'est pas étonnant que l'affection pour leur maître et la crainte du danger auquel ils redoutent qu'il s'expose, introduisent quelque exagération dans leur langage. Sans doute, au lieu de ne songer qu'à la haine acharnée de ses ennemis, ils auraient dû réfléchir au pouvoir qu'il avait toujours de déjouer tous leurs complots; mais ils n'étaient pas encore capables de s'élever si haut.

9. Les Juifs divisaient en douze heures l'espace compris entre le lever du soleil et son coucher; ils partageaient la nuit en quatre veilles ou parties égales. Les heures du jour et les veilles de la nuit variaient de durée, suivant la diversité des saisons. Il n'est pas facile de dire quel est ici le sens et le but de la comparaison. Voici l'explication que je propose : La durée de ma vie est déterminée par un décret de Dieu, aussi bien que la durée des heures du jour, et personne au monde ne peut en retirer quelque chose malgré moi; ne craignez donc pas que ce voyage abrégé d'un instant le temps de mon

pas douze heures dans le jour? Si quelqu'un marche pendant le jour, il ne se heurte point, parce qu'il voit la lumière de ce monde; mais s'il marche de nuit, il se heurte, parce qu'il n'y a point de lumière. Il leur parla ainsi, et ensuite il leur dit: ¹⁰ Lazare, notre ami, dort; mais je vais le tirer de son sommeil. Ses disciples lui dirent donc: Seigneur, s'il dort, il sera sauvé. Or Jésus avait parlé de sa mort; mais eux crurent qu'il parlait de l'assoupissement du sommeil. Alors donc Jésus leur dit clairement: ¹¹ Lazare est mort, et je m'en réjouis à cause de vous, afin que vous croyiez, puisque je n'étais pas là. Mais allons à lui. ¹² Sur quoi Thomas, qui est appelé *Didyme*, dit aux autres disciples: Allons, nous aussi, afin que nous mourions avec lui.

luc? Respondit Jesus: Nonne duodecim sunt horæ diei? Si quis ambulat in die, non offendit, quia lucem hujus mundi videt; si autem ambulat in nocte, offendit, quia lux non est in eo. Hæc ait, et post hæc dixit eis: Lazarus amicus noster dormit; sed vado ut a somno excitem eum. Dixerunt ergo discipuli ejus: Domine, si dormit, salvus erit. Dixerat autem Jesus de morte ejus; illi autem putaverunt quia de dormitione somni diceret. Tunc ergo Jesus dixit eis manifeste: Lazarus mortuus est; et gaudeo propter vos ut credatis, quoniam non eram ibi. Sed eamus ad eum. Dixit ergo Thomas, qui dicitur *Didymus*, ad condiscipulos: Eamus et nos, ut moriamur cum eo.

séjour sur la terre; je suis avec vous, moi la lumière véritable, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*.

10. L'usage de donner à la mort le nom de sommeil n'était pas inconnu chez les Juifs. Cette dénomination convenait surtout à la mort de Lazare, qui devait ressusciter le quatrième jour.

11. Jésus-Christ se réjouissait de ce que la foi de ses disciples en sa divinité allait être accrue et confirmée par le plus éclatant de ses miracles.

12. *Didyme* en grec, *Thom* en hébreu, signifie *jumeau*. — Saint Jean, qui doit plus tard faire connaître l'incrédulité de saint Thomas à la résurrection de Jésus-Christ, nous le montre ici animé d'un louable dévouement, et encourageant ses frères à mourir avec leur maître.

* Paragraphe Deuxième

LAZARE RESSUSCITÉ

a. J. XI.
17-46,

(a) Venit itaque Jesus, et invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem. Erat autem Bethania juxta Jerosolymam quasi stadiis quindecim. Multi autem ex Judæis venerant ad Martham et Mariam, ut consolentur ei. Jésus vint donc, et il trouva Lazare¹ mis dans le sépulcre depuis quatre jours. Or Béthanie était près de Jérusalem, à environ quinze stades. Cependant beaucoup de Juifs étaient venus près de Marthe et de Marie, pour les consoler de la

* Je place en cet endroit la résurrection miraculeuse de Lazare, à cause du lien très-intime qui unit cette partie de l'histoire à ce qu'on a lu dans le paragraphe précédent. L'ordre chronologique exigerait d'abord le récit de quelques faits intermédiaires. Car c'est entre la première nouvelle transmise par les sœurs de Lazare à Jésus-Christ au delà du Jourdain, et son arrivée à Béthanie, que se passèrent plusieurs choses, omises par saint Jean et rapportées par les autres Évangélistes, que l'on trouvera dans les paragraphes suivants (III-IX). Puis je reprendrai (§ IX) le récit des conséquences que produisirent dans les délibérations des Pharisiens les nombreux miracles de Jésus-Christ, et spécialement le plus éclatant de tous, la résurrection de Lazare. Le P. Lamy a suivi un ordre semblable pour les mêmes motifs. Seulement il commence par raconter les miracles que Jésus opéra avant d'arriver au tombeau de Lazare; puis il donne l'histoire de la maladie et du message. (*Harm. Evangel.*, lib. IV, cap. xxxv.)

1. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur la question de savoir si Lazare mourut le jour même où les messagers de ses sœurs arrivèrent près de Jésus, ou seulement dans le cours des deux journées qu'il passa dans le même endroit. Ce qui est bien certain, c'est qu'à l'arrivée du Seigneur à Béthanie, son ami était mort depuis quatre jours et mis au tombeau. La nouvelle de cet événement s'était promptement répandue à Jérusalem, qui était à moins d'une lieue de Béthanie. Comme la famille de Lazare était très-connue, un grand nombre de Juifs se rendirent près de ses sœurs pour leur donner quelque consolation et une marque de sympathie.

mort de leur frère. ² Marthe larentur eas de fratre suo. donc, dès qu'elle eut appris que Martha ergo, ut audivit quia Jésus venait, alla au-devant de Jesus venit, occurrit illi ; Maria autem domi sedebat. Dixit lui ; mais Marie se tenait à la ergo Martha ad Jesum : Domine, si fuisses hic, frater Jésus : ³ Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas meus non fuisset mortuus ; mort ; mais à présent même sed et nunc scio quia quæcumque poposceris a Deo, je sais que tout ce que vous demanderez à Dieu, Dieu vous le dabit tibi Deus. Dicit illi Jesus : donnera. Jésus lui dit : Ton Resurget frater tuus. Dicit ei Martha : Scio quia resurget in resurrectione in no- dit : ⁴ Je sais qu'il ressuscitera à la vissimo die. Dixit ei Jesus : résurrection, au dernier jour. Ego sum resurrectio et vita ; Jésus lui dit : ⁵ Je suis la ré-

2. Marthe et Marie se montrent toujours les mêmes. (Voy. liv. XI, § VI, not. 1.)

3. Ces paroles de Marthe, aussi bien que celles qui annonçaient la maladie de Lazare, respirent la modestie, la foi, la confiance et l'amour. Elle ne demande pas que Jésus ressuscite son frère, mais elle croit fermement qu'il a le pouvoir de faire ce miracle, quoiqu'elle ne pense pas qu'il en ait la volonté. Des trois résurrections de morts que rapporte l'Évangile, on ne voit pas qu'il y en ait eu une seule directement demandée.

4. Marthe n'avait pas compris la réponse faite à ses messagers au delà du Jourdain : *Infirmitas hæc non est ad mortem*. Ainsi maintenant elle ne comprend pas que Jésus-Christ parle de résurrection immédiate ; elle se contente de renouveler sa profession de foi dans la résurrection universelle.

5. Il semble qu'ici le Seigneur se propose de corriger l'expression trop limitative de Marthe, dont le langage ne montre pas qu'elle reconnaisse Jésus-Christ pour vrai Dieu, égal à son Père, quoiqu'elle voie bien en lui le vrai Fils de Dieu, le Messie envoyé de Dieu dans le monde pour le sauver. C'est lui qui est la résurrection et la vie, car c'est par lui que les morts ressuscitent ; c'est de lui que les hommes reçoivent et la vie naturelle et la vie surnaturelle de la grâce et de la gloire. D'où il résulte que celui qui croit en lui d'une foi vive, encore bien qu'il perde la vie du corps, garde la vie bienheureuse de l'âme, qui durera toute l'éternité. Toutefois, la formule dont Marthe se sert

qui credit in me, etiam si mortuus fuerit, vivet; et omnis qui vivit et credit in me, non morietur in æternum. Credis hoc? Ait illi : Utique, Domine, ego credidi quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti. Et cum hæc dixisset, abiit, et vocavit Mariam sororem suam silentio, dicens : Magister adest, et vocat te. Illa ut audivit, surgit cito, et venit ad eum. Nondum enim venerat Jesus in castellum; sed erat

surrection et la vie; celui qui croit en moi, quand même il serait mort, vivra; et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. Crois-tu cela? Elle lui dit : Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde. Après qu'elle eût dit cela, elle s'en alla, et appela Marie, sa sœur, en secret, disant : ⁶ Le Maître est ici, et il t'appelle. Ce que celle-ci ⁷ ayant entendu, elle se leva promptement et vint à lui. Car Jésus n'était pas entré jusqu'alors dans

étant précisément celle que saint Pierre employa dans sa glorieuse profession de foi : *Tu es Christus Filius Dei vivi*, il est hors de doute qu'elle reconnaissait en Jésus-Christ le Fils de Dieu par nature et non pas un Fils d'adoption.

6. L'Évangéliste ne dit pas que le Seigneur ait ordonné à Marthe de faire venir sa sœur; d'où certains commentateurs concluent que Marthe alla d'elle-même trouver Marie, et lui dit à l'oreille que le Maître l'appelait, pour la déterminer à venir aussitôt. Il me paraît plus vraisemblable que Jésus avait envoyé Marthe, et ce qui le montre, c'est qu'il attendit au même endroit l'arrivée de Marie, sans entrer dans le bourg. De plus, il n'est pas naturel de supposer que Marthe eût quitté le Seigneur sans demander au moins qu'il lui permît d'aller avertir sa sœur de son arrivée.

7. Elle qui aimait de tant d'amour la personne sacrée et la parole de Jésus-Christ, se montre ici telle qu'elle est toujours. A peine avertie que son cher Maître l'appelle, elle court se jeter à ses pieds divins, que naguère elle arrosait de ses larmes de pénitente. Elle n'adresse pas même une parole d'explication ou d'excuse à ceux qui s'efforçaient de la consoler. Jésus seul a le pouvoir de consoler Magdeleine. Elle parle absolument comme sa sœur avait parlé; ce qui montre que la même pensée les avait occupées ensemble; toutes deux s'étaient dit que, si Jésus était arrivé à temps, Lazare ne fût pas mort; car Jésus l'eût certainement guéri.

le bourg ; mais il était encore dans le lieu où Marthe l'avait rencontré. Cependant les Juifs qui étaient dans la maison avec Marie, et la consolait, lorsqu'ils la virent se lever si promptement et sortir, la suivirent, disant : Elle va au sépulcre pour y pleurer. Et quand Marie fut venue où était Jésus, le voyant, elle tomba à ses pieds, et lui dit : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort. Mais lorsque Jésus la vit pleurant, et les Juifs qui étaient venus avec elle pleurant aussi, ⁸ il frémit en son esprit, et se troubla lui-même, et il dit : Où l'avez-vous mis ?

adhuc in illo loco ubi occurrerat ei Martha. Judæi ergo qui erant cum ea in domo, et consolabantur eam, cum vidissent Mariam quia cito surrexit et exiit, sequuti sunt eam dicentes : Quia vadit ad monumentum, ut ploret ibi. Maria ergo, cum venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus, et dicit ei : Domine, si fuisses hic, non esset mortuus frater meus. Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos, qui venerant cum ea, plorantes, infremuit spiritu, et turbavit seipsum, et dixit : Ubi po-

8. J'ai déjà eu occasion de rappeler que Jésus-Christ avait toutes les passions humaines, parce qu'il était homme. Mais en lui, plus encore qu'en Adam avant sa chute, elles étaient parfaitement subordonnées à l'empire de la raison, qui seule en déterminait et en réglait tous les mouvements, et quant au temps et quant à l'intensité. Les Pères et les théologiens ont coutume d'indiquer ce caractère propre des passions de l'Homme-Dieu, en leur donnant le nom de *pro-passions*. Jésus donc s'émut intérieurement, et fit connaître au dehors ce trouble volontaire : *turbavit seipsum*. Les commentateurs assignent différentes causes à cette émotion. Suivant l'explication qui me paraît la plus probable, Jésus frémit et se trouble en pensant à la mort, que le péché a introduite dans le monde, et au démon, qui fut le premier homicide : *Ille homicida erat ab initio*. (Joan., VIII, 44.) Il semble que le sentiment de Jésus serait bien exprimé par ces paroles du prophète : *Ero mors tua, o mors : morsus tuus ero, inferne*. (Osée, XIII, 14.) Ce qui suit vient à l'appui de notre interprétation : *Ubi posuistis eum ?* Le Christ savait toute chose ; mais il interroge pour attirer l'attention et donner plus de relief au miracle.

suistis eum ? Dicunt ei : Domine, veni, et vide. Et lacrymatus est Jesus. Dixerunt ergo Judæi : Ecce quomodo amabat eum. Quidam autem ex ipsis dixerunt : Non poterat hic, qui aperuit oculos cæci nati, facere ut hic non moreretur ? Jesus ergo rursum fremens in semetipso venit ad monumentum. Erat autem spelunca ; et lapis superpositus erat ei. Ait Jesus : Tollite lapidem. Dicit ei Martha, soror ejus qui

Ils lui répondirent : Seigneur, venez et voyez.⁹ Et Jésus pleura. Et les Juifs dirent : Voyez comme il l'aimait. Mais quelques-uns d'entre eux dirent : ¹⁰ Ne pouvait-il pas, lui qui a ouvert les yeux d'un aveugle-né, faire que celui-ci ne mourût point ? Jésus donc, frémissant de nouveau en lui-même, vint au sépulcre. Or c'était ¹¹ une grotte ; et une pierre était posée dessus. Jésus dit : Otez la pierre. Marthe, la sœur de celui qui était mort, lui dit : ¹² Seigneur, il sent déjà

9. Avant d'agir en Dieu, il montre qu'il est véritablement homme ; ses larmes sont le témoignage d'une affection humaine ; et c'est bien le sens que les Juifs leur donnèrent.

10. Rendre la vue à un aveugle-né leur paraît un plus grand miracle que toutes les guérisons les plus impossibles à la nature ; ils concluent donc du plus au moins, et l'on peut croire qu'ils s'efforcent malicieusement de jeter du doute sur la réalité du fait qu'ils rappellent, en montrant qu'il n'a pas été capable d'empêcher celui qu'il aimait tant de mourir.

11. Quand nous arriverons à parler de la sépulture du Seigneur, j'expliquerai comment les Juifs avaient coutume de creuser leurs tombeaux. En attendant, j'appelle l'attention de ceux de mes lecteurs qui auraient à leur disposition l'ouvrage de Lamy, intitulé : *Commentarius in harmoniam, sive concordiam quatuor Evangelistarum*, éd. Paris, 1699, sur une excellente gravure représentant la résurrection de Lazare, au moment où on le dégage de ses liens et du suaire qui couvrait son visage. (Voy. liv. IV, c. xxxvi, p. 415.)

12. Marthe n'avait pas même la pensée que Jésus voulût ressusciter son frère, quoiqu'elle crût de la foi la plus solide qu'il obtiendrait infailliblement tout ce qu'il lui plairait de demander à Dieu. Elle s'imaginait donc qu'il ne voulait que voir le cadavre de son ami. Le Sauveur lui rappelle la foi dont elle venait de faire profession : Lui, qui est la résurrection et la vie, que lui manque-t-il pour ranimer à l'instant ce corps déjà putréfié, si la gloire de Dieu le demande ?

mauvais; car il est de quatre jours. Jésus lui répondit : Ne t'ai-je pas dit que, si tu crois, tu verras la gloire de Dieu? Ils ôtèrent donc la pierre. Alors Jésus, ¹³ levant les yeux en haut, dit : Mon Père, je vous rends grâce de ce que vous m'avez écouté. Pour moi, je savais que vous m'écoutez toujours; mais c'est à cause de ce peuple qui m'entoure que j'ai parlé, afin qu'ils croient que c'est vous qui m'avez envoyé. Ayant dit cela, ¹⁴ il cria d'une voix forte : Lazare, sortez. Et aussitôt ¹⁵ sortit celui qui avait été mort, lié aux pieds et aux mains de bandelettes, et le visage enveloppé d'un suaire. ¹⁶ Jésus leur dit :

mortuus fuerat : Domine, jam fœtet ; quatruiduanus est enim. Dicit ei Jesus : Nonne dixi tibi quoniam , si credideris, videbis gloriam Dei? Tulerunt ergo lapidem. Jesus autem, elevatis sursum oculis, dixit : Pater, gratias ago tibi quoniam audisti me. Ego autem sciebam quia semper me audis; sed propter populum, qui circumstat, dixi, ut credant quia tu me misisti. Hæc cum dixisset, voce magna clamavit : Lazare, veni foras. Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus in stitis; et facies illius sudario erat ligata. Dixit eis Jesus :

13. Les Juifs avaient souvent répété ce blasphème, que Jésus chassait les démons par la vertu de Beelzebub, le chef des démons. Il va montrer à cette foule qui l'entoure, qu'il est bien l'envoyé de Dieu; il lève donc les yeux au ciel, et rend grâce à son Père avant même que le miracle soit accompli. La prière absolue de Jésus-Christ obtient tout ce qu'elle demande, parce que sa volonté humaine est parfaitement conforme à la volonté divine. Il avait prié en secret; il remercie à haute voix, pour instruire ceux qui l'entendent, et les exciter à la foi.

14. Ce grand cri fut comme l'image anticipée de la trompette qui appellera tous les morts au jugement universel. Jésus nomme Lazare, afin que l'on sache bien que c'est le même homme qui vient, en corps et en âme, reprendre sa place au milieu des vivants.

15. Un homme déposé vivant dans un tel tombeau, les pieds et les mains liés de bandelettes, le visage étroitement serré dans un suaire, n'aurait pas pu, sans secours, sortir de cette caverne. Mais quand l'Homme-Dieu appelle, nul ne résiste à l'empire de sa voix.

16. Peut-être ces liens furent-ils détachés par ceux-là même qui les

Solvite eum , et sinite abire. Déliez-le, et le laissez aller.
 Multi ergo ex Judæis, qui ¹⁷ Beaucoup d'entre les Juifs
 venerant ad Mariam et Mar- qui étaient venus près de Marie
 tham, et viderant quæ fecit et de Marthe, et qui avaient vu
 Jesus, crediderunt in eum. ce que fit Jésus, crurent en lui.
 Quidam autem ex ipsis abie- Mais quelques-uns d'entre eux
 runt ad Pharisæos, et dixè- allèrent vers les Phariséens, et
 runt eis quæ fecit Jesus. leur dirent ce qu'avait fait
 Jésus.

* Paragraphe Troisième

JÉSUS-CHRIST PRÉDIT DE NOUVEAU AUX APOTRES SA PASSION, SA MORT PROCHAINE, SA RÉSURRECTION.

„ Mc. X. 32.

(a) Erant autem in via as- Or ils étaient en chemin pour

avaient formés, et qui avaient rendu les derniers devoirs à Lazare. Toujours est-il que Jésus voulut ôter au doute des Juifs jusqu'à l'ombre d'un prétexte.

17. Il y en eut beaucoup qui, à la vue de ce miracle si éclatant, crurent en Jésus-Christ; mais ce ne fut pas tout le monde. O prodige d'aveuglement et d'incrédulité!— On verra au § ix ce que produisirent les récits des témoins sur l'esprit des Phariséens.

* Le voyage dont l'histoire commence ici précéda immédiatement, ainsi que je l'ai dit (voy. § II, not. pré.), la résurrection de Lazare; et c'est pour laisser au récit plus de clarté que j'ai interverti l'ordre chronologique. Jésus ayant appris la maladie de Lazare pendant qu'il était de l'autre côté du Jourdain, s'achemina par la route de Jéricho vers Jérusalem, dont le bourg de Béthanie était voisin. Et comme c'était pendant la prochaine fête de Pâque que le mystère de la rédemption devait s'accomplir, il annonce de nouveau ces grands événements aux Apôtres, qui ne le suivaient pas sans terreur, bien que leur courage eût été ranimé par l'exclamation de saint Thomas : *Eamus et nos, et moriamur cum eo.*

monter à Jérusalem. ¹ Et Jésus marchait devant eux, et ils en étaient tout étonnés, et ils le suivaient pleins de crainte. ² Et prenant encore à part les douze disciples, il commença à leur dire ce qui devait lui arriver. Et il leur dit : Voici que nous montons à Jérusalem, et que s'accomplira tout ce qui a été écrit par les prophètes touchant le Fils de l'homme. Car il sera livré ³ aux princes des prêtres, aux Scribes, et aux Anciens, et ils le condamneront à mort, et ils le livreront ⁴ aux

cedentes Jerosolymam. Et præcedebat illos Jesus, et stupebant, et sequentes timebant. Et assumens iterum duodecim (b) discipulos secreto, (c) cœpit illis dicere quæ essent ei eventura. (d) Et ait illis : Ecce ascendimus Jerosolymam, et consummabuntur omnia quæ scripta sunt per prophetas de Filio hominis. Tradetur enim (e) principibus sacerdotum, et Scribis, et Senioribus, et damnabunt eum morte, et tradent eum gen-

b. Mt. XX. 17.
c. Mc. X. 32.
d. L. XVIII. 31-32.
e. Mc. X. 33.

1. Les Apôtres avaient raison de s'étonner en voyant Jésus-Christ marcher devant eux avec une si intrépide résolution, tandis qu'eux-mêmes étaient glacés de crainte ; ils n'avaient pas oublié les dangers de la dernière fête des Tabernacles ; ils savaient combien ses ennemis étaient altérés de son sang. De son côté, le Sauveur des hommes tenait à faire voir qu'aucune volonté étrangère, mais son choix libre et spontané le conduisait à la mort.

2. Les Douze n'accompagnaient pas seuls Jésus-Christ dans ce voyage. Pourtant ce n'est qu'à eux qu'il veut adresser de nouveau ces avertissements prophétiques. Il les prend donc à part, il leur parle en secret pour ne pas être entendu des autres. Il ne se contente plus d'annoncer tous les détails de sa Passion, il en précise l'époque. C'est la dernière fois qu'il se rend à Jérusalem pour la solennité de la Pâque. Quelle frappante ressemblance entre le *consummabuntur omnia* de la prophétie actuelle et le *consummatum est* de la Croix ! La première parole nous est conservée par saint Luc, la dernière par saint Jean.

3. Le bon Maître ne néglige rien pour prémunir ses Apôtres contre le scandale de sa Passion et de sa mort ; il en fait connaître toutes les circonstances, et affirme qu'il ressuscitera le troisième jour. Si, pour cette fois, il ne dit rien du traître qui est parmi eux, il désigne le tribunal devant lequel il sera traîné par les princes des prêtres et par le sanhédrin.

4. Il continue d'exposer tous les actes des pontifes et du grand

f. Mt. XX. 19. tibus (*f*) ad illudendum, et Gentils pour être moqué, et flagellandum, et crucifigendum; (*g*) et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur; de crachats; et après qu'ils l'auront flagellé, ils le feront mourir, et le troisième jour il ressuscitera. ⁵ Mais les Apôtres ne comprirent rien de ces choses. Et cette parole était cachée pour ab eis, et non intelligebant eum, et ils ne comprenaient quæ dicebantur. point ce qui leur était dit.

g. L. XVIII. 33-34.

Conseil de la nation, qui, après l'avoir déclaré digne de mort, le livreront aux mains des étrangers, c'est-à-dire de Pilate; il énumère en détail les affronts dont il sera couvert, les crachats, la flagellation, le crucifiement. Il annonce enfin son triomphe, qui ne se fera pas attendre au delà du troisième jour, *et tertia die resurget*. Lors donc que les Apôtres verront bientôt se vérifier dans tous les détails une si minutieuse prophétie, il semble que, bien loin d'être tentés de scandale, ils devront se sentir merveilleusement affermis dans leur foi.

5. C'est ce qui devait être, et pourtant le contraire arriva. On ne comprend pas qu'un langage si dégagé de figure, si exempt d'ambiguïté, reste obscur pour les Apôtres. Mais l'Évangéliste affirme le fait à diverses reprises; il n'y a pas moyen d'en douter. Ils entendaient leur Maître parler de souffrances et de mort; et parce qu'ils n'avaient jamais compris le mystère de la rédemption, parce qu'ils s'étaient fait du règne du Messie une idée toute contraire à la réalité, ils ferment les yeux au sens naturel et clair des paroles de Jésus-Christ, et s'épuisent à y chercher je ne sais quelle signification cachée.

* Paragraphe Quatrième

LES FILS DE ZÉBÉDÉE ET LEUR MÈRE DEMANDENT
LA PREMIÈRE PLACE

Alors ¹ la mère des fils de (a) *Tunc accessit ad eum* α. Mt. XX.
20-21.
Zébédée s'approcha de lui avec *mater filiorum Zebedæi cum*

* Maldonat, dans son Commentaire de saint Matthieu, rend ainsi raison de l'enchaînement de l'histoire : « *Tunc*, id est cum videret ejus « mortem instare. Ambit enim veluti morituri hominis hæreditatem. » On doit supposer que la mère avait été mise par ses fils au courant des paroles que Jésus-Christ venait de prononcer; elle comprit que sa mort était proche, mais aussi qu'il allait prochainement établir ce royaume dont il avait récemment entretenu ses Apôtres, lorsque, leur assignant la part qui devait leur être faite dans la régénération, il avait dit : « *Sedebitis et vos super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israel.* » (Matt., xix, 28.) Comme ils s'imaginaient toujours un royaume terrestre semblable à celui de David, ils ne comprenaient pas les paroles du Sauveur, ni, par suite, ce qu'ils demandaient. Personne ne doute que saint Matthieu et saint Marc ne racontent la même histoire. Mais comme le premier attribue la demande à la mère, et le second aux deux fils, saint Augustin, pour concilier les deux Évangélistes, recourt à cette explication ingénieuse : La mère ne dit que ce que ses fils lui ont suggéré; saint Marc a donc pu dire qu'ils ont pris eux-mêmes la parole, parce qu'ils ont parlé par la bouche de leur mère. Il m'a semblé plus naturel de compléter les deux textes l'un par l'autre, de telle sorte qu'on entend d'abord la mère parler dans l'intérêt de ses fils, comme saint Matthieu le raconte, et puis les fils présenter leur demande en personne, conformément au récit de saint Marc. Ainsi, non-seulement les deux Évangélistes sont d'accord, mais on comprend les deux réponses de Jésus-Christ, l'une adressée à la mère : *Quid vis?* l'autre à ses deux fils : *Quid vultis?*

4. Cette femme est Salomé, une de celles qui étaient parties de la Galilée à la suite de Jésus-Christ, et dont il sera parlé plus tard. La demande qu'elle ose, d'accord avec ses enfants, présenter à Jésus-Christ montre bien jusqu'à quel point elle savait pouvoir compter sur son indulgence, et aussi combien les rapports du Seigneur avec son au-

filiis suis adorans, et petens aliquid ab eo. Qui dixit ei : Quid vis? Ait illi : Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam, et unus ad sinistram in regno tuo.

(b) Et accesserunt Jacobus, et Joannes, filii Zebedæi, dicentes : Magister, volumus ut quodcumque petierimus facias nobis. At ille dixit eis : Quid vultis, ut faciam vobis? Et dixerunt : Da nobis ut unus ad dexteram tuam, et alius ad sinistram tuam sedeamus in gloria tua.

(c) Respondens autem Jesus dixit (d) eis : Nescitis quid petatis. Potestis bibere cali-

ses fils, l'adorant et lui demandant quelque chose. Jésus lui dit : Que veux-tu? Elle lui dit : Ordonnez que mes deux fils que voici soient assis, l'un à votre droite, l'autre à votre gauche, dans votre royaume. Et Jacques et Jean, fils de Zébédée, s'approchèrent disant : Maître, nous voulons que tout ce que nous demanderons vous le fassiez pour nous. Mais il leur dit : Que voulez-vous que je fasse pour vous! Et ils dirent : Accordez-nous que nous soyons assis l'un à votre droite et l'autre à votre gauche, dans votre gloire. ² Mais Jésus répondant leur dit : Vous ne savez ce que vous de-

b. Mc. X.
35-37.

c. Mt. XX. 22.

d. Mc. X.
38-40.]

ditoire, mais surtout avec ses disciples, étaient pleins de bonté. La pieuse mère voyait avec bonheur ses fils appelés à l'apostolat, attachés à la suite du divin Maître, et honorés par lui d'une véritable prédilection; il ne fallait pas grand'chose pour la remplir de confiance dans le succès de sa démarche. Les fils, de leur côté, qui peut-être s'étaient tenus à l'écart pendant que leur mère parlait, se rapprochent de Jésus, et présentent personnellement leur supplique, d'abord en termes généraux : *Magister, volumus ut quodcumque petierimus facias nobis*. Bientôt ils spécifient : *Da nobis ut unus ad dexteram*, etc.; ce qu'il leur faut, ce sont les deux premières places parmi ces douze trônes que Jésus-Christ avait promis à ses Apôtres, pour le jour où lui-même apparaîtrait dans tout l'éclat de sa royauté.

2. Mais il est trop évident qu'ils ne savaient pas ce qu'ils demandaient; car ils ne connaissaient ni la nature du royaume de Jésus-Christ, ni les conditions imposées aux hommes qui veulent y conquérir une place. Tout l'objet de leur ambition, c'était d'être les premiers après le Christ par la dignité et par l'autorité; c'était de partager avec lui sa glorieuse destinée.

mandez. ³ Pouvez-vous boire le calice que je bois, ou être baptisés du baptême dont je suis baptisé? Ils lui répondirent : ⁴ Nous le pouvons. Mais Jésus leur dit : A la vérité, ⁵ le calice que je bois, vous le boirez; et vous serez baptisés du baptême dont je suis baptisé. Mais d'être assis à ma droite ou à ma gauche, ⁶ il ne m'appartient pas de

cem quem ego bibo, aut baptismo, quo ego baptizor, baptizari? At illi dixerunt ei : Possumus. Jesus autem ait eis : Calicem quidem, quem ego bibo, bibetis; et baptismo, quo ego baptizor, baptizabimini. Sedere autem ad dexteram meam, vel ad sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus para-

3. Les noms de calice et de baptême ne désignent ici rien autre chose que la Passion et la mort. Telle est la destinée de Jésus-Christ. Les Prophètes et le livre des Psaumes emploient souvent l'expression de calice pour signifier la destinée, heureuse ou malheureuse, des hommes; souvent aussi la sainte Écriture compare les calamités à des eaux profondes qui engloutissent leurs victimes.

4. Le désir d'obtenir ce qu'ils demandent leur met à la bouche cette réponse hardie : Nous le pouvons; nous sommes prêts à boire votre calice, à être baptisés avec vous, à partager votre destinée; mais le vrai sens de cette réponse, ils le comprennent encore moins que celui de l'interrogation.

5. Saint Jacques fut le premier martyr parmi les Apôtres; il but le calice de la Passion dans la ville même de Jérusalem, et fut mis à mort par Hérode : *Occidit autem Jacobum fratrem Joannis gladio.* (Act., XII, 2.) Saint Jean, à la différence de tous les autres, mourut, il est vrai, de mort naturelle; pourtant, il eut aussi son calice et sa couronne de martyr. Car, outre ce qu'il souffrit pour la foi dans son exil de Pathmos, il avait été jeté à Rome dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit miraculeusement préservé.

6. Les Ariens abusaient de ce texte pour nier la consubstantialité du Père et du Fils. Mais il n'y a ici aucune comparaison entre le Père et le Fils, tendant à établir que le Père aurait une certaine puissance que le Fils n'aurait pas. Il est dit seulement que le Fils ne peut donner aucun rang de préférence qu'à ceux à qui le Père les a préparés, non pas en vue de demandes indiscrettes, mais proportionnellement aux mérites de chacun. D'ailleurs, en nommant le Père, source et principe de toute la sainte Trinité, il ne s'exclut en aucune façon lui-même; comme Dieu, il a une seule et même volonté, ainsi qu'une seule

e. Mt. XX, 23-24. tum est (e) a Patre meo. Et vous le donner à vous, mais à
 f. Mc. X, 41. audientes decem (f) cœpe- ceux à qui il a été préparé par
 g. Mt. XX, 24. runt indignari (g) de duo- mon Père. Or, entendant cela,
 h. Mc. X, 4. bus fratribus (h) Jacobo et les dix ⁷ commencèrent à s'in-
 i. Mt. XX, 25. Joanne. (i) Jesus autem vo- digner contre les deux frères
 k. Mc. X, 42. cavit eos ad se, et (k) ait Jacques et Jean. ⁸ Mais Jésus les
 illis : Scitis quia ii qui vi- appela à lui, et leur dit : Vous
 dentur principari gentibus, savez que ceux qui passent pour
 dominantur eis, (l) et qui régner sur les nations les domi-
 majores sunt potestatem nent, et que les grands exercent
 exercent in eos. Non ita erit la puissance sur elles. Il n'en
 inter vos ; sed quicumque sera pas ainsi parmi vous ; mais
 voluerit inter vos major fieri, quiconque voudra être le plus
 sit vester minister ; (m) et grand parmi vous, qu'il soit votre
 quicumque voluerit inter vos serviteur ; et quiconque parmi
 primus esse, erit omnium vous voudra être le premier sera
 servus. Nam et Filius homi- le serviteur de tous. ⁹ Car même
 nis non venit ut ministra- le Fils de l'homme n'est pas
 retur ei, sed ut ministraret, venu pour être servi, mais pour
 et daret animam suam re- servir, et donner sa vie pour la
 demptionem pro multis. rédemption d'un grand nombre.

et même divinité avec le Père ; comme homme, il a une volonté créée parfaitement conforme à la volonté divine.

7. Ni ces deux Apôtres, ni les dix autres, n'étaient encore suffisamment dégagés des imperfections humaines, et spécialement des mouvements de l'ambition. Ils n'étaient pas encore confirmés en grâce, comme ils le furent le jour de la Pentecôte.

8. C'était donc l'ambition qui troublait la bonne harmonie parmi les Apôtres ; c'est pourquoi le divin Maître, attaquant le mal dans sa racine, donne aux Douze une leçon qu'il destine à l'Église tout entière. Parmi les disciples de Jésus-Christ, le plus élevé en dignité doit se regarder comme le plus chargé de devoirs, comme le plus obligé de se donner au service et au salut des âmes.

9. Tel le roi, tels aussi les grands du royaume.— *Pro multis* a ici, comme en d'autres lieux, la même valeur que *pro omnibus* ; ou bien il signifie qu'en fait les serviteurs paresseux et mauvais refusent de recevoir leur part du fruit de la Rédemption.

* Paragraphe Cinquième

JESUS-CHRIST GUÉRIT UN AVEUGLE
AVANT D'ENTRER A JÉRICHÔ

Or il arriva, comme Jésus (α) Factum est autem, cum
 approchait de Jéricho, qu'un appropinquaret Jericho, cæ- u. L. XVIII.
 aveugle était assis au bord du cus quidam sedebat secus 33-43.
 chemin, mendiant. Et enten- viam, mendicans. Et cum
 dant la foule qui passait, il de- audiret turbam prætereun-
 manda ce que c'était. On lui dit tem, interrogabat quid hoc
 que Jésus de Nazareth passait. esset? Dixerunt autem ei
 Alors il cria, disant : ¹ Jésus, quod Jesus Nazareus trans-
 fils de David, ayez pitié de moi. iret. Et clamavit dicens :

* J'adopte ici, comme le plus vraisemblable et le plus sûr, le sentiment de saint Augustin (*de Consens. Evangel.*, l. II, c. LXV), et je dis que l'aveugle dont saint Luc raconte en cet endroit la guérison est différent de Bartimée, que saint Marc nomme au ch. x, et n'est aucun des deux dont parle saint Matthieu au ch. xx. Ce qui me détermine, c'est que les trois Évangélistes mentionnent la circonstance du temps. Saint Luc dit que le miracle eut lieu pendant que Jésus approchait de Jéricho, *cum appropinquaret Jericho*; suivant saint Marc, Bartimée fut guéri quand il sortait de Jéricho, *proficiscente eo de Jericho*; c'est aussi à la sortie de Jéricho que la vue fut rendue aux deux aveugles dont parle saint Matthieu, *egredientibus illis de Jericho*. Quelle difficulté pourrait-il y avoir à admettre que le Sauveur, qui certainement a ouvert les yeux à un grand nombre d'aveugles, ait fait deux miracles semblables, l'un avant d'entrer dans la ville, l'autre après en être sorti? On évite ainsi de violenter les textes, et l'on ne suppose rien qui ne s'admette facilement.

1. La foi de cet aveugle est vraiment digne d'admiration; il ne songe pas à profiter du grand concours de peuple pour recueillir d'abondantes aumônes; il ne fait appel qu'à la miséricorde de Jésus. Il l'appelle Fils de David, pour montrer qu'il reconnaît en lui le vrai Messie, qui a la puissance de guérir toutes les infirmités du corps, aussi bien que les maladies de l'âme.

Jesu, Fili David, miserere mei. Et qui præibant increpabant eum ut taceret. Ipse vero multo magis clamabat : Fili David, miserere mei. Stans autem Jesus, jussit illum adduci ad se. Et cum appropinquasset, interrogavit illum dicens : Quid tibi vis faciam? At ille dixit : Domine, ut videam. Et Jesus dixit illi : Respice, fides tua te salvum fecit. Et confestim vi-

² Et ceux qui allaient devant le gourmandaient pour qu'il se tût. Mais lui criait beaucoup plus encore : Fils de David, ayez pitié de moi. ³ Or Jésus, s'arrêtant, ordonna qu'on le lui amenât. Et quand il se fut approché, il l'interrogea, disant : Que veux-tu que je te fasse? Il répondit : Seigneur, que je voie. Et Jésus lui dit : Vois, ta foi t'a sauvé. Et aussitôt il vit; ⁴ et il le suivait glo-

2. Les obstacles ne manquent jamais pour arrêter les gens de bien dans les plus utiles entreprises. Souvent ils se présentent sous le masque du zèle; on s'imagine servir Dieu en empêchant qu'il reçoive le culte qui lui est dû, et en privant les hommes d'avantages précieux. Ici, l'on s'efforce d'imposer silence à un pauvre aveugle, qui se recommande à celui qui seul peut le guérir, sous prétexte que ses cris importunent le Sauveur. Et pourtant cet aveugle, en faisant publiquement profession de sa foi dans le Messie, rendait plus d'honneurs à Jésus-Christ que la plupart de ceux qui marchaient froidement à sa suite et ne lui demandaient aucune grâce. Il faut avoir le courage de surmonter les obstacles à mesure qu'ils s'élèvent, et fouler aux pieds les considérations humaines, si l'on ne veut perdre le fruit de travaux généreusement commencés, en les interrompant lâchement ou même les abandonnant tout à fait.

3. Mais combien Dieu est plus indulgent et plus facile à émouvoir que les hommes, à l'égard de celui qui lui expose ses propres misères ! L'aveugle demande à Jésus un miracle, impossible à tout autre qu'à Dieu, et Jésus, d'un seul mot : *Respice*, prononcé avec l'autorité d'un Dieu, ouvre à l'instant même les yeux du mendiant à la lumière : *Et confestim vidit*.

4. La reconnaissance est le premier devoir de celui qui a reçu un bienfait. L'aveugle guéri ne retourne pas s'asseoir sur le bord du chemin; plein de joie, il se mêle au cortège de son bienfaiteur; il élève la voix pour bénir Dieu, et la voix du peuple entier, ravi d'admiration, répète ses actions de grâces.

rifiant Dieu. Et tout le peuple, dit; et sequebatur illum magnificans Deum. Et omnis voyant cela, loua Dieu. plebs, ut vidit, dedit laudem Deo.

* Paragraphe Sixième

LA CONVERSION DE ZACHÉE

Ils arrivèrent à Jéricho; et Jésus, étant entré, traversait Jéricho. Or il y avait un homme appelé Zachée; il était chef des publicains, et riche. Et il cherchait à voir Jésus pour le connaître, ¹ et il ne le pouvait,

(a) Et veniunt Jericho. a. Mc. X. 46.
 (b) Et ingressus perambulabat Jericho. Et ecce vir nomine Zachæus, et hic princeps erat publicanorum, et ipse dives. Et quærebat videre Jesum quis esset, et

b. L. XIX. 1-10.

* Les commentateurs qui confondent l'aveugle dont on a lu l'histoire dans le paragraphe précédent avec ceux dont la guérison sera racontée au § VIII de ce livre, sont obligés de dire que saint Luc, qui parle de Zachée après le miracle du chemin de Jéricho, a interverti l'ordre chronologique. Et pourtant, saint Luc étant le seul des Évangélistes qui fasse mention de Zachée, on ne peut supposer sans preuves sérieuses qu'en exposant deux faits consécutifs il donne la première place à celui qui devrait occuper la dernière. Pour moi, qui ai démontré (§ V, not. pré.) que l'aveugle dont parle saint Luc fut guéri avant l'entrée de Jésus-Christ dans la ville de Jéricho, je crois fermement que le bruit de ce récent miracle fut pour beaucoup dans la pieuse curiosité de Zachée, et dans la joie qu'il ressentit en se voyant choisir pour l'hôte du Seigneur; il lui tardait de voir de ses yeux le grand thaumaturge, bien sûr qu'il verrait en lui l'envoyé de Dieu.

1. Si la foule qui suivait Jésus-Christ avant son entrée à Jéricho était déjà assez grande pour que l'aveugle demandât ce que c'était, on ne saurait s'étonner qu'elle se fût encore grossie d'une partie considérable des habitants, émus de son arrivée et du miracle qu'il venait de faire à leurs portes. C'est ce qui explique combien il devint difficile

non poterat præ turba, quia causa de la foule, parce qu'il statura pusillus erat. Et præ- .était très - petit de taille. Coucurrens ascendit in arborem rant donc en avant, il monta sycomorum ut videret eum, sur un sycomore pour le voir, quia inde erat transiturus. parce qu'il devait passer par là. Et cum venisset ad locum, Et lorsqu'il arriva en cet endroit, suspiciens Jesus vidit illum, Jésus leva les yeux, l'aperçut et dixit ad eum : Zachæe, festinans descende, quia hodie descendre, parce qu'aujourd'hui in domo tua oportet me man- d'hui il me faut loger dans ta nere. Et festinans descendit, maison. Et il se hâta de descendre, et excepit illum gaudens. Et cendre, et il le reçut avec joie. cum viderent, omnes mur- ²Voyant cela, tous murmuraient, murabant, dicentes quod disant qu'il était allé loger chez ad hominem peccatorem di- un homme pécheur. Mais, se tevertisset. Stans autem Za- nant devant le Seigneur, Zachée chæus dixit ad Dominum : lui dit : ³ Seigneur, voici que je

aux hommes de petite taille, comme était Zachée, le chef des publicains de la ville, de l'apercevoir sans se placer sur quelque élévation. Il avisa donc un des sycomores qui bordaient le chemin, et, sans se laisser arrêter par la crainte des risées dont il pourrait être l'objet, l'humble publicain monta sur cet arbre, uniquement occupé du désir qu'il avait de contempler les traits du saint personnage qui daignait visiter son pays et y apporter les bénédictions qui marquaient partout son passage : *Pertransiens benefaciendo.*

2. Ce murmure universel ne doit être attribué ni aux disciples, qui connaissaient trop bien les vues de leur maître, et le voyaient toujours occupé à rechercher les pécheurs pour les convertir ; ni à cette fraction pieuse de son escorte que l'admiration attachait à ses pas, et qui le suivait en bénissant Dieu de ses miracles. — Les fonctions des publicains, soit qu'ils fussent étrangers ou Juifs, étaient tellement discréditées, que le peuple en général, mais surtout les Phariséens, les considéraient comme personnes infâmes et comme pécheurs publics. Il est vraisemblable que Zachée était Gentil et non pas Juif ; car s'il avait été par sa naissance descendant d'Abraham, il semble que Jésus-Christ n'eût pas dit qu'il était devenu ce jour-là fils du grand patriarche.

3. Un pécheur qui produit de si dignes fruits de pénitence est un pénitent justifié ; c'est donc l'admiration et l'éloge qui lui sont dus,

donne la moitié de mes biens aux pauvres; et si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui rends le quadruple. Jésus lui dit : ⁴ Aujourd'hui cette maison a reçu le salut, parce que celui-ci aussi est enfant d'Abraham. Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu.

Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus; et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum. Ait Jesus ad eum: Quia hodie salus huic domui facta est, eo quod et ipse filius sit Abrahamæ. Venit enim Filius hominis querere et salvum facere quod perierat.

* Paragraphe Septième

PARABOLE DES DIX MINES

Comme ils écoutaient ces discours, il dit encore une parabole. (α) Hæc illis audientibus, adjiciens dixit parabolam, eo α. L. XIX.
11-28.

plutôt que le mépris et l'injure. A plus forte raison fallait-il rendre hommage à la sainteté de Celui qui, en choisissant cette maison pour y demander l'hospitalité, l'avait à l'instant même rendue digne de lui, et en avait changé les pierres en enfants d'Abraham.

4. On se souvient que saint Jean-Baptiste, au début de sa prédication, disait aux Juifs pour abaisser leur orgueil, et les disposer par une véritable pénitence à recevoir dignement l'autour si longtemps attendu de la nouvelle alliance : *Potens est Deus ex lapidibus istis suscitare filios Abrahamæ.* (Matth. III, 9.) Voici donc accomplie dans la personne de Zachée la menace prophétique du Précurseur.

¹ L'ordre chronologique n'a besoin ici d'aucune démonstration; le texte montre clairement à lui seul que Jésus-Christ ajouta cette parabole à ce qu'il avait dit dans son entretien avec Zachée, en présence de ceux qui l'avaient entendu : *Hæc illis audientibus adjiciens dixit parabolam.* Plusieurs interprètes, et même un des Pères de l'Église, veulent que cette parabole des mines, rapportée par saint Luc, soit la

quod esset prope Jerusalem; bole ¹ sur ce qu'il était près de et quia existimarent quod Jérusalem, et sur ce qu'ils pen-

même que celle des *talents*, qui se lit en saint Matthieu (c. xxv). Pour moi, tout en professant le plus grand respect pour les partisans de cette opinion, je n'ai jamais pu comprendre qu'elle pût être soutenue, tant je suis frappé des différences que présentent les deux histoires. Selon saint Luc, la parabole des mines fut ajoutée à ce que le Sauveur avait dit à Zachée, à Jéricho; selon saint Matthieu, il proposa la parabole des talents étant assis sur la montagne des Oliviers. En saint Luc, l'homme de grande naissance distribua les mines à dix de ses serviteurs; en saint Matthieu, trois serviteurs seulement reçurent des talents de leur maître. En saint Luc, il n'y a aucune inégalité dans la distribution; en saint Matthieu, le premier serviteur reçoit cinq talents, le second deux, le troisième un seul. En saint Luc, le premier serviteur décuple la somme qui lui était confiée, et le second la quintuple; en saint Matthieu, les deux premiers doublèrent le nombre des talents qu'ils avaient reçus, celui qui en avait cinq en gagna cinq autres, celui qui en avait deux en gagna deux. En saint Luc, le premier serviteur reçoit pour récompense le gouvernement de dix villes, et le second de cinq; en saint Matthieu, la récompense temporelle n'est pas spécifiée : *Super multa te constituam*; mais le maître ajoute : *Intra in gaudium Domini tui*. Enfin, selon saint Luc, le serviteur paresseux garde son argent *repositum in sudario*; selon saint Matthieu, *foedit in terram, et abscondit pecuniam*. Ainsi, lors même que les deux paraboles auraient le même but, il n'en résulte pas qu'elles soient distinctes. Rien n'empêche, comme on l'a dit ailleurs, d'admettre que le Sauveur ait exposé deux fois la même vérité dans des circonstances différentes, et en se servant de comparaisons analogues entre elles; tandis qu'il est toujours fâcheux de violenter les textes pour établir sans motif l'identité de deux récits. Saint Jean Chrysostome prouve qu'il y a deux paraboles; saint Augustin, dans son ouvrage sur l'accord des Évangélistes, ne pose pas même la question.

1. Les disciples de Jésus croyaient qu'il était vraiment le Christ, mais ils ne pouvaient détacher leur esprit de l'idée préconçue d'un royaume temporel semblable à celui de David. Ils s'imaginaient donc que, pendant ce dernier voyage à Jérusalem, une révolution allait survenir, qui aurait pour résultat de le faire monter sur le trône à la façon des autres rois. C'est pour les détourner de cette pensée, et leur présenter comme une esquisse des événements qui allaient s'accomplir, qu'il se dépeint lui-même sous les traits d'un homme de haute naissance. Le temps était proche où il exécuterait son long voyage de la terre au ciel, pour y ouvrir les portes éternelles et s'asseoir à la droite de son Père; mais il reviendra dans ce monde avec une grande puis-

saient que le Royaume de Dieu serait incontinent manifesté. Il dit donc : Un homme de grande naissance s'en alla en un pays lointain, pour prendre possession d'un royaume, et revenir ensuite. Et appelant dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines et leur dit : Faites valoir, jusqu'à ce que je revienne. ² Or ceux de son pays le haïssaient, et ils envoyèrent après lui une députation; disant : Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous. Et il arriva qu'il revint, après avoir pris possession du royaume; et il fit appeler les serviteurs auxquels il avait donné de l'argent, ³ pour savoir

confestim Regnum Dei manifestaretur. Dixit ergo : Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam, accipere sibi regnum, et reverti. Vocatis autem decem servis suis; dedit eis decem mnas, et ait ad illos : Negotiamini dum venio. Cives autem ejus oderant eum, et miserunt legationem postillum, dicentes : Nolumus hunc regnare super nos. Et factum est ut rediret accepto regno; et jussit vocari servos, quibus dedit pecuniam, ut sciret quantum quisque negotiatus esset. Venit autem primus dicens : Domine,

sance et une grande majesté; tous ses serviteurs auront à lui rendre un compte rigoureux de tous les dons de la nature et de la grâce; il leur demandera quel fruit ils ont fait produire aux immenses trésors de la rédemption.

2. On voit aussitôt quels sont les concitoyens de ce grand monarque, dont le cœur est rempli de haine pour lui, et qui ne veulent à aucun prix reconnaître le droit essentiel qu'il a de régner sur eux. Ce sont les Juifs « quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamentum, et legislatio, et obsequium, et promissa; quorum Patres, et « ex quibus est Christus secundum carnem; » (Rom., ix, 4-5.) les Juifs qui l'ont vingt fois renié dans leurs synagogues et leurs concilia-bules de Satan; qui enfin, par une profession solennelle et publique, déclareront devant Pilate qu'ils n'ont pas d'autre roi que César. Les Juifs pourtant, et toutes les nations du monde qui n'auront pas voulu l'adorer et le recevoir pour leur roi, seront bien forcés de ployer les genoux devant lui quand il reviendra, au dernier jour, pour juger les vivants et les morts.

3. On voit ici indiquées, et la libéralité immense que Dieu déploiera dans la récompense des élus, et la proportion qu'il gardera entre le

mna tua decem mnas acquisivit. Et ait illi : Euge, bone serve; quia in modico fuisti fidelis, eris potestatem habens super decem civitates. Et alter venit, dicens : Domine, mna tua fecit quinque mnas. Et huic ait : Et tu esto super quinque civitates. Et alter venit, dicens : Domine, ecce mna tua quam habui repositam in sudario. Timui combien chacun en avait tiré. Le premier vint, disant : Votre mine a produit dix mines. Il lui dit : C'est bien, bon serviteur; parce que tu as été fidèle en peu de chose, tu auras puissance sur dix villes. Un autre vint et dit : Seigneur, votre mine a produit cinq mines. Et il dit à celui-ci : Toi aussi, sois à la tête de cinq villes. Un autre vint, disant : Seigneur, voici votre mine que

prix et les mérites. La *mine* est une monnaie juive qui valait un peu plus de deux cents drachmes; deux drachmes dépassent la valeur de notre *franc*; ainsi l'on peut évaluer la mine à cent francs environ. Certainement, le gouvernement d'une province, ou même d'une seule ville, était une récompense magnifique pour celui qui, en faisant valoir par son industrie l'argent de son maître, était parvenu à décupler ou à quintupler la somme qu'il avait reçue. Dieu récompense, comme lui seul en est capable, et pendant toute l'éternité, l'obéissance que les bons serviteurs lui ont montrée dans la vie présente. Mais qu'est-ce donc que toutes les souffrances du temps pour mériter cet excès de gloire dans le ciel? Oui, certes, il nous faut l'avouer avec saint Paul : « Non sunt condignæ passionis hujus temporis ad futuram gloriâ » (Rom., VIII, 18.)

4. L'insolente hardiesse du serviteur rend encore plus inexcusables sa malice et sa lâcheté. Il incrimine le caractère de son maître, comme si le fait de l'obliger à faire valoir une somme d'argent était une injustice et non pas une faveur qui devait lui en attirer de plus grandes encore. Et puis, commander est le droit du maître; agir et travailler est le devoir du serviteur. Il nous faut donc reconnaître, sous les traits de ce paresseux, tous ceux qui négligent les devoirs de leur vocation et ne retirent aucun fruit de la grâce qu'ils ont reçue; qui, sous le vain prétexte d'éviter les rigueurs de la justice divine, exagèrent les périls d'une situation, en même temps qu'ils en affrontent une plus périlleuse et se lancent en intrus dans une carrière opposée à celle que la Providence leur ouvrait. Pour ne parler que des ministres du sanctuaire, lorsque les supérieurs légitimes imposent telle ou telle obligation à un homme dont ils connaissent les talents, à qui ils peuvent dire aussi bien les grâces qu'attirera son obéissance, que les dons

j'ai gardée enveloppée dans un linge. Car je vous ai craint, parce que vous êtes un homme sévère; vous prenez ce que vous n'avez pas déposé, et moissonnez ce que vous n'avez pas semé. Le maître lui dit : C'est par ta propre bouche que je te juge, mauvais serviteur. Tu savais que je suis un homme sévère, prenant ce que je n'ai pas déposé, et moissonnant ce que je n'ai pas semé; pourquoi donc n'as-tu pas donné mon argent à la banque; afin que, revenant, je le reprisse avec les intérêts? Et il dit à ceux qui étaient présents : Otez-lui la mine, et la donnez à celui qui a dix mines. Ils lui répondirent : Seigneur, il a dix mines. ⁵ Mais, je vous le dis, il

enim te, quia homo austerus es; tollis quod non posuisti, et metis quod non seminasti. Dicit ei : De ore tuo te judico, serve nequam. Sciebas quod ego homo austerus sum, tollens quod non posui, et metens quod non seminavi; et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, ut ego veniens cum usuris utique exegissem illam? Et astantibus dixit : Auferte ab illo unam, et date illi qui decem unas habet. Et dixerunt ei : Domine, habet decem unas. Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur, et abundantius; ab eo autem, qui non habet, et quod habet aufere-

qu'il tient déjà de la bonté de Dieu; échapper comme Jonas par des voies détournées à la ligne droite de la vocation, se montrer inflexible à toutes les prières et presque à des ordres formels, ce n'est souvent que courir au-devant des tempêtes; elles se trouveront dans cette autre voie où l'on s'était flatté de trouver le calme et le repos. Que ceux-là réfléchissent à ce passage du saint Évangile, qui, introduits dans le sanctuaire et appelés de Dieu, comme Aaron, à porter le fardeau du soin des âmes ou de quelque autre ministère sacré, ne savent pas se décider à ployer le dos sous la croix, retenus qu'ils sont par l'amour de leurs aises, et restent toute la vie des serviteurs inutiles et paresseux. — Suivant une application plus générale de la parabole, tout homme qui ne s'applique pas à répondre aux grâces qu'il a reçues, est représenté par le serviteur oisif et négligent; il se rend coupable d'omission et de paresse, par cela seul qu'il ne fait pas le bien que Dieu attend de lui.

3. Il est donc clairement établi, par ce passage de l'Évangile. que

tur ab eo. Verumtamen inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc, et interficite ante me. Et his dictis præcedebat, ascendens Jerusalem.

sera donné à celui qui a, et il sera dans l'abondance ; mais à celui qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera ôté. ⁶ Et pour mes ennemis, qui n'ont pas voulu que je régnasse sur eux, amenez-les ici et tuez-les devant moi. ⁷ Ces choses dites, il marchait devant eux, montant à Jérusalem.

le bon usage des grâces et des inspirations célestes ouvre la voie pour en recevoir de plus grandes, et pour croître de vertu en vertu ; tandis que le défaut de coopération, qui rend les dons de Dieu inutiles, produit le retranchement d'autres secours spéciaux et efficaces. De là cet avertissement de l'Apôtre : *Ne in vacuum gratium Dei recipiatis.*

6. Après la récompense des serviteurs laborieux et fidèles, après la sentence prononcée contre le serviteur inutile et fainéant, vient le châtimement terrible des ennemis manifestes et obstinés, dont la révolte se traduisait en une déclaration impudente : *Nolumus hunc regnare super nos.* Nous verrons dans la parabole des talents, telle que saint Matthieu la rapporte (xxiv, 30), quelle est la peine du serviteur oisif : *Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores: illic erit fletus, et stridor dentium.* Ici nous voyons spécialement celle des Juifs de ce temps-là et de tous les incrédules positifs, mais surtout de ceux qui attaquent la vérité connue, qui pèchent par malice, qui sont animés d'une véritable haine contre les ministres de l'Église, contre l'Église catholique, contre Jésus-Christ en personne.

7. Nous avons remarqué au § xiii de ce livre que Jésus-Christ, prenant le chemin de Jérusalem, qui était près de Béthanie, où Lazare venait de mourir, marchait en avant de ses disciples, *præcedebat* (Marc, x, 32). Saint Luc mentionne de nouveau le même détail : *Præcedebat, ascendens Jerosolymam.* Le Seigneur montrait par là qu'il ne craignait pas de mourir, mais plutôt qu'il lui tardait de s'immoler pour le salut du monde.

* Paragraphe Huitième

JÉSUS-CHRIST GUÉRIT DEUX AVEUGLES
APRÈS ÊTRE SORTI DE JÉRICHO

Et comme Jésus partait de Jéricho, et que ses disciples en sortaient avec une grande foule de peuple, voilà que deux aveugles, assis au bord du chemin, entendirent que Jésus passait. Le fils de Timée, Bartimée, aveugle, était assis au bord du chemin, demandant l'aumône.	(a) Et proficiscente eo de Jericho, (b) et egredientibus (c) discipulis ejus, et plurima multitudine, (d) ecce duo cæci sedentes secus viam audierunt quia Jesus transiret. (e) Filius Timæi Bartimæus cæcus sedebat juxta viam mendicans. (f) Et cla-	a. Mc. X. 46. b. Mt. XX. 29. c. Mc. X. 46. d. Mt. XX. 30. e. Mc. X. 46. f. Mt. XX. 30.
--	--	---

* J'ai prouvé (§ v, not. pré.) que l'aveugle mentionné par saint Luc, et guéri par Jésus-Christ avant son entrée à Jéricho, n'est ni le Bartimée que nomme saint Marc, ni l'un des deux dont parle saint Matthieu. Dans un autre endroit (liv. IV, § x), j'ai répondu aux objections que l'on pourrait faire contre l'identité de deux récits présentés, d'un côté par saint Matthieu, de l'autre par saint Marc et saint Luc. Le premier mentionnait deux possédés délivrés dans le pays des Géra-séniens; les autres ne parlaient que d'un seul. Les raisons que j'ai données alors retrouvent ici leur application, et me persuadent que les deux Évangélistes racontent bien ici le même événement, quoique saint Marc se borne à parler d'un seul des deux aveugles, qu'il nomme Bartimée. Cette mention spéciale est peut-être due à ce qu'il était plus connu que l'autre, soit pour son infirmité, soit pour sa foi en Jésus-Christ. Au reste, les deux Évangélistes marquent expressément que le miracle eut lieu après que le Sauveur fut sorti de Jéricho. J'ai fondu en un seul récit les textes de saint Matthieu et de saint Marc, suivant ma pratique ordinaire, et je n'ai pas cru que l'emploi alternatif du singulier et du pluriel nuisît à la clarté et à l'unité de l'histoire. Il arrive souvent que, lorsque la même demande est présentée par deux personnes, tantôt elles parlent ensemble, tantôt l'une des deux parle seule, en son propre nom et comme faisant abstraction de l'autre.

maverunt dicentes : Domine, miserere nostri, Fili David; (g) Jesu, Fili David, miserere mei. (h) Turba autem increpabat eos, (i) et comminabantur, (k) ut tacerent. At illi (l) multo magis clamabant, dicentes : Miserere nostri, Fili David; (n) Fili David, miserere mei. Et stans Jesus præcepit (o) eos (p) vocari. Et vocant cæcum, dicentes ei : Animæquior esto; surge, vocat te. Qui projecto vestimento suo exiliens venit ad eum. Et respondens Jesus (q) ait : Quid vultis ut faciam vobis? Dicunt illi : Domine, ut a-

¹ Et ils élevèrent la voix, disant : Seigneur, ayez pitié de nous, Fils de David; Jésus, Fils de David, ayez pitié de moi. Et la foule les gourmandait et les menaçait pour qu'ils se tussent. Mais eux criaient beaucoup plus encore, disant : Ayez pitié de nous, Fils de David; Fils de David, ayez pitié de moi. Et Jésus, s'arrêtant, ² ordonna de les appeler. On appela donc Bartimée l'aveugle, en lui disant : Aie confiance; lève-toi, il t'appelle. Et lui, jetant son manteau, s'élança et vint à Jésus. Et Jésus, prenant la parole, dit : Que voulez-vous que je vous fasse? Ils lui répondirent : Sei-

1. On peut consulter, pour le commentaire de ce paragraphe, les notes du § v de ce livre, où il est parlé d'un fait semblable à celui-ci. Celui qui a besoin de grâces doit les demander avec instance, et ne pas négliger une seule occasion de les obtenir. Ces pauvres aveugles entendaient les reproches qui leur étaient adressés pour les obliger au silence; mais ils élevaient encore plus haut la voix, au lieu de prêter l'oreille aux indiscrets, qui, en dépit de leurs bonnes intentions, n'avaient aucun souci du malheur des autres, et ne songeaient pas à avoir compassion de leur infirmité.

2. Saint Matthieu dit que le Seigneur appela les deux aveugles, *et vocavit eos*; mais on peut dire de quelqu'un qu'il appelle, quand il donne ordre d'appeler : *Surge, vocat te*. Les deux aveugles furent donc appelés, et tous deux se rendirent près de Jésus. Peut-être Bartimée, que saint Marc nomme toujours seul, donna-t-il des signes plus marqués d'allégresse; afin d'être plus dispos, il jeta le vêtement qui le garantissait du froid; car, ainsi qu'on l'a remarqué, c'était l'hiver; d'autres supposent que son manteau était dans un état trop misérable, et qu'il voulut, en le déposant, se présenter devant le Christ avec le plus de décence qu'il pouvait.

gneur, que nos yeux s'ouvrent ;	riantur oculi nostri ; (r) Rab-	r. Mc. X. 51.
Maitre, que je voie. Et Jésus,	boni, ut videam. (s) Miser-	s. Mt. XX. 34.
ayant pitié d'eux, toucha leurs	tus autem eorum Jesus teti-	
yeux et dit : Va, ta foi t'a sauvé.	git oculos eorum ; et (t) ait	t. Mc. X. 52.
³ Et aussitôt ils virent, et ils le	illi : Vade, fides tua te sal-	
suivirent dans le chemin.	vum fecit. Et confestim	
	(u) viderunt, et sequuti	u. Mt. XX. 34.
	sunt eum (x) in via.	x. Mc. X. 52.

* Paragraphe Neuvième

LA MORT DE JÉSUS-CHRIST EST DÉCRETÉE DANS UN CONSEIL

Les Pontifes donc et les Pha- (a) Collegerunt ergo Pon- a J XI, 47-50.

3. Il ne sera pas inutile de rappeler une fois de plus le grave enseignement que donne saint Thomas (*Summ.*, III, q. 44, art. 3 ad 3) : Le divin Rédempteur, en guérissant les hommes des infirmités du corps, les guérissait en même temps des maladies de l'âme. Nous voyons ici les deux aveugles dont il a ouvert les yeux se mettre joyeusement et avec amour à la suite de Celui qui venait de donner à leur foi une magnifique récompense.

¹ De Jéricho Jésus-Christ alla à Béthanie, où il ressuscita Lazare. J'ai exposé (§ II, not. pré.) les motifs qui m'ont déterminé à anticiper le récit de la résurrection de Lazare ; dans l'ordre chronologique, cet événement est postérieur au départ de Jéricho, à la guérison des deux aveugles, et à l'arrivée dans le voisinage de Béthanie, dans l'endroit où Marthe vint à la rencontre du Sauveur. Informés par des témoins oculaires du miracle éclatant qu'il venait d'opérer à Béthanie, aux portes de Jérusalem ; émus en même temps du bruit que faisaient une foule d'autres prodiges aussi publics et d'une égale authenticité ; les Pharisiens, d'accord avec les Pontifes, assemblèrent un conseil pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre quant à la personne de Jésus : *Quidam autem ex ipsis* (de ceux qui avaient été témoins du miracle) *abierunt ad Phariseos, et dixerunt eis quæ fecit Jesus.* Joan., XI, 46.

tifices et Pharisaï concilium, et dicebant : Quid facimus, quia hic homo multa signa facit? Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum, et venient Romani, et tollent nostrum locum, et gentem. Unus autem ex ipsis, risiens¹ assemblèrent le conseil, et ils disaient : Que faisons-nous, car cet homme fait beaucoup de miracles? Si nous le laissons ainsi, tous croiront en lui,² et les Romains viendront, et prendront notre pays, et la nation. Mais l'un d'eux,³ nommé Caïphe,

1. On sait que les Pontifes et les Pharisiens étaient les ennemis les plus acharnés de Jésus-Christ. Voilà donc les hommes qui, sous le masque du zèle pour les intérêts de la nation, réunissent un conseil et se chargent d'exposer l'affaire importante qui a donné lieu à cette convocation extraordinaire. Dès les premiers mots, ils s'efforcent de faire naître dans l'esprit de ceux qui les écoutent la pensée d'une résolution violente. Ils sont entraînés à reconnaître que les vrais miracles sont un motif efficace de crédibilité, une preuve qui aboutit à la foi : *Omnes credent in eum*. Mais en même temps ils sont si incroyablement endurcis, ils sont si obstinément décidés à ne pas croire, qu'ils ne songent qu'à trouver le moyen d'empêcher le vrai Soleil de justice d'éclairer de ses rayons ceux qui vivent dans les ténèbres. Ils veulent à tout prix que tout le monde soit complice de leur incrédulité.

2. Ils craignent que leur nation soit détruite par les Romains, parce qu'ils supposent que les Juifs ne peuvent manquer de se soulever contre eux, aussitôt qu'ils auront reconnu Jésus pour leur roi et pour l'héritier du trône de David. Ils ne veulent pas se former du règne du Messie une autre idée que celle d'une domination terrestre.

3. Suivant l'opinion la plus probable relativement à l'exercice du souverain Pontificat à cette époque, ainsi que j'ai déjà eu occasion d'en dire (l. II, § I, not. 4), Anne et Caïphe portaient alternativement, chacun pendant une année, le titre de Grand Prêtre, dont les fonctions ne pouvaient être simultanément partagées. C'était donc Caïphe, et non pas Anne, qui était universellement considéré comme le successeur d'Aaron. Après avoir entendu les opinions discordantes qui se produisaient dans le conseil, il arrête la discussion en prenant lui-même la parole. Du premier mot il proclame l'ignorance de toute l'assemblée, puis il énonce avec autorité son oracle. Et ce fut bien réellement un oracle qui sortit alors de sa bouche, quoiqu'il songeât uniquement à prouver que la raison d'État et l'intérêt général le forçaient de dévouer Jésus à la mort, Jésus dont le crime unique était d'avoir fait beaucoup de miracles : *Quia hic homo multa signa facit*. Dieu se servit de sa malice comme d'un instrument pour faire con-

qui était le Pontife de cette année-là, leur dit : Vous ne savez rien, et vous ne pensez pas qu'il vous est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple, et non pas que toute la nation périsse. Or il ne dit pas cela de lui-même ; mais étant le Pontife de cette année-là, il prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation ; et non pas pour la nation seulement, mais pour rassembler en un les enfants de Dieu qui étaient dispersés. ⁴ De ce jour-là donc ils pensèrent à le faire mourir. ⁵ C'est pourquoi Jésus ne se montrait plus en public parmi les Juifs, mais il s'en alla ⁶ dans la contrée voisine du dé-

Caïphas nomine, cum esset Pontifex anni illius, dixit eis : Vos nescitis quidquam, nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat. Hoc autem a semetipso non dixit; sed cum esset Pontifex anni illius, prophetavit quod Jesus moriturus erat pro gente; et non tantum pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum. Ab illo ergo die cogitaverunt ut interficerent eum. Jesus ergo jam non in palam ambulabat apud Judæos, sed abiit in regionem juxta desertum in civitatem quæ dicitur Ephrem,

naître ses desseins ; les lèvres de Caïphe, mues à son insu par l'Esprit-Saint, promulguèrent le décret éternel qui envoyait Jésus à la mort pour le salut du monde ; qui formait des Juifs et des Gentils confondus ensemble un seul Peuple de Dieu ; qui donnait naissance à une seule Église catholique, à un seul corps sous un seul chef, à un seul berceau sous un seul pasteur. Ce n'est pas aux mérites de Caïphe, mais à sa dignité, que fut accordé le don de prophétie.

4. Une fois que le conciliabule de Satan eut arrêté la résolution de mettre à mort Celui qui donnait la vie aux morts, on ne songea plus désormais qu'à régler en détail l'exécution de l'attentat ; négliger les précautions, c'était s'exposer à un soulèvement populaire.

5. Jésus-Christ ne voulait pas devancer d'un seul jour l'époque fixée dans les décrets de Dieu, mystère impénétrable pour les autres, mais bien connu de lui, puisque ces décrets étaient aussi les siens. En même temps il nous trace une règle de conduite, et nous enseigne à ne point braver des menaces de mort.

6. Les commentateurs ne sont pas d'accord quant à la détermination

et ibi morabatur cum discipulis suis. Proximum autem erat Pascha Judæorum; et ascenderunt multi Jerosolymam de regione ante Pascha, ut sanctificarent seipsum. Quærebant ergo Jesum, et colloquebantur ad invicem in Templo stantes: Quid putatis, quia non venit ad diem festum? Dederant autem Pontifices et Pharisæi mandatum, ut si quis cognoverit ubi sit, indicet, ut apprehendant eum.

sert, en une ville qui est appelée Éphrem, et il y demeurait avec ses disciples. ⁷ Or la Pâque des Juifs était proche; et beaucoup montèrent de cette contrée à Jérusalem, avant la Pâque, afin de se purifier. ⁸ Ils cherchaient donc Jésus, et se disaient les uns aux autres, étant dans le Temple: ⁹ Que pensez-vous de ce qu'il n'est point venu pour la fête? Or les Pontifes et les Pharisiens avaient donné ordre que, si quelqu'un savait où il était, il le déclarât, afin qu'on le prit.

de ce désert et de cette ville. Mais le saint Évangile nous apprend que la Pâque était proche et que, six jours avant la Pâque, Jésus revint à Béthanie; il est donc hors de doute que le désert et la ville où il se réfugia momentanément avec ses disciples n'étaient pas fort éloignés de Jérusalem.

7. Les impuretés légales formaient un obstacle à l'oblation, à l'immolation et à la consommation de l'agneau pascal, comme aussi des autres victimes que l'on immolait pendant la solennité. Il était donc nécessaire que ceux qui devaient se purifier se rendissent à Jérusalem plus ou moins de temps avant la fête, suivant la nature du sacrifice expiatoire qu'ils étaient tenus d'offrir, ou de la souillure légale qu'ils avaient contractée. Aussi, par suite de cette seule nécessité des purifications, la ville se remplissait avant la pâque d'une foule considérable. Il serait bien à désirer que les chrétiens ne fussent pas moins empressés à purifier leur cœur par le sacrement de pénitence, avant que commence la quinzaine de Pâques, pendant laquelle ils sont obligés d'être prêts à recevoir la chair immaculée de l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde.

8. Il est vraisemblable que, parmi ceux qui recherchaient Jésus, il y en avait qui l'aimaient, et voulaient le revoir, et désiraient entendre encore sa parole.

9. Mais il y avait aussi des ennemis du Sauveur qui brûlaient de le voir aux mains des Pontifes et des Pharisiens, et n'aspiraient qu'à sa condamnation.

LIVRE QUATORZIÈME

* Paragraphe Premier

LE SOUPER DE BÉTHANIE

Jésus donc, six jours avant (a) Jesus ergo ante sex a. J. XII. 1-2^v
la Pâque, vint à Béthanie, où dies Paschæ venit Betha-

* J'unis dans ce paragraphe le texte de trois Évangélistes, parce que je pense avec saint Augustin (*de Cons. Evangel.*, lib. II, c. LXXVIII) que le souper dont ils parlent tous est indubitablement le même. Mais saint Jean est le seul qui en marque la date, et ce fut six jours avant la fête de Pâques. Quant à saint Matthieu et saint Marc, c'est à propos de la trahison de Judas qu'ils rappellent tout ce qui s'était passé au repas de Béthanie. Quelques-uns trouvent une difficulté sérieuse à concilier l'assertion de saint Jean, qui parle de six jours avant la Pâque, avec celle des deux autres Évangélistes, qui n'en comptent que deux. *Scitis quia post biduum Pascha fiet* (Matth.). *Erat autem Pascha et azyma post biduum* (Marc). Mais cet intervalle de deux jours se rapporte à toute autre chose que le souper de Béthanie. Il ne restait que deux jours jusqu'à la fête de Pâques, après le discours que le Sauveur adressa à ses Apôtres sur le mont des Oliviers; c'est en terminant ce discours qu'il leur dit : *Quia post biduum Pascha fiet, et filius hominis tradetur ut crucifigatur*. Ce fut alors que les princes des prêtres et les anciens du peuple se réunirent en conseil chez Caïphe; ce fut alors que Judas se présenta devant l'assemblée, et conclut son marché pour livrer Jésus-Christ. L'avarice de Judas était le mobile de ce marché infâme; or c'est surtout au souper de Béthanie que l'avarice de Judas s'était dévoilée; le récit de la convention faite par le traître avec les ennemis du Sauveur fournit donc à saint Matthieu et à saint Marc l'occasion

niam, ubi Lazarus fuerat était mort Lazare qu'avait res-
mortuus, quem suscitavit suscité Jésus. ¹ On lui prépara là
Jesus. Fecerunt autem ei un souper, ² dans la maison de
6. Mt. xxvi.
6. *cœnam ibi (b) in domo Si-* Simon le lépreux. ³ Marthe ser-

de revenir sur l'histoire de ce souper, que tous les deux avaient jus-
qu'alors omise. « Non enim quisquam eorum (dit à ce propos saint Au-
« gustin), cum dixisset post biduum futurum Pascha, sic adjunxit de
« illo facto in Bethania, ut diceret : post hæc cum esset in Bethania. »
Une seule considération suffit pour faire évanouir toutes les autres
difficultés; c'est qu'il n'y a aucune circonstance qui rende difficile la
conciliation des trois récits entre eux. Au reste, après que Judas, avec
l'effronterie d'un voleur, eut osé taxer de prodigalité indécente l'acte
d'une femme qui répand un parfum précieux sur les pieds du Sauveur;
après que Jésus-Christ en personne eut pris la défense de cette femme;
est-il vraisemblable que le même fait se soit reproduit quatre jours
après dans le même village, et que le traître soit venu estimer trois
cents deniers, qui, suivant lui, sont enlevés aux pauvres, un autre
vase de parfum? Il n'y eut donc qu'un seul souper à Béthanie; il ne
faut imputer qu'à une seule femme l'acte de piété généreux qui si-
gnala ce repas.

1. C'était le jour du sabbat, immédiatement avant la dernière Pâque
que Jésus-Christ célébra sur la terre. Anciennement, le Pape distri-
buait aux pauvres une aumône plus abondante qu'à l'ordinaire, la veille
du dimanche des Rameaux, en mémoire de la générosité de Magde-
leine. On peut voir, sur cet usage, les auteurs cités par Benoît XIV
(*de Festis D. N. J.-C.*, lib. I, cap. iv, num. 24). On objecte ici que la
distance d'Éphrem à Béthanie est plus grande que celle qu'il était per-
mis de franchir le jour du sabbat. Mais l'Évangile ne dit pas que le
Seigneur ait accompli ce voyage dans la journée; de plus, on peut
répondre : *Dominus est Filius hominis etiam sabbati.* (Marc, II, 28.)

2. Suivant une opinion assez générale, ce Simon aurait été mira-
culeusement guéri de la lèpre par Jésus-Christ. Mais il se pourrait bien
que le surnom de *lépreux* lui fût donné pour un autre motif, et même
qu'il désignât sa famille; l'Évangile ne dit rien sur ce point. Il suffit
de remarquer que cette qualification ne saurait signifier qu'il fût alors
atteint de la lèpre; car, en cet état de grave impureté légale, il lui
eût été impossible de recevoir de tels convives à sa table. Il ne faut
pas non plus confondre ce personnage avec le Pharisien du même
nom, dans la maison duquel l'admirable repentie oignit pour la pre-
mière fois les pieds du Sauveur, les arrosa des larmes de sa contrition,
et les essuya de ses cheveux. (Voy. liv. V, § VII.)

3. Quelques interprètes ont conclu de la présence de Marthe que le

vait, et Lazare était un de ceux *monis leprosi* ; (c) et Martha c. J. XII. 2-3
 qui étaient à table avec lui. *ministrabat*. *Lazarus vero*
⁴Marie donc, ayant un vase d'al- *unus erat ex discumbentibus*
 bâtre, prit une livre de parfum *cum eo*. Maria ergo (d) ha- d. Mt. XXI
 d'un nard d'épi pur de grand *bens alabastrum* (e) accepit 7.
 prix ; elle en oignit les pieds de *libram unguenti nardi pi-* c. J. XII. 3.
 Jésus, et les essuya de ses che- *stici* (f) *spicati pretiosi*, (g) et f. Mc. XIV. 3.
 veux. Et ⁵ rompant l'albâtre, *unxit pedes Jesu, et extersit* g. J. XII. 3.

souper dont il s'agit eut lieu dans sa maison, et, par suite, qu'il faut admettre deux soupers de Béthanie. Mais qui ne voit aussitôt combien cette conclusion est peu sérieuse? Il se peut que Marthe ne fût pas entièrement une étrangère chez Simon, l'hôte de Jésus; il se peut qu'elle se fût spontanément offerte pour le servir; il se peut que la maison de Simon eût été choisie, comme plus vaste et plus adaptée à un festin solennel, préparé comme un témoignage de la joie publique, à la première apparition de Jésus-Christ dans le bourg de Béthanie depuis la résurrection de Lazare; la présence du ressuscité en personne, plein de vie et de santé au milieu des convives, était le triomphe de la toute-puissance de l'Homme-Dieu.

4. Je maintiens toujours que cette femme est bien Marie-Magdeleine, dont la physionomie est partout la même. J'ai fait remarquer (liv. XIII, § 1, not. 3) que lorsque saint Jean parle de Marie, sœur de Lazare, avant la mort de son frère, il la caractérise en disant que c'est elle qui oignit le Seigneur de parfum et lui essuya les pieds avec ses cheveux. Or, jusqu'à cette époque, on ne trouve dans tout le cours de l'Évangile que la fameuse pénitente à qui ce fait soit attribué. Donc, disais-je alors, la sœur de Lazare et la pénitente sont une seule et même personne, et je renouvelle ici cette affirmation. Saint Jean appelle en cet endroit Marie celle que saint Matthieu et saint Marc désignent sans la nommer. La première fois elle avait arrosé les pieds de Jésus d'abondantes larmes; maintenant elle ne pleure plus; comme les autres convives, elle est tout entière à la joie, et ne songe qu'à honorer de son mieux le Christ qui a ressuscité son frère. Mais c'est encore avec sa chevelure qu'elle essuie les pieds du Sauveur; et ce détail, qui n'est pas selon l'usage ordinaire, est comme une marque de son identité.

5. Un vase léger d'albâtre se brise facilement. Magdeleine ne veut pas qu'il reste une seule goutte de ce parfum précieux; c'est comme un holocauste qui doit être offert sans réserve à celui qui est par excellence l'Oint du Seigneur, le Christ de Dieu. C'est pourquoi, après en avoir répandu une partie sur les pieds sacrés de Jésus, elle rompt le

- h. Mc. XIV. 3.* pedes ejus capillis suis, (*h*) et elle le répandit sur sa tête,
i. Mt. XXVI. 7. fracto alabastro, (*i*) effudit pendant qu'il était à table, et la
 super caput ipsius recum- maison fut remplie de l'odeur
k. J. XII. 3. bentis. (*k*) Et domus im- du parfum. ⁶ Or il y en eut
 pleta est ex odore unguenti. parmi les disciples qui s'indi-
l. Mc. XIV. 4. (*l*) Erant autem quidam (*m*) gnèrent en eux-mêmes, et ils
m. Mt. XXVI. 8. discipuli (*n*) indigne feren- disaient : Pourquoi avoir ainsi
n. Mc. XIV. 4-5. tes intra semetipsos, et di- perdu ce parfum? Il pouvait en
 centes : Ut quid perditio ista effet, ce parfum, être vendu plus
 unguenti facta est? Poterat de trois cents deniers, et être
 enim unguentum istud ve- donné aux pauvres. Et ils mur-
 numdari plusquam tercentis muraient contre elle. Et l'un de
 denariis, et dari pauperibus. ses disciples, Judas Iscariote,
o. J. XII. 4-6. Et fremebant in eam. (*o*) Dixit qui devait le trahir, dit : ⁷ Pour-

vase, et verse le reste sur sa tête; c'est alors que toute la maison fut remplie d'une odeur délicieuse. Suivant le sens mystique, l'onction des pieds signifie la nature humaine assumée par le Verbe; celle de la tête, la divinité de la personne; la rupture du vase montre que le Christ doit souffrir et mourir pour opérer la rédemption du monde.

6. Plusieurs commentateurs n'attribuent qu'à Judas cette improbation et ces murmures. Et, en effet, saint Jean ne nomme que Judas. Mais s'il est vrai que Judas seul eut l'audace de manifester au dehors son mécontentement, que seul il se montra du même coup avare et hypocrite; il ne paraît pas que les expressions de saint Matthieu et de saint Marc puissent être entendues avec une semblable restriction. On ne conçoit que trop bien que les murmures de Judas aient pu développer secrètement dans l'esprit des autres un certain esprit de critique. Il est bien rare que l'hypocrisie, qui cache le vice sous l'apparence du plus grand bien d'autrui, ne trouve pas beaucoup de gens qui l'applaudissent. Les vrais voleurs sont assez habiles pour faire parade de justice, quand la proie qu'ils convoitaient leur a échappé.

7. Ce reproche n'atteint pas seulement Magdeleine, mais aussi Jésus-Christ, qui permet d'employer à l'honorer ce qui pouvait secourir beaucoup de pauvres. Mais supposons que ce parfum eût été vendu pour le prix auquel on l'estime (ce qui répondrait, suivant les calculs de Lamy, *Harm. Evang.*, lib. IV, cap. xxxvii, à quarante-quatre écus et demi d'argent); celui qui l'aurait acheté aurait privé les pauvres du prix qu'il aurait donné pour l'acquérir. Mais s'il n'était permis à personne de l'acheter, il n'était pas non plus permis de le vendre.

quoi ce parfum n'a-t-il pas été vendu trois cents deniers, et donné aux pauvres? ⁸ Il dit cela, non qu'il se souciât des pauvres, mais parce qu'il était voleur, et qu'ayant la bourse, il portait ce qu'on y mettait. Mais Jésus le sachant leur dit: ⁹ Laissez-la; pourquoi lui faites-vous de la peine? C'est une bonne œuvre qu'elle a faite envers moi. Car les pauvres, vous les avez toujours avec vous, et quand vous voulez, vous pouvez leur faire du bien; mais moi, ¹⁰ vous ne

ergo unus ex discipulis ejus Judas Iscariotes, qui erat eum traditurus: Quare hoc unguentum non veniit tercentis denariis, et datum est egenis? Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat; et loculos habens, ea quæ mitterantur portabat. (*p*) Sciens autem Jesus ait illis: (*q*) Sinite eam: quid illi molesti estis? Bonum opus operata est in me. Semper enim pauperes habetis vobiscum, et

p. Mt. XXVI.
10.
q. Mc. XIV
6-8.

Magdeleine, possédant en nature un parfum si précieux, pouvait-elle en faire un meilleur et plus saint usage?

8. Saint Jean n'a pas voulu laisser le lecteur dans l'incertitude sur les dispositions intérieures et les vues criminelles de Judas, afin que tout le monde apprenne à se tenir en garde contre la cupidité, mais ceux-là spécialement qui sont chargés de garder et de distribuer les oblations pieuses, le patrimoine des pauvres, ou celui de l'Église.

9. Ce n'est pas la première fois que le miséricordieux Jésus fait l'éloge de Magdeleine en présence de ceux qui murmuraient contre elle ou la méprisaient. Les disciples la blâment; mais le divin Maître la console et l'approuve. Comment ne pas admirer la douceur extrême avec laquelle il reprend ses Apôtres, quand il avait tant de raisons pour leur parler avec dureté et châtier leur hardiesse?

10. Le Seigneur explique le mystère de cette onction, que Dieu lui-même avait inspirée à Magdeleine. Jésus devait bientôt mourir, être enseveli, et ressusciter le troisième jour. L'honneur d'embaumer réellement son corps était réservé à Joseph d'Arimathie et à Nicodème. Magdeleine et les autres saintes femmes ne devaient avoir que le mérite d'un bon désir, dont elles montrèrent d'ailleurs assez clairement l'efficacité, en achetant des parfums, et en se rendant en toute hâte au tombeau, qu'elles ne s'attendaient pas à trouver vide. Mais voici que d'avance elle est jugée digne de rendre ce mystérieux devoir au corps vivant de Jésus-Christ, qui, même après qu'il fut séparé de son

cum volueritis potestis illis m'avez pas toujours. Elle a fait
 benefacere; me autem non ce qu'elle a pu. Car, en répan-
 semper habetis. Quod ha- dant ce parfum sur mon corps,
 buit hæc fecit. (r) Mittens elle l'a fait pour ma sépulture;
 enim hæc unguentum in cor- elle a d'avance embaumé mon
 pus meum ad sepeliendum corps pour le tombeau. ¹¹ En
 me fecit; (s) prævenit un- vérité je vous le dis : Partout
 gere corpus meum in sepul- où sera prêché cet Évangile,
 turam. Amen dico vobis : dans le monde entier, ce que
 Ubi cumque prædicatum fue- celle-ci a fait sera aussi raconté
 rit Evangelium istud in uni- en mémoire d'elle. ¹² Or une
 verso mundo, et quod fecit grande multitude de Juifs sut
 hæc narrabitur in memo- qu'il était là, et ils y vinrent,
 riam ejus. (t) Cognovit ergo non à cause de Jésus seulement,
 turba multa ex Judæis quia mais aussi pour voir Lazare,
 illic est; et venerunt, non qu'il avait ressuscité d'entre les

r. Mt. XXVI.
12.

s. Mc. XIV.
8-9.

r. J. XII. 9-11.

âme, ne devait point être accessible à la corruption, et n'eut jamais besoin de ces vulgaires préservatifs.

11. Les deux parties de la prophétie que contiennent ces paroles de Jésus-Christ s'accomplissent exactement sous nos yeux. L'Évangile se prêche dans le monde entier, et la renommée de Magdeleine se répand dans tous les pays qui reçoivent l'Évangile. Dieu n'a pas voulu que cette gloire restât cachée, comme tant d'autres dont les historiens sacrés n'ont gardé aucune trace. Et quand le Seigneur parlait ainsi, ni l'Évangile n'était écrit, ni le nom même des Évangélistes n'était encore connu. Mais le ciel et la terre passeront, plutôt que la moindre parole de Jésus-Christ manque de se réaliser.

12. Saint Jean rapportait à la fin du chapitre précédent que Jésus-Christ était recherché à Jérusalem par beaucoup de Juifs, inquiets de ne pas le voir arriver à la fête, et informés de l'ordre qui avait été donné de signaler sa présence, afin qu'on l'arrêtât. Le bruit de son arrivée à Béthanie se répandit promptement dans la ville, et comme la distance n'était pas grande, on accourut, non pas tant pour le voir que pour voir le mort ressuscité par lui. L'idée que ces impies conçurent de tuer Lazare montre à quel point ils désespéraient de soulever des doutes sur la réalité du miracle. Voilà donc le degré d'aveuglement qu'il est possible d'atteindre! Nous voyons dans l'histoire de l'Église que la vue des miracles ne fit souvent qu'ajouter à la rage des persécuteurs contre les martyrs.

morts. Les princes des prêtres songèrent donc à faire mourir Lazare lui-même, parce que beaucoup d'entre les Juifs se retireraient d'eux à cause de lui, et croyaient en Jésus.

propter Jesum tantum, sed ut et Lazarum viderent, quem suscitavit a mortuis. Cogitaverunt autem principes sacerdotum ut et Lazarum interficerent, quia multi propter illum abibant ex Judæis et credebant in Jesum.

* Paragraphe Deuxième

DEUX DISCIPLES ENVOYÉS PAR JÉSUS-CHRIST PRENDRE L'ANESSE ET SON ANON

Or le lendemain, lorsqu'ils approchèrent de Jérusalem, et qu'ils furent venus à Bethphagé près du mont des Oliviers, Jésus envoya deux² disciples, leur di-

(a) In crastinum autem, (b) cum appropinquassent Jerosolymis, et venissent Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos

a. J. XII 12
b. Mt. XXI 1-3.

* Il n'y a ici aucune incertitude quant à l'ordre chronologique, puisque saint Jean a marqué le jour du plus modeste à la fois et du plus glorieux des triomphes. *In crastinum* ; c'est le lendemain du souper de Béthanie, cinq jours avant la Pâque des Juifs, et ce jour correspond exactement au dimanche qui doit à cet événement le nom de dimanche des Palmes ou des Rameaux. Il est également certain que, dans ce paragraphe et dans le suivant, les quatre Évangélistes racontent la même histoire, quoiqu'ils ne suivent pas le même ordre, ni ne mentionnent les mêmes circonstances.

1. Béthanie était située au delà du mont des Oliviers ; Bethphagé était sur le faite de la montagne, en face de Jérusalem, dont il n'était éloigné que d'un mille.

2. Aucun Évangéliste ne nomme les deux disciples. Quelques auteurs pensent que c'étaient Pierre et Jean, que nous verrons plus tard expressément désignés pour aller faire les préparatifs de la Pâque. Suivant saint Hilaire, ce seraient Pierre et Philippe.

discipulos, dicens eis : *Ite in castellum quod contra vos est, et statim (e) introeuntes illuc (d) invenietis asinam alligatam, et pullum cum ea (e) cui nemo unquam hominum sedit. (f) Solvite, et adducite mihi. (g) Et si quis vos interrogaverit : (h) Quid facitis ? (i) quare solvitis ? sic dicetis ei : (k) Quia Dominus his opus habet ; et confestim dimittet eos. Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam dicentem :*

sant : Allez au village qui est devant vous, et aussitôt que vous y entrerez, vous trouverez une ânesse attachée, et avec elle son ânon, sur lequel jamais personne ne s'est assis ; déliez-les, et amenez-les-moi. Et si quelqu'un vous demande : Que faites-vous ? pourquoi les déliez-vous ? vous lui direz ainsi : ³ Parce que le Seigneur en a besoin ; et aussitôt il les laissera emmener. Or tout cela fut fait, afin que s'accomplît la parole du Prophète, disant : ⁴ Dites à la fille de Sion : Voici que ton

c. Mc. XI. 2.

d. Mt. XXI. 2.

e. L. XIX. 30.

f. Mt. XXI. 2.

g. L. XIX. 31.

h. Mc. XI. 3.

i. L. XIX. 31.

k. Mt. XXI.
3-6.

3. Quelle simplicité et quelle autorité admirable dans cet ordre que Jésus-Christ donne à ses disciples ! C'est à lui seul que convient le nom de Maître sans aucune restriction : *Dominus his opus habet*. Il est le maître du ciel et de la terre, des anges et des hommes, de la vie et de la mort, du temps et de l'éternité. Tous les événements futurs qui dépendent du libre arbitre lui sont clairement connus, il en prophétise les plus minutieuses circonstances, et tout cède à l'efficacité de sa volonté. Heureux celui qui le sert avec fidélité et avec amour !

4. Le Prophète dont il s'agit est sans aucun doute Zacharie, qui au ch. ix, 9, s'exprime en ces termes : « Sois comblée de joie, fille de Sion ; jette un cri d'allégresse, fille de Jérusalem. Voici ton Roi ; il vient à toi, juste et Sauveur. Il est pauvre ; il est monté sur une ânesse, et sur l'ânon, fils de l'ânesse. » Il semble toutefois que saint Matthieu ait voulu rappeler en même temps quelques paroles d'Isaïe, qui se rapportent au même objet, mais dans des circonstances différentes. « Dites à la fille de Sion : Voici venir ton Sauveur. » (Is., LXII, 11.) Tout le monde sait que ces mots : *Fille de Sion*, sont un hébraïsme pour désigner Jérusalem, dont la montagne de Sion faisait partie. Les anciens rabbins attestent que cette prophétie se rapporte au Messie-Roi, et ne convient à aucun autre personnage. Mais plusieurs des modernes se sont efforcés de lui donner, en la violentant, une autre signification.

Roi vient à toi plein de douleur, assis sur une ânesse, et sur l'ânon de celle qui est sous le joug. S'en allant donc, les disciples firent comme Jésus leur avait commandé. Et s'en étant allés, ils trouvèrent ⁵ l'ânon attaché dehors, devant la porte, entre deux chemins, et ils le délièrent. Mais comme ils déliaient l'ânon, ses maîtres leur dirent : Pourquoi déliez-vous l'ânon ? Et ils répondirent, comme Jésus leur avait commandé : Parce que le Seigneur en a besoin. Et on le leur laissa.

Dicite filiæ Sion : Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam, et pul- lum filium subjugalis. Eun- tes autem discipuli fecerunt sicut præcepit eis Jesus. (l) Et abeuntes invenerunt pullum ligatum ante januam foris in bivio; et solvunt eum. (m) Solventibus autem illis pullum, dixerunt dominie jus ad illos : Quid solvitis pul- lum ? At illi dixerunt (n) si- cut præceperat illis. Jesus : (o) Quia Dominus eum neces- sarium habet. (p) Et dimi- serunt eis.

l. Mc. XI. 4.

m. L. XIX.
33-34.

n. Mc. XI. 6.

o. L. XIX. 34.

p. Mc. XI. 6.

5. Les autres Évangélistes ne mentionnent que l'ânon; mais saint Matthieu, aussi bien que le Prophète, désigne expressément l'ânesse, qui était *subjugalis*, c'est-à-dire employée à porter des fardeaux. On amena donc ces deux animaux à Jésus-Christ, comme nous le verrons au commencement du paragraphe suivant. Il est bon de se rappeler ici que les quatre livres de l'Évangile de Jésus-Christ étant également inspirés, le témoignage d'un seul Évangéliste a la même valeur que les témoignages des quatre Évangélistes réunis. Si donc un seul d'entre eux atteste que les deux animaux furent conduits à Jésus-Christ, cela suffit pour qu'il ne soit pas possible de révoquer le fait en doute, quoique cette circonstance soit omise dans le récit des trois autres; et ceux-ci ne sont nullement en contradiction avec saint Matthieu, car en désignant l'ânon, ils n'ont point exclu la mère. Je renvoie le lecteur aux principes exposés dans la préface.

Paragraphe Troisième

ENTRÉE TRIOMPHALE DE JÉSUS-CHRIST
A JÉRUSALEM

<p><i>a.</i> Mt. XXI. 7.</p> <p><i>b.</i> Mc. XI. 7.</p> <p><i>c.</i> Mt. XXI. 7.</p> <p><i>d.</i> J. XII. 12-16.</p>	<p>(<i>a</i>) Et adduxerunt asinam et pullum (<i>b</i>) ad Jesum; (<i>c</i>) et imposuerunt super eos vestimenta sua, et eum desuper sedere fecerunt. (<i>d</i>) Turba multa, quæ vene- rat ad diem festum, cum au- dissent quia venit Jesus Jero- solyman, acceperunt ramos palmarum, et processerunt</p>	<p>¹ Ils amenèrent à Jésus l'ânesse et l'ânon, mirent dessus leurs vêtements, et l'y firent asseoir. ² Une foule nombreuse, qui était venue pour la fête, ayant appris que Jésus venait à Jérusalem, prit des rameaux de palmiers, et alla au-devant de lui, criant : ³ Hosanna, béni celui qui vient au nom du Sei-</p>
---	--	---

1. Il est donc certain que les deux disciples détachèrent et conduisirent au Seigneur deux animaux; suivant le sentiment commun des Pères, l'ânesse représente le peuple Juif, longtemps assujetti au joug de la Loi, et l'ânon le peuple des Gentils, libre jusqu'alors de toute contrainte. Il est encore certain que tous deux furent recouverts des vêtements des disciples, afin que Jésus pût à son gré faire choix de sa monture; mais il reste incertain qu'il ait usé alternativement de l'une et de l'autre. En effet, trois Évangélistes, comme nous l'avons remarqué, ne parlent que de l'ânon; et le texte de saint Matthieu, ainsi que l'établit Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, l. I, cap. iv, num. 6), n'autorise pas à affirmer que Jésus se soit servi de tous les deux; saint Jérôme ne le trouve pas même vraisemblable.

2. L'ordre suivi par saint Jean dans son récit semble prouver que les premières acclamations vinrent de la foule, plutôt que des Apôtres ou des principaux disciples. C'est là un indice de l'impulsion divine, à laquelle tous obéissaient.

3. Le mot *Hosanna* est l'acclamation du triomphe; elle est certainement empruntée au Psaume cxvii, v. 24. On peut consulter Belarmin (*in Psalm.*), Benoît XIV (*l. cit.*, n. 14), et, parmi les anciens, saint Jérôme, dans son épître seizième, écrite au pape saint Damase, qui lui avait demandé l'explication de cette parole.

gneur, le Roi d'Israël. Et Jésus trouva l'ânon, et s'assit dessus, comme il est écrit : Ne crains pas, fille de Sion ; voici ton Roi qui vient, assis sur le petit d'une ânesse. ⁴ Ses disciples ne comprirent point ceci d'abord ; mais après que Jésus fut glorifié, alors ils se souvinrent que ces choses étaient écrites de lui, et qu'ils les avaient accomplies en lui. Or, pendant qu'il s'avancait, beaucoup étendaient leurs vêtements sur la route ; d'autres coupaient des branches d'arbres, et en jonchaient le chemin. Et comme il approchait de la descente du mont des Oliviers, toute la foule des disciples,

obviam ei, et clamabant : Hosanna ; benedictus qui venit in nomine Domini, Rex Israel. Et invenit Jesus asellum, et sedit super eum, sicut scriptum est : Noli timere, filia Sion ; ecce Rex tuus venit sedens super pulvum asinæ. Hæc non cognoverunt discipuli ejus primum ; sed quando glorificatus est Jesus, tunc recordati sunt quia hæc erant scripta de eo ; et hæc fecerunt ei. (e) Eunte autem illo (f) multi (g) substernebant vestimenta sua in via, (h) alii autem cædebant ramos de arboribus, et sternebant in via. (i) Et

c. L. XIX. 36

f. Mc. XI. 8.

g. L. XIX. 36.

h. Mt. XXI. 8.

i. L. XIX.

37-38.

4. Pendant que le peuple, venu en foule de Jérusalem, faisait entendre son hosanna et ses joyeux cantiques ; pendant qu'il saluait en Jésus le Messie-Roi, le Fils si longtemps attendu de David, le Béni qui vient au nom du Seigneur ; les Apôtres et les disciples ne pouvaient manquer d'unir leurs voix à toutes ces voix qui rendaient témoignage à leur divin Maître, sans paraître plus indifférents que le vulgaire, et moins reconnaissants à son égard. Ils ne comprirent que le triomphe de cette journée avait été prédit par les Prophètes et consigné dans les saintes Écritures qu'après l'accomplissement de tous les mystères qui aboutissaient à la glorification du Fils de Dieu. Cet aveu des Apôtres n'est pas seulement un témoignage de leur sincérité ; il prouve de plus que Jésus-Christ seul connaissait parfaitement et accomplissait exactement tout ce qui était écrit de lui. Joncher de fleurs et de feuillage la route que va suivre un triomphateur attendu, ce n'est pas là une chose nouvelle dans le monde ; mais qu'une foule immense de peuple, ivre de joie, se dépouille à l'envi de ses vêtements, et les jette sous les pieds de l'animal qui porte le plus humble et le plus grand des rois, quelle est l'histoire qui le raconte, si ce n'est l'histoire du Conquérant divin, du Roi des rois, du Seigneur des seigneurs ?

cum appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti, cœperunt omnes turbæ discipulorum gaudentes laudare Deum voce magna super omnibus quas viderant virtutibus, dicentes : Benedictus qui venit Rex in nomine Domini ! pax in cœlo, et gloria in excelsis. (k) Turbæ autem quæ præcedebant et quæ sequebantur clamabant dicentes : Hosanna Filio David ! Benedictus qui venit

pleine de joie, commença à louer Dieu à haute voix de tous les prodiges qu'ils avaient vus, disant : Béni celui qui vient au nom du Seigneur ! paix dans le ciel et gloire dans les hauteurs ! Or la foule qui précédait et celle qui suivait criaient, disant : Hosanna au fils de David ;⁵ béni celui qui vient au nom du Seigneur ; béni le Règne qui arrive de notre père David ! Hosanna au plus haut des cieux !⁶ Or c'est ainsi que rendait té-

k. Mt. XXI. 9.

5. Le mot de *bénédiction* est souvent employé dans l'Écriture, et y reçoit diverses significations. A ce propos, je crois utile de mettre sous les yeux de mes lecteurs une explication, que j'emprunte à Duguet (*Traité de la croix*, tome I, ch. ix, art. 4) : « Nous bénissons Dieu et Dieu nous bénit ; nous bénissons ceux qu'il bénit et nous le faisons pour plusieurs motifs : ou pour qu'eux aussi nous bénissent, ou pour être bénis avec eux, ou pour les féliciter de leurs bénédictions. Les bénédictions de Dieu, par rapport à nous, sont des bienfaits et des grâces ; et nos bénédictions, par rapport à lui, sont des remerciements et des louanges. Quand nous bénissons notre prochain, nos bénédictions sont des vœux et des prières ; quand nous bénissons ceux que Dieu a bénis, nous applaudissons à sa miséricorde et nous nous associons à leur reconnaissance. Et lorsque nous bénissons Jésus-Christ, qui est tout ensemble la source et la plénitude de toutes les bénédictions, c'est à-dire de tous les biens et de tous les dons, nous rendons hommage à cette vérité, nous la confessons avec joie, nous nous unissons par la foi et par le désir aux grâces qui dérivent de lui ; nous confessons que sans lui nous ne mériterions que l'aversion de Dieu, puisque c'est à cause de lui qu'a été effacée la malédiction dont tous les hommes étaient frappés. » — C'en est assez pour faire comprendre le sens des acclamations et des bénédictions que les disciples et la foule adressaient à Jésus-Christ.

6. La résurrection de Lazare était un miracle trop récent et trop public pour que son souvenir n'eût pas une place dans le triomphe de cette journée. A lui seul il suffisait pour proclamer que Jésus était

moignage la foule qui était avec lui lorsqu'il appela Lazare du tombeau et le ressuscita d'entre les morts. C'est pour cela aussi que la foule vint au-devant de lui, parce qu'ils avaient appris qu'il avait fait ce miracle. ⁷ Les Pharisiens se dirent donc entre eux : Voyez-vous que nous ne gagnons rien? voilà que tout le monde est allé après lui. Et quelques-uns des Pharisiens, qui étaient parmi la foule, lui dirent : ⁸ Maître, réprimez vos disciples. Il leur répondit : Je vous dis que, si ceux-ci se taisaient, les pierres crieront. Et comme il approchait, voyant la ville, ⁹ il pleura sur elle, disant :

in nomine Domini; (l) benedictum quod venit Regnum patris nostri David; Hosanna in altissimis! (m) Testimonium ergo perhibebat turba quæ erat cum eo quando Lazarum vocavit de monumento, et suscitavit eum a mortuis. Propterea et obviam venit ei, quia audierant eum fecisse hoc signum. Pharisæi ergo dixerunt ad semetipsos: Videte quia nihil proficimus; ecce mundus totus post eum abiit. (n) Et quidam Pharisæorum de turbis dixerunt ad illum: Magister, increpa discipulos tuos. Quibus ipse ait: Dico

l. Mc. XI. 10.

m. J. XII. 17-19.

n. L. XIX. 39-44.

le vainqueur de la mort, et, comme lui-même l'avait dit à Marthe, la résurrection et la vie en personne.

7. Ce qui était pour la foule un sujet de joie sans mélange, ce qui rendait heureux les disciples du Sauveur, n'excitait dans l'âme envieuse des Pharisiens que des sentiments de haine et de désespoir. Mais malheur à qui s'attriste de la gloire de Jésus-Christ et des progrès de la religion catholique!

8. Ils voudraient que l'Homme-Dieu se niât lui-même et qu'il étouffât la voix de ceux qui confessent la vérité, au moment même où ils proclament leur foi dans l'avènement du royaume de Dieu. Mais Jésus-Christ fait comprendre par sa réponse que c'est le véritable esprit de Dieu, c'est-à-dire son esprit à lui-même, qui fait parler tout ce peuple et le glorifie par tant de bouches. Et comme saint Jean avait dit qu'il est facile à Dieu de féconder les pierres et d'en faire sortir des enfants d'Abraham; ainsi Jésus-Christ déclare maintenant que, s'il était possible que les hommes se tussent, les pierres parleraient. Tant il est certain qu'en dépit de la guerre que lui feront les incrédules et les démons, il fondera son Église et son règne sera éternel!

9. En descendant le mont des Oliviers, avant de passer le torrent

vobis, quia si hi tacuerint, ¹⁰ Si tu avais connu, toi aussi, lapides clamabunt. Et ut ap- même en ce jour qui est à toi, propinquavit, videns Civita- ce qui importe à ta paix ! mais tem flevit super illam, di- maintenant ces choses sont ca-

de Cédron, on voyait devant soi la ville entière de Jérusalem, bâtie sur le penchant de la montagne opposée, ayant au nord la colline du Temple, et au midi celle de Sion. Pendant que tous les échos répétaient l'hosanna de la foule et ses cantiques de bénédiction, voici que Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'objet de ces manifestations joyeuses, au lieu de s'en montrer doucement ému, ne laisse éclater, à la vue de la cité sainte, que des lamentations, et verse des larmes. Peu de jours auparavant il avait pleuré la mort de son ami, qu'il fit revivre à l'instant même, quoique mort depuis quatre jours. Il pleure maintenant sur la malheureuse Jérusalem, et prononce en gémissant la sentence définitive qui la condamne à être détruite, parce qu'elle n'a pas voulu connaître le temps où le Seigneur la visitait. Compatir aux calamités des autres et pleurer sur elles, ce n'est pas une faiblesse répréhensible, mais une conséquence de la sensibilité naturelle, que la raison a pour mission de régler et non pas d'éteindre. J'ai déjà dit, et j'expliquerai avec plus amples détails, à propos de la tristesse du jardin des Oliviers, qu'en Jésus-Christ tout était libre ; que les passions humaines, inséparables de la nature dont il s'était revêtu, étaient en lui, plus parfaitement qu'en Adam avant sa chute, subordonnées à la raison, d'où vient qu'après saint Jérôme la science théologique les distingue des nôtres en les appelant *propassions*.

10. Dieu a voulu que le siège de Jérusalem par Titus, exécutant, au bout de quarante ans, cet anathème prophétique jusque dans ses moindres détails, fût raconté par un historien juif et contemporain, le célèbre Josèphe (*de Bell. Jud.*). Tous les écrivains anciens et modernes, tous les commentateurs, tout l'imposant cortège des Pères grecs et latins, s'accordent pour appliquer l'oracle de Jésus-Christ à la destruction de la ville et du temple de Jérusalem. On donne principalement deux interprétations de ces premières paroles du texte : *Quia si cognovisses et tu*. Suivant la première, elles s'appliquent à Jésus-Christ lui-même, comme s'il disait : *Si toi aussi tu connaissais, comme je les connais, les malheurs qui te menacent, tu pleureras comme je pleure*. Suivant la seconde, le Sauveur fait allusion à la connaissance qu'avaient de lui ses disciples, et cette foule pieuse, qui saluaient en lui le Fils de David et le Messie-Roi ; et alors le sens du texte serait celui-ci : *Si toi aussi tu me connaissais, au moins en ce jour où le salut et la paix te sont encore offerts ; si tu me recevais comme ton Roi pacifique, ton Sauveur, ton Médiateur près de Dieu, le Fils de Dieu et le Fils de l'Homme,*

chées à tes yeux. Car des jours viendront sur toi où tes ennemis t'environneront de tranchées, t'enfermeront, te serviront de toutes parts, et te renverseront par terre, toi et tes enfants qui sont au milieu de toi; et ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée. ¹¹ Et lorsqu'il

cens: Quia si cognovisses, et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi! nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis. Quia venient dies in te, et circumdabunt te inimici tui vallo, et coangustabunt te undique, et ad terram prosternent te, et filios tuos, qui in te sunt, et non relinquent in te lapidem

comme ce peuple et mes disciples me reconnaissent et me proclament, tu échapperais au châtement qui te menace pour le temps et pour l'éternité. Cette seconde explication me paraît la plus plausible, parce qu'elle s'appuie sur ce que Jésus-Christ dit en terminant du motif pour lequel Jérusalem est condamnée: *Eo quod non cognoveris tempus visitationis tue.* Tous ces maux tomberont donc sur toi, parce que tu n'as pas reconnu le temps propice d'une visite si miséricordieuse, parce que tu es restée volontairement aveugle et perfidement obstinée dans une incrédulité sans excuse. La nation juive allait bientôt, par son déicide, mettre le sceau à sa réprobation, si longtemps annoncée par ses Prophètes. Ces autres paroles: *Ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre,* reçurent leur accomplissement littéral au temps de Julien l'Apostat, qui, précisément dans l'espérance impie de faire mentir une prophétie du Christ, ordonna aux Juifs de reconstruire leur Temple. Après d'immenses travaux pour arracher du sol les pierres des anciens fondements, les ouvriers ne purent arriver à en établir d'autres. Des feux qui jaillissaient sous leurs pas, des tremblements de terre et d'autres prodiges, les obligèrent d'y renoncer, ainsi que le rapporte Théodoret dans son Histoire (liv. III, chap. xx.)

11. Nous avons vu que, lorsque les Mages vinrent s'informer du lieu où était né le nouveau roi des Juifs, afin d'aller lui porter leurs adorations et leurs présents, Hérode se troubla, et Jérusalem avec lui. Maintenant que pour la première fois Jésus-Christ y fait son entrée dans tout l'appareil du triomphe, au milieu des acclamations de tout un peuple accouru pour fêter sa présence, le même Evangéliste tient à mentionner de nouveau l'émotion de toute la ville: *Commota est universa civitas.* Il est hors de doute que, pour un grand nombre de Pharisiens, de prêtres, de chefs du peuple et de leurs partisans, ce fut le trouble de la colère et de l'envie. J'ai traduit *Propheta* par *le Prophète*, conformé-

o. Mt. XXI.
10-11.

super lapidem, eo quod non fut entré dans Jérusalem, toute
cognoveris tempus visitatio- la ville fut émue, disant : Qui
nis tuæ. (o) Et cum intras- est celui-ci? Et la multitude
set Jerosolymam, commota répondait : C'est Jésus, le Pro-
est universa civitas dicens : phète de Nazareth en Galilée.
Quis est hic? Populi autem
dicebant: Hic est Jesus, Pro-
pheta a Nazareth Galilææ.

* Paragraphe Quatrième

DEUXIÈME EXPULSION DES VENDEURS DU TEMPLE

a. Mt. XXI.
12.

(a) Et intravit Jesus in Et Jésus entra dans le Temple

ment au texte grec, c'est-à-dire : le Prophète par excellence, celui qui était attendu et promis, le vrai Roi d'Israël, le Fils de David.

* A l'époque de la première Pâque qui suivit son baptême, Jésus-Christ avait chassé une première fois du Temple ceux qui le profanaient par leurs trafics, ainsi que nous l'avons raconté avec saint Jean. (Voy. liv. II, § XIV.) Il n'y a qu'un très-petit nombre d'auteurs qui aient considéré comme un fait unique les deux récits présentés par les Évangélistes. Je place donc ici l'histoire de la deuxième expulsion des vendeurs du Temple, telle que nous la fournissent saint Matthieu, saint Marc et saint Luc. Mais saint Matthieu et saint Luc rattachent ce récit au jour même de l'entrée triomphale à Jérusalem, qui fut le dimanche; saint Marc n'en parle qu'après la malédiction du figuier stérile, qui, d'après le texte de saint Matthieu et de saint Marc lui-même, n'eut lieu que dans la matinée du jour suivant répondant à notre Lundi saint. De là il est arrivé que les interprètes se sont partagés en trois opinions différentes. Les premiers disent que le Sauveur chassa les vendeurs du Temple le dimanche des Rameaux; les seconds, que ce fut le lundi saint; les derniers enfin, ne voyant aucun moyen de concilier les Évangélistes entre eux, ont pensé que le Sauveur renouvela le même acte deux jours consécutifs. Cette troisième opinion, qui est la

de Dieu, ¹ et chassa tous ceux Templum Dei, et ejiciebat qui vendaient et achetaient omnes vendentes, et emen- dans le Temple. Il renversa les tes in Templo. Et mensas

moins vraisemblable, n'est adoptée que par une infime minorité. Il semble, en effet, contraire à toutes les apparences qu'après l'avertissement sévère du premier jour les vendeurs soient venus s'exposer dès le lendemain au même danger, et que les choses se soient passées exactement de la même manière. J'ai embrassé le premier sentiment, qui est celui de saint Augustin (*de Cons. Evang.*, lib. II, cap. LXVIII), et que Maldonat (*in Matth.*, h. l.) considère aussi comme de beaucoup le plus probable : « Itaque D. Augustini sententia multo mihi videtur « probabilior. » Nous voyons, en effet, qu'après que les vendeurs eurent été chassés, on continua de chanter dans le Temple le joyeux Hosanna. Je remarque en outre qu'après avoir fait à Jérusalem une entrée triomphale, comme s'il prenait possession du trône de David, Jésus-Christ ne se rendit pas à la forteresse de Sion, mais seulement au Temple, qu'il n'appelle pas cette fois la maison de son Père, mais *sa maison*. Il semble que, voulant exercer son autorité de Maître dans le Temple, il n'ait pas voulu en tolérer, au milieu d'une pareille solennité, la profanation sacrilège. A la difficulté tirée du texte de saint Marc, on répond que les mots *alia die* se rapportent à la malédiction du figuier, au retour de Jésus à Jérusalem et à une nouvelle entrée dans le Temple. Mais il n'est pas nécessaire d'entendre que l'expulsion des vendeurs se rattache à cette journée, *alia die*; on peut dire que l'Évangéliste en fait un récit rétrospectif.

1. Nous venons de dire que Jésus-Christ, entré à Jérusalem en triomphe, au milieu d'acclamations qui ne pouvaient s'adresser qu'au Roi-Messie, se dirigea aussitôt vers le Temple. En dehors du Temple, il ne fit rien qui pût faire supposer l'intention d'enlever à César ou à son gouverneur la juridiction qu'ils exerçaient. Il montre par ses actes ce qu'il dira bientôt expressément à Pilate, que son royaume n'est pas de ce monde. Mais une fois dans l'enceinte sacrée, il manifeste, dès le premier pas, l'autorité du Maître de la maison, renouvelant en cette Pâque dernière l'acte de zèle qui avait marqué la première année de sa vie publique. Alors il avait pris une poignée de cordes pour chasser les profanateurs; cette fois, sa main est désarmée; il jette de nouveau à terre les tables des changeurs, il chasse de sa maison et ceux qui vendent et ceux qui achètent, comme les trois Évangélistes le racontent d'un commun accord; et pas un de ces sacrilèges, pas un de ces avares n'ose résister en face au Lion de Juda, vengeant l'honneur de son Temple. Il faut donc redire ici avec le premier des Docteurs : Voici le plus grand des miracles. On peut consulter les notes du liv. II, § XIV, sur l'expulsion des vendeurs lors de la première Pâque.

- nummulariorum, et cathedras vendentium columbas evertit; (b) et non sinebat ut quisquam tranferret vas per Templum. Et docebat dicens eis : Nonne scriptum est : Quia domus mea domus orationis vocabitur omnibus gentibus? (c) Domus mea domus orationis est; vos autem fecistis illam speluncam latronum. (d) Quo audito, principes sacerdotum et scribæ quærebant quomodo eum perderent. Timebant enim eum, quoniam universa turba admirabatur super doctrina ejus. (e) Et
- tables des changeurs, et les sièges de ceux qui vendaient des colombes; et il ne souffrait pas que personne transportât d'objet par le temple. Et il enseignait leur disant : ² N'est-il pas écrit : Ma maison sera appelée maison de prière pour toutes les nations? Ma maison est une maison de prière; mais vous, vous en avez fait une caverne de voleurs. ³ Ce qu'ayant entendu, les princes des prêtres et les scribes cherchaient comment ils le perdraient. Car ils le craignaient, parce que tout le peuple était dans l'admiration de sa doctrine. ⁴ Et des aveugles et
- b. Mc. XI. 16-17.
- c. L. XIX. 46.
- d. Mc. XI. 18.
- e. Mt. XXI. 14-17.

2. La partie du Temple d'où Jésus avait chassé les vendeurs, c'est-à-dire les galeries et les portiques, était accessible à tous, sans en excepter les infidèles. Au moment où la vraie religion allait être transférée des Juifs aux nations, le Sauveur du monde mentionne spécialement ces dernières : *Domus mea domus orationis vocabitur omnibus gentibus*. Le texte rappelé par lui appartient au prophète Jérémie (cap. VII) : « Numquid ergo spelunca latronum facta est domus ista?... « Faciam domui huic... sicut feci Silo, et projiciam eos a facie mea. »

3. C'était probablement l'avarice des prêtres qui avait introduit tout ce commerce abusif dans le Temple; au moins, loin de vouloir le faire disparaître, ils étaient intéressés à le conserver comme une source de profits pour eux-mêmes. Il n'est donc pas étonnant que le zèle du Seigneur excitât leur colère, et que leurs idées de vengeance allassent jusqu'à vouloir le faire mourir; ils n'étaient retenus que par la crainte du peuple, saintement épris de son enseignement. Telle est exactement la crainte *servilement servile* par laquelle la volonté n'est aucunement détachée du mal.

4. Quel contraste entre la perfidie de ces chefs des prêtres, de ces aveugles docteurs, et la foi, la simplicité de tant de malheureux dont les yeux sont ouverts et les infirmités guéries! Ceux-là ne laissèrent

des boiteux s'approchèrent de lui dans le Temple, et il les guérit. ⁵ Mais les princes des prêtres et les scribes voyant les merveilles qu'il faisait, et les enfants qui criaient dans le temple, et disaient : Hosanna au fils de David, s'indignèrent et lui dirent : Entends-tu ce que disent ceux-ci? Jésus leur répondit : Oui. N'avez-vous jamais lu : C'est de la bouche des enfants et de ceux qui sont

accesserunt ad eum cæci, et claudi in Templo, et sanavit eos. Videntes autem principes sacerdotum et scribæ mirabilia quæ fecit, et pueros clamantes in Templo, et dicentes : Hosanna filio David, indignati sunt, et dixerunt ei : Audis quid isti dicunt? Jesus autem dixit eis : Uti que. Numquam legistis : Quia ex ore infantium, et lactentium perfecisti lau-

point échapper l'occasion de venir dans le Temple demander des grâces au Maître du Temple, et pas un d'entre eux ne vit sa confiance déçue.

5. Lorsque Jésus-Christ chassa les profanateurs du Temple à l'époque de la première Pâque, les Juifs lui demandèrent de prouver par un miracle l'autorité qu'il exerçait : *Quod signum ostendis nobis, quia hæc facis?* (Joan., II, 18.) Cette fois, à un acte miraculeux par la manière dont il l'accomplit, non-seulement il ajoute la guérison instantanée des aveugles et des boiteux qui se pressent autour de lui, mais encore il délie la langue des enfants à la manuelle, et leur fait répéter l'Hosanna de son triomphe. Mais toutes ces merveilles, au lieu d'être accueillies par les prêtres et les scribes comme des manifestations de sa toute-puissance et comme des preuves palpables de la divinité de sa mission, ne servirent qu'à les rendre plus audacieux et plus insolents. Déjà, le long de la route, quelques Pharisiens avaient prétendu obtenir de Jésus quo lui-même fit taire ses disciples : *Magister, increpa discipulos tuos* (Luc, XIX, 39). Maintenant, après qu'il est entré dans le Temple, les prêtres et les scribes indignés espèrent de même qu'il va réduire au silence ces innocents panégyristes : *Audis quid isti dicunt?* Aux Pharisiens il avait répondu : *Dico vobis, si hi tacuerint, lapides clamabunt* (Luc, XIX, 40). Sa réponse actuelle est fort semblable à la première. Le livre des Psaumes était surtout d'un usage fréquent dans la maison de Dieu, et, par conséquent, familier aux prêtres et aux scribes. Il se contenta donc de quelques mots empruntés au Psaume VIII^e, pour fermer la bouche à ses hardis contradicteurs; puis, le soir se faisant, il leur tourne le dos et sort du Temple.

f. Mc. X. 11.	dem? Et relictis illis, (f) et à la mamelle, que vous avez circumspectis omnibus, cum tiré la louange la plus parfaite. jam vespera esset hora, Et les ayant quittés, et les ayant	
g. Mt. XX. 17.	(g) abiit foras extra civita-	tous regardés autour de lui,
h. Mc. XI. 11.	tem in Bethaniam, (h) cum	comme l'heure était déjà avan-
i. Mt. XXI. 17.	duodecim, (i) ibique mansit.	cée, ^o il s'en alla hors de la ville
k. L. XXI. 37-38.	(k) Erat autem diebus docens in Templo; noctibus vero exiens, morabatur in monte qui vocatur Oliveti. Et omnis populus manicabat ad eum in Templo audire eum.	à Béthanie avec les douze et y resta. Or, le jour il enseignait dans le Temple; mais la nuit, sortant, il se retirait sur la montagne appelée des Oliviers. Et tout le peuple venait de grand matin vers lui au Temple pour l'écouter.

6. A partir du jour de son entrée triomphante à Jérusalem, Jésus-Christ ne passa plus la nuit dans l'intérieur de la ville; il évitait les embûches des Pharisiens, qui n'auraient pas osé mettre la main sur lui tandis qu'ils le voyaient entouré d'une foule de peuple qui l'aimait. Il retournait donc chaque soir à Béthanie, qui était située, comme nous l'avons dit, sur le mont des Oliviers, à deux milles de Jérusalem. Il est donc tout simple qu'un Évangéliste désigne Béthanie, et un autre le mont des Oliviers. La tendre charité du Sauveur et son zèle pour le salut des âmes le ramenaient chaque matin dans le Temple, où il passait les journées à instruire. Il recevait à Béthanie l'hospitalité de Marthe, Marie et Lazare; mais l'Évangile semble bien indiquer qu'il quittait leur maison dès le point du jour, parce que le peuple, de son côté, avide de la parole de Dieu, l'attendait de bonne heure dans le Temple. Saint Luc exprime par le mot *manicabat* cette sainte avidité de la foule qui affluait sous les portiques aussitôt que le soleil commençait à se montrer : *Et omnis populus manicabat in templo audire eum.*

* Paragraphe Cinquième

LA MALÉDICTION DU FIGUIER

Or le matin du jour suivant,	(a) Mane autem	(b) alia	a. Mt. XXI. 18.
comme ils sortaient de Bétha-	die, cum exirent a Bethania		b. Mc. XI, 12.
nie, Jésus retournant à la ville	(c) revertens in civitatem		c. Mt. XXI. 18.
eut ¹ faim. Ayant donc vu de	esuriit. (d) Cumque vidisset		d. Mc. XI, 13.
loin ² sur le bord du chemin a	longe	(e) fici arborem	e. Mt. XXI. 19.

* Saint Marc désigne le jour de cet événement, et ce fut le lendemain du dimanche des Rameaux. Saint Matthieu ajoute que ce fut le matin, et que Jésus-Christ revenant de Béthanie eut faim. Tout ceci se passa donc dans la matinée de notre Lundi saint. Les discours que Jésus-Christ fit ce jour-là dans le Temple, ou n'ont pas été rapportés par l'Évangile, ou ne s'y trouvent que sans la mention de leur date. Il est cependant très-vraisemblable que ce fut alors que se passa tout ce que saint Jean raconte au ch. XII, ainsi que je le ferai remarquer dans le paragraphe suivant. Les deux versets que j'emprunte à saint Luc en terminant celui-ci, et les deux qui sont extraits de saint Matthieu à la fin du précédent, se rapportent certainement aux premiers jours de notre Semaine sainte.

1. Quelques interprètes concluent, de ce que l'heure du jour était si peu avancée, que l'on doit entendre la faim de Jésus-Christ dans un sens exclusivement mystique ; comme si la faim ne pouvait se faire sentir de grand matin. Il vaut donc mieux ne pas s'écarter de la lettre du texte, et dire que la faim dont parle l'Évangile fut réelle et mystique tout ensemble. La même observation se représentera à propos de la soif que Jésus ressentit sur la Croix, quand il dit : *Sitio*.

2. Les oracles des prophètes étaient exprimés, tantôt par des paroles, et tantôt par des actes. De même Jésus-Christ proposait quelquefois des paraboles sans en donner publiquement aucune explication ; et quelquefois il faisait des actes que l'on peut en un sens appeler paraboliques, sans en faire connaître alors la portée mystérieuse. Aucune chose n'était inconnue au Sauveur ; il n'avait pas besoin de s'approcher de l'arbre pour s'assurer s'il lui donnerait des fruits pour se nourrir, de même qu'il le voyait de loin couvert de feuillage avant la saison. L'équinoxe du printemps était proche, et par conséquent les

- f.* Mc. XI. 13. unam secus viam (*f*) habentem folia, venit si quid forte inveniret in ea. Et cum venisset ad eam, (*g*) nihil invenit in ea nisi folia tantum.
- g.* Mt. XXI. 19.
- h.* Mc. XI. 13-14. (*h*) Non enim erat tempus ficorum. Et respondens dixit ei : Jam non amplius in æternum ex te fructum quisquam manducet; (*i*) numquam ex te fructus nascantur in sempiternum. (*k*) Et audiebant discipuli ejus.
- i.* Mt. XXI. 19.
- k.* Mc. XI. 14. (*l*) Et arefacta est continuo ficulnea. (*m*) Et veniunt Je-
- un figuier qui avait des feuilles, il vint pour voir s'il y trouverait quelque chose. Et, lorsqu'il s'en fut approché, il n'y trouva rien que des feuilles seulement. Car ce n'était pas le temps des figes. Et prenant la parole il lui dit : Que jamais personne ne mange plus de fruit de toi ; que jamais fruit ne naisse de toi désormais ! Et ses disciples l'écoutaient. Et à l'instant le figuier sécha. Ils vinrent ensuite à Jérusalem. Et il enseignait tous les jours dans le

figuiers ne devaient régulièrement avoir encore ni feuilles, ni fruits. Jésus agit comme s'il avait réellement voulu manger du fruit de cet arbre, qui n'en avait pas. Mais le miracle qu'il opéra en desséchant d'un seul mot de sa bouche l'arbre superbe et inutile fit plus tard comprendre aux Apôtres que la malédiction du figuier par le Fils de Dieu était le symbole d'un grand mystère. L'arbre se dessécha donc, aussitôt que la malédiction divine fut prononcée : *Et arefacta est continuo ficulnea* ; mais ce ne fut que le lendemain matin, en retournant à Jérusalem, que les Apôtres s'aperçurent du miracle (ainsi qu'on le verra au § IX), et qu'ils en témoignèrent leur étonnement : *Quomodo continuo aruit?* (Math. XXI, 20.) Le soir du même jour, l'obscurité les avait empêchés de remarquer ce qui s'était passé ; car l'heure était avancée (Marc, XI, 14). Les interprètes sont d'accord sur la signification de cette espèce de parabole : « Cet arbre, c'est la synagogue, » nous dit saint Jérôme, en son Commentaire de saint Matthieu. C'est elle en effet qui se faisait gloire d'une observance apparente de la loi, mais qui en réalité la foulait aux pieds, interprétant mal, et pratiquant plus mal encore les préceptes les plus essentiels, ceux qui commandent l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Quand Jésus-Christ abrogea les anciennes cérémonies et institua la loi nouvelle, alors la synagogue sécha, comme un arbre qui ne donne plus de bons fruits. En ce moment, sa malédiction n'était qu'imminente ; elle allait l'attirer sur sa tête en se faisant déicide.

Temple.³ Cependant les princes des prêtres, les scribes et les principaux du peuple cherchaient à le perdre ; mais ils ne savaient que lui faire, parce que tout le peuple qui l'écoutait était ravi.

rosolymam. (n) Et erat docens quotidie in Templo. Principes autem sacerdotum, et scribæ, et principes plebis quærebant eum perdere ; et non inveniebant quid facerent illi. Omnis enim populus suspensus erat audiens illum.

n. L. XIX.
47-48.

* Paragraphe Sixième

DE QUELQUES GENTILS DÉSIREUX DE VOIR JÉSUS

Or ¹ il y avait quelques Gentils, de ceux qui étaient venus

(a) Erant autem quidam Gentiles ex his qui ascende-

a. J. XII.
29 36.

3. On cesse de s'étonner que Jérusalem fût prête à se souiller d'un tel crime, quand on voit de quelle étrange haine les chefs des prêtres et les anciens de la nation avaient le cœur rempli.

* « Hæc, quæ Jeannes solum commemorat, incertum est quo die contigerint, an primo die, an aliquo sequenti, an diversis diebus. » C'est l'observation de Jansénius de Gand (*Comm. in Concord.*, c. cxi.) Lamy (*Harm.*, l. V, c. iii) ajoute : « Forte contigit secunda feria. » J'incline d'autant plus volontiers vers la même opinion que les autres Évangélistes ont reproduit plusieurs discours prononcés dans le Temple les derniers jours de la semaine, sans en attribuer aucun à la journée du Lundi saint. Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Jean place ce récit entre l'entrée à Jérusalem et le lavement des pieds, sans rien dire des faits intermédiaires. Il ne saurait donc y avoir d'erreur de quelque importance, puisqu'il n'y a de choix à faire qu'entre un petit nombre de jours.

1. Il n'est pas démontré que ces étrangers fussent de la classe des prosélytes. Il y avait un petit nombre de Gentils qui n'étaient point ido-

adorer à la fête. Ceux-ci s'ap- rant ut adorarent in die
prochèrent de Philippe, qui festo. Hi ergo accesserunt
était de Bethsaïde en Galilée, ad Philippum, qui erat a
et ils le priaient, disant : Sei- Bethsaida Galilææ; et roga-
gneur, nous voulons voir Jésus. bant eum dicentes : Do-
Philippe vint, et le dit à ² An- mine, volumus Jesum vi-
dré; puis André et Philippe le dere. Venit Philippus, et di-
dirent à Jésus. Et Jésus leur cit Andrææ; Andræas rur-
répondit, disant : ³ L'heure est sum et Philippus dixerunt

lâtres, qui adoraient le Dieu vivant, unique et véritable, qu'adoraient les Juifs. Ceux-là, sachant que d'innombrables victimes étaient immolées dans le Temple aux fêtes de la Pâque, venaient prendre part à cette solennité et s'unir en esprit au peuple de Dieu par un acte de foi. Nous avons vu (I. V, § III) qu'un centurion en était venu au point de bâtir des synagogues en l'honneur du Dieu des Juifs, qui était aussi son Dieu. Le Sauveur lui-même loua sa foi, en disant : *Nec in Israel tantam fidem inveniri*. Ce centurion, s'estimant indigne de se présenter devant Jésus-Christ, *misit ad eum seniores Judeorum* (Luc, VII, 3). Ici, les Gentils qui veulent le voir recourent à l'intercession d'un Apôtre, qu'ils avaient peut-être connu, soit à Bethsaïde, soit ailleurs, ou qu'ils avaient rencontré par hasard.

2. On voit que saint André, honoré l'un des premiers d'un entretien familial avec Jésus-Christ, puis appelé avec Pierre à le suivre, est considéré par les Apôtres eux-mêmes comme ayant plus d'influence pour obtenir une grâce du Sauveur. Nous apprenons encore par cet exemple à ne point exécuter les résolutions, même les plus louables, sans le secours et le conseil de personnes plus éclairées, et agréables au Seigneur.

3. Il semble au premier abord que la réponse ne se rapporte pas à la demande; mais il n'en est pas ainsi. La première fois que le Sauveur avait envoyé les Apôtres en mission, il leur avait défendu d'entrer dans le pays des Gentils ou dans les villes des Samaritains; ils devaient se borner à annoncer l'approche du royaume de Dieu aux brebis perdues de la maison d'Israël. Or, pendant que les Juifs conspirent contre Jésus-Christ, voici que les païens désireux de le voir s'adressent aux Apôtres; le Seigneur répond que le temps est venu où le Fils de l'Homme va être glorifié, c'est-à-dire où les grands mystères vont recevoir leur accomplissement; après quoi, la prédication de l'Évangile n'aura plus d'autres limites que celles de l'univers. L'Évangéliste ne dit pas si ces Gentils furent présentés par les Apôtres;

venue que le Fils de l'homme Jesu. Jesus autem respondit soit glorifié. ⁴ En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de froment, tombant sur la terre, ne meurt pas, il reste seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit. ⁵ Qui aime son âme la perdra ; et qui hait son âme en ce monde la conserve pour la vie éternelle. Si quelqu'un me sert, qu'il me suive, et où je suis, là aussi sera mon serviteur. Si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera. ⁶ Maintenant mon âme est trou-

eis, dicens : Venit hora ut clarificetur Filius hominis. Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet ; si autem mortuum fuerit multum fructum affert. Qui amat animam suam perdet eam ; et qui odit animam suam in hoc mundo in vitam æternam custodit eam. Si quis mihi ministrat, me sequatur ; et ubi sum ego,

à leur Maître ; mais il est difficile de ne pas admettre que leur pieux désir fut satisfait, puisque, suivant la déclaration de Jésus-Christ même, l'heure était venue où tout le monde, et spécialement les Gentils, devaient le connaître.

4. Jésus lui-même, suivant l'explication de saint Augustin, est le grain de froment qui doit d'abord mourir et puis fructifier : *Mortificandum in infidelitate Judæorum, multiplicandum in fide omnium populorum*. Le temps de sa mort et de sa résurrection était celui où devait commencer sa gloire ; comme le grain qui germe quand il meurt, il n'allait plus être seul, et ses fruits allaient couvrir la terre.

5. Ce n'est pas ici le seul endroit de l'Évangile où le Sauveur proclame cette maxime : qu'il faut préférer le salut de l'âme à la vie du corps. A son imitation, tout chrétien est tenu au sacrifice de sa personne, quand il y va de l'honneur dû à Dieu, ou que l'édification du prochain l'exige. Celui qui n'est pas disposé à servir Jésus-Christ et à le suivre jusque-là ne sera pas honoré par le Père céleste dans son royaume.

6. Je, le répète souvent : tout en Jésus-Christ était libre et volontaire. Il en fut encore ainsi de ce trouble qu'il voulut exciter en lui-même par la considération de sa mort prochaine. Il y a une relation intime entre cette prière, omise par trois Évangélistes et rapportée par saint Jean, et celle du jardin des Oliviers, que tous les autres reproduisent, mais dont saint Jean ne dit rien. L'analogie est frappante : dans le jardin, il est triste jusqu'à la mort, ici son âme est troublée ;

illic et minister meus erit. Si blée. Et que dirai-je? Mon Père, quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus. Mais c'est pour cela que je suis Nunc anima mea turbata est, venu en cette heure. Mon Père, et quid dicam? Pater, salvifica me ex hac hora. Sed glorifiez votre nom. Vint donc propterea veni in hanc horam. Pater, clarifica nomen Or la foule, qui était là et qui tuum. Venit ergo vox de avait entendu, disait : ' C'est le

dans le jardin il supplie que, s'il est possible, le calice soit éloigné de lui, ici il demande à son Père qu'il le délivre de cette heure; dans le jardin il se soumet absolument à la volonté de son Père qu'il préfère à la sienne propre, ici il veut que le nom de son Père soit glorifié, et déclare que c'est pour cela qu'il est venu à cette heure; dans le jardin un ange le console, ici une voix du ciel proclame la gloire de sa vie et celle de l'avenir. Les miracles innombrables que Dieu avait faits à l'appui de sa mission dans le monde, ceux qui devaient signaler la mort, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ et la descente de l'Esprit-Saint; ceux enfin qu'allaient bientôt opérer dans l'Église par la vertu de son nom, et les Apôtres, et les hommes apostoliques, et les thaumaturges des deux sexes qui se succéderont sans relâche jusqu'à la consommation des siècles; telle est la magnifique série de témoignages que le Père éternel rend à la gloire de son nom et du nom de Jésus-Christ, son Fils unique consubstantiel au Père, et du nom de l'Esprit-Saint. — En expliquant la tristesse du jardin des Oliviers, je comblerai les lacunes de ce commentaire.

7. Ce fut certainement une voix articulée et intelligible. On reconnut pourtant, peut-être à son éclat extraordinaire, que ce n'était pas une voix humaine; d'où il arriva que les uns crurent avoir entendu le tonnerre, et les autres la voix d'un Ange. Dans l'Apocalypse, la voix du Fils de Dieu parlant à saint Jean est comparée au bruit des grandes eaux; celle du Chérubin au tonnerre; et celle de l'Agneau au rugissement du lion. Il ne s'ensuit pas que ces voix fussent inintelligibles. Il arriva pourtant que quelques-uns ne distinguèrent pas les paroles. De ce que Jésus-Christ dit à ceux qui l'entourent que cette voix a parlé pour eux et non pas pour lui-même, il faut nécessairement conclure qu'elle se faisait entendre pour les confirmer dans la foi en celui qui est le vrai Fils de Dieu et le vrai Fils de l'homme, qui devait glorifier son Père et que son Père devait glorifier, quoiqu'ils eussent à le voir dans quelques jours mourir crucifié.

tonnerre. D'autres disaient : Un ange lui a parlé. Jésus répondit, et dit : Ce n'est pas pour moi que cette voix est venue, mais pour vous. ⁸ C'est maintenant le jugement du monde ; maintenant le prince de ce monde sera jeté dehors. Et moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi. Or il disait cela pour marquer de quelle mort il devait mourir. Le peuple lui répondit : ⁹ Nous avons appris par la loi que le Christ

cælo : Et clarificavi , et iterum clarificabo. Turba ergo, quæ stabat, et audierat, dicebat tonitruum esse factum. Alii dicebant : Angelus ei locutus est. Respondit Jesus, et dixit : Non propter hæc vox venit, sed propter vos. Nunc judicium est mundi; nunc princeps hujus mundi ejicietur foras. Et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum. Hoc autem dicebat signifi-

8. Le démon s'était fait le prince de ce monde, en assujettissant à son empire le premier homme devenu son esclave par le péché, et avec lui toute sa descendance : *In quo omnes peccaverunt* (Rom., v, 12). Mais lorsqu'il osa s'attaquer au second Adam, fils du premier, il est vrai, mais dans lequel il n'y avait rien qui appartint à Satan ; lorsqu'il en vint au point de crucifier le Roi de gloire, alors il perdit en toute rigueur de justice son empire sur le monde. Ainsi Jésus-Christ, en mourant, prononce la sentence du monde, c'est-à-dire en faveur de ce monde, qu'il conquiert en le délivrant du péché, qu'il arrache à Satan, désormais chassé par lui et vaincu. Il était donc nécessaire que Jésus-Christ fût élevé au-dessus de la terre, comme autrefois le Serpent d'airain, pour attirer à soi toutes choses, c'est-à-dire l'univers entier, sans distinction de Juif ou de Gentil, sans exception d'aucun peuple, si barbare ou si éloigné qu'il pût être. On lira avec profit sur ce texte de l'Évangile le huitième sermon sur la Passion de saint Léon le Grand, dont un fragment est reproduit dans le bréviaire romain pour la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix.

9. Ils comprirent donc bien que Jésus-Christ parlait de mort. Mais une fausse interprétation de certains passages des Psaumes et des Prophètes, désignés ici sous le nom général de loi, avait enraciné dans les esprits la pensée que le Messie ne devait jamais mourir. Quoiqu'ils sachent à merveille que Jésus-Christ lui-même se proclamait le Fils de l'homme, ils feignent d'ignorer qui est ce Fils de l'homme, et lui adressent à ce sujet une demande qui semble bien trahir une intention d'insulte.

cans qua morte erat moriturus. Respondit ei turba : Nos audivimus ex lege quia Christus manet in æternum; et quomodo tu dicis : Oportet exaltari Filium hominis? Quis est iste Filius hominis? Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum lumen in vobis est. Ambulate dum lucem habetis; ut non vos tenebræ comprehendant. Et qui ambulat in tenebris nescit quo vadat. Dum lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis.

demeure éternellement; et comment dis-tu, toi : Il faut que le Fils de l'homme soit élevé? Qui est ce Fils de l'homme? Jésus leur dit donc : ¹⁰ Pour un peu de temps encore la lumière est avec vous. Marchez pendant que vous avez la lumière, afin que les ténèbres ne vous surprennent pas. Celui qui marche dans les ténèbres ne sait où il va. Pendant que vous avez la lumière croyez en la lumière, afin que vous soyez des enfants de lumière.

* Paragraphe Septième

INCRÉDULITÉ DES JUIFS

a. J. XII.
36-43.

(a) Hæc locutus est Jesus, Jésus dit ces choses, puis il

40. Ma traduction de ce passage est justifiée par le texte grec. Le mot *modicum* est un adverbe qui se rapporte au temps, et non pas un adjectif se rapportant à *lumen*. *In vobis* a souvent en grec la même valeur que *vobiscum*. Le Seigneur ne répond pas directement à la question qu'on lui adresse, mais il confirme ce qu'il avait dit de l'approche de sa mort. C'est lui qui est la vraie lumière, qui doit rester encore un peu de temps au milieu d'eux; il les avertit de croire en lui comme dans le Christ véritable, avant qu'il meure; car il leur sera bien plus difficile de croire en lui après sa mort; et alors ils resteront dans les ténèbres de l'infidélité. L'événement ne le prouva que trop pour la portion la plus nombreuse de cette race infortunée.

* Les meilleurs interprètes conviennent qu'après ce discours le Sei-

s'en alla, ¹ et se cacha d'eux. et abiit, et abscondit se ab Or, quoiqu'il eût fait ² de si eis. Cum autem tanta signa grands miracles devant eux, ils fecisset coram eis, non crene croyaient point en lui; ³ afin debant in eum; ut sermo

gneur retourna à Béthanie, sur la montagne des Oliviers. « Magis puto « (dit Maldonat, *Comm. in Luc*,) quod recentiores quidam auctores « tradunt, probable esse Bethaniam discessisse. Testatur enim Lucas « (XXI, 37) per eos dies solitum interdum quidem in Templo docere, « noctu autem secedere in montem Oliveti, ubi Bethaniam sitam fuisse « constat. » D'où il résulte que les quelques versets qui composent ce paragraphe « doivent être considérés comme une sorte de parenthèse, » ainsi que le remarque judicieusement D. Calmet (*Comm. in Joan.*, XII, 36).

1. La raison que Jésus a de se cacher est toujours la même. Il ne voulait pas devancer le jour et l'heure marqués par les décrets éternels, et qu'il connaissait aussi bien que les pensées de ses ennemis et les dispositions prises par eux pour se saisir de lui; il évite donc leur rencontre, et s'abstient de passer la nuit à Jérusalem.

2. De cette proposition de l'Évangile il faut conclure premièrement, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, que les vrais miracles sont une preuve démonstrative de la vérité de la foi. Autrement, il n'y aurait pas lieu de s'étonner que tant de personnes n'eussent point cru en Jésus-Christ: « Cum autem tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum. » On peut se demander si l'Évangéliste parle du nombre ou de la grandeur des miracles; car l'expression du texte grec, aussi bien que celle du texte latin (*tanta*), est susceptible des deux interprétations. Suivant l'opinion la plus commune, c'est du nombre qu'il est surtout parlé, quoique d'ailleurs il soit parfaitement admis que parmi cette multitude de miracles il y en avait de tous les degrés. On se demande encore s'il est question ici de certains miracles récents, que les Évangélistes n'ont pas mentionnés, ou bien de toute la série des miracles du Sauveur, en commençant par celui des noces de Cana. Maldonat embrasse cette dernière opinion, tout en reconnaissant que saint Jean Chrysostome, Théophylacte et Euthymius en ont suivi une autre. Quoi qu'il en soit, on voit à quel degré d'effrayante obstination en était arrivé ce peuple, capable de résister à l'évidence de tant et de si éclatants prodiges; d'autant plus qu'il ne s'agit pas ici du vulgaire, mais de ceux qui se vantent le plus de leur savoir et de leur expérience; il s'agit de pontifes, de prêtres et de docteurs de la loi.

3. La foi est un don de Dieu, et Dieu, par la bouche du prophète Isaïe, avait annoncé d'avance ce prodige d'incrédulité. Nous devons pourtant avertir ici que la prophétie ne doit pas être considérée

Isaiæ prophetæ impleretur quem dixit : Domine, quis credidit auditui nostro? Et brachium Domini, cui revelatum est? Propterea non poterant credere, quia iterum dixit Isaias : Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum, ut non videant oculos, et non intelligant corde, et convertantur, et sanem eos. Hæc dixit Isaias, quando vidit gloriam ejus, et loquutus est de eo. Verumtamen et ex principibus multi crediderunt in eum; sed propter

que fût accomplie la parole que le prophète Isaïe a dite : Seigneur, qui a cru à ce qu'il a entendu de nous? ⁴ Et le bras du Seigneur, à qui a-t-il été révélé? ⁵ C'est pourquoi ils ne pouvaient croire, parce que Isaïe a dit encore : Il a aveuglé leurs yeux et endurci leurs cœurs, de peur qu'ils ne voient des yeux et ne comprennent du cœur, et qu'ils ne se convertissent, et que je ne les guérisse. ⁶ Isaïe a dit ces choses quand il a vu sa gloire, et qu'il a parlé de lui. ⁷ Cependant, même parmi

comme la cause de l'infidélité, comme si elle eût enlevé au libre arbitre la faculté de croire. Elle prouve uniquement que l'infidélité avait été prévue de Dieu et prédite de sa part.

4. *Le bras de Dieu* est une expression toute semblable à celle de *vertu de Dieu*, employée par saint Paul. Comme s'il disait : Qui donc a connu le Messie, qui est l'œuvre de Dieu par excellence?

5. Il faut entendre de la même manière cet autre passage du même Prophète : Ils ne pouvaient pas, parce qu'ils ne voulaient pas. Ces expressions : Dieu aveugle, Dieu endurecit, signifient que Dieu permet à la volonté de l'homme d'arriver à un tel excès de perversion qu'elle mérite d'être abandonnée, après avoir librement et obstinément résisté à l'Esprit-Saint et aux lumières de la grâce. (V. l'explication de la même doctrine, l. VI, § VII, not. 5.)

6. Ces quelques paroles renferment, suivant l'interprétation commune des Pères, un témoignage invincible de la divinité de Jésus-Christ. Il y est dit en effet que le Prophète a vu la gloire de Jésus, et qu'il a parlé de Jésus quand il vit le Seigneur, qu'il désigne par le nom incommunicable : *Jéhova assis sur le trône sublime* (Is., c. v); il s'ensuit nécessairement que Jésus-Christ est Dieu.

7. Saint Jean signale une double exception, quant à la qualité et quant au nombre des incrédules; il y eut, dit-il, beaucoup de chefs qui crurent réellement en Jésus-Christ, mais le respect humain leur ôta le courage de le confesser. Mais croire au fond du cœur ne suffit pas pour

les chefs du peuple, beaucoup Pharisæos non confiteban-
 crurent en lui ; mais à cause des tur, ut e synagoga non eji-
 Phariséens, ils ne le confessaient cerentur. Dilexerunt enim
 pas, pour ne pas être chassés de gloriam hominum magis
 la synagogue. Car ils aimèrent quam gloriam Dei.
 la gloire des hommes plus que
 la gloire de Dieu.

* Paragraphe Huitième

NÉCESSITÉ DE LA FOI EN JÉSUS-CHRIST

Or Jésus s'écria et dit : ¹ Qui (a) Jesus autem clamavit, a. J. XII.
44-50.

le salut : *Corde enim creditur ad justitiam ; ore autem confessio fit ad salutem* (Rom., x, 10.)

* « Videtur Theophylactus existimare Christum hæc verba non « dixisse statim post superiora, sed postquam se abscondisset, et per « aliquantum latuisset tempus. Verum ipsa contextio indicat eodem « tempore, eodemque loco dicta esse, ut Chrysostomus, Theodorus « Mopsuest., Augustinus et Rupertus indicant ; si non ob aliud, certe « vel ob hoc ipsum, quod Evangelista simul narrat, cum in contra- « rium nulla sit ratio. » Me ralliant à cette opinion de Maldonat (*Comm. in Joan.*), et regardant avec D. Calmet tout le paragraphe précédent comme une parenthèse, j'estime que le Sauveur termina ce discours avant de sortir de la ville et de se cacher. Ce qui est bien certain, c'est que le verset de saint Marc (xi, 19), par lequel je termine ce paragraphe, se rapporte au soir du deuxième jour de la semaine, qui est notre Lundi saint. Ainsi pour ne pas confondre le certain avec l'incertain, et pour ne pas m'écarter de l'ordre suivi par saint Jean, je n'ai pas cru devoir unir ces paroles de saint Marc avec celles de saint Jean (xii, 36) : *Et abiit, et abscondit se ab eis* ; quoique, à mon avis, l'un et l'autre passage désignent la même sortie du Temple et de la ville.

1. Comme un très-grand nombre demeuraient dans leur incrédulité, et que beaucoup d'autres n'avaient qu'une foi morte, Jésus-Christ élève la voix, et fait un effort suprême pour arracher ces âmes à l'esclavage

et dixit : Qui credit in me croit en moi ne croit pas en non credit in me, sed in eum moi, mais en Celui qui m'a en- qui misit me. Et qui videt voyé. Et qui me voit voit celui me videt eum qui misit me. qui m'a envoyé.² Moi, la lumière, Ego lux in mundum veni, ut je suis venu dans le monde, afin omnis qui credit in me in que quiconque croit en moi ne tenebris non maneat. Et si demeure point dans les ténèbres. quis audierit verba mea, et ³ Et si quelqu'un entend mes non custodierit, ego non ju- paroles, et ne les garde pas, je

du respect humain ; il crie à leurs oreilles que croire en Lui, c'est croire en Dieu, c'est croire au Père qui l'a envoyé. Et parce que le Père et le Fils ne sont qu'une seule et même substance, comme il l'a dit ailleurs : *Ego et Pater unum sumus* (Joan. x, 30), quiconque le voit avec les yeux de la foi voit en même temps Celui qui l'a envoyé. Il faut aussi remarquer cette expression : *qui croit en moi*, qui ne s'emploie en parlant ni des Anges, ni des Prophètes, ni des Apôtres, mais ne s'applique qu'à Dieu seul.

2. Le monde était plongé dans les ténèbres, avant que le Soleil de justice se fût levé sur lui pour l'éclairer de sa lumière, c'est-à-dire avant la venue de Jésus-Christ. Au moment donc où il approche du couchant de sa vie, il presse les hommes de croire en lui et de profiter de ses dernières splendeurs. Beaucoup de ceux qui l'entendent, s'ils restent insensibles à ce dernier appel, se condamneront bientôt pour toujours à l'aveuglement dans lequel ils vivent.

3. Jésus-Christ a été envoyé pour racheter et pour sauver le monde ; au dernier jour c'est encore lui qui viendra le juger. Mais il n'a rien de son caractère de juge à son premier avènement. Il agit exclusivement en Sauveur, en Docteur, en Législateur. Au reste, ceux qui refusent d'embrasser sa doctrine n'ont besoin pour être jugés, c'est-à-dire condamnés, que de se mettre en face de l'enseignement de Jésus-Christ. C'est ainsi que ses paroles, repoussées par l'incrédulité, ou méprisées et comptées pour rien dans la conduite de la vie, sont à elles seules pour les réprouvés toute la procédure et toute la sentence. Ce qu'il dit ne lui appartient pas en propre, car ce n'est pas un pur homme qui parle ; c'est la voix du Père qui se fait entendre par la bouche de son Verbe incarné, vivant au milieu des hommes pour être leur Médiateur, leur Chef, leur Maître, leur Pontife, leur Victime volontaire, celui qui les rachète et qui les sauve. Il parle comme Législateur, il promulgue avec autorité les commandements de Dieu, et nul ne se soustraira impunément au respect et à l'obéissance qui lui sont dus.

ne le juge pas, moi ; car je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde. Celui qui me méprise et ne garde pas mes paroles a qui le juge ; la parole que j'ai annoncée sera elle-même son juge au dernier jour : parce que je n'ai point parlé de moi-même, mais mon Père qui m'a envoyé, lui-même m'a prescrit ce que je dois dire et ce dont je dois parler. Et je sais que son commandement est la vie éternelle. Ainsi ce que je dis, je le dis comme mon Père me l'a ordonné. ⁴ Et le soir étant venu, il sortait de la ville.

dico eum. Non enim veni, ut judicem mundum, sed ut salvificem mundum. Qui spernit me, et non accipit verba mea habet qui judicet eum ; sermo quem loquutus sum, ille judicabit eum in novissimo die : quia ego ex me ipso non sum loquutus, sed qui misit me Pater, ipse mandatum dedit quid dicam et quid loquar. Et scio quia mandatum ejus vita æterna est. Quæ ergo ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor. (b) Et cum vespere facta esset, egrediebatur de civitate.

b. Mc. XI. 19.

* Paragraphe Neuvième

ÉTONNEMENT DES APOTRES A LA VUE DU FIGUIER DESSÉCHÉ

Et comme ils passaient le matin, ils virent le figuier des-

(a) Et cum mane transissent viderunt ficum aridam

a. Mc. XI.
20 21.

4. Maldonat remarque que le mot *egrediebatur* indique une habitude. C'est qu'en effet le dimanche, le lundi et le mardi, il passa constamment la journée au Temple et la nuit à Béthanie, sur le mont des Oliviers.

* Nous avons vu (§ v) l'histoire de la malédiction du figuier. Les Apôtres, et spécialement saint Pierre, avaient bien remarqué cet acte

factam a radicibus; et recor- séché jusqu'à la racine; et
 datus Petrus dixit ei : Rabbi, Pierre se ressouvenant lui dit :
 ecce ficus cui maledixisti Mattre, voilà que le figuier que
 aruit. (b) Et videntes disci- vous avez maudit a séché. Ce
 puli mirati sunt dicentes : qu'ayant vu, les disciples s'éton-
 Quomodo continuo aruit? nèrent, disant : Comment a-t-il
 Respondens autem Jesus ait séché sur-le-champ? Et Jésus
 eis : (c) Habete fidem Dei. répondant leur dit : ¹ Ayez foi
 Amen dico vobis, quia (d) si en Dieu. En vérité je vous dis,

b. Mt. XXI.
20-21.

c. Mt. XI.
22-23.

d. Mt. XXI.
21.

de leur Maître, mais ils n'en virent l'effet que le matin du troisième jour de la semaine, qui répond au Mardi saint, lorsqu'ils suivirent le même chemin pour se rendre de Béthanie à Jérusalem (V. § v, not. 2). Saint Matthieu, aussi bien que saint Marc, mentionne la surprise qu'ils éprouvèrent. Tous deux aussi rapportent l'instruction que le Seigneur fit à cette occasion sur la puissance de la prière, faite avec une foi véritable, et sur les dispositions où il faut être pour obtenir de Dieu le pardon de ses péchés.

1. Les Apôtres eux-mêmes n'étaient pas encore en état de comprendre certaines vérités, dont il leur était réservé de recevoir l'intelligence, après la glorification de Jésus-Christ et la descente du Saint-Esprit. C'est pourquoi le Sauveur, au lieu de leur parler de la réprobation de la Synagogue, à laquelle se rapportait la malédiction du figuier, se contente de leur rappeler certaines maximes d'une importance générale, qu'il leur avait déjà expliquées, sur l'efficacité de la prière, et sur la condition à laquelle ses effets sont rigoureusement subordonnés. J'ai traduit *Habete fidem Dei* par *Ayez foi en Dieu*, parce que tel est le sens naturel que les mots présentent. Ce n'est pas que je méprise cette autre traduction : *Ayez une foi très-grande*. Ceux qui l'adoptent s'appuient sur ce que le texte présenterait un hébraïsme assez fréquent dans l'Écriture, suivant lequel le nom de *Dieu* s'ajoute au nom d'une chose pour signifier la grandeur, la perfection, l'héroïsme. Ainsi *montes Dei*, *cedri Dei*, signifient les plus hautes montagnes, les cèdres les plus élevés. Cette foi qui ne connaît ni hésitation ni incertitude, cette foi qui enfante des miracles, les Apôtres arrivèrent sans aucun doute à la posséder, et les thaumaturges n'ont pas manqué après eux à l'Église. Le livre inspiré des Actes des Apôtres, les écrits des Pères, toutes les histoires sacrées et profanes, sont remplies de preuves tellement incontestables de ce fait que, à moins de se précipiter dans un scepticisme insensé, les critiques les plus intempérants sont forcés de courber la tête en présence de la vérité.

si vous avez de la foi, et que habueritis fidem, et non hæ-
 vous n'hésitez point, non-seu- sitaveritis, non solum de fi-
 lement vous ferez comme au culnea facietis, sed et (e) qui- e. Mc. XI. 23.
 figuier, mais encore quiconque cumque dixerit huic monti :
 dira à cette montagne : Lève-toi, (f) Tolle, et jacta te in mare, f. Mt. XXI.
 et te jette dans la mer, et n'hé- (g) et non hæsitaverit in 21.
 sitera pas dans son cœur, mais corde suo, sed crediderit, g. Mc. XI.
 croira que tout ce qu'il aura dit quia quodcumque dixerit 21-27.
 se doit faire, il lui sera fait. fiat, fiet ei. Propterea dico
 C'est pourquoi je vous dis : vobis : Omnia quæcumque
 2 Tout ce que vous demanderez orantes petitis, credite quia
 dans la prière, croyez que vous accipietis, et evenient vobis.
 l'obtiendrez, et il vous arrivera. Et cum stabitis adorandum.
 Et quand vous serez pour prier, dimittite, si quid habetis ad-
 pardonnez, si vous avez quelque versus aliquem, ut et Pater
 chose contre quelqu'un, afin vester qui in cœlis est dimit-
 que votre Père qui est dans les tat vobis peccata vestra.
 cieus vous pardonne aussi vos Quod si vos non dimiseritis,
 péchés. Carsi vous ne pardonnez nec Pater vester, qui in cœlis
 point vous-mêmes, votre Père est dimittet vobis peccata
 qui est dans les cieus ne vous vestra. Et veniunt rursus Je-
 pardonnera pas non plus vos rosolyman.
 péchés. Et ils vinrent de nou-
 veau à Jérusalem.

2. Voici donc les deux conditions principales pour obtenir de Dieu tout ce qu'on lui demande, et spécialement le pardon des péchés; Jésus-Christ avait déjà exposé cette doctrine. Il faut, premièrement, avoir foi en la toute-puissance de Dieu, se confier en sa bonté, croire qu'il peut et qu'il veut nous exaucer; de plus, il faut avoir pardonné à ceux dont on a reçu quelque injure; sans ce pardon accordé, il n'y a pas de pardon pour nous-mêmes.

* Paragraphe Dixième

JÉSUS INTERROGE SUR LE BAPTÊME DE JEAN
ET PROPOSE LA PARABOLE DES DEUX FILS

a. Mt. XXI.
23.
b. Mc. XI. 27.
c. L. XX. 1-3.

(*a*) Et cum venisset in Jésus étant venu dans le
Templum, (*b*) et cum ambu- Temple, et s'y promenant, il
laret in Templo, (*c*) factum arriva qu'un de ces jours-là,
est in una dierum, docente comme il enseignait le peuple,
illo populum in Templo, et et qu'il annonçait l'Évangile,
evangelizante, convenerunt les princes des prêtres et les
principes sacerdotum et scribes vinrent avec les anciens,
scribæ cum senioribus, et et lui adressèrent la parole, en
aiunt dicentes ad illum : Dic disant : ¹ Dis-nous par quelle

¹ Il n'y a de doute possible ni sur l'ordre chronologique, ni sur l'identité du fait que racontent les trois Évangélistes. Tous mentionnent le lieu où il se passe; c'est le Temple. Seulement saint Matthieu ajoute la parabole des deux fils, dont saint Marc et saint Luc ne parlent pas.

1. Le Sauveur, agissant en maître dans le Temple, en avait chassé les vendeurs et les acheteurs; il avait renversé les tables des changeurs de monnaies; il avait guéri des boiteux et des aveugles; enfin il continuait d'y instruire le peuple et de prêcher l'Évangile. Cet exercice persévérant de son ministère ne faisait qu'accroître l'envie des chefs de la Synagogue; mais ils ne savaient comment arrêter son œuvre, et se venger sur lui de l'avidité croissante que le peuple montrait pour sa parole. Ils résolurent donc d'aller tous ensemble le surprendre dans le Temple. Ils s'imaginaient, dans leur orgueil, qu'ils lui imposeraient par leur présence et le feraient rougir devant son auditoire; car il leur semblait impossible qu'il répondit à la question qu'ils avaient préparée, sans se confesser usurpateur d'une autorité qu'il n'avait légitimement reçue d'aucun homme. Mais quel prophète s'était jamais montré en Israël, dont la mission eût été prouvée par de plus nombreux ou de plus éclatants miracles, par une vie plus constamment irrépréhensible, par une doctrine plus pure, plus admirable, plus évidemment divine?

autorité tu fais ces choses ; ou, qui est celui qui t'a donné ce pouvoir ? Et Jésus répondant leur dit : ² Je vous ferai , moi aussi , une demande ; si vous y répondez , je vous dirai par quelle autorité je fais ces choses . Répondez-moi : Le baptême de Jean , d'où était-il ? du ciel , ou des hommes ? Mais eux pensaient en eux-mêmes , disant : ³ Si nous répondons : Du ciel , il nous dira : Pourquoi donc n'y

nobis in qua potestate hæc facis ; aut quis est qui dedit tibi hanc potestatem ? Respondens autem Jesus dixit ad illos : (d) Interrogabo vos et ego unum sermonem ; quem si dixeritis mihi , et ego vobis dicam in qua potestate hæc facio . (e) Respondete mihi : (f) Baptismus Joannis unde erat ? e cœlo , an ex hominibus ? At illi cogitabant inter se , dicentes :

d. Mt. XXI. 24.
e. L. XX. 3.
f. Mt. XXI. 25.

2. Il était bien juste que Jésus-Christ, dans la maison de son Père, c'est-à-dire dans sa propre maison, montrât qu'il ne dépendait en rien des chefs du sacerdoce et de la nation, comme aussi de tous les prétendus sages du judaïsme. Ne s'était-il pas proclamé ce qu'il était en réalité, Fils de Dieu, descendu du ciel, envoyé par son Père dans le monde, pour y être la voie, la vérité et la vie ? La demande qu'il adresse à ses interrogateurs contient virtuellement sa réponse à la leur. Car saint Jean, pour exercer son ministère tel que le prophète Malachie l'avait annoncé, n'avait eu besoin d'aucune autorisation de la Synagogue ; de plus, saint Jean s'était déclaré le précurseur du Christ, de Celui à qui il avait plusieurs fois rendu témoignage. On comprend d'ailleurs que, sous le nom de baptême de Jean, il est ici question de sa prédication et de tout l'ensemble de sa carrière.

3. L'embarras où se trouvèrent ces conjurés fut le châtiment de leur perfidie, et prouva en même temps que la vérité toute seule est capable de se soutenir elle-même, et d'honorer celui qui l'aime et la défend. Ils étaient prêts à répondre dans un sens aussi bien que dans l'autre, pourvu qu'ils y eussent trouvé leur profit ; mais, voyant qu'il y avait du danger des deux côtés, ils s'en tinrent à l'humiliante ressource d'alléguer leur ignorance : *nescimus*. Ignorance doublement coupable ; car, en leur qualité de princes des prêtres, de docteurs, de chefs du peuple, ils pouvaient et devaient examiner les caractères de la mission de Jean-Baptiste et vérifier sa légitimité ; ils pouvaient et devaient, non-seulement croire à sa prédication et se soumettre au baptême de la pénitence, mais encourager le peuple à venir entendre le nouveau maître que Dieu lui envoyait.

<p><i>g.</i> L. XX. 5 <i>h.</i> Mt. XXI. 26.</p>	<p>(<i>g</i>) quia si dixerimus : De caelo, (<i>h</i>) dicet nobis : Quare ergo non credidistis illi ? Si autem dixerimus : Ex homi- nibus, timemus turbam ;</p>	<p>avez-vous pas cru ? Et si nous répondons : Des hommes, nous craignons la multitude, le peuple entier nous lapidera ; car ils tiennent tous pour certain que Jean était vraiment prophète. Et répondant à Jésus, ils dirent qu'ils ne savaient d'où il était : Nous ne savons. ⁴ Et Jésus re- prenant leur dit à son tour : Ni moi non plus je ne vous dirai point par quelle autorité je fais ces choses. ⁵ Mais que vous en semble ? Un homme avait deux fils ; s'approchant du premier,</p>
<p><i>i.</i> L. XX. 6. <i>k.</i> Mt. XXI 26. <i>l.</i> L. XX. 6. <i>m</i> Mc. XI. 32. <i>n.</i> L. XX. 6. <i>o.</i> Mt. XXI. 27.</p>	<p>(<i>i</i>) plebs universa lapidabit nos ; certi sunt enim (<i>k</i>) om- nes (<i>l</i>) Joannem (<i>m</i>) vere (<i>n</i>) prophetam esse. (<i>o</i>) Et respondentes Jesu dixerunt</p>	<p>Et répondant à Jésus, ils dirent qu'ils ne savaient d'où il était : Nous ne savons. ⁴ Et Jésus re- prenant leur dit à son tour : Ni moi non plus je ne vous dirai point par quelle autorité je fais ces choses. ⁵ Mais que vous en semble ? Un homme avait deux fils ; s'approchant du premier,</p>
<p><i>p.</i> L. XX. 7. <i>q.</i> Mc. XI. 33. <i>r</i> Mt. XXI. 27-32.</p>	<p>(<i>p</i>) se nescire unde esset : (<i>q</i>) Nescimus. Et respondens Jesus (<i>r</i>) ait illis et ipse : Nec ego dico vobis in qua potes- tate hæc facio. Quid autem</p>	<p>moi non plus je ne vous dirai point par quelle autorité je fais ces choses. ⁵ Mais que vous en semble ? Un homme avait deux fils ; s'approchant du premier,</p>

4. Le Sauveur avait dit souvent qu'il était, et quelle autorité était la sienne ; on avait voulu le lapider quand il parlait clairement. Maintenant, c'est par son silence qu'il châtie l'incrédulité insolente de ses interrogateurs.

5. Jésus-Christ enseigne, au moyen de cette parabole, non-seulement que le baptême de saint Jean et tout l'ensemble de son ministère était de Dieu, mais encore que l'on n'avait pas pu, sans commettre un péché grave, refuser de croire à sa parole, surtout après avoir vu les pécheurs eux-mêmes venir lui demander le baptême de la pénitence, et accueillir avec foi tout ce que l'homme de Dieu leur annonçait. Le premier des deux fils représente le peuple des Gentils, qui, après avoir refusé à Dieu le culte et l'obéissance que réclamait de lui la loi de nature, finit par se repentir, et en vint à observer les préceptes de la loi de grâce. Le second est la figure du peuple juif, qui, faisant profession de suivre la loi que Dieu avait écrite pour lui de sa propre main, et d'obéir à toutes les prescriptions cérémonielles de la législation mosaïque, foulait aux pieds les points les plus essentiels des préceptes divins. On peut encore reconnaître dans le premier fils les Juifs qui se convertirent à la prédication de Jésus-Christ ou de son Précurseur, encore bien qu'ils eussent été jusqu'alors des publicains, des usuriers, des femmes perdues ; et, sous les traits du second, les principaux personnages de la nation, qui affichaient un zèle hypocrite pour la loi, et persécutaient le Saint des saints après avoir méprisé son Précur-

il lui dit : Mon fils, va-t'en aujourd'hui travailler à ma vigne. Celui-ci répondant, dit : Je ne veux pas. Mais après, touché de repentir, il y alla. S'approchant ensuite de l'autre, il dit de même. Et celui-ci répondant, dit : J'y vais, seigneur; et il n'y alla point. Lequel des deux a fait la volonté du père? Ils lui dirent : Le premier. Jésus leur répliqua : En vérité je vous dis que les publicains et les femmes de mauvaise vie vous précéderont dans le Royaume de Dieu. Car Jean est venu à vous dans la voie de la justice, et vous ne l'avez pas cru; mais les publicains et les femmes de mauvaise vie l'ont cru; et vous, voyant cela, vous n'avez pas même eu de repentir ensuite, de manière à le croire.

vobis videtur? Homo quidam habebat duos filios. Et accedens ad primum dixit : Fili, vade hodie operare in vinea mea. At ille respondens ait : Nolo. Postea autem pœnitentia motus abiit. Accedens autem ad alterum dixit similiter. At ille respondens ait : Eo, domine; et non ivit. Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dixerunt ei : Primus. Dixit illis Jesus : Amen dico vobis, quia publicani et meretrices præcedent vos in Regnum Dei. Venit enim ad vos Joannes in via justitiæ, et non credidistis ei; publicani autem et meretrices crediderunt ei; vos autem videntes, nec pœnitentiam habuistis postea, ut crederetis ei.

seur. Telle est l'application de la parabole que Jésus-Christ insinue, après qu'ils ont manifesté leur préférence pour l'un des deux. Il fallait donc déclarer plus gravement coupables ceux qui s'obstinaient à ne pas croire et ne se convertissaient pas, après avoir vu la foi et la conversion de tant d'autres.

* Paragraphe Onzième

PARABOLE DES VIGNERONS HOMICIDES

a. L. XX. 9.

b. Mt. XXI.
33.

(a) Cœpit autem dicere ad plebem : (b) Aliam parabolam audite : Homo erat, pa-

Or Jésus se mit à dire au peuple : Écoutez une autre parabole : ¹ Il y avait un homme,

* Les trois Évangélistes s'accordent ici, non-seulement quant à la substance de la parabole, mais aussi quant au temps où elle fut proposée ; ils la placent tous à la suite de l'interpellation que Jésus-Christ adressa au sujet du baptême de Jean. Seulement, saint Matthieu rapporte dans l'intervalle la parabole des deux fils, omise par saint Marc et saint Luc, ainsi que je l'ai marqué au paragraphe précédent. Celle-ci est principalement à l'adresse des princes des prêtres, des Scribes et des anciens, qui avaient d'abord demandé : *Dic nobis in qua potestate hæc facis?* Mais, comme le Seigneur l'a dit au moment où une grande foule de peuple l'entourait, saint Luc a pu s'exprimer ainsi : *Il se mit à dire au peuple.*

1. Il est bon de se rappeler souvent que, dans l'application des paraboles, on ne doit point s'attacher rigoureusement à toutes les circonstances de la comparaison pour les appliquer toutes au même objet. Ici, *le père de famille*, c'est Dieu ; *la vigne*, c'est tout le genre humain ou plutôt l'Église, ainsi qu'il est dit au livre des Psaumes, en parlant de l'Église judaïque : *Vineam de Ægypto transtulisti, eiecisti gentes, et plantasti eam.* (Ps. LXXIV, 9.) *La haie*, *le pressoir*, *la tour*, indiquent ce que Dieu a donné à son Église pour en assurer la garde et la culture. On lit dans Isaïe (vers. 4) : *Quid est quod debui ultra facere vineæ meæ, et non feci?* Spécialement, *la haie* représente la protection de Dieu et des anges ; *le pressoir*, l'autel ruisselant du sang des victimes ; *la tour*, le Temple et la Loi. *Les vigneron*s, c'étaient les Juifs, mais particulièrement les prêtres, les Scribes, et tous ceux à qui il appartenait d'instruire le peuple. *Les serviteurs*, envoyés successivement pour recueillir le fruit de la vigne, ce sont les prophètes, dont saint Paul a résumé les persécutions dans l'Épître aux Hébreux : « *Alii vero ludibria, et verbera experti, insuper et vincula, et carceres, lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt, etc.* » (Hebr., XI, 36.) Enfin, sous les traits du *Fils bien-aimé*, que le père de

père de famille, qui planta une vigne, et l'entoura d'une haie, y creusa un pressoir, et bâtit une tour; il la loua ensuite à des vigneron, et partit pour un voyage de longue durée. Or, lorsque le temps des fruits fut proche, il envoya un de ses serviteurs aux vigneron, pour qu'ils lui donnassent du fruit de la vigne. Mais eux, après l'avoir battu, le renvoyèrent les mains vides. Il envoya encore un autre serviteur; mais eux le battirent aussi, le lapidèrent, le blessèrent à la tête, et l'ayant chargé d'outrages, le renvoyèrent les mains vides. Il en envoya encore un troisième; mais ils le blessèrent aussi et le jetèrent dehors. Il envoya de nouveau d'autres serviteurs plus nombreux que les premiers, et ils les traitèrent de même, battant les uns, et tuant les autres. Alors le maître de la vigne dit : Que ferai-je? J'enverrai mon fils bien-aimé. Ayant donc encore un fils unique, qui lui était très-cher, il le leur envoya le

ter familias, qui plantavit vineam, et sepem circumdedit ei, et fodit in ea torcular, et ædificavit turrim, et locavit eam agricolis, et peregre profectus est (c) multis temporibus. (d) Cum autem tempus fructuum appropinquasset, (e) misit ad cultores servum suum, ut de fructu vineæ darent illi; qui cæsum dimiserunt eum inanem. Et addidit alterum servum mittere : illi autem, hunc quoque cædentes, (f) lapidaverunt, (g) in capite vulneraverunt, (h) et afficientes contumelia dimiserunt inanem. Et addidit tertium mittere, qui et illum vulnerantes ejecerunt. (i) Iterum misit alios servos plures prioribus, et fecerunt illis similiter, (k) quosdam cædentes, alios autem occidentes. (l) Dixit autem dominus vineæ : Quid faciam? Mittam filium meum dilectum. (m) Adhuc ergo unum habens filium carissimum,

c. L. XX. 9

d. Mt. XX. 34.

e. L. XX. 10-11.

f. Mt. XXI. 33.

g. Mc. XII. 4.

h. L. XX. 11-12.

i. Mt. XXI. 36.

k. Mc. XII. 3.

l. L. XX. 13.

m. Mc. XII. 6.

famille envoie le dernier de tous à ces vigneron homicides, le cercle d'ennemis qui entourait Jésus-Christ, et qu'il frappe avec tant de force en achevant la parabole, ne put manquer de le reconnaître lui-même.

2. Mt. XXI.
33-41.

et illum misit ad eos novissimum dicens : Quia verebuntur filium meum. (n) Agricolaë autem videntes filium dixerunt intra se : Hic est hæres ; venite , occidamus eum , et habebimus hæreditatem ejus. Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam ,

dernier , disant : ² Ils respecteront mon fils. Mais les vigneron s voyant le fils dirent en eux-mêmes : ³ Celui-ci est l'héritier ; venez , tuons-le , et nous aurons son héritage. Et ⁴ l'ayant pris ils le jetèrent hors de la vigne , et le tuèrent. ⁵ Lors donc que viendra le

2. L'Homme-Dieu savait tout. Ces expressions ne signifient donc rien autre chose, si ce n'est que l'on pouvait, que l'on devait même supposer qu'ils auraient au moins respecté le Fils du Maître ; c'est la cause mise à la place de l'effet. Toutes les fois que dans la sainte Écriture des paroles exprimant le doute se rapportent à Dieu, elles ne sont employées que pour montrer combien il laisse intacts les droits de la liberté humaine, et combien sont inexcusables tous ceux qui en abusent.

3. On a vu (Sup., § VII) que, malgré l'incrédulité presque universelle des Juifs, plusieurs de leurs chefs avaient pourtant cru en Jésus-Christ ; mais le respect humain et la crainte d'être chassés de la Synagogue les avaient empêchés de confesser leur foi. On se souvient aussi (liv. XIII, § IX) de la résolution qu'avait prise le Sanhédrin assemblé de mettre Jésus à mort, parce qu'il faisait beaucoup de miracles, et que le peuple entier aurait fini par croire en lui, *et venient Romani, et tollent nostrum locum, et gentem*. C'est bien le raisonnement que font les vigneron s, qui veulent garder pour eux le fruit de la vigne et s'emparer de la vigne elle-même. Écartant la figure, voici ce que disaient entre eux les pontifes, les Scribes, les chefs du peuple : Nous garderons dans nos mains, sans contrôle et sans danger, tout notre pouvoir sur la nation, si nous faisons mourir cet homme, dont la puissance en parole et en œuvres montre bien qu'il est le Messie-Roi, et qui fait la guerre à notre orgueil autant qu'à nos intérêts.

4. Il n'y eut que trois jours d'intervalle entre cette parabole et son accomplissement. Le Fils et l'héritier du trône de David, le vrai Fils de Dieu, le maître de la vigne d'Israël fut pris, et jeté hors de Jérusalem pour être crucifié sur le Calvaire. Saint Paul explique divinement tout ce mystère (Hébr., XIII, 12) : « Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est. » « Exeamus igitur ad eum extra castra, improperium ejus portantes. »

5. Jésus-Christ interroge d'abord sur le châtime nt que les vigneron s méritent ceux-là même qui n'avaient pas voulu dire d'où venait le

maître de la vigne, que fera-t-il et occiderunt. Cum ergo ve-
à ces vigneron? Ils lui répon- nerit dominus vineæ, quid
dirent : Il fera mourir miséra- faciet agricolis illis? Aiunt
blement ces misérables, et il illi : Malos male perdet, et
louera sa vigne à d'autres vi- vineam suam locabit aliis
gnerons, qui lui en rendront le agricolis, qui reddant ei
fruit en son temps. Que leur fructum temporibus suis.
fera donc le maître de la vigne? (o) Quid ergo faciet illis do- o. L. XX.
Il viendra, et perdra ces vigne- minus vineæ? Veniet, et per- 17.
rons, et donnera la vigne à det colonos istos, et dabit
d'autres. Ce qu'ayant entendu, vineam aliis. Quo audito
ils lui dirent : A Dieu ne plaise! dixerunt illi : Absit. Ille au-
Mais Jésus les regardant dit : tem aspiciens eos ait : Quid
6 Qu'est-ce donc que ce qui est est ergo hoc quod scriptum

baptême de Jean. En répondant maintenant : *malos male perdet*, ils formulent sans s'en apercevoir l'arrêt de leur propre condamnation. Alors le Seigneur, s'emparant de leur réponse, déclare qu'il fera exactement ce qu'ils ont dit : il dispersera les déicides, il détruira par les armes romaines la ville et le Temple, et il transportera son culte à des peuples qui ne le connaissaient pas. Le gouvernement de l'Église passera aux Apôtres et à leurs successeurs, et jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle ni contre son chef visible : *et dabit vineam aliis*. Beaucoup d'entre eux comprirent que ces paroles étaient une menace, et pourtant ils s'écrièrent : *absit*. On voit qu'il est facile de concilier la diversité apparente du récit des Évangélistes ; saint Marc et saint Luc semblent mettre dans la bouche du Sauveur les paroles que saint Matthieu attribue aux prêtres. C'est que ceux-ci parlèrent les premiers, et Jésus-Christ confirma la sentence qu'ils avaient prononcée.

6. Jésus passe d'une figure à une autre figure. Ce qu'il avait dit de la vigne mystique, il le répète de l'édifice mystique dont avait parlé David, tenant toujours fixé sur eux un regard plein de menaces. Enfin il articule la terrible sentence : Le Royaume de Dieu vous sera ôté, et sera donné à un peuple qui en produira les fruits. Jésus est la pierre que ceux-là ont rejetée, qui se regardaient comme les fondements de la religion. Il est la pierre angulaire, chef et fondement de l'Église, dont les deux murs, le peuple juif et le peuple des Gentils, se réunissent de telle sorte en sa personne, qu'on ne distinguera plus désormais le Juif et le Gentil, le Grec et le Romain, le Barbare et le Scythe. En vérité, le Tout-Puissant pouvait seul accomplir un tel ouvrage,

p. Mt. XXI.
43-44.

est? (p) Numquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli; a Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris? Ideo dico vobis quod auferetur a vobis Regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus. Et qui ceciderit super lapidem istum confringetur; super quem vero ceciderit, conteret eum.

q. Mt. XXI.
46.

(q) Et cum audissent principes sacerdotum et Pharisei parabolam ejus, cognoverunt

r. L. XX 19.

s. Mt. XXI.
46.

(r) quod ad ipsos dixerit similitudinem hanc. (s) Et

écrit? N'avez-vous jamais lu dans les Écritures : La pierre rejetée par ceux qui bâtissaient est devenue la tête de l'angle; ceci est l'œuvre du Seigneur, et elle est admirable à nos yeux. C'est pourquoi je vous dis que le Royaume de Dieu vous sera ôté, et sera donné à un peuple qui en produira les fruits. ⁷ Et qui tombera sur cette pierre se brisera; et sur qui elle tombera, elle l'écrasera. ⁸ Or lorsque les princes des prêtres et les Pharisiens eurent entendu ses paraboles, ils comprirent que c'était à eux qu'il avait adressé cette comparaison. Et les princes

que nos yeux contemplant comme la plus étonnante des merveilles. Les deux premiers Apôtres, saint Pierre et saint Paul, ont fait usage de ce même verset du psaume cxvii, pour annoncer les gloires de Jésus-Christ. (V. Act. Apost., iv, 11; I Petr., ii, 7; Ephes., ii, 20.)

7. Un vase fragile qui tombe sur une pierre se brise en éclats; et de même, une pierre qui tombe de haut sur un vase fragile le met en pièces et le pulvérise. Jésus-Christ est pour beaucoup une pierre de scandale, ou parce qu'ils ne croient pas en lui, ou parce qu'ils ne veulent pas lui obéir. Ils viennent se heurter à lui comme à une pierre, et il faut de toute nécessité qu'ils se brisent; car, divinement solide et immobile, il résiste à tous les chocs. Mais il arrivera un jour que cette pierre se détachera du haut des cieux et tombera sur les réprouvés, quand il viendra juger le monde. Le poids de tant de majesté, de sainteté, de justice, de toute-puissance, d'immensité, écrasera la race coupable d'Adam, qui aura repoussé le joug suave de la plus sainte loi.

8. Il ne servit de rien à ces cœurs endurcis d'avoir pénétré le sens des enseignements figurés de Jésus-Christ. S'ils n'imitèrent pas à l'instant même les vigneron de la parabole, il n'y eut à les retenir que la crainte du peuple, qui aurait bien pu venger l'Homme-Dieu.

des prêtres, cherchant à mettre quærentes (t) principes sa- t. L. XX. 19.
 la main sur lui en cette heure- cerdotum mittere in illum
 là, craignirent le peuple, parce manus in illa hora, (u) ti- u. Mt. XXI.
 qu'il le regardait comme un muerunt turbas, quoniam 46.
 Prophète. sicut Prophetam eum habe-
 bant.

* Paragraphe Douzième

PARABOLE DES INVITÉS AU FESTIN DES NOCES ROYALES

Jésus, reprenant, leur parla (a) Et respondens Jesus σ. Mt. XXI.
 1-14.

* Cette parabole a une grande analogie avec les précédentes, et l'on ne voit aucune raison pour séparer ce que l'Évangéliste a uni. Plusieurs commentateurs ont pensé que c'est la même qui est rapportée par saint Luc (xiv), et que nous avons reproduite plus haut (liv. XII, § xvii). Mais j'ai exposé les motifs qui me déterminent à penser avec saint Augustin, avec saint Grégoire le Grand et saint Thomas, que les deux écrivains sacrés ont raconté deux histoires différentes; il me paraît impossible de fondre les deux textes en un seul sans violenter l'un ou l'autre. Pour ne rien dire de la différence de temps et de lieu, ni de nombreuses dissemblances, je me borne à noter ici les principales : 1° Le repas dont il s'agit dans saint Luc est un souper, *cœnam magnam*; saint Matthieu parle d'un dîner, *prandium meum*. 2° Suivant saint Luc, c'est un simple père de famille qui fait les invitations, *homo quidam... paterfamilias*; selon saint Matthieu, c'est un roi qui célèbre par un festin les noces de son fils, *homini regi, qui fecit nuptias filio suo*. 3° En saint Luc, c'est un seul serviteur qui est envoyé une seule fois aux invités à l'heure du repas, *misit servum suum horu cœnæ*; d'après saint Matthieu, plusieurs serviteurs vont à plusieurs reprises appeler les invités, *misit servos suos... iterum misit alios servos*. 4° Suivant saint Luc, les invités se contentent de charger le serviteur de transmettre leurs excuses, *rogo te habe me excusatum*; suivant saint Matthieu, les serviteurs sont saisis, outragés, égorgés, *tenuerunt servos ejus, et*

dixit iterum in parabolis, de nouveau en ¹ paraboles, di-
 dicens : Simile factum est tant : ² Le Royaume des Cieux
 Regnum Cœlorum homini est semblable à un roi qui fit
 regi qui fecit nuptias filio un festin de noces à son fils.
 suo. Et misit servos vocare Or il envoya ses serviteurs ap-
 invitatos ad nuptias, et nole- peler les invités aux noces; et
 bant venire. Iterum misit ils ne voulaient point venir. Il
 alios servos dicens : Dicite envoya encore d'autres servi-
 invitatis : Ecce prandium teurs, disant : Dites aux conviés :
 meum paravi ; tauri mei , et Voilà que j'ai préparé mon fes-

contumeliis affectos occiderunt. 5° Enfin, saint Luc ne fait aucune mention d'un convive qui ait osé pénétrer dans la salle du festin dans un costume malséant; saint Matthieu nous montre un intrus, *non vestitum veste nuptiali*, et raconte le châtement que lui attira cette seule faute.

1. Tout ce que Jésus dit dans le Temple pendant les derniers jours qui précédèrent sa Passion, mais très-spécialement cette parabole, était merveilleusement propre à mettre en pleine lumière l'obstination des méchants, en même temps qu'à donner plus efficacement aux bons la connaissance de sa personne.

2. Le sens caché se découvre facilement. Le Père Éternel est ce roi qui veut fêter les noces de son Fils, à qui il donne l'Église pour épouse. *Le festin nuptial* représente la doctrine de l'Évangile, les sacrements, les grâces, les dons spirituels, tout cet ensemble d'aliments divins au moyen desquels Dieu nourrit généreusement en ce monde les âmes qui lui sont unies par la foi et par la charité, en attendant qu'il les rassasie pleinement au ciel par la béatitude que produira en elles la vision intuitive de sa propre essence. Les Juifs furent les premiers conviés à ce festin royal, d'abord par l'entremise de Moïse et des Prophètes, puis par la prédication et le baptême du Précurseur, enfin par la voix même du Fils de Dieu fait homme. Après l'ascension de Jésus-Christ au ciel, Dieu continua d'envoyer d'autres serviteurs, qui, remplis de son esprit et appelés de Lui comme Aaron, poursuivirent l'œuvre commencée; ils travaillèrent de nouveau à fléchir l'obstination des Juifs, à vaincre la dureté de leur cœur, à leur inspirer le repentir de leur perfidie, à les introduire enfin dans l'Église de Jésus-Christ. Mais quel profit ce peuple ingrat retira-t-il de cette incomparable miséricorde? Les Actes des Apôtres, les Épîtres canoniques, tous les témoignages que nous ont conservés les écrits des Pères ne le disent que trop. Les outrages, les prisons, les pierres, les chaînes, le fer, le feu, les plus cruels supplices, tel fut le fruit que les serviteurs envoyés de Dieu recueillirent de leur mission.

tin; mes bœufs, et les animaux engraisés ont été tués; tout est prêt, venez aux noces. Mais ils n'en tinrent compte, et ils s'en allèrent, l'un à sa maison des champs, et l'autre à son négoce; les autres se saisirent des serviteurs, et après les avoir outragés, ils les tuèrent. Or, lorsque le roi l'eut appris, il fut irrité; et, ayant envoyé ses armées, ³ il extermina ces meurtriers et brûla leur ville. Alors il dit à ses serviteurs: Les noces ont été préparées, mais ceux qui avaient été conviés n'en ont pas été dignes. Allez donc ⁴ dans les carrefours, et tous ceux que vous trouverez, appelez-les aux noces. ⁵ Et ses serviteurs, s'en étant allés sur les chemins, rassemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent, bons et mauvais: Et la salle du festin fut remplie de

aitilia mea occisa sunt, et omnia parata; venite ad nuptias. Illi autem neglexerunt; et abierunt, alius in villam suam, alius vero ad negotiationem suam; reliqui vero tenuerunt servos ejus, et contumeliis affectos occiderunt. Rex autem cum audisset iratus est; et missis exercitibus suis perdidit homicidas illos, et civitatem illorum succendit. Tunc ait servis suis: Nuptiæ quidem paratæ sunt; sed qui invitati erant non fuerunt digni. Ite ergo ad exitus viarum, et quoscumque inveneritis vocate ad nuptias. Et egressi servi ejus in vias congregaverunt omnes quos invenerunt, malos et bonos. Et impletæ sunt nuptiæ discumbentium. Intravit autem rex,

3. Dieu ne souffrit qu'un temps le mépris de tant de grâces; le peuple déicide fut dispersé; sa ville et son Temple, si souvent profané, furent détruits et réduits en cendre.

4. On reconnaît clairement la vocation des Gentils au festin nuptial de l'Agneau de Dieu, conséquence du refus impie et outrageant du peuple juif.

5. *Bons et mauvais.* Comme il est ici question des Gentils, il semble que ces mots doivent être entendus de ceux qui étaient tels au jugement des hommes; on sait assez que, même parmi les nations infidèles, la valeur morale a ses degrés. Saint Grégoire le Grand a pensé que la réunion des bons et des méchants dans la salle du festin indique plutôt que ce mélange aura toujours lieu dans l'Église militante.

ut videret discumbentes, et convives. ⁶ Or le roi entra pour vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali. Et ait il aperçut un homme qui n'était illi : Amice, quomodo huc point revêtu de la robe nuptiale. intrasti non habens vestem Et il lui dit : Mon ami, comment nuptialem ? At ille obnu- ment es-tu entré ici sans avoir tuit. Tunc dixit rex minis- la robe nuptiale ? ⁷ Mais celui-ci tris : Ligatis manibus, et pe- resta muet. Alors le roi dit à dibus ejus, mittite eum in ses serviteurs : Liez-lui les pieds tenebras exteriores. Ibi erit et les mains, ⁸ et jetez-le dans les fletus et stridor dentium. ténèbres extérieures ; là seront Multi enim sunt vocati, pauci les pleurs et les grincements vero electi. des dents. ⁹ Car beaucoup sont appelés, mais peu élus.

6. L'entrée du Roi au milieu des convives représente le jugement universel, que Dieu fera par Jésus-Christ, qui a reçu tout pouvoir au ciel et sur la terre pour juger le monde, parce qu'il s'est fait le Fils de l'homme. Rien ne saurait échapper ni au regard, ni à la puissance d'un tel juge. Celui qui aura fait injure, par sa négligence, à la majesté du festin verra sa témérité punie. Suivant la commune interprétation des saints Pères, la robe nuptiale est le symbole de la charité, qui seule distingue absolument les enfants de Dieu des enfants du démon. C'est par elle que, suivant l'énergique langage de saint Paul, Jésus-Christ est le vêtement de ses disciples : *Induimini Jesum Christum.* (Rom., XIII, 14.)

7. Le silence de cet homme nous apprend que les réprouvés, confondus par le témoignage de leur conscience, ne produiront ni un moyen de défense, ni une parole d'excuse.

8. Jésus-Christ a souvent fait usage de cette expression pour désigner la prison de l'enfer. Nous l'avons déjà expliquée (liv. V, § III, not. 6).

9. Si quelqu'un avait pensé, en voyant un seul des convives non revêtu de la robe nuptiale, que le nombre des réprouvés sera très-petit en comparaison du nombre des élus, qu'il sorte de son erreur en entendant que *beaucoup sont appelés, mais peu élus.*

LIVRE QUINZIÈME

* Paragraphe Premier

QUESTION DU TRIBUT A CÉSAR

¹ Alors les Pharisiens, laissant Jésus, allèrent se concerter pour le surprendre dans ses paroles. Et ils envoyèrent vers lui quelques-uns des Pharisiens

(a) Tunc (b) relicto eo (c) abeuntes Pharisæi consilium inierunt ut caperent eum in sermone. (d) Et mittunt ad eum quosdam ex

c. Mt. XXII, 13.
b. Mc. XII. 1 2
c. Mt. XXII, 10.
d. Mc. XII, 17.

* Le fait que renferme ce paragraphe est raconté de la même manière par les trois Évangélistes. Saint Marc et saint Luc le placent immédiatement après la parabole des vigneron; saint Matthieu reproduit dans l'intervalle la parabole du festin nuptial, omise par les deux autres; puis il ajoute qu'alors les Pharisiens s'en allèrent, et tinrent conseil pour choisir un moyen de surprendre Jésus dans ses discours.

1. La parabole des noces, qu'on vient de lire dans le paragraphe précédent, n'avait pas mis les ennemis de l'Homme-Dieu dans la nécessité de répondre; ils profitèrent de ce moment pour s'éloigner de la foule du peuple et se réunir en secret; ils décidèrent ensemble qu'une question lui serait adressée, au moyen de laquelle on le forcerait de se prononcer contre le pouvoir établi, ou de méconnaître les droits du peuple de Dieu. On a vu (liv., XIV, § xi) qu'après la parabole des vigneron ils auraient voulu se saisir de sa personne; mais la crainte de son nombreux auditoire les avait arrêtés. Ils recourent maintenant à une autre perfidie.

2. Les émissaires furent choisis dans la secte des Pharisiens, qui se distinguait par un plus grand attachement à la loi mosaïque et aux prétendues traditions des anciens. On leur associa quelques hommes

- e. Mt. XXII. 16. Pharisæis (e) discipulos suos leurs disciples et des Hérodien-
 f. L. XX. 20-21. cum Herodianis (f) insidia- qui, feignant d'être justes, lui
 tores, qui se justos simula- tendraient des embûches pour le
 rent, ut caperent eum in ser- surprendre dans ses paroles,
 mone, ut traderent illum afin de le livrer au magistrat
 principatui et potestati præ- et au pouvoir du gouverneur.
 sidis. Et interrogaverunt eum Et ils l'interrogèrent disant :
 g. Mt. XXII. 16. dicentes : (g) Magister, sci- ³ Maître, nous savons que vous
 h. L. XX. 21. mus quia verax es, (h) quia êtes vrai, que vous parlez et
 i. Mc. XII. 14. recte dicis et doces, (i) et enseignez avec droiture, et que
 non curas quemquam; nec vous n'avez égard à qui que ce
 enim vides in faciem homi- soit; car vous ne considérez
 nis, sed in veritate viam Dei point la face des hommes, mais
 k. Mt. XXII. 17. doces. (k) Dic ergo nobis : vous enseignez la voie de Dieu
 l. L. XX. 22. quid tibi videtur? (l) Licet dans la vérité. Dites-nous donc :
 nobis tributum dare Cæsari que vous en semble? ⁴ Nous est-
 an non (m) dabimus? Qui il permis de payer le tribut à
 sciens versutiam illorum ait César, ou ne le payerons-nous
 m. Mc. XII. 14-15. illis : (n) Quid me tentatis, point? Jésus, connaissant leur
 n. Mt. XXII. 18-19. hypocritæ? Ostendite mihi duplicité, leur dit : ⁵ Pourquoi

du parti ou de la maison d'Hérode, parce que ce dernier était tout dévoué à l'empereur romain. Saint Jean Chrysostome (*in Matth.*, homel. LXX al. LXXI) pense que c'étaient des soldats d'Hérode. « Discipulos suos cum Herodis militibus miserunt, duplex præcipitium « parantes. » (Sur les Hérodien, voy. liv. VI, § III, not. 1.)

3. Cet éloge n'avait certainement en soi-même rien d'exagéré; mais ceux qui l'adressent au Maître ne songent guère à apprendre la vérité de sa bouche pour marcher sûrement dans les voies de Dieu. « Sperant « illum adulatione emolliendum esse, et inducendum ut quidpiam dicat « contra leges quæ tunc vigeant, et dominantæ potentiæ contra- « riam. » (Chrysost., *loc. cit.*)

4. La raison de douter venait de ce que, d'un côté, Dieu lui-même semblait avoir assujéti les Juifs à une domination étrangère; de l'autre, le droit à l'indépendance était fondé sur l'établissement même de la nation judaïque; aussi les plus ardents zéloteurs de la loi soutenaient-ils qu'il n'était permis de payer un tribut qu'à Dieu seul, c'est-à-dire au Temple.

5. L'hypocrisie était, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, le trait le plus

me tentez-vous, hypocrites? numisma census. (o) Afferte o. Mo. XII. 13.
 Montrez-moi la monnaie du tri- mihi denarium, ut videam.
 but; apportez-moi un denier, (p) At illi obtulerunt ei de- p. Mt. XXII
 que je le voie. Et ils lui présen- narium. Et ait illis Jesus : 19-22.
 tèrent un denier. Et Jésus leur Cujus est imago hæc, et su-
 dit : De qui est cette image et perscriptio? Dicunt ei : Cæ-
 cette inscription? Ils lui dirent : saris. Tunc ait illis : Reddite
 De César. Alors il leur dit : ergo quæ sunt Cæsaris Cæ-
⁶ Rendez donc à César ce qui sari, et quæ sunt Dei Deo.
 est à César, et à Dieu ce qui est Et audientes (q) non potue- q. L. XX. 26.
 à Dieu. Ce qu'ayant ⁷ entendu, runt verbum ejus reprehenden-
 ils ne purent reprendre son dere coram plebe. Et mirati
 langage devant le peuple; mais in responso ejus tacuerunt;
 admirant sa réponse, ils se tu- (r) et relicto eo abierunt. r. Mt. XXII.
 rent, et le laissant, ils s'en 22.
 allèrent.

saillant du caractère des Pharisiens; il appartenait surtout à la Sagesse incarnée de la leur reprocher en face, au moment où ils se présentent pour tromper. « Acrius pungit illos... sed Deus cum esset, his decipi « non poterat. » (Chrysost., *loc. cit.*)

6. Jésus-Christ, avant de déclarer qu'il est permis de payer le tribut, interroge ceux-là même qui lui ont adressé cette question, pour les obliger à un aveu : *Ipsosque decernere cogit, id licere.* Quand ils ont reconnu que la monnaie du tribut imposé par César est marquée à l'effigie de l'empereur : *Rendez donc*, leur dit-il, *à César ce qui est à César.* « Hoc enim non est dare, sed reddere id quod ex imagine, et « ex inscriptione ostendebatur. » Et afin qu'ils ne pussent pas l'accuser d'assujettir le peuple de Dieu à la puissance humaine, il ajoute : *et à Dieu ce qui est à Dieu.* « Licet enim et hominibus sua reddere, et « Deo dare quæ ab hominibus ipsi debentur. » Enfin saint Chrysostome conclut ainsi : « Tu vero cum audis, redde quæ sunt Cæsaris « Cæsari, de iis solum intellige quæ nihil pietatem lædunt, ita ut si « lædant, jam non Cæsaris, sed diaboli tributum, et vectigal sint. »

7. Une réponse si inattendue, si pleine de sagesse, qui rendait gloire à Dieu, donnait satisfaction à César, et édifiait le peuple, remplit de stupeur les interrogateurs hypocrites; ils devinrent muets de confusion et disparurent.

* Paragraphe Deuxième

LES SADDUCÉENS CONFONDUS

a. Mt. XXII.
23.
b. L. XX.
27-32.

(a) In illo die accesserunt ad eum (b) quidam Sadducæorum, qui negant esse resurrectionem, et interrogaverunt eum dicentes : Ma-
Ce jour-là vinrent à lui quelques-uns ¹ des Sadducéens, qui nient qu'il y ait résurrection, et ils l'interrogèrent, disant :
²Maître, Moïse a écrit pour nous :

* La conformité la plus entière se remarque dans les trois Évangélistes, poursuivant ensemble le récit ; ils s'accordent pour placer l'interrogation des Sadducéens après la réponse relative au tribut, et signalent identiquement les mêmes circonstances. Saint Matthieu indique que les deux faits eurent lieu le même jour, *in illo die*, c'est-à-dire, suivant toutes les apparences, le Mardi saint. C'est ce que Maldonat considère aussi comme plus vraisemblable : « Probabilius est, « quod Origenes, et Auctor Imperfecti sentiunt, eadem fuisse diem ; « quia et Matthæus, et Marcus, et Lucas hanc historiam ita cum præcedente conjungunt, ut eadem prorsus die accidisse videatur. » (Maldonat, *Comm. in Matth. h. l.*)

1. J'ai déjà dit (liv. II, § II, not. 1) que les Sadducéens niaient la résurrection des corps et l'immortalité de l'âme ; ils niaient aussi l'existence des anges, et n'admettaient comme inspirés que les livres du Pentateuque ; le reste de l'Écriture était à leurs yeux une œuvre humaine et sujette à l'erreur. Leur secte enfin repoussait toute espèce de traditions.

2. Le but que se proposaient ces hommes en proposant dérisoirement au divin Maître une difficulté imaginaire, quoique possible, était uniquement de tourner en ridicule le dogme de la résurrection des morts, qu'ils supposaient inconciliable avec la loi de Moïse. Ils étaient en guerre avec les Pharisiens précisément au sujet de la résurrection. Mais les Pharisiens, de leur côté, espéraient une résurrection très-différente de ce qu'elle sera en réalité, et se rapprochant beaucoup des conditions de la vie présente ; ils n'avaient donc pas ce qu'il fallait pour réfuter leurs adversaires. La loi de Moïse qu'ils allèguent ici est celle du Deutéronome (xxiv, 5), en vertu de laquelle le fils aîné d'une veuve, remariée à son beau-frère, devait prendre le nom du premier mari défunt, comme si celui-ci eût véritablement été son père. La

Si le frère de quelqu'un meurt, ayant une femme, mais étant sans enfants, que son frère prenne sa femme, et suscite une postérité à son frère. Or il y avait sept frères, et le premier prit une femme, et mourut sans enfants. Le suivant prit la femme et mourut lui-même sans enfant. Et le troisième la prit, et pareillement tous les sept, et ils n'ont point laissé de postérité, et ils sont morts. Enfin après eux tous est morte aussi la femme. Dans la résurrection, duquel sera-t-elle femme, puisque les sept l'ont eue pour femme? Et Jésus répondant leur dit : ³ N'est-ce pas pour cela que vous êtes dans l'erreur, ne comprenant ni les Écritures ni la puissance de Dieu? ⁴ Les enfants de ce siècle se marient,

gister, Moyses scripsit nobis : Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, et hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, et suscitet semen fratri suo. Septem ergo fratres erant, et primus accepit uxorem, et mortuus est sine filiis. Et sequens accepit illam, et ipse mortuus est sine filio. Et tertius accepit illam, similiter et omnes septem, et non reliquerunt semen, et mortui sunt. Novissime omnium mortua est et mulier. In resurrectione ergo cujus eorum erit uxor, siquidem septem habuerunt eam uxorem? (c) Respondens autem Jesus ait illis : (d) Nonne ideo erratis nescientes Scripturas, neque virtutem Dei ?

c. Mt. XXII.
20.
d. Mc. XII.
21.

même loi s'étendait, à défaut de frère, au plus proche parent; le livre de Ruth (rv, 5) présente un exemple de son application.

3. Les erreurs grossières des Sadducéens, aussi bien que les erreurs d'un grand nombre d'hérésiarques anciens et modernes, étaient le résultat de l'ignorance des Écritures et de la fausse idée qu'ils s'étaient faite de Dieu, à qui rien n'est impossible. La même chose arrive à beaucoup de prétendus philosophes, qui blasphèment ce qu'ils ignorent, et poussent la présomption jusqu'à fixer des limites que le Tout-Puissant ne doit pas franchir.

4. Jésus-Christ renverse du premier coup l'objection par sa base, en niant ce que ses adversaires supposent, à savoir que la vie future soit semblable à la vie présente, où la nourriture est nécessaire pour conserver l'individu, et le mariage pour propager l'espèce.

e. L. XX.
34-36.

(e) *Filii hujus sæculi nubunt, et traduntur ad nuptias; illi vero qui digni habebuntur sæculo illo et resurrectione ex mortuis neque nubent, neque ducent uxores. Neque enim ultra mori poterunt; æquales enim angelis sunt, et filii sunt Dei cum sint filii resurrectionis.* (f) De mor-

f. Mc. XII, 26.

tuis autem quod resurgant, non legistis in libro Moysis super rubum quomodo dixerit illi Deus, inquiens : Ego sum Deus Abraham, et Deus

g. L. XX. 38.

Isaac, et Deus Jacob? (g) Deus Or ⁶ il n'est pas le Dieu des

5. Voilà pourquoi le mariage ne sera plus nécessaire; c'est que la mort ne sera plus possible et que les hommes seront devenus semblables aux anges, non-seulement par la glorification de l'âme, mais encore d'une certaine manière par l'incorruptibilité du corps, doué dans son état nouveau d'agilité, de clarté, de pénétrabilité, d'immortalité. Dans ce monde nous naissons enfants des hommes, quoique nous soyons aussi enfants de Dieu par la création, et que nous le devenions plus parfaitement encore par l'adoption, dans le baptême. Mais à la résurrection, Jésus-Christ, qui dit de lui-même : *Ego sum resurrectio et vita* (Joan., XI, 25), fera briller d'un merveilleux éclat, rejaillissant de sa propre gloire, le caractère de l'adoption divine en chacun des élus; ils apparaîtront alors comme le digne ouvrage de la sagesse, de la toute-puissance, de la grandeur, de la bonté de Dieu leur Seigneur. Il n'est question ici que de la résurrection des justes, parce que seule elle est une résurrection proprement dite. Mais si les justes deviennent dans le ciel les égaux des anges, les réprouvés en enfer seront assimilés aux démons.

6. Jésus-Christ, invoquant l'autorité de la Genèse, reconnue pour canonique par les Sadducéens, expose la raison intrinsèque du dogme de la résurrection des corps et de l'immortalité de l'âme; c'est que Dieu est le Dieu des vivants et non pas des morts. Les Sadducéens niaient la résurrection des corps, parce qu'ils n'admettaient pas l'im-

morts, mais des vivants; car tous vivent pour lui. ⁷ Vous donc, vous êtes dans une grande erreur. ⁸ Quelques-uns des Scribes répondant lui dirent : Maître, vous avez bien dit. Et le peuple, l'entendant, admirait sa doctrine. Et on n'osait plus lui faire aucune question.

autem non est mortuorum, sed viventium; omnes enim vivunt ei. (h) Vos ergo multum erratis. (i) Respondentes autem quidam Scribarum dixerunt ei : Magister, bene dixisti. (k) Et audientes turbæ mirabantur in doctrina ejus. (l) Et amplius non audebant eum quidquam interrogare.

h. Mc. XII.
27.
i. L. XX. 39.

k. Mt. XXII.
33.

l. L. XX. 40.

mortalité de l'âme, qui, disaient-ils, ne peut subsister sans le corps. Or quand Dieu disait : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, il attestait par là même qu'Abraham, Isaac et Jacob, bien que morts corporellement, vivaient actuellement par leur âme; et comme l'âme de chacun d'eux continuait de vivre séparée de son corps, ainsi la puissance divine devait les réunir un jour. Car notre Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants. Il ne convient pas à la perfection des œuvres de notre Dieu, en qui et par qui nous vivons tous, de rejeter dans le néant des êtres raisonnables qu'il a créés pour connaître et aimer le souverain bien, ni de briser, pour ainsi dire, en deux son ouvrage, en séparant pour toujours le corps et l'âme, qui aspirent naturellement à se réunir, après avoir partagé les mêmes travaux et le même martyre.

7. Le Seigneur avait commencé par déclarer aux Sadducéens qu'ils étaient dans l'erreur, *erratis*; c'est par la même parole qu'il termine, après avoir réfuté leurs fausses doctrines : *Vos ergo multum erratis*, qu'ils se rendent ou non à la force de son raisonnement.

8. Ce discours achevé, les Scribes, qui appartenaient presque tous à la secte des Pharisiens, applaudirent. Le peuple de son côté était saisi d'admiration en entendant ces enseignements si élevés. Mais les Sadducéens n'ouvrirent plus la bouche. L'Évangile ne dit pas si quelqu'un des Scribes embrassa la foi en Jésus-Christ.

* Paragraphe Troisième

LE GRAND COMMANDEMENT DE LA LOI

- a.* Mt. XXII. 34. (a) Pharisei autem, audientes quod silentium imposuisset Sadducæis, convenerunt in unum. (b) Et accessit unus (c) ex eis legis doctor, (d) de Scribis qui audierant illos conquirentes. Et videns quod bene illis responderit, interrogavit eum (e) tentans eum : Magister, quod est mandatum magnum in lege? (f) primum
- ¹ Mais les Pharisiens, apprenant qu'il avait imposé silence aux Sadducéens, s'assemblèrent. Alors s'approcha un d'entre eux, docteur de la loi, un des Scribes qui avaient entendu les Sadducéens l'interroger. Et voyant qu'il leur avait si bien répondu, il l'interrogea pour le tenter : Maître, quel est dans la loi le grand commandement? le premier de tous les commande-
- b.* Mc. XII. 28.
c. Mt. XXII. 35.
d. Mc. XII. 28.
e. Mt. XXII. 35-36.
f. Mc. XII. 28-30.

* Saint Matthieu et saint Marc rattachent si étroitement cette histoire à la précédente, qu'il ne saurait y avoir d'hésitation sur l'ordre chronologique. Saint Matthieu désigne sous le nom de docteur de la loi, qui indique un Pharisien, celui que saint Marc appelle un Scribe. Ceci établit au moyen du texte même de l'Évangile ce que nous avons affirmé ailleurs; encore bien que tous les Scribes ne fussent pas des Pharisiens, il y en avait pourtant qui professaient le pharisaïsme, et se rattachaient à cette secte puissante. On ne doit pas confondre le Scribe dont il est parlé ici avec le docteur de la loi mentionné par saint Luc (x, 25) et dont nous avons reproduit l'histoire (liv. XI, § v). Le temps, les circonstances, les demandes, les réponses diffèrent, quoiqu'il soit question du même commandement.

1. J'ai terminé le paragraphe précédent par le texte de saint Luc, où il est dit que l'on n'osait plus adresser aucune interrogation à Jésus-Christ. Mais cela doit s'entendre uniquement des Sadducéens, puisque nous voyons maintenant apparaître un Scribe, et de plus un des auditeurs de l'instruction relative à la résurrection. Le Scribe, d'accord avec ceux de son parti, n'est pas amené par le désir de s'instruire; il vient pour soumettre Jésus à une nouvelle épreuve.

ments? Et Jésus lui répondit : *omnium mandatum?* Jesus
² Le premier de tous les com- autem respondit ei : Quia
mandements est : Écoute, Israël: primum omnium mandatum
le Seigneur ton Dieu est un seul est : Audi, Israel : Dominus
Dieu; et tu aimeras le Seigneur Deus tuus Deus unus est;
ton Dieu de tout ton cœur, de et diliges Dominum Deum
toute ton âme, de tout ton esprit tuum ex toto corde tuo, et
et de toute ta force. ³ Voilà le ex tota anima tua, et ex tota
plus grand et le premier com- mente tua, et ex tota vir-
mandement. ⁴ Le second est tute tua. (g) Hoc est maxi-
semblable à celui-là : Tu aime- mum, et primum manda-
ras ton prochain comme toi- tum. (h) Secundum autem
même. Aucun autre comman- simile est illi : Diliges proxi-

g. Mt. XXII.
38.

h. Mc. XII.
31.

2. Jésus ne dédaigne pas de répondre à la question qui lui est adressée, d'une part en vue du profit que le Scribe pouvait tirer de ses paroles, et de l'autre parce que le silence ne lui sembla pas convenir, dans une circonstance où il s'agissait de la gloire de son Père et de l'honneur de l'Évangile; il ne voulut pas fournir à ses ennemis l'occasion de le dénigrer, en prétendant qu'il ne savait pas sur quel fondement repose la vraie religion. Avant donc de citer le grand commandement de l'amour de Dieu, il rappelle l'article fondamental de la foi, l'obligation de croire en un seul Dieu, Notre-Seigneur, telle qu'elle est formulée dans le Deutéronome (iv, 4). J'ai reproduit ailleurs (liv. XI, § v, not. 2) l'explication que donne saint Thomas de ces paroles : *Ex toto corde, anima, mente et virtute*. Nous sommes donc tenus, en vertu de ce précepte, d'aimer Dieu le plus qu'il nous est possible de l'aimer, non-seulement d'un amour effectif, qui consiste dans l'accomplissement de tous ses commandements, mais aussi d'un amour affectif et intérieur, qui se manifeste dans la vie et à la mort par des actes spéciaux, par lesquels nous nous offrons tout entiers à lui, avec une ferme disposition de préférer en toute chose sa très-sainte volonté.

3. C'est le plus grand et le premier des commandements, par sa dignité, son ancienneté, sa nature, sa vertu, sa fin, son efficacité.

4. Le second est semblable au premier, parce qu'il se rapporte à lui; car nous devons aimer le prochain pour l'amour de Dieu, et comme nous nous aimons nous-mêmes, sincèrement, sans causer à personne aucun dommage, et pardonnant les offenses que nous avons reçues.

i. Mt. XXII.
40.

k. Mc. XII.
32-34.

mum tuum tanquam te- dement n'est plus grand que
ipsum. Majus horum aliud ceux-là. ⁵ A ces deux comman-
mandatum non est. (z) In dements se rattachent toute la
his duobus mandatis uni loi et les Prophètes. Et le Scribe
versa lex pendet et Prophe- lui dit : Maître, vous avez bien
tæ. (k) Et ait illi Scriba: Bene, dit en toute vérité ⁶ qu'il n'y a
Magister, in veritate dixisti qu'un seul Dieu, et il n'y en a
quia unus est Deus, et non point d'autre que lui; qu'on
est alius præter eum; et ut doit l'aimer de tout son cœur,
diligatur ex toto corde, et ex de toute son intelligence, de
toto intellectu, et ex tota toute son âme, et de toute sa
anima, et ex tota fortitudine; force; et qu'aimer le prochain
et diligere proximum tan- comme soi-même est plus que
quam seipsum majus est tous les holocaustes et sacrifices.
omnibus holocaustibus Jésus, voyant qu'il avait sage-
et sacrificiis. Jesus autem, ment ⁷ répondu, lui dit : Tu
videns quod sapienter res- n'es pas loin du Royaume de

5. J'ai donné, dans le Sermon de la montagne (liv. IV, § VI, not. 7), l'explication de ces paroles : *Hæc est enim lex et prophetia*. En cet endroit, le premier précepte était virtuellement renfermé dans celui de l'amour du prochain; ici, ils sont exprimés l'un et l'autre.

6. Le Scribe, en reproduisant dans son entier la doctrine exposée par le Sauveur, semble montrer la surprise que lui cause une réponse si complète, et en même temps l'estime croissante qu'il conçoit pour la personne de Jésus-Christ, ou tout au moins pour sa science.

7. L'un des défauts, ou plutôt des vices les plus ordinaires des Scribes et des Pharisiens, était la violation du précepte de la charité à l'égard du prochain; la haine intérieure ne leur causait aucun scrupule; et quant aux œuvres externes, ils en éludaient l'obligation au moyen des interprétations les plus fausses. Cet homme, qui témoigne reconnaître et accepter la saine doctrine sur ce point, s'entend dire par le Seigneur qu'il n'est pas éloigné du Royaume de Dieu, de la foi, de la justice, de la vérité. Pourtant, quelque chose lui manque encore; peut-être le courage de surmonter le respect humain, de se déclarer ouvertement du parti de Jésus-Christ, et de le confesser pour le véritable Messie.

Dieu. Et personne n'osait plus pondisset, dixit illi : Non es l'interroger. longe a Regno Dei. Et nemo jam audebat eum interrogare.

* Paragraphe Quatrième

LE CHRIST FILS ET SEIGNEUR DE DAVID

Or, les Pharisiens étant as- (a) Congregatis autem semblés, Jésus les interrogea, Pharisæis, interrogavit eos disant : ¹ Que vous semble du Jesus dicens : Quid vobis

a. Mt. XXII.
41-42.

* Le récit de ce fait nous est fourni par saint Matthieu, saint Marc et saint Luc. Les deux premiers le placent immédiatement à la suite de celui que nous venons de rapporter. Saint Luc, qui ne dit rien de la question relative au grand commandement de la loi, le mentionne après la réfutation de l'erreur des Sadducéens (sup., § II). Je ne vois aucune difficulté à mettre saint Matthieu d'accord avec les deux autres Évangélistes, et je complète sans hésitation le texte de l'un, qui est un abrégé, avec celui de l'autre, qui est l'histoire détaillée. Saint Matthieu dit que Jésus interrogea les Pharisiens assemblés ; c'était sans aucun doute dans le Temple, où il se trouvait lui-même ; il lui fut aussitôt répondu, par l'un d'entre eux ou par plusieurs, que le Christ était fils de David. Saint Marc, omettant cette première interrogation et la réponse qui la suit, rapporte que Jésus, enseignant dans le Temple, demanda : *Quomodo dicunt Scribæ Christum filium esse David?* Il paraît donc très-vraisemblable que le Seigneur dit d'abord aux Pharisiens : *Quid vobis videtur de Christo? Cujus filius est?* et qu'après avoir reçu leur réponse, telle que la donne saint Matthieu, il reprit la parole, comme le racontent saint Marc et saint Luc : *Quomodo dicunt*, etc. Tout s'enchaîne ainsi sans effort, et l'on ne fait violence à aucun texte.

1. J'ai déjà remarqué que beaucoup de Scribes appartenaient à la secte des Pharisiens et étaient docteurs de la loi. Ils enseignaient généralement que le Christ devait naître de la descendance de David et être l'héritier de son trône ; qu'il devait réunir les royaumes d'Israël et

videtur de Christo? Cujus filius est? Dicunt ei : David. Christ? De qui est-il fils? Ils lui répondirent : De David. Et reprenant la parole, Jésus demandait en enseignant dans le Temple : Comment les Scribes disent-ils que le Christ est fils de David? Car David lui-même, dans le livre des Psaumes, poussé par l'Esprit-Saint, l'appelle son Seigneur, disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds. ² Si donc David l'appelle son

b. Mc. XII. 35. (b) Et respondens Jesus dicebat docens in Templo : Quomodo dicunt Scribæ Christum filium esse David?

c. L. XX. 42. Ipse enim David, (c) in libro Psalmorum, (d) in Spiritu Sancto (e) vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum? Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo

d. Mc. XII. 30.

e. Mt. XXII. 43-46.

de Juda et régner comme avait régné son père; ils ne donnaient d'ailleurs aucune autre idée de la filiation du Messie, et ne sortaient pas de ce point de vue tout charnel. Il importait donc sérieusement de redresser l'erreur des Scribes, et, par suite, l'erreur du peuple. David lui-même devait leur apprendre qu'il y avait dans le Messie une autre génération, infiniment supérieure à sa naissance temporelle, absolument divine, en vue de laquelle le roi-prophète, tout en étant son père selon la chair, proclamait et adorait en lui son Seigneur et son Dieu, celui à qui Dieu le Père avait dit : *Asseyez-vous à ma droite*, parce qu'il était égal au Père en gloire, en majesté, en puissance; et encore : Jusqu'à ce que j'abaisse à vos pieds tous ceux qui vous font la guerre, les Juifs, les nations, les rois de la terre, la mort même, et toutes les puissances des ténèbres; vous écraserez leur puissance, et ils vous seront assujettis. Il est bon de remarquer ici, pour l'intelligence de plusieurs autres passages de l'Écriture, que le mot *donec, jusqu'à ce que*, dont se sert le Prophète dans le Psaume cix, ne peut évidemment pas signifier que le Christ, après sa victoire, cessera d'être assis à la droite de son Père. Le sens est manifestement que son règne continuera de s'étendre jusqu'à ce qu'il ne reste plus un seul de ses ennemis debout, jusqu'à ce que le Tout-Puissant les ait tous forcés de ployer le genou devant le Fils et le Seigneur de David. On lira avec profit toute l'explication de ce Psaume, où se trouvent signalés les principaux caractères du Messie.

2. Jésus presse ses adversaires et les force de conclure, non pas que

Seigneur, comment est-il son filius ejus est? Et nemo potest ei respondere verbum; Et personne ne pouvait lui rien répondre, et, de ce jour-là, nul n'osa plus l'interroger. Et une grande foule l'écoutait avec plaisir.

filius ejus est? Et nemo poterat ei respondere verbum; neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare. (f) Et multa turba eum libenter audiebat.

f. Mc. XII. 37.

* Paragraphe Cinquième

MAITRES QUI PARLENT, ET N'AGISSENT PAS

Alors Jésus parla au peuple et à ses disciples, leur disant dans ¹ son enseignement : C'est

(a) Tunc Jesus loquutus est ad turbas et ad discipulos
(b) eis in

a. Mc. XXIII.
1.

b. Mc. XII. 38.

l'on puisse contester au Christ la qualité de fils de David, mais qu'il en possède de plus une autre, celle de son Seigneur et de son Dieu.

3. Ce silence montre bien, à quiconque en sait mesurer toute la signification, que la Synagogue et ses rabbins ne mettaient pas en doute que ce Psaume eût David pour auteur, ni qu'il se rapportât tout entier au Messie. Il était réservé aux rabbins d'un autre âge d'ajouter encore à l'aveuglement obstiné de leur nation, en s'efforçant de rendre obscure et douteuse l'interprétation de ce texte fameux, et en s'efforçant de l'appliquer à de tout autres personnages.

* Ici encore les trois premiers Évangélistes marchent ensemble; mais saint Matthieu reproduit d'une manière plus détaillée le discours de Jésus-Christ, et l'adverbe *tunc* dont il se sert indique le motif qui déterminait le Seigneur à s'adresser au peuple et à ses disciples: « Cum Scribarum et Phariseorum esset jam desperata correctio, reliquum unum erat, ut alii admonerentur, ne illorum pravis moribus, et exemplis corrumperebantur. » (Jans. Gandav., *Comment. in Concord.*, c. cxx.) C'est aussi la pensée de saint Chrysostome et d'Euthymius.

1. Commentant cette expression, *in doctrina sua*, que l'on trouve deux fois en saint Marc, je l'ai déjà (liv. VI, § VII, not. 1) expliquée dans le sens de *sa manière propre d'enseigner*. D'autres interprètes l'ont entendue dans le sens de *inter docendum*.

c. M. XXIII.
2-3.

doctrina sua : (c) Super Ca- sur la Chaire de Moïse que sont
thedram Moysi sederunt assis les Scribes et les Phari-
Scribæ et Pharisæi. Omnia siens. ² Gardez donc et prati-
ergo quæcumque dixerint quez tout ce qu'ils vous disent,
vobis, servate, et facite; se- mais n'agissez pas selon leurs
cundum opera vero eorum œuvres; car ils disent et ne
nolite facere. Dicunt enim et font pas. ³ Ils attachent des far-
non faciunt. Alligant enim deaux pesants, et qu'on ne peut
onera gravia, et importabi- porter, et ils les mettent sur les
lia, et imponunt in humeros épaulés des hommes; mais ils
hominum; digito autem suo ne veulent pas même les remuer
nolunt ea movere. Omnia du doigt. ⁴ Ils font toutes leurs
vero opera sua faciunt ut œuvres pour être vus des hom-
videantur ab hominibus. mes. ⁵ Soyez attentifs : gardez-

2. Par cette proposition générale, le Sauveur veut nous enseigner à écouter ceux qui sont investis d'une autorité sacrée, et à leur obéir, encore bien que leurs scandales nous fassent horreur; le scandale de la vie n'excuserait pas le mépris de la doctrine. On conclut de ce texte que beaucoup de prêtres appartenaient à la secte des Pharisiens.

3. Rigueur excessive à l'égard des autres, indulgence extrême pour soi, tel était le double caractère de ces docteurs, et tel a toujours été celui des novateurs de tous les temps; c'est sous le masque de la réforme que l'histoire des hérésies nous les montre couvrant la honte de leur révolte contre l'Église.

4. Le bien apparent que faisaient ces hypocrites du judaïsme n'avait pas d'autre but que celui de frapper les regards et d'attirer les applaudissements des hommes. Plût à Dieu qu'ils n'eussent parmi les chrétiens qu'un petit nombre d'imitateurs! Tertullien les appellerait, dans son énergique et pittoresque langage : *animalia gloriæ*.

5. La *stola* était une robe flottante que portaient les docteurs de la loi, par affectation de gravité. *Phylacterium* est ici le nom grec correspondant au *tephillim* hébreu; ce mot désigne une espèce d'ornement dont les Juifs usaient surtout au temps de la prière. (V. sur les *tephillim* J. Buxtorf, *Synagog. Jud.*, c. xx, et Giulio Morosino, *Via della Fede mostrata agli Ebrei*.) C'étaient des bandes de parchemin sur lesquelles ils écrivaient des textes de la Bible, et qu'ils s'attachaient au front et au bras gauche. Les *fimbriæ* étaient des glands ou des franges qui ornaient les quatre angles d'un vêtement carré; on les appelait en hébreu *sizit*. (V. Buxtorf, *loc. cit.*, et Lamy, *Comment. in Harmon.*,

vous des Scribes, qui se plaisent à se promener avec de longues robes; car ils élargissent leurs *phylactères*, et allongent leurs *franges*. Ils aiment à s'asseoir sur les premiers sièges dans les synagogues, et aux premières places dans les festins; à être salués sur la place publique, et à être appelés Maîtres par les hommes. Ils dévorent les maisons des veuves sous le prétexte de longues prières, feignant de prier longuement. Ces hommes-là subiront un jugement plus rigoureux, une condamnation plus sévère. ⁶ Pour vous,

(*d*) Attendite, (*e*) cavete a Scribis, qui volunt in *stolis* ambulare; (*f*) dilatant enim *phylacteria* et magnificant *fimbrias*. [Amant autem (*g*) in primis cathedris sedere in synagogis, (*h*) et primos discubitus in conviviiis, (*i*) et salutationes in foro, et vocari ab hominibus Rabbi. (*k*) Qui devorant domos viduarum sub obtentu prolixæ orationis, (*l*) simulantes longam orationem. (*m*) Hi accipient prolixius iudicium, (*n*) damnationem majorem. (*o*) Vos autem nolite vocari

d. L. XX. 46.
e. Mc. XII. 38.
f. Mt. XXIII. 5-6.
g. Mc. XII. 39.
h. L. XX. 46.
i. Mt. XXIII. 7.
k. Mc. XII. 40.
l. L. XX. 47.
m. Mc. X. I. 40.
n. I. XX. 47.
o. Mt. XXIII. 8 12.

lib. V, c. xi, 6.) Tout cet appareil ne tendait qu'à affecter la sainteté par des motifs d'intérêt et d'ambition. Le texte met si bien en relief ces motifs coupables, qu'il m'a paru inutile d'y ajouter aucun développement; il me suffit d'avoir fait connaître le sens exact des mots techniques.

6. *Rabbi* ou *rabbin* est un titre d'honneur qui ne signifie pas seulement *maître*, mais aussi préfet, chef, prince, celui qui exerce une juridiction étendue, celui qui possède une grande science, qui est investi d'une haute dignité. Pour bien comprendre dans quel sens Jésus-Christ interdit à ses disciples de prendre les titres de docteurs, de maîtres, de pères, et de les attribuer aux autres, il faut entrer dans l'esprit de la prohibition et ne pas s'en tenir à la lettre. Le Sauveur blâme l'abus que les Scribes et les Pharisiens faisaient de ces qualifications; il instruit ses disciples à reconnaître la paternité exclusive de Dieu, qui seul les a créés, et adoptés pour ses fils dans la régénération spirituelle; il leur montre que de même ils doivent regarder Jésus-Christ comme le Docteur, le Chef et le Maître par excellence de tous ceux qu'il a rachetés, c'est-à-dire de tout le genre humain. Autrement, et si l'on s'arrêtait à une interprétation rigoureusement littérale, on arriverait à dire que les premiers qui enfreignirent cette défense furent les Apôtres eux-mêmes, et spécialement saint Paul, qui se donne

Rabbi. Unus est enim Magister vester; omnes autem vos fratres estis. Et patrem nolite vocare vobis super terram; unus est enim Pater vester, qui in cœlis est. Nec vocemini Magistri, quia Magister vester unus est Christus. Qui major est vestrum erit minister vester. Qui autem se exaltaverit humiliabitur, et qui se humiliaverit exaltabitur.

ne veuillez pas être appelés *Rabbi*; car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères. Et n'appellez sur la terre personne votre père; car un seul est votre Père, lequel est dans les cieux. Qu'on ne vous appelle pas non plus Maîtres, parce qu'un seul est votre Maître, le Christ. ⁷ Celui qui est le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Car quiconque s'exaltera sera humilié; et quiconque s'humiliera sera exalté.

à lui-même le nom de *Docteur des nations* (I Timoth., II, 7), de père de ceux qu'il avait engendrés à Jésus-Christ (I Cor., IV, 15). Saint Jérôme, dans son Commentaire de saint Matthieu (h. l.), remarque que dans toute la Palestine les moines se donnaient mutuellement le titre de pères. Au reste, autre chose est le titre de père, tel qu'il appartient essentiellement à Dieu, *ex quo omnis paternitas in cœlo, et in terra nominatur* (Eph., III, 15); le titre de docteur, de chef, de maître, tels que les porte Jésus-Christ en vertu d'un droit intrinsèque et dans toute leur extension; autre chose, la communication ou l'extension des mêmes qualités par indulgence ou par analogie. Si le nom de Dieu lui-même est donné par la sainte Écriture à des hommes revêtus d'un certain caractère, à plus forte raison ne doit-on pas considérer comme absolument incommunicables les noms de père, de chef, de maître et autres semblables.

7. Voici la conclusion pratique et comme le fruit de tout ce discours : Que celui qui a plus de titres d'honneur s'applique à rendre de plus grands services et soit le serviteur de tous. L'humilité est la vertu des bons chrétiens, et ne se trouve que chez eux.

* Paragraphe Sixième

MALHEUR AUX SCRIBES ET AUX PHARISIENS
MALHEUR A JÉRUSALEM

¹ Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le Royaume des Cieux; vous n'entrez pas vous-mêmes, et ne laissez pas entrer ceux qui le voudraient. ² Malheur à vous, Scribes et Pharisiens

(a) Væ autem vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia clauditis Regnum Cælorum ante homines; vos enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi

a. Mt. xxiii. 13-39.

* Nous avons rapporté (liv. XI, § VIII) de semblables menaces proférées par Jésus-Christ à l'occasion d'un repas dans la maison d'un Pharisien; nous avons dit alors avec saint Augustin (*De Cons. Evang.*, lib. II, cap. LXXV), D. Calmet et plusieurs autres interprètes, que ce discours reproduit par saint Luc (xi, 39-52) a sans doute la plus grande analogie avec celui qui se présente maintenant, mais ne doit pas être considéré comme le même. J'en ai dit autant des menaces proférées contre la ville de Jérusalem, une première fois au rapport de saint Luc (xiii, 34), et de nouveau, suivant le témoignage de saint Matthieu (xxiii, 37); chacun des Évangélistes reproduit les paroles du Sauveur dans le temps où elles furent dites, et c'est Jésus-Christ lui-même qui s'est répété. Jansénius de Gand se borne à dire sur ce point : « Aut enim secundo istud jam Dominus dicit, aut Matthæus, propter affinitatem cum his quæ præcedunt, hoc loco narrandum duxit. » (*Comment. in Concord. Evang.*, cap. cxx.)

1. De même que, dans le Sermon de la montagne, le Sauveur avait présenté le tableau du bonheur des justes dans les huit béatitudes, ainsi il stigmatise maintenant par ces huit menaces l'hypocrisie des Scribes et des Pharisiens. Il maudit en premier lieu la rage de contradiction haineuse qui les empêche de croire eux-mêmes au Christ, l'unique porte qui donne entrée dans le royaume des cieux; bien plus, ils en interdisent l'entrée à une foule d'âmes qui croiaient en Jésus et marcheraient à sa suite, si les Scribes et les Pharisiens les laissaient seulement en liberté.

2. L'avarice est coupable en elle-même; mais en dissimuler les aspi-

hypocritæ, quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes; propter hoc amplius accipietis iudicium. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia circuitis mare, et aridam, ut faciatis unum proselytum, et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quam vos. Væ vobis, duces cæci, qui dicitis : Quicumque iuraverit per Templum, nihil

vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous développerez les maisons des veuves, sous le prétexte de vos longues prières; à cause de cela, vous subirez un jugement plus rigoureux. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous parcourez la mer et la terre ³ pour faire un prosélyte, et quand il est fait, vous faites de lui un fils de la géhenne deux fois plus que vous. ⁴ Mal-

rations sordides sous le voile de la religion, c'est là une chose exécrationnable, qui appelle toute la rigueur des jugements de Dieu.

3. On donnait le nom de *prosélytes* à ceux qui passaient de la gentilité à la profession de la loi mosaïque. Les Scribes et les Pharisiens, après s'être consumés en efforts, que l'intérêt ou la vanité leur inspirait, pour attirer quelque étranger dans le sein de la religion véritable, corrompaient si entièrement son intelligence et son cœur par leurs mauvais exemples et des leçons pleines d'erreurs, que le disciple ne tardait pas à devenir pire que le maître. L'expérience fait assez voir que dans la carrière du vice on tombe toujours d'un abîme dans un autre abîme, lorsque surtout l'on a le malheur de rencontrer pour premier guide quelque dogmatiseur impie. — *Filium gehennæ*, condamné à l'enfer.

4. Un aveugle n'est bon à rien moins qu'à guider les autres dans le droit sentier. Or c'étaient de tels hommes qui se donnaient superbement pour les habiles conducteurs du peuple, tandis qu'ils ignoraient jusqu'à leur propre ignorance; aussi leurs maximes erronées ne faisaient-elles qu'élargir le chemin de l'erreur. Le Sauveur s'applique ici particulièrement à redresser l'idée fautive que les Scribes et les Pharisiens propageaient relativement au serment; obligatoire, suivant eux, quand il avait pour objet une somme d'argent destinée au trésor du Temple, ou l'immolation de quelque victime en sacrifice, il cessait de l'être quand on avait juré par le Temple ou par l'autel. Tant d'ignorance ne pouvait s'expliquer que par l'avarice, qui leur avait appris à moins estimer le Temple que l'argent, et l'autel qu'une oblation qui rapporte. « Arguit ergo eos Dominus et stultitiæ, et fraudulentia...

heur à vous, guides aveugles, qui dites : Quiconque jure par le Temple, ce n'est rien ; mais quiconque jure par l'or du Temple doit. Insensés et aveugles ! lequel est le plus grand, l'or, ou le Temple qui sanctifie l'or ? Et quiconque jure par l'autel, ce n'est rien ; mais quiconque jure par l'offrande déposée sur l'autel est engagé. Aveugles ! lequel est le plus grand, l'offrande, ou l'autel qui sanctifie l'offrande ? Celui donc qui jure par l'autel jure par lui et par tout ce qui est dessus. Et quiconque jure par le Temple jure par lui et par Celui qui y habite. Et celui qui jure par le ciel jure par le trône de Dieu et par Celui qui y est assis. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, ⁵ qui payez la dime de la men-

est ; qui autem juraverit in auro templi debet. Stulti et cæci ! quid enim majus est, aurum, an Templum quod sanctificat aurum ? Et quicumque juraverit in altari, nihil est ; quicumque autem juraverit in dono quod est super illud debet. Cæci ! quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum ? Qui ergo jurat in altari jurat in eo, et in omnibus quæ super illud sunt. Et quicumque juraverit in templo jurat in illo, et in Eo qui habitat in ipso. Et qui jurat in cælo jurat in throno Dei et in Eo qui sedet super eum. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, qui decimatis mentham, et anethum, et cymimum,

« Totum autem faciebant non ob Dei timorem, sed ob divitiarum cupiditatem. » C'est la réflexion de saint Jérôme (*Comm. in Matth.*, h. 1.).

5. Payer la dime des plus petites choses était en soi une œuvre louable ; mais comparer cette œuvre aux commandements essentiels de la loi ; à la justice, qui rend à chacun ce qui lui appartient ; à la miséricorde, qui rend saintement soigneux des intérêts du prochain ; à la fidélité, qui garde religieusement toutes les promesses, c'est comparer le mouche-ron au chameau. On disait proverbialement : Filtrer le vin pour éviter un mouche-ron, et avaler un chameau, c'est-à-dire la plus grosse bête. Sans doute il convient de se garder des plus légers manquements, et d'observer avec exactitude les plus minutieuses pratiques de la religion ; mais se montrer scrupuleux dans les petites choses, et ne tenir aucun compte des vices les plus détestables, c'est agir en Pharisien.

et reliquistis quæ graviora sunt legis, judicium, et misericordiam, et fidem. Hæc oportuit facere, et illa non omittere. Duces cæci, excolantes culicem, camelum autem glutientes. Væ vobis, Scribæ, et Pharisæi hypocritæ, quia mundatis quod foris est calicis, et paropsidis, intus autem pleni estis rapina et immunditia. Pharisæe cæce, munda prius quod intus est calicis et paropsidis, ut fiat id quod de foris est mundum. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulchris dealbatis, quæ a foris apparent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum, et omni spurcitia. Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justis, intus autem pleni estis hypocrisi et ini-

the, de l'aneth et du cumin, et qui négligez les choses les plus graves de la loi, la justice, la miséricorde et la foi. Il fallait faire ces choses-ci, et ne pas omettre celles-là. Guides aveugles, qui employez un filtre pour le moucheron et qui avez le chameau. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, ⁶ parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, tandis qu'au dedans vous êtes pleins de rapine et de souillures. Pharisien aveugle, nettoie d'abord le dedans de la coupe et du plat, afin que le dehors soit net aussi. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, ⁷ parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis, qui au dehors paraissent beaux aux hommes, mais qui au dedans sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture. Ainsi, vous aussi,

6. Le Sauveur prend soin d'expliquer lui-même sa comparaison de la coupe et du plat. Les Pharisiens observaient avec un soin jaloux et superstitieux les innombrables ablutions qu'ils croyaient tenir de leurs devanciers, tandis que leur âme était toute souillée de vol et d'injustice. Il leur fallait d'abord songer à se purifier de leurs vices, et alors toutes ces observances auraient été à leur place.

7. Jésus-Christ donne encore l'explication de son langage figuré. Saint Paul, parlant à l'hypocrite Ananie, lui dit de même : *Percutiet te Deus, paries dealbate.* (Act. xxiii, 3.)

au dehors vous paraissez justes aux hommes ; mais au dedans, vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquités. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, ⁸ qui bâtissez les tombeaux des Prophètes et ornez les monuments des justes, et dites : Si nous avons été du temps de nos pères, nous n'aurions pas été complices avec eux du sang des Prophètes. Ainsi, vous rendez témoignage contre vous-mêmes que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. Comblez donc aussi la mesure de vos pères. ⁹ Serpents, race de vipères, comment fuirez-vous le jugement de la géhenne ? C'est pourquoi voici que ¹⁰ moi-même

quitate. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, qui ædificatis sepulchra prophetarum, et ornatis monumenta justorum, et dicitis : Si fuissimus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine Prophetarum. Itaque testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum qui Prophetas occiderunt. Et vos complete mensuram patrum vestrorum. Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis a judicio gehennæ ? Idcirco ecce ego mitto ad vos Prophetas, et Sapientes, et Scribas, et ex illis occidatis, et ex eis flagel-

8. Afin de montrer combien ils étaient loin d'imiter ou d'approuver les injustices et les cruautés de leurs pères, ils honoraient les tombeaux des Prophètes et des justes que leurs pères avaient persécutés et mis à mort. Mais en même temps ils reconnaissaient, par ces actes même, qu'ils appartenaient à la race perverse des persécuteurs. Bien plus, ils n'avaient que trop manifestement hérité de leur esprit ; car ce n'était plus des serviteurs de Dieu, des Prophètes et des justes, qu'ils songeaient, comme leurs ancêtres, à répandre le sang ; c'était contre le Saint des saints, le Maître des Prophètes, que leurs complots étaient dirigés ; c'est par un crime sans égal, exécuté trois jours après, que la postérité de Jacob allait combler la mesure de ses pères.

9. Ces menaces si pleines d'épouvante, cette si claire annonce du jugement de Dieu et du feu de l'enfer, ne les toucha ni ne les changea ; tant leur cœur avait gardé le même venin qui avait infecté toute la race.

10. On lit en saint Luc (xi, 49) sur ce même sujet : *Propterea et sapientia Dei dixit : Mittam ad illos Prophetas, et Apostolos, et ex illis occident.* Dans notre texte de saint Matthieu, Jésus-Christ parle en

labitis in synagogis vestris, je vous envoie des Prophètes, et persequemini de civitate des Sages et des Docteurs; vous in civitatem, ut veniat super tuerez et crucifierez les uns, et vos omnis sanguis justus vous en flagellerez d'autres dans qui effusus est super terram vos synagogues, et vous les a sanguine Abel justi usque poursuivrez de ville en ville; ad sanguinem Zachariæ, filii afin que retombe sur vous tout Barachis, quem occidistis le sang innocent qui a été versé inter templum et altare. sur la terre depuis le sang du Amen dico vobis : Venient juste Abel jusqu'au sang de Zachariæ, fils de Barachie, que hæc omnia super generatio- vous avez tué entre le temple et nem istam. Jerusalem, Jeru- l'autel. En vérité je vous dis : salem, quæ occidis Prophe- Tout ceci viendra sur cette gé- tas, et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui nération. ¹¹ Jérusalem, Jérusa- congregare filios tuos quem- lem, qui tués les Prophètes et admodum gallina congregat lapides ceux qui te sont en- pullos suos sub alas, et no- voyés, combien de fois ai-je

son propre nom : *Idcirco ecce ego mitto ad vos Prophetas*. Qu'y a-t-il au monde de plus clair que cette conséquence : Donc Jésus-Christ est la sagesse de Dieu? On peut voir les notes du liv. XI, § VIII, et spécialement la dixième qui est relative à cette même prophétie, répétée une fois encore par Jésus-Christ avant de monter à l'autel de son sacrifice.

11. Le Sauveur pouvait-il exprimer avec l'accent d'une plus vive tendresse son attachement paternel pour une ville, ou plutôt pour un peuple entier, si près d'être frappé des plus terribles anathèmes, et maudit jusqu'à l'abandon de Dieu? Mais Dieu n'abandonne que lorsqu'il est abandonné; c'est malgré lui qu'il laisse tomber la verge du châtiement sur l'ingrate et perfide Jérusalem, dont il a voulu tant de fois recueillir amoureusement et protéger les enfants sous ses ailes. — J'ai expliqué ce passage (liv. XI, § xv, not. 3, 4, 5); je ne veux ajouter que ces paroles de saint Jean Chrysostome (Hom. LXXIV. in Matth.): « Ex imagine illa amorem declarat suum. Fervet enim amor animalis « illius circa prolem. Sæpe autem hæc alarum imago in prophetis ha- « betur, necnon in Cantico Moysis, et in Psalmis, quæ protectionem, « et providentiam magnam indicat. Sed noluisti, inquit; Ecce relin- « quetur domus vestra deserta, patrocínio scilicet meo vacua.... Qua- « propter donec tempus est, bonis operibus nos dedamus. »

voulu rassembler tes enfants luisti! Ecce relinquetur vo-
 comme une poule rassemble ses bis domus vestra deserta.
 petits sous ses ailes, et tu n'as Dico enim vobis, quia non
 pas voulu! Voilà que votre mai- me videbitis amodo donec
 son vous sera laissée déserte. dicatis: Benedictus qui ve-
 Car je vous le dis, vous ne me nit in nomine Domini.
 verrez plus, jusqu'à ce que vous
 disiez: Béni celui qui vient au
 nom du Seigneur.

* Paragraphe Septième

INSTRUCTION SUR LE MÉRITE DES OBLATIONS

Or Jésus, étant assis vis-à- (a) Et sedens Jesus contra a. Mc. XII
 vis ¹ du tronc, regardait de gazophylacium, (b) respi- 41.
b. L. XXI 1

^r C'est à saint Marc et à saint Luc que nous sommes redevables du récit qui remplit ce paragraphe; tous deux racontent le fait de la même manière, et le placent immédiatement avant la prophétie relative à la destruction du Temple, qu'on lira dans le paragraphe suivant.

1. Jésus, pendant tout le cours de cette journée qui répond au Mardi de notre Semaine sainte, avait exposé dans le Temple un grand nombre de paraboles, répondu à des interrogations, réfuté des erreurs, et donné toutes les instructions qu'on vient de lire, depuis le § x du liv. XIV. Le soir venu, il ne se hâte pas de retourner au mont des Oliviers; mais il se repose quelques instants, assis en face du lieu où se déposaient les offrandes destinées au culte divin. La caisse ou le tronc qui servait à cet usage portait en hébreu le nom de *corban* et en grec celui de *gazophylacion*. C'est en cet endroit que le Sauveur appelle autour de lui ses Apôtres, pour les instruire sur la façon de juger la générosité de ceux qui donnent à Dieu. La plus humble pièce de monnaie offerte par une pauvre veuve pèse plus dans la balance de Celui dont l'infaillible justice jugera les vivants et les morts, que les grosses sommes d'or et d'argent apportées par les riches dans le trésor du Temple. Et Jésus-Christ même en donne la raison: celui qui pour donner se prive

. Mc. XII. 41. d. L. XXI. 1.	ciens (<i>c</i>) quomodo turba jactaret æs, (<i>d</i>) vidit eos qui mittebant munera sua in	quelle manière le peuple y je- tait des pièces de monnaie. Il vit ceux qui mettaient leurs of-
. Mc. XII. 41.	gazophylacium. (<i>e</i>) Et multi divites jactabant multa.	frandes dans le tronc ; et nom- bre de riches y en jetaient beau-
f. L. XXI. 2.	(f) Vidit autem et quamdam viduam pauperulam mit- tentem æra minuta duo,	coup. Il vit aussi une pauvre veuve jeter deux petites pièces de cuivre, valant le quart d'un
g. Mc. XII. 42-43.	(g) quod est quadrans. Et convocans discipulos suos, ait illis : Amen dico vobis, quia vidua hæc pauper plus omnibus misit qui miserunt	as. Appelant alors ses disciples, il leur dit : En vérité, je vous le dis, cette pauvre veuve a mis plus que tous ceux qui ont mis dans le tronc. Car tous ceux-là
h. L. XXI. 4.	in gazophylacium. (<i>h</i>) Nam omnes hi ex abundantia sibi miserunt in munera Dei ; hæc autem ex eo quod deest illi, omnem victum suum, quem habuit, misit.	ont mis pour offrande à Dieu de leur superflu ; mais elle, elle a mis de son indigence, tout ce qu'elle avait pour vivre.

* Paragraphe Huitième

JÉSUS-CHRIST PROPHÉTISE LA DESTRUCTION DU TEMPLE.

. Mt. XXIV. (a) Et egressus Jesus de Et Jésus, étant sorti du Tem-
1. Templo ibat. (b) Et quibus- ple, s'en allait. Et quelques-

du nécessaire donne plus que celui qui n'est généreux que de son superflu. On peut donc être charitable jusqu'à la libéralité, même dans l'indigence ; et ce n'est pas la main, mais le cœur, qui fournit la mesure du mérite.

* Ce fut alors que Jésus-Christ sortit du Temple pour la dernière fois

<p>uns disant du Temple qu'il était bâti de belles pierres et orné de dons, ses disciples appro- chèrent pour lui faire remar- quer les constructions. L'un d'eux lui dit : Maître, voyez quelles pierres et quels bâti- ments. Mais lui, répondant, leur dit : ¹ Vous voyez toutes ces choses, tous ces grands édi- fices ? En vérité, je vous dis : viendront des jours où, de tout ce que vous voyez, il ne restera pas ici pierre sur pierre qui ne soit détruite.</p>	<p>dam dicentibus de Templo, quod bonis lapidibus et do- nis ornatum esset, (c) acces- serunt discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes Templi. (d) Ait illi unus ex discipulis suis : Magister, aspice quales lapides et qua- les structuræ. (e) Ipse autem respondens dixit illis : Vide- tis hæc omnia, (f) has omnes magnas ædificationes ? (g) Amen dico vobis : (h) hæc quæ videtis, venient dies in quibus (i) non relinquetur hic lapis super lapidem qui non destruat.</p>	<p>c. Mt. XXIV. 1. d. Mc. XII. 1. e. Mt. XXIV. 2. f. Mc. XIII. 2. g. Mt. XXIV. 2. h. L. XXI. 6. i. Mt. XXIV. 2.</p>
---	---	---

et pour n'y plus rentrer. Il revint seulement à Jérusalem dans la soirée du Jeudi, après le coucher du soleil, pour y célébrer la Pâque avec ses disciples. — L'ordre dans lequel j'ai distribué ici le texte des Évangélistes est ainsi justifié par Maldonat (*Comm. in Marc.*, XIII) : « Verisimile ipso prius inter se discipulos, ut Lucas dicit, colloquutos ; deinde unum aliquem eorum nomine omnium rogasse Christum, ut lapides templi structuramque consideraret ; ideo Marcum dixisse unum, Matthæum vero significasse plures fuisse, qui id interrogaverint. »

1. Cette prophétie peut être considérée comme une répétition de celle qui avait déjà prédit la destruction de Jérusalem. Car s'il ne devait pas rester pierre sur pierre dans la ville, le Temple, qui en faisait partie, devait évidemment subir le même sort. Mais Jésus-Christ tient à annoncer tout spécialement la ruine du lieu saint, où Dieu avait ordonné que le culte réglé par Moïse lui fût rendu jusqu'à ce temps. L'heure de la nouvelle alliance étant venue, le Seigneur veut effacer la place même où s'étaient offerts les sacrifices abolis. A l'admiration que les Apôtres expriment pour la grandeur et la somptuosité de tous ces édifices, il ne répond qu'en confirmant à l'égard du Temple ce qu'il avait prophétisé de la ville le jour même de son entrée triomphale : *Non relinquetur hic lapis super lapidem qui non destruat.* (Liv. XIV, § III, not. 10.)

* Paragraphe Neuvième

DISCOURS SUR LA DESTRUCTION DE JÉRUSALEM
ET SUR LA FIN DU MONDE

a. Mc. XIII. 3.	(a) Et cum sederet in monte Olivarum contra Templum, (b) accesserunt ad eum discipuli secreto. (c) Interrogaverunt autem illum (d) separatim Petrus, et Jacobus, et Joannes, et Andreas, (e) dicentes : Præceptor, (f) dic nobis quando ista fient, et	1 Et comme il était assis sur le mont des Oliviers, en face du Temple, ses disciples s'approchèrent de lui en particulier. Or Pierre, et Jacques, et Jean, et André, l'interrogèrent à part, disant : Maître, dites-nous quand ces choses arriveront, et quel sera le signe que toutes ces
--------------------	--	--

* « Hoc die quarto postquam cum ramis, et acclamationibus in urbem ingressus esset Christus, accidisse inter omnes convenit. » (Maldon. *in Matth.*, xxiv, 3.) Nous sommes donc au quatrième jour de la semaine, qui est le Mercredi saint; et cela est d'autant plus vraisemblable que, suivant le texte même de l'Évangile, Jésus se rendait chaque soir de Jérusalem au mont des Oliviers. Il n'est ni nécessaire ni très-raisonnable de supposer que les Apôtres l'aient interrogé sur le Temple le soir même du Mardi, quand il n'était guère possible de l'apercevoir à cette distance, à la clarté de la lune; ce fut donc le lendemain.

1. Les Apôtres, se souvenant de ce que Jésus leur avait dit la veille, avant de sortir du Temple, de la destruction de ce superbe édifice, et le voyant maintenant assis sur la montagne en face des splendides parvis, saisissent l'occasion qui se présente de l'interroger, non-seulement sur le temps où sa prédiction doit s'accomplir, mais aussi sur l'époque de son avènement et de la fin du monde. Pourtant cette question ne lui fut pas adressée par tous les Apôtres, mais seulement par ses confidants habituels, Pierre et André, avec les deux fils de Zébédée. Il semble d'ailleurs que, dans leur pensée, la destruction de la ville et du Temple devait être immédiatement suivie de la venue du Christ et de la fin du monde. Saint Paul eut plus tard à réfuter de nouveau cette erreur.

choses commenceront de s'accomplir? Et quel sera le signe de votre avènement, et de la consommation du siècle? Et Jésus répondant commença à leur dire : ² Prenez garde que personne ne vous séduise. Car beaucoup viendront en mon nom, disant : Je suis le Christ, et le temps est proche ; et beaucoup seront séduits par eux. Ne les suivez donc point ³. Car

quod signum erit, quando hæc omnia incipient consummari? (g) Et quod signum adventus tui, et consummationis sæculi? (h) Et respondens Jesus cœpit dicere illis : Videte ne quis vos seducat. Multi enim venient in nomine meo, dicentes : (i) Ego sum Christus ; (k) et tempus appropinquavit, (l) et multos seducent. (m) Nolite ergo

g. Mt. XXIV. 3.
h. Mc. XII. 5-6.
i. Mt. XXIV. 5.
k. L. XXI. 8.
l. Mt. XXIV. 8.
m. L. XXI. 8.

2. Ici commence un des discours les plus longs et les plus difficiles de l'Homme-Dieu. Quant à son étendue, il suffit de voir qu'il remplit les chapitres xxiv et xxv de saint Matthieu, le chapitre xiii de saint Marc et le chapitre xxi de saint Luc. La difficulté de l'interprétation vient de ce que l'on ne distingue pas sans peine ce qui se rapporte à la destruction de Jérusalem et du Temple, de ce qui est relatif au second avènement de Jésus-Christ et à la fin du monde. Les saints Pères et les commentateurs ne sont pas toujours d'accord ; je choisirai donc dans leurs explications ce qui me paraîtra plus conforme à la lettre et à l'esprit du texte. Le Sauveur ne juge pas à propos de résoudre dans toute son étendue la question très-complexe que les quatre Apôtres lui adressent ; cela n'était nécessaire, ni pour les prémunir eux-mêmes contre les dangers qui les menaçaient, ni pour instruire l'Église de tous les temps ; et le salut du monde ne réclame pas une connaissance complète et détaillée des mystères de l'avenir. Il commence par les mettre en garde contre la séduction des imposteurs qui se diront le Christ, afin qu'ils ne les suivent pas. Nous savons qu'il y en eut dès avant la ruine de Jérusalem, et les Actes des Apôtres (v, 36) nous en font connaître un exemple dans la personne de Théodas. Il y en aura certainement d'autres avant la fin du monde, ainsi que l'Apocalypse et saint Paul (II Thessal., II, 8) en font foi. Mais malheur à qui se détache de Jésus-Christ, l'unique et véritable Messie !

3. Ceci peut s'entendre, et des guerres judaïques qui précéderont la ruine de Jérusalem, et des guerres de l'Antechrist, qui précéderont le second avènement du Fils de l'homme et la dernière extermination. Aucun de ces événements ne manquera de s'accomplir ; ils auront pour causes la malice des hommes, et le décret de la justice divine qui a prononcé le châtement du peuple rebelle et déicide, et de toute

2. Mt. XXIV. 6. ire post eos. (*n*) Audituri enim estis prælia, et opinion- vous entendrez parler de combats et de bruits de combats, et de séditions. Gardez-vous d'en être troublés; ne vous effrayez pas; il faut auparavant que ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin. ⁴ Alors il leur disait : Une nation se soulèvera contre une nation, un royaume contre un royaume; il y aura de grands tremblements de terre en divers lieux, et des pestes, et des famines, et des signes effrayants dans le Ciel, et de grands prodiges. Mais toutes ces choses sont le commencement des douleurs. ⁵ Mais avant tout cela, on mettra la main sur vous, et on vous persécutera, vous livrant aux synagogues et aux prisons. Prenez donc garde à vous-mêmes. Car on vous tra-
- o. L. XXI. 9. nes præliorum, (*o*) et sedi-
7. Mt. XXIV. 6. Videte ne turbe- mini; (*p*) nolite terreri; oportet primum hæc fieri, sed nondum statim finis. Tunc dicebat illis : Surget gens contra gentem, et regnum adversus regnum; et terræ-motus magni erunt per loca, et pestilentiæ, et fames, terroresque de cælo, et signa magna erunt. (*p*) Hæc autem omnia initia sunt dolorum.
8. (*s*) Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, et persequentur, tradentes in synagogas, et custodias.
9. L. XXI. 12. (*t*) Videte autem vosmet- ipsos. Tradent enim vos in conciliis; et in synagogis vapulabitis; et ante reges,

la race coupable des réprouvés. Mais le fléau suprême ne frappera pas le monde, aussitôt que les premiers signes se seront montrés.

4. On peut lire dans Josèphe, l'historien juif, et dans Hégésippe, les réalisations terribles de cette prophétie en ce qui touche la ville de Jérusalem. Quant aux signes épouvantables qui précéderont le jugement universel, et qui seront le prélude de maux plus irremédiables encore, il a plu à Dieu de les enregistrer d'avance au livre de l'Apocalypse.

5. Le martyr des Apôtres devait précéder la ruine de Jérusalem. A cette occasion, Jésus-Christ annonce toutes les persécutions que les puissances de la terre susciteront un jour contre tous ceux qui feront profession de croire en lui, et il enseigne à ses disciples quelle conduite ils y devront tenir.

duira devant les tribunaux; vous et præsidēs stabitis propter
serez battus dans les synago- me. (u) Continget autem vo- u. L. XXI. 13.
gues, et vous comparâtes à bis in testimonium. (x) Et x. Mc. XIII.
cause de moi devant les gouver- cum duxerint vos tradentes, 11.
neurs et les rois. ⁶ Or cela vous nolite præcogitare quid lo-
arrivera pour me rendre témoi- quamini; sed quod datum
gnage. Lors donc qu'on vous vobis fuerit in illa hora, id
conduira pour vous livrer, ⁷ ne loquimini. (y) Ego enim y. L. XXI. 13.
pensez point d'avance à ce que dabo vobis os et sapientiam
vous direz; mais ce qui vous cui non poterunt resistere,
sera inspiré à l'heure même, et contradicere omnes ad-
dites-le. ⁸ Car je vous donnerai versarii vestri. (z) Non enim z. Mc. XIII.
moi-même une bouche et une vos estis loquentes. sed Spi- 11-12.
sagesse à laquelle tous vos ad- ritus Sanctus. Tradet autem
versaires ne pourront résister, frater fratrem in mortem, et
ni rien opposer. Car ce n'est pater filium; et consurgent
pas vous qui parlez, mais l'Es- filii in parentes, et morte
prit-Saint. ⁹ Le frère livrera son afficient eos. (aa) Trademini aa. L. XXI.
16.

6. Voilà quelle est la gloire des martyrs : être choisis pour rendre témoignage à la vérité. Heureux celui qui est trouvé digne d'une telle élection ! Les Apôtres avaient bien raison de se réjouir, quand l'heure fut arrivée de souffrir des injures pour avoir confessé le nom de Jésus-Christ, ainsi que le raconte le livre des Actes (vers. 44) : « Et illi « quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti « sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. »

7. Jésus-Christ ne défend ni une attention convenable, ni un soin réfléchi; ce qu'il condamne, ce sont les inquiétudes et les anxiétés d'esprit qu'engendre le défaut de confiance.

8. Il est impossible de ne pas se rappeler ici les actes du glorieux martyr de saint Étienne, le premier de ceux qui rendirent le témoignage du sang. « Quelques-uns des membres de la Synagogue se le- « vèrent pour disputer avec lui, et ils ne pouvaient résister à la « sagesse et à l'esprit qui parlait par sa bouche. » (Act. Ap., chap. VI, vers. 9 et 10.)

9. L'histoire de l'Église fournit par milliers les noms de ces héros dont le monde n'était pas digne, comme parle saint Paul, et que tous les siècles ont vus tourmentés, torturés, persécutés par leur propre famille, ou livrés à la mort en haine de la religion sainte qu'ils pro-

bb. Mt. XXI. 9. autem (*bb*) vos in tribulatione- frère à la mort, et le père son
cc. L. XXI. 16. nem (*cc*) a parentibus, et fra- fils ; et les enfants s'élèveront
tribus, et cognatis, et ami- contre leurs enfants, et les fe-
cis, et morte afficient ex- ront mourir. Vous serez livrés
dd. Mt. XXIV. 3. vobis ; (*dd*) et eritis odio aux tribulations par vos pères
ee. L. XXI. 18. omnibus gentibus propter et vos mères, par vos frères,
nomen meum. (*ee*) Et capil- vos parents et vos amis, et ils
ff. Mt. XXIV. 10-12. lus de capite vestro non pe- en mettront à mort d'entre vous ;
ribit. (*ff*) Et tunc scandali- et vous serez en haine à toutes
zabuntur multi, et invicem les nations à cause de mon nom.
tradent, et odio habebunt ¹⁰ Mais pas un cheveu de votre
invicem. Et multi pseudo- tête ne périra. ¹¹ Et alors beau-
prophetæ surgent, et sedu- coup se scandaliseront ; ils se
cent multos. Et quoniam trahiront et se haïront les uns
abundavit iniquitas, refri- les autres. Et beaucoup de faux
gescet charitas multorum. prophètes s'élèveront, et ¹² beau-

fessaient. Et puisque l'on devait voir compter pour rien les liens du sang et les lois de l'amitié, comment s'étonner d'entendre que les disciples du Nazaréen auront pour ennemis tous les peuples ennemis de son Saint Nom, et, plus que tous les autres, le peuple juif ?

10. A l'annonce de tant de rudes épreuves, Jésus mêle aussi celle des plus grands biens. Vous perdrez la vie, leur dit-il, mais vous ne perdrez pas un cheveu. Tout vous sera rendu avec usuro au grand jour de la rétribution.

11. Hélas ! oui ; ces atroces persécutions de la part des Juifs et des peuples païens, cette haine universelle dont les disciples de Jésus-Christ seront l'objet, sera pour beaucoup une pierre d'achoppement et de scandale ; beaucoup, pour éviter de perdre des biens fragiles et passagers, pour se dérober, faute de courage, à des souffrances de quelques jours, échangeront le nom de Fidèles pour celui d'Apostats. Et alors ils deviendront, pour ceux qu'ils verront persévérer dans la profession de l'Évangile, les pires des persécuteurs ; car (l'expérience des siècles ne le montre que trop) l'Apostat dépasse tous les monstres.

12. Avant la ruine de Jérusalem, on vit apparaître de faux docteurs qui séduisirent la multitude au moyen de prétendues révélations et de connaissances mystérieuses ; avant la destruction de tout ce que la main des hommes aura su édifier sur la terre, on verra surgir aussi de prétendus illuminés, capables d'entraîner, s'il était possible, les élus

coup seront séduits par eux. (gg) In patientia vestra pos- 9g. L. XXI.
 13 Et parce que l'iniquité aura sidebitis animas vestras. 19.
 abondé, la charité d'un grand (hh) Qui autem persevera- hh. Mt. XXIV.
 nombre se refroidira. Par votre verit usque in finem, hic 13.
 patience vous posséderez vos salvus erit. (ii) Et in omnes ii. Mc. XIII.
 âmes. Et celui qui persévéra gentes primum oportet præ 10.
 jusqu'à la fin, celui-là serasauvé. dicari (kk) hoc Evangelium kk. Mt. XXIV.
 Mais il faut d'abord que cet regni in universo orbe in 14.
 Évangile du royaume soit pré- testimonium omnibus gen-
 ché chez toutes les nations, dans tibus; et tunc veniet con-
 le monde entier, en témoi- summatio.
 gnage à tous les peuples; et
 alors viendra la fin.

eux-mêmes dans leurs orreurs. Au reste, les ennemis de la vérité n'ont jamais manqué au milieu du peuple fidèle; chaque siècle les a vus appliqués à la même tâche, celle de semer l'ivraie parmi le bon grain dont Jésus-Christ a rempli le champ de son Église; et plutôt à Dieu que notre temps eût moins que les autres ses faux prophètes et ses maîtres de mensonge!

13. Il arrive trop souvent, quand la persécution se montre, que les chrétiens tièdes abandonnent les œuvres de charité fraternelle qu'ils avaient pratiquées jusqu'alors. Saint Paul en eut à faire l'expérience personnelle, ainsi qu'il l'écrit à son disciple Timothée: « In prima mea « defensione nemo mihi adfuit; sed omnes me dereliquerunt; non illis « imputetur. » (II Tim., iv, 16). Notre divin Sauveur ne met entre nos mains qu'une seule arme pour nous défendre au milieu des persécutions: la patience, une patience infatigable qui dure jusqu'au bout.

14. Quel que fût le sens dans lequel les Apôtres entendirent alors le mot *consummation*, il est certain que le Sauveur parle ici de la fin du monde, laquelle ne viendra qu'après que son Évangile aura été prêché à toutes les nations, *in universo orbe*.

Paragraphe Dixième

CONTINUATION DU MÊME DISCOURS

<p><i>a.</i> L. XXI. 20.</p>	<p>(<i>a</i>) Cum autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus. (<i>b</i>) Cum ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto (<i>c</i>) ubi non debet legit intelligat), tunc qui in</p>	<p>Or, ¹ quand vous verrez Jérusalem investie par une armée, sachez alors que sa désolation est proche. Quand donc vous verrez l'abomination de la désolation, prédite par le prophète Daniel, établie dans le lieu saint, là où elle ne doit pas être (que celui qui lit entende), alors ² que ceux qui sont dans</p>
<p><i>b.</i> Mt. XXIV. 1^o.</p>		
<p><i>c.</i> Mc. XIII. 1^o.</p>		

1. Il est évident que Jésus-Christ parle ici de la prochaine destruction de Jérusalem, qui eut lieu environ quarante ans après. Il donne d'avance à tous les chrétiens qui en seront les témoins l'avis de s'enfuir avant que le siège soit formé. Le signe qu'il leur donne, c'est l'abomination de la désolation prophétisée par Daniel (ix, 27) : « Et erit in Templo abominatio desolationis; et usque ad consummationem, et finem perseverabit desolatio. » Il les avertit néanmoins de ne pas se laisser induire en erreur par une fausse interprétation des paroles du Prophète. Les commentateurs ne s'accordent pas sur la détermination précise du fait dont l'accomplissement devait être pour eux le signal de la fuite. Je serais entraîné trop loin si j'entreprenais seulement d'énoncer les opinions diverses. Pour moi, je suis convaincu que Jésus-Christ fait ici allusion à l'envahissement du Temple par les *Zéloteurs*, qui eut lieu peu de temps avant le siège de la ville par l'armée romaine. Ils se servirent des parties les plus élevées de l'édifice pour lancer plus sûrement leurs traits contre les assiégeants. L'histoire est racontée par Josèphe. (V. Lamy, *Harm. Evangel.*, v, 14.)

2. Chacun est averti que, lorsque le signal sera donné, il n'y aura plus de temps à perdre, s'agit-il de se pourvoir des choses qui sembleraient les plus nécessaires; car alors seront venus les jours de vengeance annoncés par les Prophètes au peuple déicide, qui restera désormais sans temple, sans autel, sans sacrifice, sans roi.

la Judée fuient vers les montagnes; que ceux qui sont au milieu d'elle s'en éloignent; et que ceux qui sont dans les contrées n'y entrent point; et que celui qui sera sur le toit ne descende pas pour emporter quelque chose de sa maison; et que celui qui sera dans les champs ne revienne pas pour prendre sa tunique, parce que ce sont là des jours de vengeance, afin que s'accomplisse tout ce qui est écrit. ³ Mais malheur aux femmes enceintes, et à celles qui nourriront en ces jours-là! ⁴ Car il y aura une grande angoisse sur la terre, et une grande colère contre ce peuple. Ils tomberont sous le tranchant du glaive, et seront emmenés captifs dans toutes les nations, et Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, ⁵ jus-

Judæa sunt fugiant ad montes; (d) et qui in medio ejus, discedant; et qui in regionibus, non intrent in eam; (e) et qui in tecto, non descendat tollere aliquid de domo sua; et qui in agro, non revertatur tollere tunicam suam; (f) quia dies ultionum hi sunt, ut impleantur omnia, quæ scripta sunt. Væ autem prægnantibus, et nutrientibus in illis diebus. Erit enim pressura magna super terram, et ira populo huic. Et cadent in ore gladii, et captivi ducentur in omnes gentes; et Jerusalem calcabitur a gentibus, donec impleantur tempora nationum. (g) Orate autem, ut non fiat fuga vestra in hyceme, vel sabbato. (h) Erunt enim dies illi tribulationes

d. L. XXI. 21.

e. Mt. XXIV. 17-18.

f. L. XXI. 22-24.

g. Mt. XXIV. 20.

h. Mc. XIII. 19-20.

3. Il nomme spécialement les femmes grosses et celles qui allaiteront leurs enfants, parce que cette fuite précipitée leur sera plus pénible. Je n'adopte pas le sentiment d'Origène, qui pense qu'elles sont mentionnées pour faire ressortir la cruauté de l'ennemi, qui fut sans pitié pour ces pauvres mères.

4. Jésus-Christ n'exagère jamais. Cette fois, Dieu a voulu qu'un Juif écrivit l'histoire de tous les faits prédits ici par la Sagesse incarnée. Les fils d'Israël qui échappèrent à la mort furent emmenés captifs dans les diverses provinces de l'empire romain.

5. Saint Paul (Rom., xi, 25-26) est l'infaillible interprète de cette prophétie. Le châtement des Juifs durera *donec plenitudo gentium intraret*. Et alors, l'incrédulité ayant successivement envahi les nations.

tales, quales non fuerunt ab initio creaturæ, quam condidit Deus usque nunc, neque fient. Et nisi breviasset Dominus dies, non fuisset salva omnis caro. Sed propter electos quos elegit, breviavit dies. Et tunc, si quis vobis dixerit : Ecce hic Christus, aut illic, (*i*) nolite credere; surgent enim Pseudo-Christi, et Pseudo-Prophetæ, et dabunt signa magna, et prodigia, ita ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi. (*i*) Vos

qu'à ce que les temps des nations soient accomplis. ⁶ Priez donc pour que votre fuite n'arrive pas en hiver, ni un jour de sabbat. ⁷ Car ces jours seront des tribulations telles qu'il n'y en a point eu depuis le commencement de la création que Dieu a faite jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura point. Et si le Seigneur n'avait abrégé ces jours, nulle chair n'aurait été sauvée. ⁸ Mais à cause des élus qu'il a choisis, il a abrégé ces jours. Et alors si quelqu'un vous dit : ⁹ Voici le Christ ici, le

l. Mt. XXIV.
23-24.

k. Mc. XIII.
23.

il n'y aura plus de joie pour l'Église que dans l'universelle conversion du peuple juif : *Et sic omnis Israel salvus fiet.*

6. Le Sauveur fait ici allusion à deux autres difficultés que rencontrera cette fuite; l'une viendra de la nature, la saison d'hiver; l'autre de la religion, le jour du sabbat.

7. Le plus grand des crimes étant le déicide, il n'est pas étonnant que, même en ce monde, il soit puni des plus terribles châtimens.

8. Il est clair qu'il s'agit ici de la ruine de Jérusalem; les élus dont Jésus-Christ parle, et à cause desquels le temps de l'épreuve sera abrégé, sont donc, ou des Juifs déjà convertis, ou ceux qui se convertiront à l'Évangile.

9. Selon les commentateurs les plus accrédités, parmi lesquels je compte Maldonat, Jansénius de Gand et Noël Alexandre, c'est ici que Jésus-Christ commence à prédire ce qui regarde précisément son second avènement et la fin du monde. Le mot *tunc* est unanimement entendu par eux du temps qui s'écoulera depuis la destruction de Jérusalem jusqu'à la consommation des siècles. Alors il ne faudra plus croire à aucun autre Christ, mais considérer comme des imposteurs tous ceux qui se donneront comme tels, quels que soient les signes éclatants et inexplicables qu'ils puissent donner de leur prétendue mission. Sous le nom de faux Christs et de faux prophètes, on doit certainement reconnaître les hérétiques de tous les temps, que saint Jean

voilà là ; ne le croyez pas ; car ergo videte. Ecce prædixi
 il s'élèvera de faux Christs et vobis omnia. (I) Si ergo dixe- 1. Mt. XXIV.
 de faux prophètes, et ils don- ront vobis : Ecce in deserto 26-28.
 neront de grands signes, ¹⁰ et est, nolite exire; ecce in
 des prodiges, en sorte que penetralibus, nolite credere.
 soient induits en erreur, s'il est Sicut enim fulgur exit ab
 possible, même les élus. Vous oriente, et paret usque in
 donc soyez attentifs; voilà que occidentem, ita erit et ad-
 je vous ai tout prédit. Si donc ventus Filii hominis. Ubi-
 on vous dit : Le voici dans le dés- cumque fuerit corpus, illic
 sert, ne sortez pas; le voilà dans congregabuntur et aquilæ.
 le lieu le plus retiré de la mai-
 son, ne le croyez pas. ¹¹ Car,
 comme l'éclair part de l'orient,
 et paraît jusqu'à l'occident, de
 même aussi sera l'avènement du
 Fils de l'homme. ¹² Partout où
 sera le corps, là aussi s'assem-
 bleront les aigles.

(I Joan., II, 18) annonce ainsi à son tour : *Filii, novissima hora est, et sicut audistis quia Antichristus venit; et nunc Antichristi multi facti sunt.* Mais celui à qui le nom d'Antechrist appartient en propre n'apparaîtra que peu de temps avant la fin du monde. Saint Jean, dans l'Apocalypse (XIII) le nomme *la Bête*, et saint Paul (II Thessal., II, 3) l'appelle *l'Homme du péché* et le *Fils de perdition*.

10. Les prestiges qu'il accomplira ressembleront tellement à de vrais miracles, qu'il y aurait de quoi séduire les élus eux-mêmes. Mais cette chute est impossible, parce que le don gratuit de la persévérance finale rend les élus de Dieu invincibles aux plus violentes tentations et aux embûches du démon à l'heure de leur mort, comme aux fourberies les plus habiles de tous les imposteurs du monde.

11. De même que l'éclair illumine tout à coup le ciel de l'orient à l'occident, ainsi Jésus-Christ apparaîtra soudainement dans tout l'éclat de sa gloire, quand il viendra juger le monde.

12. La même comparaison se retrouve au livre de Job (XXXIX, 30). Les aigles s'assemblent où il y a un cadavre; ainsi tous les hommes ressuscités s'assembleront où sera Jésus-Christ, leur juge.

* Paragraphe Onzième

CONTINUATION DU DISCOURS

LES SIGNES PROCHAINS DU JUGEMENT

- a. Mt. XXIV. 29. (a) Statim autem post tribulationem dierum illorum
- b. L. XXI. 23-26. (b) erunt signa in sole, et luna, et stellis; et in terris pressura gentium præ confusione sonitus maris, et fluctuum, arescentibus hominibus præ timore, et expectatione, quæ supervenient universo orbi. (c) Sol
- ¹ Mais aussitôt après la tribulation de ces jours, il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles; et sur la terre, l'angoisse des nations, à cause du bruit confus de la mer et des flots, les hommes séchant de frayeur dans l'attente des choses qui arriveront à tout l'univers. ² Le soleil sera cou-

* Les trois Évangélistes continuent de reproduire le discours prophétique de Jésus-Christ. La note 9 du paragraphe précédent et le titre que je donne à celui-ci auront fait comprendre que j'adopte l'opinion des auteurs qui appliquent d'une manière absolue à la fin du monde les paroles du Sauveur qui vont maintenant nous occuper.

1. Il n'est pas facile de déterminer l'époque indiquée ici par le mot *statim*, ni, par conséquent, de savoir combien de temps s'écoulera avant la mort de l'Antechrist, et les signes prochains du jugement universel. Je me contenterai de renvoyer le lecteur instruit à un éminent théologien, le cardinal Gotti, qui a inséré dans sa *Théologie scolastico-dogmatique* un traité spécial de *Fine Mundi*, digne de la plus sérieuse considération. Sur la question présente, voy. *Quæst. I, Dub. VII, § 3*. On peut aussi consulter saint Thomas, *Supplem. Summ.*, III p., q. 73.

2. Saint Thomas et le cardinal Gotti, s'appuyant sur l'autorité des Pères, expliquent les bouleversements de la nature et tous les phénomènes annoncés par Jésus-Christ en des termes semblables à ceux qu'on lit dans les prophètes Isaïe, Ézéchiël et Joel. C'est dans le sens propre et littéral que me paraissent devoir être entendus et l'obscurcissement du soleil et celui de la lune, qui résultera naturellement du

vert de ténèbres, et la lune ne donnera plus sa clarté; les étoiles tomberont du ciel et les vertus des cieus seront ébranlées. Et alors apparaîtra dans le ciel ³ le signe du Fils de l'homme. Et alors pleureront toutes les tribus de la terre; et elles verront le Fils de l'homme venant dans la nue avec une grande puissance, plein de vertu, entouré de gloire et de majesté. Et il enverra ses anges, qui, au son de la trompette ⁴ et d'une voix éclatante, rassembleront ses élus

contenebrabitur, et luna non dabit splendorem suum; (d) et stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur. Et tunc parebit signum Filii hominis in cœlo. Et tunc plangent omnes tribus terræ. Et videbunt Filium hominis (e) venientem in nube cum potestate magna, (f) virtute multa, et gloria, (g) et majestate. Et mittet Angelos suos cum tuba, et voce magna; et congregabunt

d. Mt. XXIV. 29-30.
e. L. XXI. 27.
f. Mc. XIII. 26.
g. Mt. XXIV. 30-31.

premier. Je ne trouve pas plus de difficulté à admettre littéralement la chute de quelque étoile, non pas sur la terre, mais dans son voisinage, ainsi que l'ébranlement de la voûte du firmament. Cela n'exclut en aucune façon les explications métaphoriques.

3. L'opinion la plus commune et la plus solide a toujours été que par le signe du Fils de l'homme il faut entendre la Croix, qui apparaîtra dans l'air comme un glorieux étendard, au moment où Jésus-Christ viendra juger le monde. Toutes les tribus de la terre, qui seront abimées dans une douleur sans issue, c'est l'immense foule des réprouvés, qui, incapables désormais de la vision de la Divinité, verront apparaître l'humanité de Jésus-Christ revêtue de tant de gloire, de puissance et de majesté, qu'ils reconnaîtront invinciblement en lui une Personne Divine.

4. Ce ne sont pas seulement les Évangélistes qui, en parlant de la résurrection et du jugement, font mention de la trompette. Saint Paul ja nomme expressément aussi (I Cor., xv, 52) : *In novissima tuba; canet enim tuba*; et ailleurs : *In voce archangeli, et in tuba Dei* (Thessal., iv, 15). Saint Jean en parle plusieurs fois dans l'Apocalypse (iv-viii). Les commentateurs entendent communément ces passages dans le sens métaphorique; la trompette signifierait la puissance irrésistible du commandement de Jésus-Christ, le juge suprême, le souverain maître des anges et des hommes. Nous avons vu que, dans un autre discours, la voix du Fils de Dieu est seule mentionnée : *Omnes, qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei* (Joan., v, 23). (V. liv. V, § x, not. 9).

- electos ejus a quatuor ventis, a summis cœlorum usque ad terminos eorum. des ⁵ quatre vents, du sommet des cieux jusqu'à leurs dernières profondeurs. Or, quand ces choses commenceront à s'accomplir, ⁶ regardez et levez la tête, parce que votre rédemption approche. Et il leur dit ⁷ cette comparaison : Voyez le figuier ; quand ses rameaux sont encore tendres, et ses feuilles naissantes ; et quand tous les arbres commencent à produire du fruit, vous savez que l'été est proche ; de même vous, quand vous verrez ces choses arriver, vous saurez que le royaume de Dieu est proche, à la porte. En vérité, je vous le dis, cette génération præteribit generatio hæc ⁸ ne passera pas, jusqu'à ce que
- h. L. XXI.*
28-29.
- l. His autem fieri incipientibus respicite, et levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra. Et dixit illis similitudinem :*
- i. Mt. XXIV.*
32.
- k. L. XXI.*
29-31.
- l. quod in proximo sit, in ostiis (m) regnum Dei. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc*
- l. Mc. XIII.*
29.
- m. L. XXI.*
31-32.

5. Les élus de Dieu, qu'ils soient alors au ciel ou sur la terre, seront tous rassemblés par les anges, et probablement chacun sera accompagné de son ange gardien.

6. En même temps qu'il décrit la consternation où les hommes seront jetés par ces dernières convulsions de la nature, Jésus-Christ ranime la confiance de ses disciples, de ses élus, de ses vrais serviteurs, en leur montrant l'approche de leur rédemption. Il veut, comme le dira plus tard l'apôtre des nations : « Qu'ils attendent « l'adoption des enfants de Dieu et la rédemption de notre corps » (Rom., VIII, 23) ; c'est-à-dire l'entière possession de l'héritage, qui est le fruit de l'adoption.

7. Ainsi, comme la végétation printanière du figuier et des autres arbres est une annonce de l'été, de même l'accomplissement des faits que Jésus-Christ prédit signalera l'approche du royaume où les saints seront mis en possession du bonheur parfait auquel le corps lui-même aura un véritable droit.

8. Les auteurs qui appliquent exclusivement le discours de Jésus-Christ à la destruction de Jérusalem ou du Temple, restreignent le sens du mot *génération* à ceux qui vivaient alors, et parmi lesquels

toutes ces choses soient accom- (n) donec omnia hæc fiant.
plies. ^b Le ciel et la terre pas- Cœlum, et terra transibunt,
seront, mais mes paroles ne verba autem mea non præ-
passeront pas. ¹⁰ Mais pour ce teribunt. De die autem illo,
jour et cette heure, personne ne et hora nemo scit, neque
les sait, ni les anges du ciel, ni angeli cœlorum, (o) neque
le Fils, mais le Père seul. Filius, (p) nisi solus Pater.

u. Mt. XXIV.
34-26.

o. Mc XII.
32.
p. Mt. XXIV
36.

plusieurs étaient destinés à voir de leurs yeux ces sinistres événements. Saint Jean l'Évangéliste survécut pendant vingt-huit ans à l'accomplissement de la prophétie. Mais cette interprétation n'est ni nécessaire, ni la plus conforme à l'ensemble du texte; l'expression de *génération* peut très-bien s'appliquer à la durée entière du genre humain jusqu'à la fin des siècles.

9. Ce n'est pas à dire que le ciel et la terre doivent être anéantis, mais bien que de toutes les choses qu'il annonce aucune ne manquera de s'accomplir, parce qu'une seule parole de Jésus-Christ a plus de stabilité que n'en peuvent avoir le ciel et la terre.

10. En quel sens est-il vrai que Jésus-Christ ne connaissait ni cette heure ni ce jour, puisqu'il est certain que non-seulement comme Dieu, mais aussi comme homme, il ne le pouvait ignorer? Je réponds qu'il n'en avait pas une *science communicable*, la volonté de son Père n'étant pas qu'en qualité de Maître, il en instruisît les hommes. De même, quand il dit aux Apôtres : *Toutes les choses que j'ai entendues de mon Père, je vous les ai fait connaître* (Joan., xv, 15), il ne voulut en aucune façon déclarer que sa science fût bornée à ce qu'il avait enseigné. lui *en qui*, suivant le langage de l'Apôtre (Coloss., II, 3), *sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science*. Celui qui a reçu le plus, dit encore saint Jean Chrysostome, à savoir la mission de juger, comment pourrait-il ne pas avoir le moins, et ignorer le jour du jugement? Il le connaissait donc dans son humanité, unie au Verbe divin, mais il ne le connaissait point *par son humanité*, ajoutent saint Grégoire le Grand et saint Jean Damascène. Saint Thomas expose ce point avec sa clarté et sa précision ordinaires. (*Summ.*, III, q. x, art. 2, ad 1.)

* Paragraphe Douzième

CONTINUATION

VIGILANCE NÉCESSAIRE POUR SE PRÉPARER
AU JUGEMENTa. L. XXI.
34-35.

(a) Attendite autem vobis, Prenez donc garde à vous,
ne forte graventur corda ¹ de peur que vos cœurs ne
vestra in crapula, et ebrie- s'appesantissent dans la crapule,
tate, et curis hujus vitæ : et l'ivresse, et les soins de cette
superveniat in vos repentina vie, et que ce jour ne vienne
dies illa. Tanquam laqueus soudainement sur vous. ² Car il

* Le lecteur a déjà été averti (liv. XII, § VIII, not. pré.) qu'il ne faut point confondre ce que nous empruntons ici à saint Luc et à saint Matthieu, avec un autre passage du premier de ces Évangélistes (Luc, xvii, 20-37). Je redirai donc avec Maldonat (*Comment. in Matth.*, xxiv, 40) : « Sed, ut Euthymius existimavit, credendum est Christum « bis idem, atque diverso tempore dixisse. » Cette observation est relative à la comparaison que Jésus-Christ fait entre la conduite des contemporains de Noé au temps du déluge, et celle des derniers habitants de la terre au temps du second avènement du Fils de l'homme.

1. Il y a des hommes qui pratiquent l'idolâtrie de leur ventre, qui boivent jusqu'à la démente, qui n'ont de sollicitude au cœur que pour les biens de la terre. De ces hommes, saint Paul a dit (I Cor., ii, 14) : *L'homme animal ne perçoit pas les choses de l'esprit*. Ils ne pensent pas au jugement, et le jugement les surprend à l'improviste. C'est donc avec une extrême diligence qu'il faut se tenir en garde contre les vices qui ravalent l'homme au point de l'assimiler presque à la bête, qui l'engourdissent et l'endorment de telle façon, qu'il devient incapable de se préparer à comparaître devant le Christ, son juge.

2. Le déluge surprit et engloutit tous les contemporains de Noé, pendant qu'ils songeaient à toute autre chose qu'à mourir. La même chose arrivera au second avènement du Fils de l'homme, qui ne sera ni moins prompt, ni moins inattendu. Dans son autre discours sur le même sujet (liv. XII, § VIII), le Sauveur, ainsi qu'on a pu le remar-

surviendra comme un filet sur tous ceux qui habitent sur la face de la terre entière. Et comme aux jours de Noé, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme. Car, comme ils étaient aux jours d'avant le déluge, mangeant et buvant, se mariant et mariant leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'Arche, et qu'ils ne reconnurent point le déluge, jusqu'à ce qu'il arriva et les emporta tous; ainsi sera aussi l'avènement du Fils de l'homme. ³ Alors deux hommes seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé; deux femmes moudront ensemble, l'une sera prise et l'autre laissée. ⁴ Veillez donc en tout

enim superveniet in omnes, qui sedent super faciem omnis terræ. (b) Sicut autem in diebus Noe, ita erit et adventus Filii hominis. Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes, et bibentes, nubentes, et nuptui tradentes, usque ad diem quo intravit Noe in Arcam, et non cognoverunt donec venit diluvium, et tulit omnes; ita erit et adventus Filii hominis. Tunc enim duo erunt in agro, unus assumetur, et unus relinquetur; duæ molentes in mola, una assumetur et una relinquetur. Vigilate ergo (c) omni

b. Mt. XXI. 37-42.

c. L. XXI. 36.

quer, après avoir cité l'exemple du déluge d'eau, rappelait aussi le déluge de feu, qui brûla les villes infâmes et leurs plus infâmes habitants.

3. Ces paroles se lisent dans l'autre discours, mais avec cette addition : *Erunt duo in lecto uno, unus assumetur, et alter relinquetur* (Luc, xvii, 34). Le sens qu'on leur donne généralement, avec saint Jérôme et Théophylacte, est relatif aux élus et aux réprouvés : l'un sera porté par les anges dans le paradis, et l'autre sera laissé avec les démons pour être la proie de l'enfer.

4. Telle est la conclusion vers laquelle tend l'instruction du divin Maître; il se propose d'exciter les hommes à la vigilance et à la prière, *omni tempore*; c'est ainsi qu'ils éviteront de tomber dans l'abîme des éternelles douleurs, après avoir traversé les douleurs qui passent, et qu'ils pourront se présenter sans craindre une sentence de condamnation devant le tribunal du Fils de l'homme, qui n'est autre que le Fils de Dieu. Veiller et prier, c'est le devoir de tous les temps, parce que nul ne connaît l'heure où le Maître viendra lui demander compte de

a. Mt. XXIV.
42.

habeamini fugere ista omnia, temps et priez, pour que vous quæ futura sunt, et stare soyez trouvés dignes d'éviter ante Filium hominis; (a) quia toutes ces choses qui doivent nescitis, qua hora Dominus arriver, et de paraître avec vester venturus sit. fiance devant le Fils de l'homme, parce que vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir.

* Paragraphe Treizième

CONTINUATION

PARABOLE D'UN CHEF DE MAISON

a. Mt. XXIV.
43-51.

(a) Illud autem scitote, Mais sachez ceci : Si le père quoniam si sciret paterfamili- de famille ¹ savait à quelle heure

sa vie. Et parce que le jugement du dernier jour du monde ne sera que la confirmation publique de celui qui sera rendu au dernier jour de la vie, il est clair que la continuelle vigilance et la prière sans relâche ne sont pas seulement recommandées ici par Jésus-Christ à ceux qui recueillent sa parole sur le mont des Oliviers, ou à ceux qui vivront encore sur la terre à l'heure où la terre ébranlée sera visitée par son juge; c'est à toutes les générations présentes et futures qu'il s'adresse, comme le feront encore mieux voir les autres paraboles qui terminent ce long et imposant discours.

* Une parabole semblable se trouve au chapitre XII de saint Luc; nous l'avons rapportée au livre XI, § XI. Mais je me suis imposé la règle de ne pas séparer, sans de graves motifs, ce que les Évangélistes ont uni; d'autre part, cette parabole se trouve aussi naturellement à sa place dans ce discours reproduit par saint Matthieu, que dans celui qui est conservé par saint Luc. J'aime donc mieux courir le risque de me tromper en répétant ce qui peut-être n'a été dit qu'une fois, plutôt que de retrancher d'un discours de Jésus-Christ ce qui en est une partie intégrante.

1. Si le chef de famille savait d'avance à quelle heure le voleur doit

le voleur doit venir, il veillerait certainement, et ne laisserait pas percer sa maison. C'est pourquoi vous aussi, tenez-vous prêts; car vous ignorez l'heure à laquelle le Fils de l'homme doit venir. ² Qui, penses-tu, est le serviteur fidèle et prudent que son maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le temps leur nourriture? Heureux ce serviteur que son maître, quand il viendra, trouvera agissant ainsi. En vérité je vous dis qu'il l'établira sur tous ses biens. Mais si ce mauvais serviteur dit en son cœur : Mon maître tarde à venir, et qu'il se mette à battre ses compagnons, à manger et à boire avec des ivrognes; le maître de ce serviteur viendra au jour où il espère qu'il ne viendra pas, et à l'heure qu'il ignore;

lias, qua hora fur venturus esset, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam. Ideo et vos estote parati, quia qua nescitis hora Filius hominis venturus est. Quis putas est fidelis servus, et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore? Beatus ille servus, quem cum venerit Dominus ejus invenerit sic facientem. Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum. Si autem dixerit malus servus ille in corde suo : Moram facit Dominus meus venire, et cœperit percutere conservos suos, manducet autem, et bibat cum ebriosis; veniet dominus servi illius in die qua non sperat, et hora qua ignorat,

venir, il ne dormirait pas à cette heure-là; il faut donc, puisqu'il l'ignore, qu'il veille constamment pour ne pas être surpris. « Vous n'avez pas besoin, » écrit saint Paul aux chrétiens de Thessalonique, « que nous vous « écrivions au sujet des temps et des moments; vous savez bien vous- « mêmes que le jour du Seigneur viendra comme le voleur dans la nuit, « et lorsque vous aurez dit : Paix et sécurité, c'est alors que la perdi- « tion surviendra imprévue, comme les douleurs de l'enfantement à « une femme grosse, et personne n'échappera. *Igitur non dormiamus « sicut et ceteri, sed vigilemus, et sobrii simus.* » (I Thessal., v, 1.)

2. Afin d'éviter les redites, nous renvoyons le lecteur, pour l'interprétation de cette parabole, au liv. XI, § XI, not. 2, 3, 4 et 5.

b. Mc. XIII.
33-37.

et dividet eum, partemque et il le séparera, ³ et lui don-
ejus ponet cum hypocritis. nera sa part parmi les hypo-
Illic erit fletus, et stridor crites. Là sera le pleur et le
dentium. (b) Videte, vigi- grincement de dents. ⁴ Soyez
late, et orate. Nescitis enim sur vos gardes, veillez et priez.
quando tempus sit. Sicut Car vous ne savez pas quand le
homo qui peregre profectus temps viendra. ⁵ Comme un

3. En saint Luc (XII, 46), au lieu des hypocrites, on lit les infidèles, *partemque ejus cum infidelibus ponet*. Maldonat, dans son Commentaire sur saint Matthieu, remarque que les serviteurs infidèles, paresseux et négligents, sont justement appelés par Jésus-Christ des hypocrites, parce que les gens de cette sorte ne travaillent que lorsque le maître est présent, *ad oculum servientes*, suivant l'énergique expression de saint Paul (Éphes., XI, 6) ; ils ne songent qu'à paraître bons, sans prendre la peine de le devenir en réalité. Mais au jour du jugement, les anges rejettent à l'écart ces hommes faux, négligents et infidèles, pour qu'ils soient éternellement relégués dans le séjour des larmes et des plus cruels tourments.

4. La nécessité de veiller et de prier est la conclusion que la prudence nous conduit invinciblement à tirer de l'ignorance où nous sommes relativement au temps où nous serons jugés, individuellement ou à la face du monde : veiller, parce qu'il y faut notre travail personnel ; prier, parce qu'il ne nous est pas possible de placer notre confiance en nous, incapables que nous sommes d'avoir une seule bonne pensée de nous-mêmes, comme de nous-mêmes. Veillons donc comme si le tout dépendait de nous seuls ; et prions comme si la grâce toute seule devait agir en nous. Mais disons humblement et avec confiance, comme saint Paul (I Cor., xv, 10) : *Non ego, sed gratia Dei mecum* ; et confessons sincèrement avec David (Ps. CXXVI, 2) : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam*.

5. On comprend facilement que le sens est : Le Fils de l'homme est semblable à un homme *qui peregre profectus, reliquit donum suam, etc.* Quant à l'application de la parabole, elle se présente d'elle-même à l'esprit. Le maître qui voyage, c'est Jésus-Christ qui va bientôt quitter le monde pour monter au ciel, et qui reviendra pour le jugement dernier. Les serviteurs qu'il laisse dans sa maison, pour que chacun y fasse le service et l'œuvre qui lui sont confiés, ce sont les chrétiens qui vivent dans la maison de Dieu, c'est-à-dire dans l'Église militante, où chacun doit se donner tout entier aux choses de sa vocation. Le portier, spécialement chargé de veiller à tout et sur tous, puisque sa charge est de tenir la porte fermée aux voleurs et aux perturbateurs,

homme qui, partant pour un reliquit domum suam, et de-
 voyage, a laissé sa maison et dit servis suis potestatem
 donné pouvoir à ses serviteurs, cujusque operis; et janitori
 à chacun suivant sa fonction, et præcepit, ut vigilet. Vigilate
 commandé au portier de veiller. ergo; nescitis enim quando
 Veillez donc, car vous ignorez dominus domus veniat, sero,
 quand viendra le maître de la an media nocte, an galli
 maison, le soir, ou au milieu de cantu, an mane, ne cum ve-
 la nuit, ⁶ ou au chant du coq, ou nerit repente, inveniat vos

c'est d'abord le Chef universel de l'Église, le Vicaire de Jésus-Christ, Pierre, et chacun de ceux qui lui succèdent légitimement sur la chaire de Rome. Ce sont aussi tous les autres évêques, dont chacun a charge de conduire sa maison propre, c'est-à-dire un diocèse particulier, portion précieuse du grand édifice construit sur la pierre angulaire, qui est le Christ, et sur la pierre fondamentale établie et maintenue par Jésus-Christ lui-même, Pierre et les Pontifes Romains, centre de l'unité catholique. Si donc tous les serviteurs sont tenus de veiller, puisque le sommeil et l'action ne sauraient aller ensemble, celui à qui la garde de l'entrée est commise ne doit pas seulement veiller à sa propre sûreté; il faut qu'il tienne la porte fermée, et qu'il use de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour écarter les ennemis, et empêcher qu'ils portent au dedans le ravage, la séduction, la mort, par les hérésies, les schismes et les scandales de toute sorte.

6. Le *chant du coq* marque le milieu entre minuit et le matin. Ainsi, quoique le coq se fasse ordinairement entendre vers minuit pour la première fois, ce n'est pas ce premier chant, mais bien le second qui est indiqué, lorsque l'on se sert de l'expression de *chant du coq* pour désigner une certaine heure de la nuit. Ce point a été traité avec toute l'étendue qu'il comporte par Matthieu Poli (*Synopsis critica*), qui donne un commentaire complet de notre texte de saint Marc. L'auteur protestant explique par deux raisons le sens que l'usage attribue à l'expression dont il s'agit : premièrement, dit-il, le chant du coq qui se fait entendre vers l'aurore a beaucoup plus de force et d'éclat; secondement, il est plus utile aux hommes, qu'il semble appeler à reprendre leurs travaux. Ajoutons que le premier moment où le coq chante étant déjà désigné par une appellation parfaitement claire, il est tout simple qu'on ait continué de le nommer *minuit*. On a donc réservé l'expression de *chant du coq* pour signifier le temps qui précède l'aurore. On verra plus tard quelle est l'utilité de cette note.

dormientes. Quod autem vobis dico, omnibus dico: Vigilate.

le matin; de peur que, venant subitement, il vous trouve endormis. ⁷ Et ce que je vous dis, je le dis à tous : Veillez.

* Paragraphe Quatorzième

CONTINUATION

PARABOLE DES DIX VIERGES

a. Mt. XXV.
1-13.

(a) Tunc simile erit regnum cœlorum decem Virgines. ¹ Alors le royaume des cieus sera semblable à dix Vierges,

7. Après une déclaration si expresse de Jésus-Christ, il n'y a plus aucun moyen de restreindre son avertissement à ceux qui l'entourent, ou aux hommes qui vivront aux derniers jours du monde: *OMNIBUS dico: vigilate.*

* C'est ici que s'arrête, dans les Évangiles de saint Marc et saint Luc, le discours par lequel le Sauveur, assis sur la montagne des Oliviers, le Mercredi de la Semaine sainte, répond aux instances des quatre apôtres privilégiés (Marc, XIII, 3). La suite ne se trouve que dans saint Matthieu, qui y consacre encore un chapitre tout entier. On ne peut raisonnablement pas douter que ce soit la continuation du même discours; non-seulement l'enchaînement de la matière l'indique, mais l'Évangéliste le montre clairement par le mot *tunc*, qui lui sert de transition: « *Tunc*, cum Dominus improvisus venerit. Pendet enim ex « superiore capite sententia... id est *tunc* apparebit quod *nunc* non apparet, dum boni malis in Ecclesia mixti sunt. » Ainsi raisonne Maldonat dans son Commentaire sur saint Matthieu.

1. Ce que cette parabole nous présente dans la personne des dix Vierges est une figure de ce qui arrivera au second avènement du Fils de l'homme. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le mot *simile* du texte. La comparaison est tirée de l'usage qui se pratiquait dans les noces solennelles. Un cortège de vierges accompagnait l'époux et l'épouse à la salle du festin et prenait part à la fête. Encore bien que l'application de la parabole semble présenter quelque difficulté à cause

qui, ayant pris leurs lampes, s'en ginibus, quæ accipientes allèrent au-devant de l'Époux, lampades suas exierunt ob- et de l'Épouse. Or, cinq d'entre viam Sponso, et Sponsæ. elles étaient folles, et cinq sa- Quinque autem ex eis erant ges. Les cinq folles, en prenant fatuæ, et quinque prudentes. leurs lampes, n'emportèrent Sed quinque fatuæ acceptis point d'huile avec elles; mais lampadibus, non sumpse- les sages prirent de l'huile runt oleum secum; pruden- dans leurs vases avec les lam- tes autem acceperunt oleum

de la diversité des interprétations qu'elle a reçues, on aperçoit nettement la vérité principale qu'elle met en lumière; c'est que la béatitude céleste sera éternellement refusée à tous ceux qui, à la venue du Seigneur, ne se trouveront pas bien préparés à le recevoir, quand même ils se seraient longtemps proposé de rompre avec le péché, quand même ils auraient amassé une riche moisson de mérites, avant d'entrer dans une carrière de coupable négligence et d'abandon des œuvres saintes. On comprend donc facilement que l'Époux représente Jésus-Christ, et l'Épouse la sainte Église. La salle du festin des noces, c'est le paradis avec ses éternelles jouissances, avec la vision béatifique de Dieu, qui est la substance même de l'impérissable bonheur des élus. Les Vierges, ce sont tous les enfants de l'Église qui ont embrassé la foi; les cinq Vierges prudentes et sages, ce sont les âmes justes et persévérantes dans le bien; les cinq Vierges imprudentes et folles, ce sont les âmes dont la vie n'est pas conforme à la foi qu'elles professent, et qui, connaissant la loi de Dieu, ne lui obéissent pas. La foi est représentée par la lampe, et les bonnes œuvres ou la charité par l'huile, parce que c'est la charité qui fait vivre la foi et la rend agissante et féconde. Le sommeil, qui gagne les Vierges sages aussi bien que les Vierges folles, rappelle que nous croyons tous le jour du Seigneur éloigné, et que l'heure de la mort arrive pour tous quand elle est le moins attendue. Les Vierges se lèvent et s'empressent quand elles entendent crier : *Voici l'Époux qui vient, sortez au-devant de lui*; les Vierges sages se hâtent de préparer leurs lampes, ainsi les âmes justes ne perdent pas un instant pour examiner leurs actes et satisfaire à la justice de Dieu avant que le juge éternel apparaisse; les Vierges folles s'aperçoivent trop tard que l'huile leur manque pour allumer les leurs. Ainsi ceux dont la vie est toute vide de bonnes œuvres s'imaginent qu'au dernier moment un autre pourra leur en donner. Enfin, la porte fermée, et le *nescio vos*, signifient que le temps de la miséricorde est passé. La conclusion de la parabole est qu'il faut veiller, puisque le jour et l'heure sont inconnus.

in vasis suis cum lampadibus. Moram autem faciente Sponso dormitaverunt omnes, et dormierunt. Media autem nocte clamor factus est: Ecce Sponsus venit, exite obviam ei. Tunc surrexerunt omnes Virgines illæ, et ornaverunt lampadas suas. Fatuæ autem sapientibus dixerunt: Date nobis de oleo vestro, quia lampades nostræ extinguntur. Responderunt prudentes dicentes: Ne forte non sufficiat nobis et vobis, ite potius ad vendentes, et emite vobis. Dum autem irent emere, venit Sponsus; et quæ paratæ erant intraverunt cum eo ad nuptias; et clausa est janua. Novissime vero veniunt et reliquæ Virgines dicentes: Domine, Domine, aperi nobis. At ille respondens ait: Amen dico vobis, nescio vos. Vigilate itaque, quia nescitis diem, neque horam.

pes. Or, l'Époux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes, et s'endormirent. Mais au milieu de la nuit, un cri s'éleva: Voici l'Époux qui vient; sortez au-devant de lui. Alors toutes ces Vierges se levèrent, et préparèrent leurs lampes. Mais les folles dirent aux sages: Donnez-nous de votre huile, parce que nos lampes s'éteignent. Les sages répondirent disant: De peur qu'il n'y en ait pas assez pour nous et pour vous, allez plutôt à ceux qui en vendent, et achetez-en pour vous. Or, pendant qu'elles allaient en acheter, l'Époux arriva, et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui dans la salle des noces, et la porte fut fermée. Enfin les autres Vierges vinrent aussi, disant: Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. Mais l'Époux répondant dit: En vérité je vous le dis, je ne vous connais pas. Veillez donc, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure.

* Paragraphe Quinzième

CONTINUATION

PARABOLE DES TALENTS

1 C'est comme un homme (a) Sicut enim homo pe- a. Mt. XXV.
 qui partant pour un voyage, regre proficiscens vocavit 14-30.
 appela ses serviteurs et leur servos suos, et tradidit illis
 remit ses biens. A l'un il donna bona sua; et uni dedit quin-
 cinq talents, à un autre deux, que talenta, alii autem duo,

* « Narrat Lucas (xix, 11 et seq.) parabolam huic ferme similem, « sed alia in occasione a Jesu Christo propositam, ubi non desunt « etiam circumstantiæ omnino diversæ. » Cette observation est de D. Calmet, dans son commentaire de saint Matthieu. J'ai montré en effet (l. XIII, § VII, not. prél.) conformément à l'opinion du savant interprète, que la parabole des *Mincs*, reproduite par saint Luc, ne doit pas être confondue avec celle des talents de saint Matthieu; c'est pourquoi j'ai conservé à l'une et à l'autre sa place. Je renvoie le lecteur à l'exposé des raisons qui m'ont déterminé; et, comme il existe entre les deux paraboles une très-grande analogie, les notes que j'ai mises au texte de saint Luc me dispensent de m'étendre sur celui de saint Matthieu. Quant au motif qui me décide à ne point séparer cette parabole du paragraphe précédent, je le trouve dans le langage même de l'Évangéliste, qui indique évidemment une continuation : *Sicut enim, etc.*

1. Les premières paroles du Sauveur : *Sicut enim homo peregre proficiscens*, montrent bien que l'objet est le même que celui de la parabole des dix Vierges. Les Apôtres et les chrétiens de tous les temps avaient besoin d'apprendre de plus en plus avec quel soin ils doivent se tenir toujours prêts à rendre compte à Jésus-Christ leur juge de ses grâces et de ses dons. Au moment de quitter la terre pour monter au ciel, le Seigneur, qui donne à tous les hommes tant de biens de la nature et de la grâce, dans la mesure que déterminent sa volonté toujours juste et sa sagesse infinie, les avertit qu'après un long espace de temps, *post multum temporis*, c'est-à-dire à la fin des siècles, ils le verront revenir; et alors sa conduite à leur égard sera semblable à celle du Maître dont il leur présente la figure.

alii vero unum, unicuique à un autre un, à chacun selon secundum propriam virtu- sa capacité personnelle, et il tem; et profectus est statim. partit aussitôt. Or, celui qui Abiit autem qui quinque avait reçu les cinq talents s'en talenta acceperat, et opera- alla, les fit valoir et en gagna tus est in eis, et lucratus est cinq autres. Pareillement celui alia quinque. Similiter et qui qui en avait reçu deux en gagna duo acceperat, lucratus est aussi deux autres. Mais celui qui alia duo. Qui autem unum n'en avait reçu qu'un, s'en al- acceperat, abiens fodit in- lant, creusa la terre, et cacha terram, et abscondit pecu- l'argent de son maître. Long- niam domini sui. Post mul- temps après, le maître de ces tum vero temporis venit serviteurs revint et compta avec dominus servorum illorum, eux. ² Alors celui qui avait reçu et posuit rationem cum eis. cinq talents s'approchant, lui Et accedens qui quinque ta- présenta cinq autres talents, lenta acceperat obtulit alia disant : Seigneur, vous m'avez quinque talenta, dicens : remis cinq talents, en voici cinq Domine, quinque talenta autres que j'ai gagnés de plus. tradidisti mihi, ecce alia Son maître lui répondit : Bien,

2. Les hommes ne recevant pas tous les mêmes grâces, Dieu n'exige pas indistinctement de tous les mêmes fruits ; le juste juge demandera plus à celui que la libéralité divine a fait plus riche que les autres. Mais sa récompense aussi sera plus magnifique ; car il demeure vrai qu'il a plus travaillé et que ses œuvres ont été plus parfaites. Toutefois, quels que soient les travaux du serviteur de Dieu, quelle que soit la perfection de ses œuvres dans la vocation où il a été placé, il n'y aura jamais de comparaison possible entre la surabondance et la perpétuité des glorieuses joies du ciel, et la petitesse, la brièveté de toutes les souffrances, la facilité de toutes les persévérances et de toutes les fidélités de cette vie. C'est ce qu'exprime le contraste de ces paroles du texte : *Super pauca.... super multa*. Les châtimens que Dieu inflige dans l'autre vie ne dépassent jamais ce que le pécheur a mérité ; mais les récompenses qu'il y donne sont les récompenses d'un Dieu. — Nous avons dit ailleurs que la valeur du talent n'était pas toujours la même, parce qu'il y avait des talents de plusieurs espèces. — Le mot *euge* exprime l'approbation et la félicitation.

serviteur bon et fidèle ; parce que tu as été fidèle dans le peu, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton Seigneur. Celui qui avait reçu deux talents vint aussi, et dit : Seigneur, vous m'aviez remis deux talents, en voici deux autres que j'ai gagnés. Son maître lui répondit : Bien, serviteur bon et fidèle ; parce que tu as été fidèle dans le peu, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton Seigneur. ⁴ Puis, celui qui avait reçu un seul talent s'approchant aussi, dit : Seigneur, je sais que vous êtes un homme sévère ; vous moissonnez où vous n'avez pas semé, et vous recueillez

quinque superlucratus sum. Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis ; quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium domini tui. Accessit autem et qui duo talenta acceperat, et ait : Domine, duo talenta tradidisti mihi, ecce alia duo lucratus sum. Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis ; quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium domini tui. Accedens autem et qui unum talentum acceperat, ait : Domine, scio quia homo durus es ;

3. *Entre dans la joie*, c'est-à-dire partage avec ton Seigneur le même bonheur, le même royaume, la même gloire. Il n'était pas possible d'exprimer d'une manière plus saisissante et plus énergique la perfection et la plénitude de la récompense des bienheureux.

4. On a vu dans un autre endroit (l. XIII, § VII, not. 3, 4, 5 et 6), l'explication des versets qui suivent. Je ne veux ajouter qu'une seule chose, pour répondre à ce que les défenseurs de l'usure ont voulu tirer en faveur du prêt à intérêt de ce texte de l'Évangile : *Et veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura*. Il suffirait de rappeler que dans l'application des paraboles, il faut avoir en vue l'objet qu'elles se proposent et non pas s'en tenir à l'écorce de la lettre. Mais je préfère opposer à ces prétendus docteurs l'autorité de saint Thomas, qui, après avoir démontré l'injustice de ceux qui veulent tirer un intérêt du *mutuum*, résout ainsi l'objection dont il s'agit : « Le nom d'usure est pris ici dans un sens métaphorique, et signifie l'accroissement des biens spirituels que Dieu exige, voulant toujours que nous profitions des biens qu'il nous a donnés ; en quoi il procure notre avantage et non pas le sien. » (Summ. 2. 2. q. 78, art. 1, ad. 1.)

metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti; et timens abii, et abscondi talentum tuum in terra: ecce, habes quod tuum est. Respondens autem dominus ejus dixit ei: Serve male et piger; sciebas quia meto ubi non semino, et congrego ubi non sparsi. Oportuit ergo te committere pecuniam meam nummulariis, et veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura. Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta. Omni enim habenti dabitur, et abundabit; ei autem qui non habet, et quod videtur habere, auferetur ab eo. Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores. Illic erit fletus, et stridor dentium.

* Paragraphe Seizième

FIN DU DISCOURS

LE JUGEMENT UNIVERSEL

α. Mt. xxv.
31-46.

(α) Cum autem venerit Fi- Or, quand le Fils de l'homme

* « Videtur explicatio hæc esse parabolæ præcedentis. Declarat enim Christus, quomodo in Judicio rationem cum servis positurus

¹ viendra dans sa majesté, ² et lius hominis in majestate tous les anges avec lui; alors il sua, et omnes angeli cum s'assiéra ³ sur le trône de sa ma- eo, tunc sedebit super sedem jesté, et toutes les nations seront majestatis suæ, et congre- rassemblées devant lui, et il sé- gabuntur ante eum omnes parera les uns des autres, comme gentes, et separabit eos ab le pasteur sépare ⁴ les brebis invicem, sicut pastor segre- d'avec les boucs; et il placera gat oves ab hædis; et sta- les brebis à sa droite, et les tuet oves quidem a dextris boucs à sa gauche. ⁵ Alors le suis, hædos autem a sini-

« sit. » Ainsi s'exprime Maldonat (*Comm. in Matth.*, h. l.). C'est ici, en effet, la partie la plus intéressante du discours de Jésus-Christ sur le mont des Oliviers, et l'on voit que cette conclusion se rattache nécessairement à la parabole précédente.

1. Les premières paroles du Sauveur nous apprennent qu'il viendra dans sa forme humaine, mais dans sa forme humaine glorifiée, juger le monde, et que non-seulement les élus, mais aussi les réprouvés, le verront des yeux du corps. Et l'on ne doit pas s'étonner qu'il redise plus d'une fois dans le même discours à ses bien-aimés disciples, dans quel appareil de gloire et de majesté il exercera ses droits de juge. Il s'agissait d'établir un des points fondamentaux de leur foi, dans le temps même où ils allaient le voir humilié jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la Croix; il les prémunit donc contre le scandale auquel ils allaient bientôt être exposés; et certes, s'ils avaient voulu comprendre et se souvenir, il y avait dans l'enseignement de leur maître de quoi les préserver du doute.

2. Personne n'est excepté. Toutes les hiérarchies, tous les chœurs de la céleste milice seront là pour rendre hommage à la royauté de leur Seigneur, et témoigner publiquement de la justice de ses arrêts par leurs acclamations et par leur obéissance.

3. Ce trône magnifique sera une blanche nuée formée par les anges dans les régions de l'air.

4. C'est encore par le ministère des anges que le genre humain tout entier sera partagé en deux troupes immenses, ainsi que le dit ailleurs le même Évangéliste. *In consummatione sæculi exhibunt angeli, et separabunt malos de medio justorum.* (*Matth.*, XIII, 49.) A la droite, c'est-à-dire à la place d'honneur, au-dessous de la main qui bénit, les élus que figurent ici les brebis, la partie la plus douce, la plus inoffensive, la plus docile du troupeau. A la gauche, du côté des malédictions et du mépris, les réprouvés, représentés par les boucs, les animaux immondes, obstinés, intraitables.

5. Jésus-Christ se donne ici le titre de Roi; c'est au jugement, en

stris. Tunc dicet Rex iis, qui a dextris erunt : Venite, benedicti Patris mei; possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram, et collegistis me; nudus, et cooperuistis me; infirmus, et visitastis me; in carcere eram, et venistis ad me. Tunc respondebunt ei iustidicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, et pavimus te? sitientem, et dedimus tibi potum? quando

Roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, les bénis de mon Père ; possédez le royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde. ⁶ Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile et vous m'avez recueilli; nu, et vous m'avez vêtu; malade, et vous m'avez visité; en prison, et vous êtes venus à moi. ⁷ Alors les justes lui répondront, disant : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim, et que nous vous avons rassasié? ayant soif, et

effet, que tous les hommes seront contraints de le reconnaître pour Roi, le Roi unique, le juge des rois, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs; Roi du ciel et Roi de la terre, Roi des anges et Roi des hommes. Il appelle les élus, qui sont les bénis de son père, à venir se joindre à lui pour toujours, et les met en possession paisible, parfaite, inamissible, éternelle, du royaume des cieux préparé pour eux dès le commencement.

6. La cause du salut ou de la damnation ne sera pas la même pour tous. Mais Jésus-Christ signale une seule classe de bonnes œuvres, à titre d'exemple, et pour les indiquer toutes. S'il nomme de préférence les œuvres de miséricorde, c'est : 1° pour en faire ressortir l'excellence et la nécessité; 2° parce qu'elles sont généralement plus connues, et que tous, à des degrés divers, sont tenus de les pratiquer; 3° pour montrer combien elles lui sont agréables; 4° pour consoler ses disciples, après leur avoir prédit des persécutions et des épreuves.

7. Ce dialogue est généralement considéré par les interprètes comme une expression figurée de l'étonnement et de la reconnaissance que ressentiront les élus, en se voyant récompensés avec tant de bonté et de munificence pour avoir servi Dieu, et fait par amour de lui un peu de bien à leur prochain. L'enseignement commun n'est donc pas que ces paroles ou d'autres semblables doivent être réellement échangées au jugement dernier.

que nous vous avons donné à boire? quand est-ce que nous vous avons vu sans asile, et que nous vous avons recueilli? ou nu, et que nous vous avons vêtu? ou quand est-ce que nous vous avons vu malade, ou en prison, et que nous sommes venus à vous? ⁸ Et le Roi répondra, disant : En vérité je vous dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. Alors il dira aussi à ceux qui seront à sa gauche : ⁹ Allez loin

autem te vidimus hospitem, et collegimus te? aut nudum, et cooperuimus te? aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, et venimus ad te? Et respondens Rex dicet illis : Amen dico vobis : quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. Tunc dicet et his qui a sinistris ejus erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus. Esurivi enim, et non dedistis mihi

8. Jésus-Christ, le Fils de Dieu, ne dédaigne pas d'appeler ses frères ceux que le monde regarde avec mépris. Il promet de compter pour exercé à l'égard de lui-même le plus petit acte de charité pratiqué envers le dernier des siens ; et les pauvres, s'ils acceptent de bon gré leur pauvreté, s'ils sont vraiment humbles et petits à leurs propres yeux, pourront occuper dans le royaume des cieux les places les plus glorieuses.

9. Ces terribles paroles ont plutôt besoin d'être crues et méditées, qu'expliquées par de longs commentaires. La peine du dam et la peine du sens, toutes deux éternelles, y sont clairement énoncées. Le bannissement loin de Dieu, avec la malédiction qui l'accompagne, renferme nécessairement la privation pénale et perpétuelle de la vision béatifique ; de même, la condamnation au feu éternel renferme l'idée d'une peine sensible très-intense et sans fin. Quand le diable et ses anges se révoltèrent, il n'y eut plus de place pour eux dans le ciel, mais aussitôt l'enfer leur fut préparé. Alors le genre humain n'avait pas encore pu dégénérer de sa rectitude originelle, puisqu'Adam n'était pas encore créé. Plus tard, Dieu en le créant, l'avait destiné ainsi quo toute sa postérité à occuper les trônes restés vides des anges apostats ; mais lui aussi devint rebelle à son créateur ; ainsi, au lieu d'obéir à Dieu, il aima mieux se laisser guider par Satan ; il se rendit, avec tous ceux qui devaient naître de lui, l'esclave de celui qui l'avait trompé par haine et par envie. Faut-il s'étonner après cela de voir condamner au supplice éternel, et celui qui, refusant de croire au Fils unique de Dieu,

manducare; sitivi, et non dedistis mihi bibere; hospes eram, et non collegistis me; nudus, et non cooperuistis me; infirmus et in carcere, et non visitastis me. Tunc respondebunt ei et ipsi dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, et non ministravimus tibi? Tunc respondebit illis dicens : Amen dico vobis, quamdiu non fecistis uni ex minoribus his, nec mihi fecistis. Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam.

de moi, maudits, au feu éternel, qui a été préparé au diable et à ses anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez point donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez point donné à boire; j'étais sans asile, et vous ne m'avez point recueilli; nu, et vous ne m'avez point vêtu; malade et en prison, et vous ne m'avez point visité. Alors, eux aussi lui répondront, disant : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim, ou soif, ou sans asile, ou nu, ou malade, ou en prison, et que nous ne vous avons point assisté? Alors il leur répondra, disant : En vérité je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez point fait à l'un de ces petits, à moi non plus vous ne l'avez point fait. Et ¹⁰ ceux-ci s'en iront à l'éternel supplice, et les justes dans la vie éternelle.

est à lui-même son propre juge; et tous ceux qui ont durement méconnu tant de vivantes images de Jésus-Christ, les petits et les pauvres? Mais si la condamnation éternelle est infailliblement encourue par tous ceux qui, pouvant exercer les œuvres de miséricorde à l'égard du prochain, les omettent par leur faute; est-il possible que les voleurs, les adulateurs, les homicides, les blasphémateurs se sauvent? Ici encore, un genre de transgression est mentionné pour les désigner tous.

10. L'exécution suit de près la sentence : *Supplicium æternum.... Vitam æternam*; il n'y a pas de milieu. Sur les fins dernières, voir saint Thomas, *Suppl. in Summ., quæst. 100, ad 130*; et le card. Gotti, *Theolog. dogm.*, tom. III, tract. 14, 15 et 16.

LIVRE SEIZIÈME

* Paragraphe Premier

LE PACTE DE JUDAS

Cependant approchait la fête (a) Appropinquabat au- a. L. XXII.
des Azymes, ¹ qui est appelée tem dies festus Azymorum, 1-2.

* Le texte de saint Matthieu (*Cum consummasset Jesus sermones hos omnes*) ne laisse place à aucun doute sur l'enchaînement des faits; c'est bien après son discours sur la montagne des Oliviers que le Seigneur parla de la Pâque, de la trahison, du crucifiement. J'ai fait remarquer ailleurs (liv. XV, § IX, not. pré.) que suivant toutes les probabilités, ce discours appartient à la matinée du Mercredi saint, plutôt qu'à la soirée du jour précédent. Jésus dit donc : *Scitis quia post biduum Pascha fiet*, parce que la solennité de Pâques tombant cette année-là le vendredi, quinzième jour du mois, on en était précisément séparé par deux jours encore. Mais la fête commençait le jeudi soir, après le coucher du soleil. « Decima tertia Nisan, feria quarta, « seu die Mercurii ante meridiem congregati sunt principes sacerdo-
« tum. » (Tirinus, *Comm. in Matth.*) Benoît XIV prouve encore par une ancienne tradition ecclésiastique, que le pacte de Judas avec le grand conseil fut conclu le mercredi. « Nec illud prætereundum, sce-
« lestum Judam feria quarta de venditione, et proditione Christi
« Domini egisse; quam ob causam primis Ecclesiæ temporibus duo in
« Ecclesia jejunia erant indicta, alterum feria quarta ob eam ratio-
« nem, quam modo attulimus, feria sexta alterum in mortis Jesu Christi
« memoriam. » (*Tract. de Festis D. N. J. C.*, cap. IV, 26.)

1. La Pâque était déjà la plus solennelle des fêtes de l'ancienne loi. Le mot *pâque*, dans la langue sainte, signifie *passage*; la fête était instituée en mémoire du passage de l'ange exterminateur, qui, frappant

qui dicitur Pascha. Et quærebant principes sacerdotum et Scribæ quomodo Jesum interficerent. (b) Et factum est cum consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit discipulis suis: Scitis quia post biduum Pascha fiet, et Filius hominis tradetur, ut crucifigatur. Tunc congregati sunt principes sacerdotum, et seniores populi in atrium principis sacerdotum, qui dicebatur Caïphas, et consilium fecerunt (c) quomodo eum

Pâque. Et les princes des prêtres et les Scribes cherchaient comment ils pourraient faire mourir Jésus. Et il arriva que lorsque Jésus eut achevé tous ces discours, il dit à ses disciples : ² Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours, et le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié. ³ Alors les princes des prêtres et les anciens du peuple s'assemblèrent dans la salle du grand prêtre, qui se nommait Caïphe, et tinrent conseil pour savoir comment ils se saisiraient de Jésus par ruse, et le feraient

b. Mt. XXVI. 1-4.
c. Mc. XIV. 1.

de mort tous les premiers nés des Égyptiens, avait épargné les maisons des Hébreux, dont les portes étaient marquées du sang de l'Agneau.

2. Le Sauveur avait prédit plusieurs fois sa passion et sa mort; mais ici il fait connaître le rapport intime qu'il y avait entre le sacrifice prochain de son sang, et l'immolation de l'agneau pascal qui en était la principale figure. Quoiqu'il tardât à la haine de ses ennemis de le mettre à mort, l'irrésolution les gagne aussitôt qu'il s'agit des moyens; ils ne veulent pas s'exposer, et, bien loin de songer à exécuter leur dessein pendant la fête de Pâques, le choix de ce temps leur semble le plus impolitique de tous. Mais Jésus-Christ, qui voit tous les événements futurs et les coordonne entre eux, annonce à ses disciples le moment précis de la trahison, le dénoûment des projets qui se trament, et jusqu'au genre de mort qui lui est réservé sur la Croix, le jour même de la solennité de Pâques.

3. La résolution de faire mourir Jésus avait été prise dans une autre assemblée. Maintenant il ne s'agit que de déterminer le moyen qui sera mis en œuvre pour le surprendre, se rendre maître de lui, et le livrer au supplice. Tout ce qu'il y a de plus grand et de plus sacré est réuni dans le palais du Pontife sacrilège; et, chose étrange, aucun des membres du Sanhédrin ne se sent la conscience troublée, en donnant son concours à une machination où la fraude conduit à l'homicide; on les dirait occupés ensemble de l'œuvre la plus innocente et la plus sainte.

mourir. ⁴ Mais ils craignaient le dolo tenerent, et occide-
 peuple. Et ils disaient : Non pas rent. (d) Timebant vero *d. L. XXII. 2.*
 un jour de la fête ; de peur qu'il plebem. (e) Dicebant autem : *e. Mt. XXVI.*
 ne s'élevât du tumulte parmi le Non in die festo ; ne forte *5.*
 peuple. Or Satan entra dans Ju- tumultus fieret in populo.
 das, qui était surnommé ⁵ Isca- (f) Introivit autem Satanas *f. L. XXII.*
 riote, l'un des douze, et il s'en in Judam, qui cognomina- *3-4.*
 alla trouver les premiers des batur Iscariotes, unum de
 prêtres, pour le leur livrer. Et duodecim ; et abiit (g) ad *g. Mc. XIV.*
 il conféra avec les princes des summos sacerdotes, ut pro- *16.*
 prêtres et les magistrats, com- deret eum illis. (h) Et locu- *h. L. XXII. 4.*
 ment il le leur livrerait. Ceux-ci tus est cum principibus sa-
 l'entendant ⁶ se réjouirent, et cerdotum, et magistratibus

4. Pendant les trois jours précédents, le peuple que la fête réunissait s'était pressé autour de Jésus dans le Temple, et n'avait eu pour lui que de l'admiration et des applaudissements. Il y avait donc tout lieu de craindre que l'on n'aurait pas laissé sans résistance une poignée de gens armés s'emparer de sa personne ; on pouvait s'attendre à voir la multitude se soulever, pour arracher aux mains de ses ennemis l'incomparable Maître d'Israël.

5. Le surnom d'*Iscariote*, ainsi que nous l'apprennent saint Jérôme et saint Jean Chrysostome, désigne la ville de la tribu d'Éphraïm, d'où Judas était originaire. On peut consulter Benoît XIV (*De Festis D. N. J. C.*, cap. VII, n. 44), qui fait justice de l'idée bizarre que l'on a eue d'attribuer pour patrie à Judas Monte-Carotto, dans le Picenum ; d'où serait venu son nom d'*Iscariote*. L'Évangéliste, en rappelant qu'il était un des douze, fait ressortir toute l'atrocité de son crime. Satan ne se rendit pas maître du corps de Judas de manière qu'il devint possédé ; mais il lui inspira la pensée vraiment diabolique de trahir et de vendre Jésus-Christ. C'est pour cela, qu'une année auparavant, le Seigneur lui-même dit de lui qu'il était un démon. (Joan., VI, 71-72, et liv. VII, § X, not. 8.) Ainsi, rien ne devait manquer à cette assemblée infernale, et la présence de Judas vint en compléter le caractère, lorsque, conduit par Satan, il y apporta les propositions et le langage d'un apostat. Non-seulement il approuva toutes les résolutions du conciliabule impie, mais il se présenta comme un instrument tout prêt à les exécuter.

6. Nouvel Achitophel, il est reçu avec des transports de joie par les parricides, comme le premier l'avait été au conseil de rebelles

quemadmodum illum tra- promirent de lui donner de l'ar-
 deret. (i) Qui audientes ga- gent. Et il leur dit : Que ⁷ vòu-
 visi sunt, et promiserunt ei lez-vous me donner, et je vous
 pecuniam se daturus. (k) Et le livrerai ? Et ceux-ci lui assu-
 ait illis : Quid vultis mihi rèrent ⁸ trente pièces d'argent.
 dare, et ego vobis eum tra- ⁹ Et il s'engagea. Et de ce mo-
 dam ? At illi constituerunt ment il cherchait une occasion
 ei triginta argenteos. (l) Et de le livrer en l'absence du
 spopondit. (m) Et exinde peuple.
 quærebat opportunitatem
 (n) ut traderet illum sine
 turbis.

i. Mc. XIV.
11.

k. Mt. XXVI.
15.

l. L. XXII. 6.

m. Mt. XXVI.
16.

n. L. XXII. 6.

convoqué par Absalon. Le traître se chargea, sans aucun doute, de résoudre toutes les objections que l'on pouvait tirer de la difficulté de l'entreprise. On lui promet donc de le payer en argent, mais seulement après que sa tâche serait remplie.

7. L'esclave du démon de l'avarice, le voleur (Joan., xii, 6) veut connaître d'avance et en termes précis la somme que sa trahison lui rapportera. On ne peut sans frémir l'entendre articuler effrontément sa demande. Il parle comme de son esclave, comme de sa chose, de la Personne de Jésus-Christ, son Maître, son Seigneur et son Dieu ; et le droit qu'il s'arroe sur lui, il en use pour le vendre à des ennemis jurés, qui ne le cherchent avec tant de soin que pour le mettre à mort. Et pourtant Judas a des imitateurs ; ce sont les sacrilèges qui vendent par avarice le corps et le sang de Jésus-Christ dans les sacrements, et jettent le Saint des saints aux chiens qui le déchirent.

8. Les interprètes ne s'accordent pas pour déterminer la valeur de ces pièces d'argent. On sait que trente sicles d'argent étaient le prix d'un esclave (Exod., xxi, 32), et que cette somme répond, suivant l'estimation commune, à dix-huit écus romains (cent francs environ). Je n'ai pas de peine à croire que l'on n'offrit pas plus à Judas. (Voir Ben. XIV, l. cit., n. 32.)

9. Le traître s'en contenta ; il se chargea de pourvoir à ce que l'exécution ne rencontrât ni obstacle, ni retard ; il songea au temps et au lieu qu'il fallait choisir, pour ne point émouvoir le peuple, ni le trouver rassemblé.

* Paragraphe Deuxième

PIERRE ET JEAN ENVOYÉS POUR PRÉPARER
LA CÈNE PASCALE

Or, ¹ le premier jour des Azymes, où il était nécessaire d'immoler la Pâque, les disciples s'approchèrent de Jésus, disant : Où voulez-vous que nous allions vous préparer ce qu'il faut pour manger la Pâque? Et il envoya ² deux de ses

(a) Prima autem die Azy-
morum, (b) in qua necesse
erat occidi Pascha, (c) acces-
serunt discipuli ad Jesum
dicentes: (d) Quo vis eamus,
et paremus tibi ut mandu-
cemus Pascha? Et mittit
duos ex discipulis suis

a. Mt. XXVI.
17.
b. L. XXII. 7.
c. Mc. XXVI.
17.
d. Mc. XIV.
12-13.

* On n'élève sur cet endroit aucune difficulté chronologique; c'est, en effet, après le discours de la montagne des Oliviers, et après la délibération des Juifs à laquelle Judas avait pris part, que dut nécessairement se passer tout ce que renferme ce paragraphe, formé du texte de trois Évangélistes. J'ai exposé (l. XIV, § 1, not. pré.) les motifs qui m'ont déterminé à réunir le chapitre XII de saint Jean, du verset 1 au verset 8, avec une partie du récit de saint Matthieu (xxvi, 3-13) et de saint Marc (xiv, 3-9).

1. Le premier jour des Azymes, c'est-à-dire le quatorzième du premier mois des Juifs, où tous les enfants d'Israël étaient obligés d'immoler l'Agneau pascal, les Apôtres vinrent demander à Jésus-Christ s'ils devaient faire pour lui les préparatifs nécessaires. Il y a tant de clarté dans ce simple récit des Évangélistes, qu'il suffit à lui seul pour résoudre toutes les questions relatives au temps où Jésus-Christ célébra cette dernière Pâque. Certainement cette année, comme les années précédentes, il observa le rit accoutumé et se conforma, pour le choix du jour, à l'usage universel. Soutenir le contraire, ce n'est pas seulement s'éloigner du sentiment commun et de la vérité, c'est encore faire au texte sacré une violence presque évidente. Pour éviter de longs détails, je renvoie le lecteur à Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, cap. VI, n. 2 et seq.). Nous verrons ailleurs que saint Jean ne contredit point les autres.

2. Le Seigneur n'en pouvait choisir de plus dignes; saint Pierre est le chef du collège apostolique; saint Jean est celui qui aime le plus tendrement son maître, il est le disciple que Jésus aimait, il est l'aîné

c. L. XXII.
8-10.

(e) Petrum et Joannem discipules, Pierre et Jean, disant : Euntes parate nobis Pascha, ut manducemus. At illi dixerunt : Ubi vis pareremus? Et dixit ad eos :

f. Mc. XIV.
13.

(f) Ite in civitatem, et leur dit : Allez³ dans la ville, et

g. L. XXII.
10 12.

(g) ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo quidam amphoram aquæ portans; sequimini eum in domum, in quam intrat; et dicetis patri familias domus : Dicit tibi Ma-

disciples, Pierre et Jean, disant : Allez nous préparer la Pâque, afin que nous la mangions. Mais eux lui dirent : Où voulez-vous que nous la préparions? Et il voici qu'en y entrant, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau; suivez-le dans la maison où il entrera; et vous direz au père de famille de la maison : ⁴ Le Maître te dit : mon temps est proche; je fais

des fils adoptifs de la Mère de Dieu. Il faut remarquer que les Apôtres demandent seulement dans quel lieu ils doivent préparer la Pâque; ce qui prouve bien que, pour tout le reste, ils n'avaient pas besoin de nouvelles instructions, et que tout devait se passer comme les années précédentes.

3. La loi défendait de manger l'Agneau pascal hors de Jérusalem. — Quel autre que le Dieu des prophètes aurait pu donner tous ces détails relatifs au lieu, au temps, aux personnes, si minutieusement que les deux envoyés ne pouvaient plus trouver place à la plus légère hésitation? Il n'était pas plus difficile de nommer le maître de la maison; mais le Seigneur aime mieux exercer la foi et l'obéissance des disciples privilégiés. On aperçoit suffisamment que le père de famille n'était pas un homme du commun; c'était peut-être un des personnages considérables qui étaient secrètement attachés à Jésus-Christ, comme Joseph d'Arimathie et Nicodème. Il y a des auteurs qui poussent la perspicacité de l'interprète jusqu'à nommer hardiment celui que l'histoire sacrée ne nomme pas. Mais quelques-unes de leurs suppositions, purement gratuites, sont renversées par des preuves contraires; d'autres manquent absolument de l'appui que la tradition aurait pu leur fournir.

4. Que de majesté, que de simplicité, que d'assurance dans ces quelques mots! Il avait dit la veille aux Apôtres : *Post biduum Pascha fiet, et Filius hominis tradetur ut crucifigatur* (Matth. xxvi, 2); maintenant il notifie que son temps est proche, il veut qu'on l'annonce au maître de la maison où il va célébrer la Pâque. C'est un nouvel enseignement qu'il donne sur le rapport intime qu'il y a entre sa mort et l'immolation de l'Agneau pascal.

chez toi la Pâque avec mes disciples. Où est le lieu où je pourrai manger la Pâque avec eux ?
 5 Et il vous montrera un grand cénacle orné; faites-y les préparatifs pour nous. 6 Ses disciples s'en allèrent donc; ils vinrent dans la ville, et trouvèrent les choses comme il leur avait dit. Et les disciples firent comme Jésus leur avait commandé, et ils préparèrent la Pâque.

gister : (h) Tempus meum prope est; apud te facio Pascha cum discipulis meis; (i) ubi est diversorium, ubi Pascha cum discipulis meis manducem? (k) Et ipse vobis demonstrabit cœnaculum grande stratum; et illic parate nobis. Et abierunt discipuli ejus, et venerunt in civitatem, et invenerunt sicut dixerat illis. (l) Et constituerunt illis Jesus; et paraverunt Pascha.

h. Mt. XXVI.
18.

i. L. XXII. 11.

k. Mc. XIV.
15-17.

l. Mt. XXVI.
19.

* Paragraphe Troisième

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PAQUE APRÈS LE BAPTÊME. COMMENCEMENT DE LA CÈNE

Le soir donc s'étant fait, (a) Vespere autem facto

a. Mt. XXVI.
20.

5. Ni les disciples, ni le père de famille, ne soupçonnaient quels mystères allaient s'accomplir dans ce Cénacle, orné et préparé avec tant de soin.

6. Mais l'obéissance, la fidélité des disciples reçut bientôt sa récompense; ils virent que pas une des paroles de leur Maître ne manquait de s'accomplir. Après avoir fidèlement exécuté tous ses ordres, et dans leur court voyage, et dans le message dont ils étaient chargés pour le père de famille, ils ne montrèrent pas moins d'empressement à faire tous les préparatifs nécessaires, afin que rien ne manquât de ce que réclamait la loi ou l'usage pour la célébration de la Pâque.

* Si je me suis efforcé jusqu'à présent de faire ressortir, par la disposition chronologique des faits, le parfait accord qui règne entre les

b. Mc. XIV.
17.
c. L. XXII.
14-18.

(b) venit cum duodecim. ¹Jésus vint avec les douze. ²Et
(c) Et cum facta esset hora, . quand l'heure fut arrivée, il se
discubuit, et duodecim Apos- mit à table, et les douze Apôtres

saints Évangélistes, je me propose de donner désormais à ce point une attention plus grande encore ; car c'est précisément en intervertissant l'ordre dans lequel les détails se succèdent, que l'on est arrivé à créer des difficultés dans les choses même les plus simples et les plus claires. On a vu, dans le paragraphe précédent, que les deux Apôtres chargés d'aller faire les préparatifs de la Pâque, obéirent exactement aux instructions qu'ils avaient reçues. Jésus se rendit ensuite avec les dix autres à Jérusalem et entra dans le Cénacle. Or saint Luc est le seul qui rapporte ce que le Sauveur dit et ce qu'il fit au commencement de la Cène ; c'est donc à cet Évangéliste qu'il faut emprunter le début de cet important récit.

1. De quel soir s'agit-il ici ? Sans aucun doute, c'est du soir de la première journée des Azymes, puisque les trois Évangélistes s'accordent à désigner ce jour-là comme celui où fut célébrée la Cène pascale. Saint Marc, en se servant du pluriel au verset 12, *quando pascha immolabant*, donne assez clairement à entendre que Jésus-Christ ne célébra point la Pâque par anticipation, mais bien le jour même où tout le monde la célébrait. La même conclusion ressort du texte de saint Luc : *Venit autem dies azymorum, in qua necesse erat occidi pascha* (l. XXII, 7). Puisque la loi imposait *une nécessité*, le Seigneur s'y conforma certainement, et ne devança pas le jour fixé. J'ai voulu répéter ici ce que j'ai seulement indiqué d'une manière générale dans la note 1, du paragraphe précédent, me réservant d'éclaircir complètement ce point, lorsque je commenterai (§ v) le texte de saint Jean, que l'on a coutume d'objecter.

2. Jésus-Christ poussa le respect de la loi jusqu'à ne point vouloir se mettre à table avant que l'heure fût venue. Ils ne s'assirent point, mais ils se couchèrent, suivant l'usage des Orientaux, sur des lits disposés autour de la table ; c'est ce que montre surtout ce qui est dit de l'Apôtre saint Jean, *qui recubuit in cœna super pectus ejus* (Joan., XXI, 20). On a déjà eu l'occasion de remarquer le même usage lors du repas où la Magdeleine oignit les pieds et la tête du Sauveur. On admet généralement que la loi qui prescrivait de manger l'Agneau pascal, non pas assis ou couché, mais debout, ne fut observée que dans la première manducation. Pourtant si l'on tenait à l'opinion contraire, je n'y verrais aucune difficulté, pourvu que l'on m'accorde que Jésus-Christ et les convives du Cénacle furent couchés pendant le reste de la Cène, après qu'ils eurent mangé l'Agneau, immolé et préparé conformément à la loi.

avec lui; et il leur dit : ³ J'ai désiré d'un grand désir de manger cette Pâque avec vous, avant de souffrir; car, je vous le dis, ⁴ je ne la mangerai plus désormais, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu. ⁵ Et ayant pris le calice, il rendit grâces, et dit : Prenez, et partagez entre vous. Car, je vous le dis, je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le royaume de Dieu vienne.

toli cum eo : et ait illis : Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum antequam patiar. Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei. Et accepto calice gratias egit, et dixit : Accipite, et dividite inter vos. Dico enim vobis, quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.

3. Jésus-Christ commence à dévoiler les mystères de la Pâque et de sa Passion, qui ont entre eux un rapport si étroit. Le désir ardent dont il parle est une preuve éclatante de son excessive charité. Il veut, en parlant de la sorte, faire connaître que c'est lui-même qui était figuré dans cette cérémonie de l'ancienne loi, qui allait recevoir son dernier accomplissement, et par le baptême de sang vers lequel il aspirait de toutes les forces de son âme, et par l'institution de la très-sainte Eucharistie.

4. Ce passage n'est pas entendu de la même manière par tous les auteurs. Le sens qui me paraît le plus vraisemblable est celui-ci : Jésus-Christ ne devait plus manger avec ses Apôtres, jusqu'à ce que le royaume de Dieu fût établi, c'est-à-dire jusqu'à sa résurrection; il fait allusion à la nourriture qu'il prit encore avec eux avant de monter au ciel. On peut aussi rapporter ces paroles au céleste banquet des bienheureux dans la vie éternelle, qui est désignée ailleurs sous le nom de royaume de Dieu.

5. Il ne faut pas confondre ce calice avec celui que consacra Jésus-Christ après la Cène, et dont le même Évangéliste fait mention au verset 20. L'usage était de présenter au commencement du repas une coupe remplie de vin, que le père de famille bénissait, goûtait lui-même et faisait ensuite passer à tous les convives. — Le Seigneur rend d'abord grâces à Dieu; et la justice demande que tous les hommes fassent de même avant de manger ou de boire ce qui leur vient de Dieu seul. — Les dernières paroles ont été suffisamment expliquées dans la note précédente.

* Paragraphe Quatrième

PREMIÈRE PRÉDICTION DE LA TRAHISON DE JUDAS

„ Mc. XIV. 18. (a) Et discumbentibus eis, Et comme ils étaient à table, et manducantibus, ait Jesus : et qu'ils mangeaient, Jésus dit : Amen dico vobis (b) quia ¹ En vérité, je vous dis, qu'un

„ Mt. XXVI. 21.

* On pourrait voir une première prophétie annonçant la trahison de Judas, dans ce que Jésus-Christ dit à ses Apôtres, à Capharnaüm, dans le discours relatif à la sainte Eucharistie : que parmi eux il y avait un démon : *Nonne ego vos duodecim elegeri, et ex vobis unus diabolus est? Dicebat autem Judam Simonis Iscariotem. Hic enim erat traditurus eum, cum esset unus ex duodecim. Joan., VI, 71 et 72.* Mais je n'entends parler ici que des prédictions voisines de l'événement, parmi lesquelles celle-ci est la première ; celle de Capharnaüm remontait déjà à une année. La seconde fut faite après le lavement des pieds, et la troisième après l'institution du sacrement d'Eucharistie. J'adopte sur ce point l'opinion de D. Calmet (*Comm. in Matth., XXVI, 21*), qui est aussi celle de Benoît XIV : « De prodicione quam unus e discipulis magistro moliebatur, trina est Jesu Christi prædictio : Prima est initio Cœnæ... « Altera est postquam discipulis lavit pedes... Tertia denique postquam Eucharistiam instituit. » (*De Festis D. N. J. C., cap. VI, n. 33.*) Les autres opinions ne me paraissent pas faire concorder heureusement les textes des Évangélistes. Quant au motif que le Seigneur eut de répéter trois fois la même prédiction, voici ce que dit Benoît XIV : « Cujus tunc prædictionis causa fuit : vel ut apostolis firmior injiceretur opinio, Christi voluntarium fuisse interitum, quem, si voluisset, facile illi fuisset evitare ; vel etiam ut iteratis illis prædictionibus Judæ daretur pœnitentiæ locus, quemadmodum sancti Patres, « sacrique interpretes rem hanc expendunt. »

1. Il convenait que Jésus-Christ fit connaître aux Apôtres fidèles, et au traître lui-même, qu'il ne conjecturait pas seulement, mais qu'il connaissait de science certaine son exécration attentat ; et c'est pour en faire ressortir l'atrocité, qu'après avoir dit : *Un de vous*, il ajoute : *un de ceux qui mangent avec moi.* Il semblait impossible qu'un traître pût se trouver dans un cercle si intime, parmi des hommes comblés de tant de marques de tendresse. Mais Jésus l'affirme solennellement : *Amen dico vobis* ; aucun doute n'est plus possible.

de vous doit me trahir, un de vous qui mange avec moi. ² Mais eux, grandement contristés, commencèrent à lui dire un à un : Est-ce que c'est moi, Seigneur ? Mais Jésus répondant dit : ³ Un des douze, qui met avec moi la main dans le plat, celui-là me trahira. Sans doute, ⁴ le Fils de l'Homme s'en va, ainsi qu'il a été écrit de lui ; ⁵ mais malheur à l'homme par

unus vestrum me traditurus est; (c) qui manducat mecum. At illi (d) contristati valde, cœperunt (e) dicere ei singulatim : Numquid ego (f) sum, Domine ? At ipse respondens ait : (g) Unus ex duodecim, qui intingit mecum manum (h) in paropside, hic me tradet. Filius quidem hominis vadit sicut scriptum est de illo. Væ au-

c. Mc. XIV. 18-19.
d Mt. XXVI. 22.
e. Mc. XIV. 19.
f. Mt. XXVI. 22-23.
g. Mc. XIV. 20.
h. Mt. XXVI. 23-25.

2. On s'étonne de cette consternation universelle des Apôtres, qui avaient pour eux le témoignage d'une bonne conscience. Mais si les onze savaient qu'ils avaient alors de tout autres pensées que celle de trahir leur cher Maître, ils connaissaient aussi trop bien leur naturelle faiblesse, pour oser se considérer comme assurés d'une fidélité persévérante dans son service. Et plutôt à Dieu qu'ils fussent demeurés dans cette humble et salutaire crainte ! elle les aurait gardés contre le scandale de la Passion, par lequel ils ne se laissèrent que trop atteindre.

3. Une réponse si générale ne put donner aucune lumière aux Apôtres ; et cela seul est suffisant pour réfuter les interprètes qui soutiennent qu'aucun autre que Judas ne mit en ce moment la main au plat avec Jésus-Christ, et que, par conséquent, il fut alors clairement désigné. Mais saint Jean nous apprendra que le traître resta inconnu, même au moment où le démon l'entraîna pour toujours hors du Cénacle.

4. Jésus-Christ, en parlant de sa mort comme d'un simple départ, montre bien qu'aucune nécessité ne le forçait à se laisser vaincre par la méchanceté du traître ; il ne faisait que consentir librement à la volonté de son Père, ainsi que l'Écriture l'avait annoncé de lui.

5. Il ne se borne pas à prédire que la trahison arrivera à son but ; il prophétise la terrible fin du traître ; cette fin sera telle qu'il vaudrait mieux pour lui n'être pas né. Pourtant le malheureux ne s'émeut pas ; effronté autant qu'endurci, il ose répéter la demande des autres disciples ; seulement au nom de *Seigneur*, il substitue celui de *Rabbi*. Jésus-Christ lui répond dans les termes les plus affirmatifs que le traître c'est lui-même ; mais il lui parla, dit D. Calmet (*loc. cit.*), à voix basse, *submissa voce* ; car il est certain, comme la suite le prouve, qu'aucun autre parmi les convives ne le reconnut encore pour le coupable. La

tem homini illi, per quem qui le Fils de l'Homme sera
 Filius hominis tradetur! Bo- trahi! Il vaudrait mieux pour
 num erat ei si natus non cet homme-là qu'il ne fût pas né.
 fuisset homo ille. Respon- Mais prenant la parole, Judas
 dens autem Judas, qui tra- qui le trahit, dit : Est-ce moi,
 didit eum, dixit : Numquid Maître? Il lui répondit : Tu l'as
 ego sum, Rabbi? Ait illi : dit.
 Tu dixisti.

* Paragraphe Cinquième

JÉSUS-CHRIST LAVE LES PIEDS DES APOTRES

a. J. XIII.
1-11.

(a) Ante diem festum Pas- Avant le jour de la fête de

signification de cette forme hébraïque, *tu dixisti*, est ici évidente ; elle équivaut à une affirmation, et pourrait se traduire par : *précisément ; comme tu dis*.

* Pour justifier l'ordre chronologique, je dois prouver que le lavement des pieds n'eut lieu ni avant le repas légal, ni avant le repas ordinaire, mais avant la Cène eucharistique. Il est bon de rappeler, à ce propos, que saint Jean rapporte communément les faits qui n'ont point été mentionnés par les autres Évangélistes. Lui seul parle du lavement des pieds, et lui seul ne dit rien de l'institution du Très-Saint Sacrement. Et pourtant, c'est lui, et lui seul, qui nous a conservé le premier discours sur l'Eucharistie, prononcé l'année précédente, dans la synagogue de Capharnaüm. (V. liv. VIII, § IX.) J'ai dit, en premier lieu, que le Seigneur ne lava point les pieds des Apôtres avant de se mettre à table, ainsi que l'ont soutenu quelques auteurs, dont Jansénius de Gand (*Concord. Evangel.*, cap. cxxx) déclare l'opinion nouvelle et invraisemblable. Il ne faut, pour la détruire, que quatre mots de saint Jean : *Cæna facta, surgit a cæna*, auxquels il est absolument impossible de donner le sens de *Cæna præparata*. Mais écoutons Benoît XIV (*De Festis D. N. J. C.*, cap. VI, n. 34) : « Triplex
 « considerari potest Cæna : 1. Qua Paschalis Agnus, adhibitis cære-
 « moniis legalibus, comedentibus unice apponebatur ; 2. Vulgaris quæ-
 « dam cæna, qua, cum Paschalis Agnus satiandæ familiæ plerumque
 « satis esse non posset, quilibet licebat comedere ; 3. Denique sacro-
 « sancta illa Cæna, qua institutum est Eucharistiæ sacramentum.....

¹ Pâque, Jésus sachant que ²son chæ sciens Jesus quia venit heure était venue de passer de ce hora ejus, ut transeat ex hoc

« Communis opinio est, Christum, legali cœna expleta, lavisse pedes « Apostolorum, atque hunc esse illorum verborum sensum, *et cœna « facta*, et paulo post, *surgit a cœna*. Nec expleta tantum legali cœna, « sed magna etiam ex parte secunda illa vulgari cœna absumpta. » Et plus bas (n. 35), il ajoute : « Verum ablutio pedum ante Eucha- « ristiaë institutionem facta fuit. Ea enim innuere Christus voluit, « mundos eos esse oportere, qui Sacramentum susciperent : quod « certe non innuebatur pedes abluendo post Eucharistiaë institutio- « nem : ut bene arguit Maldonatus, etc. »

1. Saint Jean appelle d'un autre nom la même journée que les autres Évangélistes nomment *le premier jour des Azymes*, c'est-à-dire *le quatorzième du mois de Nisan*, premier mois de l'année judaïque. Les Évangélistes n'ont pas besoin d'être justifiés. Mais, si cette justification était nécessaire, je dirais que celle de saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, se trouve dans l'Exode (xii, 18), où nous lisons : *Primo mense, quartadecima die mensis ad vesperam comedetis azyma*; et celle de saint Jean, au livre des Nombres (xxviii, 16, 17), où il est dit : *Mense autem primo, quartadecima die mensis, Phase Domini erit, et quinta-*

ima die solemnitas. Les trois premiers Évangélistes désignent les jours conformément à l'usage du calendrier des Juifs, suivant lequel la fête commence au coucher du soleil. Saint Jean indique les jours naturels. Dans une matière si importante, je veux produire ici deux graves autorités, celle du Docteur angélique saint Thomas, et celle du Catéchisme romain. Le premier s'exprime ainsi : « Cum autem dicitur « (Joan., xiii) *ante diem festum Paschæ*, intelligitur hoc fuisse quarta- « decima luna, quod tunc evenit quinta feria. Nam luna existente quinta « decima, erat dies solemnissimus Paschæ apud Judæos. Et sic eundem « diem, quem Joannes nominat *diem Festum Paschæ* propter distinctio- « nem naturalem dierum; Matthæus nominat *primum diem Azymorum*, « quia secundum ritum Judaicæ Festivitatæ solemnitas incipiebat a « vespere præcedentis diei. » Le Catéchisme romain (p. II, c. iv, n. 13) donne la même interprétation : « Quem *primum Azymorum diem* ceteri « Evangelistæ appellarunt... eum ipsum diem Joannes *pridie Paschæ* « fuisse describit. »

2. Saint Jean (vii, 30; viii, 20) avait dit que les Juifs ne s'étaient point emparés de Jésus-Christ, parce que son heure n'était pas venue. Le même Évangéliste nous veut avertir maintenant, en termes exprès, que le Seigneur sait que son heure est arrivée, l'heure marquée dans les décrets éternels pour qu'il passe de ce monde dans la gloire de son Père, et qu'il s'associe triomphant à sa droite, après avoir accom- pli les mystères de sa Passion, de sa Mort, de sa Résurrection et de

mundo ad Patrem, cum dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos. Et cœna facta, cum diabolus jam misisset in cor, ut traderet eum Judas Simonis Iscariotæ, sciens quia omnia dedit ei Pater in manibus,

monde à son Père, ³ ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin. ⁴ Et le souper fini, lorsque déjà le diable avait mis dans le cœur de Judas, fils de Simon Iscariote, de le trahir ; sachant que son Père ⁵ lui a remis toutes

son Ascension ; car le corps de l'Homme-Dieu ne devait pas, comme le corps des autres hommes, demeurer soumis à la corruption du tombeau.

3. Ce texte en dit bien plus que la traduction ne paraît exprimer. Jésus, dont le cœur déborde de tendresse pour ses disciples, en redouble les témoignages au moment où il va les laisser au milieu du monde ; à tous les bienfaits dont il les a comblés, il en ajoute de nouveaux, qui dépassent tous les autres, et qu'il a réservés pour être les derniers. Les auteurs qui restreignent l'application de ces paroles au lavement des pieds en mutilent évidemment le sens ; car c'est de l'institution de la sainte Eucharistie, c'est de la prochaine effusion de son précieux sang jusqu'à la dernière goutte qu'il faut de toute nécessité les entendre.

4. J'ai déjà exposé la signification de ces mots : *Cœna facta*. L'Évangile attribue de nouveau au chef des démons la première pensée de la trahison, et la suggestion que Judas accueillit. Ce souvenir est rappelé par l'historien sacré, afin que nous admirions davantage l'humilité, la charité, la patience de Jésus-Christ, qui caresse encore le tigre et se prosterne à ses pieds, tandis que, pour un peu d'argent, il vend le sang et la vie d'un Dieu.

5. Ce n'est pas la première fois qu'on lit dans l'Évangile que le Père a remis toutes choses entre les mains de Jésus-Christ. Ainsi, malgré la connaissance qu'il a de sa puissance sans bornes, malgré la divinité de son origine et la divine hauteur du séjour où il retourne, il ne dédaigne pas un abaissement qui a de l'incompréhensible, et que nous l'entendrons tout à l'heure proposer aux siens comme un exemple à suivre. Il ne sera pas hors de propos d'ajouter ici une réflexion. Le Seigneur allait en quelque sorte diviniser ses Apôtres en les consacrant Prêtres et Évêques, en leur communiquant le pouvoir de consacrer et d'offrir le Sacrifice de son Corps et de son Sang, comme aussi de lier et de délier les péchés des hommes. Pourquoi donc ne dirions-nous pas qu'il donne en ce moment une leçon à toute son Église, qu'il lui enseigne quel respect est dû à la haute dignité de ceux qu'il des-

choses entre les mains, et qu'il et quia a Deo exivit, et ad
 est sorti de Dieu et retourne à Deum vadit, surgit a cœna,
 Dieu, il se lève de table, ⁶ et et ponit vestimenta sua; et
 pose ses vêtements; et, ayant cum accepisset linteum,
 pris un linge, il s'en ceignit. præcinxit se. Deinde mittit
 Puis il versa de l'eau dans un aquam in pelvim, et cœpit
 bassin, ⁷ et commença à laver lavare pedes discipulorum,
 les pieds des disciples, et à les et extingere linteo, quo erat
 essuyer avec le linge dont il præcinctus. Venit ergo ad
 était ceint. Il vint donc à Simon Simonem Petrum. Et dicit
 Pierre. Et Pierre lui dit : ⁸ Sei- ei Petrus : Domine, tu mihi

tine à être les représentants de sa Divine Personne, à exercer en son nom les pouvoirs les plus sublimes, les plus entièrement surhumains ?

6. On comprend assez que le Seigneur ne se dépouilla que de ceux de ses vêtements qui auraient gêné ses mouvements, dans l'accomplissement de la tâche servile qu'il s'imposait.

7. De ce que saint Pierre n'est nommé qu'après que l'Évangéliste a dit que le Seigneur commença à laver et à essuyer les pieds des disciples, quelques auteurs ont conclu que saint Pierre ne reçut pas le premier cet insigne honneur. Saint Jean Chrysostôme va même jusqu'à croire que Jésus-Christ s'humilia tout d'abord aux pieds de Judas, tandis qu'au contraire Origène soutient qu'il fut exclu de cette humble démonstration de tendresse, parce que finalement il ne devait point avoir de part avec Jésus-Christ. Mais si Judas avait été l'objet d'une exception unique, les autres Apôtres l'auraient par cela seul reconnu pour le traître, au lieu que leur ignorance sur ce point persista jusqu'après la sortie du Cénacle, ainsi que nous le verrons. Aussi, saint Augustin, et avec lui le plus grand nombre des interprètes, ne doutent pas que le lavement des pieds ait commencé par saint Pierre, déjà désigné comme Chef du Collège apostolique. Pour moi, ce sentiment est rendu d'autant plus vraisemblable par tout ce que fit le fervent Apôtre, et par tout ce qu'il dit pour arrêter son Maître; sa surprise même fait assez voir qu'aucun autre ne lui avait donné l'exemple d'accepter l'humiliation du Sauveur.

8. Les paroles de saint Pierre sont si expressives et si énergiques dans leur simplicité, que je craindrais de les affaiblir en essayant d'en donner un commentaire. Dans une autre occasion, l'Apôtre, tout pénétré de la grandeur de Jésus-Christ, avait laissé échapper ce cri où se peint toute son âme : *Retirez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un pécheur.* (Luc, v. 8. V. liv. III, § VIII, not. 4.) Combien sa

lavas pedes? Respondit Jesus, et dixit ei : Quod ego facio, tu nescis modo, scies autem postea. Dicit ei Petrus : Non lavabis mihi pedes in æternum. Dicit ei Jesus : Si non laverò te, non habebis partem mecum. Dicit ei Simon Petrus : Domine, non tantum pedes meos, sed et manus, et caput. Dicit ei Jesus : Qui lotus est, non indiget, nisi ut pedes lavet, sed

gneur, vous, à moi, vous me lavez les pieds? Jésus répondit et lui dit : ⁹ Ce que je fais, tu ne le sais pas maintenant ; mais tu le sauras plus tard. Pierre lui dit : Jamais vous ne me laverez les pieds. Jésus lui dit : ¹⁰ Si je ne te lave, tu n'auras pas de part avec moi. Simon-Pierre lui dit : ¹¹ Seigneur, non-seulement mes pieds, mais encore les mains et la tête. Jésus lui dit : ¹² Celui qui a été lavé, n'a

surprise est plus explicable, maintenant que, se connaissant encore mieux lui-même, il voit le Fils du Très-Haut s'abaisser jusqu'à un ministère au-dessous duquel on ne saurait rien imaginer !

9. Saint Pierre sait que Jésus-Christ veut lui laver les pieds; ce qu'il ne sait pas, c'est le mystère que cet acte recèle. Il devait le comprendre plus tard, et Jésus le lui annonce : *Scies autem postea*. Ces paroles auraient dû suffire pour fléchir sa résistance, comme deux autres paroles, *sine modo*, avaient suffi pour que Jean-Baptiste consentit à baptiser l'Agneau de Dieu de son baptême de pénitence; mais l'humilité du Précurseur était alors plus éclairée et plus parfaite que celle de l'Apôtre.

10. Ces derniers mots furent pour le disciple si rempli d'amour comme un coup de foudre. Encore bien qu'il ne comprît pas encore quel mystère renfermait la conduite de son Maître, il ne douta plus qu'il y en eût un d'une grande importance.

11. « In recusando vehemens Petrus, et in permittendo vehementior; utrumque ex amore; » dit avec raison saint Jean Chrysostome (*Hom. LXIX, in Joan.*)

12. Celui qui sort du bain est entièrement sans souillure; il lui suffit de se laver les pieds, quand ils ont pris de la poussière du chemin. Ainsi celui qui a été une fois purifié dans les eaux du baptême, ou dans celles du sacrement de pénitence, a besoin d'effacer chaque jour les taches légères du péché véniel et des imperfections; aucun homme conçu dans le péché ne saurait éviter longtemps toute espèce de chute; il lui faut répéter sans cesse : *Dimitte nobis debita nostra*; et encore : *Amplius lava me*.

besoin que de laver ses pieds , est mundus totus. Et vos et il est entièrement pur. Vous mundi estis, sed non omnes. aussi vous êtes purs , mais non Sciebat enim quisnam esset, pas tous. Car il savait qui était qui traderet eum , propterea celui qui le trahirait; c'est dixit : Non estis mundi pourquoi il dit : Vous n'êtes pas omnes. tous purs.

* Paragraphe Sixième

INSTRUCTION SUR LE LAVEMENT DES PIEDS ET DEUXIÈME PRÉDICTION DE LA TRAHISON DE JUDAS

¹ Après donc qu'il leur eut (a) Postquam ergo lavit n. J. XIII.
lavé les pieds, et qu'il eut pris pedes eorum, et accepit ves- 12-20.

* Cette instruction, dont toutes les parties s'unissent et se suivent, ne me paraît pas avoir besoin d'être interrompue, comme se le sont imaginé quelques interprètes, qui n'admettent pas que la trahison de Judas ait été prédite de nouveau avant l'institution de la sainte Eucharistie. Voyez ce que nous avons dit plus haut (§ IV, not. prél.).

1. Quand Jésus eut rempli son ministère de Serviteur, il reprit sa place de Seigneur et de Maître au milieu de ses Apôtres. Cependant, avant de se remettre à table, il reprend ses vêtements, montrant par là que s'il s'est facilement dépouillé de la majesté divine pour vivre un peu de temps sur la terre dans une douce familiarité avec les hommes, il ne lui sera pas plus difficile de reprendre son vêtement de gloire après les humiliations de sa mort, et de sa mort sur la Croix. Lui qui, dans tout le cours de sa vie mortelle, a constamment donné l'exemple avant l'enseignement, *cæpit facere et docere* (Act., I, 1), il demande en Maître s'ils ont bien pénétré le sens de la leçon qu'ils viennent de recevoir. Le fait seul de les interroger ainsi montre que son action renfermait un mystère. Il avait averti ses disciples qu'ils n'étaient pas tous purs, ce qui faisait assez voir qu'il s'agissait de la pureté de l'âme. Or, il veut tout d'abord qu'ils apprennent à être humbles, et qu'ils ne reculent devant aucun abaissement aux pieds des hommes, quand il s'agira de les gagner à Dieu. Bientôt il va les laisser fondateurs de sa Religion. La prédication toute seule développe facilement la vanité au cœur de l'homme; et, comme l'a bien dit saint Augustin : « Tutius

timenta sua, cum recubisset iterum, dixit eis : Scitis quid fecerim vobis? Vos vocatis me, Magister, et Domine; et bene dicitis, sum etenim. Si ergo lavi pedes vestros, Dominus et Magister, et vos debetis alter alterius lavare pedes. Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis. Amen, amen dico vobis : non est servus major Domino suo, neque Apostolus major eo, qui misit illum. Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea. Non de omnibus vobis dico : Ego scio quos elegerim. Sed ut

ses vêtements, s'étant remis à table, il leur dit : Savez-vous ce que je vous ai fait? Vous m'appellez vous-mêmes Maître et Seigneur, et vous dites bien, car je le suis. Si donc j'ai lavé vos pieds, moi Seigneur et Maître, vous devez, vous aussi, vous laver les pieds les uns aux autres. Car je vous ai donné l'exemple, afin que, comme je vous ai fait, vous fassiez aussi vous-mêmes. ² En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni l'Apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé. Si vous savez ces choses, vous serez bienheureux, pourvu que vous

« auditur veritas, quam prædicatur; quoniam cum auditur, humilitas
« custoditur, cum autem prædicatur, vix non subvenit cuius homi-
« num quantulacumque jactantia, in qua utique inquinantur pedes. »
(August. Tract. 57, in Joan.) Que les prédicateurs y réfléchissent!
D'un autre côté, Jésus-Christ veut que tous les chrétiens apprennent tout spécialement que la pureté du corps, et plus encore l'entière pureté de l'âme, sont des conditions essentielles pour prendre place à la Table eucharistique.

2. Cette formule solennelle, *amen, amen*, jointe à l'énoncé d'une proposition aussi simple que la comparaison du serviteur à son maître, et de l'Apôtre à celui qui l'envoie, fait voir l'importance extrême que Jésus-Christ attache à cet enseignement. Choisis pour exercer des fonctions toutes divines, les disciples devaient se rappeler continuellement qu'après tout ils n'étaient que des disciples et des serviteurs, disciples et serviteurs d'un Maître qu'ils avaient vu prosterné à leurs pieds. Donc, en qualité de ses représentants, bienheureux les premiers Apôtres, et bienheureux leurs successeurs, s'ils se reconnaissent toujours pour les héritiers bénis de l'humilité et de la charité de Jésus-Christ, plus encore que de son autorité et de sa puissance!

les pratiquiez. Je ne parle pas adimpleatur Scriptura : Qui de vous tous : ³ je sais ceux que manducat mecum panem, j'ai choisis ; mais c'est pour que levavit contra me calcaneum s'accomplisse l'Écriture : ⁴ Celui qui mange le pain avec moi, priusquam fiat, ut cum factum fuerit credatis, quia ego levera son pied contre moi. Je sum. Amen, amen dico vobis : Qui accipit si quem vous le dis dès à présent, avant misero, me accipit ; qui autem me accipit, accipit eum, que cela arrive, afin que, lorsque ce sera arrivé, vous me croyiez ce que je suis. En vérité, ⁵ en vérité je vous le dis : Qui reçoit celui que j'aurai envoyé me reçoit ; et qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.

3. Il a parlé de béatitude, et de cette béatitude le traître devait être éternellement exclu. A cette occasion il rappelle qu'il connaît ses élus, et donne à entendre pour quel motif il tolère ce fils de perdition, dont le crime était déjà prédit par les Écritures.

4. Il n'est pas douteux que le Sauveur fait ici allusion au Ps. XL, v. 10, où nous lisons, d'après la Vulgate : *Qui edebat panes meos magnifrabat super me supplantationem*. C'est ainsi que les Septante ont rendu la pensée du Prophète ; mais l'hébreu porte littéralement : *Ele-vavit contra me calcaneum*. Le même mot hébreu se prend pour *talon, coup de pied, supplantation*. Je pense avec Bellarmin et le P. Berthier, que ce psaume se rapporte en entier à Jésus-Christ ; cette interprétation est fondée sur l'autorité des Pères. Prétendre que ce psaume, et même le verset cité par Jésus-Christ, doit être entendu de David persécuté par son propre fils, et trahi par Achitophel, c'est ôter sa force à la prophétie, que le Sauveur déclare expressément se rapporter à Judas. Jésus ne se laisse pas de stimuler la conscience du traître, en même temps qu'il prémunit les Apôtres contre le scandale que sa Passion va les exposer à recevoir. Que si pourtant ils succombent, que si le malheureux s'endurcit et s'obstine, chacun ne pourra s'en prendre qu'à sa faiblesse ou à sa malice, et non pas à celui qui a la charité de les éclairer et qui s'efforce d'empêcher leur chute.

5. La prophétie de David, appliquée par Jésus-Christ et bientôt vérifiée sous leurs yeux, était une démonstration palpable de la divinité de sa mission. — Celui qui reçoit Jésus-Christ, reçoit le Père qui l'a envoyé pour racheter le monde ; et celui qui reçoit les Apôtres de Jésus-Christ, reçoit Jésus-Christ même.

* Paragraphe Septième

INSTITUTION DE LA TRÈS-SAINTE EUCHARISTIE

a. Mt. XXVI.
26.
b. L. XXII.
19.

(a) Cœnantibus autem eis ¹ Or, pendant qu'ils sou-
acceptit Jesus panem, (b) gra- paient, Jésus prit le pain, ren-

* C'est à ce moment que, suivant l'opinion la plus commune et la plus fondée, je place l'institution de la très-sainte Eucharistie. Les auteurs qui prétendent que Judas fut exclu de la participation aux saints mystères, mettent la sortie du traître avant l'institution du grand Sacrement. Mais je prouverai dans le paragraphe suivant que le sacrilège était encore là, et communia avec les autres disciples. J'ai dit que l'opinion suivant laquelle la Cène eucharistique fut précédée du repas légal de la Pâque et d'une partie notable du repas ordinaire, est la plus commune et la plus fondée, parce que je l'ai démontré dans les notes qui précèdent. Mais je ne veux pas négliger de produire le témoignage du Concile de Trente, qui, en parlant du Saint Sacrifice de la Messe (Sess. 22. cap. 1), dit clairement que le Sauveur avant d'établir la Pâque nouvelle, célébra l'ancienne selon le rit accoutumé. « In Cœna « novissima, qua nocte tradebatur, ... *celebrato veteri Pascha*, quod in « *memoriam exitus de Ægypto multitudo filiorum Israël immolabat,* « *novum instituit Pascha.* » C'est pourquoi l'Église, dans la solennité de la Fête-Dieu, chante cette hymne composée par saint Thomas d'Aquin : « In supremæ nocte Cœnæ, recumbens cum fratribus, *Ob-* « *servata lege plene cibis in legalibus, cibum turbæ duodenæ se dat* « *suis manibus.* » Et ailleurs : « *Post agnum typicum expletis epulis,* « *corpus Dominicum datum discipulis, etc.* » Ce paragraphe, qui contient ce que l'Église appelle par excellence *Mysterium Fidei*, exigerait comme explication, non pas un commentaire succinct composé de quelques notes, mais de longues citations des Conciles et des Pères, où l'on verrait la constante tradition de l'Église catholique sur le dogme de la transsubstantiation. Je renvoie le lecteur aux théologiens et aux controversistes qui ont écrit contre Bérenger et contre les Protestants. Bossuet à lui seul, dans son *Histoire des Variations*, suffirait pour convaincre le plus obstiné novateur.

1. J'ai dit (Sup., § v, not. pré.) pourquoi saint Jean est le seul des Évangélistes qui ne rapporte pas l'institution de l'Eucharistie. Mais de même qu'en omettant l'histoire de la transfiguration, il semble avoir laissé à saint Pierre (II Petr., 1, 16, 17) la tâche de quatrième Évan-

dit grâces, ² le bénit, le rompit, tias egit, (c) et benedixit, ac le donna à ses disciples, et dit : fregit, deditque discipulis c. Mt. XXVI.
26.

³ Prenez et mangez, ceci est mon suis, et ait : Accipite, et co-

gélisme ; ainsi, en ce qui touche l'institution du Saint-Sacrement, on dirait qu'il a transmis l'honneur de le suppléer à l'Apôtre saint Paul, qui déclare (I Cor. xi, 23) avoir reçu une révélation spéciale sur ce point : *Ego enim accepi a Domino, quod et tradidi vobis*. Le mot *cœnantibus* semble au premier abord difficile à concilier avec cette autre expression : *Postquam cœnatum est* ; mais la difficulté n'a rien de sérieux ; voici comment elle est résolue par Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, cap. vi, n. 35) : « Verba illa, *cœnantibus* et *manducantibus* apud « Matthæum et Marcum, reditum Christi ad mensam significant post « lavatos pedes discipulorum, quo tempore paululum cibi præterea « sumpsit ; verba autem illa, *postquam cœnavit* apud Luca et Paulum, finem manducandi ostendunt. »

2. On peut ici se demander si Jésus-Christ opéra le miracle de la transsubstantiation du pain en son Corps et du vin en son Sang au moyen des paroles reproduites dans le texte ; ou bien, s'il consacra les deux espèces par une bénédiction purement intérieure, avant de dire : Ceci est mon corps, ceci est mon sang. Pour distinguer ce qui est absolument certain de ce qui peut être soutenu sans préjudice de la foi, je dirai d'abord que Jésus-Christ possédant, sans aucun doute, *le pouvoir d'excellence en ce qui touche les sacrements*, nous sommes forcés de croire qu'il pouvait consacrer sans faire usage d'aucune parole. Mais qu'il lui ait plu en fait d'agir de la sorte, c'est là ce que l'Évangile ne dit pas ; et aucune décision de l'Église ne nous oblige de l'affirmer ou de le nier. Innocent III n'a pas voulu revêtir son opinion personnelle de l'autorité pontificale. Saint Thomas enseigne (3 p. q. 78, art. 1, ad. 1), que le Seigneur se sert des paroles pour la consécration ; c'est aussi la doctrine du Catéchisme romain (p. 2, cap. iv, n. 19). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que cette opinion soit aujourd'hui regardée comme certaine. On objecte l'interversion que présente le récit de l'Évangile, et à laquelle je n'ai pas eu l'audace de toucher ; voici la réponse du Docteur angélique : « Evangelistæ non semper eundem ordinem in « recitando servaverunt, quo res sunt gestæ.... Unde intelligendum est « ordinem rei gestæ sic exprimi posse : *Accipiens panem benedixit* « *dicens : Hoc est corpus meum* : et deinde fregit et dedit discipulis « suis. Sed idem sensus haberi potest etiam verbis Evangelii non mutatis. »

3. Deux autres questions se présentent : Jésus-Christ communia-t-il les Apôtres de sa main ? se communia-t-il lui-même ? Sur la première question, le doute n'est possible qu'en ce qui touche le pain consacré ;

	medite : Hoc est corpus	corps, qui est donné pour vous.
d. L. XXII. 19-20.	meum, (d) quod pro vobis	⁴ Faites ceci en mémoire de moi.
	datur. Hoc facite in meam	Pareillement prenant aussi le
	commemorationem. Simili-	calice, après qu'il eut soupé, il
e. Mt. XXVI. 27.	ter et (e) accipiens calicem	rendit grâces, et le leur donna
f. L. XXII. 20.	(f) postquam cœnavit (g) gra-	disant : Buvez-en tous ; ⁵ et ils en
g. Mt. XXVI. 27.	tias egit, et dedit illis dicens :	burent tous. Et il leur dit : ⁶ Car

quant au calice, il est certain que chacun le prit lui-même. Maldonat dans son Commentaire sur saint Matthieu, dit que le Seigneur mit le pain eucharistique, non pas dans la bouche, mais dans la main de chacun des Apôtres, quoiqu'on ne puisse pas l'affirmer d'une manière absolue. « In manus, an in os dederit, non constat, sed conjectura « non levis est in manus dedisse. » Saint Thomas examine la deuxième question (3 p. q. 81, art. 1), et prouve, en s'appuyant de l'autorité de saint Jérôme, que Jésus-Christ commença par se communier lui-même. Benoît XIV se prononce dans le même sens. (*Institut.* 38, § 5.)

4. L'explication de ces paroles : *Hoc facite in meam commemorationem* a été donnée par le Concile de Trente, qui déclare que l'Église catholique les a toujours entendues comme un commandement fait aux Apôtres, constitués alors Prêtres du Nouveau Testament, et à leurs successeurs dans le sacerdoce, d'offrir le Sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin, et de recevoir ce sacrement. (Sess. 22, cap. 1). Et dans le deuxième canon de la même session, le saint Concile frappe d'anathème tous ceux qui oseraient les interpréter autrement. « Si quis dixerit illis verbis : *Hoc facite in meam commemorationem*, Christum non instituisse apostolos sacerdotes, « aut non ordinasse ut ipsi aliique sacerdotes offerrent corpus, et sanguinem suum, anathema sit. »

5. Tout en adoptant (sup. not. 2) comme conforme à la vérité le sentiment de saint Thomas et du Catéchisme romain, je n'ai voulu changer en quoi que ce soit l'ordre du récit de saint Marc, où l'on doit voir une figure de rhétorique, une *hystérologie*, ainsi que l'a remarqué Noël Alexandre, dans son *Exposition littérale* : « Anticipatione « igitur usus est Marcus hæc verba præmittens, *Et biberunt ex illo omnes*. Hysterologia vero est, seu narratio posterior ejus quod prius « factum est. »

6. Sur la forme de la consécration du calice, il faut absolument voir l'explication qu'en donnent le Catéchisme romain (*l. cit.*, nn. 21, 22, 23, 24), saint Thomas (3 p. q. 78, a. 3), et parmi les auteurs plus modernes, Benoît XIV (*de Sacros. Miss. sacrif.*, l. II, cap. xv, nn. 11 et s.). On ne doit pas s'étonner que la forme liturgique de la consé-

ceci est mon sang, le sang du Nouveau Testament, qui pour vous et ⁷pour un grand nombre sera répandu en rémission des péchés. En vérité je vous dis que ⁸je ne boirai plus de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour où je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de Dieu mon Père.

Bibite ex hoc omnes; (*h*) et biberunt ex illo omnes. Et ait illis : (*i*) Hic est enim sanguis meus Novi Testamenti, (*k*) qui pro vobis, (*l*) qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. (*m*) Amen dico vobis, quia (*n*) non bibam amodo de hoc genimine vitis usque in diem illum cum bibam illud vobiscum novum (*o*) in regno Dei (*p*) Patris mei.

h. Mc. XIV.
23-24.

i. Mt. XXVI.
28.

k. L. XXII.
20.

l. Mt. XXVI.
28.

m. Mc. XIV.
25.

n. Mt. XXVI.
29.

o. Mc. XIV.
25.

p. Mt. XXVI.
29.

cratation du calice renferme quelques paroles qu'on ne lit dans aucun Évangéliste, telles que : *Æterni, Mysterium Fidei*. Saint Thomas rend compte de ces différences, en disant que les Évangélistes se sont proposé de donner l'histoire de Jésus-Christ, et non pas d'exposer en détail la forme des sacrements; on sait que dans les premiers siècles de l'Église il était nécessaire d'en cacher une partie à la connaissance du vulgaire. — La consécration séparée du Corps et du Sang est une représentation presque évidente de la Passion; c'est pourquoi, après avoir exprimé dans les premières paroles de la forme le changement de la substance du vin en la substance de son Sang, Jésus-Christ explique dans les dernières la vertu que garde dans le sacrement ce Sang qu'il a répandu dans sa Passion.

7. *Pro multis* équivaut ici à *pro omnibus*, comme dans ce passage de saint Paul : « Per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt *multi*. » (Rom. v, 19.) Saint Thomas donne encore cette explication : « *Pro vobis* Judæis, et *pro multis*, scilicet gentibus. » (*L. cit.*, ad. 8.) On lit dans le canon de la messe du Jeudi saint : « Qui pridie « quam pro nostra, *omniumque* salute pateretur. »

8. Saint Matthieu et saint Marc rapportent ces paroles après la consécration du calice eucharistique; saint Luc les place après la première coupe non consacrée. Elles peuvent bien avoir été dites deux fois; ici elles s'entendent, dans un sens mystique, de la béatitude éternelle.

* Paragraphe Huitième

TROISIÈME PRÉDICTION DE LA TRAHISON ;
JUDAS SORT DU CÉNACLEa. J. XIII.
21.

(a) Cum hæc dixisset Je- Après que Jésus eut dit ces
sus turbatus est spiritu, et choses, ¹ il fut troublé en son

* Pour montrer que j'ai eu raison de placer cette partie du récit évangélique après le lavement des pieds et après l'institution de l'Eucharistie, il me reste seulement à prouver que Judas fut présent à la Cène eucharistique, et qu'il y participa sacrilègement. Pour atteindre ce but de manière à satisfaire pleinement les lecteurs érudits, à qui sont principalement destinées les notes *préliminaires* que je mets au commencement de presque tous les paragraphes, je ne ferai que transcrire ici un passage de Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, n. 170) : « Eucharistiam a Juda fuisse susceptam, præter Cyrillum Hierosolymitanum, Joannem Chrysostomum, Hieronymum, et Augustinum, diserte docet etiam D. Thomas (III p., q. 81, art. 2)... cui assentiuntur Theologi omnes apud Suarez, Theophilum Raynaud, Baronium, Serri, Gotti, Sandinium, et apud Sylvium qui hanc sententiam dicit veriore, et communi consensu esse probatam. Consonat denique Ecclesia, quæ in Festo Corporis Christi canit : *Panis vivus, et vitalis hodie proponitur; quem in sacræ mensæ Cænæ turbæ fratrum duodenæ datum non ambigitur.* Nam si duodecim distributum fuit sacramentum, Judæ etiam, qui in eo numero fuit, distributum fuisse minime dubitandum. » Nous avons déjà fait observer (§ iv, not. pré.) que Jésus-Christ prédit trois fois la trahison de Judas ; et comme saint Luc rapporte ce que dit le Seigneur immédiatement après la consécration du calice, nous avons dû joindre son récit à celui de saint Jean, qui raconte le fait en détail et avec toutes ses circonstances.

1. Ainsi, après que Jésus eut dit tout ce que nous avons reproduit dans le § vi, et après qu'il eut institué le Sacrement de l'Eucharistie, il excita dans son esprit un trouble intérieur, dont il laissa même les signes se montrer au dehors. Lui-même nous apprend quelle était la cause de ce trouble ; c'était l'énormité du crime de Judas. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, et que nous aurons occasion de le redire encore, le Seigneur savait tout dès le commencement, puisque son âme humaine était remplie de tous les trésors de la science la plus complète, depuis le moment où elle avait été unie à son corps dans le sein de Marie.

esprit, et il protesta, et il dit : protestatus est, et dixit : Mais voici que la main de celui (b) Verumtamen ecce manus qui me trahit est avec moi à tradentis me mecum est in cette table. ² En vérité, en vé- mensa. (c) Amen, amen dico rité je vous dis qu'un de vous vobis quia unus ex vobis tra- me trahira. Pour ce qui est du det me. (d) Et quidem Filius Fils de l'Homme, il s'en va selon hominis, secundum quod ce qui a été déterminé; mais definitum est vadit; væ au- malheur à cet homme-là par tem homini illi per quem qui il sera trahi! ³ Les disciples tradetur! (e) Aspiciebant donc se regardaient l'un l'autre, ergo ad invicem discipuli, incertains de qui il parlait. Et hæsitantes de quo diceret. ils commencèrent à se deman- (f) Et ipsi cœperunt quæ- der les uns aux autres qui était rere inter se quis erat ex celui d'entre eux qui devait faire eis qui hoc factururus esset. cela. Or ⁴ un des disciples de (g) Erat ergo recumbens

b L. XXII. 21.
c. J. XIII. 21.
d. L. XXII. 22.
e. J. XIII. 22.
f. L. XXII. 23.
g. J. XIII. 23-30.

De plus, tous les mouvements des passions humaines étaient en lui pleinement soumis à l'empire de la raison. Il voulut cependant, au moment où le traître arrivait à la consommation de son forfait, en éprouver de l'abattement, de l'horreur, de la pitié. Combien est grande la miséricorde du Sauveur! s'écrie saint Jean Chrysostome; trahi, il se trouble en pensant au traître, *proditus pro proditore turbatur*.

2. Il fait de nouveau ressortir l'énormité du crime, en rappelant la qualité du coupable, un des douze Apôtres; il détruit jusqu'à la possibilité du doute sur la réalité du fait, en employant pour l'affirmer sa formule la plus solennelle, *Amen, amen*; et alors, il laisse éclater la douleur qu'il en éprouve, non pas à cause de lui-même, qui s'en va suivant qu'il est réglé dans les décrets éternels, mais à cause du malheureux qu'il voudrait convertir à tout prix; et, pour que rien ne manque aux efforts qu'il aura faits pour gagner cette âme, il menace une dernière fois, « maluitque omnes terrere, ut hunc salvum faceret. » (Chrysost., *Hom. LXXXI in Matth.*)

3. Cette fois, ils ne demandent pas tous, comme auparavant : Est-ce moi, Seigneur? *Numquid ego sum, Domine?* Seulement, ils se regardent les uns les autres pour voir si la conscience coupable se trahira par quelque indice, et ils s'entretiennent à voix basse.

4. Cet endroit prouve jusqu'à l'évidence la vérité de ce que nous avons dit plus haut; les Apôtres n'étaient point assis à table, suivant

unus ex discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus. Innuvit ergo huic Simon Petrus, et dixit ei : Quis est de quo dicit? Itaque, cum recubisset ille supra pectus Jesu, dixit ei : Domine, quis est? Respondit Je-

Jésus, que Jésus aimait, reposait sur son sein.⁵ Simon-Pierre lui fit donc signe, et lui dit : Qui est celui dont il parle? C'est pour quoi ce disciple, s'étant penché sur la poitrine de Jésus, lui dit :⁶ Seigneur, qui est-ce? Jésus répondit :⁷ C'est celui à

l'usage de notre temps, mais couchés sur des lits disposés tout autour, selon la coutume des Orientaux; chacun, tenant le corps appuyé sur le coude du bras gauche, avait la tête contre la poitrine de son plus proche voisin. Il se trouva, ou plutôt Jésus voulut que saint Jean fût placé près de lui, la tête appuyée sur sa poitrine. Certes, l'heureux Apôtre peut bien se désigner désormais sous le nom du disciple que Jésus aimait ! Il se donne trois autres fois ce nom dans son Évangile ; la première, quand il dit que, se tenant au pied de la Croix avec la Mère de Jésus et les saintes femmes, il entendit le Seigneur dire à sa Mère : *Mulier, ecce filius tuus*; et à lui-même : *Ecce Mater tua*; puis encore deux fois après la résurrection de Jésus-Christ. Mais quand il se désigne ainsi, il parle de lui-même comme d'un autre, à la troisième personne; c'est la modestie de saint Paul, racontant ses ravissements au troisième ciel : *Scio hominem in Christo*.

5. Il est probable que saint Pierre était placé en face de saint Jean, et qu'il l'interrogea par un signe, dans l'espoir fondé que Jésus-Christ résoudrait confidentiellement pour son disciple bien-aimé le doute qui les remplissait tous d'angoisse, mais plus que les autres l'âme ardente de saint Pierre. Son exemple nous apprend à recourir aux saints, pour obtenir qu'ils s'entremettent près de Jésus en notre faveur; comme aussi l'exemple de saint Jean nous montre que nous devons mettre nos prières au service du prochain.

6. Quelle simplicité, quelle confiance filiale dans l'acquiescement de Jean au désir d'un de ses frères !

7. La demande de Jean et la réponse de Jésus se firent à voix basse, ainsi que la suite le fait voir. Le pain que Judas reçut de la main de son Maître n'était pas, comme certains auteurs se le sont imaginé, le pain eucharistique, puisque celui-ci avait été distribué et mangé avant la consécration du calice. Après que Judas eut pris le pain trempé, Satan entra en lui, c'est-à-dire se rendit plus complètement encore maître de son cœur, dont l'entrée lui avait été livrée par une adhésion volontaire à ses infernales suggestions.

qui je présenterai du pain sus : Ille est cui ego intrem-pé. Et ayant trempé du tinctum panem porrexero. pain, il le donna à Judas, fils de Et cum intinxisset panem, Simon Iscariote. Or, après cette dedit Judæ Simonis Iscario- bouchée, Satan entra en lui. Et tæ. Et post buccellam introi- Jésus lui dit : ⁸ Ce que tu fais, vit in eum Satanus. Et dixit fais-le vite. Mais aucun de ceux ei Jesus : Quod facis, fac ci- qui étaient à table ⁹ ne sut à tius. Hoc autem nemo sci- quelle fin il lui dit cela. Car vit discumbentium ad quod quelques-uns pensaient que, dixerit ei. Quidam enim pu- comme Judas avait la bourse, tabant, quia loculos habebat ¹⁰ Jésus lui avait dit : Achète ce Judas, quod dixisset ei Je- dont nous avons besoin pour le sus . Eme ea quæ opus sunt jour de la fête ; ou qu'il donnât nobis ad diem festum ; aut quelque chose aux pauvres. Ju- egenis ut aliquid daret. Cum

8. Jésus-Christ savait que son heure était venue, l'heure si ardemment désirée où il allait enfin s'offrir en sacrifice sur l'autel de la Croix, pour obéir à son Père et pour racheter le genre humain. Il fait donc entendre à Judas que sa volonté n'est pas d'empêcher l'exécution d'un crime dont il saura faire sortir tant de bien. Il lui tarde d'accomplir l'œuvre de la Rédemption des hommes, plus encore qu'à ses ennemis de le voir cloué à un infâme gibet : *Ce que tu fais, fais-le vite.* « Vox hæc non jubentis est, sed sinentis, » dit saint Léon le Grand (*Serm. VII de Puss.*), « nec trepidi, sed parati.... ut faciens « quod a persecuentibus parabatur, nec impelleret, nec timeret. » Il ne pousse pas Judas à agir, mais il le lui permet ; il ne craint pas les supplices, mais il est prêt à les souffrir. Saint Cyrille pense que ces paroles de Jésus-Christ ne sont pas adressées à Judas, mais au démon, qui presse Judas d'aller exécuter son crime. Mais cette interprétation ne s'accorde pas avec la lettre du texte ; aussi n'est-elle pas communément admise.

9. Saint Jean sut dès lors que le traître était Judas ; mais peut-être lui-même ne comprit-il pas le sens de ces paroles : *Quod facis, fac citius,* parce qu'il ne soupçonnait pas que la trahison fût alors même en voie de s'accomplir.

10. On est surpris de voir les Apôtres si éloignés de suspecter Judas ; c'est que la facilité à porter sur les autres un jugement défavorable dénote souvent plus de méchanceté que de sagacité et d'expérience.

ergo accepisset ille buccel- das, ayant donc pris cette bou-
lam exivit continuo. Erat chée,¹¹ sortit aussitôt. Or il était
autem nox. nuit.

* Paragraphe Neuvième

PREMIÈRE PRÉDICTION DU TRIPLE RENIEMENT DE SAINT PIERRE

L. J. XIII.
11-38.

(a) Cum autem exisset ¹ Et lorsque Judas fut sorti,
dixit Jesus : Nunc clarifica- Jésus dit : Maintenant le Fils de

11. Il est certain que le démon poussa Judas à sortir subitement du Cénacle ; mais Judas subit cette impulsion librement et de son plein gré. Il était nuit, et le prince des ténèbres avait éteint dans l'âme du traître les derniers rayons de lumière.

* Il ne paraît pas que ces neuf versets, qui terminent le chapitre treizième de saint Jean, puissent raisonnablement être séparés de ceux qui précèdent. C'est l'Évangéliste lui-même qui nous avertit que le Seigneur dit ces choses après que Judas fut sorti du Cénacle. En ce qui touche la prophétie du reniement de saint Pierre, il est certain pour moi qu'elle a été, comme celle qui regarde Judas (V. § IV, sup.), répétée à trois reprises distinctes. La première prédiction est mentionnée par saint Jean, à la fin du chapitre treizième ; la seconde par saint Luc (XXII, 34) ; la troisième par saint Matthieu (XXVI, 34), et d'une manière plus détaillée par saint Marc (XIV, 30). J'ai en ma faveur l'opinion de saint Augustin : « Ter ei Dominus negationem « suam prædixit, sicut probabilius indagatur. » (*De Cons. Evang.*, lib. III, c. II). Les circonstances sont si différentes, les paroles se ressemblent si peu, que je n'éprouve que de la surprise en voyant sur quels motifs Maldonat, Grotius, et quelques autres interprètes se fondent pour soutenir que ces textes distincts des Évangélistes se rapportent à un seul et même fait. J'ai confiance que le lecteur sera de mon avis, quand il aura examiné avec attention les récits des quatre historiens sacrés, dans les paragraphes séparés où je les ai reproduits. (Liv. XVI, § XI ; liv. XVII, § XII.)

1. Après que Judas le réprouvé se fut de lui-même séparé des onze

l'Homme a été glorifié, et Dieu tus est Filius hominis, et a été glorifié en lui; si Dieu a Deus clarificatus est in eo; été glorifié en lui, Dieu aussi si Deus clarificatus est in eo, le glorifiera en lui-même, et et Deus clarificabit eum in incontinent il le glorifiera. ² Mes semetipso, et continuo clari-
 petits enfants, pour peu de ficabit eum. Filioli, adhuc
 temps encore je suis avec vous. modicum vobiscum sum.
³ Vous me cherchez, et comme Quæretis me, et sicut dixi
 j'ai dit aux Juifs, où je vais, Judæis, quo ego vado vos

Apôtres élus, Jésus, avec un excès de tendresse et de charité toute divine, se met à exposer à ces dignes disciples, qui pourtant n'étaient point encore confirmés en grâce, les plus sublimes et les plus importantes vérités. *Nunc clarificatus est Filius hominis.* « Maintenant que Judas est allé remplir sa tâche; maintenant que je ne souffre plus violence en attendant mon baptême de sang; maintenant que je touche au moment où je m'étendrai sur la croix pour y triompher de la mort et de son auteur, il ne manque plus rien à ma gloire, ni à la gloire qui revient à Dieu de mon sacrifice. » Jésus-Christ parle de sa victoire avec une entière assurance, et comme s'il l'avait déjà remportée. La gloire de sa prédication et de ses miracles disparaît devant celle qu'il va maintenant acquérir. Car, pendant que ses humiliations, sa charité, son obéissance jusqu'à la mort de la Croix, ne tendent qu'à procurer la gloire de Dieu, Dieu à son tour le glorifiera en lui-même, il le revêtira d'immortalité et de tous les privilèges de la résurrection; en moins de trois jours, son humanité passera des conditions de la vie présente à celles de la glorieuse vie de l'éternité.

2. On ne lit pas sans attendrissement ces adieux de Jésus-Christ à ses Apôtres, formulés dans le langage du meilleur des pères, ou plutôt de la mère la plus tendre dans son amour. Qui donc n'aura pas de confiance dans ce Seigneur, qui a si bien les entrailles de la miséricorde, et qui trouve tant de bonheur à vivre au milieu des enfants des hommes?

3. Il rappelle ce qu'il disait aux Juifs de Jérusalem, à la fête des Tabernacles. (V. *Joan.*, VII, 33, 34, et sup., liv. X, § II, not 9.) Il n'a plus que quelques heures à vivre, et dans quelques jours il montera au ciel. Les Juifs qui s'obstineront dans leur incrédulité ne régneront jamais avec lui; mais les Apôtres ne seront séparés de leur Maître que pour un temps, pour le temps que doit durer la carrière de chacun, et, à mesure qu'ils la parcourront, ils accumuleront des trésors de mérites proportionnés à l'éclat des trônes sur lesquels ils sont destinés à s'asseoir.

non potestis venire; et vos ne pouvez venir; je le dis
 bis dico modo. Mandatum maintenant à vous aussi. Je
 novum do vobis, ut dili- vous donne⁴ un commandement
 gatis invicem, sicut dilexi nouveau, que vous vous aimiez
 vos, ut et vos diligatis in- les uns les autres; comme je
 vicem. In hoc cognoscent vous ai aimés, que vous aussi
 omnes quia discipuli mei vous vous aimiez les uns les
 estis, si dilectionem habue- autres.⁵ C'est en cela que tous

4. Le commandement d'aimer le prochain comme soi-même est aussi ancien que le monde. Pourtant le Seigneur a bien raison de l'appeler un commandement nouveau; non-seulement parce que, défiguré par les fausses interprétations de beaucoup de docteurs de la Synagogue, il avait besoin d'être renouvelé; mais encore et surtout parce que l'exemple de l'Homme-Dieu l'avait élevé à une hauteur jusqu'alors inconnue, et que sa grâce allait en rendre facile à tous la plus sublime pratique. La loi prescrivait d'aimer le prochain comme soi-même; mais la nouvelle formule va bien plus haut, et dit bien plus : *Sicut dilexi vos.* « Aimez-vous comme je vous ai aimés, non pas en vue de motifs humains, ou de ce qui m'en peut revenir, mais pour votre salut; comme je vous ai aimés, jusqu'à l'effusion du sang, et jusqu'à mourir sans hésiter. Aimez-vous de telle sorte, que votre amour se montre, non-seulement dans les choses qui appartiennent à la nature, mais beaucoup plus encore dans ce qui regarde la vie éternelle; c'est alors qu'aucune fatigue, aucune privation ne doit vous arrêter; acceptez, s'il le faut, les supplices et la mort par amour. » Voilà le commandement nouveau, renouvelé par le Verbe fait chair, confirmé par son exemple, et recommandé par ses plus tendres instances. Aussi le disciple bien-aimé n'hésita pas à proclamer plus tard que nous aussi nous sommes obligés à donner notre vie pour nos frères : *Et nos debemus pro fratribus animas ponere.* (I Joan., III, 16.)

5. Les disciples des Pharisiens se reconnaissaient à leurs vêtements et à certaines pratiques qui leur étaient particulières; ceux de saint Jean-Baptiste à leurs jeûnes et à l'austérité de leur vie; ainsi Jésus-Christ veut que les siens aient pour caractère distinctif l'exercice constant et réciproque de la charité fraternelle. Les chrétiens eurent donc dès le commencement la *charité* pour signe de reconnaissance. En parcourant l'histoire ecclésiastique de tous les siècles, nous voyons se succéder sans relâche une série de cœurs héroïques, qui se surpassent les uns les autres dans la pratique jalouse de cette grande loi, et dont les saintes industries pour en multiplier les applications semblent ne pouvoir jamais être épuisées. Au moment où l'esprit du divin Législa-

connaîtront que vous êtes mes ritis ad invicem. Dicit ei
disciples, si vous avez de l'amour Simon Petrus : Domine ,
les uns pour les autres. ⁶ Simon- quo vadis ? Respondit Je-
Pierre lui dit : Seigneur, où sus : Quo ego vado, non
allez-vous ? Jésus répondit : potes me modo sequi ; se-
⁷ Où je vais, tu ne peux à pré- queris autem postea. Dicit
sent me suivre, mais tu me sui- ei Petrus : Quare non possum
vras après. ⁸ Pierre lui dit : te sequi modo ? Animam
Pourquoi ne puis-je vous suivre meam pro te ponam. Respon-
à présent ? Je donnerai mon âme dit ei Jesus : Animam tuam
pour vous. ⁹ Jésus lui répondit : pro me pones ? Amen, amen

teur produisait les prémices de ses fruits, saint Luc put enregistrer au livre des Actes des Apôtres ce fait universel : « Multitudinis autem
« credentium erat cor unum et anima una. » (Act., IV, 32.) Ce serait
ici le lieu de mentionner tant d'Ordres religieux qui se sont formés
dans l'Église, uniquement dans le but de dilater le règne de la charité.

6. Saint Pierre, dont l'ardent amour ne supportait pas la pensée
d'une séparation même transitoire, saisit la première occasion qui se
présente d'interrompre le discours de son Maître, pour lui demander
où donc il se proposait d'aller. Il se résignait à tout le reste ; mais il
ne pouvait souffrir l'éloignement de celui qu'il aimait par-dessus tout.

7. Il y a dans la réponse du Sauveur un enseignement et une con-
solation pour saint Pierre. Pierre se croyait plus capable qu'aucun
autre d'affronter pour suivre Jésus-Christ toute espèce de dangers ; et le
Seigneur lui apprend qu'au fond du cœur il est coupable de présomp-
tion, en lui appliquant personnellement ce que d'abord il avait dit à
tous : Où je vais, vous ne pouvez venir ; puis il le console en l'assu-
rant que plus tard il le suivra. « Noli extolli præsumendo : non potes
« modo. Noli dejici desperando : sequeris postea. » C'est le commentaire
de saint Augustin. (Tract. 66 in Joan.)

8. On s'étonne d'entendre saint Pierre promettre avec tant d'assu-
rance qu'il mourra pour Jésus-Christ, lui qui tout à l'heure doutait
assez de lui-même pour se croire capable de le trahir. Saint Jean Chry-
sostome suppose avec beaucoup d'apparence que, délivré de la crainte
que la prédiction relative au traître lui avait inspirée, depuis que saint
Jean l'a rassuré en lui nommant Judas, la joie et l'amour ont exalté sa
confiance ; s'il parle de ce ton, c'est *ex multa caritate, ex multa volup-
tate.* (Chrys., Hom. LXXXII in Matth.)

9. Quelle différence entre le langage des hommes et celui de Dieu !
Jésus-Christ annonce avec une double affirmation, *Amen, amen*, un

dico tibi : non cantabit gal- Tu donneras ton âme pour moi?
 lus donec ter me neges. En vérité, en vérité, je te le dis :
 le coq ne chantera pas que tu
 ne m'aies renié trois fois.

* Paragraphe Dixième

JÉSUS-CHRIST APAISE UNE CONTESTATION ENTRE LES APOTRES AU SUJET DE LA PRÉÉMINENCE

n. L. XXII.
 24-30.

(a) Facta est autem et con- Or il s'éleva aussi une con-

fait qui paraît entièrement invraisemblable. Mais celui qui scrute les reins et les cœurs voit dans l'homme ce que l'homme n'y voit pas lui-même. — J'ai montré (liv. XV, § XIII, not. 7) que, lorsque l'Évangile parle du *chant du coq* pour désigner une certaine heure, il s'agit toujours du chant qui précède l'aurore et non pas de celui du milieu de la nuit.

* Il peut sembler que cette contestation ne s'accorde guère avec le temps, le lieu, et les paroles que Jésus-Christ vient de faire entendre; je pense néanmoins que c'est dans le Cénacle même qu'elle eut lieu, comme l'indique suffisamment le texte de l'Évangéliste. Les Apôtres viennent d'apprendre que le Seigneur n'est plus que pour peu de temps avec eux, et qu'ils le chercheront sans pouvoir le trouver; ils se mettent alors, ainsi qu'il leur était arrivé d'autres fois, à se demander entre eux qui occuperait le premier rang pendant l'absence de leur Maître. Il n'est pas possible d'attribuer à saint Luc la pensée de reproduire ici l'histoire d'une contestation semblable, que les Apôtres avaient eue en Galilée et que lui-même raconte dans un autre endroit (ix, 46, V. liv. IX, § v). On ne peut pas dire non plus qu'il revienne, après l'avoir passé sous silence, sur le fait des fils de Zébédée demandant avec leur mère que Jésus-Christ leur assure les deux premières places dans son royaume. Car le récit actuel de saint Luc ne contient rien qui autorise à le considérer comme se rapportant au même événement. Que l'on prenne la peine de relire attentivement le texte de saint Matthieu (xx, 20-24), et celui de saint Marc (x, 35-41), tels que je les ai reproduits ensemble (l. XIII, § iv); et l'on verra clairement que l'histoire

testation parmi les ¹ Apôtres, lequel d'entre eux devait être estimé le plus grand? Mais Jésus leur dit : ² Les rois des nations

tentio inter eos, quis eorum videretur esse major? Dixit autem eis : Reges gentium dominantur eorum, et qui

racontée par ces deux Évangélistes est entièrement distincte de celle que nous donne ici saint Luc. Concluons donc que la contestation dont il s'agit ici eut lieu très-probablement dans le Cénacle, et restons fidèles à la règle de ne point changer l'ordre suivi par un Évangéliste, quand il n'est pas évidemment contraire à la chronologie ou à l'enchaînement naturel des faits.

1. Voici une réflexion que j'ai déjà présentée, mais que je n'hésite pas à reproduire : rien n'égale la candeur et la simplicité des Évangélistes, quand ils se trouvent en présence de certains faits, dont le récit semble devoir scandaliser les faibles, plutôt que favoriser la propagation de la doctrine évangélique. Quand même nous n'aurions pas d'autre preuve de leur sincérité, celle-là suffirait pour donner à l'Évangile plus de caractères d'authenticité et de vérité, que jamais histoire écrite par des hommes n'a pu en réunir. On est forcé de convenir qu'un Esprit supérieur à l'esprit humain a guidé la plume de nos écrivains sacrés. Au temps où saint Luc écrivait, il n'y avait rien de plus humble que les Apôtres. Mais qui donc a pu déterminer l'Évangéliste à raconter un fait dans lequel leur faiblesse paraît presque impardonnable? Se livrer à une dispute de prééminence, après qu'ils ont vu Jésus-Christ, prosterné devant eux, laver leurs pieds de ses mains divines; après avoir reçu la communion pour la première fois; après être devenus Prêtres de la nouvelle alliance; après tant de prophétiques annonces de trahison, de reniement, de séparation, de souffrances, de mort! Et pourtant, tout cela est écrit, afin que nous apprenions à nous tenir toujours en garde contre l'orgueil, cette passion dont personne n'est jamais assuré d'être exempt, et qui peut encore séduire ceux-là même qui sont arrivés à faire des miracles. Les Apôtres ont voulu que le monde entier connût leurs faiblesses, parce qu'ils ne cherchaient pas leur propre gloire, mais uniquement celle de Jésus-Christ; c'est à lui seul, c'est à la surabondance des grâces dont il les combla, qu'ils attribuent les victoires que dans la suite ils remportèrent sur eux-mêmes.

2. Le Sauveur répète ici une partie de ce qu'il avait dit aux deux fils de Zébédée, lorsque se présentant devant lui avec leur mère, ils avaient demandé d'être assis, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, dans son royaume. Cette démarche, on s'en souvient, avait irrité contre eux les dix autres. Ceux-ci, atteints à leur tour du même mal, se voient appliquer de la main de Jésus le même remède. (V. pour le commentaire, l. XIII, § iv, not. 8.)

potestatem habent super eos benefici vocantur. Vos autem non sic; sed qui major est in vobis fiat sicut minor, et qui præcessor est sicut ministrator. Nam quis major est, qui recumbit an qui ministrat? Nonne qui recumbit? Ego autem in medio vestrum sum sicut qui ministrat: vos autem estis qui permansistis mecum in tentationibus meis. Et ego dispono vobis, sicut disposuit Pater meus regnum ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo, et sedetis super thronos, judicantes duodecim tribus Israel.

les dominant, et ceux qui ont puissance sur elles sont appelés bienfaiteurs. Pour vous, ne faites pas ainsi; mais que celui qui est le plus grand parmi vous soit comme le plus petit, et celui qui a la préséance comme celui qui sert. Car lequel est le plus grand, celui qui est à table ou celui qui sert? N'est-ce pas celui qui est à table? Or, moi je suis au milieu de vous comme celui qui sert: ³ c'est vous qui êtes demeurés avec moi dans mes tentations. Et ⁴ moi, je vous prépare le royaume, comme mon Père me l'a préparé, afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume, et que vous siégiez sur des trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.

3. Quelle douceur et quelle bonté! Jésus-Christ vient de réprimander ses Apôtres, en leur rappelant l'exemple qu'il leur a donné; il se hâte de louer la constance qu'ils ont montrée, en le suivant dans ses tentations, c'est-à-dire à travers les difficultés qu'il avait jusqu'alors rencontrées et parmi les contradictions des Scribes et des Pharisiens. Ce n'est pas tout.

4. Il leur dit quelle récompense et quels honneurs les attendent dans son royaume; ce qui leur est réservé n'est rien moins que le même bonheur, la même béatitude que son Père lui a préparée comme à son Fils unique; c'est une part de la puissance judiciaire, que lui-même exercera dans tout l'éclat de sa majesté au dernier jour du monde. On peut remarquer qu'il ne parle pas ici de douze trônes, parce qu'il n'y avait plus que onze Apôtres fidèles destinés à s'y asseoir.

* Paragraphe Onzième

JÉSUS-CHRIST CONFIRME LA PRIMAUTÉ DE S. PIERRE
ET LUI PRÉDIT POUR LA SECONDE FOIS
SON TRIPLE RENIEMENT

Le Seigneur dit encore : ' Si- (a) Ait autem Dominus : a. L. XXII. 31-34.
mon, Simon, voilà que Satan Simon, Simon, ecce Satan

* Je m'en tiens à l'ordre suivi par saint Luc, qui place immédiatement après l'instruction précédente l'important discours adressé par Jésus-Christ à saint Pierre en présence des autres Apôtres; ils y apprennent à qui ils devront attribuer leurs victoires sur l'enfer conjuré, et à qui leur Maître laissera la charge de gouverner ses frères. On a vu (§ IX, not. pré.) que j'embrasse l'opinion, jugée par saint Augustin la plus probable, suivant laquelle le triple reniement de saint Pierre lui a été prédit trois fois. Je prie les lecteurs instruits de comparer entre eux les textes de saint Jean et de saint Luc, afin de se rendre compte du système d'interprétation violente qu'il faudrait employer à l'égard de l'un ou de l'autre, pour soutenir que cette prédiction n'a eu lieu qu'une seule fois. Des raisons plus fortes encore s'opposent à ce que la troisième soit confondue avec les deux autres, ainsi que nous le verrons en son lieu (liv. XVII, § XII).

1. La pensée se reporte ici d'elle-même à l'histoire de Job, que Satan demanda qu'il lui fût permis d'attaquer, d'abord dans ses biens, ensuite dans sa famille, et enfin dans sa personne. Mais ce que Job ne savait pas, Jésus-Christ ne pouvait l'ignorer; il connaissait la demande adressée à Dieu par l'ennemi juré du genre humain relativement aux Apôtres. Satan aurait voulu par les tentations, les perfidies, les persécutions sans trêve, secouer pour ainsi dire les premiers prédicateurs de l'Évangile, comme on secoue le froment dans le crible. Mais l'Homme-Dieu avertit de bonne heure son Vicaire; il l'assure d'avance qu'à la demande de Satan il a opposé l'efficacité de sa prière, et que sa foi lui devra de ne plus jamais défaillir. Il faut lire sur ce point le deuxième sermon de saint Léon le Grand, *de Natali apostolorum Petri et Pauli*. La contestation entre les Apôtres dont on a vu le récit dans le paragraphe précédent avait été apaisée par le Seigneur. Mais maintenant il va déclarer lui-même lequel d'entre eux il a choisi pour l'investir de l'autorité sur les autres. Peut-être saint Pierre n'avait-il pris aucune part à la discussion, comme, suivant les apparences, il s'était abstenu du premier débat sur

expetivit vos, ut cribraret vous a demandés, pour vous sicut triticum; ego autem cribler comme le froment; rogavi pro te ut non deficiat Mais j'ai prié pour toi, afin que fides tua. Et tu, aliquando ta foi ne défaille point;² et toi,

le même sujet (V. liv. IX, § v, not. pré.). Quoi qu'il en soit, Jésus-Christ fait de nouveau connaître qu'il a donné à saint Pierre la primauté sur les autres Apôtres; c'est ce qui résulte, en premier lieu, de la prière spéciale qu'il dit avoir faite pour lui obtenir la stabilité dans la foi.

2. Une autre marque plus sensible encore de la primauté de saint Pierre, c'est la charge que le Sauveur lui donne de confirmer ses frères. Comme la pierre fondamentale soutient tout l'édifice établi sur elle, ainsi Pierre devra soutenir l'édifice spirituel de l'Église solidement fondée sur lui, et y maintenir ses frères. La nécessité de cet office confié à saint Pierre n'était point limitée à la durée de sa vie, puisque l'Église doit durer jusqu'à la fin des siècles; il s'ensuit que la prière de Jésus-Christ avait en vue tous les successeurs de saint Pierre dans sa primauté d'honneur et de juridiction. Je transcris ici un beau passage d'Eckius (*Contr. Luth. de primat. Petri*, lib. I, c. XLV), que je trouve cité par Devoti (*Jur. can. univ.*, t. I, c. III, § VII, not. 2). « Arrige aures, quæso, sine cere Lector, et perpende quoniam, aliis apostolis præsentibus, ad solum Petrum dixit Christus : *Rogavi pro te ut non deficiat fides tua*; et hoc perpenso quod alii Apostoli fuerunt præsentibus, statim invincibiliter concludes, Petrum primatum omnium habuisse, cui specialiter hec dixit. Expendas quæso, quod primum nominatim eum appellat *Simon*, quasi ex aliis eum vocando, et discretim alloquendo, *Simon* ait. Deinde, quod communem futuram prædixit eorum tentationem : *Satanas expetivit vos*. Dein, tertio, revertitur specialiter : *Ego rogavi pro te*; non dixit pro vobis, et iterum : *Ut non deficiat fides tua. Tua* dixit, non vestra. Et ne aliquid dubitationis subesset, addidit, *et tu*, in præsentia aliorum Apostolorum. Et ut indubitantissime ab aliis esset distinctus, addit : *Confirma fratres tuos*, qui erant discipuli et Apostoli. Ac si apertissime diceret Christus : *Ego tui, tu aliorum curam habeas*. » A quoi le célèbre canoniste ajoute à son tour : « Ex quo manifestum est, Petrum non singulis tantum Apostolis, sed etiam universim omnibus congregatis antelatum fuisse : quoniam pro eo tantum, non autem pro reliquis fidei firmitatem, in eaque perseverantiam Christus a Patre deprecatus est. Et quam idem Servator hominum Christus Jesus sese cæteris etiam Apostolis adfuturum promiserit *omnibus diebus usque ad consummationem sæculi* (*Luc.*, XXII, 32), non id tamen uni, aut alteri *singillatim* promisit, sed omnibus *universim*, hoc est toti collegio, in quo et Petrus tanquam ejus caput, et princeps comprehendebatur. Itaque ut hæc fides certa, fallique nescia sit, cum fide capitis consentiens esse de-

quand tu seras converti, con- conversus, confirma fratres
 firme tes frères. Pierre lui dit : tuos. Qui dixit ei : Domine,
³ Seigneur, je suis prêt à aller tecum paratus sum et in
 avec vous, et en prison, et à la carcerem, et in mortem ire.
 mort. Mais il lui répondit : ⁴ Je At ille dixit : Dico tibi, Pe-
 te le dis, Pierre, le coq ne chan- tre, non cantabit hodie gal-
 tera pas aujourd'hui que trois lus donec ter abneges nosse
 fois tu n'aies nié me connaître. me.

* Paragraphe Douzième

LES DEUX GLAIVES

Jésus leur dit ensuite : Quand (a) Et dixit eis : Quando a. L. XXII.
34-38.

« bet; atque ita, quæ a Christo *speciatim* dicta sunt Petro, egregie
 « confirmant quæ dicta sunt *conjunctim* omnibus, hoc est Petro, cæ-
 « terisque Apostolis universim. Cumque Apotolorum successores Epis-
 « copi sint, Petri autem Romanus Pontifex, ab eo sane pendere omnes
 « Episcopi debent; quoniam ipsi in arduis quibusque rebus, ne a dæ-
 « mone in errorem inducantur, atque a recta fide deficiant, ab eodem
 « confirmentur necesse est. » Saint Ambroise, Théophylacte, Euthy-
 mius entendent le mot *conversus* du repentir et de la conversion de
 saint Pierre après son triple reniement; d'autres l'expliquent ainsi :
 Comme je t'ai confirmé dans la foi, toi aussi confirmes-y tes frères.

3. Pierre, entendant son Maître exprimer une sollicitude si tendre à son égard, se laisse de nouveau emporter à des protestations de courage héroïque; il se confie à la ferveur du moment; mais il néglige de prier, et peut-être au fond du cœur il présume de ses propres forces.

4. Cette deuxième prédiction est plus circonstanciée que la première. Jésus lui avait dit la première fois : *Non cantabit gallus donec ter me neges* (§ IX, *in fine*); il ajoute maintenant : *Hodie*, aujourd'hui même, dans le cours de la nuit qui commence, et précisément avant le *chant du coq* (V. sup. § IX, not. 9). Il dit encore que ce que Pierre niera, c'est de connaître Jésus. Et pourtant ce coup de foudre ne réveille pas Pierre! et il ne prie pas!

* « Il y a peu d'endroits dans l'Écriture qui soient plus obscurs que

misi vossine sacco, et pera, ¹ je vous ai envoyés sans sac, sans
 et calceamentis, numquid bourse et sans chaussures, quel-
 aliquid defuit vobis? At illi que chose vous a-t-il manqué?
 dixerunt : Nihil. Sed nunc Ils répondirent : Rien. Mais
 qui habet sacculum, tollat maintenant, que celui qui a un
 similiter et peram, et qui sac prenne aussi sa bourse, et
 non habet, vendat tunicam que celui qui n'en a pas, vende
 suam, et emat gladium. Dico sa tunique, et achète un glaive.
 enim vobis, quoniam adhuc ² Car, je vous le dis, il faut en-

« celui-ci, au jugement de tous les interprètes. » (Du Guet, *Traité de la Croix*, t. III, c. XIII. art. 1.) Cette réflexion suffit pour me déterminer à ne point séparer ce passage de saint Luc des versets qui précèdent; je ne pourrais le faire sans augmenter encore les difficultés d'interprétation.

1. On comprend aisément que le Sauveur fait ici allusion à la première mission des Apôtres, quand il les envoya deux à deux annoncer le royaume de Dieu aux Juifs, et qu'il leur ordonna de partir sans provisions, sans argent, sans se munir d'aucune des choses qui pouvaient leur paraître nécessaires pour leur voyage. Mais dans quel but leur rappelle-t-il maintenant cette expédition, et les conditions dans lesquelles il voulut qu'elle s'accomplît? C'est ce qu'il n'est pas facile de dire. Il est évident, au moins, qu'il faut se garder de toute explication qui mettrait un précepte en contradiction avec un autre précepte. Pour moi, je m'en tiens à l'opinion de saint Basile (*de Regulis contractioribus*, q. 231), qui voit dans ces paroles de Jésus-Christ, non pas un commandement, mais une prophétie : « Non esse mandatum illud : « *At nunc qui habet sacculum tollat (sive tollet, nam ita multa exemplaria habent) peram, sed prophetiam, prædicente Domino, quod « Apostoli donorum Dei, et legis Dominicæ oblitî gladios essent usurpaturi.* » En deux mots, il fait allusion au scandale que ses disciples allaient bientôt recevoir, en voyant leur Maître violemment conduit devant les tribunaux et à la mort. Ils allaient sentir renaître dans leurs cœurs la sollicitude pour les choses temporelles, et s'inquiéter de leur vêtement, de leur nourriture, de leur sûreté personnelle, alors surtout qu'ils se verraient entourés de gens armés, et exposés à des dangers de toute sorte.

2. C'est la raison que Jésus-Christ donne de la conduite, si différente de la première que tiendront les Apôtres, ou plutôt qu'ils songeront à tenir, lorsqu'ils n'auront plus leur divin Maître avec eux, et qu'ils s'imagineront avoir perdu par sa mort tout leur appui et toute leur espérance. Il les avertit donc à l'avance, et leur signale une dernière

core que ce qui est écrit s'ac- quod scriptum est oportet
 complisse en moi : Il a été mis impleri in me : Et cum ini-
 au rang des scélérats. ³ Car ce quis deputatus est. Etenim
 qui me regarde touche à sa fin. ea quæ sunt de me finein
 Mais eux lui dirent : ⁴ Seigneur, habent. At illi dixerunt :
 voilà deux glaives ici. Et il leur Domine, ecce duo gladii hic.
 dit : ⁵ C'est assez. At ille dixit eis : Satis est.

prophétie d'Isaïe qui doit s'accomplir en sa personne : *Et cum sceleratis deputatus est* (Isa., LIII, 12); après cela, tout ce qui a été prédit de lui touche à son terme. Jésus-Christ ne cite que ces quelques mots du chapitre dans lequel Isaïe décrit les opprobres dont le Messie doit être chargé, avec plus de détails que les Évangélistes eux-mêmes. Mais le diacre Philippe expliqua plus tard à l'eunuque de la reine Candace que le chapitre entier du Prophète se rapportait à Jésus. (V. *Act. Ap.*, VIII, 26.) Nous aurons occasion de lire de nouveau le même texte prophétique, reproduit par saint Marc (xv, 28) au moment où le fait se réalisa.

3. Il n'appartient qu'au Dieu des Prophètes de dire avant le *consummatum est* du Calvaire, et de notifier solennellement aux Apôtres que les oracles des Prophètes sont sur le point de recevoir leurs derniers accomplissements.

4. Il résulte de cette réponse des Apôtres qu'ils n'avaient pas compris le sens du discours, ni dans quel but le Seigneur leur avait parlé de glaive. Suivant quelques interprètes, les deux glaives mentionnés ici figurent les deux puissances, spirituelle et temporelle. Mais écoutons saint Bernard (*de Consil. ad Eugen.*, lib. III) : « Uterque ergo Ecclesie et spiritualis scilicet gladius, et materialis, sed is quidem pro Ecclesia, ille ab Ecclesia exercendus est; ille sacerdotis, is militis manu, sed sane ad nutum sacerdotis, et jussum imperatoris. »

5. Le Sauveur ne voulut pas expliquer alors ce que les Apôtres n'avaient pas compris de son langage; mais ils devaient le comprendre plus tard. Pour le présent, il calme leur inquiétude, en leur disant : *Satis est.*

LIVRE DIX-SEPTIÈME

* Paragraphe Premier

COMMENCEMENT DU DISCOURS DE LA CÈNE

a. J. XIX.
1-14.

(a) Non turbetur cor ves- Que votre cœur ne se trouble

* « Postquam suis Dominus suum prædixisset obitum, et formam « vitæ inter se mutuo servandam prædixisset, restabat tertio, et quarto « loco, ut mœstos consolaretur, et contra imminentia eos muniret « mala. Hæc ergo sunt, in quibus fere consistit sequens apud Joannem « tribus capitibus sermo. » (Jansen. Gandav., *Comm. in Concord.*, cap. cxxxiv.) Lamy place aussi ce discours immédiatement après le verset 38 du chapitre xxii de saint Luc. (*Comment. in Harm.*, lib. V, cap. xxii.) En effet, tout ce que j'ai reproduit dans les trois derniers paragraphes du livre précédent se passa, suivant l'Évangile de saint Luc, après l'institution de l'Eucharistie, après la prédiction relative à la trahison de Judas, mais avant que le Seigneur sortit du Cénacle pour se rendre au jardin des Oliviers. C'est donc ici qu'il faut nécessairement placer l'incomparable discours qui suivit la Cène; il semble que son omission par les trois premiers Évangélistes ait eu pour objet de le réserver à la plume de celui que l'on appelle si bien l'Aigle de Pathmos. Après l'avoir reproduit, ainsi que la prière qui le suit, saint Jean commence en ces termes le chapitre xviii. « Hæc cum dixisset, egressus est « Jesus cum discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat hortus, « in quem introivit ipse, et discipuli ejus. » Ainsi, quoique les paroles que j'ai rapportées au livre XVI, depuis le paragraphe viii jusqu'au paragraphe xii, aient été prononcées après la Cène, ce que l'on appelle proprement le *Discours de la Cène*, ou le *Discours après la Cène*, ne commence qu'au verset 1 du chapitre xiv de saint Jean, et remplit trois chapitres entiers de cet Évangéliste; immédiatement après vient la prière de Jésus à son Père, qui remplit un quatrième chapitre.

pas. ¹ Vous croyez en Dieu, *trum : creditis in Deum*,
 croyez aussi en moi. Dans la *et in me credite. In domo*
 maison de mon Père ² il y a *Patris mei mansiones multæ*
 beaucoup de demeures. Sinon, *sunt. Si quo minus dixissem*
 je vous l'aurais dit, parce que *vobis, quia vado parare vo-*
 je vais vous préparer la place. *bis locum, et si abiero et pa-*
³ Et quand je m'en serai allé, et *ravero vobis locum, iterum*

1. Soit que le trouble des Apôtres fût causé par l'annonce du reniement de saint Pierre, et par la crainte que chacun d'eux éprouva de se voir exposé à un semblable malheur, ainsi que l'ont pensé quelques-uns des Pères; soit que, suivant le sentiment, peut-être plus fondé, de plusieurs autres, ils fussent douloureusement émus de s'entendre dire qu'ils ne pouvaient pas suivre Jésus-Christ au lieu où il allait, le bon Maître se met à les consoler avec un redoublement de tendresse. J'ai conservé dans la traduction la diversité que l'on remarque dans la Vulgate, entre *creditis* et *credite*, quoique le texte grec, tel que nous l'avons aujourd'hui, présente pour les deux mots la même forme grammaticale. Le sens est donc que la foi qu'ils ont en Dieu, ils doivent aussi l'avoir en Jésus-Christ; qu'ils doivent compter fermement sur l'accomplissement de toutes les promesses qu'il leur a faites; que c'est dans cette fermeté de leur foi qu'ils trouveront le remède à tous les troubles de leur âme.

2. Quelle plus grande consolation que cette assurance : il y a dans la maison de son Père, dans le royaume de Dieu, une multitude de demeures, demeures stables, éternelles, qu'il appelle pour cela même des *demeures*, au lieu de désigner le terme de leur carrière par quelque autre nom que ce soit? On se rappelle ici la parole de saint Paul (I Cor., xv, 41) : *Une étoile diffère en clarté d'une autre étoile*. A la diversité des mérites correspondra la diversité des demeures; comme la sainteté et la justice auront eu leurs degrés, ainsi les récompenses et les couronnes auront les leurs. S'il en était autrement, je vous le dirais, ajoute-t-il avec cet accent du cœur qui va au cœur; s'il s'éloigne de la terre, s'il monte le premier vers la maison paternelle, ce n'est pas pour lui-même surtout, c'est pour y disposer la place qu'y occupera un jour chacun de ses Apôtres et chacun des élus qui ont vécu déjà, ou qui vivront ici-bas jusqu'à la consommation des siècles. Ceci montre clairement que personne avant Jésus-Christ n'est entré dans le séjour de la gloire.

3. Après que le Verbe incarné aura ouvert les portes du paradis, après qu'il sera resté pendant quelque temps assis à la droite de son Père, il reviendra à la fin du monde juger les vivants et les morts; il

venio, et accipiam vos ad que je vous aurai préparé la
 meipsum, ut ubi sum ego, place, je reviendrai, et je vous
 et vos sitis. Et quo ego prendrai avec moi, afin que, là
 vado scitis, et viam scitis. où je suis, vous soyez aussi.
 Dicit ei Thomas : Domine, ⁴ Or, où moi je vais, vous le sa-
 nescimus quo vadis, et quo vez, et vous savez la voie. Tho-
 modo possumus viam scire? mas lui dit : Seigneur, nous ne
 Dicit ei Jesus : Ego sum via, savons où vous allez, et com-
 et veritas, et vita. Nemo ve- ment pouvons-nous savoir la
 nit ad Patrem, nisi per me. voie? Jésus lui dit : ⁵ Moi je suis
 Si cognovissetis me, et Pa- la voie, la vérité, et la vie.
 trem meum utique cogno- ⁶ Personne ne vient à mon Père

prendra et emmènera à sa suite la famille entière des élus en corps et en âmes ; et, à partir de ce jour, il n'y aura plus un seul instant de séparation entre le Chef et les membres, parce qu'il n'y aura plus que l'Église triomphante avec Jésus-Christ.

4. Le Seigneur avait annoncé récemment qu'il retournerait à son Père qui l'avait envoyé, et que sa mort était le chemin qu'il allait suivre, en offrant à Dieu sa vie comme le plus parfait des sacrifices. Mais les Apôtres croyaient ignorer ce qu'ils savaient de ce prochain avenir, parce qu'il ne cadrait pas avec leur ardent désir de rester toujours avec leur Maître. C'est pour obtenir un nouvel éclaircissement que saint Thomas déclare qu'ils ne connaissent ni le but ni la route.

5. Trois mots suffisent à Jésus-Christ pour répondre à la demande du disciple. Il est la *voie*, parce qu'ayant uni la nature humaine à la divinité dans sa divine personne, il s'est fait l'unique médiateur entre Dieu et les hommes ; il n'y a pas d'autre route par où il soit possible d'aller à Dieu et d'obtenir le salut. Il est la *vérité* et la *vie*, parce qu'il est égal à Dieu, non pas d'une égalité usurpée, mais parce que son Père lui communique de toute éternité son essence divine. Ainsi personne n'est dans la vérité, qui n'est pas éclairé par Lui ; et quiconque a en soi la vie, la reçoit nécessairement de Lui ; car c'est Lui qui ressuscite à la vie de la grâce ceux qui avaient subi la mort par le péché ; et c'est Lui qui, réparant les désastres de la mort corporelle, nous ressuscitera un jour à la vie de la gloire et de l'immortalité. C'est pourquoi il dit encore ailleurs : *Ego sum resurrectio et vita.* (V. liv. XIII, § II, not. 5.)

6. C'est ici une conséquence de ce que Jésus-Christ est la voie. Il avait dit ailleurs : *Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum ;* en disant maintenant, *Nemo venit ad Patrem nisi per me,* il donne à entendre que l'acte par lequel il nous conduit à son Père

que par moi. ⁷ Si vous m'eussiez connu, vous auriez certainement connu mon Père, et bientôt vous le connaîtrez, et vous l'avez vu. Philippe lui dit ; ⁸ Seigneur, montrez-nous le Père, et il nous suffit. Jésus lui dit : Il y a si longtemps que je

vissetis; et amodo cognoscetis eum, et vidistis eum. Dicit ei Philippus: Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis. Dicit illi Jesus: Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me? Philippe, qui videt me,

n'exclut en aucune façon, mais au contraire présuppose l'acte par lequel son Père nous attire à lui; il n'y a donc pas entre les deux textes l'ombre de contradiction.

7. Le Père et le Fils sont deux Personnes dont l'une suppose l'autre. Les Apôtres croyaient au Père et au Fils, mais d'une foi qui devait s'accroître. En ce qui touche les mystères de la divinité, *croire* et *voir*, quand il s'agit d'hommes encore *viateurs*, sont des expressions qui signifient une foi plus ou moins parfaite. Si donc les Apôtres avaient mieux connu le Fils, ils auraient aussi mieux connu le Père. Mais ils le connurent mieux dans la suite, c'est-à-dire après le discours de Jésus-Christ, après les apparitions qui suivirent sa résurrection, et surtout après la descente du Saint-Esprit. C'est alors que leur foi atteignit un degré éminent de perfection.

8. Saint Philippe n'ose pas contredire Jésus-Christ directement; mais en demandant qu'il leur fasse voir son Père, il déclare implicitement qu'il ne l'a pas encore vu. Il suppose qu'il est possible à l'homme de voir la Divinité dans la vie présente; il suppose de plus que le Père est plus grand que le Fils. Pour le détromper, spécialement de sa deuxième erreur, le Seigneur lui dit que le voir lui-même, c'est voir son Père, puisque le Fils est l'image substantielle et parfaite du Père. Puis, abandonnant le mot *voir*, il lui substitue le mot *croire*, afin d'instruire Philippe, et avec lui tous les Apôtres, et par les Apôtres l'Église entière, de la consubstantialité des Personnes divines. Le Fils est dans le Père et le Père est dans le Fils. L'un des deux est donc toujours dans l'autre d'une manière *immanente*; autrement il ne serait pas vrai qu'en voyant l'un on voit l'autre. D'où il suit par une conséquence nécessaire que l'essence, la puissance, la perfection, la bonté, l'éternité de l'un et de l'autre sont identiquement les mêmes. Pourtant la Personne de l'un est distincte de la Personne de l'autre, parce que le Fils ne tient proprement de soi-même rien de ce qu'il a. Ces paroles qui montrent Jésus-Christ à une si grande hauteur, il veut que l'on sache qu'il ne les dit pas de lui-même, mais par ordre de son Père qui opère en lui.

videt et Patrem meum. Quomodo tu dicis : Ostende nobis Patrem? Non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est? Verba quæ ego loquor, a meipso non loquor, Pater autem in me manens ipse facit opera. Non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est? Alioquin propter opera ipsa credite. Amen, amen dico vobis : Qui credit in me, opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet, quia ego ad Patrem vado, et quodcumque petieritis Patrem in nomine

suis avec vous, et vous ne me connaissez pas? Philippe, qui me voit, voit aussi mon Père. Comment dis-tu, toi : Montrez-nous le Père? Ne croyez-vous point que je suis en mon Père, et mon Père est en moi? Les paroles que je vous dis, je ne les dis pas de moi-même. Mais mon Père qui demeure en moi fait lui-même les œuvres. Ne croyez-vous pas que je suis en mon Père, et que mon Père est en moi? ⁹ Croyez-le au moins à cause de mes œuvres. En vérité, en vérité je vous le dis : ¹⁰ Celui qui croit en moi fera aussi lui-

9. Le Sauveur avait prouvé par beaucoup de miracles qu'il était envoyé de Dieu et Dieu lui-même. Il veut maintenant que tous ces faits soient acceptés comme autant de témoignages irréfragables de sa mission et de sa divinité, parce que ce sont des œuvres faites au nom de son Père. Le seul miracle de la résurrection de Lazare, si l'on a soin d'en analyser les causes, est une preuve qui défilera toujours toutes les objections.

10. Cette promesse, vérifiée dès les premiers jours du christianisme, a de quoi surprendre tout à la fois les fidèles serviteurs, et de quoi les attacher invinciblement à un Maître si puissant et si plein de tendresse. Les Actes des Apôtres, écrits par saint Luc, et l'histoire entière de l'Église établissent à chaque page que les Apôtres, les hommes apostoliques et d'innombrables thaumaturges, ont exercé sur la nature une sorte de souveraineté. Mais bien loin d'enlever à Jésus-Christ cette gloire, tous ces hommes l'ont attribuée à lui seul, assis à la droite de son Père, et à son Père qui continue d'être glorifié en lui. Il est de foi que l'ombre de saint Pierre suffisait pour guérir instantanément les malades que l'on apportait sur le passage de l'Apôtre. A quoi bon rapporter ici une longue série de miracles, opérés à la prière des serviteurs de Dieu, et jugés plus grands que ceux qui sont racontés dans l'Évangile? Jésus-Christ a dit qu'il en serait ainsi; cela est donc certain.

même les œuvres que je fais, et il en fera de plus grandes encore, parce que je m'en vais à mon Père, ¹¹ et quelque chose que vous demandiez à mon Père en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils. Si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai.

meo hoc faciam, ut glorificetur Pater in Filio. Si Quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.

Paragraphe Deuxième

CONTINUATION

DU MÊME DISCOURS

¹ Si vous m'aimez, gardez mes commandements; et moi je prierai mon Père, et il vous donnera ² un autre Paraclet,

(a) Si diligitis me, mandata mea servate; et ego rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit vobis, ut

« J. XIV.
1°-26.

11. L'Église, instruite par Jésus-Christ, adresse ses prières tantôt au Père et tantôt au Fils; mais elle les appuie exclusivement sur les mérites du Fils, qui est le médiateur unique auquel elle rend honneur et gloire, avec le Père et le Saint-Esprit.

1. Nul ne peut, sans une révélation spéciale de Dieu, connaître avec une certitude de foi, avec une certitude absolue, qu'il possède l'amour de Dieu et la grâce sanctifiante, ainsi que l'a défini le Concile de Trente (Sess. VI, c. vi); néanmoins le meilleur signe de la justification est celui qui résulte de l'observance des commandements. Les Apôtres étaient certainement tous, à l'exception de Judas, dans la grâce de Dieu, puisque Jésus-Christ même venait de le leur assurer, au moment de leur laver les pieds: *Et vos mundi estis, sed non omnes*. Et puisque la charité était répandue dans leur âme, ils avaient aussi le Saint-Esprit, par qui elle se répand. Mais Jésus-Christ va en demander pour eux à son Père une diffusion permanente, visible, beaucoup plus abondante.

2. Le Sauveur, pour consoler ses Apôtres fidèles au moment de les

maneat vobiscum in æternum, Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum. Vos autem agnoscetis eum, quia apud vos manebit, et in vobis erit. Non relinquam vos orphanos, veniam ad vos. Adhuc modicum, et mundus me jam non videt. Vos autem videtis me, quia ego vivo,

pour qu'il demeure éternellement avec vous, l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas. ³Mais vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera au milieu de vous et qu'il sera en vous. ⁴Je ne vous laisserai point orphelins; je viendrai à vous. ⁵Encore un peu de temps, et le monde ne me verra plus. ⁶Mais vous, vous

quitter, leur promet un autre Paraclet, non pas pour un peu de temps, mais pour toujours; il se donne à lui-même le nom de *Paraclet*, c'est-à-dire de *consolateur* et d'*avocat*. Cet esprit de vérité, cet esprit essentiellement véridique, et qui enseigne la vérité, les hommes uniquement attachés aux choses sensibles, et qui ne songent qu'aux biens de la vie présente, les hommes du monde sont incapables de le recevoir.

3. Quoique nous ne puissions pas connaître avec certitude que le Saint-Esprit habite dans notre âme, ainsi que je l'ai dit plus haut (not. 1), il arrive pourtant que l'homme juste ait quelque indice de cette bienheureuse présence, parce que l'Esprit-Saint rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu (Rom. VIII, 16). Et ce témoignage intérieur remplit l'âme de consolation et de paix.

4. Le tendre-Père promet qu'il ne laissera pas orphelins ses enfants bien-aimés, mais qu'il viendra à eux. En effet, le jour même où il ressuscita d'entre les morts, il entra, quoique les portes fussent fermées, dans le lieu où ils étaient tous rassemblés, à l'exception de Thomas, et il changea leur tristesse en une joie toute céleste.

5. Mais, à l'égard des hommes qui appartiennent au monde et des Juifs incrédules, il ne devait pas tenir la même conduite. Après les quelques heures qu'il lui restait encore à vivre, ceux-là ne devaient plus le revoir. Il y a pourtant des interprètes qui entendent le mot *modicum*, de son deuxième avènement, qui ne le montrera que pour peu d'instants au monde.

6. Le présent est mis ici pour le futur. Il dit de lui-même : *Je vis*, parce qu'il va bientôt mourir, et que sa mort sera suivie dès le troisième jour de sa résurrection. Il dit de ses Apôtres : *Vous vivrez*, pour les assurer que sa mort prochaine ne mettra pas leur vie en danger. Les interprètes qui rapportent tout ce passage à la résurrection géné-

me verrez, parce que je vis, et vous vivrez aussi. ⁷ En ce jour-là vous connaîtrez que je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous. ⁸ Celui qui a mes commandements et les garde, c'est celui-là qui m'aime. Or celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et moi je l'aimerai, et je me manifesterai à lui. Judas, ⁹ non pas l'Isariote, lui

et vos vivetis. In illo die vos cognoscetis quia ego sum in Patre meo, et vos in me, et ego in vobis. Qui habet mandata mea, et servat ea, ille est qui diligit me. Qui autem diligit me diligetur a Patre meo; et ego diligam eum, et manifestabo ei me- ipsum. Dicit ei Judas, non ille Isariotes: Domine, quid

rable, entendent ces mots : *et vos vivetis*, de la vie éternelle, qui sera donnée aux Apôtres comme à tous les élus, tandis que les mondains auront en partage une espèce de seconde mort qui n'aura pas de fin.

7. Si l'on continue d'appliquer les paroles de Jésus-Christ au temps qui devait s'écouler entre sa résurrection et son ascension, celles-ci expriment la promesse de ses apparitions successives; alors il les instruira sur le royaume de Dieu, il leur fera *connaître*, c'est-à-dire croire d'une foi explicite et merveilleusement éclairée, le mystère de sa consubstantialité avec son Père, et le mystère de son incarnation, par laquelle il s'est fait le médiateur entre Dieu et les hommes. Si l'on entend le texte entier de la vie future, la *connaissance* dont il s'agit ici ne sera plus celle de la foi, mais celle de la vision intuitive, par laquelle nous comprendrons que Jésus-Christ est en son Père par l'identité de sa nature, et parce qu'il est engendré de lui de toute éternité; que nous-mêmes nous sommes en Jésus-Christ, comme membres de son corps mystique, par l'effet de l'incarnation; et que Jésus-Christ est en nous comme notre chef.

8. Le Sauveur insiste de nouveau sur l'observance de ses préceptes, comme étant le signe unique et certain de l'amour que l'on a pour lui, et cet amour est l'unique condition pour être aimé de son Père; et, à mesure qu'il s'accroît, Jésus-Christ augmente dans la même proportion la connaissance de son adorable personne, découvre les trésors qui sont cachés en lui, et rend plus accessible la profondeur de ses mystères.

9. Quoique saint Jean eût déjà dit que Judas Isariote était sorti du Cénacle (Joan. XIII, 30), cependant il ne juge pas inutile de remarquer que cette question fut adressée au Sauveur par l'autre Apôtre qui portait le même nom, et qui était surnommé Thaddée. Il interroge en toute simplicité son Maître dont il n'avait pas bien compris la pensée.

factum est quia manifesta- dit : Seigneur, d'où vient que
 turus es nobis teipsum, et vous vous manifesterez à nous,
 non mundo? Respondit Je- et non au monde? Jésus répon-
 sus, et dixit ei: Si quis diligit dit, et lui dit : Si quelqu'un
 me, sermonem meum ser- m'aime, il gardera ma parole,
 vabit, et Pater meus diliget et mon Père l'aimera, et nous
 eum, et ad eum veniemus, viendrons à lui, ¹⁰ et nous fe-
 et mansionem apud eum fa- rons notre demeure en lui.
 ciemus. Qui non diligit me Celui qui ne m'aime point ne
 sermones meos non servat. garde pas mes paroles. Et la
 Et sermonem quem audistis parole que vous avez entendue
 non est meus, sed ejus qui n'est pas de moi, ¹¹ mais de
 misit me, Patris. Hæc loqu- mon Père, qui m'a envoyé.
 tus sum vobis apud vos ma- ¹² Je vous ai dit ces choses, de-

Les Apôtres, toujours préoccupés d'un royaume temporel, ne pouvaient pas entendre comment le Roi-Messie se manifesterait à eux et resterait inconnu au monde. Jésus répond brièvement ; sa réponse est précise et pourtant il se contente de répéter ce qu'il a dit. Ce n'est pas au monde qu'il se manifestera, mais seulement à ceux qui l'aiment, parce que ceux-là seuls lui obéissent et sont aimés de son Père.

10. Les Pères font généralement deux observations sur ce passage : la première, que l'emploi du pluriel *veniemus, faciemus*, indique la distinction des Personnes divines contre les Sabelliens ; la seconde, que l'avènement et la permanence dont Jésus-Christ parle ici est celle qui se réalise par la grâce ; Dieu habite dans l'âme juste comme dans son Temple, et ne l'abandonne plus, tant qu'elle-même la première n'abandonne pas son Dieu, selon la définition du Concile de Trente.

11. Le Sauveur, enseignant dans le Temple, lors de la fête des Tabernacles, avait déjà dit : *Ma doctrine n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé.* (Joan, VII, 16. V. liv. X, § II, not. 3.) C'est dans le même sens qu'il répète la même affirmation, afin que ses Apôtres reçoivent sa parole avec le respect et la foi qui sont dus au Verbe de Dieu.

12. Jésus-Christ ne devait plus vivre familièrement au milieu de ses Apôtres ; il les console donc en leur promettant un autre maître, envoyé comme lui-même par le Père, mais envoyé en son nom, qui les instruira des mêmes choses qu'il leur a enseignées, et les rappellera à leur mémoire quand l'occasion se présentera de les pratiquer. Voilà donc les trois Personnes divines, possédant la même sagesse, la même bonté, la même miséricorde, la même toute-puissance, et se servant également de ces attributs pour le salut des hommes.

meurant avec vous. Mais le Pa- nens. Paraclitus autem, Spi-
 raclet, l'Esprit-Saint que le ritus Sanctus quem mittet
 Père enverra en mon nom vous Pater in nomine meo, ille
 enseignera toutes choses, et vos docebit omnia, et sug-
 vous rappellera tout ce que je geret vobis omnia quæcum-
 vous ai dit. que dixero vobis.

Paragraphe Troisième

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DU DISCOURS DE LA CÈNE

¹ Je vous laisse la paix, je (a) Pacem relinquo " J XIV
 vous donne ma paix; ce n'est vobis; pacem meam do 27 31.
 pas comme le monde la donne vobis; non quomodo mun-
 que je vous la donne moi-même. dus dat ego do vobis.
² Que votre cœur ne soit pas Non turbetur cor vestrum
 troublé, et qu'il ne s'effraye neque formidet. Audistis

1. La paix avec Dieu, la paix avec le prochain, la paix avec soi-même. tel est le précieux héritage que Jésus-Christ laisse aux siens au moment de les quitter. La paix avec Dieu est l'effet de la justification; la paix avec le prochain est la conséquence de la véritable charité répandue par le Saint-Esprit dans le cœur des justes, qui, sous son influence, considèrent tous les hommes comme leurs frères; la paix avec soi-même, c'est l'ordre parfait établi dans l'homme intérieur, c'est le témoignage d'une bonne conscience qui fait goûter combien le Seigneur est doux. Telle est la paix que Jésus-Christ a laissée, et qu'il donne à ceux qui l'aiment; paix que le monde n'a pas, et qu'il ne peut pas donner à ses aveugles amis: *Non est pax impiis, dicit Dominus.* (Isaïe, LVII, 21.)

2. Le Sauveur continue de consoler ses Apôtres en leur faisant ses derniers adieux; mais il ne veut pas qu'ils se troublent, ni qu'ils craignent de rester privés de tout secours.

quia ego dixi vobis : point. ³Vous avez entendu que Vado, et venio ad vos. je vous ai dit : Je m'en vais, et Si diligeretis me, gau- je reviens à vous. ⁴Si vous m'aideretis utique quia vado miez, vous vous réjouiriez cerad Patrem, quia Pater tainement de ce que je vais à major me est. Et nunc mon Père, ⁵parce que mon dixi vobis priusquam fiat, Père est plus grand que moi. ut cum factum fuerit cre- ⁶Et maintenant je vous l'ai dit datis. Jam non multa avant que cela arrive, afin que, loquar vobiscum. Venit quand ce sera arrivé, vous enim princeps mundi hu- croyiez. ⁷Je ne vous parlerai plus

3. A peine la mort avait-elle séparé Jésus-Christ de ses disciples, que la résurrection le leur rendit. Mais les Apôtres se troublent, parce que, tout entiers à la pensée du départ, ils ne donnent presque aucune place à celle du retour, qui pourtant leur était également promis.

4. Le Seigneur ne veut pas dire que ses disciples ne l'aiment point; la tristesse même qu'ils éprouvent est une preuve de leur amour; mais il leur reproche de ne point l'aimer comme il faut, d'un amour plus raisonnable que sensible; ou plutôt que leur amour n'est pas assez éclairé, qu'ils ne savent pas discerner le bien véritable, qu'ils ne songent pas au lieu où il va.

5. C'est contre ce texte que les Ariens sont venus se heurter misérablement, et prouver par leur exemple que la lettre tue; ce seul fait prouverait à lui seul combien l'autorité de l'Église enseignante est nécessaire dans l'interprétation des saintes Écritures : Jésus-Christ, égal à son Père *secundum divinitatem*, est moindre que son Père *secundum humanitatem*. C'est la formule de l'Église dans le Symbole de saint Athanase. Tous les Pères ont entendu que Jésus-Christ parle ici de lui-même *comme homme*. Et si quelqu'un d'entre eux voit dans ce texte une comparaison entre la Personne du Père et la Personne du Fils, il a soin de déclarer que la prééminence du Père n'est pas réelle, mais indique seulement sa qualité de principe; le Père est principe du Fils; mais le Fils est coéternel au Père.

6. Les Apôtres sont avertis d'avance du départ de leur Maître, c'est-à-dire de son ascension au ciel; afin que, lorsqu'ils le verront quitter ce monde pour aller prendre sa place à la droite de son Père, ils croient que ce départ leur est aussi utile qu'il est nécessaire à sa gloire, et qu'il est la condition de la venue du Saint-Esprit dans leurs âmes.

7. Le temps pressait, et Jésus-Christ n'avait plus qu'un petit nombre

beaucoup, ⁸ car le prince de ce jus, et in me non habet monde vient, et il n'a rien en quidquam. Sed ut co-moi. ⁹ Mais afin que le monde gnoscat mundus quia di-

de paroles à dire à ses Apôtres. Car le démon était à l'œuvre par l'entremise de Judas et des chefs de la Synagogue, pour exécuter dans le cours même de cette nuit son infernal dessein. Il est appelé ici de nouveau Prince de ce monde, parce qu'il avait séduit Ève, fait tomber par elle le premier homme, et entraîné dans cette chute toute la descendance d'Adam.

8. Mais le démon n'avait acquis sur Jésus-Christ aucune sorte de droit, quoique Jésus-Christ fût de la postérité d'Adam. Conçu dans le sein virginal de sa très-sainte Mère par l'œuvre, non pas d'un homme, mais du Saint-Esprit, il avait lui-même toujours été saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs.

9. C'est donc volontairement qu'il s'assujettit à la Passion et à la mort; c'est afin que le monde sache quel amour il a pour son Père, et combien il tient à lui obéir dans cette œuvre qu'il lui a confiée de la rédemption du genre humain. On peut voir (liv. X, § ix, not. 10) le commentaire que j'ai donné de ces paroles : *Ego pono animam meam, ut iterum sumam eam. Nemo tollit eam a me*, etc. Il est donc évident que Jésus-Christ a aimé les hommes par amour de son Père, c'est-à-dire par amour de Dieu. En effet, si l'unique objet de l'amour est la bonté et la perfection, quelle bonté, quelle perfection nouvelle pouvait se trouver dans l'homme, après le péché d'Adam, qui pût lui attirer l'amour de Jésus-Christ? Car aucun des motifs que les passions aveugles fournissent ne pouvait avoir de prise sur lui. Cependant il est certain que Jésus-Christ a aimé les hommes d'une charité qui dépasse toute mesure. Voyons donc quels motifs tirés de l'amour de Dieu ont pu produire une charité si intense. Pour s'en rendre compte, il faut considérer de quels dons immenses, de quels trésors inépuisables de grâces la sainte Trinité avait comblé l'humanité de Jésus-Christ dès le premier instant de sa conception dans le sein virginal de Marie. En ce moment, les trois Personnes divines unirent son corps et son âme à la Personne du Verbe, et cette union personnelle est la plus intime qui se puisse concevoir entre l'humanité et la Divinité. C'est par elle que Dieu et l'homme, le Fils de Dieu et le Fils de l'homme, ne sont qu'un seul et même Christ, à qui tous les hommes et tous les anges sont tenus de rendre le culte suprême de latrie, aussi bien dans le sein de la Vierge Mère qu'à la droite du Père éternel; aussi bien quand il était attaché, vivant ou mort, à l'arbre de la Croix, que lorsqu'il réside dans l'hostie consacrée ou dans le calice. En second lieu, l'âme de Jésus-Christ reçut, au moment même de sa création, la grâce sanc-

ligo Patrem, et sicut man- connaisse que j'aime mon Père,

tifiante, avec toutes les vertus infuses et tous les dons du Saint-Esprit; sa sainteté et sa perfection dépassèrent dès lors la sainteté et la perfection de tous les justes; la sainteté et la perfection de tous les actes qu'il pratiqua dans le cours de sa vie mortelle, ne purent recevoir aucun accroissement, parce qu'elles avaient atteint dès le premier instant le plus haut degré auquel un esprit créé puisse être élevé. En troisième lieu, l'âme humaine de Jésus-Christ fut, dès le premier instant de sa création, admise à la vision intuitive de l'essence divine, de telle sorte que l'homme nouveau, encore viateur, passible et mortel, fut en même temps compréhenseur, sans que la vision de Dieu fût jamais suspendue, ni dans la tristesse du jardin des Oliviers, ni au milieu des tortures de la Passion, ni quand il s'écria sur la croix : *Eli, Eli, Lamma Sabachthani*. Et cette vision perpétuelle de la face de Dieu dépassa celle dont jouissent les anges et tous les bienheureux; et, quoique chacune de ses actions eût un mérite infini, toutes à la fois étaient incapables d'ajouter un seul degré à l'intensité de la vision elle-même. La quatrième grâce que Dieu fit au second Adam, dès le premier moment de son existence humaine, consista en ce que Jésus-Christ, constitué Chef de tous les hommes, devint la source permanente de toutes les grâces de sanctification, et source tellement féconde, qu'elle put atteindre et enrichir toutes les âmes du passé, du présent et de l'avenir, sans que les générations, se multipliant indéfiniment sur toute la terre pendant une suite immense de siècles, puissent jamais en diminuer l'abondance; et jamais il n'y a eu, jamais il n'y aura un seul homme qui puisse demander à une autre source la grâce de la rémission d'un seul péché ou de la préservation d'une seule chute, la grâce d'un seul acte surnaturel, en un mot, quelque grâce que ce soit, ainsi que nous le verrons dans le paragraphe suivant : *Quia sine me nihil potestis facere*. (Joan., xv, 5.) Cinqüièmement enfin, l'homme nouveau reçut, dès le premier instant, tous les dons gratuits, que l'on appelle *gratiæ gratis datæ*, et chacun de ces dons lui fut départi au plus haut degré d'excellence; aussi dit-il de lui-même : *Datu est mihi omnis potestas in cælo et in terra*. (Matt., xxviii, 18.)

Je m'arrête ici, et je demande : quelle a dû être la première pensée de cette sainte âme, en se voyant plongée dans un océan sans bornes de grâces divines, avant d'avoir pu en mériter ni même en désirer une seule, puisque cette œuvre de Dieu s'accomplit au moment même où il la créa et l'unit au corps de Jésus dans les entrailles de la Vierge Mère? C'est saint Paul qui nous fournit la réponse du Sauveur lui-même (Hébr., x, 5-7) : *Ideo ingrediens mundum dicit : Hostiam, et oblationem noluit, corpus autem aptasti mihi... Tunc dixi : Ecce venio : in capite libri scriptum est de me : Ut faciam, Deus, voluntatem tuam.*

et que comme mon Père m'a datum dedit mihi Pater, sic

Donc, sans aucun doute, la première pensée de l'âme de Jésus-Christ fut une pensée de reconnaissance à l'égard de Celui qui lui avait tant donné; ce fut la volonté de correspondre parfaitement aux desseins du Tout-Puissant, et de tendre de toute son énergie vers la fin qu'il s'était proposée en lui communiquant tant de grandeur. Elle connut que Dieu s'était proposé de réparer la gloire que le démon s'était efforcé de lui ravir dans le ciel par la défection de ses complices, et sur la terre par la séduction du premier homme, dont la postérité était destinée à remplir les places vides des anges apostats; et alors, quelle intelligence humaine ou angélique pourra concevoir les élans de cette âme pour glorifier par la promptitude de son obéissance le Dieu qui l'avait elle-même si magnifiquement glorifiée? quel cœur de chérubin ou de séraphin pourra donner la mesure de l'ardent amour de Dieu qui s'alluma dans le cœur du Sauveur du monde? Il s'élança comme un géant dans la carrière qui s'ouvrait devant lui. Parti du plus haut des cieux, c'est au plus haut des cieux qu'il retourne; et nul ne se dérobe à sa brûlante ardeur (Ps. XVIII, 6). Mais si l'amour de Dieu remplit le cœur de Jésus-Christ du zèle de sa gloire, et de l'ardent désir d'accomplir l'œuvre de la rédemption par son obéissance, de payer surabondamment à la divine justice toutes les dettes humaines, d'ouvrir au profit des enfants d'Adam tous les trésors de la miséricorde; comment s'étonner que ce même cœur se soit épris d'amour pour les hommes, non pas certes en raison de leur perfection, mais en raison de la sienne propre, et qu'il ait voulu partager gratuitement avec eux ce que sa sainte humanité avait reçu gratuitement de son Père? Et maintenant, je ne crains pas d'exagérer en disant que Jésus-Christ a moins souffert qu'il n'a aimé; que si la volonté de son Père eût été qu'il souffrît pour chaque homme ce qu'il a souffert pour tous, son cœur en était capable; que si, au lieu de trois heures d'agonie sur la Croix, il eût fallu en subir autant qu'il s'en écoulera jusqu'au jour du jugement, il avait assez de courage et d'amour pour les accepter. Aussi, en présence des preuves qu'il a données à son Père de sa charité pour lui, en souffrant par obéissance tout ce qu'il a souffert pour les hommes, jusqu'à devenir le scandale des Juifs et la risée des Gentils; que devons-nous penser des invisibles ardeurs de ce foyer d'amour? Souvenons-nous seulement que, lorsqu'il parle lui-même de l'océan de douleurs qu'il aura à traverser, tantôt il le nomme son calice (Matth., xx, 22; Joan., xviii, 11), comme s'il devait savourer un délicieux breuvage; tantôt il l'appelle son baptême, et il lui tarde tant d'y être plongé, qu'il se sent à l'étroit jusqu'à ce que l'heure en soit venue (Luc., xii, 50). Voilà quel était son amour pour son Père, et à cause de son Père, son amour pour les hommes, qu'il était chargé de sauver par le sacrifice de

facio. Surgite, eamus hinc. commandé, ainsi je fais. ¹⁰ Levez-vous, sortons d'ici.

sa vie. Cet amour qui, s'adressant d'abord à Dieu, se réfléchit ensuite sur les hommes, le vénérable Jean d'Avila, dans son excellent petit traité *de l'Amour de Dieu*, le compare à « un boulet de canon qui, « chassé par une grande quantité de poudre, va d'abord frapper le but « vers lequel il était dirigé, et puis en atteint un autre par la force du « contre-coup; ainsi l'amour de Jésus-Christ, poussé par une grâce « infinie, frappe d'abord le cœur de son Père, et puis rejaillit avec tant « de force sur les hommes, qu'il les force eux-mêmes à aimer, et gué- « rit tous leurs maux par d'ineffables remèdes. » Voyez encore l'*Histoire de la Passion* du père Della Palma, de la Compagnie de Jésus, chap. xiv.

J'ai cru faire une chose agréable à un certain nombre de mes lecteurs en donnant à cette note des dimensions inaccoutumées. Tout le monde ne se contente pas d'un commentaire rapide; quand une question fondamentale se présente, on aime à la voir traitée avec des développements qui lui donnent une clarté suffisante, qui la rendent accessible à toutes les intelligences, et qui permettent d'y trouver le sujet d'une méditation pieuse.

10. De tout ce qu'on vient de lire, il résulte que ces dernières paroles peuvent très-bien se joindre à celles qui précèdent : *Levez-vous, et partons d'ici* (pour nous rendre au lieu où Judas va venir avec ses gens armés, aux mains de qui je me livrerai pour accomplir mon sanglant sacrifice), *afin que le monde sache que j'aime mon Père, et que ce que mon Père a commandé, je l'exécute*. Beaucoup d'auteurs, en effet, réunissent ces deux parties du texte; d'autres les séparent.

* Paragraphe Quatrième

DEUXIÈME PARTIE

DU MÊME DISCOURS

APRÈS QU'ILS SE FURENT LEVÉS DE TABLE

ET QU'ILS EURENT RENDU GRACES

¹ Et l'hymne dit, Jésus étant (2) Et hymno dicto, (b)

a. Mt. XXVI.

3.

b. L. XXII.

9.

* Presque tous les interprètes pensent qu'aussitôt que le Sauveur eut prononcé ces paroles : *Surgite, eamus hinc*, qui terminent le chap. XIV de saint Jean, ils se levèrent tous de table. Et pourtant il semble que c'est ici la place naturelle de l'hymne d'action de grâces mentionnée par les deux premiers Évangélistes, saint Matthieu et saint Marc (xiv, 27), avant le départ pour le jardin des Oliviers. Les Pères et les commentateurs sont très-divisés sur la question de savoir si le reste du discours et la prière qui le suivit furent dits dans le Cénacle même, ou le long du chemin, avant de passer le torrent de Cédron. On fait remarquer que saint Jean ne parle du départ qu'après que le discours et la prière sont terminés : *Hæc cum dixisset Jesus, egressus est cum discipulis suis trans torrentum Cedron* (Joan., xviii, 1) ; je répons que cela peut s'entendre d'une autre sortie que de la sortie du Cénacle ; que, d'ailleurs, le mot *egressus est* ne doit pas être entendu dans un sens trop étroit ; autrement, il en faudrait donner un très-large à ce qui précède : *Eamus hinc*. C'est ainsi que s'en exprime Du Guet (*Traité de la Croix*, t. IV, c. ix, art. 13) : « L'un de ces passages ne doit pas être pris à la rigueur ; il est juste d'expliquer « l'un par l'autre. » J'introduis donc ici, avant de reprendre la suite du discours après la Cène (Joan., xv), le passage de saint Luc (xxii, 39), qui mentionne l'habitude que Jésus-Christ avait de passer la nuit sur la montagne des Oliviers. Nous avons eu plus d'une occasion de voir qu'il adressait souvent des instructions à ses disciples en marchant avec eux, et qu'il lui arrivait de s'arrêter pour prier. Quelle difficulté y aurait-il donc à admettre qu'il agit de la sorte dans cette dernière journée, dont tous les instants étaient réglés par une providence d'autant plus spéciale, qu'elle était destinée à voir s'accomplir jusqu'aux plus minutieux détails tout ce que les Prophètes avaient annoncé du Christ ?

1. Le souper devait être suivi de l'action de grâces. Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. vi, n. 46), après avoir dit que les auteurs

c. J. an. XV.
1-17.

egressus ibat secundum consuetudinem in montem Olivarum. Sequuti sunt autem illum et discipuli. (c) Ego sum vitis vera, et Pater meus agricola est. Omnem palmitem in me non ferentem fructum tollet eum; et omnem qui fert fructum purgabit eum, ut fructum plus afferat. Jam vos mundi

sorti, alla, ² selon sa coutume, à la montagne des Oliviers, et ses disciples le suivirent. ³ Moi je suis la vraie vigne, et mon Père est le vigneron. ⁴ Toute branche qui ne porte pas de fruit en moi, il la retranchera; et toute branche qui porte du fruit, il l'émondra, pour qu'elle porte plus de fruit encore. ⁵ Vous êtes déjà purs, vous, à

sont fort partagés au sujet de cet hymne, et exposé les différentes opinions, aboutit à cette conclusion : L'hymne dont il s'agit est une action de grâces ; mais on ne peut pas dire avec certitude quelle en était la formule.

2. Je n'ai besoin d'ajouter aucune explication à ce que j'ai dit dans la note préliminaire. La lune était alors dans son plein ; il est vraisemblable que Jésus, marchant à sa clarté, continua son instruction, tantôt chemin faisant, tantôt arrêtant quelques instants sa marche.

3. Il est bon de rappeler ici que Jésus étant descendu du ciel pour être le médiateur entre Dieu et les hommes, et cette qualité de médiateur lui appartenant précisément en tant qu'il est homme, puisque c'est comme homme qu'il prie, qu'il souffre et qu'il meurt ; il s'attribue ici à lui-même ce qui convient à son humanité, et à son Père ce qui est commun aux trois Personnes de la sainte Trinité. C'est donc comme homme que Jésus-Christ se compare à la vigne, et qu'il nomme son Père le vigneron, encore bien qu'il le soit lui-même en tant que Dieu, et que le Saint-Esprit le soit également. Les prophètes Isaïe et Jérémie ont comparé le peuple d'Israël à une vigne, contre laquelle le Seigneur fait entendre cette exclamation : *Quomodo ergo conversa es mihi in pravum, vinea aliena?* (Jérém., II, 24.) Jésus-Christ est la vraie vigne, pleine de sève et de vie, en qui habite corporellement toute la plénitude de la Divinité ; et le Père, de qui tout bien procède, est le vigneron qui cultive tout ensemble la vigne et ses rameaux.

4. On ne saurait imaginer une comparaison plus expressive. Les branches stériles sont les pécheurs, qui, malgré le caractère de leur baptême, malgré la foi infuse, seront pourtant rejetés, parce que les œuvres leur manquent. Les branches fécondes sont les âmes justes, dont les vertus et les mérites s'accroîtront à mesure que les obstacles seront écartés et qu'elles recevront des grâces plus abondantes.

5. Avant de laver les pieds à ses Apôtres, le Seigneur leur avait

cause de la parole que je vous ai prêchée. ⁶ Demeurez en moi, et moi en vous. Comme la branche ne peut porter de fruit par elle-même, si elle ne demeure unie à la vigne, ainsi vous non plus, si vous ne demeurez en moi. Moi, je suis la vigne, et vous les branches. Celui qui demeure en moi, et moi en lui, porte beaucoup de fruit; ⁷ parce que sans moi vous ne pouvez rien faire. ⁸ Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme le sarment, et il estis propter sermonem, quem loquutus sum vobis. Manete in me, et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso nisi manserit in vite, sic nec vos nisi in me manseritis. Ego sum vitis, vos palmites. Qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum, quia sine me nihil potestis facere. Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmes et arescet. Et colligent eum, et in ignem

dit la même chose, mais en faisant une exception : *Vous êtes purs, mais non pas tous*. Maintenant que le traître est éloigné, il renouvelle sans réserve la même affirmation : Vous êtes des branches que le tranchant de la parole de Dieu a émondées, cette parole que vous avez accueillie dans vos cœurs, et que déjà vous commencez à mettre en pratique.

6. Il ne suffit pas d'avoir tenu au tronc de la vigne; il faut y rester perpétuellement attachés pour donner des fruits dignes de la vie éternelle.

7. Il ne dit pas, remarque saint Augustin : Vous ne pouvez pas faire beaucoup, mais vous ne pouvez rien faire; sans la grâce de Jésus-Christ, nous ne pouvons ni nous détacher du mal, ni persévérer dans le bien. Le mérite du chrétien est tout entier la gloire de Jésus-Christ. « Nec possit nisi gloria esse Christi cujuslibet meritum Christiani. » (Saint Léon, serm. XII, *de Pass.*)

8. Il y a dans ces quelques paroles de quoi nous inspirer une salutaire crainte, et nous tenir constamment sur nos gardes. Si nous nous détachons de Jésus-Christ, si son esprit ne vit pas en nous, nous ne sommes que des sarments desséchés, qui ne peuvent plus qu'être jetés par les ministres de la divine justice dans le feu éternel qui brûlera les damnés sans les consumer jamais. « Unum de duobus palmiti congruit, aut vitis, aut ignis; si in vite non est, in igne erit. Ut ergo in igne non sit, in vite sit. » (August., *in Joan.*, *Tract.* 84.)

mittent, et ardet. Si man- séchera; et on le ramassera, et
seritis in me, et verba on le jettera au feu, et il brû-
mea in vobis manserint, lera. ⁹ Si vous demeurez en
quodcumque volueritis pete- moi, et que mes paroles de-
tis, et fiet vobis. In hoc cla- meurent en vous, vous deman-
rificatus est Pater meus, ut derez tout ce que vous voudrez,
fructum plurimum afferatis, et il vous sera fait. C'est ¹⁰ la
et efficiamini mei discipuli. gloire de mon Père que vous
Sicut dilexit me Pater, et portiez beaucoup de fruit, et
ego dilexi vos. Manete in di- que vous deveniez mes disci-
lectione mea. Si præcepta ples. ¹¹ Comme mon Père m'a
mea servaveritis, manebitis aimé, moi je vous ai aimés. De-
in dilectione mea, sicut et meurez dans mon amour. ¹² Si
ego præcepta Patris mei ser- vous gardez mes commande-
vavi, et maneo in ejus di- ments, vous demeurerez dans

9. Telle est la condition à laquelle est subordonnée la promesse que nous obtiendrons de Dieu tout ce que nous lui demanderons en vue de notre véritable bien : Rester toujours unis à Jésus-Christ, et nous montrer constamment fidèles à la pratique de ses enseignements.

10. La gloire de Dieu le Père sera manifestée au monde par la vie des Apôtres, prêchant l'Évangile et se montrant les véritables et fidèles disciples de Jésus-Christ, ses admirables imitateurs ; de là cette moisson si abondante des fruits de conversion et de sainteté que produisit leur apostolat. « Imitez-moi, comme j'imite Jésus-Christ, » *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi*, osait dire saint Paul aux premiers chrétiens de Corinthe (I Cor., xi, 1).

11. Quel homme conçu dans le péché, enfant de colère, rebelle à son Créateur, aurait pu élever si haut ses prétentions ou même son espérance ? Être aimé du Fils de Dieu, comme il est aimé de son Père ! Qui aurait jamais imaginé que Jésus-Christ pût avoir pour des créatures si misérables et si ingrates une tendresse de charité qui lui fit un besoin de leur constant amour : *Manete in dilectione mea*? — On a vu dans un autre endroit que l'adverbe *sicut* exprime une analogie, une ressemblance, mais ne signifie pas nécessairement l'égalité.

12. Comme je fais connaître l'amour que j'ai pour mon Père, en accomplissant sa volonté ; ainsi vous devez prouver l'amour que vous avez pour moi, par votre persévérance dans cet amour et par votre obéissance à mes commandements. Telle est l'explication que donnent plusieurs Pères de l'Église.

mon amour ; comme moi-même j'ai gardé les commandements de mon Père, et je demeure dans son amour. ¹³ Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie soit en vous et que votre joie soit complète. ¹⁴ Ceci est mon commandement, que vous vous aimiez les uns les autres. ¹⁵ Personne ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. ¹⁶ Vous êtes mes amis, si vous faites ce que

lectione. Hæc loquutus sum vobis, ut gaudium meum in vobis sit et gaudium vestrum impleatur. Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem sicut dilexi vos. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis. Jam non dicam vos servos, quia servus nescit

13. La joie de Jésus-Christ, est causée par l'abondance des fruits apostoliques que ses disciples recueillent, et par la perfection de leur obéissance à sa loi ; la joie des Apôtres est en Jésus-Christ et vient de Jésus-Christ ; cette joie devait recevoir un accroissement continuel dans la vie présente, et devenir entière dans la vie future.

14. Ce commandement que le Sauveur appelle maintenant *le sien*, il l'avait quelques instants auparavant appelé un commandement nouveau : *Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem sicut dilexi vos* (Joan XIII, 34). Le commentaire que j'ai donné plus haut (liv. XVI, § IX, not. 4 et 5) s'applique également au texte qui nous occupe. Il appelle cette loi *la sienne*, parce qu'elle lui tient très-spécialement au cœur, et qu'elle doit être la loi caractéristique du christianisme. Les chrétiens, et particulièrement les ministres de l'Évangile, doivent, à l'exemple de leur Chef, préférer dans certains cas le salut éternel des âmes à tous leurs avantages personnels et même à leur propre vie. « Tanquam si aperte dixisset : Usque ad mortem diligite invicem, quia « usque ad mortem dilexi vos. » (Rupert, abb.)

15. Jésus-Christ prouve que son amour pour eux ne pouvait aller plus loin, puisqu'il est allé jusqu'à lui faire donner sa vie pour leur salut. Mais il ne la donna pas seulement pour ses amis ; il la donna encore pour ses ennemis et pour le monde entier. Parmi les signes extérieurs qu'un homme peut donner de son amour, il n'y en a aucun qui soit plus éloquent que le martyre.

16. Jésus-Christ met cette condition au maintien de sa tendresse : que son disciple accomplisse sans réserve tout ce qu'il lui plaira de commander.

quid faciat dominus ejus. je vous commande. ¹⁷ Je ne vous
 Vos autem dixi amicos, quia appellerai plus mes serviteurs,
 omnia quæcumque audivi a parce que le serviteur ne sait
 Patre meo nota feci vobis. pas ce que fait son maître.
 Non vos me elegistis, sed ¹⁸ Mais je vous ai appelés mes
 ego elegi vos, et posui vos, amis, parce que tout ce que
 ut eatis, et fructum afferatis, j'ai entendu de mon Père, je
 et fructus vester maneat, ut vous l'ai fait connaître. ¹⁹ Ce

17. Ce n'est pas aux serviteurs que les maîtres confient leurs secrets, c'est à leurs véritables amis ; telle est la règle commune. Si le contraire arrive quelquefois, l'exception est due à ce qu'une confiance particulière, fondée sur les qualités de la personne, ou déterminée par quelque autre considération, transforme accidentellement le serviteur en ami.

18. Jésus-Christ explique ce nouveau titre d'*amis* qu'il donne à ses Apôtres, quoiqu'il fût bien réellement leur Maître et leur Seigneur, ainsi qu'il le leur déclarait après le lavement des pieds. Mais on se demande en quel sens il dit qu'il a fait connaître à ses disciples tout ce qu'il avait entendu de son Père ? C'est, premièrement, qu'il leur a révélé toutes les vérités que la volonté de son Père avait réservées à ce temps-là ; c'est, en second lieu, que l'Évangile étant une loi d'amour et non pas de crainte, il ne traite pas les siens comme des esclaves, mais comme des amis ; il leur confie sans réserve tout ce qui appartient à la religion qu'ils sont chargés de prêcher et d'établir dans le monde entier.

19. Il ne fallait pas que ce titre d'*amis*, joint à tant d'autres marques de la plus tendre affection, fût pour les Apôtres un sujet de vaine gloire. Jésus-Christ leur rappelle donc que ce n'est pas eux qui ont fait choix de sa personne ; c'est lui-même qui les a choisis de préférence à tous les autres. Mais de quelle élection s'agit-il ici ? est-ce de la vocation à l'apostolat ou de la prédestination à la gloire ? L'une et l'autre explication est donnée par les Pères et par les interprètes. Saint Augustin adopte la seconde ; saint Jean Chrysostome préfère la première. Il me paraît plus vraisemblable que le sens direct se rapporte à la vocation à l'apostolat, de laquelle saint Marc (III, 13) dit : « Vocavit ad se quos voluit ; » et saint Luc (VI, 13) : « Et elegit duodecim ex ipsis. » Toutefois, les onze Apôtres auxquels Jésus-Christ s'adresse en l'absence de Judas, étant tous prédestinés à la gloire, on peut dire que l'élection gratuite à l'apostolat fut pour eux l'effet de la prédestination gratuite à la gloire. Car c'est leur élection à l'apostolat qui produisit pour l'Église des fruits si abondants et si durables, et pour eux-mêmes une si riche moisson de mérites.

n'est pas vous qui m'avez choisi, quodcumque petieritis Pa-
 mais c'est moi qui vous ai choi- trem in nomine meo, det
 sis et vous ai établis, pour que vobis. Hæc mando vobis : ut
 vous alliez et rapportiez du diligatis invicem.
 fruit, et que votre fruit de-
 meure, ²⁰ afin que tout ce que
 vous demanderez à mon Père en
 mon nom, il vous le donne.
²¹ Ce que je vous commande,
 c'est que vous vous aimiez les
 uns les autres.

Paragraphe Cinquième

CONTINUATION

DU MÊME DISCOURS

¹ Si le monde vous hait, sa- (a) Si mundus vos odit, a. J. XV.
 chez qu'il m'a eu en haine avant scitote quia me priorem vo- 18-27.
 vous. ² Si vous aviez été du bis odio habuit. Si de mun-

20. De cette abondance de fruits spirituels il résultera que toute prière qu'ils adresseront à Dieu le Père au nom de Jésus-Christ sera exaucée. Saint Chrysostome lit : *Je vous le donnerai.*

21. Jésus-Christ rappelle à ses Apôtres le souvenir de tous les bienfaits dont il les a comblés, afin que son exemple les anime d'autant plus à s'aimer les uns les autres, comme il ne se lasse pas de le leur recommander.

1. Jésus-Christ, l'incomparable Maître, continue d'instruire et d'encourager ses Apôtres et avec eux tous les membres de son Église, en les prémunissant contre l'une des plus terribles tentations, celle qui consiste à se voir en butte à la haine du monde. Le monde dont il parle ici se compose des incrédules, des impies, et spécialement des Juifs, qui en ce moment s'opposaient avec rage au triomphe de l'Évangile.

2. Les hommes aiment ceux qui sont de leur parti, et ne souffrent que malgré eux ceux qui les contredisent et les combattent. C'est pour

do fuissetis, mundus quod monde, le monde aimerait ce suum erat diligeret. Quia qui est à lui. Mais parce que vero de mundo non estis, sed vous n'êtes point du monde, et ego elegi vos de mundo, que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela propterea odit vos mundus. Mementote sermonis mei, le monde vous hait. ³ Souvenez-vous de la parole que je quod ego dixi vobis : Non est servus major domino suo. Si vous ai dite : Le serviteur n'est me persequuti sunt, et vos pas plus grand que son maître. persequentur. Si sermonem ⁴ S'ils m'ont persécuté, ils vous meum servaverunt, et ves- persécuteront aussi. S'ils ont trum servabunt. Sed hæc gardé ma parole, ils garderont omnia facient vobis propter aussi la vôtre. ⁵ Mais ils vous

cela que les gens du monde ne peuvent voir sans colère les âmes vouées à la pratique du bien, que Dieu par un choix miséricordieux a retirées des voies que suit la foule, et qui ne cessent de combattre les fausses maximes dont elle se nourrit. Toute l'ambition des impies, c'est que pas une voix ne s'élève contre eux, et que leurs vœux désordonnés trouvent pour le moins l'appui du silence.

3. Ce n'est pas la première fois que Jésus-Christ traite ce sujet ; mais il veut que ses Apôtres se rappellent ce qu'il leur a déjà dit (Matth. x, 24, 25), et répété tout récemment encore (Jean XIII, 16). Il veut que, bien loin de rougir, ils se glorifient d'être traités comme leur Maître. On sait s'ils profitèrent de cette leçon, eux dont la joie ne fut jamais plus grande que lorsqu'ils sortirent de la première assemblée devant laquelle ils furent jugés dignes de recevoir un affront pour le nom de Jésus (Act. v, 41).

4. Le monde a toujours été le même. Depuis le commencement il persécute le Christ et son Évangile ; il persécute également et il persécutera jusqu'à la fin ceux qui marchent à la suite de Jésus-Christ. Celui qui est livré au mal ne veut entendre parler ni de pratiques de vertu, ni d'enseignement de la religion.

5. Les Apôtres avaient été retirés du monde pour prêcher la foi en Jésus-Christ et faire adorer son saint nom ; c'est pourquoi il leur prédit qu'ils seront persécutés, spécialement par les Juifs, parce que les Juifs ne connaissent pas Dieu qui a envoyé le Messie dans le monde. Ils ne le connaissent pas, et le Seigneur le leur avait dit ailleurs : Vos dicitis quia Deus vester est, et non cognovistis eum (Joan., VIII, 54, 55) ; c'est-à-dire ils ne le regardaient pas comme auteur d'une mission,

feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent point celui qui m'a envoyé. ⁶ Si je n'étais pas venu, et que je ne leur eusse point parlé, ils n'auraient point de péché; mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché. ⁷ Qui me hait, hait aussi mon Père. ⁸ Si je n'avais pas

nomen meum, quia nesciunt eum qui misit me. Si non venissem, et locutus fuisset eis, peccatum non haberent. Nunc autem excusationem non habent de peccato suo. Qui me odit, et Patrem meum odit. Si opera non fecissem in eis quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent.

qui avait tous les caractères d'une mission divine; ils ne voulaient pas le croire Père d'un Fils égal et consubstantiel à lui-même.

6. Ce n'est pas à dire qu'ils n'auraient été coupables d'aucun péché, mais ils ne l'auraient point été d'infidélité positive, causée par l'aveuglement volontaire, qui loin d'excuser la faute ne fait que l'aggraver.

7. La haine de Dieu est le plus grand des péchés. Or Jésus-Christ, la vérité même, assure que ses ennemis en étaient arrivés à ce point, qu'ils le haïssaient, et qu'avec lui ils haïssaient aussi son Père; haine infernale et diabolique, d'autant plus faite pour inspirer l'horreur, qu'ils s'efforçaient davantage de la dissimuler, et qu'ils affectaient hypocritement de ne chercher que la gloire de Dieu.

8. La sainteté de sa vie et la pureté de sa doctrine n'auraient pas suffi pour les obliger à le reconnaître pour ce qu'il était en effet, s'il n'y avait pas ajouté le témoignage divin de ses miracles; car c'était là précisément le caractère que les livres sacrés assignaient à sa mission. Mais après que Dieu avait ainsi, par les miracles les plus éclatants, marqué de son sceau la mission de son Fils, tous ceux qui s'obstinaient à faire la guerre à Jésus-Christ en haine de sa personne résistaient au Père éternel et le haïssaient aussi. Jamais personne n'avait fait voir au monde des œuvres aussi prodigieuses que celles de l'Homme-Dieu. Sans doute Moïse, Élie, Élisée, avaient opéré des miracles; mais ni eux, ni aucun autre homme, n'avait pu les attribuer à sa propre puissance. Il n'en était pas ainsi de Jésus-Christ qui, non-seulement avait prodigué les miracles par sa vertu propre, mais encore les avait faits pour prouver qu'il était le Messie promis, le Fils unique du Très-Haut, Celui qui a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés et qui possède avec Dieu le Père une même essence divine. Et de même que, lorsqu'il enseignait, ce n'était pas à la façon des Scribes et des Phariséens, mais d'une manière qui lui était propre, et qui montrait le pouvoir qu'il en avait : *Erat autem docens eos sicut potestatem habens, et*

Nunc autem et viderunt, et fait parmi eux les œuvres que
 oderunt et me, et Patrem nul autre n'a faites, ils n'au-
 meum. Sed ut impleatur raient point de péché; mais
 sermo, qui in lege eorum maintenant, et ils les ont vues,
 scriptus est : Quia odio ha- et ils ont haï et moi et mon
 buerunt me gratis. Cum au- Père. ⁹ Mais c'est afin que s'ac-
 tem venerit Paraclitus, quem complisse la parole qui est
 ego mittam vobis a Patre, écrite dans leur loi : Ils m'ont
 Spiritum veritatis qui a Patre haï gratuitement. Mais lorsque
 procedit, ille testimonium ¹⁰ sera venu le Paraclet, ¹¹ que

non sicut Scribæ eorum, et Pharisei (Matth. VII, 29.); ainsi, quand il opérait des miracles, il se distinguait de tous les autres thaumaturges, en faisant voir qu'il avait en lui-même la source de toute puissance et le droit de commander aux démons aussi bien que de donner la vie aux morts.

9. Ceci ne veut pas dire que la haine des Juifs pour Jésus-Christ eût pour but l'accomplissement de ce qui était prédit dans leur loi, c'est-à-dire dans le livre des Psaumes qui est souvent désigné par ce nom générique; mais seulement que cette haine, absolument sans motifs, avait été annoncée dans le psaume xxxiv, 22, et que la prophétie recevait maintenant son accomplissement. En lisant le psaume entier avec attention, on est conduit à y reconnaître une prédiction littéraire, et comme une peinture anticipée des peines et des contradictions que le Messie devait rencontrer sur cette terre; c'est l'opinion que le docte P. Berthier, de la Compagnie de Jésus, expose au début de son commentaire.

10. Les interprètes ne sont pas d'accord pour assigner le motif par lequel Jésus-Christ se détermine à parler en cet endroit du Saint-Esprit. Saint Augustin et le vénérable Bede, dont l'opinion me paraît très-probable, pensent qu'après avoir reproché aux Juifs le péché qu'ils commettaient par la haine déraisonnable qu'ils avaient pour Lui et pour son Père, il ajoute que le Saint-Esprit viendra lui-même les convaincre de leur crime et montrer qu'il est sans excuse.

11. Si c'est le Fils qui envoie le Saint-Esprit, il faut conclure nécessairement contre l'obstination des Grecs qu'il ne procède pas seulement du Père, mais bien du Père et du Fils, comme d'un seul principe. Car une Personne divine ne peut en envoyer une autre si elle ne procède d'elle. C'est au reste l'enseignement unanime des Pères et des théologiens; le lecteur pourra consulter leurs ouvrages; mais ce sont surtout les actes du Concile de Florence que l'on doit étudier sur cette matière.

je vous enverrai du Père, l'Es- perhibebit de me ; et vos tes-
 prit de vérité qui procède du timonium perhibebitis, quia
 Père, ¹² Il rendra témoignage ab initio mecum estis.
 de moi. Et vous aussi, vous
 rendrez témoignage, parce que,
 dès le commencement, vous
 êtes avec moi.

Paragraphe Sixième

CONTINUATION

DU MÊME DISCOURS

¹ Je vous ai dit ces choses, (a) Hæc loquutus sum vo-
 afin que vous ne soyez point bis, ut non scandalizemini.
 scandalisés. ² Ils vous chasse- Absque synagogis facient
 ront des synagogues : et vient vos : sed venit hora ut om-
 l'heure ³ où quiconque vous nis qui interficit vos arbi-

a. J. XVI.
1-15.

12. Le Saint-Esprit rendit témoignage par la bouche des Apôtres, en leur communiquant le don des langues, le don des miracles, le don de prophétie, etc. Les Apôtres, qui avaient été témoins de la vie de Jésus-Christ et de ses apparitions après sa mort, y ajoutaient le leur propre, et donnaient par là une nouvelle force à la prédication de l'Évangile.

1. On est scandalisé toutes les fois que l'on trouve une occasion de ruine spirituelle, c'est-à-dire de péché, dans ce que l'on voit ou ce que l'on entend. Or la haine des hommes, les mauvais traitements, les persécutions continuelles, les victoires remportées par les impies sur les justes, sur les observateurs de la loi, sur les fidèles amis de Jésus-Christ, n'auraient pas manqué de scandaliser les Apôtres et les autres disciples, s'ils n'avaient point été avertis d'avance; car il leur aurait semblé que le ciel ne les protégeait pas.

2. Nous avons déjà fait observer que le motif qui empêchait un grand nombre de Juifs de se prononcer pour Jésus-Christ était la crainte d'être chassés de la Synagogue, ainsi qu'il arriva à l'aveugle-né : *Et ejecerunt eum foras* (Jean, ix, 34). Le Sauveur prévient donc ses disciples, afin qu'ils ne se laissent pas décourager par cet outrage.

3. Saul, animé d'un zèle ardent pour les traditions de ses pères, ne

tretur obsequium se præ- fera mourir croira rendre
 stare Deo. Et hæc facient hommage à Dieu. ⁴ Et ils vous
 vobis, quia non noverunt feront ainsi, parce qu'ils ne
 Patrem, neque me. Sed hæc connaissent ni mon Père ni moi.
 loquutus sum vobis, ut cum ⁵ Mais je vous ai dit ces choses,
 venerit hora eorum, remi- afin que, lorsqu'en sera venue
 niscamini quia ego dixi vo- l'heure, vous vous souveniez
 bis. Hæc autem vobis ab ini- que je vous les ai dites. ⁶ Et je
 tio non dixi, quia vobiscum ne vous les ai pas dites dès le
 eram. Et nunc vado ad eum commencement, parce que j'é-

respirait que menaces et meurtres contre les disciples du Sauveur, encourageait ceux qui lapidaient Étienne et donnait son assentiment à sa mort, comme si l'immolation de cette victime de la fureur et de l'envie avait été une œuvre agréable à Dieu.

4. Dans la note 5 du paragraphe précédent, j'ai dit en quel sens les Juifs ne connaissaient ni le Père ni le Fils. Mais leur ignorance, loin d'être pour eux une excuse, ne faisait qu'ajouter à l'énormité de leur péché.

5. Lorsque le moment fut venu pour les Apôtres de se mesurer avec les persécuteurs, quel encouragement et quelle confiance ne trouvèrent-ils pas dans la pensée que ces combats et ces souffrances leur avaient été prédits par le Maître pour qui ils les enduraient, et dont l'assistance et la grâce étaient pour eux des gages assurés de toutes les victoires ?

6. La première fois que Jésus-Christ avait envoyé ses Apôtres deux à deux annoncer l'approche du royaume de Dieu, il leur avait déjà parlé des persécutions qui les attendaient; mais, précisément parce qu'il leur annonçait alors des événements qui ne devaient s'accomplir que dans un avenir éloigné, c'est-à-dire après sa mort, cette partie de son discours ne fit pas une grande impression sur les Apôtres, et ils n'en gardèrent presque aucun souvenir. Mais à présent qu'il est sur le point de les quitter, et qu'eux-mêmes touchent au moment où ils vont devenir le point de mire de toutes les haines, il les avertit avec un redoublement de tendresse; il veut que cette annonce se grave dans leurs esprits, parce qu'ils n'auront plus sa présence visible pour les soutenir. Pendant que lui-même vécut sur la terre, les Apôtres n'eurent presque pas à souffrir de la part des Juifs; tous leurs traits étaient dirigés contre Jésus qu'ils haïssaient et contre sa doctrine. Mais, après sa mort, Juifs et Gentils tournèrent leurs attaques contre les Apôtres et contre les disciples du Nazaréen.

tais avec vous. ⁷ Mais maintenant je m'en vais. à Celui qui m'a envoyé; et personne de vous ne me demande : Où allez-vous? Mais parce que je vous ai dit ces choses, la tristesse a rempli votre cœur. ⁸ Mais je vous dis la vérité : il vous est avantageux que je m'en aille; car, si je ne m'en vais point, le Paraclet ne viendra pas à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. ⁹ Et lors-

qui misit me, et nemo ex vobis interrogat me : Quo vadis? Sed quia hæc loquutus sum vobis, tristitia implevit cor vestrum. Sed ego veritatem dico vobis : expectet vobis ut ego vadam; si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos; si autem abiero, mittam eum ad vos. Et cum venerit ille, arguet mundum de peccato, et de justitia, et de judicio; de

7. Les Apôtres, consternés de ce qu'ils venaient d'entendre du prochain départ de leur Maître, et des persécutions auxquelles ils allaient être en butte, gardent le silence et ne songent pas même à lui demander où il va. Il est vrai que saint Pierre et saint Thomas lui avaient récemment adressé cette question; mais c'était ici le moment de la renouveler avec plus d'instances, d'autant plus qu'ils n'avaient pas d'abord bien compris sa réponse.

8. Or le Seigneur ne veut pas qu'à cause de son départ ses Apôtres s'abandonnent à la tristesse. Bien plus, il veut leur faire comprendre qu'il y a plutôt lieu de se réjouir des avantages qu'ils doivent recueillir de son absence. Car il fallait que le Médiateur unique ouvrit d'abord en personne les portes des Cieux, qu'il y entrât le premier par sa glorieuse ascension, et qu'il prît place à la droite de son Père, avant que le Saint-Esprit pût descendre sur les Apôtres. *Nondum enim erat Spiritus datus; quia Jesus nondum erat glorificatus* (Joan., VII, 39).

9. Jésus-Christ donne spontanément l'explication de ces trois paroles : péché, justice, jugement. *Péché* : Après que le Saint-Esprit fut descendu visiblement sur les Apôtres, le monde fut convaincu de son péché, qui avait consisté précisément à ne pas croire en Jésus-Christ; il fut contraint de s'entendre reprocher en face son déicide; il entendit publier la résurrection du Crucifié; il lui fallut être témoin d'une série de miracles, parmi lesquels il y en eut un qui devint plus commun que tous les autres : des hommes de toute nation s'entendaient évangéliser chacun dans sa propre langue, et pourtant une seule voix parlait à toute la foule. *Justice* : Par l'Esprit-Saint le monde est convaincu que Jésus-Christ est le Juste par excellence, et qu'il justifie les im-

peccato quidem, quia non qu'il s'era venu, il convaincra le crediderunt in me; de justi- monde en ce qui touche le pé- tia vero, quia ad Patrem va- ché, et la justice, et le juge- do, et jam non videbitis me; ment; le péché, parce qu'ils de judicio vero, quia prin- n'ont pas cru en moi; la jus- ceps hujus mundi jam ju- tice, parce que je vais à mon dicatus est. Adhuc multa Père, et que vous ne me verrez habeo vobis dicere; sed non plus; et le jugement, parce que potestis portare modo. Cum le prince de ce monde est déjà autem venerit ille Spiritus jugé. ¹⁰ J'ai encore beaucoup de veritatis, docebit vobis om- choses à vous dire; mais vous nem veritatem. Non enim ne les pouvez porter à présent. loquetur a semetipso, sed Quand cet Esprit de vérité sera quæcumque audiet loque- venu, il vous enseignera toute tur; et quæ ventura sunt vérité. ¹¹ Car il ne parlera point

pies. Car, pendant qu'il est assis à la droite de son Père et que la terre ne le voit plus, ses Apôtres, remplis du Saint-Esprit prouvent par leur prédication et par leurs miracles qu'il n'y a pas d'autre nom que le nom de Jésus par lequel il soit possible aux hommes d'être sauvés; et les pécheurs se sentent encouragés à faire pénitence, parce que *nous avons pour avocat, auprès du Père, Jésus-Christ le Juste* (1 Joan., II, 1). Enfin, *Jugement* : La victoire que Jésus-Christ remporte contre le démon, prince de ce monde, sera rendue évidente par le Saint-Esprit; les oracles deviendront muets, les idoles tomberont en poussière, les temples s'écrouleront, les démons seront mis en fuite, et le triomphe sera pour la Croix.

10. Les choses que les Apôtres n'étaient pas encore en état de comprendre étaient, en général, celles dont Jésus-Christ s'entretint avec eux après sa résurrection, « per dies quadraginta apparens eis, et « loquens de regno Dei. » (Act. Apost., I, 3.) Après qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit, leur intelligence devint capable de tout saisir, comme il convenait aux fondateurs du Christianisme.

11. L'Esprit-Saint ne parlera pas de lui-même, en ce sens qu'il ne pourra jamais enseigner ni inspirer rien qui soit contraire aux enseignements de Jésus-Christ; de plus, il communiquera le don de prophétie. Ainsi il procurera la gloire de Jésus-Christ, parce qu'il procède de Lui et de son Père comme d'un seul principe. Il manifestera, il suggérera, il révélera, il expliquera tout ce qui sera nécessaire ou expédient pour l'édification de l'Église et le salut des âmes.

de lui-même, mais tout ce qu'il entendra, il le dira, et ce qui doit arriver, il vous l'annoncera. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera.

¹² Tout ce qu'a mon Père est à moi; c'est pourquoi j'ai dit qu'il recevra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera.

Paragraphe Septième

CONTINUATION

DU MÊME DISCOURS

¹ Encore un peu de temps, (α) Modicum, et jam non et vous ne me verrez plus; et videbitis me, et iterum mo-

a. J. XVI.
16-23.

12. Tous les Pères se sont servis de ce texte pour établir la consubstantialité du Père et du Fils contre l'hérésie des Ariens. Les paroles suivantes montrent de nouveau que l'Esprit-Saint est une Personne distincte du Père et du Fils. Il reçoit du Fils, et il est envoyé pour procurer sa gloire. Il n'est donc pas le Fils lui-même, mais il procède nécessairement de Lui, et non pas du Père seulement; autrement il ne se distinguerait pas en cela de la Personne du Fils.

1. Les paroles de Jésus-Christ sont susceptibles de deux significations, dont l'une n'est pas détruite par l'autre; l'une plus limitée, l'autre plus étendue; l'une relative aux seuls Apôtres, l'autre s'appliquant tout ensemble aux Apôtres et aux fidèles de tous les temps. Dans le premier sens, le mot *modicum* ne désigne qu'un petit nombre d'heures ou de jours; car, entre le moment où Jésus parlait, c'est-à-dire la nuit du jeudi et le moment de sa mort, qui arriva le lendemain, trois heures après midi, il n'y a pas même l'intervalle d'une journée entière; de même entre son dernier soupir et sa première apparition dans le Cénacle après sa résurrection, il n'y eut qu'un

dicum et videbitis me, quia encore un peu de temps, et vous vado ad Patrem. Dixerunt me verrez, parce que je vais ergo ex discipulis ejus ad à mon Père. Alors plusieurs invicem : Quid est hoc quod de ses disciples se dirent l'un dicit nobis : Modicum et à l'autre : Que veut-il nous non videbitis me, et iterum dire? Encore un peu de temps, modicum et videbitis me, et vous ne me verrez plus; et quia vado ad Patrem? Dice- encore un peu de temps, et bant ergo : Quid est hoc vous me verrez, et parce que

espace de temps très-court, puisque le troisième jour n'était pas écoulé. Le temps pendant lequel il fut donné aux Apôtres de le revoir fut aussi de très-courte durée, puisque après l'Ascension ils furent entièrement privés de sa présence visible. Dans ce sens, la tristesse que les Apôtres ressentirent de cette séparation ne dura qu'un peu de temps, comme aussi la joie des Juifs, qui s'étaient flattés de faire périr sa mémoire avec Lui, et d'anéantir absolument sa puissance. La tristesse des Apôtres se changea donc en joie, quand ils le virent bientôt ressuscité, impassible et immortel, comme les douleurs de l'enfantement font place aux transports de la maternité. Et cette joie véritable, ni les Juifs, ni personne au monde, ne put désormais la ravir au cœur des Apôtres. L'autre sens, plus étendu, qui s'applique en même temps aux Apôtres et aux fidèles de tous les siècles, est également littéral et semble s'accorder mieux avec tout ce que le Sauveur ajoute, avec son affirmation solennelle, *Amen, amen*; avec la comparaison de la femme qui enfante, avec la plénitude et la perpétuité de la joie qu'il annonce. Dans ce deuxième sens, le mot *modicum* indique le temps de la vie présente, pendant lequel il n'est donné de voir Dieu qu'à travers les ombres mystérieuses de la foi; le temps où ceux-là sont bienheureux, qui ne voient pas et qui croient, qui pleurent et qui souffrent persécution pour la justice; tandis que le monde, qui rit maintenant, se livre au plaisir, et s'abandonne à tous les attraites de la concupiscence, entend fulminer contre lui le *væ!* de la menace et du châtiment qui ne finira pas. Or la plus longue durée du temps peut toujours s'appeler *modicum* en comparaison de l'éternité; ainsi donc, non-seulement la vie d'un homme, mais la série entière des siècles déjà passés depuis l'ascension de Jésus-Christ, et de tous les siècles qui passeront jusqu'à ce que le Fils de l'homme apparaisse pour juger les générations humaines, est très-convenablement désignée par cette expression de *modicum*, ou, comme nous le lisons dans un autre endroit, par le nom d'*heure dernière* : *hora novissima*.

je vais à mon Père? Ils disaient donc : Que veut-il dire : Encore un peu de temps? nous ne savons ce qu'il veut dire. Or Jésus connut qu'ils voulaient l'interroger, et il leur dit : Vous interrogez les uns les autres sur ce que j'ai dit : Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus; et, encore un peu de temps, et vous me verrez. En vérité, en vérité, je vous le dis, vous gémirez et vous pleurez, vous, mais le monde se réjouira; vous serez tristes, mais votre tristesse se changera en joie. La femme, lorsqu'elle enfante, a de la tristesse, parce que son heure est venue; mais lorsqu'elle a mis l'enfant au jour, elle ne se souvient plus de la souffrance, à cause de la joie de ce qu'un homme est né au monde. Vous donc aussi, vous avez maintenant de la tristesse; mais je vous reverrai, et votre cœur se réjouira, et personne ne vous ravira votre joie.

² Et en ce jour-là vous ne me demanderez plus rien.

quod dicit : Modicum ? nec-
 cimur quid loquitur. Cogno-
 vit autem Jesus quia vole-
 bant eum interrogare, et
 dixit eis : De hoc quaeritis
 inter vos, quia dixi : Modi-
 cum, et non videbitis me, et
 iterum modicum et videbitis
 me. Amen, amen dico vobis,
 quia plorabitis, et flebitis
 vos; mundus autem gaude-
 bit, vos autem contristabi-
 mini, sed tristitia vestra ver-
 tetur in gaudium. Mulier,
 cum parit, tristitiam habet,
 quia venit hora ejus; cum
 autem pepererit puerum,
 jam non meminit pressurae
 propter gaudium, quia na-
 tus est homo in mundum.
 Et vos igitur nunc quidem
 tristitiam habetis; iterum
 autem videbo vos, et gaude-
 bit cor vestrum et gaudium
 vestrum nemo tollet a vobis.
 Et in illo die me non rogabi-
 tis quidquam.

2. Quand les Apôtres et tous les élus seront entrés dans la joie de leur Seigneur, ils n'auront plus besoin de rien demander; car, après la résurrection universelle, il ne leur restera aucun désir qui ne soit pleinement satisfait. On peut encore entendre ce texte de la vie des

Paragraphe Huitième

FIN

DU DISCOURS DE LA CÈNE

„ J. XVI.
23-33.

(a) Amen, amen dico vobis : Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis. Usque modo non petistis quidquam in nomine meo. Petite, et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum. Hæc in proverbii loquutus

En vérité, en vérité, je vous le dis : ¹Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera. ²Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom; demandez, et vous recevrez, afin que votre joie soit complète. ³Je vous ai

Apôtres après l'ascension du Sauveur et la descente du Saint-Esprit; alors il ne leur sera plus nécessaire d'adresser à leur Maître les questions qu'ils lui faisaient pendant qu'il vivait au milieu d'eux; le Saint-Esprit leur donnera directement la connaissance de toutes les choses qu'il leur sera expédient de savoir.

1. Maintenant que Jésus-Christ va consommer l'œuvre de la rédemption du genre humain par le sacrifice sanglant de la Croix, il donne à ses Apôtres, et par eux à toute l'Église, une nouvelle formule de prière dont il leur garantit solennellement l'efficacité constante. L'Église a profité de cette leçon, et toutes ses prières s'appuient et se reposent sur le nom de Jésus-Christ, c'est-à-dire sur la puissance de ses mérites. Assis à la droite de son Père, il va prendre en main la défense des hommes : *Advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum.* (I Joan., II, 1.) Il était donc vrai que les Apôtres n'avaient point raison de s'attrister d'une séparation qui produisait pour eux de tels avantages.

2. Les Apôtres n'avaient point encore fait usage de cette formule de prière; ils croyaient, il est vrai, que Jésus était le Fils de Dieu, le Messie promis; mais ils ne le connaissaient pas encore comme le Médiateur entre Dieu et les hommes, le Prêtre éternel, la Victime nécessaire et unique, sans laquelle il n'y a point de rémission des péchés ni de salut éternel. Désormais, demandant comme il convient, et obtenant tout ce qu'ils demandent, ils auront la joie complète de la vie présente et de la vie future.

3. Les sublimes vérités relatives aux mystères de la Trinité, de l'In-

dit ces choses en proverbes. *sum vobis. Venit hora cum*
 Vient l'heure où je ne vous par- *jam non in proverbiiis lo-*
 lerai plus en proverbes, mais où *quar vobis, sed palam de*
 je vous parlerai ouvertement *Patre annuntiabo vobis. In*
 de mon Père. ⁴En ce jour-là *illis die in nomine meo pe-*
 vous demanderez en mon nom; *tetis; et non dico vobis,*
⁵et je ne vous dis pas que je prie- *quia ego rogabo Patrem*
 rai mon Père pour vous. ⁶Car *de vobis. Ipse enim Pater*
 mon Père lui-même vous aime, *amat vos, quia vos me amas-*

carnation, de la Rédemption du genre humain, et à tous ceux qui devaient en être la conséquence, étaient encore obscures et énigmatiques pour les Apôtres. Mais lorsque le Seigneur ouvrit leur intelligence et leur dévoila le sens des Écritures, dans les diverses apparitions qui suivirent sa résurrection, toutes les obscurités se dissipèrent, et ils se formèrent des idées précises de toutes les choses qu'ils devaient croire et enseigner. Puis, quand ils eurent reçu le Saint-Esprit, ils devinrent, pour tout ce qui appartient à l'enseignement de la religion, des maîtres plus accomplis que tous ceux qui les avaient précédés dans le monde, et tous ceux qui les suivront jusqu'à la fin des temps.

4. Quand les Apôtres auront acquis la foi explicite des mystères de la religion telle que devaient la posséder les fondateurs de l'Église de l'Homme-Dieu, ils prieront au nom de Jésus-Christ, sans qu'il soit besoin de les en avertir de nouveau, parce qu'ils verront la nécessité, la convenance, l'utilité de cette forme de prière.

5. On doit se garder ici d'interpréter les paroles de Jésus-Christ dans un sens qui le mettrait en contradiction avec lui-même, comme si nous pouvions nous passer de ses prières. Ce qu'il dit suppose encore qu'il priera sans aucun doute pour ses disciples. Les paroles suivantes font ressortir la signification de celles-ci, comme s'il disait : C'est l'amour que vous avez pour moi, c'est la foi que vous avez en moi comme votre Sauveur, et comme le médiateur entre Dieu et vous, c'est tout cela qui priera efficacement pour vous.

6. Les hommes ont besoin, pour aimer, de trouver dans les autres des qualités aimables; mais Dieu, quand il aime ses créatures douées de raison, met en elles des vertus et toutes les choses qui les rendent dignes de son amour. Mais parce que l'homme s'était rendu coupable de lèse-majesté divine avec toute sa postérité, perdant, par l'effet de sa faute, la justice originelle et tous les dons qui s'y rattachaient; parce que Dieu, pour faire éclater sa justice et sa miséricorde, avait décrété de toute éternité qu'il ne pardonnerait aux hommes leurs péchés que moyennant une satisfaction égale à la gravité de l'offense,

tis, et credidistis quia ego a Deo exivi. Exivi a Patre et veni in mundum : iterum relinquo mundum, et vado ad Patrem. Dicunt ei discipuli ejus : Ecce nunc palam loqueris, et proverbium nullum dicis.

parce que vous m'avez aimé, et que vous avez cru que je suis sorti de Dieu. ⁷ Je suis sorti de mon Père, et je suis venu dans le monde; je quitte de nouveau le monde, et je vais à mon Père. ⁸ Ses disciples lui disent : Voilà que maintenant vous parlez ouverte-

et que cette satisfaction ne serait rien moins que le sacrifice volontaire et la mort du Fils de Dieu fait homme; le Père donna son Fils au monde comme Maître et comme Rédempteur tout ensemble, et lui inspira la volonté d'obéir en toutes choses, aussi bien dans l'enseignement de sa doctrine, que dans la libre acceptation de son amer calice, des douleurs de sa Passion et de sa mort sur la Croix. Or, si Dieu, pour manifester les trésors de sa gloire, pour effacer les péchés des hommes et les rendre une fois de plus dignes de son amour, n'a pas épargné son propre Fils, objet de ses complaisances infinies; qui pourra douter que le Père éternel aime les enfants d'Adam, et les comble de ses bienfaits, après qu'il les a si étroitement unis à Jésus-Christ par la foi et la charité, qu'ils forment désormais avec lui un même corps mystique? *Ipse enim Pater amat vos, quia vos me amastis et credidistis, quia a Deo exivi.*

7. Dans ces quelques paroles le Seigneur exprime sa double origine, sa génération éternelle et sa naissance dans le temps, sa nature divine et sa nature humaine; la nature divine, qui lui est commune avec son Père et qu'il reçoit de lui, la nature humaine qu'il a prise sans le concours d'aucun homme dans le sein de la Vierge Mère. Par sa naissance temporelle il est venu et s'est rendu visible au monde où il était envoyé par son Père pour la rédemption du genre humain; par sa génération éternelle, il ne s'est jamais séparé de son principe, encore bien qu'il soit sorti de Dieu le Père. Aussi il ne dit pas et il ne pouvait pas dire : *reliqui*, mais *exivi*; au contraire, il dit du monde qu'il le quitte maintenant, parce qu'il lui retire sa présence visible, après avoir accompli tout ce qui lui avait été commandé par son Père, soit pour l'instruction, soit pour la rédemption du genre humain, et qu'il monte au plus haut des cieux pour s'y asseoir à la droite de son Père.

8. Les Apôtres, persuadés qu'ils avaient entièrement compris la réponse de Jésus-Christ, lui déclarent unanimement que son langage est clair et n'a plus rien d'énigmatique. Pourtant, en comparaison de ce qu'ils apprirent après la Résurrection, et surtout après la Pentecôte, ils n'avaient pas pénétré bien avant la signification de son discours.

ment, et vous n'employez aucun proverbe. ⁹ Maintenant nous voyons que vous savez toutes choses, et que vous n'avez pas besoin que l'on vous interroge. A cela nous croyons que vous êtes sorti de Dieu. ¹⁰ Jésus leur répondit : Vous croyez maintenant? Voici que vient l'heure, et déjà elle est venue, où vous serez dispersés, chacun de son côté, et me laisserez seul. ¹¹ Et je ne suis pas seul, parce que

Nunc scimus quia scis omnia; et non opus est tibi ut quis te interroget. In hoc credimus quia a Deo existi. Respondit eis Jesus : Modo creditis? Ecce venit hora, et jam venit ut dispergamini unusquisque in propria, et me solum relinquatis. Et non sum solus, quia Pater mecum est. Hæc loquutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. In mundo pressu-

9. Ils voient que le Sauveur a lu dans leur pensée, au moment où ils se disposaient à l'interroger sur ce *modicum* qu'ils n'avaient pas su comprendre. Éclairés par cette expérience, ils sentent leur foi en lui se fortifier, et en renouvellent la profession, spécialement sur l'article qu'il vient de leur expliquer : Il est sorti de Dieu, c'est-à-dire il est le Fils de Dieu par nature, et c'est Dieu qui l'a envoyé.

10. Le point d'interrogation qui se trouve dans la Vulgate ne change en rien le sens de cette phrase. Jésus-Christ ne met nullement en doute la réalité de leur croyance, dont il avait lui-même proclamé la sincérité, en leur disant qu'à cause de leur foi ils étaient aimés de son Père. Cependant, malgré leur bonne volonté actuelle, malgré cette foi si sincère, il leur prédit que bientôt ils l'abandonneront tous, sans en excepter un seul; il le déclare en termes formels : *et me solum relinquatis*. Mais combien la bonté de Jésus-Christ se montre ici d'une manière touchante! Il voit toutes les faiblesses de ceux qu'il appelle avec l'accent de la tendresse ses petits enfants et ses amis : *Filioli, amici*; il prévoit qu'ils vont bientôt le méconnaître, et le payer d'ingratitude; et pourtant, il ne laisse pas de les traiter avec la plus affectueuse familiarité, et ne leur adresse pas même un reproche. Quel autre que le Sauveur aurait ainsi les entrailles de la Miséricorde?

11. Le Père ne pouvait en aucune façon se séparer du Fils qu'il engendre de toute éternité. Mais apprenons à nous consoler par la foi dans la présence de Dieu, lors même que nous nous verrions abandonnés de tous les hommes, et disons alors avec la confiance de l'amour filial : *Je ne suis pas seul, parce que mon Père céleste est avec moi.*

ram habebitis; sed confidite, mon Père est avec moi. ¹² Je
ego vici mundum. vous ai dit ces choses, afin qu'en
moi vous ayez la paix. ¹³ Dans
le monde vous aurez des tribu-
lations; ¹⁴ mais ayez confiance,
j'ai vaincu le monde.

* Paragraphe Neuvième

PRIÈRE DE JÉSUS-CHRIST APRÈS LE DISCOURS DE LA CÈNE

a. J. XVII.
18.

(a) Hæc loquutus est Je- Jésus parla ainsi; et, levant

12. *Ces choses* sont toutes celles dont il les a entretenus dans ce long discours qui s'achève. Il les a dites pour qu'ils aient la paix en lui. Avoir la paix en Jésus-Christ est la même chose que participer aux fruits de la Rédemption, et posséder tous les biens véritables.

13. Qui a la paix avec Jésus-Christ a la guerre avec le monde; le monde le persécute et lui suscite toute sorte d'épreuves. Mais le monde est l'ennemi de Jésus-Christ; il faut bien qu'il soit l'ennemi des chrétiens.

14. Jésus-Christ a vaincu le monde et chassé celui qui le tenait sous sa puissance. Il parle de la victoire de la Croix, comme si déjà elle était remportée, tant il en est sûr! Tenons-nous attachés à la Croix de Jésus; sous cette bannière, nous vaincrons le monde et le démon.

* « Quæ ista fuerit oratio, num illa eadem quæ ab aliis tribus Evan-
« gelistis in horto Gethsemani a Christo habita fuisse dicitur, quæstio
« est hoc loco non indigna, quam solus, ut opinor, inter interpretes
« Rupertus attigit. Is autem in ea sententiâ est, ut unam eandemque
« esse putet, motus verbis illis superioribus Evangelistæ (xiv, 31) :
« *Surgite, eamus*. Ceterum Joannem longiorem quam alios Evange-
« listæ orationem retulisse, quod cum Petro, et fratre suo Jacobo in-
« terfuisset. Sed hanc opinionem (xiv, 31), refutavimus : ubi do-
« cuimus Christum hanc orationem sermonemque totum superiorem
« in horto non habuisse; idque *cap. sequenti*, v. 1, perspicuum est;
« ubi Joannes dicit, Christum postquam hæc omnia dixisset, trans

les yeux au ciel, ¹ il dit : Mon sus : et sublati oculis in cœ-
 Père, l'heure est venue ; glori- lum dixit : Pater, venit hora ;
 fiez votre Fils, afin que votre clarifica Filium tuum, ut Fi-
 Fils vous glorifie ; ² comme vous lius tuus clarificet te ; sicut

« torrentem Cedron, ubi hortus ille erat, egressum fuisse. Neque ve-
 « risimile est, Joannem, si orationem a Christo habitam narrare vo-
 « luisset, summam illius fuisse præteriturum : *Pater mi, si possibile*
 « *est, transeat a me calix iste.* Facilius creditu est totam, quam par-
 « tem ejus præcipuam prætermisisse. Præterea ceteri Evangelista
 « scribunt orationem illam in horto *prostratum in terram habuisse* :
 « Joannes autem istam *sublati oculis in cælum.* » Ainsi s'exprime
 Maldonat (*in Joan.* xvii, 1), et je me range absolument à l'opinion de
 ce docte commentateur. Il est pour moi hors de doute que Jésus-Christ
 fit cette prière avant de passer le torrent de Cédron, et d'entrer dans
 le jardin qui fut le théâtre de son agonie et de sa mortelle tristesse.

1. Comme on l'a vu, les Évangélistes rappellent en plusieurs endroits
 que Jésus-Christ donnait beaucoup de temps à la prière et quelque-
 fois y consacrait toute la nuit. Mais ses prières ne se faisaient point
 avec ses Apôtres, et les Évangélistes ne les ont pas reproduites.
 « Ubique solus obsecrat. Dei enim consilia humana vota non capiunt ;
 « nec quisquam interiorum potest esse particeps Christi. » (S. Ambros.
in Luc., l. V.) Mais quant à la prière qu'il adresse à son Père au sortir
 du Cénacle, il a voulu que ses Apôtres l'entendissent, et qu'elle fût
 transmise à l'Église entière par le disciple qu'il aimait. Il lève les yeux
 au ciel, ainsi que nous l'avons vu le faire dans plusieurs autres rencon-
 tres ; il paraît vraisemblable qu'il garde cette attitude jusq'à la fin.
 La prière, entièrement adressée à Dieu le Père, se divise en trois par-
 ties ; la première a pour objet sa propre glorification et la glorifica-
 tion de son Père éternel ; la deuxième est faite pour les Apôtres qui
 l'entendent ; la troisième pour tous ceux qui croiront en lui. Il de-
 mande donc en premier lieu sa propre glorification et il la demande
 afin de glorifier son Père. L'heure dont il parle, c'est tout le temps de
 sa Passion, et spécialement le moment de sa mort. Et comme si son
 sacrifice était déjà consommé, il demande que sa résurrection soit
 bâcée, parce qu'elle ne doit pas seulement produire sa propre gloire,
 mais aussi la gloire de son Père. Quand l'Évangile se sera fait entendre
 à toutes les extrémités de la terre, quand le monde entier saura que
 l'Homme-Dieu est mort et est ressuscité, alors le Père aura glorifié le
 Fils et le Fils aura glorifié le Père, en le faisant connaître et adorer
 par toutes les nations.

2. C'est ainsi en effet que le Fils glorifie le Père ; en donnant la vie
 éternelle à tous ceux qui ont été mis sous son pouvoir.

dedisti ei potestatem omnis lui avez donné puissance sur
 carnis, ut omne quod dedisti toute chair, afin qu'il donne
 ei, det eis vitam æternam. la vie éternelle à tout ce que
 Hæc est autem vita æterna vous lui avez donné. ³ Or, la
 ut cognoscant te solum Deum vie éternelle, c'est qu'ils vous
 verum, et quem misisti Je- connaissent, vous seul vrai
 sum Christum. Ego te clari- Dieu, et celui que vous avez
 ficavi super terram; opus envoyé, Jésus-Christ. Je vous
 consummavi quod dedisti ai glorifié sur la terre; ⁴ j'ai
 mihi ut faciam. Et nunc cla- consommé l'œuvre que vous
 rifica me, tu, Pater, apud m'avez donnée à faire. Et main-
 temetipsum claritate quam tenant, ⁵ vous, mon Père, glori-

3. La vie éternelle consiste dans la connaissance d'un seul Dieu et d'un seul Médiateur et Sauveur envoyé de Dieu. Si le mystère de la Trinité n'est pas exprimé dans ce verset, ce n'est pas une raison pour que les Ariens triomphent; assez d'autres passages détruisent clairement leur hérésie; et même dans cette prière la consubstantialité du Père et du Fils est plusieurs fois exprimée. Il faut d'ailleurs se rappeler que Jésus-Christ prie en qualité d'homme.

4. Il parle d'œuvre accomplie, et pourtant il lui restait encore à entrer dans la carrière de sa Passion et à fournir cette carrière jusqu'à la mort. Mais le Fils du Très-Haut embrasse tout d'un seul regard : « Consummasset se dicit, quod se consummaturum esse certissime novit. » (August. *in Joan.*, Tract., 103.)

5. Saint Augustin, dans le même Traité, entend tout ce passage de la prédestination de Jésus-Christ comme homme : « *Clarifica me, hoc est sicut tunc ita et nunc; hoc est sicut tunc prædestinatione, ita et nunc perfectione. Fac in mundo quod apud te jam fuerat ante mundum; fac... quod... statuisti.* » Il y a une autre explication qui se tire de ce qu'écrivit l'Apôtre aux Philippiens (II, 6-11). Le Verbe de Dieu, en se faisant homme, s'anéantit et parut dans le monde sous la forme d'un esclave, qui fut comme un voile dont il recouvrit sa divinité; et dans cette forme d'esclave il arriva par obéissance à s'humilier jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la Croix. Maintenant il demande que son Père le glorifie de telle sorte que toutes les créatures qui sont au ciel, sur la terre ou dans les enfers, le reconnaissent pour ce qu'il était avant la création du monde, Lui qui n'avait pas commis une usurpation en se faisant égal à son Père en la Divinité, il veut que la nature humaine qu'il a prise, loin d'être désormais un voile qui recouvre l'éclat et la majesté de l'essence divine, serve comme d'un miroir où

liez-moi en vous-même de la habui priusquam mundus gloire que j'ai eue en vous avant esset apud te. Manifestavi que le monde fût. ⁶ J'ai mani- nomen tuum hominibus, festé votre nom aux hommes, quos dedisti mihi de mundo. que vous m'avez donnés du Tui erant, et mihi eos de- monde. ⁷ Ils étaient à vous, et disti et sermonem tuum vous me les avez donnés, et ils servaverunt. Nunc cognove- ont gardé votre parole. Mainte- runt quia omnia quæ de- nant ils ont connu que tout ce disti mihi abs te sunt, quia

se montre son égalité avec son Père : *Et omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.* C'est pourquoi, au jour du jugement universel, non-seulement les bienheureux, mais encore les réprouvés, incapables de la vision intuitive de Dieu, à l'aspect de l'humanité glorieuse du Verbe, ne pourront s'empêcher de croire qu'Il est le Verbe incarné ; et comme les démons, ils trembleront devant lui. Et dans le paradis, tous les anges et les bienheureux, le voyant assis à la droite de son Père, le glorifieront, *claritate quam habuit priusquam mundus esset.*

6. Dieu était connu dans la Judée et son nom était grand en Israël, comme il est écrit au livre des Psaumes : « Notus in Judæa Deus, in « Israel magnum nomen ejus. » (Ps. LXXV, 2.) Mais que ce Dieu se nommât le Père et qu'il fût Père d'un Fils de la même nature que lui, qui devait être envoyé dans le monde en la forme d'un esclave, *ut adoptionem filiorum reciperemus* (Galat. iv, 5), c'est là ce qui n'était pas généralement connu avant que Jésus-Christ l'eût révélé. « Non « illud nomen tuum, quo vocaris Deus, sed illud quo vocaris Pater « meus. » (Aug., *Tract. in Joan.*, 106.)

7. Ils étaient à Dieu par création et par élection. Ils ont été donnés à Jésus-Christ comme à leur Rédempteur, à leur Maître, à leur Chef, à leur Seigneur. On ne doit jamais perdre de vue que Jésus-Christ attribue à son Père, comme source et principe de toute la Trinité, les opérations *ad extra* qui sont communes aux trois Personnes divines ; c'est ainsi, par exemple, qu'il parle de l'élection des Apôtres, retirés du milieu du monde, auxquels il disait ailleurs : *Ego elegi vos.* Si l'on prend le passé dans le sens du futur, on comprend mieux l'éloge que Jésus-Christ fait ici de ses Apôtres. Ce n'est pas cependant que la foi des onze disciples et leur fidélité à garder les paroles qu'ils avaient reçues de leur divin Maître ne méritassent dès lors d'être louées. N'avaient-ils pas tout récemment professé qu'ils croyaient fermement en Lui, comme Fils et envoyé de Dieu, qu'ils étaient prêts à le suivre et à mourir avec Lui et pour Lui ?

verba quæ dedisti mihi dedi que vous m'avez donné vient
eis. Et ipsi acceperunt, et de vous, parce que je leur ai
cognoverunt vere quia a te donné les paroles que vous m'a-
exivi, et crediderunt quia vez données. Et ils les ont re-
tu me misisti. çues, et ils ont connu véritable-
ment que je suis sorti de vous,
et ils ont cru que vous m'avez
envoyé.

Paragraphe Dixième

CONTINUATION

DE LA PRIÈRE

«. J. XVII.
9-19.

(a) Ego pro eis rogo, non Je prie pour eux, ¹ je ne prie
pro mundo rogo, sed pro his pas pour le monde, mais pour
quos dedisti mihi, quia tui ceux que vous m'avez donnés,
sunt. Et mea omnia tua sunt, parce qu'ils sont à vous. ² Et

1. Parmi les qualifications données par le pape Innocent X, dans la bulle dogmatique *Cum occasione*, à la dernière des cinq propositions condamnées de Jansénius, enseignant que Jésus-Christ n'est mort que pour le salut des prédestinés, se trouve la qualification d'hérétique. Or on sait bien que les Jansénistes s'appuient avec une singulière complaisance sur ce texte : *Non pro mundo rogo*. Mais il faut considérer que le Sauveur fait ici une prière spéciale pour les onze Apôtres qui l'écoutent ; il n'est donc pas étonnant que le monde soit exclu. D'un autre côté, s'il est constant qu'en sa qualité de Rédempteur universel il est la victime de propitiation pour les péchés de tous les hommes : *Non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi* (Joan. II, 2), parce que Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive ; toutefois, il est également vrai que Jésus-Christ a versé son sang et adressé des supplications à son Père, spécialement et efficacement, pour ses onze Apôtres et pour tous les élus. Le monde est pris ici pour les hommes *qui vivunt secundum concupiscentiam mundi*. (Aug. in Joan. Tract., 107.)

2. Voilà pourquoi ils ne cessent pas de vous appartenir après que

tout ce qui est à moi est à vous, et tua mea sunt ; et clarifi-
 et tout ce qui est à vous est à catus sum in eis. Et jam non
 moi ; et j'ai été glorifié en eux. sum in mundo ; et hi in
³ Et déjà je ne suis plus dans le mundo sunt, et ego ad te
 monde ; mais eux sont dans le venio. Pater sancte, serva
 monde, et moi je viens à vous. eos in nomine tuo quos de-
 Père saint, conservez en votre disti mihi, ut sint unum,
 nom ceux que vous m'avez don- sicut et nos. Cum essem
 nés, afin qu'ils soient une seule cum eis, ego servabam eos
 chose, comme nous. ⁴ Quand in nomine tuo. Quos dedisti
 j'étais avec eux, je les conser- mihi, custodivi, et nemo ex
 vais en votre nom. Ceux que cis periit, nisi filius perditio-
 vous m'avez donnés, je les ai nis, ut Scriptura impleatur.
 gardés, et pas un d'eux n'a péri, Nunc autem ad te venio ; et
⁵ hors le fils de perdition, afin hæc loquor in mundo, ut

vous me les avez donnés ; c'est que tout ce qui est à moi est à vous, et tout ce qui est à vous est à moi. C'est aux Apôtres qu'il appartenait spécialement de publier et de propager la gloire de Jésus-Christ, en le faisant connaître pour vrai Fils de Dieu et Sauveur du monde.

3. Il est évident que le monde est pris ici pour la terre que les hommes habitent. Le Seigneur dit qu'il n'est déjà plus sur la terre, parce qu'il est au moment de la quitter, laissant pour un temps ses Apôtres au milieu des dangers du monde. Il les recommande donc à la puissance de son Père, qui est la Sainteté même, afin qu'ils soient unis entre eux par une sincère charité, comme le Père et le Fils sont une seule et même chose par la nature et par la volonté. On comprend qu'il s'agit, comme nous l'avons dit ailleurs, de deux sortes d'unité, non pas égales, mais semblables entre elles.

4. Il parle de son éloignement comme si déjà il était réalisé ; il dit qu'il a pris soin de l'âme et du cœur de ces bien-aimés élus que son Père lui a confiés ; il a nourri leurs esprits de sa céleste doctrine, de ses avertissements, de ses exemples ; il ne les a laissés manquer d'aucune des choses nécessaires à la vie, et, au besoin, il a fait des miracles éclatants pour leur donner du pain.

5. La perte de Judas avait été prédite par David dans le Ps. cviii, v. 8, suivant l'infailible interprétation qu'en donne saint Pierre (Act., I, 20) ; mais elle fut exclusivement son propre ouvrage. Jésus-Christ, ainsi que la suite de cette histoire achèvera de le montrer, désira le salut du traître ; il s'efforça de le toucher et de le convertir, même

habeant gaudium meum impletum in semetipsis. Ego dedi eis sermonem tuum; et mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo. Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos a malo. De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo. Je ne prie pas que que l'Écriture fût accomplie. ⁶ Mais maintenant je viens à vous; et je dis ces choses dans le monde, afin qu'ils aient ma joie accomplie en eux. Je leur ai donné votre parole; ⁷ et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont point du monde, comme moi-même je ne suis point du monde. Je ne prie ⁸ pas que

après qu'il eut exécuté son crime. Il veut maintenant, en faisant connaître aux Apôtres la sinistre prophétie qui allait se vérifier, les prémunir contre le scandale de la plus effrayante des chutes.

6. Les Apôtres restaient au milieu du monde, pendant que Jésus-Christ le quittait pour aller à son Père. Leurs cœurs s'attristaient d'une séparation qui semblait les laisser sans consolation et sans guide. Jésus-Christ supplie donc son Père de leur donner une telle abondance de joie, qu'elle dépasse celle dont il les avait comblés depuis trois ans. Les heureux disciples éprouvèrent bientôt l'admirable efficacité de cette prière. Dès le jour même de la résurrection, ils furent consolés par la vue de leur Maître, au moment où tous, à l'exception de Thomas, étaient réunis dans le Cénacle. Et lorsqu'après avoir assisté à sa glorieuse ascension ils se virent privés pour toujours de sa présence visible, bien loin d'être attristés de cette séparation, ils ressentirent une allégresse extraordinaire, que l'Évangéliste saint Luc a mentionnée en termes exprès dans son récit : *Et ipsi adorantes regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno* (Luc, xxiv, 52).

7. C'est encore ici le passé au lieu du futur. Jésus-Christ présente à son Père, comme le titre principal des Apôtres à sa tendresse et à ses bénédictions, la haine que le monde a pour eux, précisément parce qu'ils prêchent l'Évangile, parce qu'ils sont du parti de Dieu, et qu'ils ne veulent à aucun prix être du parti du monde.

8. Jésus-Christ, en même temps qu'il remplit dans cette prière publique son office de Médiateur, ne dépouille pas sa qualité de Maître; il instruit ceux qui l'entourent, et par eux il instruit toute son Église. Il aurait pu retirer ses Apôtres du monde et les faire entrer avec lui dans la gloire, mais l'intérêt de la religion demandait autre chose; les Apôtres eux-mêmes n'y auraient pas trouvé leur avantage véritable; avant d'être mûrs pour le ciel, avant de recevoir les palmes et les couronnes auxquelles ils étaient prédestinés, il fallait qu'ils fussent pré-

vous les ôtiez du monde, mais *mundum*. Sanctifica eos in que vous les gardiez du mal. Ils *veritate*. Sermo tuus veritas ne sont pas du monde, comme *est*. Sicut tu me misisti in moi-même je ne suis pas du *mundum*, et ego misi eos in monde. ⁹ Sanctifiez-les dans la *mundum*. Et pro eis ego vérité. Votre parole est la vé- *sanctifico meipsum, ut sint* rité. Comme vous m'avez en- *et ipsi sanctificati in veri-* voyé dans le monde, moi aussi *tate*.

je les ai envoyés dans le monde.

Et ¹⁰ pour eux je me consacre moi-même, afin qu'eux aussi soient sanctifiés dans la vérité.

sentés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes. Il supplie donc le Père éternel de les laisser dans le monde, mais de les préserver du mal, c'est-à-dire de tout ce qu'il y a de mauvais dans le monde, et des pièges de toute sorte que le prince vaincu des ténèbres ne manquera point de multiplier sous leurs pas, parce qu'eux aussi ne sont pas du monde, comme Jésus n'était pas et ne pouvait pas être du monde.

9. Jésus-Christ demande pour ses Apôtres que leur sainteté soit parfaite, qu'ils soient affermis, non plus dans les ombres et les figures, mais dans la vérité, par le règne du Saint-Esprit dans leurs âmes, et par l'abondante effusion de ses dons et de ses fruits. La parole de Dieu est vérité, et c'est par la doctrine de l'Évangile que les hommes arrivent à la sainteté véritable. Les sacrements de la nouvelle alliance, à la différence de ceux de l'ancienne loi, produisent la sanctification en vertu de leur efficacité propre, *ex opere operato*, par l'infusion ou par l'augmentation de la grâce. Les paroles qui suivent se rapportent à celles qui précèdent. Si Jésus-Christ demande que ses Apôtres soient sanctifiés en vérité, c'est qu'il les envoie dans le monde pour annoncer l'Évangile et sauver les hommes en son nom, comme lui-même a été envoyé par son Père.

10. Jésus-Christ s'est *consacré*, c'est-à-dire il s'est offert, il s'est immolé sur l'autel de la Croix, spécialement pour ses Apôtres; il n'a pas seulement satisfait pour eux à la justice divine, il les a intimement associés à ses souffrances. Il a obtenu pour eux la grâce de sacrifier dans le même esprit leur propre vie, pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain, et c'est là un des fruits de la sainteté parfaite à laquelle il demandait qu'ils fussent élevés. Tous les chrétiens doivent être dans la disposition de faire le sacrifice de leur vie, s'ils avaient

Paragraphe Onzième

FIN

DE LA PRIÈRE DE JÉSUS-CHRIST

a. J. XVII.
20-26.

(a) Non pro eis autem rogo tantum, sed et pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me, ut omnes unum sint, sicut tu, Pater, in me, et ego in te; ut et ipsi in nobis unum sint, ut credat mundus quia tu me misisti. Et ego claritatem quam dedisti mihi

Et je ne prie pas pour eux seulement, ¹ mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole, ² afin qu'ils soient tous une seule chose, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous; qu'ils soient de même une seule chose en nous, et qu'ainsi le monde croie que vous m'avez envoyé.

à faire profession de leur foi en face des persécuteurs. Mais avoir de cet honneur le plus ardent désir, affronter sans relâche toute sorte de dangers pour étendre le royaume de Dieu jusqu'aux extrémités de la terre, accomplir cette glorieuse et rude mission comme l'ont accomplie les Apôtres, c'est là un degré d'héroïsme qui n'a guère été atteint que par eux seuls, qui avaient reçu les prémices de l'Esprit-Saint.

1. Dans cette troisième partie, Jésus-Christ prie pour toute l'Église jusqu'à la consommation des siècles; et de ce que les élus en forment la meilleure part, il faut conclure que sa prière s'applique à eux d'une manière très-spéciale. Mais pour douter un seul instant que le Rédempteur du genre humain soit mort pour tous les hommes, ou qu'il ait prié pour eux tous dans le cours de sa vie, il faut s'être fait une idée misérablement étroite de la charité de Jésus-Christ, qui, suivant l'expression de saint Ambroise, n'aurait pas voulu que les méchants eux-mêmes se perdissent : *Quia neque malos perire volebat* (Ambros. in Luc., l. X).

2. Il demande que son Église soit un corps unique, composé de l'union si intime et si harmonieuse d'une multitude de membres, que cette union soit une image aussi parfaite qu'il est possible de l'unité divine, et que chaque homme aime tous les autres comme soi-même pour l'amour de Dieu. C'est à ce signe que le monde reconnaîtra la religion chrétienne pour l'œuvre évidente de Dieu.

³ Et je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient une seule chose, comme nous sommes une seule chose. Je suis en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé, et que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé. ⁴ Mon Père, je veux que,

dedi eis, ut sint unum sicut et nos unum sumus. Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum; et cognoscat mundus quia tu me misisti, et dilexisti eos, sicut et me dilexisti. Pater, quos dedisti mihi, volo, ut ubi sum ego, et illi sint mecum, ut videant claritatem meam quam dedisti

3. On trouve dans les commentateurs diverses interprétations de ce passage. Les uns l'ont entendu de la *gloire* des miracles, les autres de la prédestination, ou de la charité, ou de l'eucharistie. Il me paraît plus probable qu'on doit l'expliquer de la grâce de la filiation adoptive. Jésus-Christ est le Fils de Dieu par nature, et l'humanité a été élevée en lui à cette gloire, parce que dès le premier instant où son âme fut créée et son corps conçu dans le sein de la Vierge Marie, elle fut unie à la Personne du Verbe. Or Jésus-Christ a donné aux hommes la gloire de devenir les fils adoptifs de Dieu, ainsi que le même Évangéliste saint Jean l'a proclamé : « Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri » (Joan., 1, 12). Saint Paul dit aussi : « Per quem gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei » (Rom., v, 2). Le Père et le Fils sont une seule chose par nature ; et nous, comme membres du corps mystique dont Jésus-Christ est le chef, nous sommes adoptés en lui pour enfants de Dieu. Jésus-Christ en nous, le Père en Jésus-Christ : ainsi tout est consommé dans l'unité, en cette vie par la grâce, spécialement par le baptême et par l'eucharistie ; et dans la vie future par la gloire. A la vue de tous les bienfaits dont les enfants des hommes sont comblés, le monde ne peut plus douter de l'amour de Dieu pour ses créatures ; comme aussi lorsqu'il contemple tous les trésors dont le Père a enrichi le Fils revêtu de la nature humaine, il reconnaît combien il l'aime et que c'est Lui qui l'a envoyé dans le monde tout plein de grâce et de vérité.

4. J'ai déjà rappelé plusieurs fois que la prière ne convient à Jésus-Christ que comme homme ; ce seul mot, *volo*, montre assez quelle est la ferveur et l'efficacité de sa prière. Je ne saurais adopter l'opinion de ceux qui restreignent aux seuls Apôtres cette partie de la prière du Sauveur ; elle est tellement liée à ce qui précède, qu'on doit nécessairement l'appliquer à tous les élus. Ils seront tous en effet dans le

mihi, quia dilexisti me ante là où je suis, ceux que vous mundi constitutionem. Pater m'avez donnés soient aussi avec juste, mundus te non co- moi, afin qu'ils voient la gloire gnovit. Ego autem te cogno- que vous m'avez donnée, parce vi. Et hi cognoverunt quia que vous m'avez aimé avant tu me misisti. Et notum feci la fondation du monde. ⁵ Père eis nomen tuum, et notum juste, le monde ne vous a point faciam, ut dilectio qua di- connu. Mais moi, je vous ai lexisti me in ipsis sit, et connu. Et ceux-ci ont connu ego in ipsis. que vous m'avez envoyé. ⁶ Et je leur ai fait connaître votre nom, et je le leur ferai connaître encore, afin que l'amour dont vous m'avez aimé soit en eux, et moi en eux.

royaume des cieux ; non pas simples spectateurs, mais participants de la gloire de Jésus-Christ, qui lui fut préparée de toute éternité, et que son Père lui donna dans le temps en récompense de son obéissance, de sa charité, de son humilité, de ses souffrances et de sa mort sur la Croix.

5. Le monde, tout rempli d'orgueil et de vanité, poursuit avidement toutes les sciences, plutôt que la science de Jésus crucifié et de son Évangile mis en pratique. « Quia justus es, ideo te non cognovit, » dit saint Augustin (*in Joan., Tract., 111*). A l'ignorance du monde Jésus-Christ oppose la connaissance qu'il a personnellement de son Père, amplement manifestée par ses œuvres et sa doctrine ; et la connaissance que tous ceux qui croient en lui ont largement reçue, soit par révélation divine, soit par les enseignements de leur bon Maître.

6. Jésus-Christ a fait connaître le nom de son Père en enseignant les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, et en confirmant par ses miracles la vérité de sa doctrine ; il le fera connaître de nouveau, lorsque par ses mérites les âmes des élus seront mises en possession de la béatitude éternelle : « Notum feci per fidem, notum faciam per specimen. » (*Aug., l. cit.*) Il termine sa prière en demandant que ses disciples possèdent en eux-mêmes l'amour de son Père, qui les aime à cause de leur union avec Jésus-Christ.

* Paragraphe Douzième

JÉSUS PRÉDIT POUR LA TROISIÈME FOIS A S. PIERRE
SON TRIPLE RENIEMENT

Lorsqu'il eut dit ces choses, (a) *Hæc cum dixisset Je-* « J. XVII. 1
 1 Jésus s'en alla avec ses disci- sus, egressus est cum disci-

* Dans la note préliminaire du § iv de ce livre, j'ai indiqué le motif qui me fait considérer comme probable que Jésus sortit du Cénacle après avoir dit ces paroles : *Surgite, eamus* (Joan., xiv, 31), et, par conséquent, qu'il prononça le reste de son discours en marchant avec ses Apôtres, ou en s'arrêtant dans quelque endroit favorable avant de passer le torrent de Cédron. Aussitôt qu'il l'eut franchi, saint Jean nous le montre dans le jardin des Oliviers, et commence le récit de la trahison de Judas, sans rien dire des faits intermédiaires qui sont mentionnés par les autres Évangélistes, ainsi que l'a remarqué saint Augustin : « Hoc quod narrat ingressum Dominum cum discipulis « suis in hortum, non continuo factum est cum ejus illa finita esset « oratio, de cujus verbis ait : *Hæc cum dixisset Jcsus*; sed alia quædam « sunt interposita quæ, ab illo prætermissa, apud alios Evangelistas « leguntur » (Aug., in Joan., Tract., 112). Mais quelle est la partie du récit qui doit se placer après le passage du torrent? Je pense que c'est surtout ce qui est relatif à la prédiction du scandale que tous les Apôtres, et Pierre plus que tous les autres, devaient recevoir dans le cours de cette nuit. En effet, saint Matthieu en parle après qu'il a dit : *Et hymno dicto exierunt in montem Oliveti* (Matth., xxvi, 30), et le même ordre est suivi par saint Marc (xiv, 26). En ce qui concerne saint Pierre, c'est ici la troisième fois qu'il lui prédit son reniement, et il le fait avec plus de détails qu'auparavant. J'ai rapporté plus haut les deux autres prédictions (voy. liv. XVI, §§ ix, xi). Cette circonstance mentionnée par saint Matthieu et saint Marc, que la troisième prédiction fut faite pendant le trajet que fit Jésus pour se rendre du Cénacle au jardin des Oliviers, suffirait à elle seule pour la distinguer des deux autres. A l'autorité de saint Augustin, on peut ajouter celle de saint Maxime (Homél. II, *de Latrone, et Petro apost., et Ancilla*): « Petrus... « toties lapsus est, quoties ne laberetur admonitus. »

1. Le torrent de Cédron coule au fond d'une vallée qui sépare Jérusalem du mont des Oliviers.

b. Mt. XXVI.
31-33.

pulis suis trans torrentem Cedron. (b) Tunc dicit illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte. Scriptum est enim : Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis. Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galilæam. Respondens autem Petrus ait illi : Et si omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor. (c) Et ait illi Jesus : Amen dico ti-

c. Mc. XIV.
30-32.

pels au delà du torrent de Cédron.² Alors Jésus leur dit : Vous tous vous prendrez du scandale à mon sujet dans cette nuit. Car il est écrit : Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées. Mais, après que je serai ressuscité, je vous précéderai en Galilée. Or ³ Pierre, répondant, lui dit : Quand même tous se scandaliseraient de vous, pour moi, jamais je ne me scandaliserai. ⁴ Mais Jésus lui dit : En vé-

2. Jésus, pour qui l'avenir n'a point de voiles, prédit que, dans le cours de cette même nuit, il sera un objet de scandale pour tous ses Apôtres ; il explique la prophétie de Zacharie (VIII, 7) dans le sens qui se rapporte à sa Passion et à son cher petit troupeau. La même prophétie est encore susceptible d'un autre sens, relatif au sacerdoce de l'ordre lévitique. Il n'est pas inutile de rappeler une fois de plus que, lors que l'Évangile allègue une prophétie annonçant quelque faute, il ne s'ensuit pas que ceux qui la commettent soient moins coupables, et qu'ils puissent être considérés comme ayant agi avec moins de liberté, parce que leurs actes abominables étaient prévus et infailliblement annoncés d'avance. La suite du récit nous fera voir comment se vérifia cette prédiction du scandale universel des Apôtres. Mais, afin de les prémunir contre le désespoir, Jésus, aussitôt après leur avoir annoncé leur fuite, se hâte d'ajouter que leur Maître ressuscité viendra se montrer à eux.

3. Saint Pierre, suivant son habitude, mesure ses forces à la disposition actuelle de son cœur, qui brûle d'amour pour son divin Maître ; il se croit si sûr de son courage, qu'il n'hésite pas à affirmer son invincible fidélité, dùt-il même être seul fidèle ; il assure que, pour lui, aucun danger ne saurait l'exposer à recevoir le scandale.

4. Saint Marc, le fidèle disciple de saint Pierre, fournit plus de détails que les autres Évangélistes sur la prédiction de Jésus-Christ et son funeste accomplissement. — J'ai dit ailleurs que le coq chante communément deux fois, la première vers minuit, la seconde un peu avant l'aurore ; et que c'est ce dernier instant que l'on désigne sous

rité, je te dis que toi, aujourd'hui, cette nuit, avant que le coq ait fait entendre deux fois sa voix, tu me renieras trois fois. ⁵ Mais Pierre insistait : Quand il me faudrait mourir avec vous, je ne vous renierai pas. Et tous les disciples dirent aussi de même.

bi, quia tu, hodie, in nocte hac, priusquam gallus vocem bis dederit, ter me es negaturus. At ille amplius loquebatur : Et si oportuerit me simul commori tibi, non te negabo. Similiter autem et omnes (d) discipuli dixerunt.

L. Mt. XXVI
..

le nom de *chant du coq*. (Voy. Ben. XIV, *de Festis D. N. J. C.*, c. VII, n. 26.) Au moyen de cette explication, les prédictions s'accordent entre elles. Ainsi saint Matthieu ne rapporte pas dans son entier la prophétie de Jésus-Christ (xxvi, 34), ni toutes ses paroles; saint Marc, au contraire, n'omet aucun détail, et son texte est singulièrement expressif.

5. C'est le cœur et la bonne foi de saint Pierre qui parlent, et, à son exemple, tous les autres répètent la même protestation. Mais le défaut de réflexion les entraîne à un excès de hardiesse; quand Jésus-Christ leur disait avec tant d'autorité ce qui allait arriver dans l'espace de quelques heures, ils auraient dû au moins s'humilier et le supplier de leur venir en aide; ils auraient dû lui demander le moyen d'éviter un mal imminent, énorme, dont ils ne se croyaient pas capables, et qui ne pouvait s'accomplir que par leur faute.

LIVRE DIX-HUITIÈME

* Paragraphe Premier

ENTRÉE AU JARDIN DES OLIVIERS TRISTESSE DE JÉSUS-CHRIST

- a.* Mt. XXVI. 36. (a) Tunc venit Jesus cum illis in villam quæ dicitur Gethsemani, (b) ubi erat hortus, où il y avait un ¹ Gethsemani, où il y avait un ² jardin
- b.* J. XVIII. 1-2.

* Jésus-Christ vient de prédire pour la troisième fois à saint Pierre son triple reniement, et à tous ses Apôtres le scandale qu'ils vont recevoir. Saint Matthieu et saint Marc entrent aussitôt dans le récit de ce qui se passa à Gethsemani. C'est là que se trouvait le *jardin* désigné par saint Jean, le *lieu* dont parle saint Luc, que le Seigneur avait choisi pour se mettre avec tous les siens en prière : *Et cum venissent ad locum dixit illis : Orate.* (Luc., XXII, 40). L'enchaînement des textes est suffisamment clair.

1. *Gethsemani* signifie en hébreu la *vallée des Oliviers*, ou encore le *pressoir de l'huile*, quoique certains interprètes aient cru pouvoir donner de ce mot une autre explication. C'était une *villa*, ou une ferme, un domaine, situé au sommet de la montagne des Oliviers. On ne peut manquer de rapprocher la signification du nom de *Christ*, *oint*, de celle du nom de *Gethsemani*.

2. Il y avait alors, comme aujourd'hui, dans le voisinage des grandes villes et spécialement autour de Jérusalem, des villas et des jardins. Celui de Gethsemani fut donc le lieu où Jésus-Christ conduisit ses onze Apôtres, au commencement de cette dernière nuit, pour commencer à boire en leur présence l'amer calice de sa Passion, en subissant tout d'abord une mortelle tristesse d'âme, puis en abandonnant son corps

dans lequel il entra, lui et ses disciples. Or Judas, qui le trahissait, ³ connaissait aussi ce lieu, parce que Jésus y était venu souvent avec ses disciples. Et il dit à ses disciples : ⁴ Asseyez-vous ici, pendant que j'irai là, et que je prierai : priez, pour que vous n'entriez pas en tentation. ⁵ Et il prit avec lui Pierre, Jacques et Jean. ⁶ Et-il com-

tus in quem introivit ipse, et discipuli ejus. Sciebat autem et Judas, qui tradebat eum, locum, quia frequenter Jesus convenerat illuc cum discipulis suis. (c) Et dixit discipulis suis : Sedete hic donec vadam illuc et orem : (d) orate ne intretis in tentationem. Et (e) assumit Petrum, et Jaco-

c. Mt. XXV f. 36.
d. L. XXII. 40.
e. Mc. XIV. 33.

innocent aux mains des plus cruels ennemis, pour être la pure et sainte victime que la justice de Dieu attendait. Ce fut aussi un jardin qu'il choisit pour être le lieu de sa sépulture et le théâtre de sa résurrection. C'était dans un jardin que le premier Adam était tombé, et qu'il avait entraîné toute sa postérité dans sa perte.

3. Ainsi, loin de se cacher pour échapper à la mort, il se rend au lieu où le traître était assuré de le trouver sans autre entourage que celui des Apôtres fidèles. « Hoc agebat ut a proditore citra negotium a inveniretur. (S. Cyrill. Alexand., *in Joan.*, c. XVIII.)

4. Les Apôtres avaient entendu la prière que Jésus avait adressée à son Père après la Cène; il leur avait prédit le scandale de cette nuit. Il ne restait plus qu'à leur suggérer l'emploi du seul moyen qu'ils avaient de ne point succomber à la tentation, et c'était la prière.

5. Il choisit pour témoins de ses plus grandes humiliations ceux-là même qui l'avaient été de sa gloire sur le Thabor; c'est à eux qu'il fait connaître avec une humilité touchante la mortelle tristesse dont son âme est accablée.

6. La première observation qui se présente ici est provoquée par le mot *cœpit*. Si le Seigneur commença à ressentir la crainte, l'ennui, la tristesse et l'angoisse, c'est donc que jusqu'alors il était exempt de toutes ces choses. La tristesse de Jésus-Christ ne fut pas moins réelle que ne l'avaient été sa faim, sa soif, son sommeil, sa fatigue, sa douleur. En prenant la nature humaine, il l'avait prise passible et mortelle, entièrement et véritablement semblable à celle des autres hommes, à l'exception du péché; son corps avait comme le nôtre de véritables sensations et son âme des passions réelles. Mais tout en lui était libre et volontaire, à un degré plus élevé qu'en Adam, ainsi que je l'ai dit ailleurs; de telle sorte que pas un seul mouvement n'était excité dans la partie sensitive qui ne fût commandé par la partie supérieure de

bum, et Joannem secum. Et mença à ressentir la peur et

l'âme raisonnable, contrairement à ce qui se passe dans les hommes depuis le péché originel. En eux, les mouvements des passions devançant souvent le jugement de la raison, et les portent à des choses illícites; ces mouvements ne s'arrêtent pas à l'appétit sensitif, mais ils agissent sur la raison. Cela explique comment Jésus-Christ put commencer tout d'un coup à devenir triste, et être triste jusqu'à la mort, quoique rien ne pût lui arriver qu'il n'eût prévu, puisque, dès le premier instant de sa conception, son âme possédait tous les trésors de la sagesse et de la science divine; il fut donc triste quand il voulut, et au degré qu'il voulut. Il commença à avoir peur, *cœpit pavere*, c'est-à-dire il excita en lui-même la passion de la crainte, à la vue des fouets, des épines, des clous, de la Croix; il se représenta avec la vivacité de l'imagination la plus puissante, l'atroce douleur que chaque blessure causerait à sa chair, en raison de son exquise sensibilité; il sentit d'avance le poids de chaque instrument de mort sous la main des bourreaux sans pitié, qui, depuis la plante de ses pieds traversés par les clous, jusqu'au sommet de sa tête meurtrie par les soufflets et déchirée par les épines, ne devaient pas laisser dans tout son corps un seul endroit intact. Alors il commença à frissonner et à trembler, à mesure qu'il comptait un à un les rudes coups et les profondes blessures qui avaient fait dire au Psalmiste parlant en son nom : « Timor et tremor venerunt super me. » (Ps. LIV, 6.) *Cœpit tædere*. L'homme des douleurs commença à envisager la mort comme une œuvre qui n'était pas la sienne parce qu'elle n'est pas celle de Dieu : « Deus mortem non fecit » (*Sap.*, I, 13); il la vit entrée dans le monde par l'envie du démon (*Sap.*, II, 24), qui fut homicide dès le commencement (Joan., VIII, 44); et alors, appliquant toute son âme à la considération de cet objet si plein de cruels souvenirs et si capable d'inspirer une légitime horreur à la nature humaine, il en voulut ressentir un tel dégoût qu'un découragement profond s'empara de lui, et qu'il fut comme submergé dans un océan d'amertume : *Fastidit quod ipse non fecit*, dit à ce propos saint Ambroise (*in Luc.*, lib. X, n. 58), et David avait dit d'avance : *Veni in altitudinem maris, et tempestas demersit me. Intraverunt aquæ usque ad animam meam* (Ps. LXVIII, 2-3). Ce n'est pas tout : *Cœpit contristari et mæstus esse*. La tristesse et la désolation de Jésus-Christ ne s'expliquent que trop par toutes les circonstances de sa Passion et de sa mort; quoiqu'il n'y en eût pas une seule qui ne fût distinctement prévue, il avait pourtant disposé qu'elles formeraient comme un faisceau au jardin des Oliviers, qu'elles rempliraient son âme d'une immense douleur, au point que toutes les forces de la vie en seraient presque complètement épuisées. C'est ce que le même Prophète voyait à la lumière de Dieu, quand il disait : *Repleta est malis*

l'ennui, la tristesse et la dé- cœpit pavere, et tædere, (f) f. MI. XXVI.
37-38.

anima mea, et vita mea inferno appropinquavit (Ps. LXXXVI, 3). C'est ainsi qu'il convenait au Prêtre éternel d'offrir tout entière en holocauste sa très-sainte humanité, sans rien réserver de ce sacrifice d'un prix infini qui ne fût parfaitement immolé à Dieu. La suite du récit montrera suffisamment quelles furent les poignantes circonstances de la Passion, dont le douloureux tableau, envisagé à Gethsemani, produisit un tel effet de douleur sur l'âme de Jésus-Christ, que le lien qui l'unissait à son corps fut sur le point de se briser. Mais ce que nous ne pouvons omettre de dire ici, c'est que la douleur n'envahit pas seulement son âme sensitive, mais affecta bien plus profondément encore la partie supérieure; dans son infinie charité pour les hommes, il considéra la perte du plus grand nombre d'entre eux, qui se damneraient pour l'éternité en dépit de ses souffrances, rendues inutiles par leur obstination dans le mal. Et si sa charité pour les hommes fut l'occasion d'une si profonde tristesse, quelle douleur infiniment plus intense, et quel brisement plus complet ne lui causa pas sa charité envers Dieu? Son âme connaissait Dieu et l'aimait avec la perfection et l'intensité d'amour dont le rendaient capable et son union personnelle avec le Verbe éternel et la vision intuitive dont elle jouissait depuis le premier instant de sa création. Elle se sentit chargée des iniquités de tous les hommes, de ceux qui avaient vécu, de ceux qui vivaient, de ceux qui devaient vivre sur la terre; la justice de son Père avait imposé ce fardeau à ses épaules; il en sentait tout le poids, comme si tous ces crimes avaient été les siens, *verba delictorum meorum* (Ps. XXI, 1); et la douleur qu'il éprouva de tous et de chacun fut si grande qu'elle surpassa infiniment et la contrition du pénitent le plus sincère, et celle de tous les pénitents à la fois : *Cœpit contristari et mæstus esse*. Un passage de saint Thomas (3 p., q. 46, art. 6. ad 4) fortifie singulièrement cette doctrine : « Christus non solum doluit pro « amissione vitæ corporalis propriæ, sed etiam pro peccatis omnium « aliorum. Qui dolor in Christo excessit dolorem cujuscumque con- « triti; tum quia ex majori sapientia et charitate processit, ex quibus « dolor contritionis augetur; tum etiam quia pro omnibus peccatis « simul doluit, secundum illud Isaïæ (LIII, 4) : *Vere dolores nostros ipse tulit.* » Voici une difficulté que je ne voudrais point dissimuler, après avoir adopté l'opinion suivant laquelle la tristesse de Jésus-Christ au jardin des Oliviers n'affecta pas seulement la partie sensitive de son âme, mais plus encore la partie supérieure. Comment, dit-on, est-il possible que la douleur et la contrition aient trouvé place dans la partie supérieure de cette âme qui, ainsi que nous l'avons dit, jouissait de la vision béatifique de Dieu depuis le premier instant de son union avec le corps dans le sein de la Vierge Marie? Ne semble-t-il pas que

contristari et mœstus esse. solution. Et il leur dit : Mon

nous admettions simultanément dans le même sujet la joie et la tristesse ? Mais la contradiction qui paraît si manifeste n'existe en aucune façon ; premièrement, la tristesse et la joie dont il s'agit n'ont pas le même objet, envisagé sous le même aspect, *de eodem et secundum idem* ; secondement, tant que dura la mortelle tristesse de Jésus-Christ, sa joie demeura suspendue, sans que pourtant la vision de Dieu cessât un seul instant.

J'ai dit premièrement que la tristesse et la joie purent se trouver simultanément dans la partie supérieure de l'âme, parce que ces deux sentiments n'avaient pas le même objet, envisagé sous le même aspect. C'est saint Thomas qui l'enseigne (3 p., q. 46, art. 8, ad 1) : « Gaudium fruitionis non contrariatur directe dolori passionis, quia non « sunt de eodem. Nihil autem prohibet contraria eidem inesse non se- « cundum idem. Et sic gaudium fruitionis potest pertinere ad partem « superiorem rationis per proprium actum, dolor autem passionis « secundum suum subjectum. » J'ai dit, en second lieu, que tant que dura la mortelle tristesse de Jésus-Christ, sa joie demeura suspendue, sans que la vision de Dieu cessât un seul instant ; et c'est saint Ambroise qui nous dévoile ce mystère : « Ergo pro me doluit, qui pro se « nihil habuit quod doleret; et sequestrata delectatione divinitatis « æternæ, tædio meæ infirmitatis afficitur, suscipit enim tristitiam « meam, ut mihi suam lætitiâ largiretur... Debit ergo et dolorem sus- « cipere ut vinceret tristitiam, non excluderet. » (Ambr., *in Luc.*, lib. X, n. 56.) Ainsi donc l'âme de Jésus-Christ, contemplant face à face le souverain bien, le voyant indignement offensé, outrageusement méprisé par les hommes, s'offre à Dieu en qualité de victime volontaire pour eux tous ; elle s'attriste de chaque péché, parce que la malice le rend énorme ; elle s'attriste de tous ensemble, parce qu'ils sont innombrables ; il en conçoit une douleur proportionnée à l'immensité de l'offense, afin que la justice de Dieu reçoive une suffisante et abondante satisfaction. Il est vrai que la joie ne peut être séparée de la vision, ni la joie coexister avec la tristesse, sans un véritable miracle, puisque *la vision de Dieu est béatifique* ; et c'est pour cela que dans le ciel tous les bienheureux sont incapables de contrition, parce que toute douleur est absorbée par la plénitude de la joie. Mais en Jésus-Christ, comme le dit saint Léon, l'un des Pères de l'Église qui traite avec le plus d'élévation et d'exactitude théologique les sujets les plus profonds, en Jésus-Christ, tout est plein de mystères et plein de miracles : *Omnia in illo plena sunt sacramentis, plena miraculis*. Il n'y a donc pas lieu de se troubler au sujet de la possibilité ou même de la réalité d'un semblable miracle, pourvu qu'il n'y ait pas de contradiction. Il ne faut pas moins recourir à une intervention particulière de la vo-

l'âme est triste jusqu'à la mort. Tunc ait illis : Tristis est
 Demeurez ici, et veillez avec anima mea usque ad mor-
 moi. tem. Sustinete hic, et vigilate
 mecum.

* Paragraphe Deuxième

PRIÈRE DU JARDIN

Et Jésus, s'étant un peu (a) Et ipse, (b) cum

a. L. XXII
41.
b. Mc. XIV.
3b.

lonté de Dieu pour comprendre que la gloire de l'âme de Jésus-Christ ne se communiqua point à son corps tant qu'il vécut passible et mortel sur cette terre. D'autres explications trouveront leur place.

7. Jésus-Christ n'exagère pas : sa tristesse est mortelle. Nous avons des exemples d'hommes morts de contrition. Mais quelle comparaison entre la contrition des plus illustres pénitents et la douleur que l'âme de Jésus-Christ, toute pleine de sagesse et d'amour de Dieu, éprouva de tous les péchés du monde, en les considérant comme les siens ? Après tout, le pécheur qui se repent ne connaît Dieu que par la foi ; et si grande que soit sa charité, il ne peut se repentir que des péchés qui lui sont imputés.

Après que Jésus-Christ a fait connaître aux Apôtres sa tristesse mortelle, il ne veut pas se séparer d'eux pour commencer sa prière sans leur recommander de rester avec lui et de veiller, sans aucun doute afin qu'ils prient pendant qu'il priera.

* Saint Matthieu, saint Marc et saint Luc racontent la prière au jardin des Oliviers avec cette seule différence que, dans le récit des deux premiers, Notre Seigneur interrompt deux fois sa prière pour aller réveiller et avertir les Apôtres. Saint Luc ne mentionne pas ces interruptions, *fortasse quod in triplici oratione Salvator idem dixit*, suivant l'explication de D. Calmet (*in Luc.*, xxii, 43). D'un autre côté saint Luc, après avoir reproduit (v. 42), dans les mêmes termes que les autres Évangélistes, la prière, *Pater, si vis*, est le seul qui parle de l'apparition de l'ange consolateur, de l'agonie et de la sueur de sang. J'ai dit que Jésus-Christ interrompt deux fois sa prière ; c'est qu'en effet, lorsqu'il alla trouver une troisième fois ses disciples, ce fut après l'avoir achevé. Je vois que la plupart des commentateurs supposent que l'apparition, l'agonie et la sueur de sang eurent lieu avant la pre-

c. Mt. XXVI.
39.
d. L. XXII.
41.

processisset (c) pusillum, avancé, 's'éloigna de ses disciples à la distance d'un jet de

mière interruption et avant le premier avertissement adressé aux Apôtres, et spécialement à saint Pierre. Pour moi je ne puis souscrire à cette opinion, et je crois que l'apparition de l'ange, l'agonie et la sueur de sang ne se placent qu'après la troisième reprise de la même prière : *Pater, si vis*. Voici les motifs sur lesquels ma conviction repose : 1. Si Jésus-Christ avait déjà reçu les consolations que l'ange lui apporta, il ne serait pas revenu une seconde et une troisième fois à la même formule : *Si vis*. 2. Saint Luc caractérise la prière de l'agonie par cette circonstance : *Prolixius orabat*, qui suppose qu'une autre prière avait précédé. 3. Si l'on admet que tous les faits dont il s'agit se passent dans le premier intervalle, il devient nécessaire de multiplier les agonies et les sueurs de sang, et de considérer les consolations de l'ange comme n'ayant produit aucun effet. 4. Enfin saint Luc, qui ne mentionne pas séparément les trois visites de Jésus à ses Apôtres, paraît bien clairement ne parler que de la dernière, puisqu'il en vient aussitôt (v. 47) à raconter avec les autres Évangélistes l'arrivée de Judas, *adhuc eo loquente*. Il est tout simple que saint Luc (v. 46) récapitule les avertissements précédents et les résume en un seul, comme il n'avait mentionné qu'une seule prière. Par tous ces motifs, je renvoie au paragraphe suivant la partie de l'histoire qui se rapporte à l'apparition de l'ange et aux autres faits.

1. A la distance où Jésus-Christ se plaça, il était possible que les Apôtres le vissent à la clarté de la lune, qui était en son plein, puisque c'était le jour de la pâque; son exemple pouvait donc être pour eux un encouragement à l'imiter. Son attitude est celle qui convient à l'amère tristesse de son âme et à la profonde humilité de la victime qui se prépare au sacrifice. — Après ce que j'ai dit à la note 6 du paragraphe précédent, la difficulté qui se rencontre ici est déjà partiellement aplanie. La vue de ses souffrances corporelles ne fut ni le seul, ni le principal objet de la tristesse du Sauveur. « *Tristis videbatur et tristis erat, non pro sua passione, sed pro nostra dispersione.* » (Saint Ambroise, *in Luc.*, lib. X, n. 61.) Saint Léon le Grand ajoute que par cette prière Jésus-Christ n'a voulu en aucune façon décliner l'obligation de souffrir et de mourir, qu'il venait peu d'instant auparavant de ratifier par une promesse faite à ses Apôtres en instituant la sainte eucharistie. « *Adjiciens postremo illam orationem, qua ait : Pater, si fieri potest, transcut a me calix iste; ubi non existimandum est quod Dominus Jesus passionem, et mortem, cujus jam discipulis sacramenta tradiderat, voluerit declinare.* » (S. Leo Mag., *Serm. VIII de Passione.*) C'est aussi le sentiment de saint Hilaire, qui tire également sa preuve de l'institution du sacrement d'eucharistie, où Jésus-Christ avait cou-

pierre; et, s'étant mis à ge- tum jactus est lapidis; et
 noux, il se prosterna la face positis genibus (e) procidit a. Mt. XXVI.
30.

sacré le calice qu'il devait répandre pour la rémission des péchés; et ce n'est pas d'un sang étranger, du sang d'une autre victime qu'il était question, mais de son propre sang, de celui qui circulait dans ses veines. « Numquid pati ipse nolebat? Atqui superius fundendum in « remissionem peccatorum corporis sui sanguinem consecraverat. » On ne doit donc pas attribuer à Jésus-Christ une inconstance absolument indigne de Lui. C'est pour arriver à la Croix qu'il était venu dans le monde; son plus grand désir avait toujours été d'être baptisé dans son sang; il avait établi un sacrement destiné à être perpétuellement célébré dans l'Église en qualité de sacrifice et de représentation vivante de sa Passion et de sa mort; sa Passion et sa mort avaient toujours été annoncées par lui sans aucune sorte de condition; si bien qu'il demandait aux deux fils de Zébédée : *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum?* et qu'à Pierre, qui voulait le dissuader de son immolation volontaire, il adressa cette ferme réponse : *Vade post me, Satana, scandalum es mihi* (Matth., xvi, 23); tant il était éloigné de vouloir en être exempté. Lors donc que nous l'entendons demander que, s'il est possible, ce calice s'éloigne de lui, c'est en notre nom qu'il parle, ce sont nos désirs qu'il emprunte, à nous qui voudrions bien être délivrés de la souffrance et de la mort, et nous acquitter, pour ainsi dire, sans satisfaire. Il n'omet rien de ce qui peut nous attirer à l'imiter dans l'usage de sa volonté, qui est parfaitement conforme à la volonté de Dieu. C'est pourquoi après avoir dit avec nous et pour nous : *Si possibile est, transeat a me calix iste*; il ajoute aussitôt : *Sed non quod ego volo, sed quod tu*. Il nous apprend comment notre volonté peut être, et se proclamer avec une confiance qui s'appuie sur lui-même, toute semblable à la volonté de Dieu, dût-il même nous en coûter la vie. Saint Augustin (*in Joan., Tract. LII*) développe avec son éloquence ordinaire cette pensée si grande et si vraie, et met entre autres ces paroles dans la bouche du Sauveur : *Transfere in me quod trepidus, et substerno quo transeas*. En effet, qui jamais aurait pu soutenir sans chanceler toutes les haines du monde, la tempête des tentations, la cruauté des persécuteurs et tous les tourments de l'enfer, comme saint Ignace, martyr, se promettait de le faire, si Jésus-Christ le premier, au nom de tous ceux pour qui il commençait à souffrir, n'avait dit à son Père : *Fiat voluntas tua?* Cette parole, dit encore le pape saint Léon, cette parole du chef est le salut du corps entier, cette parole a instruit tous les fidèles, animé tous les confesseurs, couronné tous les martyrs. On doit se rappeler ici qu'il y avait en Jésus-Christ, ainsi que l'Église l'a défini contre les monothélites, deux volontés distinctes, la volonté divine et la volonté humaine. La volonté divine est la vo-

- f. Mc. XIV.* in faciem suam (*f*) super contre terre, et il demandait
 35. terram, et orabat ut, si fieri que, s'il était possible, cette
 posset, transiret ab eo hora, heure s'éloignât de lui, disant :
- g. Mt. XXVI.* (*g*) dicens : Pater mi, si pos- Mon Père, s'il est possible, que
 39. sibile est, transeat a me ca- ce calice passe loin de moi ;
- h. Mc. XIV.* lix iste ; (*h*) Abba, Pater, Abba, Père, toutes choses vous
 36. omnia tibi possibilia sunt ; sont possibles ; éloignez ce ca-
 transfer calicem hunc a me ; lice de moi ; toutefois, non pas
 sed non quod ego volo, sed ce que je veux, mais ce que
i. Mt. XXVI. quod tu. (*i*) Et venit ad dis- vous voulez. Et il vint à ses dis-
 40. cipulos suos, et invenit eos ciples, ² et les trouva endormis

lonté même du Père : « Non alia voluntas Patris, alia Filii ; una enim « voluntas, ubi una divinitas. » (S. Ambros., *in Luc.*, lib. X, n. 60.) La volonté humaine a toujours été conforme à la volonté divine, et n'a jamais varié depuis le premier instant de l'Incarnation, quand il dit : *Ut facerem voluntatem tuam, Deus meus volui* (Ps. XXXIX, 9). Dès ce moment il consentit librement à souffrir et à mourir pour la gloire de son Père et pour la rédemption du genre humain. Mais la souffrance et la mort sont en elles-mêmes contraires à la nature de l'homme ; de plus, comme nous l'avons rappelé ailleurs, la mort est l'œuvre du démon qui l'a introduite dans le monde, et non pas l'œuvre de Dieu. Jésus-Christ donc demande que la volonté de son Père, et non pas la sienne, s'accomplisse, parce qu'il accepte la souffrance et la mort comme un moyen choisi de Dieu pour détruire le péché et pour triompher de la mort elle-même, et de son auteur. « *Deus enim mortem non fecit, nec lætatur in perditione vivorum.* Et ideo fastidit quod ipse non fecit. » C'est toujours saint Ambroise qui parle. (*In Luc.*, lib. X, n. 58.)

2. Saint Luc est le seul qui explique le sommeil des Apôtres par leur tristesse. Il est certain que la mélancolie, l'inquiétude, l'abattement de l'esprit, engourdissent et endorment. Jonas, découragé, dormait aussi dans le fond du navire. Il n'en est pas ainsi de Jésus-Christ ; tout plongé qu'il est dans un océan de tristesse et d'amertume, il continue de prier avec courage, et réveille les autres pour les exciter à prier. C'est à Pierre qu'il s'adresse tout d'abord, parce que Pierre est le Chef des Apôtres, parce qu'il est plus exposé au danger de tomber, et aussi parce que, dans sa naïve confiance, il se croit incapable d'une semblable faiblesse, quand même tous les autres abandonneraient leur Maître. Malheur à celui qui se fie à ses propres forces et néglige de prier ! — On ne saurait affirmer que la prière de Jésus-Christ dura précisément une heure avant la première interruption ; car l'expres-

par suite de leur tristesse. Et il dit à Pierre : Simon, tu dors? Ainsi, vous n'avez pu veiller une heure avec moi? Pourquoi dormez - vous? Levez - vous, veillez et priez, afin que vous n'entriez pas en tentation. ³ L'esprit est prompt, mais la chair est faible. Il s'en alla de nouveau pour la seconde fois et pria, disant les mêmes paroles : ⁴ Mon Père, si ce calice

dormientes (*k*) præ tristitia. (*l*) Et ait Petro : Simon, dormis? (*m*) Sic non potuistis una hora vigilare mecum? (*n*) Quid dormitis? Surgite, (*o*) vigilate et orate, ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro vero infirma. (*p*) Iterum secundo abiit et oravit, (*q*) eumdem sermonem dicens : (*r*) Pater mi, si non

k. L. XXII. 45.
l. Mc. XIV. 37.
m. Mt. XXVI. 40.
n. L. XXII. 46.
o. Mc. XIV. 38.
p. Mt. XXVI. 43.
q. Mc. XIV. 39.
r. Mt. XXVI. 42-43.

sion du texte peut fort bien s'entendre d'un espace de temps notablement plus court. Cependant il semble plus conforme au respect pour la parole de Jésus-Christ, toujours si admirablement exacte, de prendre les mots dans leur sens le plus naturel, c'est-à-dire ici dans le sens d'une heure entière. Ce n'est pas à Pierre seul, c'est à tous les disciples qu'il adresse son reproche, et qu'il dit de se lever, de veiller, de recourir à la prière, pour éviter de succomber à la tentation.

3. L'esprit signifie, en cet endroit, la bonne volonté actuelle. Les Apôtres avaient cette bonne volonté, ainsi qu'ils l'affirmaient de très-bonne foi. Mais, pour arriver jusqu'à la pratique, ils avaient besoin d'être secourus par une grâce plus abondante, qui devait être le fruit de la prière; Jésus ne perd pas une occasion de les en avertir. Un chrétien qui réfléchira sur ses chutes les plus honteuses et les plus imprévues ne manquera jamais de reconnaître qu'elles sont dues à ce que la vigilance et la prière ont fait défaut au temps où elles étaient indispensables. Lors même que notre esprit est le mieux disposé, ou qu'il nous semble qu'il en est ainsi, quelle faiblesse de la chair ne nous reste-t-il pas?

4. Si Jésus-Christ n'avait prié que pour lui-même, il n'aurait pas eu besoin de répéter sa prière. Le Sauveur nous enseigne ici, par son exemple, ainsi qu'on le remarque en d'autres occasions, que la persévérance est une des qualités de la prière, mais aussi qu'il faut savoir l'interrompre pour exercer la charité à l'égard du prochain. Il semble que dans cette seconde visite il ne dit rien aux Apôtres, mais qu'il se contenta de les réveiller et de se faire voir. Eux-mêmes ne savent que répondre; le sommeil les accable; et l'on ne voit pas qu'ils soient empressés de se mettre en prière. Au reste, ils ne s'excusent pas; et Jésus, les quittant, va reprendre sa place, et répète les mêmes paroles :

potest hic calix transire a ne peut s'éloigner de moi sans
 me nisi bibam illum, fiat que je le boive, que votre vo-
 voluntas tua. Et venit ite- lonté se fasse. Il vint de nou-
 rum, et invenit eos dor- veau, et les trouva dormant ;
 mientes. Erant enim oculi car leurs yeux étaient appesan-
 eorum gravati; (s) et igno- tis; et ils ne savaient que lui
 rabant quid responderent répondre. Et les ayant laissés,
 ei. (t) Et relictis illis, iterum il s'en alla encore, et pria une
 abiit, et oravit tertio, eum- troisième fois, disant les mêmes
 dem sermonem dicens : paroles : ⁵ Mon Père, si vous le
 (u) Pater, si vis, transfer ca- voulez, éloignez ce calice de
 licem istum a me; verum- moi; cependant que ma vo-
 tamen non mea voluntas, lonté ne se fasse pas, mais la
 sed tua fiat. vôte.

s. Mc. XIV.
40.

t. Mt. XXVI.
41.

u. L. XXII.
42.

Mon Père, si vous voulez. Les Apôtres n'avaient tiré aucun profit du premier avertissement de leur Maître, donné avec tant d'énergie et tant de charité; ils avaient mérité ainsi de ne plus entendre sa voix, qu'autant qu'il était nécessaire pour interrompre leur sommeil et les rappeler à eux-mêmes. Combien de chrétiens, pour avoir été sourds aux premiers appels de Dieu, n'entendent plus ceux qui suivent, et restent plongés pendant des années entières dans une stupide léthargie qui aboutit à la mort!

5. C'est toujours la même prière et c'est toujours la même tristesse, une tristesse mortelle, *usque ad mortem*; ou, comme l'explique saint Thomas, une tristesse parvenue au plus haut degré d'intensité que la douleur puisse atteindre dans la vie présente : « Dolor interior, qui causatur ex apprehensione alicujus nocimenti, qui tristitia dicitur... in Christo fuit maximus inter dolores præsentis vitæ. » (3 p., q. 46, art. 6.) Saint Ambroise donne encore un autre motif de la tristesse de Jésus-Christ : la connaissance et la vue des châtiments préparés à ses sacrilèges persécuteurs. « Nec illud distat a vero, si tristis erat pro persecutoribus suis, quos sciebat immanis sacrilegii pœnas duros. » Et ideo dixit : *Transfer hunc calicem a me*, non quia Dei Filius mortem timebat, sed quia vel malos perire nolebat. (Ambros., *in Luc.*, lib. X, n. 62.)

* Paragraphe Troisième

APPARITION DE L'ANGE CONSOLATEUR
AGONIE ET SUEUR DE SANG

Alors apparut à Jésus un (a) Apparuit autem illi a. L. XII.
143-44.

* J'ai montré, au commencement du paragraphe précédent, que l'apparition de l'Ange n'eut lieu qu'après que Jésus eut prié pour la troisième fois. Il me reste à prouver que cette apparition précéda l'agonie et la sueur de sang. Premièrement, quand il s'agit de faits racontés par un seul Évangéliste, il ne convient pas d'intervertir arbitrairement l'ordre dans lequel le texte les présente (ainsi que du Guet a jugé à propos de le faire ici, dans son *Traité de la Croix*, t. VI, c. XIII, art. 2.) En second lieu, la prière de l'agonie et la sueur de sang furent des conséquences de la visite de l'ange consolateur, comme je le ferai voir. Je ne m'arrêterai pas à établir longuement l'authenticité de l'histoire évangélique sur ce point. Si le fait qui nous occupe ne se trouve pas dans quelques anciens manuscrits, c'est qu'il s'est trouvé des chrétiens animés d'un zèle réprouvé par la science, *non secundum scientiam*, qui l'ont retranché de l'Évangile, sous ce prétexte imaginé par leur ignorance, qu'il n'était pas suffisamment digne de Jésus-Christ. Voici comme Benoît XIV (*de Canoniz. sanct.*, lib. IV, c. XXVI, p. 1, n. 2) fait justice de ces critiques extravagants : « Factum hoc sudoris sanguinei olim desiderabatur in nonnullis vetustis græcis exemplaribus et in multis pluribus latinis, teste sancto Hilario *de Trinitate*, lib. X, n. 41, ubi hæc habet : *Nec sane ignorandum a nobis est in græcis, et in latinis codicibus quam plurimis vel de adveniente angelo, vel de sudore sanguinis nil scriptum reperiri. Textum enim nonnulli ab exemplaribus expunxerant, ne Christiani nominis osores ea historia abuterentur, ut indigna Jesu Christo incommoda tribuerent. At cum antiquissimi Ecclesiæ Patres memoratam partem Evangelii Lucæ tanquam canonicam receperint, de ea citra fidei detrimentum dubitari non potest, et præsertim postquam sacrum Tridentinum Concilium sessione quarta definivit libros Scripturæ integros esse suscipiendos cum omnibus suis partibus prout in catholica Ecclesia legi consueverunt, et in Vulgata latina editione habentur. »*

angelus de cœlo, confortans' ange ' du ciel, le fortifiant ; et

1. L'Évangile ne fait connaître ni le nom de l'Ange, ni la nature de la consolation qu'il apporta à Jésus-Christ. Mais on ne saurait douter qu'un office semblable n'ait été confié à l'un des esprits les plus élevés en dignité de la milice céleste. J'inclinerais volontiers pour l'archange Gabriel, que nous voyons et dans la prophétie de Daniel, et dans l'Évangile, chargé d'annoncer le mystère de l'Incarnation. Son nom, qui signifie *force de Dieu*, s'accorde merveilleusement avec l'office du consolateur qui fortifie. Saint Bonaventure (*Medit. vit. Christ.*, c. LXXV) nomme saint Michel : *Michael astitit confortans*. — De même que l'œuvre principale des démons consiste à tenter les hommes sur cette terre, et que, pour cette raison, Jésus-Christ a voulu être lui-même tenté par Satan dans le désert pour nous instruire par son exemple ; ainsi l'œuvre des saints anges est de fortifier et de secourir les âmes timides et éprouvées. C'est pourquoi Jésus-Christ, ayant voulu pour notre bien assujettir son âme dans le jardin des Oliviers, à la crainte, à l'ennui, à la plus amère douleur, en un mot, à une mortelle tristesse, a daigné permettre qu'un ange sous la forme humaine se présentât devant lui pour le consoler. Jésus-Christ aurait dû naturellement mourir de douleur au jardin des Oliviers, s'il ne lui avait plu d'arrêter, comme il en avait le pouvoir, les effets de sa tristesse : de même, il aurait naturellement succombé à la faim dans le désert, s'il n'avait pourvu lui-même au besoin de son corps épuisé. Mais, dans le désert, il se servit du ministère des anges qui lui apportèrent de la nourriture ; ainsi, au jardin des Oliviers, il voulut qu'un habitant du ciel vint à son secours dans la défaillance de son âme, *ne plus cruciatus propassionis procederet* (Cajet.). J'ai dit (*sup.*, § 1, not. 6) que Jésus-Christ *commença* à ressentir de la tristesse quand il voulut, et que sa tristesse atteignit le degré qu'il voulut, quoiqu'il ne pût y avoir rien d'inopiné, rien d'imprévu pour cette âme, enrichie dès le premier instant de sa création de tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu. Il faut donc se garder de croire que la consolation administrée par l'ange ressemblât en quoi que ce soit à un enseignement, puisque l'âme de Jésus-Christ avait une connaissance parfaite des choses passées, présentes et futures. « *Illa confortatio angeli non fuit per modum instructionis, sed ad demonstrandam proprietatem humanæ naturæ.* » (Saint Thomas, 3 p., q. 12, art. 4, ad 1.) Il semble donc que l'Ange, en qualité de délégué et de représentant de Dieu, de la personne du Père éternel, présenta à Jésus-Christ en prière le calice de sa Passion, ainsi que la tradition catholique a coutume de le montrer ; et qu'en même temps il versa dans son sein le baume d'une joie céleste, capable de contre-balancer les effets de la crainte, de l'ennui, de la tristesse à laquelle il s'était volontairement livré ; sans cette force

lui, ² entrant en agonie, priait eum. Et factus in agonia

nouvelle il n'eût pas été possible que *dans son agonie il priaît plus longuement.*

2. C'est donc après l'apparition de l'Ange et après la consolation que vient l'agonie, suivant l'ordre tenu par l'Évangéliste. Mais cela seul ne prouve-t-il pas que, pendant son agonie, l'âme de Jésus-Christ n'est plus dans cet état de tristesse mortelle où il demandait à son Père que, s'il était possible, le calice s'éloignât de lui? Ce n'est donc pas l'agonie qui conduit la vie du Sauveur jusqu'aux portes du tombeau, comme parle le Psalmiste; car, dès le commencement de sa prière, il déclarait à ses disciples que son âme était triste jusqu'à la mort. *Tristis est anima mea usque ad mortem.* Ainsi, dire que l'agonie de Jésus-Christ consista dans la lutte entre la volonté supérieure qui aspire à boire le calice de la Passion et la volonté inférieure qui le repousse, c'est d'abord proposer une explication peu respectueuse pour Notre-Seigneur, en qui il n'y eut jamais de combat entre l'appétit supérieur et l'inférieur; c'est, en outre, proclamer en quelque façon l'impuissance des consolations que l'Ange apporte, puisque son apparition ne serait suivie que d'un accroissement de tristesse. Mais comment expliquer l'agonie du Sauveur, si l'on exclut la lutte entre l'appétit rationnel et l'appétit sensitif? Efforçons-nous d'y parvenir. Premièrement, j'admets sans difficulté que le mot *agonie* signifie *lutte*, et que *factus in agonia* a la même valeur que *cum esset in agone*. « In hac agonia, sive certamine, » dit saint Bonaventure (*Medit. vit. Christ.*, c. lxxv). Mais cette lutte s'engage entre la justice divine offensée et le Médiateur de Dieu et des hommes, qui, pour remporter la victoire au profit des hommes, sans léser les droits de la majesté divine, et en lui offrant une entière satisfaction, n'emploie aucune autre arme que celle de la prière; mais une prière si ardente et si prolongée (le mot grec traduit par *prolixius* a les deux sens de *durée* et *d'intensité*), que tout son corps se couvre d'une sueur sanglante : *Et factus in agonia prolixius orabat.* Voici comment s'exprime saint Paul, en son Épître aux Hébreux (v. 7) : « Qui in diebus carnis suæ preces « supplicationesque ad eum qui possit illum salvum facere a morte, « cum clamore valido, et lacrymis offerens, exauditus est pro sua « reverentia. » Il y a là une allusion évidente à l'agonie du jardin des Oliviers et aux cris de Jésus expirant sur la Croix. Il a été exaucé *pro sua reverentia*, c'est-à-dire à cause du respect et de l'humilité qu'il a montrés dans sa prière, ou plutôt à cause du respect qui lui était dû en qualité de Fils de Dieu. Mais pourquoi tant de larmes, pourquoi cette prière si fervente et si prolongée, pourquoi cette sueur de sang, pourquoi cette agonie, s'il ne demandait que ce qui lui était dû, que son corps ne fût pas la proie définitive de la mort, mais fût prompte-

prolixius orabat. Et factus plus longuement, et il lui vint

ment glorifié par la résurrection ? La réponse n'est pas difficile, pour qui réfléchit que Jésus-Christ plaidait notre cause avec la sienne, et la nôtre beaucoup plus que la sienne. Tout lui était dû, mais à nous Dieu ne devait rien, que l'esclavage et la mort du temps et de l'éternité. Il fallait donc, pour sauver les droits de la justice divine, que le Médiateur de Dieu et des hommes soutint un violent combat; il fallait que sa prière, par sa longueur et son intensité, que le prix offert à son Père par sa valeur infinie fussent en proportion avec l'abondance des grâces qu'il voulait nous procurer. C'est pourquoi saint Luc mentionne une circonstance que les autres Évangélistes avaient omise, et dit que Jésus-Christ, après avoir reçu la visite de l'Ange consolateur, *factus in agonia prolixius orabat*. Ainsi la prière de l'agonie n'est plus celle qu'il avait répétée trois fois avant l'apparition de l'Ange, *Pater, si vis*. — Le protestant Poli (*Crit. sacr.*) n'a su voir dans l'agonie de Jésus-Christ qu'une lutte contre le démon ! — Afin que le lecteur puisse encore mieux se rendre compte des motifs qui m'ont déterminé à embrasser ici une opinion que tous les commentateurs ne partagent pas, j'ajouterai encore à l'étendue déjà inusitée de cette note. Je pense, avec du Guet, que la lutte de Jacob contre Dieu, ou plutôt contre l'Ange qui le représente, indépendamment des autres explications littérales que les Pères en ont données, peut être considérée comme une figure de l'agonie de Jésus-Christ. Nous lisons au livre de la Genèse (c. xxxii) que Jacob fut saisi d'une grande crainte lorsque, revenant par ordre de Dieu dans son pays avec toute sa famille, il apprit qu'Ésaü marchait à sa rencontre à la tête de quatre cents hommes. Sa crainte se rapportait précisément à ses enfants et à leurs mères : *Valde enim timeo ne forte veniens percutiat matrem cum filiis*. Après avoir pris toutes les précautions qu'il pouvait, et divisé en plusieurs troupes séparées tous ceux qu'il conduisait, il resta seul, afin de prier avec plus d'instances que jamais le Dieu de ses pères de lui accorder le salut de toute sa postérité. Mais voilà qu'un Ange, sous la forme humaine, lui apparut, et se mit à lutter avec lui pendant toute la nuit. L'Ange, voyant qu'il ne pouvait le terrasser, lui toucha le nerf de la cuisse, qui se dessécha aussitôt, et Jacob devint boiteux. Alors l'Ange lui dit : *Laisse-moi aller, car voici l'aurore*. — *Je ne te laisserai point aller*, répondit Jacob, *que d'abord tu ne m'aies béni*. — *Comment t'appelles-tu ?* lui dit l'Ange. — *Jacob*, dit-il. — *Eh bien !* reprit l'Ange, *désormais tu ne t'appelleras plus Jacob, mais Israël ; car, si tu as été fort contre Dieu (ce que signifie le nom d'Israël), combien plus ne le seras-tu pas contre les hommes ?* — *Et toi, quel est ton nom ?* demanda Jacob. Et l'Ange répondit : — *Pourquo demandes-tu mon nom ?* ET BENEDIXIT EI IN EODEM LOCO. Qui ne recon-

une sueur comme des gouttes est sudor ejus, sicut guttæ de sang découlant jusqu'à terre. sanguinis decurrentis in terram.

naît Jésus-Christ dans la personne de Jacob, et Dieu même dans cet Ange? Il semble que c'est Dieu qui devait remporter la victoire; mais le lutteur invincible, c'est Jacob, c'est-à-dire Jésus-Christ; frappé de Dieu, épuisé de forces, il ne cède pas; il continue de presser Dieu, alors même que Dieu semble le repousser : *Dimitte me, jam enim ascendit aurora*. Pourquoi donc cette lutte obstinée du nouveau Jacob? C'est qu'il veut arracher à son Père une bénédiction pour sa famille bien-aimée, qui est l'Église : *Factus in agonia prolixius orabat*. Dieu lui résiste d'abord, mais enfin il se rend et lui donne cette grande bénédiction pour laquelle il a lutté : *Et benedixit ei. — Et exaudivit est pro sua reverentia*. Un passage d'Osée semble mettre le dernier trait à la figure, quand le Prophète, après avoir loué Jacob, ajoute (Os., XII, 4) que ce qui le fit sortir vainqueur de sa lutte contre l'Ange, ce fut sa prière et ses larmes : *Et invaluit ad Angelum, et confortatus est. Flevit, et rogavit eum*. L'Évangéliste, en rappelant la mort du Sauveur, n'a parlé que du cri qu'il fit entendre avant d'expirer, tandis que saint Paul lui attribue un grand cri et des larmes, *cum clamore valido et lacrymis*; mais l'Évangéliste nous avait montré cette sueur de sang, si abondante que la terre en fut pénétrée, et saint Bernard y voit un torrent de larmes jaillissant, non pas des yeux, mais de tous les membres de Jésus-Christ. Je ne veux pas m'étendre plus longuement sur la sueur de sang; le lecteur pourra consulter une savante dissertation de D. Calmet : *De Sudore sanguinis Jesu Christi in horto Olivarum*; et Benoît XIV, dans son immortel ouvrage *de Canonizatione Sanctorum*, lib. IV, part. 1, c. xxvi, comme aussi *de Festis D. N. J. C.*, c. VII, n. 9. Je me contenterai de prémunir les moins érudits contre la prétendue interprétation de certains auteurs, qui ont voulu entendre l'expression du texte sacré dans un sens absolument métaphorique, comme si elle indiquait non pas une sueur de sang, mais une sueur d'une abondance extraordinaire. Le mot grec dont s'est servi saint Luc signifie proprement des *grumeaux* de sang, des gouttes de sang coagulé. Enfin, je ne veux pas supprimer une dernière réflexion : quand même on admettrait l'opinion de ceux qui expliquent la sueur de sang naturellement et sans miracle, il faudrait encore de toute nécessité reconnaître qu'en Jésus-Christ cette étrange perturbation fut pleinement volontaire dans sa cause et dans son effet : *dans sa cause*, parce qu'il développa librement la ferveur et l'intensité de sa prière dans l'agonie, au point que la partie supérieure de l'âme attira, pour ainsi dire, à elle l'appétit inférieur; *dans son effet*, parce que ce fut l'em-

* Paragraphe Quatrième

JÉSUS REVIENT UNE TROISIÈME FOIS
A SES APOTRES ENDORMIS

a. L. XXII. 45. (a) Et cum surrexisset ab oratione, (b) venit tertio (c) ad discipulos suos, et dicit illis : Dormite jam, et

Et Jésus, s'étant levé de sa prière, vint une troisième fois à ses disciples, et leur dit : Dormez maintenant, et repo-

b. Mc. XIV. 41.
c. Mt. XXVI. 45.

pire seul de sa volonté qui fit jaillir de tout son corps cette sueur sanglante, dont il voulut que la terre fût arrosée ; c'était comme une compensation de la sentence qui l'avait maudite, pendant qu'Adam lui-même était condamné à l'arroser de la sueur de son front, sous peine de n'en voir sortir que des chardons et des épines. *Maledicta terra in opere tuo... Spinis, et tribulōs germinabit tibi... In sudore vultus tui vesceris pane.* (Gen., III, 17, 18, 19.)

* J'ai montré que l'apparition de l'ange consolateur, l'agonie et la longue prière, ainsi que la sueur de sang, eurent lieu après que Jésus-Christ eût répété pour la troisième fois : *Pater, si vis, transfer calicem istum a me ; verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.* (Luc., XXII, 42. V. sup. § II, not. pré.) Il est vrai que saint Luc, racontant ce que le Seigneur dit à ses disciples qu'il trouve endormis, reproduit ce qu'il leur avait dit à ses premières visites ; mais il continue ensuite son récit dans les mêmes termes que saint Matthieu et saint Marc, et remarque comme eux que Jésus parlait encore, *adhuc eo loquente*, lorsque Judas arriva ; c'est donc bien à la troisième visite que cet événement se place.

1. J'aime mieux voir dans ces paroles de Jésus-Christ, *dormite jam et requiescite*, une espèce d'ironie qu'une simple permission. Les trois Apôtres, loin de profiter des avertissements de leur Maître, pour donner à la prière un temps qui lui convenait si bien, s'étaient laissés vaincre par le sommeil et par une défaillance dont ils allaient être les victimes : *Dormientibus præ tristitia*. Maintenant donc que l'heure est venue, que ses ennemis entrent déjà dans le jardin et qu'il va leur donner tout pouvoir sur sa personne ; maintenant que les Apôtres vont se trouver aux prises avec la tentation de se laisser scandaliser et de l'abandonner tous, il leur dit ironiquement : *Dormez et reposez-vous*. Mais il se borne à ces seuls mots, parce qu'il veut reprendre et éclai-

sez-vous. ² C'est assez; l'heure est venue : voilà que le Fils de l'homme sera livré aux mains des pécheurs. ³ Levez-vous, allons : voilà que celui qui me livrera est proche.

requiescite. (d) Sufficit; venit hora : ecce Filius hominis tradetur in manus peccatorum. Surgite, eamus : ecce qui me tradet prope est.

a. Mc. XIV.
41-42.

* Paragraphe Cinquième

JUDAS EXÉCUTE SA TRAHISON

Comme Jésus parlait encore, (a) Adhuc eo loquente,

a. Mc. XIV.
43.

rer, non pas insulter et décourager. Au reste la présence même du danger va bientôt les stimuler à la vigilance. Mais une vigilance tardive et sans prière est une sauvegarde impuissante contre la tentation qui approche; ils ont laissé passer le temps où il fallait prier, et ce temps, ils ne l'ont plus. Aussi leur chute est-elle désormais inévitable, et ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisqu'ils ont négligé de recourir, quand ils en étaient avertis, au seul moyen de se rendre les plus forts.

2. Jésus-Christ avait souvent prédit aux Apôtres tout ce qui devait lui arriver. Il répète sa prophétie au moment où elle va s'accomplir; au lieu donc d'être scandalisés à son sujet, les disciples auraient dû se sentir merveilleusement affermis dans leur foi, en voyant l'événement réaliser si complètement toutes ses prédictions. Mais la raison humaine est trop faible pour nous soutenir dans le devoir tel que la foi l'enseigne; il y faut le secours de la grâce de Dieu, et Dieu ne donne sa grâce qu'à ceux qui la demandent.

3. On a peine à reconnaître dans ce langage si plein d'intrépidité et de grandeur, celui que l'on voyait tout à l'heure *pavere et tædere, contristari et mæstus esse*. Mais c'est bien là le caractère d'un empire absolu sur ses *propassions*, et d'une entière liberté dans ses actes, intérieurs ou extérieurs.

* J'ai adopté comme de beaucoup la plus naturelle cette manière d'unir entre eux les textes des quatre Évangélistes. Au moment même où Jésus dit à ses Apôtres que celui qui doit le trahir est proche, Judas

b. Mt. XXVI.
47.
c. Mc. XIV.
48.
d. J. XVIII.
3.

(b) ecce Judas Iscariotes ¹ voilà que Judas Iscariote, l'un
(c) unus de duodecim, des douze, ayant pris une ² co-
(d) cum accepisset cohorte et des satellites des pon-

entre dans le jardin, et derrière lui les soldats et une troupe de gens armés. L'apostat salue son Maître et le baise au visage; Jésus lui donne encore le titre d'ami; puis l'appelant par son nom, il lui reproche d'avoir choisi le baiser pour signal de la trahison.

1. Ainsi le Sauveur avait donné à la prière tout le temps qui précéda l'arrivée de Judas; il avait excité les Apôtres à prier eux-mêmes, et par son exemple, et par ses paroles, et par une assistance effective, puisqu'il était venu plusieurs fois les arracher au sommeil. Trois Évangélistes, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, mentionnent en nommant Judas, sa qualité d'apôtre; outre que cette circonstance était une énorme aggravation de son crime et qu'elle met dans un plus grand jour la patience et la charité de Jésus-Christ, la place que les historiens sacrés lui donnent montre bien dans quel esprit de sincérité ils ont écrit l'Évangile. — J'ai dit ailleurs (liv. XVI, § I, not. 5) quelle est l'origine et la signification du surnom d'*Iscariote*; à ce propos j'ai cité Benoît XIV; voici les paroles mêmes de ce grand pape: « Facile qui-
« vis intelligat falsam esse Ubertini et Rabisii sententiam, qui Judam
« somniarunt fuisse Picentem; illudque nomen illi indictum a Carotto
« Piceni oppidulo; nec minus eos errasse, qui vel Gallum, vel Ger-
« manum fuisse Judam [affirmarunt. » (*De Festis D. N. J. C.*, c. VII, n. 11.) Saint Jérôme dit que Judas appartenait à la tribu d'Ephraïm.

2. Dans certaines occasions, et spécialement pendant les fêtes de la Pâque, le gouverneur romain mettait un certain nombre de soldats avec leur chef à la disposition du magistrat du Temple, pour y assurer le maintien de l'ordre. Or Judas ne demanda rien moins qu'une cohorte. (Nous dirons ce que cette dénomination indique, liv. XIX, § VIII, not. 1.) On lui donna en outre un nombre considérable de satellites du Sanhédrin, auxquels vint se joindre une foule d'esclaves et de mercenaires, que les prêtres, les Scribes et les anciens envoyèrent pour plus de sûreté, avec des lanternes, des bâtons et des armes de toute espèce. Judas savait avec quelle facilité Jésus-Christ avait souvent échappé aux embûches de ses ennemis; il l'avait vu sortir d'un cercle de gens qui avaient résolu de le lapider, sans que personne eût pu lui jeter une seule pierre; il l'avait vu passer libre au milieu des habitants de Nazareth, qui voulaient le précipiter du haut de leur montagne; il l'avait vu, au moment d'être arrêté et mis à mort, éloigner d'un seul mot le danger qui le menaçait. C'était sous ses yeux que Jésus avait cent fois commandé en maître, non-seulement aux démons et à toutes les maladies, mais encore à la tempête et à la mer. Comment donc

tifes et des Pharisiens, vint là, tem, et a pontificibus et et avec lui une foule nombreuse Pharisæis ministros, venit munie d'épées et de bâtons, de illuc, (e) et cum illo turba e. Mt. XXVI. 47. lanternes, de torches et d'ar- multa cum gladiis, et fusti- mes, envoyée par les princes bus, (f) cum laternis, et fa- f. J. XVIII. 3. des prêtres, les Scribes, et par cibus, et armis, (g) missi g. Mt. XXVI. 47. les anciens du peuple. ³Or, le a principibus sacerdotum, (h) et Scribis, (i) et seniori- h. Mc. XIV. 43. bus populi. (k) Dederat au- i. Mt. XXVI. 47. tem traditor ejus signum eis h. Mc. XIV. 44-47. l'emmenez avec précaution. Et dicens : Quemcumque oscu- latus fuero ipse est, tenete Et aussitôt s'approchant de Jé- eum, et ducite caute. Et sus pour le baiser, il dit : ⁵Je cum venisset, (l) antecede-

l. L. XXII. 47.

Judas est-il devenu assez aveugle pour s'imaginer que les armes et la foule suffiront pour livrer le Fils de Dieu aux mains des hommes, si le Fils de Dieu n'y consent pas?

3. Les soldats romains ne connaissaient pas Jésus, et peut-être la plupart de ceux qui leur avaient été adjoints auraient-ils eu grand-peine à le distinguer au milieu de la nuit. Il leur fallait un signe certain; le baiser fut celui dont le traître fit choix. Ceci prouve que le bon Maître avait coutume d'échanger avec ses disciples ce témoignage de tendre intimité; sa divine condescendance allait jusque-là! Judas ne se contenta pas de fournir à ses complices le moyen de reconnaître Jésus; il poussa la précaution jusqu'à recommander, comme l'a noté saint Marc, à cette troupe bien armée, de l'escorter avec toute la vigilance imaginable, de peur qu'il ne s'échappât de leurs mains et qu'ainsi lui-même ne vînt à perdre le prix de son infâme marché.

4. Judas marchait le premier, en avant de toute cette armée d'assassins; ce détail si saillant, recueilli par saint Luc, fut encore relevé par le prince des Apôtres après la résurrection, lorsque dans le Cénacle, avant la descente du Saint-Esprit, il proposa à l'Église assemblée de procéder au choix d'un douzième Apôtre à la place de Judas : *Qui fuit dux eorum, qui comprehenderunt Jesum.* (Act., I, 16.) Mais si Judas était le chef de cette troupe infernale, il avait lui-même un guide qui le conduisait, Satan le chef des démons : *Introivit in eum Satanas.* (Joan., XIII, 27.)

5. Il n'est pas possible de lire sans indignation ces deux mots, les plus infâmes et les plus sacrilèges que jamais hypocrite ait prononcés.

- m.* Mt. XXVI. bat eos. (*m*) Et confestim vous salue, Maître; et il le
49.
n. L. XXII. accedens ad Jesum (*n*) ut baisa. Et Jésus lui dit : ^o Mon
47.
o. Mt. XXVI. oscularetur eum, (*o*) dixit : ami, dans quel dessein es-tu
49-50. Ave, Rabbi; et osculatus est venu? Judas, c'est par un bai-
eum. Dixitque illi Jesus : ser que tu trahis le Fils de
Amice, ad quid venisti? l'homme?
- p.* L. XXII. (*p*) Juda, osculo Filium ho-
48. minis tradis?

* Paragraphe Sixième

JUDAS ET SA TROUPE TOMBENT A TERRE

- u.* J. XVIII. (*a*) Jesus itaque sciens Jésus donc, sachant tout ce
1-9.

Ce n'est pas assez pour l'apostat d'avoir vendu et trahi; il ose parler à Jésus le front joyeux et le visage souriant; ses lèvres se posent hardiment sur les lèvres de son Maître, comme s'il était le disciple le plus soumis et l'ami le plus tendre. Il y a des auteurs (du Guet est de ce nombre), qui placent l'interrogation de Jésus, *Amice, ad quid venisti*, avant le baiser de Judas. Pour moi, je ne crois pas devoir me départir de cette règle, que l'ordre du texte évangélique ne doit être changé que lorsque cela est absolument nécessaire pour mettre deux Évangélistes d'accord. Or il paraît évident ici qu'il n'y eut aucun intervalle entre le salut de Judas et son baiser : *Ave, Rabbi; et osculatus est eum*, dit saint Luc; et saint Marc répète identiquement la même chose. (xiv, 45.)

6. Ces paroles sont les dernières que Jésus dit à Judas; elles montrent assez clairement que son pardon était assuré s'il avait voulu seulement se laisser attendrir. Jésus l'appelle son ami, le traite en ami, l'interroge comme un ami; ainsi que le dit saint Chrysostome, la pensée de le convertir est encore la seule qui l'occupe : « Jesum ad illam usque « horam Judam emendare voluisse dicendo : *Juda, osculo Filium ho-* « *minis tradis.* »

* Judas, après son salut et son baiser de traître, disparut aussitôt au milieu de la troupe armée qui s'avavançait pour s'emparer de Jésus-Christ. Le Seigneur, qui savait d'avance tout ce qui allait se passer,

qui devait lui arriver, ¹ s'avança omnia quæ ventura erant et leur dit : Qui cherchez-vous? super eum, processit, et Ils lui répondirent : Jésus de Nazareth. Jésus leur dit : C'est Nazarenus. Dixit eis Jesus : aussi Judas, qui le trahissait.) Ego sum. (Stabat autem et

bien loin de s'émouvoir à la vue de cette foule, marche à sa rencontre, *processit*, et l'arrête d'un seul mot. Ainsi, chaque détail du récit est à sa place, et rien n'est omis de ce que racontent les Évangélistes. Il n'est point nécessaire, pour les trouver d'accord, de supposer que la troupe n'eût pas vu le signal convenu, et encore moins que Judas lui-même n'eût pas reconnu son Maître. J'ai dit que Judas, après avoir donné le baiser à Jésus, et après avoir entendu les paroles par lesquelles il l'accueillit, disparut aussitôt parmi ceux qu'il conduisait; la nature même du fait semble l'exiger ainsi; car il n'est pas vraisemblable qu'il soit resté près du Seigneur, ni qu'il se soit joint aux Apôtres; et d'ailleurs, la parenthèse de saint Jean semble bien indiquer expressément que les choses se passèrent de la sorte.

1. Ainsi donc, Jésus-Christ se porta de lui-même à la rencontre de ses ennemis : *quærentibus occurrit*, comme dit saint Ambroise (*in Luc.*, liv. X, n. 61). Par là il montra clairement qu'il se livrait de sa propre volonté, sans laquelle il n'y avait pas de force humaine qui pût prévaloir contre lui. C'est pourquoi, avant de permettre qu'ils en vinssent à leurs fins, il voulut leur donner une preuve personnelle de sa puissance, et leur montrer à quel point la trahison de Judas était un crime inutile. Deux paroles du Verbe incarné suffirent pour jeter à la renverse la cohorte tout entière, tous les satellites, tous les valets, toute la troupe avec son chef insensé, qui était debout au milieu de cette étrange escorte : *Stabat... cum illis*. Je ne puis résister au désir de citer ici deux passages de saint Augustin et de saint Ambroise, qui me semblent ouvrir un champ immense à la plus sérieuse méditation. « Una vox dicentis *ego sum* tantam turbam odiis ferocem, armisque « terribilem, sine telo ullo percussit, repulit, stravit; Deus enim late- « bat in carne... *Ego sum* dicit, et impios dejecit. Quid judicaturus « faciet qui judicandus hoc fecit? Quid regnaturus poterit, qui mori- « turus hoc potuit? » (*August., Tract. CXII in Joan.*) Et saint Ambroise s'écrie avec son énergie accoutumée : « Locutus est, et ceciderunt « retrorsum. Quo mihi legiones angelorum? quo cœlestis exercitus? « Vox Domini sola plus terret. » (*Saint Ambroise, in Luc.*, lib. IV, n. 65.) Enfin, l'on ne saurait oublier que celui qui, à Gethsemani, répondait : *Ego sum*, est le même Dieu qui disait à Moïse, au sommet de l'Horeb : *Ego sum qui sum*. (*Exod.*, III, 14.)

Judas, qui tradebatur, cum ipsis.) Ut ergo dixit eis : Ego sum, abierunt retrorsum, et ceciderunt in terram. Iterum ergo interrogavit eos : Quem quæritis? Illi autem dixerunt : Jesum Nazarenum. Respondit Jesus : Dixi vobis quia Ego sum. Si ergo me quæritis, sinite habere : ut impleretur sermo, Mais aussitôt qu'il leur eut dit : C'est Moi, ils reculèrent, et tombèrent par terre. Il leur demanda donc de nouveau : Qui cherchez-vous? ² Ils répondirent : Jésus de Nazareth. Jésus reprit : Je vous ai dit que c'est Moi. ³ Si donc c'est moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci : afin que fût accomplie la parole qu'il avait dite : ⁴ De

2. Il semble qu'un prodige si éclatant aurait dû causer une émotion universelle; en voyant plus de mille personnes renversées à terre d'un seul mot, chacun des artisans du sacrilège attentat ne devait-il pas tomber aux genoux de Jésus-Christ et lui demander pardon, ne fût-ce que par la crainte d'encourir un plus terrible châtement? Et pourtant la suite de cette histoire montre qu'il arriva à ces malheureux ce qui était arrivé aux spectateurs de cent autres miracles. On verra que Caïphe, après une longue série de merveilles dont il était impossible de contester la réalité, après la résurrection de Lazare, décida en plein conseil que Jésus méritait la mort, précisément parce qu'il faisait beaucoup de miracles : *Quia hic homo multa signa facit... expedit vobis ut unus moriatur* (Joan., xi). Aussi aveugles après leur chute, et peut-être plus furieux qu'auparavant, il leur tarde de tenir leur victime enchaînée; comme la première fois, ils répondent qu'ils sont venus chercher Jésus de Nazareth. Quelques-uns peut-être craignirent un instant d'être terrassés une seconde fois plus sévèrement que la première; mais voyant que rien de semblable ne leur arrivait, ils reprirent bientôt toute leur assurance. Qui sait s'ils n'allèrent pas jusqu'à imputer le tout au hasard?

3. Ces paroles du Sauveur autorisent à croire que le projet primitif était d'arrêter aussi les Apôtres, afin de faire périr en même temps le troupeau et le pasteur. Mais il n'y eut qu'une manifestation nouvelle de la puissance de Jésus-Christ et de sa charité; de sa puissance, par l'extrême facilité avec laquelle il force ses ennemis eux-mêmes de lui obéir; de sa charité, en ce qu'il pourvoit au salut de ses disciples, trop faibles encore pour être exposés aux solennelles épreuves.

4. Ce que Jésus-Christ lui-même avait dit de la vie éternelle dans sa prière de la Cène paraît bien s'appliquer ici même à la conservation de la vie présente : « Quos dedisti mihi custodivi, et nemo ex eis periit

ceux que vous m'avez donnés, quem dixit : Quia quos de-
je n'ai perdu aucun. disti mihi, non peridi ex
eis quemquam.

* Paragraphe Septième

JÉSUS-CHRIST EST PRIS AU JARDIN DES OLIVIERS

Alors ils s'avancèrent, ¹ et (a) Tunc accesserunt, et a. Mt. XXVI. 50.
mirent la main sur Jésus, et se manus injecerunt in Jesum,

« nisi filius perditionis. » (Joan., xvii, 12.) Mais la vérité est qu'en préservant actuellement les Apôtres de la mort temporelle, c'est aussi et surtout l'acquisition de la vie éternelle qu'il leur assure : « Sinunt « eos abire, quos non vult perire. Numquid autem non erant postea « morituri? Cur ergo si tunc morerentur perderet eos, nisi quia non- « dum sic in eum credebant, quomodo credunt quicumque non pe- « reunt? » (S. August., *Tract. CXII in Joan.*)

* Je n'ai pas cru devoir m'écarter de l'ordre suivi par saint Matthieu et saint Marc, qui tous deux racontent l'arrestation de Jésus avant de mentionner la tentative que fit saint Pierre pour le défendre. Saint Matthieu, après avoir rapporté les deux paroles de Jésus, l'une adressée à saint Pierre, l'autre à la foule, redit au verset 57 que l'on s'empara de Jésus, *at illi tenentes Jesum*, ce qui permet de supposer qu'il ne fut pas lié tout d'abord; l'ordre que j'ai adopté permet de ne pas rejeter ce dernier fait, ainsi que le voudraient quelques interprètes, jusqu'après ces paroles du Seigneur : *Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum*. Du reste, après avoir vu Jésus-Christ terrasser d'un seul mot toute cette troupe et son infâme chef, quelle difficulté pourrait-il y avoir à admettre que, même après avoir été saisi, il put encore étendre la main pour toucher l'oreille de Malchus, donner à saint Pierre l'instruction dont il avait besoin, et déclarer à ses ennemis que s'ils n'avaient pu toucher à sa personne sacrée, ni dans le Temple, ni ailleurs, parce que son heure n'était pas encore venue, ils ne le pourraient pas davantage maintenant sans sa permission ?

1. Après leur avoir ordonné de laisser ses disciples en liberté, puisqu'ils n'en voulaient qu'à lui-même, Jésus-Christ leur permet de s'approcher et de le saisir. Mais les Apôtres qui l'entourent, voyant ce qui

- b. L. XXII.
49. et tenuerunt eum. (b) Vi- saisirent de lui. Or ceux qui
dentes autem hi, qui circa étaient autour de lui, voyant ce
ipsum erant, quod futurum qui allait arriver, lui dirent :
erat, dixerunt ei : Domine, si Seigneur, si nous frappions de
percutimus in gladio? (c) Si l'épée? Et Simon-Pierre, l'un
c. J. XVIII.
10. mon ergo Petrus, (d) unus de ceux qui étaient avec Jésus,
d. Mt. XXVI.
51. ex his qui erant cum Jesu, étendant la main, tira son épée,
extendens manum exemit et, frappant un serviteur du
gladium suum, et percu- prince des prêtres, lui coupa
tiens servum principis sa- l'oreille droite. Or le nom du
e. J. XVIII.
10. cerdotum, (e) abscidit auri- serviteur était Malchus. ²Mais
autem nomen servo Mal- Jésus prenant la parole dit :
chus. (f) Respondens au- Arrêtez-vous là. Et ayant tou-
ché son oreille, il le guérit.

se passe, sentent leur zèle se ranimer, et supplient le Seigneur de permettre qu'ils repoussent la force par la force; Pierre, sans attendre la réponse, tire du fourreau l'épée dont il était armé, frappe le premier homme qu'il rencontre et lui coupe l'oreille droite. Saint Jean est le seul des Évangélistes qui nomme saint Pierre et Malchus, et qui entre dans tous ces détails. Il ne dit pas précisément que l'oreille tomba; on peut donc supposer qu'elle ne fut pas entièrement détachée.

2. Jamais peut-être Jésus ne se montra plus grand qu'au jardin des Oliviers. Pierre, se confiant à la puissance de son Maître et se croyant autorisé à prendre sa défense, ne recule pas devant une troupe que l'on pourrait presque appeler une armée; on dirait qu'il se sent de force, lui tout seul, à lui tenir tête. Si l'on considère son acte à un point de vue purement humain, il n'en fallait pas davantage pour attirer sur lui-même et sur les autres disciples de sanglantes représailles. Mais Jésus ne veut pas qu'aucun de ceux que son Père lui a confiés périsse; il ne permet pas qu'un seul bras se lève pour venger le sang que Pierre a fait couler, ni que l'Apôtre soit lui-même exposé à aucune violence. D'un seul mot il arrête une défense dont il ne veut pas; il guérit au moyen d'un miracle la blessure que l'indigne serviteur a reçue; il enseigne par son exemple à rendre le bien pour le mal. Quel calme et en même temps quelle dignité dans son langage et dans ses actes! Ni amis ni ennemis n'osent lui résister. Saint Ambroise remarque qu'il aurait pu guérir Malchus par un de ces ordres dont il avait si souvent usé; mais il veut toucher sa blessure : *Jubere potuit, sed operari maluit*. N'est-il qu'un homme, celui qui parle et agit de la sorte?

³ Jésus dit donc à Pierre : Re- tem Jesus ait : Sinite usque
 mets ton épée dans le four- huc. Et cum tetigisset auri-
 reau. ⁴ Car tous ceux qui auront culam ejus, sanavit eum.
 pris l'épée périront par l'épée. (g) Dixit ergo Jesus Petro :
⁵ Penses-tu que je ne puisse Mitte gladium tuum in va-

g. J. XVIII.
11.

3. Des termes dont le Seigneur se sert pour notifier à Pierre qu'il n'accepte pas sa défense et qu'il n'en a pas besoin, je conclus qu'il ne lui reprocha pas non plus ce premier mouvement comme une faute. De plus si, comme certains auteurs l'ont prétendu, l'Apôtre s'était ici rendu coupable d'une faute grave, nous connaîtrions la pénitence qu'il en fit, comme nous connaissons son repentir et ses larmes après son triple reniement. Il est vrai que saint Augustin (*contra Faust.*, lib. XX) a dit que Pierre en cette occasion : « Emendabili animositate justitiæ
 « regulam excessit... Dominico, licet adhuc carnali, tamen amore pec-
 « cavit. » Mais en nommant cette faute un péché d'amour pour son Maître, le saint docteur fait assez voir ou qu'il ne le juge pas impu-
 table, ou qu'il le trouve extrêmement digne d'excuse. Saint Ambroise (*in Luc.*, lib. X, n. 66) justifie entièrement Pierre et le loue : « Petrus eru-
 « ditus in lege, promptus affectu, qui sciret Phineæ reputatum ad
 « justitiam, quod sacrilegos peremisset, percussit principis servum. »
 C'est aussi la doctrine de saint Léon le Grand (*Serm. I, de Pass. Dom.*) :
 « Beatus Petrus, qui fervore sanctæ charitatis exarserat, in servum
 « principis sacerdotum usus est gladio, et aurem viri ferocius instantis
 « abscidit. » On peut ajouter que l'Apôtre avait mal compris la re-
 commandation que Jésus avait faite *d'acheter une épée : Et emit gla-*
dium... At illi dixerunt : Domine, ecce duo gladii hic. (Luc., xxii, 36,
 38.) Par suite, il ne crut pas pouvoir mieux faire que se servir de son
 arme pour défendre celui qu'il aimait, bien persuadé qu'il y était au-
 torisé par lui-même.

4. Ce texte a reçu différentes interprétations. Il y en a deux qui me paraissent devoir être préférées à toutes les autres. Suivant la première, confirmée par l'expérience : celui qui commet un homicide périra du même genre de mort. Cette explication établit une maxime, générale il est vrai, mais soumise à de nombreuses limitations. La seconde, qui n'en admet aucune, est celle-ci : l'épée n'assure le salut de personne et ne distingue pas l'innocent du coupable ; car elle est l'arme de la défense aussi bien que de l'attaque, l'instrument de la justice aussi bien que de l'oppression. Les armes qui rendent invulnérables les disciples de Jésus-Christ sont la foi, la patience, l'amour de Dieu et du prochain, de la justice et de la vérité.

5. Jésus-Christ ne veut pas que saint Pierre le défende par les armes ; de plus il veut qu'il sache que cette défense ne lui est pas né-

h. Mt. xxvi.
52-54.

ginam. (h) Omnes enim qui pas prier mon Père, et qu'il acceperint gladium, gladio ne m'enverra pas à l'heure peribunt. An putas quia même plus de douze légions non possum rogare Patrem d'anges? Comment donc s'acmeum, et exhibebit mihi compliront les Écritures, puismodo plus quam duodecim qu'il en doit être ainsi? ⁶ Et le legiones angelorum? Quocalice que m'a donné mon Père, modo ergo implebuntur ne le boirai-je donc pas? ⁷ En

cessaire. Son Père, s'il l'en priait, lui enverrait sur le champ une invincible et toute céleste armée. Une légion romaine se composait de six mille hommes. Saint Chrysostome (*Hom. LXXXIV, in Matth.*) dit à ce sujet : « Si unus angelus centum octoginta quinque millia hominum armatorum occidit (IV Reg., xix, 35), an duodecim legiones oportebat contra mille homines? Non utique. Sed secundum metum et infirmitatem eorum, sermonem temperat. Nam timore emortui erant. Ideo Scripturas ad firmitatem affert dicens : *Quomodo ergo implebuntur Scripturae?* Hinc deterrens eos : nam si Scripturis ita videtur, cur vos contra pugnatis? »

6. Pierre nesonge qu'à la perfidie de la trahison et à l'horrible injustice d'un attentat dirigé contre une vie si précieuse. Mais Jésus-Christ ne veut que recevoir des mains de son Père le calice de sa Passion, et le boire jusqu'à la dernière goutte par une obéissance parfaitement libre et méritoire. Le Père n'a pas condamné Jésus-Christ à souffrir et à mourir contre son gré, car Dieu n'est pas capable d'un acte de cruauté, tel que serait la condamnation d'un innocent; mais il lui a inspiré la volonté d'accepter pour notre salut la mort et les supplices. C'est ce que saint Thomas explique dans un passage que je tiens à reproduire ici : « Innocentem hominem passioni et morti tradere contra ejus voluntatem, est impium, et crudele. Sic autem Deus Pater Christum non tradidit, sed inspirando ei voluntatem patiendi pro nobis : in quo ostenditur et Dei severitas... et bonitas ejus. » (3 p. q. 47, art. 3, ad 1.) C'est donc pour complaire à son Père et pour lui obéir, qu'il s'abstient de lui demander ce qui serait infailliblement accordé à sa prière; et cet acte d'obéissance et de conformité glorifie tout ensemble le Père et le Médiateur de Dieu et des hommes : *Calicem quem dedit mihi Pater, non bibam illum?* Apprenons de Jésus-Christ comment nous devons accepter le calice des tribulations des mains de notre Dieu, qui est aussi notre bon Père, sans nous arrêter à les envisager au point de vue de la malice des hommes et des démons.

7. Toutes ces volontés coupables étaient unies; et pourtant, il semble qu'ils ne se fient pas les uns aux autres, et surtout que personne ne se

cette heure-là Jésus dit à ceux qui étaient venus vers lui, princes des prêtres, magistrats du Temple et anciens : ⁸ Vous êtes sortis comme contre un voleur avec des épées et des bâtons pour me prendre. Quand j'étais tous les jours avec vous enseignant dans le Temple, vous n'avez pas mis la main sur moi, et vous ne m'avez point pris. Mais c'est ⁹ maintenant vo-

Scripturæ, quia sic oportet fieri? (*z*) Calicem, quem dedi mihi Pater, non bibam illum? (*h*) In illa hora dixit Jesus (*l*) ad eos qui venerant ad se principes sacerdotum, et magistratus Templi, et seniores : (*m*) Tanquam ad latronem existis cum gladiis et fustibus comprehendere me? (*n*) Cum quotidie vobiscum fuerim (*o*) in Tem-

i. J. XVIII. 11.
l. Mt. XXVI. 55.
l. L. XXII. 52.
m. Mt. XXVI. 35.
n. L. XXII. 38.
o. Mc. XIV. 49.

fié à Judas. Ce n'est pas assez d'envoyer pour prendre Jésus la cohorte impériale avec son tribun, la force armée de la nation et un grand nombre de serviteurs; quelques-uns des principaux membres du sacerdoce, des ministres du Temple, des anciens, se joignent en personne à l'expédition, et c'est spécialement à eux que Jésus-Christ adresse la parole. C'est qu'il voulait faire voir non-seulement à ses disciples, mais à ses ennemis, qu'il ne céda point à la force, mais que l'heure était venue pour lui de se livrer spontanément entre leurs mains. Voilà pourquoi, en dépit de leur fureur, il les contraignit par une force mystérieuse à écouter immobiles tout ce qu'il leur dit.

8. Il leur reproche tout cet appareil qu'expliquerait à peine la poursuite d'un brigand. (J'ai déjà dit dans la note 5, en m'appuyant sur l'autorité de saint Jean Chrysostome, qu'il y avait bien un millier d'hommes réunis.) Mais tant que lui-même ne le voudra pas, ils ne pourront lui causer aucun dommage; assez souvent ils ont vérifié leur impuissance, malgré l'énergie de leur volonté perverse, malgré leurs satellites et tous les moyens humains dont ils disposaient.

9. Quand le Seigneur eut fini de parler, il fit pour ainsi dire tomber la barrière qui arrêta à distance ces ministres du démon. L'heure était venue où le prince des ténèbres pouvait mettre à l'œuvre des hommes aveuglés pour accomplir ses desseins de haine contre l'innocente victime; aussi bien, Dieu ne permettait pas que Satan prévît les conséquences fatales à son empire de l'immolation de l'agneau, pas plus qu'il ne lui avait permis de pénétrer le mystère de l'Incarnation et de comprendre que les deux natures étaient unies dans la Personne Divine de Jésus-Christ. Alors se vérifia pleinement ce que le Sauveur avait lui-même dit aux Juifs : *Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vultis facere. Ille homicidæ erat ab initio* (Joan.

- . L., XXII. 53.
 7. Mc. XIV. 49.
 r. L. XXII. 53.
 s. Mt. XXVI. 56.
 t. Mc. XIV. 50.
- plo docens, (*p*) non exten- tre heure et la puissance des
 distis manum in me, (*q*) et ténèbres. ¹⁰ Or tout cela s'est
 non tenuistis. (*r*) Sed hæc fait pour que s'accomplissent
 est hora vestra et potestas les Écritures des prophètes.
 tenebrarum. (*s*) Hoc autem ¹¹ Alors ses disciples, l'aban-
 totum factum est, ut adim- donnant, s'enfuirent tous.
 plerentur Scripturæ prophe-
 tarum. (*t*) Tunc discipuli
 ejus relinquentes eum om-
 nes fugerunt.

VIII, 44.) Saint Paul associe de même le nom des démons avec celui des ténèbres : *Adversus mundi rectores tenebrarum harum.* (Ephes., VI, 12.) Et de même que saint Luc avait averti ses lecteurs que Satan, après avoir tenté Jésus-Christ dans le désert, *recessit ab illo usque ad tempus*, c'est encore lui qui marque maintenant l'heure de son retour et de ses efforts suprêmes : *Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum.*

10. Si ce pouvoir fut donné sur la personne de l'Homme-Dieu à Satan et à ses ministres de la terre ou des enfers, ce ne fut que pour l'accomplissement de la volonté divine ; ils concoururent sans le savoir à l'exécution des décrets éternels que les prophètes avaient d'avance fait connaître : « Scio quia per ignorantiam fecistis, sicut et principes vestri. Deus autem quæ prænuñtiavit per os omnium prophetarum pati Christum suum, sic implevit. » (Act. Ap., III, 17, 18.) Et ailleurs (IV, 27, 28) : « Convenerunt... Herodes et Pontius Pilatus cum gentibus et populis Israel facere, quæ manus tua, et consilium tuum decreverunt fieri. »

11. Cette fuite après tant de protestations de fidélité, fut pour les Apôtres le comble de l'humiliation. Jésus-Christ avait refusé leur défense ; ils auraient pu sans se rendre coupables se retirer. Mais oubliant toutes ses prophéties, ils crurent que toute espérance de victoire était perdue pour lui ; leur fuite fut donc un acte dont l'incrédulité était la cause, et ainsi se réalisa le scandale que Jésus-Christ avait prédit après la Cène.

* Paragraphe Huitième

JÉSUS CONDUIT DEVANT ANNE

Alors la cohorte, ¹ et le tri- (a) Cohors ergo, et tribu- a. J. XVIII.
 bun, et les archers des Juifs se nus, et ministri Judæorum 12-14.
 saisirent de Jésus, et le lièrent, comprehenderunt Jesum, et
² et le conduisirent d'abord ligaverunt eum, et adduxe-
 chez Anne, parce qu'il était le runt eum ad Annam pri-

* Saint Luc, après avoir rapporté ces paroles de Jésus-Christ : *Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum*, passe immédiatement au récit de son arrestation : *Comprehendentes autem eum*, etc. Saint Jean est le seul qui dise qu'on l'attacha et qu'il fut présenté à Anne avant d'être conduit chez Caïphe. C'est à ce moment que je place l'histoire du jeune homme nu, parce que saint Marc, qui en parle seul, la raconte avant l'entrée de Jésus dans la maison de Caïphe : *Adduxerunt Jesum ad summum sacerdotem*.

1. L'expression du texte grec, *chiliarchos*, que la Vulgate traduit par *tribunus*, signifie littéralement *celui qui commande mille hommes*. Il n'est pas nécessaire de supposer que le corps entier fut conduit à Gethsemani pour y opérer l'arrestation de Jésus; mais la présence d'un tribun, et non pas d'un centurion, autorise à croire que la cohorte était nombreuse. Si à l'armée régulière on ajoute les satellites et les serviteurs armés d'épées ou de bâtons, qui ne voit qu'il était facile de s'assurer de sa personne en l'entourant d'une bonne escorte, sans recourir à des chaînes ou à des cordes? Mais Judas avait recommandé de ne négliger aucune précaution : *Tenete eum et ducite caute*. On le lia donc, comme s'il n'était pas plus aisé à Jésus qu'à Samson de rompre les liens qui entouraient ses membres. Mais il y en avait d'autres, les liens de sa charité pour les hommes, par lesquels il se laissait volontairement traîner vers le Calvaire,

2. Les commentateurs expliquent de plusieurs manières pourquoi les Juifs se déterminèrent à conduire d'abord Jésus-Christ devant Anne. Pour moi, je ne vois qu'une seule raison de leur démarche; elle est mentionnée par l'Évangéliste, et je ne vois pas la nécessité d'en chercher d'autres : ils voulurent honorer le beau-père du Pontife de cette année-là, en lui donnant le plaisir de voir enchaîné et conduit sous bonne escorte ce Nazaréen, l'objet de tant de haines.

mum. Erat enim socer Cai- beau-père de Caïphe, ³ qui était
 phæ, qui erat pontifex anni le pontife de cette année-là.
 illius. Erat autem Caïphas, Or Caïphe était celui qui avait
 qui consilium dederat Ju- donné ce conseil aux Juifs :
 dæis, quia expedit unum Il est avantageux qu'un seul
 hominem mori pro populo. homme meure pour le peuple.

b. Mc. XIV.
51-52.

(b) Adolescens autem seque- ⁴ Or un jeune homme suivait
 batur eum amictus sindone Jésus, n'ayant pour vêtement
 super nudo; et tenuerunt qu'un linceul sur la chair; ils
 eum. At ille rejecta sindone l'arrêtèrent. Mais lui, laissant
 nudus profugit ab eis. le linceul, s'enfuit nu de leurs
 mains.

3. Saint Jean rappelle fort à propos que Caïphe était celui qui avait présenté la mort de Jésus comme nécessaire aux intérêts de la nation. Il avait prophétisé sans le savoir, et c'est maintenant que va s'accomplir sa prophétie. (Voy. liv. XII, § IX, not. 3.)

4. Le lecteur pourra trouver dans le savant ouvrage de Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. VII, n. 13) le détail des opinions très-diverses que les Pères et les commentateurs ont exprimées au sujet de ce jeune homme mentionné par saint Marc. J'avoue que, malgré mon respect, le sentiment isolé de quelque Père de l'Église ne saurait me déterminer à reconnaître dans ce personnage, que l'Évangéliste ne nomme pas, l'apôtre saint Jean ou saint Jacques le Mineur. Je ne dis rien de la qualification de jeune homme, *adolescens*, qui ne convenait plus ni à l'un ni à l'autre, et moins encore au second qu'au premier, puisque saint Jean lui-même avait alors trente ans. Mais comment imaginer dans ce costume un de ceux qui venaient de sortir du jardin de Gethsemani, anéantis de douleur et de crainte? Comment supposer, après que tous les Apôtres eurent pris la fuite, que l'un d'entre eux se fût aussitôt dépouillé de ses vêtements, pour venir se mêler à la foule de ceux qui emmenaient leur Maître garrotté? L'adresse même et la rapidité avec laquelle ce jeune homme échappe aux soldats, comme autrefois Joseph à la femme de Putiphar, montre assez que ce n'est pas un des Apôtres. Rien n'était plus facile que de les arrêter tous dans le jardin, et c'est ce qui serait infailliblement arrivé, si Jésus-Christ n'avait interposé son autorité en leur faveur, et n'avait ordonné qu'on les laissât libres : *Smite hos abire*. On peut donc s'abstenir de chercher péniblement à résoudre une question dont l'historien sacré ne nous a pas transmis la réponse, et se contenter de trouver dans le fait, tel qu'il a plu au Saint-Esprit de le faire écrire,

* Paragraphe Neuvième

JÉSUS DANS LA MAISON DE CAÏPHE
PIERRE Y EST INTRODUIT

Or Anne envoya Jésus lié (a) Et misit eum Annas li- a. J. XVIII.
21.

le salutaire enseignement que voici : A tout âge, mais surtout dans la jeunesse, l'indiscrète curiosité de tout voir, de tout savoir, de tout vérifier par son expérience personnelle, même quand elle n'est pas désastreusement funeste, est toujours un véritable danger; elle conduit au précipice les malheureux qui n'ont pas la sagesse de fuir.

* Saint Jean ne dit pas ce qui se passa dans la maison d'Anne; et pourtant bon nombre d'auteurs classiques, anciens et modernes, lui font dire que ce fut Anne et non Caïphe qui interrogea Jésus sur ses disciples et sur la doctrine qu'il prêchait; suivant eux, ce fut aussi là qu'il reçut un soufflet d'un des serviteurs. Les mêmes auteurs introduisent Pierre dans la maison d'Anne, et en font le théâtre de son premier reniement. Cette manière d'arranger le récit établit une contradiction presque manifeste entre saint Jean et les trois autres Évangélistes, qui s'accordent pour placer les trois reniements de saint Pierre dans la maison de Caïphe. Pour moi, je trouve qu'il est extrêmement facile de mettre saint Jean d'accord avec les autres; et, pour produire une clarté parfaite, il me suffit de considérer comme une parenthèse ce qui est compris entre le verset 16 et le verset 24; or cette parenthèse se montre pour ainsi dire sans qu'on la signale, c'est saint Jean lui-même qui l'indique, et je ne fais pas autre chose qu'interpréter l'Évangéliste par lui-même. Il est vrai qu'avant de dire qu'Anne envoya Jésus lié à Caïphe, il rapporte le premier reniement de l'Apôtre, et la première partie de l'interrogatoire que le grand prêtre fit subir à Jésus. Mais en y regardant de près, on voit que ce récit est amené par le nom de Caïphe, mentionné dans les versets 13 et 14, comme beau-père d'Anne et le pontife de cette année-là. Or ce n'est jamais Anne, mais bien Caïphe seul que saint Jean désigne sous le nom de Pontife, parce qu'en effet c'était Caïphe qui exerçait alors cette haute dignité, qu'il était impossible de partager entre deux personnes. Par conséquent, lorsque saint Jean dit qu'un disciple *connu du pontife* entra avec Jésus *dans la cour du pontife* et que Pierre fut introduit par le moyen de ce disciple, il donne clairement à entendre, comme les trois autres Évangélistes, que le premier reniement de Pierre eut lieu dans la cour

	gatum ad Caipham pontifi-	¹ à Caïphe le grand prêtre. Et
b. Mt. XXVI.	cem. (b) At illi tenentes Je-	les soldats, tenant Jésus, le
57.	sum (c) duxerunt ad do-	conduisirent à la maison du
c. L. XXII.	num principis sacerdotum,	prince des prêtres, où tous les
54.	(d) ubi (e) omnes sacerdotes	prêtres, les Scribes et les an-
d. Mt. XXVI.	et Scribæ et seniores (f) con-	ciens ² s'étaient assemblés. Ce-
57.	venerant. (g) Sequebatur au-	pendant Simon-Pierre suivait
e. Mc. XIV.	tem Jesum Simon Petrus	³ Jésus de loin, et aussi un au-
53.		
. Mt. XXVI.		
37.		
g. J. XVIII.		
15.		

de Caïphe, et non pas dans la maison d'Anne; de même encore, lorsqu'il dit au verset 19 : *Pontifex autem interrogavit Jesum*, c'est de Caïphe qu'il parle et non pas d'Anne, qu'il n'appelle jamais Pontife et qui n'exerçait pas alors le souverain pontificat. Ma *parenthèse* a encore l'avantage de supprimer une fâcheuse nécessité, trop facilement subie par Noël Alexandre, Lamy, Suarez, Duhamel et d'autres, celle de corriger le texte de la Vulgate, en substituant, dans le verset 24, le mot *miserat* au mot *misit*.

1. Nous avons vu au paragraphe précédent par quel motif on conduisit d'abord Jésus devant Anne : *Erat enim socer Caiphæ*. On voulut procurer à ce vieillard, en sa qualité d'allié du grand prêtre, un spectacle tout à son gré, Jésus-Christ au pouvoir des indignes héritiers d'Aaron. Saint Cyrille d'Alexandrie, commentant l'Évangile de saint Jean, dit que ce fut Anne qui remit à Judas les trente deniers que le traître venait de gagner. Avant de dire que Jésus-Christ fut conduit chez Anne, l'Évangéliste l'avait montré lié : *Et ligaverunt eum* (Joan., XVIII, 12). Maintenant, le même saint Jean ajoute qu'Anne l'envoya lié chez Caïphe. On conclut de là que, dans la maison d'Anne, qui était un lieu sûr, Jésus fut au moins partiellement débarrassé de ses liens, mais qu'on le garrotta avec plus de soin encore pour le faire mener chez Caïphe : *Et misit eum Annas ligatum ad Caipham pontificem*.

2. Ce n'est pas chez Anne, mais dans la maison du grand prêtre qu'était le rendez-vous solennel, où tous s'étaient rendus pour attendre le résultat de l'expédition de Gethsemani.

3. Quelques auteurs prétendent excepter Pierre et Jean de la fuite générale des Apôtres au moment où Jésus fut pris et garrotté; mais le sentiment contraire est évidemment plus conforme à la lettre du texte de saint Marc, qui ne semble pas admettre d'exception : *Tunc discipuli ejus relinquentes eum omnes fugerunt* (Marc, XIV, 50). Mais Pierre, cédant à l'impulsion de la vive tendresse qu'il gardait au fond du cœur, et aussi à la curiosité de voir le dénouement, prit le parti de revenir et de suivre Jésus; mais il ne le suivit que de lo¹. « Et bene a longo se-
« quebatur, jam proxime negaturus. » (Saint Ambr. *in Luc*, lib. X,

tre disciple. Or ⁴ ce disciple (*h*) a longé, (*i*) et alius dis- h. L. XXI. 64.
 était connu du pontife et il cipulus. Discipulus autem z. J. XVIII. 15-16.
 entra avec Jésus dans la cour ille erat notus pontifici, et
 du pontife. Mais Pierre se ten- introivit cum Jesu in atrium
 nait dehors à la porte. ⁵ C'est pontificis. Petrus autem sta-
 pourquoi l'autre disciple, qui bat ad ostium foris. Exivit
 était connu du pontife, sortit, autem discipulus alius, qui
 et parla à la portière, et elle fit erat notus pontifici, et
 entrer Pierre jusque dans la dixit ostiariæ, et introduxit
 cour du grand prêtre; et ⁶ y Petrum (*h*) usque intro in h. Mc. XIV. 61.
 étant entré, il s'assit avec les atrium summi sacerdotis.
 serviteurs, pour voir la fin. (*l*) Et ingressus intro sede- z. Mt. XXV. 18.
 bat cum ministris, ut videret finem.

n. 72.) Le même Père ne laisse pas d'admirer la conduite de saint Pierre, qui, en dépit de la crainte, suivait pourtant son Seigneur et son Maître : « Sed fortasse, et in hoc nobis maxima sit admiratione
 « reverendus, quod Dominum non reliquit etiam cum timeret. Melius
 « naturæ est; cura pietatis: alienum quod timet, suum quod non
 « fugit. »

4. L'Évangile ne dit pas le nom du disciple, et précisément de ce qu'il n'est pas nommé, saint Jean Chrysostome et saint Cyrille d'Alexandrie concluent que c'est saint Jean, l'auteur même du récit. Saint Augustin penche vers la même interprétation, mais il n'affirme pas
 « Quisnam sit iste discipulus non temere affirmandum est quia tacetur.
 « Solet autem se idem Joannes significare ita, et addere quem diligebat Jesus. Fortassis ergo et hic ipse est. » Il est certain pourtant que nous ne lisons pas ici : *Quem diligebat Jesus*. Pour moi, je répugne à croire que Jean, Galiléen et pêcheur tout comme Pierre, fût particulièrement connu du pontife, *notus pontifici*, et eût ses entrées libres dans cette maison. Quoi qu'il en soit, ce disciple entra et Pierre resta dehors.

5. Ce fut par condescendance pour Pierre que le disciple innommé s'interposa près de la portière de Caïphe pour l'introduire dans l'atrium, et Pierre lui en sut gré. Mais cette attention lui coûta cher. L'Évangile ne parle plus de l'autre disciple, et l'on peut croire qu'il se hâta de sortir de cette infernale maison, n'ayant pas le courage de voir insulter et maltraiter son Maître.

6. Pierre voulait voir la fin; il espérait peut-être que Jésus se délivrerait par un miracle.

* Paragraphe Dixième

PREMIER RENIEMENT DE PIERRE

a. L. XXII.
55.
b. Mc. XIX.
66.

(a) Accenso autem igne Or, un feu ayant été allumé
in medio atrii, (b) et cum au milieu de la cour, comme

* L'histoire des trois reniements de Pierre est une de celles que les quatre Évangélistes ont racontées. Je m'en tiens rigoureusement à l'ordre suivi par chacun d'eux, et j'assigne la première place à celui des trois faits que les quatre historiens sacrés mentionnent en premier lieu; j'agis de même pour le second et pour le troisième. Soit donc que chacune des chutes de l'Apôtre ait été occasionnée par une seule personne ou par plusieurs, il reste certain qu'il a trois fois, en trois occasions différentes, renié Jésus-Christ, et que chaque reniement se formula ou en une réponse, ou en plusieurs réponses qui ne faisaient qu'un seul et même acte. Cette distinction ressort évidemment du texte de saint Matthieu, qui, en parlant du troisième reniement, insinue que Pierre jura plusieurs fois et fit plusieurs imprécations, puisqu'il dit : *Tunc cepit detestari, et jurare quia non novisset hominem*. Nous évitons ainsi de violenter le texte sacré, comme aussi de multiplier les reniements de saint Pierre au delà du nombre que Jésus-Christ avait prédit. Quelques auteurs se sont heurtés à ce double écueil, parce qu'ils n'ont trouvé, pour concilier les quatre Évangélistes, que ce procédé peu respectueux pour le Maître. Mais s'il est vrai que les quatre écrivains inspirés racontent les mêmes faits, il l'est aussi que chacun les présente à sa manière. Saint Matthieu et saint Marc, après avoir dit que Pierre entra dans la cour du grand prêtre, et qu'il se tenait près du feu avec les serviteurs, passent au récit de la procédure et des affronts dont Jésus fut l'objet dans cette maison; puis ils reviennent à Pierre, et racontent tout d'un trait ses trois reniements. Saint Luc, au contraire (et nous en verrons plus tard la raison), après avoir dit que Jésus-Christ fut conduit dans la maison du prince des prêtres, que Pierre entra dans la cour et se mit auprès du feu avec les serviteurs, raconte sans interruption le premier, le deuxième et le troisième reniement; puis il trace le tableau des moqueries et des insultes qui remplirent cette nuit. Enfin, saint Jean raconte tout d'abord comment Pierre fut introduit dans la maison du grand prêtre, et rapporte immédiatement sa première chute. Mais, avant d'en venir à la seconde et à la troisième, il parle de l'interro-

Pierre était ¹ dehors dans la esset Petrus (e) foris in atrio ca. Mt. XXVI. 69.

gatoire que Jésus-Christ subit devant Caïphe, et du soufflet qu'il reçut d'un des valets. Alors il revient à Pierre, et fait l'histoire du second et du troisième reniement. Il est certain que, pendant que Jésus était interrogé par le grand prêtre et insulté par les gens qui l'entouraient, Pierre, qui était dans la cour, au rez-de-chaussée, niait qu'il fût un de ses disciples, et jurait qu'il ne l'avait jamais connu. Puisqu'il s'agit de faits qui se passaient simultanément, on conçoit que les deux récits se suivent dans un ordre différent, ou qu'ils se croisent et se mêlent l'un dans l'autre. J'ai gardé l'ordre suivi par saint Jean, et, plaçant ici le premier reniement, je me réserve de parler des deux autres au § xv de ce livre, après que j'aurai reproduit tout ce que les Évangélistes nous ont raconté des souffrances du Sauveur pendant le reste de la nuit. Le motif qui me détermine se tire de l'espace de temps compris entre les reniements de l'Apôtre. Entre le premier et le second, il y eut un intervalle de deux ou trois heures; entre le second et le troisième, une heure environ; le texte de saint Luc (xxii, 59) ne permet pas d'en douter : *Intervallo facto quasi horæ unius*. Voilà donc environ trois ou quatre heures pendant lesquelles Pierre resta en état de péché grave; ce qu'il n'est pas difficile de démontrer. Nous apprenons de saint Marc (xiv, 68) qu'après la première faute le coq chanta pour la première fois : *Et gallus cantavit*; et qu'il chanta de nouveau après le troisième reniement : *et iterum gallus cantavit* (v, 78). Or le chant du coq se fait entendre vers minuit et avant l'aurore. Donc, en calculant qu'il y a, au moment de l'équinoxe, un intervalle de trois ou quatre heures entre le premier et le second chant du coq, c'est-à-dire entre la première et la troisième chute de l'Apôtre, nous arrivons à conclure que la seconde eut lieu deux ou trois heures après la première. Ainsi toutes les difficultés chronologiques s'aplanissent, et l'on peut suivre clairement tout le développement d'une histoire au sujet de laquelle, faute de réflexions, on a entassé à plaisir des questions inextricables. Je réserve ce qui reste à dire pour le liv. XVIII, § xv, not. 2.

1. Nous avons reproduit, à la fin du paragraphe précédent, les textes de saint Matthieu et de saint Marc, qui nous ont montré Pierre entrant dans la cour du grand prêtre. Mais comment concilier ce récit avec ce que saint Matthieu ajoute (v. 69), que Pierre *sedebat foris in atrio*, ou, en bas, *deorsum*, suivant saint Marc ? La difficulté n'est pas sérieuse. Saint Pierre était dans l'intérieur de la cour de Caïphe, *ingressus intro*, mais il était dehors, c'est-à-dire dans une enceinte découverte, à ciel ouvert, où se tenaient les serviteurs, et non pas dans la salle intérieure, où se tenait l'assemblée, et où l'on avait conduit Jésus. De plus, cette cour était située plus bas que le vestibule, *deorsum*, et que la porte qui y donnait accès.

<p>d. Mc. XIV. 66.</p> <p>e. J. XVIII. 18.</p> <p>f. L. XXI. 56.</p> <p>g. J. XVIII. 18.</p> <p>h. L. XXII. 56.</p> <p>i. Mc. XIV. 66.</p> <p>k. L. XXII. 56.</p> <p>l. Mc. XIV. 67.</p> <p>m. L. XXII. 56.</p>	<p>(d) deorsum, (e) stabant servi, et ministri ad prunas, quia frigus erat, et calefaciebant se. (f) Et circumsedentibus illis erat Petrus in medio eorum (g) stans et calefaciens se. (h) Quem cum vidisset (i) una ex ancillis summi sacerdotis (k) sedentem ad lumen (l) calefacientem se, (m) et eum fuisset</p>	<p>cour d'en bas, les serviteurs et les archers se tenaient près du feu, ² parce qu'il faisait froid, et se chauffaient. ³ Et comme ils étaient assis autour, Pierre aussi se tenait au milieu d'eux et se chauffait. Et ⁴ l'une des servantes du grand prêtre, l'ayant vu pendant qu'assis à la lumière il se chauffait, et l'ayant regardé, dit : ⁵ Celui-ci aussi</p>
---	--	--

2. Quoique le climat de Palestine soit plus chaud que celui d'Italie, et que l'on fût à l'équinoxe du printemps, il n'est pas étonnant qu'il fit froid, et que les gens de Caïphe se tinsent près du feu. (L'expression de saint Jean semble indiquer un brasier de charbon.) C'était la nuit, et il s'agissait d'une cour découverte. « Non hiems erat, et tamen « frigus erat, quale solet etiam æquinoxio verno aliquando contingere. » (S. Aug., *Tract.* 113 in Joan.)

3. Pierre venait se placer au milieu d'une tourbe indisciplinée et remplie de haine pour son Maître; il n'y était ni par nécessité, ni pour une fin louable, mais pour satisfaire une vaine curiosité et pour voir par lui-même comment tout cela finirait; il ne s'était point préparé par la prière; il n'avait pas tenu compte de tous les avertissements de Jésus; il s'exposait témérairement au danger; sa chute était inévitable. — Les expressions diverses dont les Évangélistes se servent paraissent indiquer que tantôt il s'asseyait, tantôt il se tenait debout.

4. Cette femme est la portière de Caïphe, qui avait vu Pierre lorsqu'elle lui ouvrit la porte, sur les instances de l'autre disciple connu du grand Prêtre et d'elle-même. En examinant attentivement son visage éclairé par le brasier près duquel il se tenait, elle le reconnut, ou au moins soupçonna fortement qu'il était un de ceux qui suivaient Jésus-Christ. Peut-être savait-elle que celui qui l'avait introduit était un des disciples du Seigneur.

5. J'ai reproduit la version de chacun des quatre Évangélistes, parce que j'admets sans aucune difficulté que la servante dit d'abord aux assistants que Pierre était un de ceux qui suivaient Jésus (c'est ce que rapporte saint Luc); puis que, pour s'en éclaircir et voir s'il en conviendrait, elle l'interrogea directement lui-même (c'est le récit de saint Jean); enfin que, ne conservant plus aucun doute, elle le lui dit

était avec cet homme. La servante qui gardait la porte dit donc à Pierre : Et toi, n'es-tu pas aussi des disciples de cet homme? Toi aussi, tu étais avec Jésus le Nazaréen, le Galiléen. ⁶ Mais Pierre le renia en présence de tous, disant : Femme, je ne le connais pas; je ne le suis pas; je ne sais ni ne comprends ce que tu dis. ⁷ Il sortit

intuita dixit : Et hic cum illo erat. (*n*) Dicit ergo Petro ancilla ostiaria : Numquid et tu ex discipulis es hominis istius? (*o*) Et tu cum Jesu Nazareno (*p*) Galilæo eras. (*q*) At ille negavit eum (*r*) coram omnibus dicens : (*s*) Mulier, non novi illum; (*t*) non sum; (*u*) neque scio, neque novi quid

n. J. XVIII. 17.
o. Mc. XIV. 67.
p. Mt. XXVI. 69.
q. L. XXII. 57.
r. Mt. XXVI. 70.
s. L. XXII. 57.
t. J. XVIII. 17.
u. Mc. XIV. 68.

hardiment et en face, donnant par mépris à Jésus de Nazareth le nom de Galiléen (c'est ce qui se trouve consigné dans saint Matthieu et dans saint Marc).

6. C'était publiquement que cette femme avait interrogé Pierre, et c'est publiquement, *coram omnibus*, que Pierre lui répond; il nie qu'il soit au nombre des disciples de Jésus-Christ, lui qui en est le Chef; il ne sait même pas ce qu'elle veut dire; il n'en a jamais entendu parler. D'où il faut conclure, en premier lieu, que l'autre disciple était sorti de la maison avant ce premier reniement; autrement la servante si hardie n'aurait pas manqué de s'adresser à lui, qui avait été l'introducteur de Pierre. Une autre conclusion, c'est que Pierre manqua gravement au devoir de confesser extérieurement sa foi, par lâcheté et par respect humain, bien qu'au fond du cœur il n'eût pas cessé de croire. Voici le jugement que porte sur sa faute le maître des théologiens, saint Thomas : « Absque dubio peccavit mortaliter Petrus « negando Christum... quia negavit fidem in loco ubi periclitabatur, « et ejus confessio requirebatur. *Ore enim confessio fit ad salutem, « ut dicitur ad Rom. I.* » (*Quodlib. IX, art. 14.*) J'ai dit qu'il gardait pourtant sa foi au fond du cœur; c'est l'enseignement de saint Augustin : « Quis ita evanescat ut existinet Apostolum Petrum hoc « habuisse in corde quod in ore quando Christum negavit? Nempe in « illa negatione intus veritatem tenebat, et foris mendacium proferebat. » (*S. August., lib. de Mendacio, c. vi, n. 13.*) Il s'est trouvé parmi les Pères de l'Église quelques défenseurs de l'Apôtre qui se sont efforcés de donner à ses paroles un tout autre sens. Mais le torrent de larmes, qu'il ne cessa de verser pendant le reste de sa vie, rend un assez éclatant témoignage, non pas à son innocence, mais au sincère et profond repentir d'un cœur contrit et humilié.

7. Pierre, afin d'échapper à d'autres interrogations, s'éloigna du

dicas. Et exiit foras ante en avant de la cour, et le coq atrium, et gallus cantavit. chanta.

* Paragraphe Onzième

PREMIER INTERROGATOIRE DE JÉSUS PAR CAÏPHE

α. J. XVIII.
19-23.

(a) Pontifex ergo inter-¹ Cependant le pontife interrogavit Jesum de discipulis rogea Jésus sur ses disciples et

feu et passa de la cour dans le vestibule, mais sans sortir de la maison. Ce fut alors que le coq chanta pour la première fois. Saint Marc, qui a conservé ce détail, est aussi celui des Évangélistes à qui nous sommes redevables de la prédiction si précise qui s'y rapporte : *Tu hodie in hac nocte, priusquam gallus vocem bis dederit, ter me es negaturus.* (Marc, xiv, 30.) Cependant aucun souvenir de cette prophétie ne se présenta alors à l'esprit de Pierre; il ne pleura pas son péché; c'est qu'au chant du coq ne se joignit alors aucun regard, ni intérieur, ni extérieur, de Jésus-Christ. « Negavit primo Petrus, et non flevit, quia non respexerat Dominus. » *S. Ambr. in Luc.*, liv. X, n. 89.)

* On a vu qu'il y eut un intervalle de deux ou trois heures entre le premier reniement et le deuxième (voy. § x et Ben. XIV, *De Festis D. N. J. C.*, cap. vii, n. 26). C'est pourquoi saint Jean, après avoir raconté la première chute de saint Pierre, entame le récit de la procédure qui se fit contre Jésus pendant cette même nuit dans la maison de Caïphe; il commence par l'interrogatoire que lui fit subir le grand prêtre, comblant ainsi une lacune que les autres Évangélistes avaient laissée. Il est pour moi hors de doute que ce fait rapporté par saint Jean est le premier de ceux qui se passèrent devant le plus inique des tribunaux. C'est aussi l'opinion de Jansénius de Gand : « Verisimile « enim primum contigisse, quod Joannes narrat. » (*Comment. in concord. Evangel.*, c. cxxxviii.)

1. J'ai montré (*sup.*, § ix, not. pré.) que Caïphe, et non pas Anne, est le grand prêtre devant qui le juge des vivants et des morts comparait en ce moment en qualité d'accusé. C'est, en effet, de Caïphe seul qu'il est dit : *Erat pontifex anni illius* (Joan., xviii, 13). C'est donc lui qui l'interroge sur ses disciples et sur la doctrine qu'il prêche; son but est d'établir qu'il est séditieux, le chef d'une secte contraire à la loi de Moïse, un contempteur des anciennes traditions.

sa doctrine. Jésus lui répondit : suis, et de doctrina ejus.
² J'ai parlé publiquement au monde; j'ai toujours enseigné dans la Synagogue, et dans le Temple, où tous les Juifs s'assemblent, et je n'ai rien dit en secret. Pourquoi m'interroges-tu? Interroge ceux qui ont entendu ce que je leur ai dit; voilà ceux qui savent ce que j'ai enseigné. Après qu'il eut dit cela, ³ un des valets

Respondit ei Jesus : Ego palam loquutus sum mundo; ego semper docui in Synagoga, et in Templo, quo omnes Judæi conveniunt, et in occulto loquutus sum nihil. Quid me interrogas? Interroga eos qui audierunt quid loquutus sim ipsis : ecce hi sciunt quid dixerim ego. Hæc autem cum dixis-

2. Les réponses de Jésus se rapportent à sa doctrine; si cette doctrine est saine, irréprochable, il est clair qu'on ne saurait blâmer aucun de ceux qui la suivent, et qu'il est impossible de lui imputer à lui-même comme un crime de l'enseigner à ses disciples; ils sont attirés par la vérité et non par la force; ils ne sont pas des hommes de désordre, mais des hommes de paix; ils ne forment pas un parti, mais sont unis par une charité plus large que toutes les frontières. Saint Augustin (*Tract. cxiii in Joan.*, n. 3) se demande en quel sens le Seigneur dit : *Ego palam loquutus sum mundo*; et comment il a pu ajouter : *in occulto loquutus sum nihil*? On sait, en effet, qu'il avait dit aussi dans le discours de la Cène que l'heure venait où il parlerait ouvertement de son Père. D'un autre côté, il est écrit dans l'Évangile qu'il exposait sans énigmes et sans figures à ses Apôtres seuls beaucoup de choses relatives aux mystères du royaume de Dieu. Il semble que ces deux propositions ne sont pas faciles à concilier entre elles. Le saint docteur répond que Jésus avait parlé ouvertement au monde, et que tous l'avaient entendu, encore bien que tous ne l'eussent pas compris. Il avait quelquefois instruit ses Apôtres en particulier, mais non pas en secret; car le nombre de ses auditeurs était toujours considérable, et ce qu'il leur avait dit à l'oreille, il leur avait ordonné de le prêcher sur les toits. Saint Augustin conclut donc en ces termes : « Sic ergo dici potest aliquid et palam simul, et non palam; vel in occulto simul et non in occulto, quomodo dictum est : ut videntes « videant, et non videant. »

3. Quelques auteurs ont pensé que ce serviteur était Malchus, blessé par saint Pierre et guéri par Jésus. Le silence de saint Jean est pour moi une raison suffisante pour ne point embrasser cette opinion. Il est en effet très-ordinaire que saint Jean rappelle un fait antérieur, quand

set, unus assistens ministrorum dedit alapam Jesu à Jésus, disant : Est-ce ainsi dicens : Sic respondes pontifici? Respondit ei Jesus : Si male loquutus sum, tescimonium perhibe de malo; si autem bene, quid me cædis?

il lui arrive d'avoir à répéter quelque nom propre. Nous l'avons récemment fait observer à propos de Caïphe; de même, quand l'occasion s'est présentée de nommer l'apôtre saint Jude, il ajoute, pour éviter toute équivoque due à la ressemblance des noms : *Non ille Iscariotes* (Joan. xiv, 22). Nous verrons encore que, lorsqu'il nommera Nicodème en parlant de la sépulture de Jésus-Christ, il rappellera que c'est le même personnage qui eut avec le Seigneur un entretien pendant la nuit. Au reste, quel que fût le nom de l'audacieux valet, il est certain que son insolence arriva d'autant plus facilement à cet excès, qu'il était assuré de plaire au juge impie et de commettre impunément son sacrilège. Si l'on réfléchit, dit saint Augustin, à la qualité de celui qui reçut un soufflet, on voudrait que l'insulteur fût dévoré par le feu du ciel, ou que la terre s'ouvrit sous ses pieds pour l'engloutir, ou que le démon s'emparât de sa personne, ou qu'un châtiment plus éclatant encore et plus terrible l'atteignît à l'instant et le frappât de mort. « Quod « enim horum per potentiam jubere non potuisset, per quem factus « est mundus, nisi patientiam nos docere maluisset, qua vincitur mundus? » En effet, à la vue d'une patience si héroïque, qui ne rougira pas de sentir son âme envahie et troublée par l'esprit de vengeance, de ne pouvoir supporter une parole blessante, une marque insignifiante de mépris, une de ces blessures de l'amour-propre qui n'ont au fond aucune réalité? La vérité est qu'aucun esprit n'est plus opposé à l'esprit de Jésus-Christ que l'esprit de vengeance.

4. On dira peut-être (c'est toujours la pensée de saint Augustin que je suis) : Pourquoi le Seigneur n'a-t-il pas ici mis en pratique ce qu'il recommandait ailleurs, en présentant l'autre joue à celui qui l'avait frappé? Il fit bien plus que présenter l'autre joue; il livra tout son corps pour être déchiré et mis en croix. Et puis, nous le verrons dans le cours de cette nuit même, et le matin du jour suivant, supporter sans ouvrir la bouche des soufflets et des coups sans nombre, aussi bien dans la maison de Caïphe que dans la cour du prétoire. Par sa réponse, toute pleine de vérité, de justice, de douceur, il voulut nous montrer quel est le véritable sens des maximes de patience qu'il nous a données;

* Paragraphe Douzième

TÉMOIGNAGES PRODUITS CONTRE JÉSUS
DANS LA PROCÉDURE DEVANT CAÏPHE

¹ Or les princes des prêtres (a) Summi vero sacerdo-
et tout le conseil cherchaient tes, et omne concilium quæ-
un faux témoignage contre Jé- rebant (b) falsum testimo-

a. Mc. XIV.
60.

b. Mt. XXVI.
69 60.

c'est que le cœur doit se disposer et se tenir prêt à tout souffrir en paix pour l'amour de Dieu. « Fieri enim potest ut alteram maxillam « visibiliter præbeat homo et iratus. Quanto ergo melius et respondet « vera placatus, et ad vera perferenda graviora tranquillo animo fuit « paratus? »

* Saint Matthieu et saint Marc poursuivent ensemble le récit de la procédure dirigée contre Jésus, après qu'il fut arrivé lié dans la maison de Caïphe, où tous ses ennemis s'étaient rassemblés au milieu de la nuit pour l'attendre. Saint Jean n'ajoute rien à ce que nous avons reproduit dans le paragraphe précédent. Quant à saint Luc, il ne parle pas de cette assemblée nocturne ; mais, après avoir raconté le triple reniement de saint Pierre et les affronts que le Seigneur reçut de ceux qui le gardaient, il aborde le récit détaillé de tout ce qui se passa dans le conseil à la réunion du matin, ainsi que nous le verrons au commencement du livre suivant. Toutes ces réflexions sont nécessaires pour éviter les anachronismes, et pour ne pas s'exposer à mettre les Évangélistes en apparente contradiction entre eux.

1. Les chefs des familles sacerdotales, les anciens et les autres membres du Sanhédrin, rassemblés dans la maison de Caïphe, n'épargnaient rien pour atteindre leur but, et pour appuyer une condamnation à mort sur quelque violation bien prouvée de la loi. Bien persuadés qu'il n'était pas possible de prouver par des témoignages véritables qu'il fût coupable d'aucun crime, ils ne cherchaient que deux imposteurs qui pussent s'accorder dans leur parjure. Mais, en dépit de toutes les peines qu'ils se donnèrent, Dieu ne permit pas que l'innocence de Jésus fût un instant obscurcie ; et pourtant les fils de Bélial étaient en nombre dans cette assemblée. Ainsi, même avec le secours des faux témoignages, il ne fut pas possible de mettre à la charge de Jésus le moindre fait coupable qui pût servir à pallier l'injustice du plus inique des tribunaux du monde.

nium contra Jesum, ut eum sus, pour le livrer à la mort, et morti traderent, et non in- ils n'en trouvèrent point, quoi- vènerunt, cum multi falsi que beaucoup de faux témoins testes accessissent. (c) Multi se fussent présentés. Car beau- enim testimonium falsum coup témoignaient fausement dicebant adversus eum, et contre lui, et les témoignages convenientia testimonia non ne s'accordaient pas. En der- erant. (d) Novissime autem nier lieu vinrent ²deux faux venerunt duo falsi testes; et témoins, et, se levant, ils por- (e) surgentes falsum testi- taient faux témoignage contre monium ferebant adversus lui, disant : Nous l'avons en- eum dicentes : Quoniam tendu dire : Je puis détruire le audivimus eum dicentem : Temple de Dieu, et après trois (f) Possum destruere Tem- jours le rebâtir. Je détruirai ce plum Dei et post triduum Temple fait de main d'homme,

c. Mc. XIV.
66.

d. Mt. XXVI.
66.

e. Mc. XIV.
57-58.

Mt. XXVI.
61.

2. Mais si jusqu'alors les témoignages qui s'étaient produits avaient déconcerté les juges par leur trop évidente fausseté et par les discordances criantes qui les détruisaient un à un, il s'en rencontra un qui attira toute l'attention du conseil, quoique, même cette fois-là, les témoins ne fussent pas d'accord : *non erat conveniens testimonium illorum*. Trois ans auparavant, Jésus-Christ avait dit, non pas du Temple inanimé, mais de son propre corps, vrai Temple de Dieu, dont le Temple de Jérusalem était la figure : *Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud*. (Joan., II, 9.) Ces hommes étaient donc de faux témoins, puisqu'ils ne rapportaient pas la prophétie dans les termes dont s'était servi son auteur; ils étaient de faux témoins, puisqu'ils la reproduisaient dans un tout autre sens que celui dans lequel elle avait été faite; ils étaient de faux témoins, puisque le but qu'ils se proposaient était tout l'opposé de celui que doit atteindre la justice. Mais, quand même les témoignages eussent été concordants, le fait qui en serait ressorti n'était pas de nature à justifier une sentence de mort prononcée par le Sanhédrin. A plus forte raison n'eût-il pas été admis par le gouverneur romain comme une charge suffisante; Pilate y aurait vu tout au plus un acte de jactance et de forfanterie, mais non pas certes un crime qui méritât la mort. Aussi verra-t-on que, lorsque Jésus fut conduit devant son tribunal, il ne fut pas question de ce grief. Les Juifs se contentèrent de le rappeler sous forme d'insulte, pendant que Jésus consommait son sacrifice sur la Croix, c'est-à-dire au moment même où s'accomplissait la prophétie.

et après trois jours j'en rebâtirai reædificare illud. (g) Ego g. Mc. XIV.
 un non fait de main d'homme. dissolvam Templum hoc 68 61.
 Mais leur témoignage n'était pas manufactum, et post tri-
 uniforme. ³ Alors le grand prê- duum aliud non manufac-
 tre se levant au milieu d'eux tum ædificabo. Et non erat
 interrogea Jésus, disant : Tu conveniens testimonium il-
 ne réponds rien à ce que ceux- lorum. Et exurgens sum-
 ci déposent contre toi? Mais Lui mus sacerdos in medium in-
 se taisait, et ne répondit rien. terrogavit Jesum dicens :
 Non respondes quidquam
 ad ea, quæ tibi objiciuntur
 ab his? Ille autem tacebat,
 et nihil respondit.

* Paragraphe Treizième

DERNIER INTERROGATOIRE DE JÉSUS PAR CAÏPHE;
 CONDAMNATION PRONONCÉE PAR LE CONSEIL

Le grand prêtre l'interrogea (a) Rursus summus sacer- a. Mc. XIV.
 61.

3. La cause de Jésus-Christ se défendait d'elle-même; elle n'avait que faire d'être plaidée. Il accomplit par son silence les oracles des Prophètes qui l'avaient montré sous les traits de l'agneau qui se laisse tondre sans laisser échapper un gémissement; en même temps il satisfait à la justice éternelle pour les vaines excuses des pécheurs. C'est en vain que Caïphe, par de menaçantes clameurs, s'efforce de vaincre cet admirable silence; il ne réussit qu'à faire voir au grand jour que lui aussi est altéré du sang du Juste, et qu'il frémit de rage parce qu'il ne trouve point un prétexte pour le condamner. Adorons le Roi pacifique dans ce tranquille et majestueux silence.

* Je ne partage point l'opinion des nombreux auteurs qui pensent qu'aux textes de saint Matthieu et de saint Marc, reproduits dans ce paragraphe, il faut joindre encore celui de saint Luc (xxii, 66-71),

dos interrogabat eum, et de nouveau, et lui dit : ¹ Je dixit ei : (b) Adjuro te per t'adjure par le Dieu vivant de Deum vivum ut dicas nobis nous dire si tu es le Christ, le si tu es Christus Filius Dei Fils du Dieu béni? Et Jésus (c) benedicti? Jesus autem lui dit : ² Je le suis; tu l'as dit.

b. Mt. XXVI.
63.

Mc. XIV.
61-62.

comme se rapportant au même fait. Mais saint Matthieu et saint Marc parlent de l'assemblée qui se tint pendant la nuit; saint Luc de celle qui se réunit dans la matinée : *Et ut facta est dies*. Saint Matthieu et saint Marc mettent les interrogations dans la bouche du grand prêtre; à qui Jésus répond en se servant du singulier : *Jesus autem dixit illi : Ego sum; tu dixisti*; saint Luc présente les interrogations comme faites par plusieurs personnes, et c'est à plusieurs personnes que Jésus répond : *Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei? qui ait : Vos dicitis*. Saint Matthieu et saint Marc attribuent les avanies et les insultes dont le Seigneur fut l'objet après le prononcé du jugement, au prétendu blasphème par lequel il s'était déclaré le Fils de Dieu et qui le fit déclarer digne de mort; c'est pourquoi ils racontent tous ces détails immédiatement après la condamnation; mais saint Luc commence par raconter ces avanies et ces insultes, et puis il aborde le récit de la séance du conseil tenue dans la matinée, dans laquelle Jésus comparut et subit un nouvel interrogatoire. Enfin saint Matthieu et saint Marc racontent les reniements de saint Pierre après l'interrogatoire de Jésus-Christ, parce qu'au moins les deux derniers eurent lieu ou pendant, ou après l'interrogatoire de la nuit. Saint Luc parle de saint Pierre avant d'aborder l'interrogatoire, parce que l'interrogatoire de la matinée est postérieur aux trois chutes de l'Apôtre. Telles sont les motifs puissants, et suivant moi irrésistibles, qui me déterminent à renvoyer au livre XIX, § 1, ce passage de saint Luc, évidemment relatif à un autre interrogatoire et à une autre assemblée.

1. Caïphe savait que Jésus s'était déclaré le Fils de Dieu et que ses ennemis avaient voulu le lapider, comme s'étant par là rendu coupable de blasphème. Désespérant donc de trouver aucun autre expédient pour arracher au grand conseil une sentence qui déclarât Jésus digne de mort, le fourbe prend le parti d'interposer le saint nom de Dieu pour l'obliger à répondre. Quelle que fût sa réponse, un arrêt de mort devait en être la conséquence. Si Jésus, se disait-il, dit maintenant qu'il n'est pas le Fils de Dieu, il sera condamné comme imposteur, puisqu'il a certainement enseigné le contraire; s'il renouvelle son affirmation, la condamnation est également assurée; car, à l'exemple du grand prêtre, tout le conseil s'empressera de le proclamer coupable de blasphème.

2. Aucune interprétation de la réponse *tu dixisti*, rapportée par saint Matthieu, ne saurait être plus authentique que ces mots si clairs :

De plus, je vous le dis : Vous dixit illis : Ego sum; (*d*) tu verrez un jour le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, et venant dans les nuées du ciel. ³ Alors le

*d. Mt. XXVI.
64-65.*

Ego sum, reproduits par saint Marc. Il est d'ailleurs très-probable que dans cette occasion de si grande importance, le Sauveur employa successivement l'une et l'autre formule et que sa réponse entière fut : *Je le suis, tu l'as dit*. J'ai fait ailleurs la même observation au sujet des mots *Abba, Pater* et *Amen, amen*. C'est ainsi qu'il rompit le silence lorsque la gloire de Dieu et notre édification l'exigèrent, nous enseignant par son exemple à proclamer hautement et sans crainte la vérité de notre religion en face de ses persécuteurs, comme il le fit lui-même pour enlever toute excuse à l'incrédulité de la Synagogue. Après cette réponse si claire et si précise, il reprend l'attitude qui convient au juge des vivants et des morts ; il force cette assemblée orgueilleuse et sanguinaire d'entendre aussi comme une sentence anticipée. Ce Fils de l'homme contre lequel il leur est donné maintenant d'accomplir les plus cruels desseins de leur haine, ils le reverront bientôt, non plus dans l'abjection et la souffrance, mais glorieusement assis à la droite du Tout-Puissant et descendant du ciel dans tout l'éclat de sa majesté pour juger le monde. Saint Jérôme remarque que l'interrogation du grand prêtre se rapporte au Fils de Dieu : *Si tu es Christus Filius Dei benedicti*; et que Jésus dans sa réponse se qualifie de Fils de l'homme : *Amodo videbitis Filium hominis*, afin de montrer que le Christ est le Fils de Dieu qui s'est fait Fils de l'homme : *Ita ut homo in Deo, et Deus in homine sit*.

3. L'hypocrite obéit à un transport de rage ; il déchire sa robe sacerdotale ; il s'écrie que Jésus a blasphémé, que la procédure finit là, que de plus amples témoignages ne sont plus nécessaires ; dans son impatience il somme le conseil de proclamer Jésus coupable de lèse-majesté divine. Dans l'acte du grand prêtre qui déchire ses vêtements quelques Pères de l'Église ont vu comme une déclaration de déchéance du sacerdoce lévitique. Et de fait, quand Pierre fit profession de sa foi par cette formule qui devint sa gloire : *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant*, il mérita que Jésus-Christ s'engageât à lui donner les clefs du royaume des cieux, et à bâtir sur lui, Pierre, l'édifice de son Église. Quand Caïphe, entendant la même formule de la bouche de Jésus-Christ, déclara que c'était un blasphème, il mérita que toute dignité sacerdotale lui fût enlevée et que la Synagogue disparût pour jamais avec lui. Quelle apparence de blasphème y avait-il donc dans la réponse de Jésus ? Suivant quel Prophète le Messie devait-il nier qu'il

nientem in nubibus cœli. prince des prêtres déchira ses
 Tunc princeps sacerdotum vêtements, disant : Il a blas-
 scidit vestimenta sua dicens: phémé. Qu'avons-nous encore
 Blasphemavit. Quid adhuc besoin de témoins? ⁴ Voilà que
 egemus testibus? Ecce nunc maintenant vous avez entendu
 audistis blasphemiam. Quid le blasphème. Que vous en
 vobis videtur? (e) Qui omnes semble? Et tous le condamné-
 condemnauerunt eum esse rent comme étant digne de
 reum mortis; (f) responden- mort; et répondant ils dirent :
 tes dixerunt : Reus est mor- Il mérite la mort.
 tis.

e. Mc. XIV.
64.

f. Mt. XXVI.
66.

* Paragraphe Quatorzième

INSULTES ET AVANIES DANS LA MAISON DE CAÏPHE

(a) Tunc (b) cœperunt qui- Alors quelques-uns se mi-
 fût le Fils de Dieu? Jésus n'avait-il pas donné des preuves évidentes
 de sa mission divine? Au moins l'innocence de Jésus-Christ a été pro-
 clamée par le tribunal même de Caïphe; c'est lui qui a déclaré insuf-
 fisants pour le condamner tous les témoignages si péniblement recher-
 chés et si honteusement produits.

a. Mt. XXVI.
67.

b. Mc. XIV.
65.

4. Ils savent tous que la loi condamne le blasphémateur à la peine de mort. Mais Caïphe ne propose pas au Sanhédrin d'examiner si les prophètes ont prédit que le Christ serait le Fils de Dieu; et conséquemment si Jésus, qui s'est dit Fils de Dieu, doit par cela seul être déclaré faux Messie et coupable de blasphème. Il veut que tous le proclament digne de mort, et tous le proclamèrent digne de mort, parce que tous étaient pleins de haine et d'envie contre le Nazaréen.

* Saint Matthieu et Saint Marc ont placé le récit de tous ces affronts après la séance du conseil où Notre-Seigneur fut déclaré blasphémateur par le grand prêtre, et digne de mort par toute l'assemblée. Saint Luc rapporte les mêmes faits avant de raconter en détail la séance qui eut lieu dans la matinée, et le nouvel interrogatoire que

rent à ¹ lui cracher au visage; *dam conspuere (c) in faciem* et les hommes qui le tenaient *ejus; (d) et viri qui tene-*
se ² moquaient de lui en le *bant illum illudebant ei cæ-*

c. Mc. XXVI.
67.
d. L. XXII.
63-64.

l'on y fit subir à Jésus. Là-dessus les auteurs se sont partagés sur la question de savoir si l'ordre des faits a été suivi par saint Luc ou par les deux premiers Évangélistes. Benoît XIV, adoptant l'opinion du vénérable cardinal Baronius, a cru concilier les historiens sacrés, en disant que le Sauveur reçut tous ces mauvais traitements, et avant l'assemblée du conseil, et après y avoir comparu. « *Easdem... contu-*
« melias Christo illatas semel atque iterum, ante videlicet, et post con-
« cilium. » (*De Festis D. N. J. C.*, c. VII, n. 22.) Pour moi, je ne trouve, ainsi que je l'ai dit dans la note préliminaire du paragraphe précédent, aucune difficulté; et j'affirme hardiment que cette scène odieuse eut lieu dans l'intervalle qui sépara deux séances bien distinctes du conseil. La première se tint pendant la nuit, et nous est racontée par saint Jean, par saint Matthieu et saint Marc; la seconde, convoquée dans la matinée, est indiquée par saint Matthieu et saint Marc, mais n'est racontée en détail que par saint Luc. Conséquemment, je soutiens que tous les Évangélistes ont suivi l'ordre chronologique. Car saint Matthieu et saint Marc mentionnent les affronts que l'on fit subir à Jésus, après le jugement qui le déclara blasphémateur et digne de mort : *Blasphemavit... reus est mortis... TUNC EXPUERUNT.* Saint Luc, de son côté, qui n'a rien dit de la séance de nuit, mais qui a raconté les insultes, en met le récit exactement à la place qu'il doit occuper, puisqu'il les raconte avant de parler de la séance du matin. Les deux séances, je le répète, sont entièrement distinctes l'une de l'autre, comme je l'établirai plus complètement au commencement du livre suivant. J'engage le lecteur à se reporter aux textes eux-mêmes, dans l'ordre où je les ai cités, se souvenant que chaque Évangéliste a écrit également sous l'inspiration de Dieu, mais aussi que chacun rapporte, pour ainsi dire, sa part des faits ou des circonstances, et que, par conséquent, il ne faut pas violenter leurs textes pour les réunir.

1. Parmi les choses que Jésus avait prédites à ses Apôtres, comme devant s'accomplir après qu'il serait monté à Jérusalem, il avait spécifié qu'on cracherait sur lui : *Et conspuetur.* (Luc., XVIII, 34.) Longtemps auparavant, il l'avait fait annoncer par le prophète Isaïe : « *Fa-*
« ciem meam non averti ab increpantibus, et conspuentibus in me. » (Isai., lib. VI). Et plus anciennement encore, Jésus était reconnaissable sous la figure de Job : « *Et faciem meam conspuere non verentur.* » (Job., xxx, 10.) Toute réflexion me paraît inutile sur un affront de cette espèce.

2. Un premier valet avait pu oser en présence du grand prêtre, au milieu du conseil assemblé, avant que tous ces juges eussent prononcé

e. Mc. XIV.
65.
f. Mt. XXVI.
67.

dentés; et velaverunt (e) frappant; et ils voilèrent sa-
ciem ejus, (f) et colaphis face,³ et le souffletèrent. D'au-
eum ceciderunt. Alii au- tres, après lui avoir donné des

aucune sentence, donner un soufflet à Jésus-Christ. Son audace impunie devait stimuler celle d'une tourbe indisciplinée d'autres valets et de serviteurs, qui tenaient en leur pouvoir Jésus condamné à mort. Ils se mirent donc à le frapper, chacun suivant l'inspiration d'un sauvage caprice; sans doute aussi le démon les excitait, et pour contenter sa haine, et dans l'espoir de lasser la patience de Jésus. Aux coups dont ils le chargeaient, aux mauvais traitements de toute sorte, ils ajoutaient des paroles de mépris et d'exécration. Ce fut peut-être afin de se dérober à je ne sais quel éclat divin de son regard et pour l'insulter encore plus à leur aise, qu'ils eurent la pensée de lui voiler les yeux. On ne peut s'empêcher ici de se rappeler Samson tombé au pouvoir des Philistins. Tout d'abord, ils lui avaient arraché les yeux : « Quem cum apprehendissent Philistini, statim eruerunt oculos « ejus ; » et alors ils purent faire de Samson le jouet du peuple réuni, « præceperunt ut vocaretur Sampson, et ante eos luderet. » (Judic., xvi). Tous les Pères de l'Église reconnaissent dans le personnage de Samson une figure de Jésus-Christ, non-seulement pour ce fait particulier, mais pour d'autres encore, qui se rencontrent dans la suite de la Passion.

3. C'est le même Évangéliste, saint Matthieu, qui emploie les deux expressions : *Colaphis*, et *palmas*; on ne doit donc pas les considérer comme synonymes, mais comme indiquant deux sortes d'affront. On les entend généralement de *coups de poings* et de *soufflets*. Le mot grec que la Vulgate traduit par *palmas* signifie aussi *semelles*, *crepidas*. C'est pourquoi Maldonat dit, en commentant ce passage de saint Matthieu : « Est verisimile Judæos, contumeliæ causa, crepidis faciem « Christi cæcidisse. » A l'appui de cette interprétation, j'ai lu dans la *Vie de Sœur Marie-Crucifiée Satellico*, morte à Montenuovo, dans le diocèse de Sinigaglia, ces paroles précises de la servante de Dieu (liv. I, ch. ix, n. 65, p. 36) : « Entre autres choses, je me souviens « d'avoir eu connaissance que les Pharisiens, dans la maison de Caï-
« phe, ôtant leurs chaussures, en frappaient la bouche très-sainte du
« Seigneur. » (Je ne veux pas omettre de dire que la *Vie* citée par moi fut écrite par le P. Scaramelli, de la compagnie de Jésus, procureur de la cause, et dédiée au pape Benoît XIV. Mais, plus tard, la Sacrée Congrégation des Rites a cru devoir prohiber cet ouvrage, par décret du 2 oct. 1769, *salvis tamen juribus causæ*. La cause fut en effet reprise sous le pontificat de Pie VII, qui signa de sa main le décret de commission, le 22 février 1806.)

soufflets, l'interrogeaient disant : ⁴ Prophétise-nous, Christ, qui est-ce qui t'a frappé ? ⁵ Et blasphémant ainsi, ils disaient beaucoup d'autres choses contre lui.

tem palmas in faciem ejus dederunt, (g) et interrogabant eum dicentes : (h) Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit ? (i) Et alia multa blasphemantes dicebant in eum.

g. L. XXII.
64.
h. Mt. XXVI.
68.
i. L. XXII.
66.

* Paragraphe Quinzième

DEUXIÈME ET TROISIÈME RENIEMENT DE S. PIERRE ; SES LARMES

Cependant Simon Pierre était (a) Erat autem Simon Pe-

a. J. XVIII.
26.

4. Est-il possible de pousser plus loin le mépris ? Mais aussi est-il possible de concevoir une patience plus héroïque, une charité plus divine, une satisfaction plus généreuse pour nos péchés d'orgueil, de vengeance, d'irréligion ?

5. L'Évangéliste ne veut pas laisser ignorer qu'il passe sous silence le plus grand nombre des blasphèmes et des injures qui furent vomis contre la patiente Victime de notre salut. En un mot, la prophétie de Jérémie reçut alors son entier accomplissement : *Saturabitur opprobriis.* (Jerem., *Thren.*, III, 30.) Il y a tout lieu de croire que la scène atroce commencée à l'issue de la séance de nuit se prolongea jusqu'à l'ouverture de celle qui eut lieu dans la matinée. Saint Bonaventure (*Medit. Vit. Chr.*, c. LXXVI) affirme, avec toute espèce de vraisemblance, qu'ils le tinrent jusqu'au matin attaché à une colonne, et qu'ils continuèrent sans relâche de l'insulter l'un après l'autre. Il ajoute que cette colonne est celle que l'on montre encore à Jérusalem. « Et ligaverunt eum ad quamdam columnam lapideam, cujus pars postea comminuta est, et adhuc apparèt, ut habeo ex Fratere nostro, qui vidit... Et sic stetit rectus ad illam columnam ligatus usque ad mane. »

* J'ai rendu raison (§ x, not. pré.), de la méthode que je suis dans le récit des reniements de saint Pierre. J'ai reproduit à la fin du § x le texte de saint Marc, d'accord avec celui de saint Matthieu, qui

trus stans et calefaciens se. ¹ là debout, et se chauffant.

b. Mt. XXVI.
71.
c. Mc. XIV.
69.
d. L. XXII.
58.

(b) Exeunte autem illo januam, (c) rursus (d) post porte, peu après, encore une

montre qu'après son premier reniement Pierre s'éloigna du foyer et sortit de la cour; mais il ne quitta pas le palais de Caïphe. Or saint Jean, avant de raconter le deuxième reniement, nous fait voir de nouveau Pierre se tenant près du feu, au milieu de la même cour, et met dans la bouche de plusieurs personnes les questions qui lui sont adressées : *Dixerunt ei : Numquid*, etc. De leur côté saint Matthieu et saint Marc rapportent qu'une autre servante, apercevant Pierre, dit à ceux qui étaient là : Cet homme était avec Jésus de Nazareth. Et cette servante, suivant saint Matthieu, vit saint Pierre *exeunte illo januam*, « comme il franchissait la porte, » c'est-à-dire la porte de la cour. D'où il résulte que l'Apôtre, qui après son premier reniement s'était éloigné du foyer et était sorti de la cour, se voyant de nouveau reconnu par une autre servante, jugea plus sûr de rentrer et de se mêler au groupe de ceux qui se chauffaient. Ce fut donc au même endroit qu'il commit sa seconde faute, et sans doute la femme qui l'avait dévisagé le suivait pour le signaler aux autres. Saint Luc ne désigne aucun lieu et dit seulement qu'il fut interrogé par un autre. Tous ces détails se rapportent au deuxième reniement. Le récit du troisième ne présente aucune difficulté; peu importe en effet que ces paroles : *Et tu de illis es*, aient été adressées à Pierre par le parent de Malchus, ou par l'autre personnage mentionné par saint Luc. Je place en dernier lieu le témoignage du parent de Malchus, tel que le rapporte saint Jean, parce que son interpellation catégorique rendait désormais tout échappatoire impossible; ce fut donc alors que Pierre, entraîné par sa première dénégation, se mit à multiplier les imprécations, les anathèmes et les parjures.

1. Que Pierre soit dans la cour ou dans le vestibule intérieur, tant qu'il est dans la maison de Caïphe il est dans l'occasion. Et puisque ce n'est pas la nécessité mais la curiosité qui l'y enchaîne, puisque même après une première chute il n'a pas songé à s'armer de la prière, il n'est pas étonnant qu'il tombe d'abîme en abîme. Cette fois au reniement il ajoute le parjure; aussi, quand même on voudrait atténuer sa première faute en alléguant la surprise, les circonstances qui accompagnent celles-ci ne permettent plus de soutenir qu'il ne pécha pas mortellement. J'ai déjà fait connaître le jugement de saint Thomas (*sup.* § x, not. 6); l'autorité du grand théologien n'a besoin d'être appuyée par aucune autre. Il dit encore : « Peccavit mortaliter negando « Christum... qui defectui confessionis, et mendacio addidit perjurium. » (*Quodlib.* IX, art. 14.)

autre servante l'ayant vu, se mit à dire à ceux qui étaient présents : Celui-ci est un d'entre eux : celui-ci était aussi avec Jésus de Nazareth. Un autre le voyant dit : Toi aussi, tu es de ces gens-là. Ils lui dirent donc : N'es-tu pas, toi aussi, de ses disciples? Mais Pierre dit : O homme, je n'en suis pas; et il le nia de nouveau avec serment, et il dit : Je n'en suis pas; je ne connais pas cet homme. Et ² peu après, un intervalle d'environ une heure s'étant écoulé, un autre encore l'affirmait disant : En vérité, celui-ci était aussi avec lui; car il est aussi Galiléen. Ceux qui étaient là s'approchèrent, et di-

pusillum (e) vidit eum alia ancilla, et cœpit (f) dicere circumstantibus : Quia hic ex illis est; (g) et hic erat cum Jesu Nazareno. (h) Alius videns eum dixit : Et tu de illis es. (i) Dixerunt ergo ei : Numquid et tu ex discipulis ejus es? (k) Petrus vero ait : O homo, non sum; (l) et iterum negavit cum juramento, (m) et dixit : Non sum; (n) quia non novi hominem. Et post pusillum, (o) intervallo facto quasi horæ unius, (p) rursus (q) alius quidam affirmabat dicens : Vere et hic cum illo erat : nam et Galilæus est. (r) Accesserunt qui stabant, et

c. Mt. XXVI.
71.
f. Mc. XIV.
69.
g. Mt. XXVI.
71.
h. L. XXII.
58.
i. J. XVIII.
25.
k. L. XXII.
58.
l. Mt. XXVI.
72.
m. J. XVIII.
25.
n. Mt. XXVI.
72-73.
o. L. XXII.
59.
p. Mc. XIV.
70.
q. L. XXII.
59.
r. Mt. XXVI.
73.

2. On peut remarquer que c'est précisément entre le second et le troisième reniement que saint Luc mentionne un intervalle d'environ deux ou trois heures, tandis que saint Matthieu et saint Marc désignent le même intervalle par le mot *pusillum*. Or saint Luc avait employé la même expression, *post pusillum*, en parlant de l'espace de temps qui s'était écoulé entre la première et la seconde chute et que j'estime avoir été de deux ou trois heures. (V. *sup.*, § x, not. pré.) Il n'y a donc plus moyen de se tromper dans l'interprétation de la prophétie de Jésus-Christ, telle qu'elle se lit dans l'Évangile de saint Marc : *Avant que le coq chante deux fois tu m'auras renié trois fois*. Car les deux moments indiqués par ces paroles ne peuvent être que ceux où le coq a coutume de se faire entendre, c'est-à-dire le milieu de la nuit et l'aurore. Si l'on voulait appliquer la prophétie à une seule des deux heures où le coq chante, il n'y aurait plus ce long intervalle entre ses deux chants; et cependant saint Marc nous dit positivement que le coq chanta après le premier reniement, et chanta encore immédiatement après le troisième.

dixerunt Petro : Vere et tu rent à Pierre : ³ Certainement,
 ex illis es : (s) nam et Gali- toi aussi, tu es de ces gens-là ;
 læus es, (t) et loquela tua car tu es aussi Galiléen, et ton

s. Mc. XIV.
70.
t. Mt. XXVI.
73.

3. Il ne faut pas un discernement extraordinaire pour voir que les diverses interrogations adressées à Pierre, telles que nous les lisons dans chacune des quatre parties de l'Évangile, ne sont en aucune façon opposées les unes aux autres. Tous les Évangélistes se proposent le même but, qui est de montrer l'accomplissement de la prophétie, plusieurs fois répétée, de Jésus-Christ, d'après laquelle Pierre devait renier trois fois son Maître avant le chant du coq ; pour cela chacun se contente de mentionner l'une des interpellations qui furent chaque fois pour lui une occasion de scandale. Il convenait donc que je réunisse comme en un faisceau, d'abord toutes les interrogations, et puis toutes les réponses, de manière à former un seul tout dont les parties s'ajustent plus ou moins heureusement. Ainsi je tiens à la promesse que j'ai faite dès le commencement, de ne jamais omettre la moindre circonstance indiquée dans l'Évangile. — On lit dans le *Lexique hébraïque* de Jean Buxtorf, au mot GALILÆA, une savante dissertation sur les caractères qui distinguaient le dialecte des Galiléens de celui qui se parlait dans la province de Judée, et spécialement à Jérusalem. La même chose n'arrive-t-elle pas en Italie, en France, dans le monde entier ? Pour ne pas sortir de l'Italie, mettez ensemble un Romain, un Toscan, un Napolitain, un Vénitien, un Génois ; ils auront souvent beaucoup de peine à se comprendre ; et sans avoir l'oreille bien exercée, surtout sans être le moins du monde un prophète, le premier venu dira aussitôt quelle est la province et souvent quelle est la ville natale de chacun. Une fois que saint Pierre fut reconnu pour un Galiléen, on le soupçonna plus vivement d'être un disciple de Jésus ; il n'y eut plus aucun doute après qu'un des spectateurs eut déclaré qu'il l'avait vu avec lui dans le jardin ; un parent de celui que Pierre avait blessé ne devait-il pas le reconnaître mieux qu'un autre ? L'Apôtre, serré de toutes parts, convaincu par tant de témoignages et s'obstinant malgré tout à maintenir son mensonge, n'a plus d'autres ressources que celles auxquelles s'attache un désespoir insensé ; il jure, il se parjure, il multiplie les imprécations ; tout son langage est celui d'un homme qui a perdu le sens. J'ai déjà fait remarquer que ces détails : *Cœpit detestari, anathematizare, et jurare*, ajoutés par saint Matthieu et saint Marc au fait principal de son reniement, ne constituent avec lui qu'un seul et même acte moral ; pourquoi donc n'en dirait-on pas autant de la première et de la seconde faute, puisque les réponses adressées chaque fois par saint Pierre à une ou à plusieurs personnes se tiennent ensemble et s'enchaînent sans interruption ?

langage te trahit. Un des serviteurs du pontife, parent de celui à qui Pierre avait coupé l'oreille, lui dit : Ne t'ai-je pas vu dans le jardin avec lui? Et Pierre le nia de nouveau, et dit : Homme, je ne sais ce que tu dis. Et alors il se mit à faire des imprécations et des anathèmes, et à jurer : Je ne connais pas cet homme que vous dites. ⁴ Et aussitôt, comme il parlait encore, le coq chanta de nouveau. ⁵ Et le Seigneur se retournant, regarda Pierre. Et Pierre se ressouvint de la pa-

manifestum te facit. (u) Dicit ei unus ex servis pontificis, cognatus ejus cujus abscidit Petrus auriculam : Nonne ego te vidi in horto cum illo? Iterum ergo negavit, (x) et ait Petrus : Homo, nescio quid dicis. (y) Tunc (z) autem (aa) cepit detestari, (bb) anathematizare, et jurare : Quia nescio hominem istum, quem dicitis. (cc) Et continuo adhuc illo loquente, (dd) galus iterum cantavit. (ee) Et conversus Dominus respexit

u. J. XVIII.
26-27.

x. L. XXII.
60.

y. Mt. XXVI.
74.

z. Mc. XIV.
71.

aa. Mt. XXVI.
74.

bb. Mc. XIV.
71.

cc. L. XXII.
60.

dd. Mc. XIV.
72.

ee. L. XXII.
61.

4. Tous les Évangélistes disent qu'aussitôt après le troisième reniement de saint Pierre le coq chanta, *statim, continuo*. Saint Luc spécifie que Pierre parlait encore lorsque le coq chanta; et saint Marc, qui avait mentionné un premier chant du coq après le premier reniement, ajoute qu'après le troisième le coq chanta de nouveau : *Iterum cantavit*.

5. Tous les interprètes se sont demandé si le regard de Jésus fut seulement intérieur, ou si même extérieurement ses yeux se rencontrèrent avec ceux de saint Pierre. Cette dernière explication me paraît la seule qui convienne au texte de saint Luc, à qui nous sommes redevables de cette circonstance : *Conversus Dominus respexit Petrum*. On objecte la disposition des lieux. Mais est-il certain que Jésus fût encore dans la salle où il avait subi son interrogatoire? Il paraît au contraire souverainement vraisemblable que, l'assemblée nocturne s'étant dissoute, la victime fut conduite dans une espèce de prison ou attachée à une colonne dans la cour, puis laissée là à la garde et aux insultes des valets; pendant cette translation d'un lieu dans un autre, le regard du miséricordieux Maître put rencontrer celui du disciple coupable, qui alors commença à répandre les larmes de la plus profonde douleur, et sortit bientôt de cette maison infernale, cette fois-là pour n'y plus rentrer. Nous voyons quand ses larmes commencèrent, *cepit flere*; mais nous ne lisons nulle part qu'elles cessèrent de couler. Voilà la véritable pénitence.

ff. Mc. XLV.
72.

Petrum. (*ff*) Et recordatus est Petrus verbi quod dixerat ei Jesus : Priusquam gallus cantet bis, ter me negabis. Et cœpit flere. (*gg*) Et egressus foras, (*hh*) Petrus flevit amare.

gg. Mt. XXVI.
75.
hh. L. XXII.
62.

role que lui avait dite Jésus : Avant que le coq chante deux fois, tu me renieras trois fois. Et il commença à pleurer. Et s'étant retiré dehors, Pierre pleura amèrement.

LIVRE DIX-NEUVIÈME

* Paragraphe Premier

NOUVEL INTERROGATOIRE DE JÉSUS DANS LA MATINÉE; IL EST CONDAMNÉ ET CONDUIT AU PRÉTOIRE

‘ Et dès le matin, aussitôt (a) Et confestim mane, „. Mc. XV. 1.
qu’il fit jour, les princes des (b) ut factus est dies, conve- b. L. XXII. 66.

* Trois Évangélistes parlent de cette assemblée du grand conseil, qui se tint au point du jour; mais saint Luc est le seul qui donne le détail de ce qui se passa, ainsi que je l’ai déjà fait observer (liv. XVIII, § XIII, not. pré.). On ne perdra donc pas de vue que cette séance, aussi bien que ses actes, doit être distinguée de la séance nocturne dont on a vu l’histoire au livre précédent (§§ XI, XII et XIII), telle que nous la fournissent saint Jean, saint Matthieu et saint Marc. Saint Luc, après avoir rapporté les trois reniements de saint Pierre, n’aborde pas aussitôt, comme saint Matthieu et saint Marc, le récit de cette seconde séance du conseil; mais il raconte, dans l’intervalle, les injures et les mauvais traitements que Jésus eut à subir de la part de ceux qui le gardaient (*vid. sup.*, § XIV); d’où il semble résulter que le jeu sacrilège se prolongea jusqu’au jour.

1. Caïphe et tous les ennemis du Sauveur avaient le plus grand intérêt à empêcher que la procédure de la nuit et la condamnation prononcées fussent déclarées nulles. Or il se pouvait que bien des objections fussent élevées contre leur conciliabule nocturne; la convocation n’en avait pas été suffisamment régulière; l’assemblée s’était tenue à une heure tout à fait inusitée; peut-être n’y avait-on pas appelé tous ceux qui avaient droit de siéger. D’un autre côté, l’on était

<p>c. Mc. XV. 1. d. Mt. XXVII. 1. e. Mc. XV. 1. f. Mt. XXVII. 1. g. Mc. XV. 1. h. Mt. XXVII. 1. i. L. XXII. 66-71.</p>	<p>nerunt (c) concilium facien- tes (d) omnes principes sa- cerdotum (e) cum seniori- bus (f) populi (g) et Scribis, et universo concilio (h) ad- versus Jesum ut eum morti traderent. (i) Et duxerunt eum in concilium suum di- centes : Si tu es Christus, dic nobis. Et ait illis : Si vobis dixero, non credetis mihi; si autem et interro-</p>	<p>prêtres s'assemblèrent avec les anciens du peuple, et les Scribes, et tout le conseil, pour délibé- rer contre Jésus, afin de le li- vrer à la mort. Et ils le firent venir dans leur assemblée di- sant : ² Si tu es le Christ, dis-le- nous. Et il leur répondit : ³ Si je vous le dis, vous ne me croi- rez pas; et si je vous interroge, vous ne me répondrez pas, ni ne me renverrez. Mais ⁴ désor-</p>
--	---	--

bien aise de se procurer par un nouvel aveu de l'accusé la preuve la plus complète de son prétendu blasphème, et de donner toute la solennité possible à sa condamnation. Le Sanhédrin tout entier, *universo concilio*, fut donc réuni dès le matin, sans autre motif que de décider la mort de Jésus, *ut eum morti traderent*. Avant de le faire comparaître pour le juger, le conseil, profitant de l'expérience acquise pendant la nuit, régla ce qui serait l'objet de son interrogatoire, et la suite immédiate de la sentence prononcée. Jésus serait livré au gouverneur romain en qualité de malfaiteur déjà condamné; et si Pilate se refusait à ratifier leur jugement, on serait tout prêt à produire contre lui de quoi le faire déclarer coupable de sédition et de crime contre l'État.

2. Cette première question reproduit celle que Caïphe lui avait adressée la nuit précédente, en présence du conseil. Seulement, la solennité du serment est supprimée, et la qualité de Fils de Dieu reste dans l'ombre.

3. Jésus ne répond qu'indirectement; il veut que ses juges reconnaissent en lui celui qui lit au fond des cœurs; la lumière de sa science divine pénètre jusqu'au fond de leur âme. Peu de jours auparavant, il leur avait fermé la bouche dans le Temple; aucun d'entre eux n'osait plus l'interroger, dans la crainte de se voir honteusement convaincu et forcé de rougir en présence du peuple entier. Or ils étaient toujours fermement résolus à ne pas lui répondre, et plus obstinés que jamais à ne pas croire en lui. Ils ne voulaient qu'une chose : le faire mourir.

4. Cependant, au moment même où il subit son humiliation volontaire, il veut encore les avertir une fois que tous les efforts de l'enfer n'aboutiront pas à empêcher son triomphe; ils verront cette humanité dont il s'est revêtu assise à la droite de Dieu tout-puissant. C'était évidemment se proclamer égal à Dieu, vrai Fils de Dieu, non par

mais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. Alors ils dirent tous : Tu es donc le Fils de Dieu? Et Jésus répondit : ⁵ Vous le dites, je le suis. Et eux repartirent : ⁶ Qu'avons-nous besoin d'autre témoignage? car nous-mêmes nous l'avons entendu de sa bouche. ⁷ Et toute cette multi-

gavero, non respondebitis mihi, neque dimittetis. Ex hoc autem erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei. Dixerunt autem omnes : Tu es ergo Filius Dei? Qui ait : Vos dicitis, quia ego sum. At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium? Ipsi enim audivimus

adoption, mais par nature, en même temps qu'il se nommait et qu'il voulait être cru vrai Fils de l'homme : *Ex hoc autem erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei*. En parlant ainsi, Jésus supprime, autant qu'il dépend de lui, le scandale que les Juifs allaient recevoir et recevaient déjà de son abaissement.

5. J'ai donné (liv. XVIII, § XIII, n. 2) l'explication la plus authentique que l'on puisse désirer des paroles : *Tu dixisti*; elles ne sont pas autre chose qu'une formule de réponse affirmative. En effet, nous avons vu qu'à cette interrogation de Caïphe : *Es-tu le Christ, Fils de Dieu?* Jésus répond, selon saint Matthieu : *Tu dixisti*, et selon saint Marc : *Ego sum*. La réponse *Tu dixisti* est donc équivalente à la réponse *Ego sum*. Maintenant que le conseil tout entier lui demande : *Tu es ergo Filius Dei?* Il répond : *Vos dicitis, quia ego sum*. On pourrait traduire ainsi : *Je suis ce que vous dites*, c'est-à-dire le Fils de Dieu.

6. C'est ainsi que la seconde assemblée générale, plus régulière dans sa convocation et dans les formes qu'elle observe, confirme la sentence de la première. C'est assez pour le Sanhédrin d'entendre proclamer la même vérité pour la qualifier une seconde fois de blasphème. Toutes les voix réunies prononcent contre Jésus le même arrêt de mort, et les juges, dans leur empressement de voir exécuter cet arrêt, déclarent que la procédure est close, que tout examen, toute enquête plus minutieuse est désormais inutile. Il est à remarquer que personne ne parle du genre de mort que subira le Seigneur; on voit seulement que tout le monde est d'accord pour le livrer au gouverneur romain, afin qu'il le condamne au supplice des malfaiteurs.

7. Ils se lèvent alors, et le conciliabule diabolique est dissous. Cependant, afin de frapper plus profondément l'esprit de Pilate, et aussi pour empêcher que le peuple osât prendre la défense de l'innocent trahi, on ne se contente pas de lier étroitement Jésus et de le confier à une escorte pour le conduire au prétoire. Le premier corps de la

k. L. XXIII. 1. de ore ejus. (k) Et surgens tude se levant, ils lièrent Jé-
 omnis multitudo eorum, sus; ils le conduisirent de chez
 l. Mc. XV. 1. (l) vincientes Jesum, (m) vinc- Caïphe dans le prétoire, et le
 m. Mt. XXVII. 2. tum adduxerunt eum (n) a livrèrent à Ponce Pilate, gou-
 n. J. XVIII. 28. Caïpha in prætorium (o) et verneur. ⁸ Or c'était le matin;
 o. Mt. XXVII. 2. tradiderunt Pontio Pilato et eux-mêmes n'entrèrent point
 p. J. XVIII. 28. præsi. (p) Erat autem dans le prétoire, afin de ne
 mane; et ipsi non introie- point se souiller, ⁹ et de pou-
 runt in prætorium, ut non voir manger la Pâque.
 contaminarentur, sed ut
 manducarent Pascha.

nation, les pontifes, les anciens, les Scribes ne rougissent pas, au milieu de leur plus grande solennité, d'accompagner publiquement le prétendu coupable, et de se charger eux-mêmes du rôle d'accusateurs pour le faire condamner à mort par un juge païen.

8. Saint Léon le Grand, dans son troisième sermon sur la Passion, adresse aux Juifs cette éloquente apostrophe : « *Ce matin*, ô Juifs, lo
 « soleil ne s'est pas levé pour vous, mais il s'est couché; la lumière
 « du jour n'a pas brillé pour vos yeux, mais une nuit profonde a enve-
 « loppé vos intelligences; *ce matin*, Temple et Autel se sont écroulés;
 « Loi et Prophètes ont disparu; Royaume et Sacerdoce vous ont été
 « ravis; un deuil éternel a remplacé toutes vos fêtes. »

9. Il convenait bien à ces parricides hypocrites d'observer avec tant de religieuse exactitude l'usage qui leur défendait de mettre le pied dans la maison d'un païen, sous peine d'être considérés comme impurs, et de ne pouvoir participer aux victimes pascales! Et dans le même temps qu'ils montraient ce scrupule, ils ne croyaient pas profaner leur grand jour en demandant avec des cris de bêtes féroces, pour assouvir leur haine et leur envie, le sang du véritable Agneau de Dieu! Ils avaient célébré la cène légale dans la soirée du jour précédent, comme Jésus-Christ l'avait célébrée avec ses Apôtres avant d'instituer la sainte Eucharistie, ainsi que je l'ai fait voir en son lieu. Saint Jean, pas plus en cet endroit qu'en aucun autre, n'est en contradiction avec les autres Évangélistes; car ce qu'il dit ici ne doit pas s'entendre de l'Agneau qui devait être mangé la veille de la solennité, vers le soir, mais de toutes les victimes pascales, que l'on continuait d'immoler pendant toute l'octave. « Immolabisque phase Domino Deo tuo
 « de ovibus, et de bobus. Septem diebus comedes, etc » (Deuter., XVI.)
 — Voy. Benoit XIV, *de Festis D. N. J. C.*, c. VI, n. 24.

* Paragraphe Deuxième

DÉSESPOIR ET MORT DE JUDAS

¹ Alors Judas, qui avait livré (a) Tunc videns Judas, a Mt. XXVII.
3 10.

* Voici un fait qui n'est raconté que par saint Matthieu, et il le place immédiatement après la séance du conseil tenue dans la matinée : la condamnation de Jésus, et le renvoi devant Pilate. Or je me suis imposé la règle de ne jamais intervertir l'ordre que les Évangélistes ont suivi, à moins qu'ils se soient eux-mêmes évidemment écartés de l'ordre chronologique, ce qui n'est guère possible lorsqu'un récit n'est fourni que par un seul. Je n'hésite donc pas à laisser cette histoire à l'endroit où saint Matthieu la rapporte. Le commentaire du texte me fournira l'occasion d'examiner les motifs qui ont porté certains auteurs à la déplacer.

1. Saint Matthieu n'avait pas jusqu'*alors* rapporté d'autre condamnation que celles qui émanaient du Sanhédrin. C'est donc à celles-là que se rapportent ces mots, *damnatus esset*, et non pas au jugement de Pilate, qui ne fut prononcé que plusieurs heures après. Judas comprit qu'une sentence si bien préparée, si unanime, du Sanhédrin ne pouvait pas être annulée par un juge idolâtre; il vit que Jésus ne recourait à aucun miracle pour se soustraire à la violence, mais qu'il se laissait conduire comme un agneau à la boucherie. Alors son crime lui fit horreur; il reporta l'argent à ceux qui le lui avaient donné comme prix de sa trahison et du sang de son maître, il confessa publiquement son iniquité, et rendit témoignage à l'innocence du Christ. On se demande si ce fut dans la salle du conseil ou dans le Temple qu'il vint trouver les princes des prêtres et les anciens. Il me paraît vraisemblable que la restitution fut offerte par Judas avant que l'assemblée fût dissoute, ou lorsque les prêtres sortaient de la maison de Caïphe. Mais n'ayant obtenu d'eux que cette réponse : *Quid ad nos? tu videris*, il les quitta et s'en alla jeter son argent dans le Temple. Cet argent fut recueilli par les prêtres et les lévites qui étaient chargés du service ce jour-là, remis aux princes des prêtres, et employé comme le dit saint Matthieu. Ainsi tous les détails se lient, et l'on ne viole pas le texte sacré. Il manquait au repentir de Judas la foi, l'espérance, la charité, et par conséquent la contrition. Voici comment en parle saint Léon (serm. V, *de Pass.*) : « Qui privilegio perfidiæ ob-
« tinuerat in facinore principatum, ... consummato scelere, tam per-
« versa impii conversio fuit, ut etiam pœnitendo peccaret. »

qui eum tradidit, quod Jésus, voyant qu'il avait été damnatus esset, pœnitentia condamné, fut touché de reductus retulit triginta ar- pentir, et reporta les trente genteos principibus sacer- pièces d'argent aux princes des dotum et senioribus dicens : prêtres et aux anciens, disant : Peccavi tradens sanguinem J'ai péché, en livrant le sang justum. At illi dixerunt : du Juste. Mais ils lui dirent : Quid ad nos? Tu videris. Et Que nous importe? Cela te re- projectis argenteis in Tem- garde. Et, jetant l'argent dans plo, recessit, et abiens la- le Temple, il se retira, ² et alla queo se suspendit. Princi- se pendre. Mais les princes des pes autem sacerdotum ac- prêtres, ³ ayant pris l'argent, ceptis argenteis dixerunt : dirent : Il n'est pas permis de Non licet eos mittere in cor- le mettre dans le trésor, parce bonam, quia pretium san- que c'est le prix du sang. Et guinis est. Consilio autem après s'être consultés entre inito emerunt ex illis agrum eux, ils en achetèrent le champ figuli in sepulturam pere- d'un potier pour la sépulture

2. La mort de Judas fut mentionnée par le prince des Apôtres dans l'assemblée qui se tint à Jérusalem après l'Ascension pour lui donner un successeur; saint Pierre dit alors de lui : « Suspensus crepuit me- « dius, et diffusa sunt omnia viscera ejus. » (Act. Apost., 1, 18.) Ce texte n'a pas besoin d'explication. On comprend facilement que le corps d'un pendu ait pu crever, et que ses entrailles se soient répandues sur la terre. Telle fut la fin de Judas, qui ne put trouver un pire bourreau que lui-même; et telle est souvent la fin de ceux dont la vie n'a été qu'une suite de crimes: désespoir et suicide.

3. L'hypocrisie se montre encore ici avec tous ses caractères. Peu leur importe le repentir de celui qui s'était fait le serviteur de leur cause; peu leur importe le sang du Juste répandu; rien ne peut amollir ces cœurs de pierre. Cependant ils ne peuvent souffrir que cet argent, pris sans doute dans le trésor du Temple, rentre dans ce trésor pour le souiller. Mais l'usage qu'ils en firent, et le nom que le champ garda éternisèrent le souvenir du traître et de ses impitoyables complices. Au livre des Actes (*loc. cit.*), Judas est nommé par saint Pierre le maître de ce champ, *possedit agrum de mercede iniquitatis*, parce qu'il fut acheté d'un argent qui lui appartenait, et qui était le salaire de son iniquité.

des étrangers. C'est pourquoi ce champ est encore aujourd'hui appelé Haceldama, c'est-à-dire le champ du sang.⁴ Alors fut accomplie la parole du prophète Jérémie disant : Ils ont pris les trente pièces d'argent, prix de celui qui a été mis à prix par les enfants d'Israël, et ils les ont donnés pour le champ du potier, comme le Seigneur me l'a ordonné.

grinorum. Propter hoc vocatus est ager ille *Haceldama*, hoc est ager sanguinis, usque in hodiernum diem. Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam dicentem : Et acceperunt triginta argenteos, pretium appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israel, et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.

* Paragraphe Troisième

ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE JÉSUS DEVANT PILATE

¹Pilate donc vint à eux de- (a) Exivit ergo Pilatus ad

« J. XVIII.
24-32.

4. Ce passage a singulièrement exercé la sagacité des commentateurs. L'explication que l'on doit surtout repousser est celle qui attribue une erreur à l'Évangile, comme si Jérémie était cité au lieu de Zacharie. Voici ce qui me paraît le plus vraisemblable : Quoique saint Matthieu rapporte plutôt le sens que les termes précis d'une prophétie indiquée dans Jérémie (xxxii, 7) : « Eme tibi agrum meum, » et plus développée dans Zacharie (xi, 12-13), on peut très-bien admettre que l'Évangéliste ait pu citer un seul prophète, comme saint Marc (i, 2) a cité seulement Isaïe, sans dire absolument rien de Malachie. On peut voir les interprétations diverses des auteurs, dans l'ouvrage souvent cité par nous de Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. vii, n. 33, 34, 35).

* Après le récit de la mort de Judas, nous reprenons l'histoire de la Passion de Jésus-Christ, et d'abord les premiers actes de la procédure devant Pilate, qui sont exposés par saint Jean et par saint Luc.

1. Pilate laisse voir d'abord une véritable condescendance pour cette foule d'accusateurs, parmi lesquels il reconnaît les premiers per-

eos foras, et dixit : Quam hors, et dit : Quelle accusation accusationem affertis adver- portez-vous contre cet homme? sus hominem hunc? Res- Ils répondirent, et lui dirent : ponderunt, et dixerunt ei : ²Si ce n'était pas un malfaiteur, Si non esset hic malefactor, nous ne vous l'aurions pas li- non tibi tradidissemus eum. vré. Alors Pilate leur dit : ³Pre- Dixit ergo eis Pilatus : Ac- nez-le vous-mêmes, et le jugez cipite eum vos, et secun- selon votre loi. Mais les Juifs dum legem vestram judicate lui répondirent : ⁴Il ne nous

sonnages de la nation juive. Comme ils refusent par un motif de religion d'entrer dans le prétoire, il sort lui-même, et les entend d'une terrasse de son palais. Nous aurons plus tard occasion d'apprendre des Évangélistes le nom spécial de ce lieu, dans lequel il arrivait quelquefois au gouverneur de placer son tribunal.

2. Autant la demande de Pilate est raisonnable et digne d'un magistrat qui rend la justice, autant on reconnaît le langage de l'orgueil et de la méchanceté dans la réponse des Juifs. Ce qu'ils osent prétendre, c'est que le gouverneur fasse mourir un homme sans plus ample information, par cela seul qu'ils le présentent comme un malfaiteur ; comme si Pilate était, non pas un juge représentant la personne de César, mais le misérable exécuteur d'une sentence à laquelle il n'a rien à voir.

3. Je ne crois pas que cette réponse de Pilate doive être prise pour une ironie. C'est comme s'il leur disait : Vous avez des lois ; c'est d'après ces lois que vous devez le juger. Pour moi, je ne puis accepter le rôle de juge qu'en présence d'une accusation nettement formulée, et d'un ensemble complet de preuves. Il est impossible que je m'arrête à une assertion générale et vague.

4. Les dissertations auxquelles cette seule phrase a donné lieu rempliraient des volumes. J'en dirai brièvement mon opinion. Le grand prêtre et le Sanhédrin tout entier avaient condamné Jésus à mort comme coupable de blasphème. Mais il ne leur suffisait pas de le lapider, comme ils firent plus tard pour saint Étienne, comme ils l'avaient essayé pour lui-même dans plusieurs circonstances, comme ils l'auraient fait pour la femme adultère, si le Sauveur n'était venu la délivrer. Tous ces exemples montrent qu'il n'était pas interdit aux Juifs d'appliquer, en matière religieuse, la peine de mort, conformément à la loi de Moïse. Mais ce que les ennemis de Jésus-Christ avaient surtout à cœur, c'était de le faire mourir d'une mort qui le rendit infâme aux yeux des Juifs et des Gentils, et qui lui donnât le caractère et le renom d'un insigne malfaiteur. Or ce n'était pas au Sanhé-

est permis, à nous, de mettre eum. Dixerunt ergo ei Ju-
 personne à mort (afin que fût dæi : Nobis non licet inter-
 accomplie ⁵ la parole que Jésus ficere quemquam (ut sermo
 avait dite, montrant de quelle Jesu impleretur quem dixit,
 mort il devait mourir). Et ils significans qua morte esset
 commencèrent à l'accuser di- moriturus). (b) Cœperunt h. L. XXIII.
 sant : ⁶ Nous avons trouvé cet autem illum accusare di- 2.
 homme pervertissant notre na- centes : Hunc invenimus

drin, mais au représentant de César qu'il appartenait de prononcer une condamnation de cette sorte, et de punir les crimes commis contre l'État. C'est dans ce sens qu'ils répondirent : *Nobis non licet interficere quemquam.*

5. Ainsi, la prophétie de Jésus s'accomplissait dans toutes ses parties. Judas l'avait livré aux mains des Juifs, qui le condamnèrent à mort, et les Juifs le livrèrent aux mains des Gentils, qui le crucifièrent. On se rappelle les paroles citées spécialement par saint Matthieu (xx, 18, 19) : « Ecce ascendimus Jerosolymam ; et Filius hominis tradetur principibus sacerdotum et Scribis ; et condemnabunt eum « morte. Et tradent eum Gentibus ad illudendum, et flagellandum, et « crucifigendum, et tertia die resurget. »

6. Les Juifs, forcés de soumettre leurs accusations au jugement du gouverneur, ne dirent rien de la qualification de Fils de Dieu, qui avait servi de prétexte à Caïphe et au Sanhédrin pour condamner Jésus-Christ à mort. Ils comprirent que devant un juge païen, qui admettait la pluralité des dieux, un pareil grief n'atteindrait pas le but qu'ils se proposaient ; ils le supprimèrent donc absolument, pour lui en substituer de plus calomnieux. Ils le présentèrent en premier lieu comme un séditieux qui bouleversait leur nation. Mais comment établir la réalité d'un pareil crime contre un homme qui avait rempli la Galilée et la Judée de maximes de subordination et de charité fraternelle ; qui avait prêché, sous le nom d'amour du prochain, l'amour de tous les hommes et jusqu'à l'amour des ennemis ? Comment faire passer pour un séditieux l'homme le plus doux et le plus humble de cœur qui eût jamais vécu sur la terre ? Aussi n'apportent-ils aucune preuve à l'appui de leur calomnie. Et, de fait, il n'était jamais arrivé que ni gouverneur romain, ni roi, ni tétrarque de la Galilée eût été obligé d'envoyer des soldats pour apaiser quelque mouvement populaire causé par l'enseignement de Jésus ; la foule, il est vrai, l'écoutait avec avidité ; mais c'était l'avidité qui vient de l'admiration et qui conduit à la paix.

subvertentem gentem nos- tion ⁷ et défendant de payer le
 tram; et prohibentem tri- tribut à César; ⁸ et disant qu'il
 buta dare Cæsari; et dicen- est le Christ Roi.
 tem se Christum Regem esse.

* Paragraphe Quatrième

PILATE INTERROGE JÉSUS DANS LE PRÉTOIRE

a. J. XVIII.
33.

(a) Introivit ergo in præ- ¹ Pilate rentra donc dans le

7. La seconde calomnie est encore plus impudente que la première. Ceux même qui s'en font aujourd'hui les organes restaient, il y a quatre jours, muets de stupeur et de honte, lorsqu'à une question relative au tribut ils l'avaient entendu répondre, en les traitant publiquement d'hypocrites : Rendez à César ce qui est à César.

8. Enfin la troisième accusation, si l'on considère le tour qu'ils lui donnent et le but détestable qu'ils se proposent, n'est pas moins que les autres une atroce calomnie, et de plus elle fait de ceux qui la produisent des apostats et des blasphémateurs. *Calomnie*, car jamais Jésus ne s'est posé en compétiteur de César, et lorsque le peuple a voulu le proclamer roi d'Israël, il s'est soustrait par la fuite à la violence qu'il se proposait de lui faire pour le couronner : *Ut raperent eum*. De plus, le *blasphème* et l'*apostasie* sont implicitement renfermés dans une accusation qui lui impute uniquement de s'être dit le Roi-Messie. Car c'est un blasphème pour un Juif de nier que la venue du Messie-Roi ait été promise; c'est apostasier, c'est abandonner la religion alors seule véritable, que vouloir obliger un juge païen à condamner un homme à mort, uniquement parce qu'il a dit : *Se Christum Regem esse*. C'est supposer que l'avènement du Christ-Roi n'est pas un dogme, mais une fable et un mensonge.

* L'ordre chronologique ne présente ici aucune difficulté. Les quatre Évangélistes rapportent la demande de Pilate : *Tu es rex Judæorum?* et la réponse de Jésus : *Tu dicis*. Nous avons établi par le témoignage le plus authentique que ces mots constituent la réponse affirmative la plus absolue; il n'y a plus lieu d'y revenir. Le reste de l'interrogatoire n'est reproduit que par saint Jean.

1. Aussitôt que Pilate eut entendu les trois accusations rapportées

prétoire, et appela Jésus. Or Jésus comparut devant le gouverneur, et le gouverneur l'interrogea disant : Es-tu le Roi des Juifs? Jésus répondit : ² Dis-tu cela de toi-même, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi? Pilate répondit : ³ Est-ce que je suis Juif, moi? Ta nation et les pontifes t'ont livré à moi. Qu'as-tu fait? ⁴ Jésus répondit :

torium Pilatus,, et vocavit Jesum. (b) Jesus autem stetit ante præsidem. Et interrogavit eum præses dicens : Tu es Rex Judæorum? (c) Respondit Jesus : A temetipso hoc dicis, an alii dixerunt tibi de me? Respondit Pilatus : Numquid ego Judæus sum? Gens tua et pontifices tradiderunt te mihi. Quid

b. Mt. XXVII.
11.

c. J. XVIII.
34-38.

par saint Luc, il vit bien qu'elles étaient de pures calomnies. Il ne jugea pas nécessaire d'interroger l'accusé sur les deux premières pour en constater la fausseté. Au reste, elles n'étaient appuyées sur aucune preuve, et si Jésus avait réellement bouleversé le peuple, excité quelque sédition ou désordre, le gouverneur n'aurait pas manqué d'en être informé par ses subordonnés. D'un autre côté, il n'avait reçu aucune plainte de ceux qui recevaient les impôts, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver, s'il y avait eu dans la province un homme qui empêchât le peuple de les payer. Pilate fit donc venir Jésus dans l'intérieur de son palais, afin de l'interroger à son aise. Il borna son interrogatoire à un seul grief, celui qui se rapportait au titre de Roi des Juifs, parce qu'il ne savait pas si Jésus le prenait dans un sens qui pût motiver une accusation contre lui.

2. Jésus n'avait besoin d'interroger personne, puisque toutes choses lui étaient connues ; quand il le faisait, c'était souvent pour que la réponse lui fournît l'occasion d'instruire. Maintenant il interroge Pilate pour le forcer de déclarer qu'il agit en qualité de juge, à l'égard de celui que les Juifs accusent de s'être dit leur roi, parce qu'il est leur Messie.

3. On voit percer dans la réponse de Pilate le peu de cas qu'il fait de la religion des Juifs ; il n'a pas même la curiosité de savoir ce qu'ils pensent du Roi-Messie promis à leurs pères. S'il interroge Jésus, c'est uniquement parce que ceux de sa nation, et particulièrement les premiers personnages de l'ordre pontifical, l'ont accusé devant son tribunal d'avoir usurpé le titre de roi, en disant qu'il est le Christ. Il lui demande donc quel crime il a commis pour mériter que les juges de son pays le condamnent à mort.

4. Le Seigneur daigne répondre à Pilate dans des termes capables à la fois de corriger la fausse idée que les Juifs se faisaient de la royauté

fecisti? Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo : si ex mundo esset regnum meum, ministri me utique decertarent ut non traderer Judæis. Nunc autem regnum meum non est hinc. Dixit itaque ei Pilatus : Ergo Rex es tu? Respondit Jesus : Tu dicis, quia Rex sum ego. Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni

Mon royaume n'est pas de ce monde; si mon royaume était de ce monde, mes ministres combattraient certainement pour que je ne fusse point livré aux Juifs; mais maintenant mon royaume n'est point d'ici. Alors Pilate lui dit : ⁵Tu es donc Roi? Jésus répondit : ⁶Tu le dis, je suis Roi. ⁷Si je suis né et si je suis venu dans le monde, c'est pour rendre témoignage à la

du Messie, et d'enseigner à l'univers entier que son règne n'empêche pas tous les rois de la terre de régner en paix. Saint Augustin (*in Joan.*, *Tract.* 115) remarque que Jésus n'a pas dit : Mon royaume n'est pas dans ce monde, mais bien n'est pas de ce monde; il n'a pas dit : Mon royaume n'est pas ici, mais mon royaume n'est pas d'ici. « *Non est hinc. Hic est enim regnum ejus usque in finem sæculi.* » Son Église régnera donc en ce monde jusqu'à la fin des siècles, et il régnera parfaitement pendant tous les siècles des siècles avec les élus dans le ciel. Jésus-Christ voulut encore que Pilate comprit pourquoi il avait dit que son royaume n'est pas de ce monde : s'il était de ce monde, il aurait des ministres qui combattraient pour le défendre contre les violences des Juifs. Mais un bras de chair n'est pas nécessaire au royaume qui n'est pas d'ici, royaume spirituel, royaume qui ne finit pas.

5. La réplique de Pilate est une conséquence de la réponse de Jésus; déclarer que son royaume n'était pas de la même nature que les autres, c'était dire qu'il était véritablement Roi. Pilate comprit à merveille que c'était là une question qui n'intéressait que la religion des Juifs, pour laquelle il professait le plus parfait dédain.

6. *C'est comme tu le dis*, ou : *tu le dis de toi-même*. C'est ainsi que Jésus-Christ, suivant l'expression de saint Paul, « *Testimonium reddidit sub Pontio Pilato bonam confessionem.* » (I Tim., VI, 13.)

7. Le Fils de Dieu est né de la Vierge Marie et il est né Roi, pour réunir sous son autorité royale tous les croyants, et plus spécialement tous les élus du monde entier; et parce qu'il est la vérité même, il est venu dans le monde pour enseigner la vérité et pour lui donner le témoignage de son sang. Donc il était avant l'Incarnation : *Deus erat Verbum... et Verbum caro factum est.*

vérité. ⁸ Quiconque est de la in mundum ut testimonium
 vérité écoute ma voix. Pilate perhibeam veritati. Omnis
 lui dit : ⁹ Qu'est-ce que la vérité qui est ex veritate audit vo-
 rité? Et quand il eut dit cela, il cem meam. Dicit eis Pila-
 sortit de nouveau vers les Juifs. tus : Quid est veritas? Et
 cum hoc dixisset, iterum
 exivit ad Judæos.

* Paragraphe Cinquième

PILATE DÉCLARE JÉSUS INNOCENT;
 IL LE RENVOIE A HÉRODE

Alors Pilate dit aux princes (a) Ait autem Pilatus ad a. l. XXIII
 des prêtres et à la multitude : principes sacerdotum et tur- ^{4.}
¹ Je ne trouve aucune matière à bas : Nihil invenio causæ in

8. Le Sauveur, au terme de sa vie temporelle, était réprouvé par les Juifs et traduit devant un juge infidèle. C'est alors qu'il proclame avec assurance et avec une incomparable majesté le pouvoir qu'il a de se faire entendre et obéir par quiconque aime la vérité, qu'il soit Juif ou qu'il soit Gentil.

9. Cette dernière demande n'a évidemment pour objet que de couper court à la discussion ; Pilate n'a aucun souci de la réponse. Il se hâte de revenir aux Juifs pour leur montrer l'inconsistance des accusations qu'ils dirigent contre un innocent.

* Saint Matthieu, saint Marc et saint Luc poursuivent ensemble le récit de ce qui se passa immédiatement après l'interrogatoire que Pilate fit subir à Jésus-Christ dans l'intérieur de son palais, et dont les détails, omis par les autres Évangélistes, nous ont été fournis par saint Jean. Saint Luc parle seul de la résolution que Pilate prit de renvoyer Jésus à Hérode. L'Évangile ne dit pas en termes formels, mais il donne clairement à entendre que, lorsque Pilate sortit pour rendre compte aux Juifs de l'interrogatoire, il fit aussi sortir Jésus-Christ et le mit en présence des prêtres et de la multitude.

1. Pilate avait accueilli les trois accusations présentées par les Juifs contre Jésus-Christ : il avait lui-même interrogé l'accusé sur la pré-

<p>b. Mt. XXVII. 12. c. Mc. XV. 3. d. Mt. XXVII. 12.</p>	<p>hoc homine. (b) Et cum accusaretur (c) in multis (d) a principibus sacerdotum et senioribus, nihil respondit.</p>	<p>condamnation dans cet homme. Et comme il était accusé de beaucoup de choses par les princes des prêtres et les anciens,</p>
<p>e. Mc. XV. 4.</p>	<p>(e) Pilatus autem rursus interrogavit eum dicens :</p>	<p>² il ne répondit rien. Pilate l'interrogea de nouveau</p>
<p>f. Mt. XXVII. 13.</p>	<p>(f) Non audis quanta adversum te dicunt testimonia?</p>	<p>disant : ³ N'entends-tu pas combien de témoignages ils rendent contre toi? Tu ne réponds rien? Vois de combien de choses ils t'accusent. Mais ⁴ Jésus</p>
<p>g. Mc. XV. 4-5.</p>	<p>(g) Non respondes quidquam? Vide in quantis te accusant. Jesus autem am-</p>	<p>ses ils t'accusent. Mais ⁴ Jésus</p>

tendue usurpation du titre de Roi, dont il n'avait pas au premier abord saisi toute l'importance; quant aux deux autres, l'absence de preuves suffisait à elle seule pour l'éclairer sur leur valeur. Maintenant il fait connaître le jugement qu'il porte sur la situation tout entière : il n'y a aucun motif pour condamner cet homme. Le devoir de Pilate était de relâcher aussitôt l'accusé et de punir les calomnieurs, plutôt que de consentir à les écouter encore; il pouvait être assuré d'avance qu'ils ne feraient qu'entasser calomnies sur calomnies. Mais il s'imagine que ces misérables sont accessibles à la persuasion; il les laisse dire tout ce qu'ils veulent; il espère que Jésus, qui est près de lui, va prouver son innocence et faire rougir ses accusateurs, si ses accusateurs sont capables de rougir.

2. Mais Jésus ne répondit rien; quelle réponse méritaient des accusations vagues, des mensonges évidents, qui n'avaient trouvé aucun crédit devant le tribunal même de Caïphe? « Accusatur Dominus et tacet; et bene tacet qui defensione non indiget. » (S. Ambros., *in Luc.*, lib. X, c. xxiii.)

3. Deux sentiments se trahissent dans ce nouvel interrogatoire. Pilate voudrait bien que Jésus présentât une éloquente apologie et réduisît tous ses accusateurs au silence; mais il tient aussi à ménager les chefs de la nation; il craint de les irriter; il sait peut-être par expérience combien il leur est facile de soulever le peuple et d'exciter une sédition.

4. Le constant et majestueux silence de Jésus-Christ ne s'explique pas seulement par l'évidence de la calomnie et par l'inutilité manifeste de toute réfutation. Le Sauveur veut aussi expier les péchés si nombreux que nous commettons chaque jour pour ne pas savoir mettre un frein à notre langue; il veut nous apprendre à réprimer cette démangeaison de parler qui nous arrache, comme malgré nous, au silence toutes les

ne répondit plus à aucune de ses paroles, de sorte que le gouverneur en était grandement étonné. ⁵ Mais eux insistèrent, disant : Il soulève le peuple, enseignant par toute la Judée, en commençant par la Galilée jusqu'ici. ⁶ Pilate entendant nommer la Galilée, de-

plus (*h*) non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer. (*i*) At illi invalescebant dicentes : Commovet populum, docens per universam Judæam, incipiens a Galilæa usque huc. Pilatus autem audiens Galilæam, interro-

h. Mt. XXVII.
14.

i. L. XXIII.
5-7.

fois que notre amour-propre est en jeu. J'ajouterai, avec saint Jérôme, que Jésus-Christ s'abstient de se défendre parce qu'il ne veut pas laisser périr le fruit de la Croix, à laquelle notre salut à tous était comme suspendu.

5. Le calme et la modestie du silence gardé dans une situation si grave avaient bien de quoi étonner un juge païen. Quant aux accusateurs, bien loin d'y trouver un motif de renoncer à leur inique dessein, ils n'en deviennent que plus audacieux dans leurs calomnies. Ils élèvent la voix pour intimider Pilate et lui arracher par la crainte ce qu'ils n'espèrent plus obtenir de sa religion trompée. Eux qui méritent si bien d'être appelés les séducteurs du peuple, puisqu'ils ne lui enseignent, au nom d'un Dieu qui veut une obéissance raisonnable, que des maximes toutes contraires à l'esprit de sa sainte Loi ; ils soutiennent impudemment que les prédications de Jésus-Christ mettent le désordre et l'agitation dans des provinces entières. Ils l'avaient déjà accusé de pervertir les nations ; maintenant c'est à sa doctrine qu'ils attribuent tout le mal ; et, quoiqu'il leur soit impossible de produire un seul témoignage, il semble qu'ils allèguent devant Pilate autant de témoins que la Judée et la Galilée, que la populeuse Jérusalem compte d'habitants. Tant la calomnie est habile et hardie quand elle persécute l'innocence !

6. Pilate ne s'était jamais trouvé dans un pareil embarras ; il fallait être cruel et injuste en condamnant un innocent, ou encourir à coup sûr la haine et peut-être la vengeance d'une puissante assemblée. Il s'estima donc heureux de pouvoir employer un expédient que les circonstances lui fournirent. Oubliant une ancienne inimitié, oubliant cette garde jalouse de sa juridiction dont les magistrats sont d'ordinaire si soigneux, oubliant même qu'il a instruit toute la cause et proclamé l'innocence de l'accusé, Pilate renvoie Jésus au tribunal d'Hérode. Pilate fut inique et il fut lâche. La suite nous fera voir que toutes les tergiversations du gouverneur romain ne firent que rendre la condition de Jésus-Christ plus mauvaise.

gavit si homo Galilæus es- manda si cet homme était Gali-
 set. Et ut cognovit quod léen. Et dès qu'il sut qu'il était
 de Herodis potestate esset, de la juridiction d'Hérode, il le
 remisit eum ad Herodem, renvoya à Hérode, qui était
 qui et ipse Jerosolymis erat lui-même ⁷ à Jérusalem en ces
 illis diebus. jours-là.

* Paragraphe Sixième

JÉSUS MÉPRISÉ PAR HÉRODE
 ET RENVOYÉ A PILATE

α. L. XXIII.
 8-12.

(a) Herodes autem, viso ¹Hérode, voyant Jésus, s'en
 Jesu, gavisus est valde. Erat réjoui beaucoup; car il dési-

7. Hérode, qui était à moitié Juif, avait été conduit à Jérusalem par la fête de Pâques.

* Saint Luc continue le récit qu'il avait commencé; nous devons savoir gré à cet Évangéliste de nous avoir conservé une partie si instructive de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; ou plutôt nous devons remercier le Saint-Esprit de la lui avoir dictée.

¹ 1. Il s'agit ici d'Hérode Antipas, tétrarque de la Galilée, et honoré plus tard du titre de roi; il était fils d'Hérode surnommé le Grand. On se souvient qu'après avoir fait trancher la tête à saint Jean-Baptiste, il avait eu la pensée de faire mourir Jésus-Christ (V. liv. XI, § xv, not. prélim. et not. 1), et qu'il l'avait cru le Précurseur lui-même ressuscité (liv. VII, § VIII, note 5). Il n'y avait rien de commun entre la joie qu'Hérode éprouva en voyant Jésus et celle que Zachée avait ressentie en le recevant dans sa maison avec l'humilité et la religion que l'esprit de Dieu inspire. Hérode, pendant son séjour en Galilée, avait été témoin de la haute idée que le peuple avait conçue du nouveau Maître à cause de sa doctrine et de ses miracles. Mais il n'avait jamais profité du voisinage des lieux pour aller entendre quelqu'un de ses discours, ou lui demander conseil pour réformer sa conduite. Rempli d'orgueil, et livré tout entier aux plaisirs des sens, il ne songeait à rien moins qu'à devenir meilleur; il aurait cru se déshonorer en recherchant un homme que le vulgaire appelait le Messie, ou un grand Prophète, mais dont l'enseignement ne s'accordait guère avec les

rait depuis longtemps de le voir, parce qu'il avait entendu dire beaucoup de choses de lui, ² et qu'il espérait lui faire quelque miracle. Il lui faisait donc beaucoup de questions, ³ mais Jésus ne lui répondait rien. ⁴ Or les princes des

enim cupiens ex multo tempore videre eum eo quod audierat multa de eo, et sperabat signum aliquod videre ab eo fieri. Interrogabat autem eum multis sermonibus, et ipse nihil illi respondebat. Stabant autem

maximes de la politique ou de la philosophie que lui-même professait. Il se réjouit donc que Pilate lui fournît l'occasion de voir de près celui dont il entendait parler depuis si longtemps.

2. Mais ce prince, n'écoutant que son orgueil, s'imaginait que Jésus allait en sa présence opérer quelque grand prodige, non pas pour secourir quelque malheureux ou pour fortifier quelque foi chancelante, mais uniquement pour satisfaire sa vaine curiosité. Pour arriver à son but, il se mit à lui proposer toutes sortes de questions; et l'on peut croire qu'il songeait à mesurer par lui-même la hauteur de cette intelligence, et qu'il s'arrêtait volontiers à l'espoir de le confondre ou de le forcer comme malgré lui à faire un miracle s'il en avait réellement le pouvoir.

3. Quel autre que celui dont le nom est : la Sagesse Incarnée, aurait choisi en pareille circonstance le silence et l'inaction? Jésus-Christ, aux mains de qui le Père a mis tout pouvoir au ciel et sur la terre, lui dont l'âme possède dans leur plénitude tous les trésors de la Sagesse et de la Science de Dieu, ne fait pas un miracle, ne répond pas un mot. « Herode cupiente aliqua Christi miracula videre, ipse tacuit, et nihil fecit; quia nec illius crudelitas merebatur videre divina, et Dominus jactantiam declinabat. » (S. Ambr., *in Luc.*, lib. X, c. 23.) En ce qui concerne Hérode, saint Ambroise allègue spécialement sa cruauté, comme le rendant indigne de contempler des œuvres divines, telles que sont les miracles. Fils du tyran qui avait répandu le sang des petits enfants de Bethléem, il avait hérité des habitudes sanguinaires de son père, et s'était fait le meurtrier du plus grand Prophète qu'une femme eût jamais mis au jour. Le silence et l'inaction du Verbe Incarné furent donc un juste châtement pour le sang cruellement versé du Précurseur. Mais du côté de Jésus, le saint Docteur voit dans cette attitude un exemple et un enseignement de l'humilité parfaite, qui fuit les applaudissements et ne se résout à parler ou à agir que pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain : *Et Dominus jactantiam declinabat.*

4. C'est la coutume des lâches de devenir plus insolents, de calom-

principes sacerdotum et prêtres et les Scribes étaient Scribæ, constanter accusantes eum. Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo; et illusit indutum veste alba, et remisit ad Pilatum. Et facti sunt amici Herodes et Pilatus in ipsa die; nam antea inimici erant ad invicem.

là, l'accusant sans relâche. ⁵ Mais Hérode avec sa cour le méprisa; il le revêtit par dérision d'une robe blanche, et il le renvoya à Pilate. ⁶ Et Hérode et Pilate devinrent amis ce jour-là même; car auparavant ils étaient ennemis l'un de l'autre.

nier avec plus d'audace, quand l'homme de cœur qu'ils attaquent ne leur renvoie aucun de leurs traits. Du reste, Hérode ne tint aucun compte de toutes ces accusations; ni au commencement, parce que la renommée de Jésus l'avait prévenu en faveur de sa sagesse et de sa puissance; ni même à la fin, quand il lui infligea une moquerie à titre de peine; il aima mieux le juger comme un fou que comme un grand coupable.

5. Hérode n'était pas venu à Jérusalem avec une armée destinée à faire la guerre. Mais il était accompagné d'un cortège assez nombreux pour produire de l'effet pendant les solennités de la Pâque, au milieu de la foule de Galiléens, de Juifs et d'étrangers qui remplissait la ville. Quand il vit que Jésus ne daignait pas lui répondre, il jugea que cet homme ne pouvait être qu'un fou; et son jugement fut aussitôt applaudi par l'armée de flatteurs, de courtisans et de valets dont il était entouré. Mais ce n'était pas assez pour Hérode de montrer personnellement son mépris pour le Seigneur et de le recommander au mépris de ses gens, il fallait que Jérusalem tout entière fût témoin des avanies dont il avait jugé digne un homme d'un si grand renom. Il le fit donc revêtir d'une robe blanche, afin qu'en le voyant traverser la foule pour retourner au prétoire tout le monde sût bien que c'était un insensé. Saint Ambroise (*loc. cit.*) reconnaît à ce vêtement blanc l'Agneau de Dieu, l'Agneau sans tache.

6. Un grand nombre de commentateurs expliquent l'inimitié d'Hérode et de Pilate par le massacre d'une troupe de Galiléens que le gouverneur avait fait tuer pendant qu'ils sacrifiaient dans le Temple. (V. liv. XI, § XII, not. 1.) Le résultat de leur réconciliation fut qu'ils devinrent complices de la mort de Jésus-Christ, comme il est dit au livre des Actes des Apôtres : « Convenerunt enim vere in civitate « adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, et Pontius Pilatus, cum Gentibus et populis Israel. » (Act. Apost., IV, 27.)

* Paragraphe Septième

JESUS COMPARÉ A BARABBAS ET FLAGELLÉ

Or Pilate ayant convoqué les princes des prêtres, les magistrats et le peuple, leur dit :
 ' Vous m'avez présenté cet homme comme soulevant le

(a) Pilatus autem convocatis principibus sacerdotibus, et magistratibus, et plebe, dixit ad illos : Obtulis mihi hunc hominem

a. L. XXIII.
13-17.

* Saint Luc, le seul des Évangélistes qui ait parlé d'Hérode dans l'histoire de la Passion, continue l'exposé des faits qui suivirent, et arrive, avec les autres historiens sacrés, à la proposition que Pilate fit aux Juifs, de relâcher Jésus à l'occasion de la fête de Pâque plutôt que Barabbas, voleur, séditionnaire et meurtrier. Mais d'abord le gouverneur romain déclare qu'il n'y avait aucun motif pour condamner l'accusé, et qu'il le relâcherait après l'avoir fait châtier. Le message de la femme de Pilate n'est mentionné que par saint Matthieu, qui le place dans le temps où Pilate, assis à sa tribune, attendait que les Juifs eussent fixé leur choix entre Jésus et Barabbas. J'ai conservé sans hésitation l'ordre suivi par cet Évangéliste. Enfin Pilate, voyant que les Juifs s'obstinaient à demander la mort du Nazaréen, le fit châtier comme il avait dit, déclarant qu'après la flagellation il le mettrait en liberté. Tel est le contenu de ce paragraphe, où toutes les circonstances des faits sont exposées dans le plus complet détail.

1. Ainsi Pilate, pour la seconde fois, en présence du corps sacerdotal, de la magistrature et d'un peuple immense qu'il avait convoqué sur la grande place de son palais, déclare que Jésus est entièrement innocent du crime qu'on lui avait imputé, d'exciter des troubles dans le pays : « Hunc invenimus subvertentem gentem nostram... Commovet populum. » (Luc., xxiii, 2, 5.) Il ajoute qu'Hérode non plus n'a rien trouvé qui justifie cette accusation; car, s'il eût admis que Jésus avait semé le désordre dans la province de Galilée, Hérode, qui exerçait dans ce pays-là la souveraine autorité, ne se serait pas contenté de le couvrir d'un habit blanc; il l'aurait condamné à mort. Dieu voulait que l'innocence de son Fils bien-aimé fût proclamée à la face de l'univers; mais il voulait aussi qu'il se soumit volontairement aux verges, pour expier la scélératesse de son peuple : *Propter scelus populi mei percussi eum.* (Isai., liii, 8.)

quasi avertentem populum ; peuple ; et voilà que, l'interro-
 et ecce ego coram vobis in- geant devant vous, je n'ai rien
 terrogans, nullam causam trouvé en lui de ce dont vous
 inveni in homine isto ex his l'accusez. Ni Hérode non plus ;
 in quibus eum accusatis. car je vous ai renvoyés à lui, et
 Sed neque Herodes ; nam on ne l'a convaincu de rien qui
 remisi vos ad illum, et ecce mérite la mort. ² Je le renver-
 nihil dignum morte actum rai donc après l'avoir fait châ-
 est ei. Emendatum ergo il- tier. ³ Or le gouverneur était
 lum dimittam. Necesse au- obligé de remettre au peuple
 tem habebat (b) præses po- pendant la fête un des prison-
 pulo dimittere (c) per diem niers, celui qu'ils demande-
 festum (d) unum ex vinc- raient. Or il avait alors un pri-
 tis, quemcumque petissent. sonnier insigne nommé ⁴ Ba-

b. Mt. XXVII.
15.

c. L. XXIII.
17.

d. Mc. XV. 6.

2. On ne saurait imaginer une conclusion plus injuste. Quel est donc le châtiment qu'un innocent mérite ? Si l'accusation est reconnue pour une calomnie, il doit être exempt de toute peine. N'était-ce pas assez des insultes, des crachats, des risées, des soufflets, des coups de toute sorte reçus à Gethsémani, dans le palais d'Anne, dans celui de Caïphe, à la cour d'Hérode, et fallait-il encore que l'iniquité du préteur ajoutât à tout cela une cruelle flagellation ? Mais Pilate n'avait pas le courage de refuser toute satisfaction au Sanhédrin de Jérusalem ; et, voyant qu'Hérode avait traité Jésus comme un fou en le courvant par dérision de cette robe blanche, il se décide à clore toute la scène par des coups de verges. Peut-être cependant avait-il dès lors la pensée d'échapper à cette odieuse exécution par une voie détournée ; peut-être espérait-il que le peuple lui accorderait la grâce de préférer Jésus à Barabbas. Mais, de même que le premier expédient du renvoi devant Hérode avait tourné contre Jésus, et lui avait procuré, par surcroît, le mépris et les risées, ainsi, l'expédient de la flagellation ne produisit qu'un surcroît de blessures sanglantes, et la soif de ces bêtes féroces n'en fut pas plus apaisée.

3. C'était un devoir pour Pilate de maintenir ce privilège établi par la coutume ; car les Romains laissaient aux nations qu'ils avaient soumises la liberté de vivre selon leur religion, et c'était comme un acte de religion que les Juifs regardaient la délivrance d'un prisonnier pendant les solennités de la Pâque. Il est probable que cet usage se rattachait au souvenir de l'affranchissement d'Israël, arraché à la servitude de l'Égypte.

4. Barabbas, en hébreu, veut dire *fils du père* ; de *bar*, fils, et *abba*.

rabbas, qui avait été mis en prison avec d'autres séditeux, et qui avait commis un meurtre dans une sédition. Le peuple étant donc monté, commença à demander ce qu'il leur accordait toujours. Et Pilate dit à la multitude assemblée : C'est la coutume parmi vous que je vous délivre un criminel à la Pâque; ⁵ voulez-vous donc que je vous délivre le Roi des Juifs? Lequel voulez-vous que je vous délivre? Barabbas, ou Jésus,

(e) Habebat autem unum vinctum insignem, qui dicebatur Barabbas, (f) qui cum seditiosis erat vinctus, qui in seditione fecerat homicidium. Et cum ascendisset turba, cœpit rogare sicut semper faciebat illis. (g) Congregatis ergo illis dixit Pilatus : (h) Est autem consuetudo vobis ut unum dimittam vobis in Pascha ; vultis ergo dimittam vobis Regem Judæorum? (i) Quem

p. Mt. XXVII. 16
f. Mc. XV. 7-8.
g. Mt. XXVII. 17.
h. J. XVIII. 39.
i. Mt. XXVII. 17.

père. C'était peut-être un surnom donné à cet homme, parce qu'on ne connaissait pas son origine. Barabbas s'était rendu fameux par ses crimes, *insignem vinctum*. Saint Matthieu et saint Marc font connaître le personnage avant de dire que Pilate donna le choix aux Juifs entre Jésus et lui. Saint Luc et saint Jean ne parlent des crimes de Barabbas qu'après avoir dit que le peuple demanda sa délivrance et la condamnation du Christ. Malgré le désir que Pilate avait de voir préférer Jésus à Barabbas, il commit lui-même une faute grave en le rangeant par la flagellation dans la classe des criminels; de plus, il agissait avec la plus coupable imprudence, car il devait prévoir, ou tout au moins soupçonner, que le peuple se laisserait conduire par les chefs de la nation, dont la haine et l'envie, depuis longtemps connues, étaient dans ce moment même si évidemment à l'œuvre.

5. Ainsi que je l'ai montré, Pilate avait compris, dès le premier interrogatoire, que la question de la royauté de Jésus-Christ était exclusivement religieuse. L'accusation des Juifs portait sur ce qu'il s'était dit le *Christ Roi* : *Se Christum Regem esse* (Luc., xxiii, 2). Ce n'est donc pas ironiquement que Pilate le désigne maintenant sous le nom de Roi des Juifs, et ajoute qu'il est appelé le Christ. Son intention est de forcer les Juifs à réfléchir qu'il y va de leur honneur de ne pas demander qu'on leur délivre Barabbas, un séditeux, un meurtrier, plutôt que celui qui porte l'auguste nom de Christ; car, s'il est en cela coupable d'usurpation, son crime se rapporte à la religion et non pas à l'État, puisque lui-même a expliqué que son royaume n'est pas de ce monde.

vultis dimittam vobis? Barabbam, an Jesum qui dicitur Christus? (k) Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum summi sacerdotes. (l) Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus dicens : Nichil tibi, et Justo illi; multa enim passa sum hodie per qu'on appelle le Christ? ⁶ Car il savait que c'était par envie que les princes des prêtres l'avaient livré. ⁷ Or, pendant qu'il siégeait sur son tribunal, sa femme lui envoya dire : Qu'il n'y ait rien entre toi et ce Juste; car j'ai beaucoup souffert aujourd'hui dans un songe à cause de lui. ⁸ Mais les princes des prê-

λ. Mc. XV. 10.

ι Mt. XXVII.
19-20.

6. Il ne fallait pas la perspicacité d'un homme d'État pour comprendre que la cause de Jésus était celle d'un innocent, persécuté par d'implacables et puissants ennemis. Mais Pilate, qui le savait, ne devait-il pas prendre le Juste sous la protection de César et des lois, tenir tête aux calomnieux, et les menacer, s'ils s'obstinaient davantage, de toutes les peines réservées à leurs pareils?

7. Saint Ignace, martyr, et quelques auteurs après lui, ont cru pouvoir attribuer au démon le songe de la femme de Pilate. Cependant l'opinion la plus probable et la plus généralement professée par les Pères est que ce songe venait de Dieu. Il ne me paraît guère possible d'en douter, si l'on réfléchit au temps dans lequel elle reçut cette communication, et à la connaissance qui lui fut donnée de la justice de Jésus. On doit encore tenir compte du trouble que le songe lui fit éprouver, et des lumières qu'elle eut sur les funestes conséquences du déicide pour tous ceux qui y auraient quelque part. C'est pourquoi elle se hâte d'avertir son mari, afin qu'il évite soigneusement toute complicité. Ainsi, pendant que les Juifs s'emploient de toutes leurs forces à obtenir que Jésus meure, Pilate et sa femme songent à le sauver. C'est une opinion très-ancienne dans l'Église, que la femme de Pilate est sauvée. Elle se nommait Claudia Procula. (Voy. Benoît XIV, *de Festis D. N. J. C.*, c. VII, n. 46.)

8. La mollesse et l'inertie de Pilate forment un douloureux contraste avec l'activité et la ruse des pontifes; de toutes les voies détournées par lesquelles il se flatte de sauver Jésus, il n'y en a pas une dont ils ne se rendent maîtres. Le peuple n'avait que peu de temps pour faire son choix et se prononcer entre les deux; mais ce temps suffit aux chefs et aux docteurs d'Israël pour s'emparer de tous les esprits. On les vit, comme des serpents d'enfer, courir à travers l'immense foule, bientôt chacun de ceux qui la composaient fut atteint de leur venin; et tous se trouvèrent d'accord pour demander Barabbas, afin d'être sûrs que Jésus serait mis à mort.

tres et les anciens excitèrent la multitude, et persuadèrent au peuple de demander qu'il leur délivrât plutôt Barabbas, et de faire périr Jésus. ⁹ Le gouverneur donc prenant la parole leur dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre ? ¹⁰ Et la foule tout entière cria : Ote celui-ci, et délivre-nous Barabbas. Or Barabbas était un voleur. ¹¹ Mais Pilate leur parla

visum propter eum. Principes autem sacerdotum, et seniores (*m*) concitaverunt turbam, (*n*) persuaserunt populis ut peterent (*o*) ut magis Barabbam dimitteret eis, (*p*) Jesum vero perderent. Respondens autem præses ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti ? (*q*) Exclamavit autem univ^{ersa} turba dicens : Tolle

m. Mc. XV. 11.
n. Mt. XXV 11. 20.
o. Mc. XV. 11.
p. Mt. XXV 11. 20-21.
q. L. XXXIII. 18.

9. Après avoir entendu le messager de sa femme, et peut-être après l'avoir chargé de dire qu'il avait trouvé le moyen de délivrer Jésus, Pilate va de nouveau parler au peuple et s'informer du choix auquel il s'est arrêté.

10. Les paroles de l'Évangéliste appellent deux réflexions. La première, c'est que les clameurs furent universelles : *universa turba*. Il n'y eut donc pas une seule voix pour protester au milieu de cette foule immense d'un peuple qui, au commencement de la semaine, remplissait l'air de ses Hosanna, en accueillant le Roi d'Israël. La seconde réflexion se rapporte à la gradation que suit la réponse ; d'abord, ils demandent la condamnation de Jésus et ensuite la mise en liberté de Barabbas, *tolle hunc et dimitte nobis Barabbam*. Saint Marc et saint Luc disent que Barabbas était un séditionnaire et un meurtrier. Saint Jean lui donne en outre la qualification de voleur. La faveur à laquelle le peuple avait droit consistait uniquement à choisir celui que le gouverneur devait délivrer ; et cette fois c'est une condamnation qu'il demande avant tout. Barabbas représente tous les pécheurs et spécialement Adam, coupable aussi de *sédition*, de *meurtre* et de *vol*. De *sédition*, parce que son péché mit toute sa postérité en état de révolte contre Dieu ; de *meurtre*, parce qu'il fit entrer la mort dans le monde ; de *vol*, parce qu'il déroba le fruit défendu contre la volonté de Dieu. Il fallait donc que Barabbas fût préféré à Jésus et que le second Adam fût condamné à mort, pour le salut du premier Adam et du genre humain tout entier.

11. Pilate, surpris d'une si étrange résolution, commet une nouvelle imprudence ; c'est le vœu des Juifs qu'il demande, pour savoir ce qu'il doit faire de leur Roi, de leur Messie ! Il montrait d'ailleurs assez clai-

<p>r. J. XVIII. 40. s. L. XXIII. 20.</p>	<p>hunc, et dimitte nobis Barabbam. (r) Erat autem Barabbas latro. (s) Iterum autem Pilatus loquutus est ad eos volens dimittere Jesum :</p>	<p>de nouveau, désirant renvoyer Jésus : Que voulez-vous donc que je fasse du Roi des Juifs? Que ferai-je donc de Jésus, qui est appelé Christ? ¹² Mais eux</p>
<p>t. Mc. XV. 12.</p>	<p>(t) Quid ergo vultis faciam Regi Judæorum? (u) Quid igitur faciam de Jesu qui dicitur Christus? (x) At illi</p>	<p>redoublaient leurs cris, disant tous : Qu'il soit crucifié! Crucifie-le, crucifie-le. Et Pilate, pour la troisième fois, ¹³ leur</p>

rement par là qu'il était disposé, si le peuple le demandait, à relâcher les deux prisonniers au lieu d'un seul.

12. L'Évangéliste a soin de noter que ce nouveau cri fut, comme le premier, universel : *dicunt omnes*. Tout avait été prédit par Jésus-Christ : *Tradent eum Gentibus ad illudendum, et crucifigendum*. (Matth., xx, 19.) C'est ici que l'on entend pour la première fois demander que Jésus meure sur la Croix ; et le peuple réclame pour lui ce genre de mort, *crucifigatur*, en réponse à l'interrogation de Pilate : *Que voulez-vous que je fasse du Roi des Juifs? Que ferai-je de Jésus qu'on appelle le Christ?* Barabbas le séditieux, le meurtrier, le voleur, avait été condamné au supplice de la croix, le plus infamant de tous et celui que l'on appliquait ordinairement aux criminels de son espèce. Le peuple vient d'obtenir sa grâce. Il semble qu'à l'instigation des prêtres et des anciens, il veuille maintenant profiter pour ainsi dire de cette occasion, et qu'il suggère à Pilate de clouer le Roi des Juifs, qui est appelé le Christ, à la croix qu'il avait fait dresser pour Barabbas : *Crucifigatur, crucifige, crucifige eum*.

13. L'Évangéliste remarque que Pilate reconnut alors pour la troisième fois l'innocence de Jésus ; il l'avait proclamée une première fois après l'avoir interrogé dans le prétoire ; une seconde, lorsque Hérode le lui renvoya ; et maintenant sa déclaration est encore plus solennelle et plus énergique. Avant de dire qu'il ne trouve en lui rien qui mérite la mort, *causam mortis*, il avait, dans les termes les plus généraux et les plus absolus, montré qu'il ne le croyait coupable d'aucune faute : *Quid enim mali fecit?* Mais il avait dit peu d'instants auparavant qu'il ne le mettrait en liberté qu'après lui avoir infligé un châtiement ; il se trouvait donc dans une sorte de nécessité de faire exécuter son injuste sentence. L'usage était, il est vrai, de soumettre quelquefois à la flagellation les criminels qui devaient ensuite être attachés à la croix ; mais il n'est pas vrai que tous les condamnés fussent flagellés avant d'être crucifiés ; il est encore moins vrai que l'on ne fit subir le supplice de la flagellation qu'à ceux qui étaient condamnés à mort.

dit : Mais quel mal a fait celui-ci? Je ne trouve aucune cause de mort en lui. Je le châtierai donc et le renverrai. Mais ils insistaient encore plus avec de grands cris, demandant qu'il fût crucifié; et leurs clameurs augmentaient, et ils disaient : Qu'il soit crucifié! crucifie-le!¹⁴ Alors

iterum (y) succlamabant dicentes (z) omnes : Crucifigatur ! (aa) Crucifige, crucifige eum ! Ille autem tertio dixit ad illos : Quid enim mali fecit iste ? nullam causam mortis invenio in eo. Corripiam ergo illum, et dimittam. (bb) At illi magis

y. L. XXIII.
21.
z Mt. XXVII.
27.
aa. L. XXIII
21-22.

bb. Mt. XXVII.
23.

En effet, Pilate déclare expressément, et pour la seconde fois, qu'après avoir châtié Jésus-Christ il le mettra en liberté : *Corripiam ergo illum, et dimittam*. Mais le peuple, dont l'audace et la férocité ne font que s'accroître, ne trouve pas que le gouverneur promette assez, et les mêmes hurlements furieux se font entendre : *Crucifige, crucifige eum*.

14. Nous avons fait observer que saint Luc mentionne deux fois le supplice de la flagellation, par deux mots seulement : *emendatum*, et *corripiam*. Saint Matthieu n'en a qu'un seul : *flagellatum*, et saint Marc n'en dit pas davantage : *flagellis cæsum*. Enfin saint Jean rapporte qu'alors, *tunc*, c'est-à-dire quand il vit que toutes ses tentatives avaient échoué, Pilate prit Jésus et le flagella, *flagellavit*. Ce n'est donc pas dans l'Évangile que l'on doit chercher les détails de cette sanglante exécution; on n'y voit ni le nombre des bourreaux, ni le nombre des coups, et aucun des Évangélistes ne dit quels furent les instruments du supplice. La flagellation était en usage chez les Juifs et chez les Romains, mais les Juifs en usaient avec moins de rigueur; le patient était étendu à terre, et une loi expresse défendait de dépasser le nombre de quarante coups; saint Paul, qui fut flagellé cinq fois, nous apprend qu'il en avait toujours reçu trente-neuf. La flagellation de Jésus fut ordonnée par Pilate, et par conséquent conforme à la coutume et à la loi romaine, qui ne déterminait aucun nombre. Les fouets étaient faits de faisceaux de petites cordes ou de lanières de cuir, auxquelles on ajoutait souvent des pointes de fer appelées *scorpions*. Et comme ce supplice, outre qu'il était extrêmement douloureux, était considéré comme infamant, on n'y employait que des esclaves ou des étrangers, jamais aucun de ceux qui avaient l'honneur d'être citoyens romains. Le patient debout, dépouillé de ses habits, tenait embrassée une colonne de pierre ou de bois, à laquelle il était attaché par les mains et par les pieds. Saint Jérôme, dans l'épithaphe de sainte Paula, dit que l'on conservait précieusement de son temps la colonne à laquelle Notre-Seigneur fut attaché pendant la flagellation et qu'elle soutenait le portique de l'église : « *Ostendebatur illi (Paulæ) columna*

c. L. XXIII. (cc) instabant vocibus ma- donc Pilate prit Jésus, et le
gnis postulantes ut crucifi- flagella.
geretur; et invalescebant
voces eorum (dd) dicentes :
Crucifigatur! (ee) crucifige
eum! (ff) Tunc ergo appre-
hendit Pilatus Jesum, et fla-
gellavit.

dd. Mt. XXVI.

33.

ee. Mc. XV.

11.

ff. J. XIX. 1.

« ecclesiæ porticum sustinens, infecta cruore Domini, ad quam vinc-
« tus dicitur et flagellatus. » Ce qui s'accorde avec ce que nous lisons
dans le Commentaire de Bède sur saint Luc : « Columna in ecclesia
« montis Sina posita. » Ce n'est pas de cette colonne que nous avons
parlé ailleurs (liv. XVIII, § xiv, not. 5). On représente souvent Jésus
attaché à la colonne, ne l'embrassant pas, mais ayant les mains liées
derrière le dos; cette attitude n'est pas celle que nous avons décrite,
mais nous avons pour nous les révélations de sainte Brigitte. Voici
comment la cite Quaresmius (*Elucid. Terr. Sanct.*, lib. V, c. XII) :
« Beata Virgo Maria ad Birgittam (lib. IV, *Revel.*, c. LXX, et lib. I, c. x),
« dixit : Christus, sponte columnam amplectens, funibus ligatur. » On
peut consulter Benoît XIV (*de Canoniz. Sanct.*, lib. IV, p. II, c. x,
n. 16). Quelques auteurs, prenant à la lettre les paroles de saint Jean,
se sont imaginé que Pilate flagella le Seigneur de ses propres mains;
mais il est clair qu'il le livra à des exécuteurs. Sainte Marie Magde-
leine de Pazzi raconte que, dans une de ses extases, elle en a compté
jusqu'à soixante. Quoi qu'il en soit du nombre des bourreaux, du nombre
des coups et de la nature des instruments du supplice, il est impossible
d'exagérer la rigueur des souffrances qui résultèrent de la flagellation.
Qu'on réfléchisse seulement à la délicatesse et à l'extrême sensibilité de la
chair virginale de l'Homme-Dieu; à la sévérité des ordres donnés par le
gouverneur, qui se flattait d'émouvoir les Juifs par la vue du sang et des
blessures, et de les forcer à se déclarer satisfaits; que l'on songe au
silence de la divine Victime, qui, bien loin de faire entendre une plainte,
se réjouissait, suivant l'expression étrangement énergique de David,
de voir son sang, le prix de notre salut, jaillir de sa chair déchirée,
comme un trésor du sac qui le renferme : *Conscidisti saccum meum, et
circumdedisti me lætitia.* (Psalm., XXIX); et l'on reconnaîtra que les
prophètes avaient bien raison de proclamer que ce supplice fut un des
plus cruels et des plus douloureux de la Passion. Les textes qui s'y
rapportent abondent dans les livres de Job, de David, d'Isaïe. Si l'on
veut trouver réuni ce que les auteurs en ont dit de plus exact, il faut
encore consulter Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, lib. I, c. VII,

* Paragraphe Huitième

LE COURONNEMENT D'ÉPINES

¹ Or les soldats du gouverneur, prenant Jésus, le considis, suscipientes Jesum, (a) Milites autem (b) præ-

a. Mc. XV. 16.
b. Mt. XXVII.
27.

n. 49-56). Je finis ce long paragraphe par une pensée de saint Ambroise (*in Luc.*, lib. X, n. 105) : « Nec flagella vacant, quia flagellatus est ipse, ne nos flagellaremur... Tam patiens Dominus ut fugitivorum vinculis proprias manus, fugitivorum flagellis suum corpus offerret. »

* Le texte de saint Jean montre clairement qu'il n'y eut aucun intervalle entre la flagellation et le couronnement d'épines. Saint Luc est le seul Évangéliste qui n'en parle pas. Saint Matthieu et saint Marc le racontent après avoir dit que Pilate se lava les mains et livra Jésus flagellé pour être crucifié. Mais il est évident qu'avant d'en venir là Pilate fit pour arracher le Seigneur à la mort sa dernière tentative, qui sera racontée dans le paragraphe suivant. Saint Augustin (*de Cons. Evangel.*, lib. III, c. ix) explique pourquoi saint Matthieu et saint Marc se sont écartés en ce point de l'ordre chronologique; et l'explication du saint docteur est adoptée par Maldonat (*in Matth.*, v. 23 et 27). Quelques auteurs se sont avisés, pour mettre les Évangélistes d'accord, de recourir à deux flagellations; mais ce système est contraire au texte, et la conciliation n'en a pas besoin. De plus, il est tout à fait invraisemblable que Pilate, qui avait promis deux fois de mettre Jésus-Christ en liberté après qu'il l'aurait châtié, lui ait infligé une seconde fois le même supplice, après l'avoir livré, comme malgré lui, pour être mis en croix.

1. Après la flagellation, Jésus fut recouvert de ses vêtements et conduit dans la cour du prétoire, où il y avait une garde nombreuse. J'ai déjà dit que, dans le texte grec, le commandant d'une cohorte romaine est désigné par le nom de *chiliarchos*, qui signifie *le chef de mille hommes*. Si l'on admet que la cohorte romaine est la dixième partie de la légion, il y eut environ cinq cents hommes invités à jouir de ce barbare spectacle. Le théâtre de cette scène diabolique était dans l'intérieur du palais, où l'on a vu que les Juifs n'avaient pas voulu entrer, de peur d'encourir une souillure légale et de ne pouvoir plus participer aux victimes de la Pâque. Il n'y avait donc là que des païens. Ainsi Jésus-Christ fut insulté, d'abord comme Messie et comme

e. Mc. XV. 16.

d. Mt. XXVII.

27-29.

(c) duxerunt eum in atrium prætorii, et (d) congregaverunt ad eum universam cohortem; et exuentes eum, chlamidem coccineam circumdederunt ei, et plectentes eum, et tressant une

faux prophète par les Juifs dans la maison de Caïphe, où on alla jusqu'à lui bander les yeux et à le défier de deviner qui l'avait frappé; il fut ensuite insulté et traité de fou à la cour d'Hérode, qui était moitié juif et moitié païen, et là, en signe de mépris, il fut revêtu d'une robe blanche; enfin, dans le palais du gouverneur romain, il fut conspué par les païens, qui, pour mettre le comble à toutes ces avanies, s'en prirent à sa qualité de roi, et improvisèrent la fête de son couronnement avec des détails que personne ne voudrait croire, s'ils n'étaient écrits tout au long dans l'Évangile. Cette scène, à coup sûr, ne put être inventée que par le démon. Pilate en permit l'exécution; mais on ne voit pas qu'il en ait ordonné les détails. Je renvoie de nouveau le lecteur au livre des Juges (xvi, 23), où il trouvera, dans la personne de Samson, une figure de Jésus-Christ insulté par la soldatesque.

2. On comprend assez que les vêtements de Jésus, repris aussitôt après la flagellation, s'attachèrent à toutes ses plaies saignantes, et qu'il fut impossible de les lui ôter de nouveau quelques instants après sans lui causer d'atroces douleurs.

3. Saint Marc et saint Jean disent un manteau de pourpre. La pourpre et l'écarlate ont assez d'analogie pour que l'on puisse, jusqu'à un certain point, employer les deux noms l'un pour l'autre. Le vêtement dont il s'agit était destiné à faire l'office de manteau royal; les soldats prirent donc le premier vêtement d'une nuance rouge qu'ils trouvèrent, sans s'inquiéter si cette nuance était précisément celle de la pourpre ou de l'écarlate, pourvu qu'elle représentât ce qu'ils voulaient dans leur odieuse comédie. Saint Augustin ajoute qu'il existe une espèce de pourpre qui ressemble beaucoup à l'écarlate: « Est rubra quædam purpura cocco simillima. » (*De const. Evang.*, lib. III, c. XVIII.)

4. On s'accorde à dire que la couronne n'était pas simplement un cercle d'épines qui enveloppait le front et les tempes, mais qu'elle formait une espèce de coiffure qui couvrait toute la partie supérieure de la tête. Quant à la nature des épines, c'était ou le *jonc marin*, ou le *rhamnus*. On peut consulter Benoît XIV (*De canoniz. sanct.*, lib. IV, p. II, c. XIV, n. 13; c. III, n. 81), et aussi (*de Festis D. N. J. C.*, c. VII, nn. 57, 58, 59).

<p>ronne d'épines, ils la mirent sur sa tête, ⁵ et un roseau dans sa main droite; ⁶ et venant à lui, et ployant le genou devant lui, ils le raillaient, et commencèrent à le saluer, disant : Salut, roi des Juifs, et ils lui donnaient des soufflets. Et, crachant sur lui, ils prenaient le roseau et en frappaient sa tête; et, mettant les genoux en terre, ils l'adoraient.</p>	<p>tes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, et arundinem in dextera ejus. (e) Et veniebant ad eum, (f) et genu flexo ante eum illudebant ei; (g) et cœperunt salutare eum, (h) et dicebant : Ave, Rex Judæorum, et dabant ei alapas; (i) et expuentes in eum acceperunt arundinem, et percutiebant caput ejus, (k) et ponentes genua adorabant eum.</p>	<p>e. J. XIX. 2. f. Mt. XXVII. 27. g. Mt. XV. 18. h. J. XIX. 3. i. Mt. XXVII. 30. k. Mt. XV. 19.</p>
---	---	--

5. Avec le manteau royal et la couronne, il ne manquait plus que le sceptre; ce fut un roseau qui le représenta, et ceux qui rendaient hommage à ce roi si bien intronisé, venaient le lui arracher des mains et lui en frappaient la tête pour mieux assurer sa couronne d'épines.

6. Cette fois, Jésus n'eut point le visage voilé; mais le sang qui coulait à flots de sa tête, de son front, de ses yeux, le rendaient assez complètement méconnaissable. Je ne veux point commenter ce paragraphe, mais je supplie les chrétiens d'en peser attentivement tous les mots. Le mépris d'un côté, la souffrance de l'autre, pouvaient-ils aller plus loin? Isaië n'exagérait donc pas quand il montrait Jésus-Christ : « Despectum, et novissimum virorum, virum dolorum, et scientem infirmitatem, et quasi absconditus vultus ejus, et despectus; unde nec reputavimus eum. » (Isai., LIII, 3.)

* Paragraphe Neuvième

PILATE PRÉSENTE JÉSUS AU PEUPLE
ET LE LIVRE POUR ÊTRE CRUCIFIÉa. J. XIX.
4-1.

(a) Exivit ergo iterum Pilatus foras, et dicit eis : Ecce adduco vobis eum foras ut cognoscatis, quia nullam invenio in eo causam. (Exivit ergo Jesus, portans cor-

Pilate sortit donc de nouveau, et leur dit : ¹ Voici que je vous l'amène dehors, afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucune cause. (Jésus sortit donc, portant ² la couronne

* J'ai déjà montré, dans les premières notes du paragraphe précédent, qu'il est nécessaire de déplacer ici quelques versets de saint Matthieu et de saint Marc, qui trouveront leur place à la fin de ce paragraphe. Avant que Pilate se lavât les mains en présence du peuple, et livrât Jésus pour être crucifié, il essaya encore, ainsi que le raconte saint Jean, de fléchir l'obstination des Juifs, qui demandaient que le Seigneur mourût, et mourût sur la croix. Le même Évangéliste nous apprend aussi ce qui déterminait enfin le plus lâche, comme le plus injuste des juges, à céder enfin à leurs instances, en dépit de toutes les lois et contre le cri de sa conscience.

1. Pilate espérait qu'il viendrait à bout de la fureur du peuple, et qu'il le forcerait à se déclarer satisfait, en lui montrant Jésus affreusement défiguré par le supplice qu'il venait de subir, et réduit à n'avoir presque plus rien d'un homme vivant. Il rend donc, pour la quatrième fois, témoignage de son innocence ; mais en même temps il se déclarait lui-même un tyran, puisqu'il avait ainsi couvert de plaies celui qui, de son propre aveu, ne pouvait être justement condamné pour aucune cause. Ainsi, au lieu d'aider le peuple à revenir à des sentiments humains, il lui donne par ses actes l'exemple de la cruauté. Il s'était déjà deux fois engagé à mettre Jésus en liberté après la flagellation, et maintenant, au lieu de tenir sa promesse, il s'en remet encore à la décision du peuple, comme si le peuple était juge, et comme si lui-même, représentant de César, n'était que l'aveugle exécuteur des caprices populaires et l'instrument obligé de toutes les haines et de toutes les vengeances.

2. L'Évangile ne parle pas ici du roseau, mais il est bien probable

d'épines et le vêtement de pour-
pre). Et Pilate leur dit : ³ Voilà
l'homme. ⁴ Quand les Pontifes
et les satellites l'eurent vu, ils
criaient, disant : Crucifie-le,
crucifie-le ! Pilate leur dit :
⁵ Prenez-le vous-mêmes, et le
crucifiez ; car moi je ne trouve

nam spineam, et purpū-
reum vestimentum.) Et di-
cit eis : Ecce homo. Cum
ergo vidissent eum pontifi-
ces et ministri, clamabant
dicentes : Crucifige, cruci-
fige eum ! Dicit eis Pilatus :
Accipite eum vos et crucifi-

que Jésus le tenait à la main, puisque Pilate l'avait pris pour le mon-
trer au peuple dans tout l'appareil de la brutale comédie imaginée
par les soldats.

3. Certains auteurs ont cru pouvoir supprimer la parenthèse du texte
de saint Jean, et mettre dans la bouche de Jésus-Christ ces deux paroles :
Ecce homo. Mais il est bien certain qu'elles furent prononcées par Pilate,
et que l'Homme auquel elles se rapportent n'est autre que Jésus-Christ.
C'est donc comme si Pilate disait : Voyez à quel état est réduit celui
que vous avez conduit à mon tribunal. Est-il possible que l'on re-
doute quelque chose de cet homme ? S'il vous reste encore quelque
chose d'humain dans les entrailles, laissez-le donc maintenant s'en
aller où il voudra ; n'est-ce pas trop qu'il ait subi une si affreuse peine,
lui qui n'est coupable absolument de rien ? « Ad mitigandas procul
« dubio inimicorum animos existimavit, ut ex saturatis invidiae odiis
« non ultra jam crederent persecuendum, quem tot modis intueban-
« tur afflictum. » C'est ainsi que saint Léon le Grand (serm. VII, *de*
Pass. Dom.) explique l'intention qu'avait Pilate en présentant aux Juifs
l'Homme de douleurs.

4. Un pareil spectacle, et la voix du gouverneur romain, auraient
peut-être ému le peuple, si les pontifes et leurs satellites, qui virent
bien le danger, ne s'étaient empressés de reprendre les clameurs in-
terrompues : *Crucifige, crucifigatur !* afin d'empêcher qu'un peu d'hu-
manité se fit jour.

5. C'est ici, de compte fait, le cinquième jugement de Pilate recon-
naissant qu'il n'existe aucun motif de condamnation à mort ; et l'on
ne peut manquer de remarquer que cette déclaration est faite en pré-
sence de Jésus lui-même, et après que son juge a dit aux Juifs : *Pre-
nez-le, et le crucifiez*. Par ces paroles, il entend stigmatiser leur cruauté
inflexible, et, loin de leur donner une permission expresse, il les accuse
de manifeste iniquité, comme s'il disait : Les lois me défendent de
mettre à mort un innocent : crucifiez-le, vous, si vous n'avez pas de
conscience, et si vous n'avez pas de loi.

gite ; ego enim non invenio in lui aucun crime. ⁶ Les Juifs in eo causam. Responderunt lui répondirent : Nous, nous ei Judæi : Nos legem habemus, et secundum legem avons la loi, et selon la loi il debet mori, quia Filium Dei doit mourir, parce qu'il s'est se fecit. Cum ergo audisset que Pilate eut entendu cette Pilatus hunc sermonem, parole, il craignit davantage. magis timuit. Et ingressus Et, rentrant dans le prétoire, est prætorium iterum, et il dit à Jésus : D'où es-tu? dixit ad Jesum : Unde es ⁸ Mais Jésus ne lui fit point de

6. Jusqu'alors, ils n'avaient en aucune façon mentionné devant Pilate le chef d'accusation qui, pour Caïphe, et pour le Sanhédrin, avait été le motif principal de la condamnation à mort : Il s'est dit le Fils de Dieu. Ayant donc inutilement produit toutes leurs calomnies, ils se voient pour ainsi dire forcés d'énoncer aussi ce grief, afin de ne point paraître avoir absolument perdu la raison. Ils se décident donc à dire que, selon leur loi, Jésus doit mourir, parce qu'il s'est donné comme le Fils de Dieu. Mais ils se gardent bien d'ajouter que ce que Jésus a dit Jésus l'a invinciblement prouvé, et par ses paroles et par ses œuvres.

7. Pilate entendant que Jésus se donnait pour le Fils de Dieu, ne jugea pas que pour ce fait il méritât la mort; mais il demeura comme frappé de terreur. Il trouvait en effet je ne sais quoi de divin dans cet incomparable accusé. Son langage, son silence, son attitude, son inébranlable fermeté au milieu des insultes, des calomnies et des supplices, lui semblaient au-dessus de la nature humaine; il se rappelait le songe et les supplications de sa femme; sa propre conscience lui disait que jusqu'alors il n'avait pas cessé de frapper un innocent. Il voulut entendre une fois de plus Jésus dans l'intérieur du prétoire et l'interroger lui-même sur son origine.

8. On se demande pourquoi Pilate fut alors jugé indigne de recevoir une réponse de Jésus. Mais il n'était pas disposé à en profiter, ainsi que le fait voir l'orgueil de sa réplique. De plus, les deux générations de Jésus-Christ, sa génération temporelle et sa génération éternelle, ne devaient être publiées que suivant certaines lois et dans l'ordre de la Providence; il ne suffisait pas que les hommes, et spécialement ceux qui s'arrogeaient le droit de le juger, le sommassent de leur faire connaître sa double nature. Enfin Jésus ne répondit pas à Pilate, afin de montrer au monde qu'il ne mourait pas par nécessité, mais par une volonté parfaitement libre.

réponse. Pilate lui dit donc : tu? Jesus autem responsum
 9 Tu ne me parles pas? Igno- non dedit ei. Dicit ergo ei
 res-tu que j'ai le pouvoir de Pilatus : Mihi non loqueris?
 te crucifier et le pouvoir de Nescis quia potestatem ha-
 te délivrer? Jésus répondit : beo crucifigere te, et potes-
 10 Tu n'aurais sur moi aucun tatem habeo dimittere te?
 pouvoir, s'il ne t'avait pas été Respondit Jesus : Non habe-
 donné d'en haut. C'est pour- res potestatem adversum me
 quoi celui qui m'a livré à toi, ullam, nisi tibi datum esset

9. C'est ainsi que Pilate expose en quelques mots sa situation tout entière, et prononce, sans s'en apercevoir, sa propre condamnation. Nous le verrons tout à l'heure se déclarer innocent du sang de ce Juste ; en attendant il se vante d'avoir le pouvoir de le crucifier ou de le mettre en liberté. Il présente comme étant en son pouvoir ce qu'il ne lui est pas permis de faire. « Mala potestas licere quod non liceat. « Potestas ista tenebrarum est. » (S. Ambr. *in Psalm.*, CXVIII, serm. 20). Combien il est plus facile de faire parade de son autorité, que d'en faire un usage légitime pour la défense des opprimés et pour la terreur des méchants !

10. Quelle sagesse, quelle majesté, quelle liberté, quelle puissance et quel calme dans ces quelques mots ! Ils rappellent ce que Jésus dit aux Juifs, quand ils vinrent au jardin des Oliviers pour s'emparer de sa personne : que, s'ils n'avaient pas pu mettre la main sur lui pendant que tous les jours il enseignait au milieu d'eux dans le Temple, ils ne l'auraient pas pu davantage à Gethsemani, avec leurs armes et leurs soldats. Maintenant il dit à Pilate : Le pouvoir que tu exerces à présent contre moi, te vient d'en haut, c'est-à-dire de Dieu, qui, voulant que le monde soit sauvé par ma mort, permet en ce moment que tu abuses de ton autorité. Et Pilate n'était pas souverain, mais un simple délégué de César. « Talem quippe Pilato Deus dederat potestatem, ut « etiam esset sub Cæsaris potestate. Quapropter non haberes, inquit, « adversum me potestatem ullam, id est quantulumcumque habes, « nisi hoc ipsum quiddam est tibi esset datum desuper. » (S. August., *Tract.*, 116, *in Joan.*) Au reste, quelque grand que fût le crime de Pilate, chargé par ses fonctions de rendre la justice, bien plus grand était celui de Caïphe, du Sanhédrin et des Juifs ; car ce ne fut pas sous l'influence du respect humain, mais par malice toute pure, par haine et par envie, qu'ils le livrèrent à Pilate, et qu'ils arrachèrent par force à ce lâche magistrat l'ordre de son supplice : *Propterea qui me tradidit majus peccatum habet.*

desuper. Propterea qui me a un plus grand péché. ¹¹ Et, dès tradidit tibi majus pecca- ce moment, Pilate cherchait tum habet. Et exinde quæ- à le délivrer. ¹² Mais les Juifs rebat Pilatus dimittere eum. criaient, disant : Si tu délivres Judæi autem clamabant di- cet homme, tu n'es pas ami de centes : Si hunc dimittis, César; car quiconque se fait non es amicus Cæsaris; om- Roi se déclare contre César. Or nis enim qui se regem facit Pilate, ayant entendu ces paro- contradicit Cæsari. Pilatus les, ¹³ fit amener Jésus dehors,

11. Ce furent les dernières paroles de Jésus à Pilate. Pilate en fut ému. Mais au lieu de s'en aller trouver les Juifs pour les supplier de consentir à l'acquittement de Jésus, ne fallait-il pas qu'il usât du pouvoir dont il se vantait tout à l'heure, et qu'il prononçât un arrêt dans lequel le peuple n'avait rien à voir? Voilà ce qu'il devait faire; mais il ne le fit pas, parce qu'il était politique, et parce qu'il était lâche.

12. Les pontifes n'avaient pas tardé à voir que leur accusation de blasphème n'avait produit aucun effet sur l'esprit du gouverneur. Ils reviennent donc à leur premier système; et, sans donner à Pilate le temps d'essayer sur eux de nouvelles instances, ils crient que Jésus se donne pour Roi, qu'il est un criminel d'État et le compétiteur de César. Mais c'était là une accusation qui n'allait à rien moins qu'à méconnaître la notion même du Messie, tel que leurs écritures le dépeignaient, puisque les prophètes l'annonçaient comme un Roi. Et les Juifs, pour être conséquents avec eux-mêmes et ne pas s'écarter de l'idée qu'ils se formaient de lui, auraient dû croire que le vrai Messie serait l'ennemi des autres rois et spécialement de celui qui régnerait sur le peuple d'Israël au moment de sa venue. Quant à Pilate, il avait, dès le début de son entretien avec Jésus, dépouillé toute inquiétude, en l'entendant déclarer lui-même que son *Royaume n'est pas de ce monde*. C'est donc à une frayeur insensée que Pilate s'abandonne, ainsi que le lui reproche énergiquement le pape saint Léon : « *Omnis enim qui se regem facit* » *contradicit Cæsari. Stultam insimulationem imprudenter, Pilate,* » *timuisti. Sed formidabile fuerit nomen regium, et pro imperio Cæ-* » *saris opprimi debuerit novæ molitio potestatis, si dominandi con-* » *silium tyrannicus tibi prodiderit apparatus; si provisio armorum;* » *si congregatio divitiarum; si præsidia detecta sunt militum. Quid* » *eum gravari sinis de affectata potentia, cujus specialis fuit de hu-* » *militate doctrina? Romanis legibus non contradixit.... Quæ Cæsaris* » *sunt Cæsari restituenda constituit.... Hoc est vere non impugnare* » *Cæsarem, sed juvare. »*

13. Voilà donc Pilate qui se montre résolu. Il fait ramener Jésus de-

et il s'assit sur son tribunal, au autem cum audisset hos lieu qui est appelé *Lithostrotos*, sermones adduxit foras Je- et en hébreu *Gabbatha*. C'était sum, et sedit pro tribunali la veille du Sabbat, jour de Pâ- in loco qui dicitur *Litho-* que, vers la sixième heure, et *strotos*, hebraice autem Pilate disait aux Juifs : ¹⁴ Voilà *Gabbatha*. Erat autem Pa-

vant le peuple et devant lui-même, pendant qu'il s'assied sur son tribunal. Saint Jean décrit tout jusque dans les moindres détails, parce qu'il y a ici un mystère; il note le lieu, le jour, l'heure. Le lieu, c'est celui dont le nom grec signifie *paré de pierre*, et le nom hébreu *élévation*. Le nom de *Parasceve Paschæ* a la même valeur qu'aurait dans notre langage celui de *Vendredi de Pâque*, si le jour de Pâque pouvait tomber un vendredi comme la fête de Noël. Ainsi, cette année-là, la solennité pascale tombait la *veille du Sabbat*, et la veille du Sabbat se nommait *Parasceve*, c'est-à-dire *préparation*. Mais il n'y a pas d'exemple que la veille de Pâque ou de toute autre solennité ait été désignée par le nom de *Parasceve*, si ce n'est lorsque la solennité se célébrait le jour du Sabbat. Les Juifs avaient cette année-là mangé l'agneau pascal dans la soirée du cinquième jour de la semaine ou du jeudi; mais la solennité avait lieu le lendemain, quinzième jour du mois lunaire. Cette explication très-naturelle fait disparaître toutes les difficultés qui ont tourmenté les commentateurs, et, sans violenter les textes, on trouve que les Évangélistes s'accordent entre eux. *Vers la sixième heure*, c'est-à-dire que l'heure de midi n'était pas éloignée, en d'autres termes qu'au moins la moitié (et un peu plus) de l'espace compris entre *hora tertia* et *horu sexta*, était écoulée, qu'il était par conséquent plus près de *midi* que de *neuf heures*. J'expliquerai comment le texte de saint Jean et celui de saint Marc se concilient, quand nous arriverons à l'heure du crucifiement.

14. C'est un païen qui, du haut de son tribunal, dans la capitale du judaïsme, après avoir entendu de la bouche de Jésus de Nazareth qu'il est roi, mais que son royaume n'est pas de ce monde; s'adressant au grand prêtre, successeur d'Aaron, à tout l'ordre sacerdotal et lévitique, au Sanhédrin tout entier et à un peuple immense venu des provinces de Judée et de Galilée; en présence d'une foule d'étrangers et de Gentils de toutes les nations; au jour de la plus grande des solennités religieuses de l'année et à l'heure de midi, proclame la royauté de Jésus : *Ecce rex vester*. Et cette proclamation, il ne la fait pas avec l'accent de l'incertitude ou de l'ironie, comme quelques auteurs se le sont imaginé, ni à l'instigation de Tibère et des Romains les maîtres du monde; mais, comme s'il était en ce moment-là mandataire de tous les peuples de la terre ou le héraut du Ciel; il élève la voix et s'écrie : *Ecce rex*

rasceve Paschæ hora quasi votre Roi. Mais eux criaient : sexta; et dixit Judæis : Ecce Ote-le, ôte-le, crucifie-le ! Pilate Rex vester. Illi autem clamabant : Tolle, tolle, crucifige eum ! Dicit eis Pilatus : Regem vestrum crucifigam ? Responderunt pontifices : Non habemus regem nisi Cæsarem. (b) Videns autem

h. Ml. XXVII.
21 2.

¹⁵ lava les mains devant le peuple. Est-il possible de douter que Dieu lui-même dictât alors ses paroles à Pilate ? Et pourtant aucun autre écho ne lui répond que les mêmes cris de fureur et les mêmes blasphèmes : *Tolle, tolle, crucifige eum !*

15. Le gouverneur insiste une fois encore : Crucifierai-je votre roi ? Et l'assemblée des pontifes, au nom de la Synagogue réprouvée, renonce solennellement aux promesses que Dieu avait faites à ses Patriarches, à Abraham, à Moïse, à David ; et tous prononcent en chœur l'exécrable formule de l'apostasie, en déclarant qu'ils n'ont pas d'autre roi que César. Ils ne disent pas : Notre roi, le libérateur promis de Dieu, le vrai Messie, ce n'est pas Jésus de Nazareth ; mais, par une renonciation absolue aux espérances d'Israël, puisque le Messie promis ne peut être que roi, ils répondent d'une voix unanime : *Non habemus regem nisi Cæsarem*. C'est à cet excès de perversité qu'en sont venus les docteurs assis sur la chaire de Moïse ; et c'est ainsi qu'un peuple dur et incirconcis de cœur mérita de perdre Sacerdoce et Royauté, Autel et Temple, Religion et Indépendance.

16. Pilate connaissait peut-être cette coutume des Juifs, de se laver les mains pour se déclarer entièrement étranger à un crime dont l'auteur était inconnu. « Venient majores natu civitatis illius ad interfectum, lavabuntque manus suas super vitulam, quæ in vallo percussa est, et dicent : Manus nostræ non effuderunt sanguinem hunc. (Deuteron., II, 6, 7.) Au reste, soit qu'il ait voulu flatter les Juifs en observant un rite prescrit par leur loi, soit qu'il ait imaginé lui-même ce moyen de donner une plus grande solennité à sa parole, il n'obtint pas que Dieu ou les hommes le jugeassent étranger à la mort de Jésus. « Non purgant contaminatum animum manus lotæ, nec in aspersis aqua digitis expiatur, quod famulante impia mente committitur. Excessit quidem Pilati culpam facinus Judæorum... Sed nec ipse evasit reatum, qui cooperatus seditiosis reliquit judicium proprium, et in crimen transivit alienum. » (S. Leo., *M. Serm. VIII, de Pass. Dom.*) Mais il plut à Dieu que tout cela se fit, afin que le

ple, disant : Je suis innocent du sang de ce Juste ; c'est à vous à y voir. Et tout le peuple répondant dit : ¹⁷ Son sang sur nous et sur nos enfants ! Pilate donc, ¹⁸ voulant complaire au peuple, ordonna que ce qu'ils demandaient fût exécuté. Il leur délivra celui qui avait été mis en prison pour cause de sédition et de meurtre, et qu'ils

Pilatus, quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret, accepta aqua lavit manus coram populo dicens : Innocens ego sum a sanguine justi hujus ; vos videtis. Et respondens universus populus dixit : Sanguis ejus super nos, et super filios nostros. (c) Pilatus autem volens populo satisfacere,

c. Mc. XV. 15.

nom du Juste par excellence fût donné à Jésus, à la face du monde, par le plus inique des juges païens.

17. Quelle imprécation et quels anathèmes que ceux que ces parricides prononcent contre eux-mêmes et contre leur postérité ! « Perseverat usque in presentem diem hæc imprecatio super Judæos, et sanguis Domini non auferetur ab eis. » Ce que le plus grand des docteurs pouvait déjà dire au quatrième siècle, quelle expérience n'en avons-nous pas au dix-neuvième ? Saint Léon, reproduisant saint Augustin, ajoute : « Obtinuerunt impii in damnationem suam, quod pertinaciter exigebant. » (*L. sup. cit.*)

18. Nous avons vu tous les efforts de Pilate tourner contre Jésus, et devenir pour lui l'occasion d'un épouvantable accroissement de supplices. On s'étonne que Pilate n'ait pas même eu la pensée de recourir au moyen le plus simple à la fois et le plus efficace, qui était de faire mettre l'accusé en prison, et de renvoyer à un autre temps l'examen d'une cause qui, de son propre aveu, manquait absolument de preuves. Peut-être la coutume imposait-elle à Pilate la nécessité d'accorder aux Juifs la liberté de Barabbas, parce qu'ils demandaient cette faveur le jour même de la solennité de Pâque ; mais quelle coutume pouvait donner à ce peuple le droit d'exiger à son caprice le spectacle d'un crucifiement ? De même qu'Hérode, célébrant l'anniversaire de sa naissance, faisait couper la tête du Précurseur, parce qu'il n'avait pas eu le courage de refuser une danseuse, ni de paraître aux yeux de ses convives violer un serment légèrement prêté ; ainsi Pilate, pour ne pas encourir le mécontentement du peuple qui solennisait sa grande fête, accorda la plus inique et la plus sacrilège des demandes, le crucifiement de Jésus-Christ. *Pilatus autem, volens satisfacere populo, adjudicavit fieri petitionem eorum.*

- d.* L. XXIII. 21-25. *cere* (*d*) *adjudicavit fieri petitionem eorum : dimisit autem illis eum qui propter homicidium et seditio-* demandaient, et ¹⁹ Jésus, qui avait été flagellé, il le livra à leur bon plaisir pour être crucifié.
- e.* Mt. XXVII. 26. *rem quem petebant : (e) Jesum autem flagellatum tradidit* (*f*) *voluntati eorum* (*g*) *ut crucifigeretur.*

* Paragraphe Dixième

MARCHE VERS LE CALVAIRE

- a.* J. XIX. 16. (*a*) *Susceperunt autem Jesum ; (b) et postquam illu-* ¹ Ils prirent donc Jésus ; ² et après qu'ils l'eurent ba-
- b.* Mt. XV. 20.

19. Saint Matthieu n'avait point d'abord mentionné la flagellation. Ce mot *flagellatum*, placé au milieu de son récit, ne signifie donc pas que Pilate, après avoir livré Jésus pour être crucifié, le fit flageller une seconde fois. L'Évangile ne donne pas la formule de la condamnation. On peut considérer l'inscription qui fut attachée à la Croix comme un résumé du jugement que Pilate prononça de vive voix, et que saint Luc indique par ce mot : *adjudicavit*.

* Saint Jean ne dit rien du voyage du Calvaire, si ce n'est que Jésus s'en alla portant sa Croix vers le lieu du supplice. Les trois autres Évangélistes rapportent la rencontre de Simon, le Cyrénéen, que l'on força de porter la Croix du Seigneur. Saint Luc seul parle des femmes de Jérusalem et de ce que Jésus leur dit. Et, comme il mentionne ce fait après la rencontre de Simon, c'est à cet endroit que je le laisse, et je conclus de l'ordre suivi par l'Évangéliste que la Croix était déjà placée sur les épaules du Cyrénéen pendant que Jésus parlait aux femmes.

1. A peine l'assentiment de Pilate était-il obtenu que les Juifs, impatients de voir leur victime clouée à son gibet, pressèrent les bourreaux d'exécuter l'inique sentence.

2. Les insultes et les souffrances se succèdent sans relâche; l'homme

foué, ils lui ôtèrent la pourpre serunt ei, exuerunt illum et le couvrent de ses vêtements, et ils l'emmenèrent pour le crucifier. ³ Et portant sa croix, ⁴ il sortit vers le lieu qui est appelé ⁵ Calvaire, et en hé-

serunt ei, exuerunt illum
 punpura, et induerunt eum
 vestimentis suis, (c) et duxe-
 runt (d) illum ut crucifige-
 rent eum. (e) Et bajulans sibi
 crucem exivit in eum qui

c. Mt. XXVII.
 31.
 d. Mc. XV. 20.
 e. J. XIX. 17.

de douleur est, suivant l'expression des prophètes, rassasié d'opprobres. On lui enlève le manteau de pourpre et on le recouvre de ses vêtements, afin qu'il soit plus facilement reconnu de tout le monde; car son visage, défiguré par les meurtrissures, disparaît sous un voile de sang qui coule de son front et de ses tempes.

3. L'usage était que les condamnés portassent eux-mêmes leur croix jusqu'au lieu du supplice. On reconnaît dans la personne de Jésus le véritable Isaac, portant lui-même sur ses épaules le bois qui doit consumer la victime de l'holocauste. Il est probable que cette Croix, dont Jésus est maintenant chargé, est celle qui avait été destinée à Barabbas, et sur laquelle le voleur fameux devait, ce jour-là même, être attaché avec les deux autres. Saint Léon le Grand (Serm. VIII, de Pass. Dom.) applique au mystère qui nous occupe ces paroles d'Isaïe (ix, 6) : *Factus est principatus super humerum ejus. Quia « gloriosissimus diaboli victor, et inimicarum virtutum potentissimus « debellator pulchra specie triumphi sui portabat trophæum, et in- « victæ patientiæ humeris signum salutis regnis omnibus inferebat. »* Et saint Augustin (*Tract. 117, in Joan.*) : « Ipsam Crucem suam suo « gestam humero commendabat. Et lucernæ arsuræ, quæ sub mortis « ponenda non erat, candelabrum ferebat. »

4. En voyant que le Sauveur sort de la cité pour être immolé *extra castra*, comme dit saint Paul (Hebr., xiii, 12.), le même saint Léon remarque que le nouveau, le véritable sacrifice de réconciliation, qui succédait aux mystères désormais consommés des anciennes victimes, ne pouvait être offert, ni dans le Temple de Jérusalem, ni dans l'enceinte de la ville qu'une prochaine destruction allait punir de tous ses crimes. « Sed foris, et *extra castra* crucifixus est, ut veterum victi- « marum cessante mysterio, nova hostia novo imponeretur altari, et « Crux Christi non Templi esset ara sed mundi. » (*Loc. cit.*)

5. Tous les Évangélistes donnent le nom de *Calvaire* au lieu où le Sauveur fut crucifié; ce nom répond à celui de Golgotha, et signifie *tête*. La tradition qui place au Calvaire la sépulture d'Adam est tellement ancienne, et s'appuie sur de si graves autorités, que s'en écarter paraît plutôt un caprice que le résultat d'une conviction. « *Calvaria* « appellatur quod ibi sit antiqui hominis Calvaria condita, ut secundus

f. L. XXIII. 26. *braice autem Golgotha. (f) Et l'emmenaient, ils trouvèrent,*
 g. Mt. XXVII. 32. *cum ducerent eum (g) in- passant par là, ⁶ un homme de*
 h. Mc. XV. 21. *venerunt (h) prætereuntem Cyrène, nommé Simon, père*
 i. Mt. XXVII. 32. *quempiam (i) hominem Cy- d'Alexandre et de Rufus, qui re-*
 k. Mc. XV. 21. *(k) venientem de villa, pa- Ils le contraignirent de prendre*
 l. Mt. XXVII. 32. *trem Alexandri et Rufi. sa croix, et lui firent porter la*
(l) Hunc angariaverunt, ut croix ⁷ derrière Jésus. Or il

« Adam, id est sanguis Christi de Cruce stillans, primi Adam, et jacentis
 « protoplasti peccata dilueret. » Ces paroles sont de saint Jérôme (*Ep.
 ad Marcellam*), le seul des Pères qui eût embrassé d'abord une opi-
 nion différente. Origène, Tertullien, saint Athanase, saint Basile, saint
 Jean Chrysostome, saint Épiphané, saint Cyrille de Jérusalem, saint
 Grégoire de Nazianze, saint Augustin, défendent cette tradition.
 (V. Du Guet, *Traité de la Croix*, t. VIII, c. xvii, v. 18.— Benoit XIV,
de Festis D. N. J. C., c. vii, n. 76.)

6. L'Évangile ne dit pas de quelle *Cyrène* était Simon; de Libye,
 de Syrie ou de l'île de Chypre. « Gentilis-ne an Judæus incompertum. »
 (Ben. XIV, *loc. cit.*, n. 62.) Saint Ambroise tranche la question sans
 hésiter : « Non Judæus est, qui Crucem portat, sed alienigena, atque
 « peregrinus. » (S. Ambr. *in Luc.*, liv. X, n. 107.) Saint Léon (serm. VIII,
de Pass. Dom.) est du même avis, et voit dans ce fait une annonce de
 la foi des Gentils : « Non ergo fortuitum, sed figuratum, et mysticum
 « fuit... Ut sacratissimo Salvatoris opprobrio non Hebræus quisquam,
 « nec Israelita, sed alienigena subderetur.

7. La faiblesse de Jésus, c'est notre force. Épuisé par la sueur de
 sang, par la flagellation, par le couronnement d'épines, par tous les
 mauvais traitements qu'il avait endurés, il succombait sous le poids
 de sa Croix. Ce ne fut donc pas à un sentiment de compassion que les
 bourreaux cédèrent, mais à une évidente nécessité. Voyant qu'il ne
 pouvait plus gravir la montagne sous le poids qui l'accablait, ils
 recoururent à un de ces moyens arbitraires qui tiennent lieu de droit
 aux gens de leur espèce, arrêtrèrent un homme qui passait par là,
 mirent la Croix sur ses épaules, et le forcèrent à marcher ainsi der-
 rière Jésus. « Nec præcedit, sed sequitur, juxta quod scriptum est :
 « Tolle crucem tuam, et sequere me. Non enim suam, sed nostram Cru-
 « cem Christus ascendit, » (S. Ambr., *loc. cit.*) L'opinion de Cajetan,
 adoptée par quelques peintres, n'est pas d'accord avec la tradition.
 Cet auteur pense que Jésus-Christ portait une des extrémités de la

était suivi d'une ⁸ grande foule *tolleret crucem ejus*; et de peuple, et de femmes qui se *(m) imposuerunt illi crucem* frappaient la poitrine et se lamentaient sur lui. Mais Jésus, se *portare post Jesum. Sequen-* batur *autem illum multa* tournant vers elles, dit : ⁹ Filles *turba populi, et mulierum* de Jérusalem, ne pleurez pas *quæ plangebant et lamenta-* sur moi, mais pleurez sur vous- *bantur eum. Conversus au-* mêmes et sur vos enfants; car *tem ad illas Jesus dixit : Fi-* voici que viendront des jours *liæ Jesusalem, nolite flere*

m. L. XXIII.
20-32.

Croix, et que l'autre était soutenue par le Cyrénéen. On comprend assez, sans que j'aie besoin de le dire, qu'il y a ici tout un mystère. Simon représente tous les chrétiens; c'est nous qui sommes appelés à porter la Croix en marchant à la suite de Jésus-Christ; il faut imiter ses exemples avant de partager sa gloire.

8. L'Évangéliste, montrant le peuple et les femmes qui suivaient Jésus-Christ en pleurant sur ses souffrances, remarque qu'il y avait une grande foule. Unissons-nous souvent à cette pieuse escorte, aimons à pratiquer le saint exercice du Chemin de la Croix, et ne séparons pas les larmes de la componction des larmes de la commisération.

9. Le Seigneur annonce aux femmes de Jérusalem la désolation dont tous les habitants de cette grande ville devaient bientôt être témoins, et qu'il avait déjà prédite quelques jours auparavant, en pleurant sur la cité punie. L'histoire nous fait assez connaître ce que les femmes enceintes et celles qui nourrissaient eurent à souffrir de privations et de poignantes angoisses, et pendant la durée d'un long siège, et lorsque les aigles romaines franchirent la muraille. Jésus, en disant à ces pieuses femmes de ne pas pleurer sur lui, veut d'abord faire entendre que toutes ses souffrances sont volontaires. Elles ne devaient donc pas voir en lui un homme hors d'état de lutter contre des ennemis implacables; mais bien plutôt un invincible athlète, qui allait bientôt tourner contre eux les armes dont ils s'étaient servis pour le terrasser. Il acceptait donc leurs larmes comme un honneur rendu à son innocence; mais, en même temps, il les repoussait comme ne convenant pas à la gloire d'un triomphateur. Écoutons encore saint Léon (Serm. X, *de Pass. Dom.*): « *Istum sibi planctum Dominus Jesus* « *dedignatur impendi, quia non decebat luctus triumphum, nec lamenta* « *victoriam... Ubi est tristitia crucifigendi? Ubi formido morituri?...* « *Lugendum vobis plane est non de Salvatore credentium, sed de im-* « *pietate, et temeritate pereuntium. Ego crucem volens patior... Nolite* « *flere pro mundi redemptione morientem, quem in Majestate Patris* « *videbitis judicantem.* »

super me, sed super vos ipsas flete, et super filios vestros; quoniam ecce venient dies in quibus dicent: Beatæ steriles, et ventres qui non genuerunt, et ubera quæ non lactaverunt. Tunc incipient dicere montibus: Cadite super nos; et collibus: Operite nos. Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet? Ducebantur autem et alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.

où l'on dira: Bienheureuses les stériles, et les entrailles qui n'ont point engendré, et les mamelles qui n'ont point allaité. Alors ils commenceront à dire aux montagnes: Tombez sur nous; et aux collines: Couvrez-nous. ¹⁰ Car si l'on fait ainsi au bois vert, que sera-t-il fait au bois sec? ¹¹ On conduisait aussi avec lui deux autres hommes, qui étaient des malfaiteurs, pour les mettre à mort.

10. Et si le péché, ajoute-t-il, est puni avec tant de rigueur en Lui, qui a pris une chair semblable à la chair pécheresse, mais qui n'a pas cessé d'être le Saint, l'Innocent, le Juste sans souillure, en Lui qui garde, comme le bois vert, la plénitude de la vie, *si in viridi ligno hæc faciunt*; avec quelle sévérité la justice divine ne traitera-t-elle pas les réprouvés, désignés ici sous le nom de bois sec, symbole de ceux qui ne sont bons que pour le feu, *in arido quid fiet*? Le Sauveur a souffert dans son corps et dans son âme au delà de ce que peut souffrir l'homme le plus éprouvé dans la vie présente; mais les peines de l'autre vie ne sauraient être comparées aux douleurs de celle-ci. (V. S. Th., III p., q. 46, art. 6.)

11. Le Fils de Dieu se voit confondu avec les scélérats; quel excès d'humiliation! Mais c'est ainsi que la Rédemption opérée par Lui devait être surabondante.

* Paragraphe Onzième

ON PRÉSENTE A JÉSUS LE VIN MÊLÉ DE FIEL;
IL EST CRUCIFIÉ, ET PRIE POUR SES BOURREAUX

Et lorsqu'ils furent arrivés	(a) Et postquam venerunt	a. L. XXIII.
au lieu qui est appelé ¹ Calvaire,	in locum qui vocatur Calva-	33.
ils lui donnèrent à boire ² le vin	riæ, (b) dederunt ei (c) bi-	b. Mt. XXVII.
mêlé de myrrhe et de fiel; mais	bere myrrhatum vinum	34.
		c. Mc. XV. 23.

* Des sept paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix, une seule est rapportée par saint Matthieu et saint Marc; saint Luc en rapporte trois autres; et, enfin, nous en devons trois autres à saint Jean. Je les reproduis dans l'ordre que leur assignent les meilleurs commentateurs, et spécialement Benoit XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. VII, n. 97 et seqq.) La première, *Pater, dimitte illis*, trouve sa place à la fin de ce paragraphe. Saint Luc, qui l'a conservée, ne dit pas si Jésus la prononça pendant qu'on l'attachait à la Croix, ou après qu'elle fut dressée. J'en dirai mon avis dans le commentaire du texte de l'Évangile.

1. J'ai expliqué, dans le paragraphe précédent, le sens et l'étymologie du mot *Calvaire*.

2. On ne doit pas confondre, ainsi qu'il est arrivé à quelques auteurs, le breuvage dont il s'agit ici avec le vinaigre qui fut présenté à Jésus quand il dit qu'il avait soif, peu d'instants avant de mourir. Ceci se passe avant le crucifiement, et nous est rapporté par saint Matthieu et saint Marc; le second fait se trouve aussi mentionné en saint Luc et en saint Jean. Saint Matthieu dit que le vin était mêlé de fiel; saint Marc qu'il était mêlé de myrrhe. Le meilleur moyen de concilier les deux Évangélistes consiste à admettre, ainsi que je l'ai fait en d'autres endroits, que l'un fournit un détail, l'autre en fournit un autre; ainsi, le vin dont ils parlent contenait du fiel et de la myrrhe. Le vin de myrrhe était considéré comme un breuvage fortifiant, et, selon plusieurs interprètes, on le donnait à tous les condamnés à mort; mais, afin que Jésus-Christ eût à endurer une souffrance de plus, on mêla du fiel au vin de myrrhe, et ainsi se trouva vérifiée une prophétie de David: *Dederunt in escam meam fel* (Ps. LXVIII, 22). On pourra recourir à Benoit XIV (*loc. cit.*, nn. 77 et 78) pour connaître les autres interprétations.

J. M. XXVII.
34.

(d) cum felle mixtum; et ³ lorsqu'il eut goûté, il ne vou-
cum gustasset noluit bibere. Iut pas boire. ⁴ Or il était la

3. Il en goûta ce qu'il fallait pour éprouver une vive sensation d'amertume, et par là expier nos péchés de gourmandise, particulièrement celui que nos premiers parents commirent en mangeant, contre l'ordre de Dieu, le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Mais il ne voulut pas boire, et, comme dit saint Marc, il n'accepta point le breuvage, *non accepit*, pour montrer qu'il voulait se livrer tranquillement à la mort, et qu'il repoussait les moyens humains imaginés pour adoucir la souffrance.

4. Je dois maintenant, ainsi que je l'ai promis (§ ix, not. 13, *in fine*), montrer comment il est possible de concilier ce que dit saint Marc : *Erat autem horu tertia et crucifixerunt eum*, avec ce que dit saint Jean (XIX, 14) : *Erat autem Parasceve Paschæ hora quasi sexta, et dixit Judæis : Ecce Rex vester*. Car il semble que de deux événements le second se passe à une heure moins avancée, et que l'on rencontre la troisième heure après avoir dépassé la sixième. La moins bonne solution de la difficulté consiste à accuser les copistes, et à dire qu'ils ont mis un nombre pour un autre. Il n'est pas nécessaire non plus de dire avec saint Augustin (*de Cons. Evang.*, lib. III, c. 13) : *Tertia hora crucifixum lingua Judæorum, et sexta manibus militum*. J'abandonne franchement toutes les autres explications pour m'en tenir à celle-ci, qui me paraît suffisante et de la plus grande simplicité : De même que les Juifs divisaient la nuit en quatre parties, chacune de trois heures, qu'ils appelaient la première, la deuxième, la troisième et la quatrième veille; ainsi, ils divisaient le jour en quatre parties égales, désignées par les noms de première, troisième, sixième et neuvième heure. La première heure commençait au lever du soleil et durait jusqu'au milieu de la matinée; alors c'était la troisième heure qui durait jusqu'à midi; à midi commençait la sixième heure, qui durait jusqu'à la neuvième, c'est-à-dire la moitié du temps compris entre midi et le coucher du soleil; ce dernier moment s'appelait le soir, *vespera*, ou l'heure du soir, *hora vespertina*. Ce n'est pas à dire que les Juifs ne connussent pas l'usage de partager le jour et la nuit respectivement en douze heures; il suffit au but que nous nous proposons d'admettre que la nuit se divisait en *quatre veilles* et le jour en *quatre heures*, ou parties égales, que l'on appelait la première, la troisième, la sixième et la neuvième. Ainsi, lorsque saint Marc écrit : *Erat autem hora tertia et crucifixerunt eum*, il veut exprimer que la sixième heure, ou l'heure de midi, n'était pas encore arrivée quand Jésus fut attaché à la croix, ce qui n'empêche pas que cette heure fût proche. De même les paroles de saint Jean : *Erat autem Parasceve Paschæ hora quasi sexta*, signifient que l'heure de tierce, ou la troi-

troisième heure, ⁵ et ils le crucifèrent; et avec lui deux autres et crucifixerunt eum; (e) Erat autem hora tertia, e. Mc. XV. 27. (f) et f. J. XIX. 18.

sième heure, durait encore, mais que la plus grande partie de cette heure, ou de cet espace de temps, était passée, et que, par conséquent, il était plus près de midi que de l'heure de tierce, ou troisième heure. Ce qui reste vrai, quand même il s'en serait fallu de plus d'une heure qu'il fût midi. Ce n'est pas sans motif que saint Jean introduit le mot *quasi*, qui autorise une certaine largeur d'interprétation : *hora quasi sexta*. Ne nous arrive-t-il pas de dire : *Levez-vous; il est bientôt midi*, quoique peut-être il ne soit qu'onze heures du matin ?

5. Ce que l'on peut appeler le laconisme de tous les Évangélistes dans le récit du crucifiement est un des faits qui prouvent que l'Évangile a été écrit par eux tel qu'il était dicté par le Saint-Esprit. Supposez que l'inspiration eût manqué à ces hommes admirables, qui ne cherchent que la gloire de Jésus-Christ, et de Jésus-Christ crucifié. N'est-il pas évident que, parvenus à ce point culminant de l'histoire qu'ils écrivent, ils vont donner libre carrière à leur zèle, et s'efforcer à l'envi de faire connaître jusque dans les plus petits détails tout ce qui peut éclairer le mystère d'un Dieu crucifié ? Tous les auteurs, sacrés ou profanes, s'accordent à présenter le supplice de la croix comme le plus infamant, aussi bien qu'il était le plus douloureux de tous ceux qui étaient alors en usage. « Illa morte pejus nihil fuit inter omnia genera mortium. Denique ubi dolores acerrimi exagitant, cruciatus vocatur, a cruce nominatus. (S. August., *Tract.*, 36, *in Joan.*) En présence du silence des Évangélistes, les amateurs de la Croix demandent souvent : Quelle était la forme de la croix de Jésus-Christ ? Y avait-il un appui pour les pieds, *suppedaneum* ; y en avait-il un pour les reins, *sedile* ? Jésus fut-il cloué sur la croix avant qu'elle fût dressée ? Y fut-il attaché au moyen de trois clous, ou de quatre ? Le Sauveur était-il entièrement nu ? Lui avait-on laissé la couronne d'épines ? Toutes ces questions ont été traitées dans des dissertations pleines de science, résumées ou citées, pour la plupart, dans le bel ouvrage, souvent mentionné par nous, de Benoît XIV : *de Festis D. N. J. C.*, c. VII, nn. 82-89. Je dirai ici sur chacune de ces questions ce qui me paraît le plus solidement établi, sans m'arrêter aux preuves ni alléguer les autorités, afin de ne pas allonger outre mesure mon commentaire. La Croix n'avait pas la forme du *tau grec*, T, mais bien celle dans laquelle nous sommes habitués à la voir ; la partie supérieure dépassait la tête du crucifié et supportait l'inscription. En ce qui concerne le *suppedaneum*, et plus encore le *sedile*, rien n'est suffisamment démontré. Les preuves sur lesquelles repose la solution affirmative ne me paraissent pas concluantes ; et, pour mon compte, j'incline à croire que ces deux soutiens manquaient, et je me représente

g. L. XXIII.
33.
h. J. XIX. 18.
i. Mc. XV. 27.

cum eo alios duos (g) latro- tres, qui étaient des voleurs, nes, (h) hinc et hinc, (z) unum l'un d'un côté, l'autre de l'autre;

plus volontiers le Divin Crucifié suspendu aux blessures de ses membres. La question suivante n'est pas plus facile à résoudre. Il est certain que les deux manières de crucifier étaient usitées; il y en a des preuves incontestables. Le plus souvent, on dressait d'abord l'instrument du supplice, et puis, au moyen d'échelles, les bourreaux y attachaient le patient. Mais rien ne nous autorise à affirmer que ce mode de crucifiement fut employé à l'égard du Sauveur, et non pas l'autre système, qui consistait à étendre d'abord sur la croix le condamné; puis, après l'y avoir cloué, on redressait la croix et on la plantait dans une excavation préparée d'avance. Les prédicateurs décrivent plus ordinairement cette dernière façon de procéder, et je n'ai pas à les en blâmer, à la condition toutefois qu'ils évitent l'exagération et qu'ils ne supposent pas une chute assez violente de la croix, et une affreuse secousse capable à elle seule de déterminer la mort au bout de quelques instants. Nous ne saurions pas même, après le premier récit de l'Évangile, que Jésus-Christ fut attaché à la Croix avec des clous, et non pas avec des cordes, si ce détail n'était très-clairement indiqué dans l'histoire des apparitions qui suivirent la Résurrection. En effet, saint Thomas, qui ne pouvait pas ignorer comment son Maître avait été crucifié, déclara qu'il reconnaîtrait *in manibus ejus fixuram clavorum*, et qu'il voulait mettre son doigt *in locum clavorum* (Joan., xx, 25). Dieu lui-même avait prédit la même chose, plus de mille ans d'avance, par la bouche du roi-Prophète : *Foderunt manus meas et pedes meos* (Ps. XXI, 18); ce sont les clous qui percent, et non pas les cordes; et ce n'est pas de lui-même qu'a pu parler David, qui n'a souffert rien de semblable. Malgré tous les efforts que les Juifs modernes ont fait pour obscurcir un passage si clair de la Sainte Écriture et en fausser le sens, ils sont arrivés trop tard pour procurer quelque crédit à leur imposture. Les anciennes versions leur sont opposées, et la plus autorisée de toutes, celle des Septante, traduisait déjà trois cents ans avant la naissance de Jésus-Christ : « *Ils ont transpercé mes mains et mes pieds.* » On peut consulter sur ce point les commentateurs des Psaumes, et particulièrement les notes et les réflexions du P. Berthier sur ce verset. Le prophète Zacharie avait annoncé la même chose, et nous aurons bientôt occasion de le voir cité par saint Jean. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'on ne peut élever aucun doute sur l'emploi des clous, et non pas des cordes, dans le crucifiement de Notre-Seigneur, ainsi qu'un hérétique s'est avisé de le faire. Quant au nombre des clous, il me paraît plus vraisemblable qu'il y en eut quatre, parce que la position des pieds l'un sur l'autre exige l'emploi d'un clou beaucoup plus long, et rend l'exécution moins naturelle et plus difficile. La

l'un à sa droite et l'autre à sa a dextris et alium a sinistris gauche; ⁶ et Jésus au milieu. ejus; (*h*) medium autem Je- k, J. XIX. 18.

cinquième question se rapporte à la *nudité*; et je trouve plus fondée, et plus généralement suivie, l'opinion de ceux qui disent que le Seigneur était *absolument nu* sur la croix. Saint Augustin compare la nudité du crucifié à celle de Noé, et saint Ambroise à celle d'Adam. Saint Bonaventure pense que, pendant le crucifiement, la Sainte Vierge s'approcha de son Divin Fils et le couvrit de son voile : « Mater... tristatur supra modum, et cum rubore, quod eum videt totaliter nudum; « nam et ei nec femoralia dimiserunt; accelerat ergo, et approximat « Filio, amplexatur, et cingit eum capitis sui velo. » (*Medit. Vit. Chr.*, LXXVIII.) Enfin, on demande si Jésus fut crucifié avec la Couronne d'Épines. La réponse affirmative s'appuie sur deux passages de Tertullien et d'Origène, dont l'autorité me paraît incontestable; la tradition est indiquée par les plus anciennes peintures; enfin, la cruauté si évidente de ceux qui, depuis une heure, se faisaient un jeu sanguinaire de saluer sa Royauté fait penser qu'ils tinrent à lui en maintenir jusqu'au bout la marque principale. Ce serait ici le lieu de dire quels symboles de la Croix on trouve dans l'Ancien Testament; pour éviter des développements excessifs, je me bornerai à en signaler deux. Le premier est l'attitude de Moïse, priant les bras étendus sur la montagne pendant que Josué combat les Amalécites. La victoire des enfants d'Israël était si étroitement liée à la position des bras de Moïse, que nous lisons dans l'Exode (xvii, 11) : « Cumque levaret « Moyses manus, vincebat Israel, sin autem paululum remisisset, superabat Amalec. » Et comme Moïse épuisé ne pouvait plus tenir ses mains élevées, Aaron et Hur « sustentabant manus ejus ex utraque « parte; et factum est ut manus illius non lassarentur usque ad occasum solis. » L'autre symbole de la Croix est le Serpent d'airain élevé sur un pieu de bois, dont la seule vue guérissait tous ceux qui le regardaient. (Num., xxi, 8, 9.) Jésus-Christ lui-même a expliqué que c'était une figure. (Joan., iii, 14.)

6. Jésus placé entre deux criminels avait été figuré par Joseph emprisonné et comme enseveli dans un cachot, avec deux serviteurs de Pharaon qui reconnaissaient avoir mérité cette peine. Joseph, plein de l'esprit de prophétie, sut interpréter les songes, et prédit à l'un et à l'autre le sort bien différent qui leur était réservé. Nous verrons bientôt la croix de Jésus-Christ devenir un tribunal, du haut duquel il parlera en juge à ceux-là même qu'on lui avait donnés pour compagnons de son supplice, parce que tout le monde le déclarait aussi coupable ou plus coupable qu'eux. Isaïe avait écrit ce détail de la Passion avec la plume, non pas d'un Prophète, mais d'un Évangéliste; ce qu'il avait dit ne pouvait s'entendre que du Messie, et c'est au Messie que

l. Mc. XV. 28. sum. (l) Et impleta est Scriptura, quæ dicit : Et cum iniquis reputatus est. (m) Jesus autem dicebat : Pater, mitte illis, non enim sciunt quid faciunt.

Ainsi fut accomplie l'Écriture, qui dit : Il a été mis au rang des scélérats. Or Jésus disait : Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

m. L. XXIII.
31.

l'avaient appliqué tous les docteurs de la Synagogue; les Juifs, au lieu de tirer de cette prophétie une insulte contre Jésus de Nazareth, ne devaient-ils pas à ce seul trait le reconnaître pour le vrai Messie : *Et cum sceleratis reputatus est?* (Is., LIII, 12.)

7. Isaïe dans le même verset, annonçait encore la prière que nous trouvons reproduite par saint Luc : *Et pro transgressoribus rogavit.* Sans cette prière, le Sang de Jésus-Christ, bien plus que celui d'Abel, crierait vengeance. Le Sauveur voulut donc avant toute chose enseigner par son exemple ce qu'il avait si souvent enseigné dans ses discours : aimer ses ennemis, prier pour ses persécuteurs. Après cela les chrétiens qui se vengent n'ont plus qu'à rougir; et jamais le Monde ne se montre plus évidemment antichrétien, que lorsqu'il imprime la marque du déshonneur à qui ne venge pas une injure, à qui n'accepte pas un défi, comme si l'adresse ou le hasard rendait l'innocence au criminel, ou décidait de la justice d'une cause. La prière de Jésus-Christ n'embrasse pas seulement les bourreaux qui le crucifient, les soldats païens qui gardent sa Croix, les Juifs dont la haine l'a dressée. Il ne faut pas croire non plus qu'elle ne s'applique qu'aux élus; car, bien qu'il ait prié pour eux d'une façon très-spéciale, cependant, en qualité de Sauveur de tous les hommes, il s'est offert en sacrifice, il a prié autant qu'il dépendait de lui pour expier les péchés du monde entier. Le péché est un mélange de malice et d'ignorance; et c'est en tant qu'il est le résultat de l'ignorance qu'il est jusqu'à un certain point digne d'excuse. Jésus ne dit rien de la malice; il s'attache à l'ignorance toute seule. Sans doute il y a des péchés de pure malice; toutefois, quelle que soit la malice, apparente ou réelle, de celui qui pèche, on peut toujours dire de lui en un certain sens qu'il ne sait pas ce qu'il fait, puisque au souverain bien, au bien véritable et éternel, il préfère le fantôme sans réalité d'un prétendu bien qui séduit, qui trompe et qui passe. Donc lorsqu'il est monté sur l'Autel de la Croix, le grand Médiateur de Dieu et des hommes, élevé entre la terre et le ciel, présente à la justice divine une digne et surabondante satisfaction, afin que la sentence d'éternelle condamnation prononcée contre le genre humain demeure à jamais effacée. En qualité de Pontife et de Prêtre éternel il prie pour nous; en qualité de Victime volontaire, le véritable Agneau de Dieu verse tout le sang de ses veines, pour nous

* Paragraphe Douzième

INSCRIPTION PLACÉE SUR LA CROIX

¹ Pilate écrivit aussi le titre de (a) *Scriptis autem et titulum* (b) *causæ ejus* (c) *Pilate* a. J. XIX. 19.
b. Mc. XV. 26.
c. J. XIX. 19.

laver de tous les péchés d'ignorance et de malice. *Et exauditus est pro sua reverentia*, nous dit saint Paul (*Hebr.*, v, 7). Quel sera maintenant le pécheur assez ennemi de lui-même, assez injuste appréciateur du Sang d'un Dieu, qui, en voyant le Sauveur prier expressément pour ceux qui le crucifient, désespérera de son salut comme Caïn et comme Judas, et se croira, à l'égal des démons et des damnés, en dehors de la Rédemption par le sang et par la mort de Jésus-Christ? Il n'y a qu'un seul péché irrémissible, l'impénitence concourant avec la mort. — On se demande encore à quel moment cette parole fut prononcée; est-ce pendant le crucifiement ou après que la Croix fut dressée? Saint Luc écrit seulement : *Dicebat*; ce qui peut signifier que Jésus s'exprima ainsi, non pas une fois mais plusieurs, et pendant le crucifiement et après, ne se lassant ni de prier pour nous, ni de nous instruire.

* Pilate donna par écrit la cause de la condamnation de Jésus au supplice de la croix, après avoir dit aux Juifs : *Cruciferaï-je votre Roi?* Cependant je n'ai rien voulu changer à l'ordre suivi par les Évangélistes et spécialement par saint Jean, à qui nous sommes redevables d'un plus grand nombre de détails. Les quatre Écrivains sacrés mentionnent l'inscription de la Croix, et tous en reproduisent la partie essentielle : *Rex Judæorum*. Saint Marc n'ajoute rien à ces mots; saint Matthieu les fait précéder de ceux-ci : *Hic est Jesus*; saint Luc de ceux-ci seulement : *Hic est*; enfin saint Jean lui donne cette forme : *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*. Il serait difficile de dire lequel des quatre Évangélistes a reproduit les expressions même de Pilate, si l'original de la précieuse inscription n'avait été retrouvé par sainte Hélène dès le quatrième siècle, ainsi que saint Ambroise et Ruffin nous l'attestent. Cette inscription existe encore à Rome, mais non pas dans son entier; elle est conservée dans l'église de Sainte-Croix en Jérusalem. Il est donc parfaitement certain que le texte de saint Jean la reproduit avec une entière exactitude. On trouvera dans l'ouvrage de Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. VII, nn. 68-69) tout ce qui se rapporte à l'invention de ce trésor.

1. Soit que l'usage ordinaire des Romains fût, comme plusieurs

tus, et posuit super crucem. mit sur la Croix. Et on mit au-
 (d) Et imposuerunt super dessus de sa tête l'inscription :
 caput ejus causam ipsius ² Jésus Nazaréen Roi des Juifs.

d. M. XXVII.
 37.

exemples autorisent à le croire, de placer sur le gibet des condamnés un écriteau indiquant le motif de leur condamnation; soit que Pilate voulût faire connaître au monde entier et spécialement aux Juifs, que Jésus était bien à ses yeux ce qu'il l'avait plus d'une fois proclamé, Roi des Juifs, mais investi d'une royauté qui ne portait aucun préjudice aux souverains de la terre, puisque lui-même s'était déclaré Roi de l'autre monde; toujours est-il qu'il fit de lui-même cette inscription si glorieuse pour Jésus-Christ, et *la fit placer* sur la Croix. Cette expression de saint Jean, *et posuit super crucem*, semblable à cette autre que nous avons rencontrée, *flagellavit*, ne veut pas dire que Pilate alla en personne attacher de ses mains le titre de la Croix, mais simplement qu'il donna l'ordre de l'y attacher. Saint Matthieu s'en explique très-clairement, quand il dit : « *Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam.* » Ceci fait encore voir que la Croix avait les quatre dimensions auxquelles saint Paul fait allusion dans son épître aux Éphésiens : « *Latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum.* »

2. On ne saurait assez admirer tout ce que contiennent ces quatre mots : *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*, quoique celui qui les écrivait ne se doutât pas de toute leur portée. Le peuple juif était connu du monde entier, et pour les merveilles dont il avait été l'objet en Égypte, et pour la magnificence du Temple de Jérusalem, et parce qu'il adorait un seul Dieu, Créateur de l'univers. Tous ceux qui avaient entendu parler de lui savaient qu'il vivait dans la continuelle attente d'un personnage appelé son Roi et son Messie. Or voilà qu'un grand magistrat romain déclare que le Roi des Juifs est celui-là même qui meurt aujourd'hui pour le salut du monde, parce que le salut doit commencer par les Juifs : *Quia salus ex Judæis est.* (Joan., iv, 22.) Mais Jésus, c'est-à-dire le Sauveur, conçu à Nazareth, habitant de Nazareth depuis son retour d'Égypte jusqu'à l'âge de trente ans, le Nazaréen, le Seigneur élevé au-dessus de la terre, porte au-dessus de sa tête le titre de la réhabilitation du genre humain, titre commun au Juif, au Grec et au Latin. Saint Luc mentionne aussi les trois langues de la Croix, avec cette seule différence qu'il nomme d'abord le grec, puis le latin et enfin l'hébreu. Le fragment de tablette que l'on conserve à Rome, présente les trois versions dans l'ordre que saint Jean indique; les lettres sont placées de droite à gauche, même pour le grec et le latin; on a suivi l'usage de la langue hébraïque, qui était la langue du pays. Le grec était celle des Juifs hellénistes, quo la fête de Pâque avait attirés en grand nombre. Enfin le latin était la langue des maîtres ac-

Beaucoup de Juifs lurent cette inscription, parce que le lieu où Jésus avait été crucifié était près de la ville, et qu'elle était écrite en hébreu, en grec et en latin. ³Les Pontifes des Juifs disaient donc à Pilate : N'écris point *Roi des Juifs*, mais : *parce qu'il a dit : Je suis le Roi des Juifs*. Pilate répondit : ⁴Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit.

scriptam : (e) *Jesus Nazare- nus Rex Judæorum. Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt, quia prope civitatem erat locus ubi crucifixus est Jesus, et erat scriptus hebraice, græce et latine. Dicebant ergo Pilato pontifices Judæorum : Noli scribere Rex Judæorum, sed quia ipse dixit : Rex sum Judæorum. Respondit Pilatus : Quod scripsi, scripsi.*

e J. XIX
19-22.

tuels de Jérusalem. Dieu voulait qu'il en fût ainsi, selon la remarque de saint Augustin ; non pas que le grec et le latin fussent les seules langues des peuples païens, mais elles étaient les plus connues, et celles qui pouvaient le mieux représenter toutes les nations de l'univers.

3. Les pontifes du judaïsme ne pouvaient pas manquer d'éprouver un profond dépit en voyant le juge lui-même, le gouverneur romain, autoriser par un écrit solennel tous les peuples du monde à dire que Jésus de Nazareth, dont ils avaient obtenu à force d'instances la condamnation à mort, n'était autre que le *Roi des Juifs*, c'est-à-dire, suivant le sens bien connu de ce mot, l'objet de toutes les promesses qu'ils avaient reçues, celui qu'ils attendaient, leur Messie. C'est par ce nom que les Mages l'avaient désigné, quand ils traversèrent Jérusalem pour venir l'adorer quelques jours après sa naissance ; ce nom, Jérusalem entière aussi bien qu'Hérode l'avaient alors entendu dans le même sens. Et voilà pourquoi les pontifes demandèrent avec tant d'empressement qu'il fût effacé par Pilate.

4. On s'étonne de voir maintenant inflexible, au point de refuser le changement d'une seule lettre, ce même Pilate, jusqu'alors assez complaisant pour sacrifier sa conscience et son honneur, assez lâche pour substituer à l'exercice d'une magistrature honorée le rôle d'instrument passif au service d'une odieuse tyrannie. Dieu le voulut ; il voulut qu'au milieu des humiliations et des ignominies de la Croix, la Royauté de Jésus fût proclamée et resplendît à tous les yeux. « Ideo enim Pilatus quod scripsit, scripsit, quia Dominus quod dixit, dixit. » (Saint Augustin, *Tract. cxvii in Joan.*)

* Paragraphe Treizième

PARTAGE DES VÊTEMENTS

a. J. XIX. 23.

(a) Milites ergo, cum crucifixerunt eum acceperunt vestimenta ejus (et fecerunt quatuor partes, unicuique

¹ Cependant les soldats, après l'avoir crucifié, prirent ses vêtements (et ils en firent quatre parts, une part pour chaque

* Tous les Évangélistes disent que les soldats se partagèrent les vêtements du Sauveur, et les tirèrent au sort. Mais on ne trouve que dans saint Jean tout le détail de ce fait important.

1. Les exécuteurs avaient sans doute le privilège de se partager les dépouilles du patient : « *Et dividerunt vestimenta ejus ; quod circa damnatos viles, et abjectos, et ab omnibus desertos fieri solet.* » (S. Jo. Chrysost., Hom. LXXXVIII *in Matth.*) Le même Père ajoute cette réflexion : Jésus-Christ, qui avait opéré tant de miracles par le contact de ses vêtements et de la frange même de sa robe, semble arrêter maintenant la vertu qui en sortait autrefois ; car on ne voit pas que rien d'extraordinaire arrive aux soldats qui les tiennent dans leurs mains. « *Partiuntur vestimenta, quibus tot edita fuerunt miracula. Sed nihil tum operabantur, Christo vim illorum ineffabilem cohibente.* » De quelque manière que le crucifiement s'accomplît, soit que la Croix fût d'abord fixée dans la terre, et qu'elle reçût ensuite le corps du condamné, soutenu au moyen de cordes ou d'échelles pendant que les bourreaux y clouaient ses membres ; soit que l'on étendît d'abord le corps du patient sur la croix couchée à terre, et qu'après avoir enfoncé les clous qui retenaient ses mains et ses pieds on redressât la croix, et qu'enfin on la plaçât dans le trou préparé pour la recevoir ; on ne saurait s'étonner que le concours de quatre bourreaux fût nécessaire pour venir à bout de cette tâche. Les soldats firent donc quatre parts des vêtements, sans y comprendre la tunique. Quelques auteurs, et parmi eux saint Augustin (*Tract. cxviii in Joan.*), ont pensé que la tunique seule fut tirée au sort ; mais je ne trouve aucune difficulté à admettre que le sort ait été consulté, d'abord pour attribuer à chaque soldat la portion de vêtements qui lui revenait, et puis pour disposer séparément de la tunique. Au moyen de cette interprétation, on échappe à la nécessité de chercher péniblement à concilier saint Marc avec saint Jean.

soldat), et sa tunique. Et partageant ses vêtements, ils y jetèrent le sort pour savoir ce que chacun en prendrait. ²Or la tunique était sans couture, tissée tout entière de haut en bas. Ils se dirent donc entre eux : Ne la déchirons pas, mais tirons au sort à qui elle sera ; afin que s'accomplît l'Écriture, qui dit par le Prophète : Ils se sont partagé mes vêtements, et sur ma robe ils ont jeté le sort. ³Les

militi partem), et tunicam. (b) Dividentes vero vestimenta ejus miserunt (c) sortem super eis quis quid tolleret. (d) Erat autem tunica inconsutilis desuper contexta per totum. Dixerunt ergo ad invicem : Non scindamus eam, sed sortiamur de illa cujus sit ; ut Scriptura impleretur, dicens (e) per prophetam : Diviserunt sibi vestimenta mea, et super

b. L. XXIII.
34.

c. Mc. XV. 24.

d. J. XIX.
23-24.

e. Mt. XXVII.
35.

2. Cette tunique sans couture, tissée à la main, et d'une seule pièce, était le vêtement qui couvrait immédiatement le corps. La robe avait pu, sans inconvénient, être divisée en deux, ou même en quatre parts ; mais partager de même la tunique, c'eût été la rendre impropre à quelque usage que ce fût. Ils prirent donc le parti de la tirer au sort. Ainsi se vérifia la prophétie du Psalmiste, qui, après avoir décrit le crucifiement (Ps. XXI, 18) : *Foderunt manus meas et pedes meos : dinumeraverunt omnia ossa mea* ; ajoute aussitôt : *Ipsi vero consideraverunt, et inspexerunt me, diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem*. C'était une cruelle humiliation et une marque de mépris pour le Fils de Dieu, que de voir des soldats se partager en jouant ses dépouilles, pendant que lui-même, nu et sanglant, agonisait sur la Croix ; c'était, nous dit saint Jean Chrysostome, *non modicum furoris additamentum*. Et voilà que ce fait, changeant pour ainsi dire de nature, devient une preuve de sa divinité, et montre dans un plus vif éclat l'entière liberté de son sacrifice volontaire. Tous les Pères ont reconnu dans la tunique sans couture le symbole de l'unité de l'Église, qui ne souffre pas la division ; les quatre portions formées du reste des vêtements signifient son universalité et son établissement dans les quatre parties du monde.

3. L'usage était de placer des gardes auprès des suppliciés, afin d'empêcher qu'on vint les enlever avant qu'ils fussent morts. De plus, en ce qui concerne Jésus-Christ, il fallait qu'il y eût des témoins de toutes ses souffrances et de son dernier soupir. Autrement, le doute qui aurait plané sur sa mort ne pouvait manquer d'atteindre du même coup sa Résurrection.

vestem meam miserunt sor- soldats firent donc cela, et s'é-
 f. J. XIX. 21. tem. (f) Et milites quidem tant assis, ils le gardaient.
 g. Mt XXVII. hæc fecerunt, (g) et seden-
 36. tes servabant eum.

* Paragraphe Quatorzième

JÉSUS-CHRIST EST BLASPHEMÉ

a. L. XXIII. (a) Et stabat populus, Et le peuple était là, regar-
 31. spectans, et deridebant eum dant, et ¹ les chefs le raillaient
 b. Mt. XXVII. principes cum eis. (b) Præ- avec le peuple. Et les passants
 37 40. tereunt autem blasphema- le blasphémaient, ² secouant la
 bant eum, moventes capita tête et disant : ³ Ah ! toi qui dé-

* Trois Évangélistes, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, nous montrent autour de la Croix de Jésus-Christ différents groupes de blasphémateurs.

1. Il y a là trois crucifiés, et c'est contre le Fils de Dieu tout seul que le monde entier se rue avec une fureur diabolique. Mais que répond notre béni Sauveur ? Apprenons-le de son premier Vicaire : « Qui cum malediceretur, non maledicebat; cum pateretur, non comminabatur. » (I Pet., II, 25.) Muet devant les exécérations, plus encore que David devant les malédictions de Semeï, il ne songe qu'à l'œuvre de notre salut. Il prie, il souffre, il laisse se consumer l'holocauste, tant il avait à cœur que la Rédemption fût surabondante (*copiosa apud eum Redemptio*).

2. Ce mouvement de tête, insultant et féroce, suprême expression d'un mépris sanglant, avait été prédit par le prophète : « Deriserunt me, loquuti sunt labiis, et moverunt caput. » (Ps. XXI, 3.)

3. Aveugles autant qu'imprudents ! ils lui jettent à la face une prophétie au moment même où elle s'accomplit. Ils voyaient s'affaïsser le plus sacré de tous les temples de Dieu, le corps adorable du Sauveur, qui bientôt allait être séparé de son âme ; mais qui, sans traverser la corruption, devait le troisième jour ressusciter glorieux ; et c'est à cette heure que ces sacrilèges croient avoir le droit de taxer de mensonge la Parole de vérité.

truis le temple de Dieu et le re-bâti en trois jours, sauve-toi toi-même; *si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. De même les princes des Prêtres aussi se moquant de lui, avec les Scribes et les Anciens, disaient; Il a sauvé les autres et il ne peut se sauver lui-même. S'il est le Roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix et nous croyons en lui; qu'il se sauve, s'il est le Christ, l'élu de Dieu. Que le Christ, le Roi d'Israël descende maintenant de la croix, afin que nous voyions et que nous croyions. ⁵ Il s'est

sua et dicentes : Vah qui destruis Templum Dei, et in triduo illud reædificas ! (c) *Salvum fac temetipsum;* (d) *Si Filius Dei es, descende de cruce.* (e) *Similiter et summi sacerdotes illudentes ad alterutrum cum Scribis* (f) *et senioribus dicebant : Alios salvos fecit, se ipsum non potest salvum facere. Si Rex Israel est, descendat nunc de cruce, et credimus ei;* (g) *se salvum faciat, si hic est Christus Dei electus.* (h) *Christus Rex Israel descendat nunc de*

e. Mc. XV. 30.

d. Mt. XXVII.

40.

e. Mc. XV. 31.

f. Mt. XXVII.

41-42.

g. L. XIII.

35.

h. Mc. XV. 32.

4. Quel prophète a jamais dit que le Messie descendrait de la Croix, et laisserait inachevé le sacrifice sanglant qu'il devait offrir à la justice satisfaite? Ils confessent pourtant qu'il a donné le salut aux autres. Et comment l'auraient-ils nié, eux qui, six jours auparavant, à Béthanie, avaient vu Lazare assis à sa table, après qu'il l'avait ressuscité? Ainsi les Pontifes, les Scribes, les Anciens, la foule entière des blasphémateurs, protestent qu'ils croiront en Jésus s'ils le voient se délivrer lui-même de l'instrument de supplice auquel ils l'ont attaché. Mais si c'est pour plaire à Dieu qu'il y reste? Mais s'il n'appartient pas aux hommes d'imposer des lois à l'Éternel? Mais si le plus parfait des holocaustes, c'est obéir? Ils disent qu'ils croiront s'il descend de la Croix. Voici ce que saint Léon (Serm. XVII, *de Pass. Dom.*) répond aux Juifs : « Etiamsi descenderet de cruce, vos tamen hæreticis retis in crimine. » Jésus ne descend pas de la Croix, afin d'achever l'œuvre pour laquelle il fut envoyé dans le monde. Mais bientôt, le troisième jour, ressuscitant de la mort par sa propre vertu, il montrera que ce n'est pas l'impuissance, mais l'excès de la charité qui le retenait suspendu à ses plaies saignantes, patient au milieu de cruelles douleurs et des plus cruels outrages.

5. Encore une injure qui, dans le même Psaume (XXI, 9), avait été d'avance littéralement enregistrée : « Speravit in Domino, eripiat eum ;

i. Mt. XXVII. 43. cruce, ut videamus et credamus. (i) Confidit in Deo; liberet nunc si vult eum; dixit enim : Quia Filius Dei sum. (k) Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum offerentes ei, et dicentes : Si tu es Rex Judæorum, salvum te fac. (l) Et qui cum eo crucifixi erant convitiabantur ei.

k. L. XXIII. 36.

l. Mc. XV. 32.

confié en Dieu; qu'il le délivre maintenant, s'il veut; car il a dit : Je suis le Fils de Dieu. ⁶ Les soldats même, s'approchant, l'insultaient, lui présentant du vinaigre et disant : Si tu es le Roi des Juifs, sauve-toi. ⁷ Et ceux qui étaient crucifiés avec lui l'outrageaient aussi.

« salvum faciat eum, quoniam vult eum. » Quel abîme d'impiété! Trouver matière à sarcasme dans la confiance en Dieu, le plus touchant des actes de religion, comme le plus raisonnable! Mais c'est précisément parce que son Père l'aime, qu'il ne le délivre ni de la croix, ni de la mort; c'est par là qu'il doit devenir Père d'une postérité sainte et triomphateur de l'Enfer; le même psaume l'avait encore annoncé. On retrouve aussi toute cette partie de la Passion dans le Livre de la Sagesse (II, 16 et sq.).

6. Nous avons vu passer devant nous tous les représentants du judaïsme, Pontifes, Scribes, Anciens de la nation, et avec eux le peuple qui regarde. Saint Luc y ajoute les soldats, païens entraînés par l'exemple des Juifs, et qui les avaient dépassés en férocité, lorsqu'après avoir abreuvé Jésus d'outrages dans la cour de Pilate, ils avaient imaginé pour lui le manteau de pourpre, la couronne d'épines et le sceptre de roseau. Il me paraît plus probable que saint Luc mentionne ici par anticipation le vinaigre qui fut présenté au Sauveur dans les derniers instants de sa vie, quand il dit : J'ai soif. Cependant quelques Pères et plusieurs commentateurs ont pensé que les soldats lui offrirent du vinaigre à plusieurs reprises. Cette supposition n'est pourtant pas nécessaire pour expliquer les paroles de saint Luc, qui peuvent très-bien s'entendre du breuvage dont parle saint Jean.

7. Saint Marc, aussi bien que saint Matthieu, se servant ici du pluriel, on en a conclu que les deux voleurs s'étaient d'abord unis dans les mêmes blasphèmes. Je dirai dans la note suivante quelle est mon opinion. Voici, en attendant, ce qu'en dit saint Ambroise (*in Luc.*, lib. X, n. 122) : « Potuit etiam de uno pluraliter dicere, « sicut illud est Psalmi (II, 2) : *Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum*; solus enim Herodes rex, et princeps Pilatus

* Paragraphe Quinzième

JÉSUS PARLE AU BON LARRON

Or l'un des voleurs qui étaient (a) Unus autem de his a. L. XXIII
39-43.
suspendus en croix ¹ le blas- qui pendebant latronibus
phémait, disant : Si tu es le blasphemabat eum, dicens :
Christ, sauve-toi toi-même, et Si tu es Christus, salvum fac

« (Act. Ap., iv, 27) conspirasse adversus Christum Petri voce produ-
« citur. Sic et in Epistola ad Hebræos (xi, 31) habes : In caprinis
« pellibus ambulabant, secti sunt, et leonum molas obstruxerunt; cum
« solus Elias melodidem habuisse, Esaias sectus esse, Daniel a leoni-
« bus intactus mansisse doceatur. »

* La conversion d'un des voleurs n'a été rapportée que par saint Luc. Tous les auteurs qui prennent à la lettre les paroles de saint Marc, reproduites à la fin du paragraphe précédent, soutiennent qu'avant de se convertir il s'associa aux blasphèmes de son compagnon. Ils font observer que saint Matthieu s'exprime de la même manière (xxvii, 44) : « Idipsum autem et latrones, qui crucifixi erant cum eo, imprope-
« rabant ei. » Cette opinion est professée par saint Jérôme. Saint Ambroise se contente d'exprimer un doute, quoiqu'il ne soit pas arrêté par l'emploi du pluriel, ainsi qu'on l'a vu dans la citation qui termine le paragraphe xiv. Il avait dit en commençant : *Fortasse et ipse prius convitiatus est.* Mais saint Augustin déclare, sans aucune hésitation, que saint Matthieu et saint Marc *pluralem numerum pro singulari posuisse (de Cons. Evang., lib. III, c. xvi).* Aux exemples que saint Ambroise avait tirés de l'Écriture, saint Augustin en ajoute d'autres empruntés aux auteurs profanes; et il conclut ainsi : Qu'y a-t-il de plus usité que cette façon de parler : *Les gens du peuple eux-mêmes m'insultent,* bien que celui qui parle n'ait été insulté que par un seul homme? Mais ce qui me décide surtout à préférer le sentiment de saint Augustin, c'est que le mauvais larron, s'entendant réprimander, ne réplique pas à son compagnon que lui-même a changé de langage, et que tout à l'heure, lui aussi, proférait des blasphèmes contre Jésus.

1. Ces paroles constituent réellement un blasphème, car elles équivalent à celles-ci : Si tu ne descends pas de ton gibet, et si tu ne fais pas que nous descendions du nôtre, tu n'es pas le Christ, comme tu le prétends; tu te trahis par une véritable impuissance. Quelle plus sanglante injure était-il possible d'adresser au Fils de Dieu?

temetipsum, et nos. Res- nous aussi. ² Mais l'autre répon-
pondens autem alter incre- dant le reprenait, disant : Toi
pabat eum, dicens : Neque aussi, ne crains-tu point Dieu,
tu times Deum quod in ea- quand tu subis la même con-
dem damnatione es? Et nos damnation? ³ Encore pour nous
quidem juste; nam digna c'est justice; car nous rece-
factis recipimus; hic vero vons ce que nos actions mé-
nihil mali gessit. Et dicebat ritent; mais celui-ci n'a rien
ad Jesum : Domine, me- fait de mal. ⁴ Et il disait à Jé-
mento mei cum veneris in sus : Seigneur, souvenez-vous
regnum tuum. Et dixit illi de moi quand vous serez arrivé
Jesus : Amen dico tibi, ho- dans votre royaume. Et Jésus
die mecum eris in paradiso. lui dit : ⁵ En vérité, je te le dis,
aujourd'hui tu seras avec moi
dans le paradis.

2. Voilà le type du véritable zèle : courageux, charitable, éclairé. Le fervent zélateur ne peut souffrir que le compagnon de son supplice, au moment de comparaître devant le Juge éternel, soit assez dépourvu de crainte de Dieu pour unir sa voix à la voix de ceux qui blasphèment le Messie, comme si sa royauté spirituelle devait s'éteindre dans la mort. Il lui reproche son audace et sa perversité; de ce que Jésus-Christ est frappé d'une peine qu'eux seuls avaient méritée, s'ensuit-il qu'ils aient le droit de le croire coupable comme eux?

3. Pour lui, tout plein des sentiments de la foi, de l'humilité, de la contrition, il confesse ses péchés; il accepte avec résignation le châtiement qui leur était dû. Du haut de sa croix, il rend publiquement témoignage de l'innocence et de la sainteté de Jésus-Christ. C'est ainsi qu'il s'efforce d'arrêter les blasphémateurs, et de publier les gloires de son Jésus, tandis que toutes les classes l'anathématisent.

4. La Croix de Jésus-Christ ne fut, pour ce héros de la pénitence, ni scandale, ni folie, mais vertu et sagesse de Dieu. Si les autres ne le reconnaissent plus maintenant et le prennent pour un lépreux que Dieu frappe et humilie, pour lui, il ne voit dans ses plaies que les sources du salut ouvertes pour le monde entier; dans ce patient couronné d'épines, il adore le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs. Il tourne donc vers Lui son visage, et plus encore du cœur que des lèvres, il lui adresse cette prière de la confiance, qui ne pouvait manquer d'être exaucée : Seigneur, souvenez-vous de moi quand vous entrerez dans votre royaume.

5. Nous avons admiré la foi, l'humilité, la confiance, la résignation,

* Paragraphe Seizième

JÉSUS PARLE A SA MÈRE ET A JEAN

Debout près de la croix de (a) Stabant autem juxta a. J. XIX.

2; 27.

le courage, la charité de l'heureux pénitent; il nous faut maintenant recueillir avec encore plus d'admiration les paroles que le doux Sauveur lui adressa. Usant de la solennelle formule de ses affirmations infaillibles, il lui dit que ce jour-là même il sera avec lui dans le paradis : *Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso*. Le Seigneur, remarque ici saint Ambroise (*in Luc.*, lib. X, n. 121), donne toujours plus qu'on ne lui demande. « Semper enim Dominus plus tribuit quam rogatur. » Quelques interprètes ont imaginé de joindre le mot *hodie* au mot *tibi* (*dico tibi hodie*), ce qui est un artifice pour éluder la difficulté de l'explication. Car l'âme de Jésus-Christ ne monta pas ce jour-là dans le paradis; mais elle descendit aux enfers, c'est-à-dire dans les limbes des patriarches; il en fut donc de même de l'âme du bon larron. Mais ce furent précisément les limbes des patriarches qui, par l'entrée triomphante de l'âme de Jésus-Christ, devinrent le paradis spirituel. Après que le Sauveur eut consommé sur l'autel de la Croix son sacrifice sanglant, l'obstacle qui s'opposait pour ces saintes âmes à la vision intuitive de Dieu disparut à l'instant même. « Quamvis ex loco non exierint, Christo apud « inferos commorante; quia ipsa Christi præsentia pertinebat ad cumulum gloriæ. » Ainsi l'explique saint Thomas (III p., q. 52, art. 5 ad 3), qui, dans l'article précédent, avait dit que ce texte de saint Luc doit s'entendre « non de paradiso terrestri corporeo, sed de paradiso « *spirituali*, in quo esse dicuntur quicumque divina gloria perfruuntur. « Unde latro loco quidem cum Christo ad infernum descendit, ut cum « Christo esset, quia dictum erat ei : *mecum eris in paradiso*; sed præmio « in paradiso fuit, quia ibi divinitate Christi fruebatur, sicut et alii « sancti. » Ce fut donc ce jour-là même que le bon larron obtint la vision béatifique de la face de Dieu, en quoi consiste la béatitude du paradis, et dont les saints Anges ne cessent pas de jouir quand ils sont attachés à la garde des hommes, ou qu'ils accomplissent quelque spéciale mission. Et saint Ambroise ajoute (*loc. cit.*) : « Vita est enim esse « cum Christo : ideo ubi Christus, ibi vita, ibi regnum. »

* Le lecteur est déjà averti que j'ai classé les sept paroles de Jésus-Christ en croix dans l'ordre que leur assignent la plupart des commentateurs. « Tertia quæ Christus protulit verba refert Joannes,

crucem Jesu mater ejus, et ¹ Jésus étaient sa mère et la sœur
soror matris ejus, Maria de sa mère, Marie de Cléophas,

« c. XIX, v. 25, » nous dit Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. VII, n. 100). Je ne veux pourtant pas dissimuler qu'en ce qui concerne la parole qui nous occupe en ce moment saint Bonaventure s'écarte de l'opinion commune, et la place, non pas au troisième, mais au second rang : « Secundum verbum fuit ad matrem, cum dixit : *Mulier, ecce filius tuus* ; et ad Joannem, *Ecce mater tua*.... tertium fuit ad la-
« tronem. » (*Medit. Pass. Dom.*, c. LXX.)

1. La bienheureuse Vierge, sa sœur, Marie-Magdeleine et saint Jean, qui a bien raison de se nommer ici pour la seconde fois le disciple que Jésus aimait, attirés et soutenus par l'ardeur de leur amour, s'approchèrent le plus qu'ils purent de la Croix. Cette Marie, femme de Cléophas et sœur de la sainte Vierge, était mère de saint Jacques le Mineur, *juxta probabiliorem sententiam* (Ben. XIV, *loc. cit.*, n. 101). Je n'ai rien à ajouter au sujet de Marie-Magdeleine ; j'ai prouvé ailleurs que l'Évangile n'en mentionne qu'une seule ; j'aurai encore occasion de parler d'elle après la mort de Jésus. — *Marie au Calvaire*, c'est là un sujet de méditation que l'Église de Jésus-Christ devait recevoir de saint Jean, le seul qui pût dire : *Et qui vidit testimonium perhibuit*. Il comprendrait peu et honorerait imparfaitement un si grand mystère, celui qui se bornerait à ressentir une vive et tendre compassion à la vue de Marie ; il ressemblerait à ces filles émues de Jérusalem, auxquelles il fut dit de pleurer plutôt sur elles-mêmes et sur leurs enfants. Quand l'heure fut venue, la Reine des martyrs, dont l'âme, suivant la prophétie de Siméon, devait être transpercée par le glaive, gravit courageusement la montagne de la Myrrhe. Elle va fournir sa part du sacrifice volontaire que son Fils offre à Dieu, le cœur soutenu par une foi bien autrement éclairée que n'était celle d'Abraham quand il monta sur la montagne pour sacrifier son Isaac. Elle tient la place de l'Église ; et malgré l'indicible vivacité de sa douleur, proportionnée à son amour maternel et filial tout ensemble, elle accomplit avec majesté les plus augustes fonctions d'un ministère en quelque façon sacerdotal. Unissant sa propre volonté à la volonté de son Fils, elle l'offre en qualité d'holocauste à la Justice divine pour la Rédemption du genre humain. Elle sait bien qu'à Lui seul il appartient d'être le Médiateur de Dieu et des hommes, et qu'il n'a besoin d'aucun autre avec lui. Toutefois, pour imiter son Fils et lui donner par là, comme à toute la Trinité, la plus grande preuve de son amour, en même temps qu'il s'offre elle s'offre elle-même ; elle est prête à souffrir non-seulement dans son âme, mais encore dans sa chair, toutes les douleurs, tous les déchirements, toutes les tortures de son Jésus. C'est elle qui devient la Mère des vivants, bien différente de celle qui avait la première porté ce nom.

et Marie - Magdeleine. Jésus Cleophæ, et Maria Magda-
 donc, ayant vu sa Mère, et près lene. Cum vidisset ergo
 d'elle le disciple qu'il aimait, Jesus Matrem, et discipu-
 dit à sa Mère : Femme, voilà lum stantem quem dilige-
 votre fils. Ensuite il dit au dis- bat, dicit Matri suæ : Mu-
 ciple : Voilà ta mère. Et, de- lier; ecce filius tuus. Deinde
 puis cette heure-là, le disciple dicit discipulo : Ecce mater
 la prit comme étant à lui. tua. Et, ex illa hora, accepit
 eam discipulus in sua.

La première femme avait été une pierre de scandale pour celui qui l'avait reçue pour compagne et pour aide; elle l'avait entraîné dans la prévarication et dans la mort, déshéritant du même coup sa postérité tout entière. Aussi Jésus entend-il l'honorer quand il lui donne le titre de *Femme*, en même temps qu'il lui donne pour fils le disciple bien-aimé, et en lui tous ceux dont le cœur ne vit que pour le Christ; *Mulier, ecce filius tuus*. Il commande ensuite au disciple de prendre Marie avec lui et de l'honorer comme sa mère : *Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua*. Jésus, au moment de laisser Marie sur la terre, veut placer près d'elle un fils qui la serve et la vénère; c'est pourquoi il dit à son disciple : *Voilà ta mère*, et non pas : *Voilà ma mère*. Il l'appelle encore *Femme* au lieu de *Mère*, parce que déjà elle n'a presque plus de *Fils*; tant son dernier soupir est proche. Et dès ce moment le disciple que Jésus aimait, devenu le premier-né des enfants adoptifs de la Mère de Dieu, la reçoit comme lui appartenant en propre : *Et ex illa hora accepit eam discipulus in sua*; ses hommages sont les hommages d'un fils; ses soins, les soins d'un fils; la maison du fils devient la maison de la mère; Marie le suivra à Éphèse, et il sera l'heureux témoin de sa mort. Or cette mort, suivant une révélation faite à sainte Mathilde, fut causée par un transport d'amour pour son fils, joint à un tel désir d'aller enfin le rejoindre, que la nature ne put le supporter, et que les liens qui unissent l'âme au corps se brisèrent. Il convenait que l'amour seul arrêtât la vie de celle que l'amour avait rendue plus forte que la mort, dans son martyre du Calvaire. La Croix de Jésus-Christ n'est pas seulement un Autel où s'immole l'Agneau de Dieu; c'est aussi une Chaire, du haut de laquelle le Maître qui enseigne toujours a dicté le modèle des testaments. C'est bien à l'Apôtre vierge qu'il devait léguer la reine des Vierges, celle dont l'époux était vierge, la vraie Mère de Dieu, qui se plaît au milieu des lis.

* Paragraphe Dix-Septième

JÉSUS PARLE ENCORE QUATRE FOIS
ET MEURT

a. Mt. XXVII.
45.

(a) A sexta autem hora Or, depuis la sixième heure, tenebræ factæ sunt super les ténèbres ¹se firent sur toute

* Nous arrivons à la quatrième des paroles que Jésus fit entendre du haut de la Croix ; c'était vers la neuvième heure, c'est-à-dire peu d'instants avant qu'il expirât. Elle est rapportée par saint Matthieu et par saint Marc, qui n'en mentionnent aucune autre. Il y a entre les versions des deux Évangélistes la différence d'une seule lettre, qui n'en produit absolument aucune pour le sens. Saint Matthieu écrit *Eli*, saint Marc *Eloi*. C'est comme si en latin on disait *amasti et amavisti*. Ce qui m'a déterminé à préférer la version de saint Matthieu à celle de saint Marc, c'est que le mot *Eli* ressemble plus au nom du prophète que le mot *Eloi*. Quant à l'ordre que j'ai suivi dans la fusion des Évangélistes, on remarquera que j'ai voulu échapper à l'interprétation arbitraire suivant laquelle le vinaigre aurait été présenté plusieurs fois au Sauveur. Toutes les circonstances s'accordent, si l'on dit qu'à l'extrémité du roseau était attaché un faisceau d'hysope, au milieu duquel se trouvait l'éponge imbibée de vinaigre. En ce qui concerne la septième parole, qui est rapportée par saint Luc, on met les Évangélistes d'accord en remarquant que cette parole fut un grand cri, que saint Matthieu et saint Marc se contentent de mentionner sans rapporter ce que Jésus dit, tandis que saint Luc indique le cri et fait connaître les paroles, *et hæc dicens expiravit*.

1. Une obscurité qui dure trois heures, c'est-à-dire autant de temps que Jésus vécut sur la Croix, ne se produit pas sans miracle. Pré-tendre que la lune se trouva placée entre le disque du soleil et de la terre, pour expliquer le phénomène par une éclipse, c'est se jeter dans une erreur astronomique par trop grossière, attendu qu'une éclipse ne peut avoir lieu au moment de la pleine lune. Recourir à un passage de comète, c'est montrer un esprit bien inventif, sans réfléchir qu'il s'agit ici de ténèbres continues et universelles. On abandonne le sens littéral de l'Évangile, si l'on refuse d'admettre que l'obscurité se fit sentir dans le monde entier, et non pas seulement dans la Palestine, et que le soleil refusa la lumière de ses rayons à la terre, pendant que le véritable Soleil de justice souffrait et mourait.

la terre jusqu'à la neuvième universam terram usque ad
 heure, et le soleil s'obscurcit; horam nonam, (b) et obscu-
² Et vers la neuvième heure ratus est sol. (c) Et circa ho-

b. L. XXIII.
 45.
 c. Mt. XXV. 11.
 46-47.

Indépendamment de ce que les Prophètes avaient annoncé d'avance, on trouvera dans Benoît XIV (*de Canoniz. Sanct.*, p. I, c. xxv, n. 5) les témoignages des auteurs sacrés et profanes.

2. Il ne fallait pas moins que l'impiété de Calvin pour ajouter aux blasphèmes des Juifs et des bourreaux un blasphème plus atroce encore, et trouver dans ces paroles de Jésus l'expression du désespoir. L'hérésiarque est assez réfuté par ces seuls mots : *Mon Dieu! mon Dieu!* qui appartiennent à la langue de l'amour et de la confiance. Ce sont les premières paroles du Psaume XXI; en les employant, Jésus montre assez clairement que le Psaume tout entier se rapporte à lui. En effet, une partie de la prophétie qu'il contient s'était déjà accomplie; une autre s'accomplissait à cette heure même; et la suite devait montrer avec quelle exactitude de détails David écrivait d'avance l'histoire de la Passion, la mort de la Croix, le triomphe de la Résurrection, l'établissement de l'Église, l'union des âmes en un même banquet, et la perpétuité d'une impérissable famille qui vivra éternellement de la vie de Dieu. Je n'ai plus besoin d'expliquer longuement ce texte, après tout ce que j'ai dit de la tristesse de Jésus-Christ, de sa prière au jardin, des consolations que l'Ange lui apporta, de son agonie et de sa sueur de sang. (Voy. liv. XVIII, § I, II, III, n. 2.) Je ne puis cependant me dispenser de remarquer, avec saint Léon le Grand, que les paroles de Jésus-Christ sont un enseignement et non pas une plainte : *Vox ista, dilectissimi, doctrina est, non querela*. Jésus demande à son Père : *Quare sit relictus, id est non exauditus*. Puis le saint docteur explique la raison mystérieuse pour laquelle Jésus ne fut point exaucé en ce qui concerne la préservation de la mort : « Ipsa « vox non exauditi, magni est expositio sacramenti; quod nihil humano « generi conferret Redemptoris potestas, si quod petebat, nostra obtine- « ret infirmitas. » (Serm. XVI, *de Pass.*) Le même sujet occupe encore une grande partie du sermon XVII du même Père. Jésus demande à haute voix : *Quare me dereliquisti?* pour faire clairement entendre que lui-même ne devait pas être délivré de la mort, mais laissé aux mains de ses bourreaux, afin que le genre humain tout entier ne fût pas abandonné; car nul ne peut être inscrit parmi les héritiers du royaume éternel que par le sang de Jésus-Christ. Satan et ses anges ne connurent le décret de la Rédemption du monde qu'après avoir rempli toutes ces âmes cruelles de rage contre Jésus-Christ et l'avoir conduit jusqu'à la mort. Ainsi l'abandon extérieur était expressément voulu du Sauveur lui-même, qui, par obéissance envers Dieu, et par amour pour les hommes, souffrait et mourait librement, et puis ressuscitait impas-

ram nonam clamavit Jesus Jésus cria d'une voix forte, di-
voce magna, dicens : *Eli*, sant : *Eli, Eli, lamma sabac-*
Eli, lamma sabacthani, thani, c'est-à-dire : Mon Dieu,
hoc est : Deus meus, Deus mon Dieu, pourquoi m'avez-
meus, ut quid dereliquisti vous délaissé? Mais quelques-
me? Quidam autem illic uns de ceux qui étaient là, et qui
stantes, et audientes, dice- entendaient, disaient : Celui-ci
bant : *Eliam vocat iste.* appelle ³Élie. Après cela Jé-
(d) Postea sciens Jesus quia sus, sachant que tout était con-
omnia consummata sunt, ut sommé, ⁴afin que l'Écriture fût

d. J. XIX.
28-29.

sible et immortel, procurant ainsi sa propre gloire et le bien de tous ceux qu'il rachetait. Au reste, comme le Père est inséparable du Fils, ainsi la chair ne fut jamais séparée du Verbe, ni par les tourments ni par la mort, de sorte que cet abandon ne put consister ni dans la séparation de la divinité, ni dans la privation de sa toute-puissante assistance : *Eli, Eli, lamma sabacthani*.

3. Cette erreur ne fut certainement pas commise par ceux qui comprenaient le syriaque et l'hébreu : « Puto fuisse Judæos hellenistas « qui, cum verba hebraica non intelligerent, Eliæ nomen sibi notum « audire se existimaverunt. » (Lamy, *Harmon.*, lib. V, c. xxxv, n. 22.) Sans doute ces mêmes Juifs, qui avaient cru entendre le nom d'Élie, dirent aux soldats romains que Jésus appelait le Prophète. C'est pourquoi les soldats répétaient la même chose en lui présentant le vinaigre.

4. N'est-ce pas là mourir en Dieu? Tout est présent à sa pensée; il ne veut pas qu'un seul mot reste sans accomplissement, de tous ceux que les Prophètes ont dit de Lui. Immédiatement avant le crucifiement, il avait goûté le vin de myrrhe mêlé de fiel, et avait refusé de le boire; mais le même Psaume (LXVIII, 22) avait annoncé que le vinaigre serait son breuvage, et *dederunt in escam meam fel, et in siti mea potaverunt me aceto*. Cette prophétie n'avait pas encore reçu son accomplissement; il dit un seul mot, et elle se vérifie. A tous les tourments que le Fils de Dieu voulut souffrir en expiation de nos péchés, il faudra donc ajouter la soif. Après tant de fatigues et de souffrances, après avoir versé tout le sang de ses veines, il était naturel qu'il fût dévoré d'une soif ardente, et que sa langue s'attachât à son palais, suivant l'expression du même Prophète (Ps. XXI, 16). Pourtant, c'est encore plus la soif spirituelle des âmes qu'il éprouve. Oui, Jésus a soif des âmes, et il veut que les âmes aient soif de Lui : *Sitit sitiri Jesus* (S. August.). Il l'avait lui-même déclaré expressément et à haute voix, le dernier jour de la fête des Tabernacles : « Stabat Jesus, et clamabat, dicens : *Si quis sitit veniat ad me, et bibat.* » (Joan., VII, 37.)

accomplie, dit : J'ai soif. Or il consummaretur Scriptura , y avait là un vase plein de ⁵ vinaigre. Et aussitôt l'un d'eux, courant, prit une éponge, l'emplit de vinaigre, et, l'entourant d'hyssope, la mit au bout d'un roseau et lui présentait à boire, disant : Laissez, voyons si Élie consummaretur Scriptura , dixit : Sitio. Vas ergo erat positum aceto plenum. (e) Et continuo, currens, unus ex eis acceptam spongiam implevit aceto , (f) circumponensque (g) hyssopo, (h) imposituit arundini et dabat ei

e. Mt. XXVII
48.

f. Mc. XV. 36.

g. J. XIX. 29.
h. Mt. XXVII.
48.

3. Il importe assez peu que ce vase plein de vinaigre, et préparé d'avance, fût destiné aux soldats ou bien aux condamnés pour les ranimer, ou qu'il dût servir à quelque autre usage. Il me suffit de savoir que Jésus demanda à boire en disant qu'il avait soif, et qu'on lui présenta une éponge trempée dans le vinaigre, entourée d'une poignée d'hyssope, et placée au bout d'un roseau. Le roseau était employé pour atteindre à la hauteur du Crucifié, et l'hyssope pour soutenir l'éponge et la présenter à la bouche de Jésus, sans qu'elle fût comprimée par le roseau, et sans que le roseau lui-même blessât le patient. Cette manière de faire concorder le texte des Évangélistes me paraît la plus simple et la plus naturelle. Je ne comprends ni que l'hyssope ait fait le même office que le roseau, ni qu'il ait été mêlé au vinaigre. On faisait un usage fréquent de l'hyssope dans les sacrifices, et en particulier pour les aspersion de sang ou d'eau. Du Guet (*Traité de la Croix*, tom. IX, c. xvi, art. 1 et 2) explique longuement comment ses différents emplois se rapportent au sacrifice sanglant de Jésus-Christ. Ce fut un des soldats romains qui courut tremper une éponge dans le vase de vinaigre pour le présenter à la bouche du Sauveur, ainsi que le dit expressément saint Luc (xxiii, 36). Voyez ce que nous avons dit au paragraphe xiv de ce livre, note 6. Quoique saint Luc se serve du pluriel, *acetum offerentes ei*, on peut très-bien l'entendre de l'acte d'un seul, ainsi que je l'ai dit en parlant des blasphèmes du mauvais larron, attribués en apparence à tous les deux. Ici, l'un des soldats présentait le vinaigre, et les autres, d'accord avec lui, répétaient les mêmes paroles ; en d'autres termes, le premier disait : *Sinite, videamus*, comme nous le lisons dans saint Matthieu ; et ses compagnons, s'adressant à lui, parlaient au singulier : *Sine, videamus*, comme le rapporte saint Matthieu. Voilà pourquoi, sans chercher à expliquer autrement comment l'un des Évangélistes a écrit *sine* et l'autre *sinite*, j'ai reproduit le texte de tous les deux, bien persuadé que les deux paroles ont été dites. Il n'y a pas non plus lieu de s'étonner que les soldats romains, en garnison à Jérusalem, eussent une certaine connaissance de la religion des Juifs, de l'attente du Messie-Roi et de la venue d'Élie.

2. Mc. XV. 36. bibere, (z) dicens : Sinite, viendra le déposer. Mais les
 videamus si veniat Elias ad autres disaient : Attends, voyons
 4. Mt. XXVII. deponendum eum. (k) Cæ- si Élie vient le délivrer. ⁶ Lors
 49. teri vero dicebant : Sine, donc que Jésus eut pris le vi-
 videamus an veniat Elias li- naigre, il dit : Tout est con-
 4. J. XIX. 30 berans eum. (l) Cum ergo sommé. ⁷ Et criant encore d'une

6. Jésus-Christ but le vinaigre, dans lequel saint Ambroise reconnaît les amertumes de la vie; il les prit pour lui, afin de nous donner à nous-mêmes les douceurs de sa grâce : « Meam amaritudinem bibit Christus, ut mihi gratiæ suæ refunderet suavitatem. » (S. Ambros., in Psalm., CXVII.) Le saint docteur dit dans un autre endroit : « Accetum itaque bibitur, vinum cum felle non bibitur » (S. Ambros., in Luc., lib. X, n. 124); ce qui montre, pour le dire en passant, qu'il ne confondait pas, comme certains auteurs dont nous avons relevé l'inexactitude, le breuvage que Jésus refusa au moment d'être mis en croix avec le vinaigre qu'il but avant de mourir. Le Sauveur parla ensuite pour la sixième fois, et dit : *Consummatum est*. Déjà, dans la prière qu'il fit après la Cène, il avait dit à son Père : « *Opus consummavi quod dedisti mihi, ut faciam* (Joan., XVII, 4). Ainsi tout ce qui est écrit dans les Livres saints sur l'Incarnation, la Nativité, la Vie, la Prédication, les Miracles, la Passion de l'Homme-Dieu, tout cela est accompli; l'holocauste est offert et consumé; la victoire est remportée; le démon est dépouillé de l'empire qu'il exerçait sur le monde; l'homme est remis en liberté : *consummatum est*. Il ne lui reste plus qu'à mourir.

7. Jésus avait tout à l'heure jeté un grand cri en disant : *Eli, Eli, lamma sabacthani*; il en fait entendre un autre encore plus prodigieux, au moment même où il prononce sa dernière parole, incline la tête et meurt. Si l'on rapproche ces deux cris, deux grands mystères se découvrent : un impie a bien pu, travestissant le premier, y chercher l'expression du découragement, et la preuve de l'abandon absolu; mais le second met dans tout son jour l'inébranlable confiance que la Fils a dans son Père, parce qu'il l'aime, parce qu'il se sait aimé, parce qu'il a la certitude que sa prière est exaucée. Si le premier cri laissait encore quelque peu voilé aux yeux de Satan le décret qui avait subordonné la Rédemption du genre humain à une seule condition, que Jésus-Christ obéît librement jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix; le second cri terrasse l'ennemi de Dieu et des hommes, et lui fait sentir tout le poids de la main qui l'a vaincu, sans lui laisser l'espoir de jamais relever la tête. Ainsi, parce qu'il a causé la mort de Celui qui ne pouvait recevoir aucune atteinte de la malice du serpent, le voilà vaincu par un plus fort que lui et un mieux armé; le voilà

voix forte, Jésus dit : ⁸Mon accepisset Jesus acetum, Père, je remets mon esprit dixit : Consummatum est. entre vos mains. ⁹Et disant Et (*m*) iterum clamans voce magna, (*n*) Jésus ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens, (*o*) inclinato capite, (*p*) emisit spiritum.

m. Mt. XXVII.
50.

n. L. XXIII.
46.

o. J. XIX. 30

p Mt XXVII
50.

dépossédé en toute rigueur de justice des dépouilles qu'il avait ravies, en séduisant Ève et en entraînant le premier homme à la désobéissance. C'est maintenant qu'il reconnaît en Jésus le véritable Samson, qui n'a eu qu'à étendre les deux bras (Judic., xvi, 29), qu'à formuler une prière, pour arracher d'un coup les colonnes de l'édifice, et, victime volontaire, ensevelir sous les ruines les irréconciliables ennemis d'Israël, au moment même où ils célébraient, dans les transports d'une infernale joie, son humiliation et leur victoire. « Si enim « crudelis, et superbus inimicus consilium misericordiæ Dei nosse « potuisset, Judæorum animos mansuetudine potius temperare quam « injustis odiis studuisset accendere, ne omnium captivorum amisisset « servitutem, dum nihil sibi debentis persequitur libertatem. Fefellit « ergo illum malignitas sua. » (S. Leo, serm. XI, *in Pass.*)

8. Jésus emprunte cette parole au Psaume XXX, 6, en y ajoutant le nom de son Père, *Pater*. Il lui confie son esprit, afin qu'il ne reste pas longtemps séparé de son corps, ainsi que l'explique saint Ambroise (*in Luc.*, lib. X, n. 126) : « Et ideo ait : *quoniam non derelinques in inferno animam meam.* » Apprenons à remettre notre âme dans les mains de Dieu seul. Il est notre Père, et c'en est assez pour que notre confiance ne doive jamais défaillir, surtout à l'heure de la mort. Le Sauveur, en recommandant son âme, lui a aussi recommandé les nôtres.

9. Jésus incline la tête en signe d'obéissance envers son Père et d'amour pour les hommes; et puis, non par force et par nécessité, mais librement et de sa volonté propre, il rend l'esprit. « Quod enim « emittitur, voluntarium est; quod amittitur, necessarium. Propterea « addidit : *magna voce.* » (S. Ambr., *loc. cit.*, n. 127.) « Quis ita « dormit quando voluerit, sicut Jesus mortuus est quando voluit? « Quis ita vestem deponit quando voluerit, sicut se carne exiit quando « voluit? Quis ita cum voluerit abit, quomodo cum voluit obiit? « Quanta speranda, vel timenda potestas est judicantis, si apparuit « tanta morientis? »

* Paragraphe Dix-Huitième

PRODIGES QUI ACCOMPAGNÈRENT LA MORT
DE JÉSUS-CHRIST

« Mt. XXVII.
51-53.

(a) Et ecce velum Templi Et voilà que ¹le voile du scissum est in duas partes a Temple se déchira en deux, summo usque deorsum; et depuis le haut jusqu'en bas; terra mota est, et petræ scis- ²et la terre trembla, et les pier- sæ sunt, et monumenta res se fendirent, et les sépul- aperta sunt, et multa cor- cres s'ouvrirent, et beaucoup pora Sanctorum qui dor- de corps des Saints qui s'étaient mierant surrexerunt, et ex- endormis se levèrent; et sortant

* « Recte D. Augustinus (*de Cons. Evang.*, lib. V, c. 19) obser-
« vavit, illud ecce significare velum Templi, *statim* atque Christus spi-
« ritum emisit, fuisse discissum; ita ut mors Christi scissi veli causa
« fuisse demonstratur. Itaque, quod Lucas (xxiii, 45) veli scissionem
« cum tenebris, quæ vivente adhuc Christo factæ sunt, junxerit,
« per anticipationem historiæ fecisse credendum est. » (Maldonat,
in Matth., xxvii, 51.)

1. Quel fut celui des deux voiles du Temple qui se déchira, celui qui fermait le *saint des saints*, ou le voile extérieur? Je pense que ce fut le premier; et ce qui me détermine, c'est que saint Paul recon- nait en lui un symbole de la Chair du Christ, le Grand Prêtre, le Prêtre éternel : « *Per velamen*, id est Carnem suam, et Sacerdotem magnum « *super domum Dei.* » (Hebr., x, 20, 21.) Ainsi le paradis, le ciel, qui est le *sancta sanctorum* de la Divinité, est ouvert par la sanglante immolation de l'Agneau de Dieu; les figures de l'Ancien Testament disparaissent, et le voile se déchire pour faire place à la vérité du Nouveau. Mais écoutons saint Léon (Serm. X, *de Pass.*) : Velum cujus « *objectu includebantur sancta sanctorum a summo usque ad ima* « *direptum est : Et sacrum illud mysticumque secretum, quod solus* « *summus Pontifex jussus fuerat intrare, reseratum est; ut nihil jam* « *esset discretionis, ubi nihil resederat sanctitatis.* »

2. C'est par ces prodiges, suivant l'observation du même saint docteur, que la nature répond aux injures sacrilèges que les perfides Juifs vomissent contre le Divin Crucifié.

de leurs tombeaux après sa euntes de monumentis post résurrection, ³ ils vinrent dans resurrectionem ejus vene- la cité sainte et apparurent à un runt in sanctam civitatem grand nombre. ⁴ Or le centu- et apparuerunt multis. (b) Vi-

b. Mc. XV. 39.

3. C'est à Jérusalem que les apparitions eurent lieu ; mais on peut conclure des expressions mêmes de l'Évangéliste que des tombeaux s'ouvrirent aussi, et que des morts ressuscitèrent en dehors de la ville, non pas toutefois avant la résurrection de Jésus-Christ, à qui seul appartenait le titre de Premices de ceux qui se sont endormis, *Primitiæ dormientium*, et de Premier-Né d'entre les morts. Il est impossible de dire quels furent ces élus d'une résurrection anticipée, et si, après être rentrés en possession de la vie, ils retournèrent à leur repos pour attendre le temps de l'universelle résurrection ; le silence de saint Matthieu ne permet ici que des conjectures. Saint Thomas (III p. q. 53, art. 8 *ad* 2), après avoir rapporté ce qu'ont dit saint Jérôme et saint Augustin, penche plutôt pour l'opinion de ce dernier, qui ne paraît pas avoir admis que les Saints dont parle l'Évangile soient montés au ciel avec leurs corps. « Sic ergo Augustinus sentire videtur, quod resurrexerint, *iterum* morituri. » Puis il ajoute que les raisons de saint Jérôme lui semblent moins décisives que celles de saint Augustin. « Rationes tamen Augustini multo efficaciores videntur. » Il est remarquable que Jérusalem conserve son nom de Cité Sainte même après le déicide.

4. Cet officier romain, que saint Léon (Serm. XVII, *de Pass.*) appelle *Custos supplicii*, frappé de tous les signes extraordinaires qui éclatent dans la nature, et plus encore d'entendre Jésus prononcer d'une voix pleine de force et de vie la dernière prière qui précéda son dernier soupir, fut le premier, après le bon larron, qui rendit témoignage à Jésus crucifié, en confessant qu'il était le vrai Fils de Dieu. Cette héroïque confession, certainement accompagnée d'un acte intérieur de la foi qui venait de lui être donnée d'en haut, mais aussi d'une sincère componction qui le convertit à Dieu, ne fut autre chose que l'admirable effet de la prière et des mérites du Sauveur. L'exemple du chef fut bientôt imité par les soldats ; eux aussi, pénétrés d'une crainte salutaire à la vue de tant de miracles, et surtout en sentant la terre trembler sous leurs pieds, firent retentir le Calvaire, non plus de blasphèmes, mais de solennelles professions de foi : *Vere Filius Dei erat iste*. C'est alors que se vérifia ce que le Seigneur lui-même avait annoncé à ses deux Apôtres, André et Philippe, à propos des Gentils qui demandaient à le voir : *Et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum*. (Joan., XII, 32.) A quoi j'ajoute avec saint Léon : « Ut appareat paratiores ad intelligendum Filium Dei tunc fuisse ro- manus milites, quam israeliticos sacerdotes. (S. Leo., *loc. cit.*) Saint

	deus autem centurio, qui ex	rion, qui se tenait vis-à-vis,
c. L. XXIII. 47.	adverso stabat, (c) quod fac-	voyant ce qui était arrivé, qu'il
d. Mc. XV. 39.	tum fuerat, (d) quia sic cla-	avait expiré en jetant un pareil
e. L. XXIII. 47.	mans expirasset, (e) glorifi-	cri, glorifia Dieu, disant : Vrai-
f. Mc. XV. 39.	cavit Deum, dicens : Vere hic	ment cet homme était juste.
	homo justus erat. (f) Vere	Vraiment cet homme était le
	hic homo Filius Dei erat.	Fils de Dieu. Et ceux qui étaient
g. Mt. XXVII. 44.	(g) Et qui cum eo erant cus-	avec lui pour garder Jésus,
	todientes Jesum, viso terræ	voyant le tremblement de terre
	motu, et his quæ fiebant,	et tout ce qui se passait, furent
	timuerunt valde dicentes :	saisis d'une grande frayeur et
	Vere Filius Dei erat iste.	dirent : Vraiment celui-ci était
h. L. XXIII. 48.	(h) Et omnis turba eorum	le Fils de Dieu. ⁵ Et toute la
	qui simul aderant ad specta-	soule de ceux qui assistaient à
	culum istud, et videbant	ce spectacle, et qui voyaient ce
	quæ fiebant, percutientes	qui se passait, s'en retour-
	pectora sua revertebantur.	naient frappant leur poitrine.

Jean Chrysostome atteste ainsi la tradition dont ce centurion est l'objet : « Quidam vero narrant hunc centurionem postea in fide « roboratum, martyrium fortiter subiisse. » (Chrysost., *in Matth.*, *Hom.* LXXXIX.)

5. Cependant ce ne furent pas seulement des Gentils, mais encore des Juifs, spectateurs de tout ce qui s'était passé sur le Calvaire, qui, effrayés et touchés, descendirent de la montagne en se frappant la poitrine ; ils entraient ainsi dans la voie de parfaite conversion, où la prédication des Apôtres les trouva le jour de la Pentecôte. Mais que de Princes des prêtres, que d'Anciens, que d'autres en un mot, restèrent plus durs que la pierre ! Nous les retrouverons obstinés dans leur incrédulité, traitant encore Jésus d'imposteur après sa mort, et uniquement occupés d'obscurcir l'éclat de sa gloire.

* Paragraphe Dix-Neuvième

LE COUP DE LANCE

Or 'tous ceux qui étaient de la connaissance de Jésus, et les femmes qui l'avaient suivi de Galilée pour le servir, se tenaient à distance et regardaient de loin

(a) Stabant autem omnes noti ejus a longe, et mulieres (b) quæ sequutæ erant Jesum a Galilæa ministrantes ei, (c) hæc (d) de longe aspi-

a. L. XXIII. 49.
 b Mt. XXV 11, 65.
 c L. XXIII. 49.
 d Mc. XV, 40.

* Les trois premiers Évangélistes font ici l'énumération des personnes qui furent présentes à la mort de Jésus sur le Calvaire. Il y a quelque difficulté à rendre compte du mot *longe* qu'ils emploient à l'égard des femmes aussi bien qu'à l'égard des hommes, ce qui semble ne pouvoir se concilier avec le récit de saint Jean : « Stabant autem *juxta crucem* « *Jesu Mater ejus, et soror matris ejus, etc.* » (Joan. XIX, 25.) La réponse est que la Mère de Jésus, et les deux femmes nommées par saint Jean, qui était lui-même avec elles, se tenaient non pas sous la Croix du Sauveur, mais aussi près qu'il leur était possible et que les gardes le leur permettaient, assez près certainement pour tout voir et tout entendre. Les autres saintes femmes, et les amis de Jésus, se tenaient plus à l'écart. Les mots *près* et *loin* n'ont jamais qu'une valeur relative ; et la distance qu'ils indiquent varie suivant le lieu, le temps, la nature des obstacles ; de plus, il n'est pas probable que chacun ait pu rester toujours à la même place.

1. L'Évangile ne dit pas quels étaient ces autres amis du Seigneur, outre la Sainte Vierge, le disciple bien-aimé, et les saintes femmes désignées par leurs noms. Mais il est bien évident que ce qui est dit par saint Luc de *tous* ceux qui étaient de la connaissance de Jésus ne doit s'entendre que de ceux qui étaient présents, et non pas dans ce sens, que *tous* ceux qui le connaissaient, que *tous* ceux qui avaient des relations particulières avec lui fussent là. Les femmes tiennent ici la place d'honneur. Après avoir suivi constamment Jésus-Christ, après avoir mis à son service leurs biens et leurs services personnels, elles ne l'abandonnèrent pas même au Calvaire ; elles assistèrent à son Sacrifice sanglant, et lui montrèrent au moins de la pitié et de la compassion. La suite nous fera voir comment les Anges, et le Seigneur lui-même, honorèrent et récompensèrent cette constance après la Résurrection.

cientes. Inter quas erat Maria Magdalene, et Maria, Marie² Magdeleine, Marie, mère Jacobi Minoris et Joseph de Jacques le Mineur et de Joseph, mater, et Salome, (e) mater et Salomé, mère des fils de Zé-
 e. Mt. XXVII. 56. bédée; (f) et cum bédée; qui, pendant que Jésus
 f. Mc XV. 41. esset in Galilæa sequeban- était en Galilée, le suivaient et
 tur eum, et ministrabant le servaient; et beaucoup d'au-
 ei; et aliæ multæ quæ si- tres qui étaient montées avec
 mul cum eo ascenderant Je- lui à Jérusalem. Les Juifs donc
 rosolymam. (g) Judæi ergo (parce que c'était³ le jour de la
 (quoniam Parasceve erat), ut Préparation), afin que les corps
 non remanerent in cruce ne restassent pas en croix le
 corpora Sabbatho (erat enim jour du Sabbat (car ce jour de
 magnus dies ille Sabbathi), Sabbat était ⁴ très-solennel),

g. J. XIX.
31-57

2. De ce que Marie Magdeleine est nommée avec les autres saintes femmes qui suivaient Jésus, on aurait tort de conclure qu'elle était de la Galilée, et qu'il ne s'agit pas de la sœur de Lazare et de Marthe; le texte de l'Évangile n'autorise en aucune façon à croire que les femmes de Galilée aient eu seules l'honneur de mettre leurs biens au service de Jésus, et de le suivre jusqu'au Calvaire. Marie, mère de l'apôtre saint Jacques le Mineur et de Joseph, est très-probablement la même que *Marie de Cléophas*, c'est-à-dire femme de Cléophas, nommée par saint Jean (xix, 25), ainsi que je l'ai prouvé plus haut (§ xvi, n. 1). Enfin, que Salomé soit la mère des fils de Zébédée, c'est ce qui résulte des textes de saint Matthieu et de saint Marc, rapprochés l'un de l'autre. Saint Matthieu, après avoir nommé Magdeleine et Marie, mère de Jacques et de Joseph, désigne une troisième personne sous la dénomination de *mère des fils de Zébédée*; saint Marc nomme également les deux premières, et appelle la troisième *Salomé*. Donc *Salomé* est la mère des fils de Zébédée. Origène ajoute à notre raisonnement le poids de son témoignage.

3. Il n'y a plus à tergiverser sur ce mot de *Parasceve*, après l'explication textuelle que nous en donne saint Marc (xv, 42) : *Quod est ante Sabbathum* : *Parasceve* est la même chose que *la veille du Sabbat*, ou le *vendredi*. Tous les Sabbats de l'année étaient rigoureusement observés par les Juifs, et ils auraient cru violer la loi en se permettant ces jours-là de préparer même des aliments. Tout devait être *préparé* la veille; et voilà pourquoi la veille du Sabbat s'appelait *Parasceve*, c'est-à-dire *Préparation*.

4. Mais quelle était la solennité particulière du Sabbat qui se ren-

prièrent Pilate qu'on leur rom- rogaverunt Pilatum, ut fran-
pût les jambes et qu'on les en- gerentur eorum crura, et
levât. ⁵ Les soldats vinrent donc, tollerentur. Venerunt ergo
et rompirent les jambes du pre- milites, et primi quidem
mier, puis du second, qui avait fregerunt crura, et alterius,
été crucifié avec lui. Mais quand qui crucifixus est cum eo.
ils vinrent à Jésus, et qu'ils le Ad Jesum autem cum venis-

contraît le lendemain de la mort de Jésus-Christ? La réponse est facile : ce Sabbat appartenait à l'octave de la grande solennité de Pâque. Cette explication si simple coupe court aux difficultés que semble présenter la conciliation des Évangélistes, et dispense de recourir à cette étrange supposition que, cette année-là, Jésus-Christ anticipa la célébration de la Pâque, et que les Juifs la différèrent. Il ne convenait pas que l'allégresse du Sabbat pascal fût troublée par la vue de trois cadavres attachés encore à leurs gibets. (Mais que le premier, le principal et le plus solennel des huit jours de la solennité eût été souillé par un crime atroce, ces hypocrites n'en avaient aucun souci.) Nous avons dit que le supplice de la croix était en usage même chez les Romains; souvent, pour abrégér les tortures des condamnés, on leur brisait les jambes. Les Juifs, qui connaissaient cette coutume, mais qui obéissaient à un tout autre sentiment que celui de la compassion, allèrent donc prier Pilate de faire en sorte que leur victime disparût sans retard. Mais Jésus, du haut de sa Croix, disposait en maître du temps et des événements; il ne voulut pas que son corps sacré reçût cette injure, et, avant que l'ordre d'exécuter ce que les Juifs avaient demandé arrivât au Calvaire, il avait rendu l'esprit.

5. Les deux larrons avaient survécu à Jésus-Christ; ils eurent donc à subir le *crurifragium*, et moururent dans ce supplice, l'un de la précieuse mort des saints, l'autre de la mort terrible des pécheurs. Les soldats s'arrêtèrent ensuite sous la Croix de Jésus, et, le voyant mort, ils jugèrent inutile de lui briser les jambes. Mais l'un d'entre eux, sans qu'il eût reçu aucun ordre, sans qu'aucun usage semblable expliquât sa conduite, uniquement par un dessein de Dieu, ouvrit avec sa lance le côté du Seigneur inanimé, et de cette cinquième plaie jaillit miraculeusement du sang et de l'eau. Ainsi se trouva démontrée par une preuve de plus l'incontestable réalité de sa mort, et, par suite, la vérité de sa Résurrection. Même il voulut garder dans son corps ressuscité la trace de cette blessure, comme un signe caractéristique de l'identité de sa chair. Ainsi le Verbe de Dieu, qui ne cessa pas un seul instant d'être uni et à son corps et à son âme, ne permit pas qu'un seul de ses os fût brisé; mais il voulut que son cœur ouvert devint

sent, ut viderunt eum jam virent déjà mort, ils ne rompi-
mortuum, non fregerunt rent point ses jambes; ⁶ mais
ejus crura; sed unus mili- un des soldats ouvrit son côté
tum lancea latus ejus ape- avec une lance, et aussitôt il en
ruit, et continuo exivit san- sortit du sang et de l'eau. ⁷ Et
guis et aqua. Et qui vidit celui qui l'a vu en a rendu té-
testimonium perhibuit, et moignage, et son témoignage
verum est testimonium ejus. est vrai. Et il sait qu'il dit vrai,

une source de bénédictions. Ainsi les hommes peuvent user et abuser de leur libre arbitre; mais ils n'arriveront jamais à entraver les desseins de Dieu; il fait servir à leur exécution les volontés même les plus coupables de la terre et de l'enfer, et tirer le bien du mal est un privilège qui n'appartient qu'à lui.

6. L'Évangéliste ne désigne pas le côté droit; mais, outre l'ancienne tradition, nous avons le témoignage du saint suaire, conservé à Turin, qui porte à gauche l'impression de la cicatrice, d'où il résulte nécessairement qu'elle était à droite; c'est aussi ce qu'affirment Innocent III (*de Sacr. Alt. Sacram.*, liv. II, c. LIV) et le vénérable Bède (*in Libros Regum*, q. 12). En ce qui concerne le sang et l'eau, je trouve plus conforme au texte évangélique de dire que le sang sortit d'abord et l'eau ensuite. Cette eau fut de l'eau naturelle, et non pas une humeur phlegmatique; le même pape Innocent III l'a ainsi défini (*Decretal. in quadam Tit. de Celebr. Missar.*): *Qualiscumque fuerit illa aqua... utique vera fuit.* J'ai dit que le sang et l'eau sortirent miraculeusement. « Nisi enim... miraculum fuisset, S. Evangelista triplicem de « hujus eventus veritate asseverationem non subjunxisset. » (*Natal. Alex. Exposit. in Joan. Sens. litt.*, c. XIX.) On peut consulter sur ce point Benoît XIV (*de Canoniz. Sanct.*, liv. IV, p. 1). Les Pères s'étendent longuement sur les mystères de cette ouverture faite à l'arche véritable du salut. Les plus manifestes sont ceux qui se rapportent à la formation de l'Église, véritable Épouse de Jésus-Christ; c'est ainsi que d'une côte d'Adam endormi Dieu forma la première femme, qu'il lui donna pour épouse. L'autre mystère est relatif à la source des sacrements, dont les principaux sont le Baptême et l'Eucharistie. « Aqua « et sanguis exivit: illa quæ diluat, iste qui redimat. Bibamus ergo « pretium nostrum, ut bibendo redimamur. » (S. Ambros. *in Luc.*, liv. X, n. 135.)

7. Saint Jean parle souvent de lui-même à la troisième personne. Et comme témoin oculaire, et comme inspiré par le Saint-Esprit, il a la conscience de ne dire que la vérité; il l'affirme, afin que les autres la croient.

afin que vous croyiez aussi. Car Et ille scit quia vera dicit, ces choses ont été faites afin ut et vos credatis. Facta que s'accomplît l'Écriture : sunt enim hæc ut Scriptura
 8 Vous ne rompez aucun de ses impleretur : Os non com- os. Et dans un autre endroit minuetis ex eo. Et iterum l'Écriture dit encore : 9 Ils por- alia Scriptura dicit : Vide- teront leurs regards sur celui bunt in quem transfixerunt. qu'ils ont transpercé.

* Paragraphe Vingtième

LE CORPS DE JÉSUS-CHRIST EST DÉPOSÉ DE LA CROIX ET ENSEVELI

Après cela, le soir étant déjà (a) Post hæc autem, (b) et venu ¹ (parce que c'était la Pa- cum jam sero esset factum

a. J. XIX. 38.
b. Mc. XV. 42.

8. Cette prophétie se trouve deux fois dans l'Écriture, au livre de l'Exode (xii, 46) : « Nec os illius confringetis ; » et au livre des Nombres (ix, 12) : « Os ejus non confringent. » C'est donc à Jésus-Christ que se rapportait ce qui avait été dit de l'Agneau Pascal, et lui avait été appliqué jusqu'alors. C'est que Lui seul est le véritable Agneau de Dieu, devenu volontairement la victime de notre Pâque.

9. L'autre prophétie est de Zacharie (xii, 10) : « Et aspicient in me quem confixerunt. » Saint Jean dit encore dans l'Apocalypse : « Et videbit eum omnis populus, et qui eum pupugerunt. » Ces dernières paroles font entendre qu'au Jugement dernier Jésus-Christ montrera les marques de ses plaies.

* Tous les Évangélistes racontent l'histoire de la déposition et de la sépulture. Joseph est nommé par tous, et chacun fait connaître une des qualités qui le distinguent. Les trois premiers n'avaient point mentionné Nicodème ; mais saint Jean, qui en avait parlé deux autres fois dans son Évangile, ne manque pas de dire la part qu'il eut à la sépulture du Sauveur. Parmi les saintes femmes, saint Matthieu et saint Marc n'en nomment que deux. Saint Luc en désigne un groupe, sans donner aucun nom.

1. Jésus étant mort peu de temps après la neuvième heure, trois

c. Mt. XXVII. 37.	(quia erat Parasceve, quod est ante Sabbatum), (c) venit quidam homo dives ab	rascève, c'est-à-dire avant le Sabbat), vint un homme riche d'Arimathie, ville de la Judée,
d. L. XXIII. 51.	Arimathæa (d) civitate Ju-	du nom de Joseph, noble dé-
e. Mt. XXVII. 37.	dææ, (e) nomine Joseph,	curion, homme bon et juste. Il
f. Mc. XV. 43.	(f) nobilis decurio, (g) vir	n'avait consenti ni au dessein,
g. L. XXIII. 50-51.	bonus et justus. Hic non	ni aux actes des autres; et lui
h. Mc. XV. 43.	consenserat consilio et ac-	aussi était dans l'attente du
i. Mt. XXVII. 58.	tibus eorum; (h) et ipse	royaume de Dieu. ² Ce fut lui
k. Mc. XV. 43.	erat expectans regnum Dei.	qui alla, et entra courageuse-
	(i) Hic accessit (k) et au-	ment chez Pilate, et le pria de
	dacter introivit ad Pilatum,	lui donner le corps de Jésus,

heures avant que le soleil se couchât le jour de la *Parascève*, et que le sabbat fût commencé, la Providence, qui ne cesse pas de veiller aux intérêts de sa gloire, toucha le cœur de deux hommes, que leur situation et leurs richesses, aussi bien que l'honnêteté de leur vie, mettaient particulièrement en évidence. Tous deux s'étaient soigneusement tenus à l'écart des desseins et des actes de ceux qui conspiraient contre le Sauveur; pour eux Jésus était le Maître qui enseigne la vérité, le Christ de Dieu, envoyé pour le salut d'Israël et de toutes les nations du monde; Joseph, quoique originaire d'Arimathie, était établi à Jérusalem; il s'y était préparé un tombeau; il y avait un rang que l'on peut appeler sénatorial; car c'est là le sens de ces mots, *nobilis decurio*, qui ne désigne pas, comme on l'a prétendu, une fonction militaire. Les honneurs qu'il rendit avec un courage héroïque au corps inanimé du Sauveur, les soins pieux dont il voulut, aussi bien que Nicodème, se charger personnellement, sont regardés par quelques interprètes comme inaugurant les hommages que le *glorieux sépulcre* devait recevoir, et qui étaient annoncés par le prophète Isaïe : *Et erit sepulchrum ejus gloriosum.* (Isaïe, XI, 10.)

2. Les corps des suppliciés ne pouvaient être détachés de la croix sans un ordre du gouverneur. Or voici que Joseph, que la crainte avait toujours empêché jusque-là de se faire connaître pour disciple de Jésus, triomphe enfin du respect humain et des faiblesses qu'il inspire; il ne rougit plus de se déclarer ouvertement du parti du Crucifié; il ne songe plus qu'il peut se compromettre en demandant son corps à Pilate pour lui donner une respectueuse sépulture. Un tel changement, si complet et si imprévu, ne peut être que l'effet des prières de Jésus en croix et de l'attraction qu'il devait de là exercer sur les âmes : *Omnia traham ad meipsum.* (Joan., XII, 32.)

parce que lui aussi était disciple de Jésus, mais en secret, par crainte des Juifs. ³ Pilate s'étonnait qu'il fût mort sitôt. Il fit donc venir le centurion, et lui demanda s'il était déjà mort. Et en ayant été assuré par le centurion, il donna le corps à Joseph. ⁴ Et Joseph, ayant acheté un linceul, vint donc et prit le corps de Jésus; et l'ayant déposé, il l'enveloppa dans le linceul net. ⁵ Vint aussi Nicodème

et (l) rogavit Pilatum, (m) et petiit corpus Jesu, (n) eo quod esset (o) et ipse discipulus (p) Jesu, occultus autem propter metum Judæorum. (q) Pilatus autem mirabatur si jam obiisset. Et accersito centurione, interrogavit eum si jam mortuus esset. Et cum cognovisset a centurione, donavit corpus Joseph. (r) Tunc Pilatus jussit reddi corpus. (s) Joseph

l. J. XIX. 38.

iii. 1. XXIII.

52.

n. J. XIX. 38.

o. Mt. XXVII.

57.

p. J. XIX. 38.

q. Mc. XV.

44-45.

r. Mt. XXVII.

58.

s. Mc. XV. 46.

3. Pilate ne peut croire que Jésus soit déjà mort, mort avant les deux autres, et trois heures à peine après le crucifiement. Il fait donc venir celui qui avait été chargé de sa garde pour s'assurer de la vérité du fait. L'étonnement du gouverneur romain pourrait s'expliquer par l'expérience; il avait peut-être constaté que plus d'un supplicié survivait au delà même d'une journée entière. Mais il faut plutôt se souvenir que Pilate avait considéré Jésus comme un homme divin, capable par conséquent de subir le supplice de la croix sans mourir, ou de s'en délivrer s'il le voulait. On n'a pas oublié que, lorsqu'il l'entendit accuser de s'être dit le Fils de Dieu, il ressentit aussitôt une grande crainte : *Magis timuit*. Il accorde sans difficulté ce que Joseph demande, parce que à ses yeux Jésus, bien loin qu'il doive être privé de sépulture, est digne de recevoir toute sorte d'honneurs. Ce fut, dit saint Ambroise, en recevant un pareil trésor, que Joseph se trouva véritablement riche. « Et merito dives hoc loco dicitur, ubi corpus suscepit Christi. » (*Loc. cit.*, n. 139.)

4. Quoique l'Évangile ne désigne ici nommément que le linceul, il faut l'entendre évidemment du suaire, des bandelettes, et de tout ce qui devait servir à l'embaumement; l'usage des Juifs est clairement indiqué dans l'histoire de la résurrection de Lazare, de qui saint Jean dit qu'il sortit de son tombeau, *ligatus pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata*. (*Joan.*, XI, 44.)

5. Il convenait que Joseph eût la première place dans le récit de la sépulture, et parce que ce fut lui qui eut le courage d'aller trouver Pilate et qui reçut le corps de Jésus, et parce que le sépulcre où ce dépôt sacré fut mis appartenait à Joseph. On comprend donc que saint

t. J. XIX. 38. autem mercatus sindonem, (t) venit ergo, et tulit corpus Jesu, (u) et depositum involvit (x) illud in sindone munda. (y) Venit autem et Nicodemus (qui venerat ad Jesum nocte primum), ferrens mixturam myrrhæ et aloes quasi libras centum. Acceperunt ergo corpus Jesu, et ligaverunt illud lin-

(qui la première fois était venu trouver Jésus pendant la nuit), portant environ cent livres d'un mélange de myrrhe et d'aloès. Ils prirent donc le corps de Jésus, et le lièrent de bandelettes de lin avec des parfums, comme les Juifs ont coutume d'ensevelir. Or il y avait, au lieu où il fut crucifié, un jardin; ⁶ et dans le jardin ⁷ un

Matthieu, saint Marc et saint Luc ne parlent que de lui. Mais on comprend aussi que l'histoire avait droit au nom de Nicodème, qui voulut accomplir avec lui cette glorieuse tâche. Saint Jean a donc fait la part de Nicodème, qu'il avait déjà nommé deux fois dans son Évangile; de Nicodème, un des principaux parmi les Juifs, Pharisien de profession, désigné par Jésus-Christ lui-même comme *Magister in Israel* (Joan., III, 10); de Nicodème qui avait pris avec tant d'énergie la défense du Sauveur dans une assemblée, et qui pour ce fait avait été dédaigneusement traité de Galiléen : *Numquid et tu Galilæus es?* (Joan., VII, 52.) Or c'est à lui que revient spécialement l'honneur d'avoir généreusement acheté les cent livres du mélange de myrrhe et d'aloès destinées à embaumer le corps de Jésus. Il résulte de là que lui aussi était riche et qu'il aimait tendrement son Maître, puisqu'il n'hésite pas à se montrer publiquement occupé de sa sépulture, et qu'il ne craint plus le mépris de sa secte ni les insultes des Pharisiens.

6. Ce fut dans un jardin qu'Adam mérita la mort et qu'il la transmit à tous ses descendants, héritiers de la peine comme ils sont héritiers de la faute. Ce fut dans le jardin de Gethsemani que le second Adam entra dans la carrière de sa Passion, et qu'il commença à expier la faute du premier et de toute sa postérité, en acceptant, pour obéir à son Père, et pour racheter le genre humain, la mort, et la mort de la croix. C'est encore dans un jardin que, mort, il veut être enseveli, pour ressusciter de là vainqueur de la mort, afin de donner la vie éternelle à tous ceux qui croiront en lui, et contre qui la sentence de mort éternelle était portée.

7. Cette double circonstance, que le sépulcre était neuf et n'avait encore reçu le corps de personne, empêchait que les ennemis de Jésus pussent nier sa résurrection et l'attribuer à quelque autre. « Bene autem « *novò secundum litteram quidem, ne alius suscitatus a perfidis dice-*

sépulcre neuf où personne en- teis cum aromatibus, sicut
 core n'avait été mis. Ce fut donc mos est Judæis sepelire. Erat
 là, ⁸ à cause de la Parascève des autem in loco ubi crucifixus
 Juifs, et parce que le monument est, hortus, et in horto mo-
 était proche, que Joseph mit Jé- numentum novum, in quo
 sus dans son sépulcre neuf, qu'il nondum quisquam positus
 avait creusé dans le roc; en- erat. Ibi ergo propter Pa-
 suite il roula une grande pierre rasceven Judæorum, quia
 à l'entrée du sépulcre, et s'en juxta erat monumentum,
 alla. Or Marie Magdeleine ⁹ et (z) Joseph (aa) posuit (bb) Je-

z. M. (XXVII).
 57.
 aa. L. XXI.
 33.
 bb. J. XIX.
 42.

« retur. » (S. Ambros. *in Luc.*, lib. X, n. 441.) Tous les Évangélistes mentionnent ce détail, comme tous rapportent les précautions minutieuses qui furent prises pour s'assurer de la mort, et le soin que l'on apporta à la sépulture. On peut voir dans saint Thomas (III p., q. 51, art. 1, 2) comment la sépulture de Jésus-Christ fut, en tous ses détails, ce qu'il convenait qu'elle fût.

8. L'approche du Sabbat forçait de se hâter; nous avons dit qu'il commençait au coucher du soleil du jour de la Parascève. On résolut donc de procéder à la sépulture dans un lieu voisin de celui où Jésus avait été crucifié; là se trouvait précisément le tombeau que Joseph venait de faire creuser dans le roc. Ce tombeau était donc fermé de toutes parts, à l'exception de l'ouverture, contre laquelle une grosse pierre fut roulée. Saint Paul engage les chrétiens à se souvenir qu'ils ont été par le baptême ensevelis avec Jésus-Christ. (Rom., vi, 4; Coloss., ii, 12.) De même que celui qui est enseveli est mis dans le sein de la terre, ainsi, comme l'explique saint Thomas (*Comment. in Epist. ad Rom.*, c. vi, lect. 1), celui qui est baptisé est plongé dans l'eau; ce qui est surtout sensible dans le baptême par immersion. — Du Guet a publié sur la Sépulture de Jésus-Christ un traité spécial, plein de solides et pieuses réflexions.

9. La Sainte Vierge n'est pas nommée ici; mais on ne saurait douter qu'elle ait accompagné jusqu'au tombeau le corps inanimé de son Divin Fils; son nouveau fils adoptif dut la ramener ensuite, en gardant auprès d'elle un respectueux silence; il n'appartenait qu'aux séraphins de consoler la Reine des Martyrs; eux seuls pouvaient retirer de son cœur le glaive que l'amour y avait fait entrer. Cependant la Magdeleine et l'autre Marie, séparées peut-être de toutes les autres, s'arrêtèrent en face du sépulcre, uniquement attentives à remarquer le lieu où l'on déposait le corps adorable de leur Maître, qu'elles se proposaient de venir bientôt visiter et couvrir des parfums les plus précieux.

*cc.*Mt. XXVII.
 60. sum (*cc*) in monumento suo Marie de Joseph, assises en face
 novo, quod exciderat in pe- du sépulcre, regardaient où on
 tra; et advolvit saxum ma- le mettait. ¹⁰ Or c'était le jour
 gnum ad ostium monu- de la Parascève, et le Sabbat
 menti, et abiit. (*dd*) Maria *commençait à poindre.* ¹¹ Les
dd. Mc. XV.
 47. autem Magdalene et Maria femmes qui étaient venues avec
 Joseph aspiciabant ubi po- Jésus de la Galilée suivirent, et
 neretur, (*ee*) sedentes contra virent le sépulcre, et comment
*ee.*Mt. XXVII.
 61. sepulchrum. (*ff*) Et dies erat son corps y était placé; et s'en
ff. L. XXIII.
 54-56. Parascève, et Sabbatum *il- retournant elles préparèrent des*
luciscebat. Subsequutæ au- aromates et des parfums; mais
 tem mulieres, quæ cum eo pendant le sabbat elles restè-
 venerant de Galilæa, vide- rent en repos selon la loi.
 runt monumentum et quem-
 admodum positum erat cor-
 pus ejus, et revertentes
 paraverunt aromata et un-
 guenta; et Sabbato quidem
 siluerunt secundum manda-
 tum.

10. Je me contenterai, pour le moment, de faire remarquer que saint Luc, voulant rappeler que le Sabbat commençait le soir de la Parascève, emploie cette expression : Le Sabbat commençait *à poindre, illucescebat.* Ce mot indique évidemment les dernières lueurs du soleil couché, le crépuscule du soir.

11. Les autres femmes se hâtèrent de quitter le Calvaire, et purent préparer les aromates avant que le Sabbat fût commencé. Nous verrons que Magdeleine et ses deux compagnes attendirent, pour faire les mêmes préparatifs, que le Sabbat fût passé, c'est-à-dire le soir du jour suivant. Ainsi toutes observèrent exactement la loi : « Et Sabbato « quidem siluerunt secundum mandatum. »

* Paragraphe Vingt et Unième

LE SÉPULCRE EST ENTOURÉ DE GARDES
ET LA PIERRE SCELLÉE

Le jour suivant, qui est après (a) *Altera autem die, quæ* la Parascève, ¹ les princes des est post Parasceven, conve- Prêtres et les Pharisiens vin- nerunt principes sacerdo- rent ensemble vers Pilate et lui tum et Pharisæi ad Pilatum dirent : Seigneur, nous nous dicentes : Domine, recor- sommes rappelé que ce séduc- dati sumus quia seductor- teur a dit, lorsqu'il vivait en- ille dixit adhuc vivens : Post core : Après trois jours je res- tres dies resurgam. Jube susciterai. ² Commandez donc ergo custodiri sepulchrum

σ. Mt. XXVI.
62 66.

* Ce fait n'est rapporté que par saint Matthieu, qui fait connaître le jour précis où il se passa. Il ne se contente pas de dire : *Altera die*, mais il ajoute cette explication : *quæ est post Parasceven*. Après la Parascève venait, ainsi que saint Marc a eu soin de nous en instruire, le Sabbat : *Parascève, quod est ante Sabbatum* (Marc, xv, 12); et le Sabbat dont il s'agit ici était le plus solennel de l'année, parce qu'il tombait dans la semaine de Pâque : *Erat enim magnus dies ille Sabbati*. (Joan., xix, 31.)

1. Le trouble de leur conscience semble raviver tous leurs souvenirs; mais aussi leurs terreurs et leurs anxiétés ne font que s'accroître. Ils se rappellent que le Seigneur a dit : *Post tres dies resurgam*. Ils insistent donc pour que son tombeau soit gardé, *usque ad diem tertium*. Si donc Jésus-Christ n'était ressuscité qu'après les trois jours accomplis, les gardes n'auraient plus été là, et les Juifs n'auraient pas manqué de qualifier d'imposture et la résurrection et la prophétie. « *Igitur intra tres dies oportuit illum resurgere. Nam si « post illos dies evenisset, illis digressis, suspecta res fuisset.* » (Chrys. in Matth., Hom. LXXXIX, n. 2.) Les ennemis de Jésus-Christ se souviennent de ce que ses amis paraissent avoir oublié. Ainsi tous les genres de preuves se réunissent pour assurer la foi au plus glorieux et au plus consolant de nos mystères.

2. Si, d'un côté, les ennemis qui se souviennent multiplient les précautions pour éloigner jusqu'à la possibilité de la fraude, de l'autre

usque in diem tertium, ne forte veniant discipuli ejus, et furentur eum, et dicant plebi : Surrexit a mortuis. Et erit novissimus error prior. Ait illis Pilatus : Habetis custodiam ; ite, custodite sicut scitis. Illi autem abeuntes munierunt sepul-

que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples viennent et le dérobent, et disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts. ³ Et la dernière erreur sera pire que la première. Pilate leur dit : ⁴ Vous avez des soldats ; allez, et gardez-le

côté, les amis, qui ne se souviennent pas, et qui même (nous le verrons bientôt) n'admettent qu'avec la plus extrême difficulté les preuves de la Résurrection, montrent par leur conduite combien ils étaient éloignés de recourir au plus odieux des mensonges, de retirer du tombeau et de cacher le corps de leur Maître. Il fallait, pour que la prédication des Apôtres fût acceptée, que le fait de la Résurrection eût toute la certitude de l'évidence.

3. Ce qu'ils appellent du nom de première erreur, c'est la foi que le peuple a eue à la prédication et aux miracles de Jésus-Christ, c'est la ferme conviction que Jésus est l'Envoyé de Dieu, le Messie annoncé par les prophètes, le Seigneur et le Fils de David, parce qu'il est en même temps le vrai Fils de Dieu. Et l'erreur qui serait pire que la première, c'est la foi que ce même peuple aurait dans la réalité de sa Résurrection, parce que ce fait suffirait à lui seul pour mettre le sceau de la vérité à toute sa doctrine, et prouver invinciblement la Divinité de sa mission. Si leur démarche près de Pilate avait été inspirée par la bonne foi et le bon sens, ils devaient lui dire : Mettez près de ce tombeau des témoins honnêtes qui le gardent, afin que l'on sache enfin si nous avons raison de l'appeler séducteur, et si vous avez fait bonne justice en le condamnant sur nos instances à la mort des scélérats. Mais la suite fera bien voir que la bonne foi n'était pour rien ni dans leurs demandes, ni dans leurs précautions. Quand les gardes viendront leur dire que ce tombeau a été ouvert par une puissance surhumaine, quand ils leur parleront de la terreur qu'ils ont ressentie en voyant un ange éclatant de lumière assis sur la pierre renversée, ils auront bien le courage de répondre : Dites partout que les disciples ont dérobé le corps pendant que vous dormiez ; et, pour obtenir un si étrange témoignage, ils donneront beaucoup d'argent aux soldats.

4. Cette réponse de Pilate équivaut à dire : Vous avez des soldats, servez-vous-en le mieux que vous pourrez, et faites ce que vous savez faire.

comme vous l'entendez. Ceux ci *chrum signantes lapidem* donc s'en allant ⁵ *mirent des cum custodibus.* gardes autour du tombeau et scellèrent la pierre.

5. Ils entourèrent donc le sépulcre de soldats, et, afin que personne n'osât déplacer la pierre qui en fermait l'entrée, ils y mirent le sceau de la nation ; c'est ainsi que le roi Darius, après avoir jeté Daniel dans la Fosse aux lions, en avait scellé l'ouverture de son anneau et de l'anneau de ses principaux sujets. Mais il n'y a pas de prudence, il n'y a pas de sagesse, il n'y a pas de conseil contre le Seigneur. Saint Jean Chrysostome (*loc. cit.*) remarque que ces hypocrites n'eurent aucun scrupule de faire toutes ces choses le jour du Sabbat. « *Nec curabant quod hoc in Sabbato fieret et laboraretur. Sed ad suam « solam spectabant nequitiam. »*

LIVRE VINGTIÈME

* Paragraphe Premier

PREMIÈRE VISITE DES DEUX FEMMES AU SAINT SÉPULCRE, LE SOIR DU SABBAT

α.ΜΙ.ΧΧVΙΙΙ.
1.

(α) Vespere autem Sab- Or le soir du sabbat, qui

* Nous voici arrivés à la partie de l'Évangile où la concordance des textes est généralement considérée comme plus difficile à établir; l'extrême variété des opinions prouve bien que les difficultés sont réelles. Il s'agit de déterminer le temps où eurent lieu les visites des saintes femmes au sépulcre, les diverses apparitions des anges, et celles du Seigneur lui-même, en coordonnant le récit de telle sorte, que l'on n'ait besoin ni de contredire les historiens, ni de violenter les textes. Celui qui, à mon sens, a le mieux réussi dans cette tâche, est Duquesne, ou plutôt le jésuite Giraudeau, dont il a utilisé les manuscrits dans son *Évangile médité*; lui-même reconnaît ses emprunts avec la plus louable simplicité, dans une lettre adressée en réponse à un ministre protestant, et publiée dans l'édition de Milan, ainsi que dans plusieurs autres. Je veux rappeler à mes lecteurs une observation de saint Augustin dont j'ai parlé dans ma préface, et que voici : Chacun des Évangélistes dispose son récit sans laisser voir qu'il ait su ce qui avait été rapporté ou omis par les autres; il n'en signale pas les lacunes, et passe d'un fait à un autre, comme s'il n'y avait rien à ajouter entre les deux. Or l'une des causes du désaccord que l'on remarque ici entre les interprètes, c'est que tous, ou presque tous, ont considéré comme se rapportant au même fait, à la même apparition, les récits de plusieurs Évangélistes, lorsqu'en réalité il y avait lieu de distinguer une chose d'une autre. Pour justifier l'ordre que j'ai suivi dans la coordination des textes, j'expose succes-

luit le ¹ premier jour de la se- bati, quæ lucescit in *prima* maine, Marie - Magdeleine et *Sabbati*, venit Maria Magda- l'autre Marie vinrent voir le lene, et altera Maria videre

sivement dans les notes, en aussi peu de mots et aussi clairement qu'il m'a été possible, tout ce qui a servi à me tirer d'embarras.

1. Saint Matthieu rapporte seul cette première visite, que Marie Magdeleine et une autre femme firent au saint sépulcre le soir même du Sabbat, mais après le coucher du soleil : *Vespere Sabbati in prima Sabbati*. La fête était donc terminée, et, selon le calendrier sacré des Juifs, l'on était entré dans la journée qui se nommait *prima Sabbati*, c'est-à-dire le premier jour après le Sabbat. Mais en suivant le langage vulgaire, qui ne tient compte que du jour naturel, c'était encore le soir du Sabbat. Le soleil était couché, mais depuis peu de temps, la terre était encore éclairée par le crépuscule du soir, lorsque Marie-Magdeleine, la plus aimée, pourrait-on dire, des saintes femmes qui suivaient Jésus, se dirigea vers le sépulcre avec une autre Marie. Il était impossible de désigner avec plus de précision l'heure même de ce pieux pèlerinage ; il suffit de donner ici un autre Évangéliste pour interprète à saint Matthieu. Saint Luc veut dire qu'après la déposition et la mise au tombeau du corps de Jésus-Christ, le jour de la *Parascève*, c'est-à-dire le vendredi, durait encore, et que pourtant le Sabbat commençait, de sorte que l'on ne pouvait pas différer les premiers soins de la sépulture. Or, pour désigner ces dernières lueurs qui éclairent un moment le ciel après le soleil couché, et que nous appelons le crépuscule du soir, saint Luc dit que le Sabbat, c'est-à-dire la solennité du Sabbat, *luisait, commençait à poindre* (Luc, XXIII, 24). « Et dies « erat Parascève, et Sabbatum *illucescebat*. » Si donc *illucescebat* de saint Luc ne peut s'entendre que du crépuscule du vendredi soir, quelle raison pourrait-il y avoir de ne pas reconnaître le crépuscule du soir dans le *lucescit* de saint Matthieu, puisque *prima Sabbati* indique bien certainement le jour qui suit immédiatement la fête du Sabbat ? (V. liv. XIX, § xx, not. 40.) Cette explication fait disparaître une difficulté que ne pouvaient manquer de rencontrer tous ceux qui rapportent ce verset au moment de la Résurrection. — On demande quelle est cette Marie, qui accompagne Magdeleine dans cette première visite au tombeau. Je n'hésite pas à dire que c'est la même qui l'avait accompagnée au Calvaire, et que saint Matthieu nous montre encore avec elle après la sépulture : *Erat autem Maria Magdalene, et altera Maria sedentes contra sepulchrum* (Matth., xxvii, 61). Saint Marc (xv, 47) la désigne comme mère de Joseph ; elle est nommée ailleurs mère de Jacques ; car Joseph et Jacques étaient frères : *Maria Jacobi et Joseph mater*. (Matth., xxvii, 56.)

6 Mc. XVI. 1. sepulchrum. (b) Et cum sépulcre. ² Et quand le Sabbat transisset Sabbatum, Maria fut passé, Marie-Magdeleine et Magdalene, et Maria Jacobi Marie de Jacques, et Salomé, et Salome emerunt aromata, achetèrent des parfums pour ut venientes ungerent Je- venir embaumer Jésus. sum.

2. Il reste donc démontré que ce fut Marie, mère de Jacques et de Joseph, qui se rendit au sépulcre avec Magdeleine le soir du Sabbat (le samedi soir). La Providence disposa que cette pieuse visite se fit avant que les gardes fussent venus, et que la pierre fût scellée. Ce texte de saint Marc nous fait connaître que, lorsque les deux saintes femmes furent rentrées à Jérusalem, Salomé, la mère des fils de Zébédée, vint se joindre à elles; et que toutes trois ensemble elles achetèrent des parfums et se mirent en devoir de les préparer, afin d'aller les répandre sur le corps adorable de Jésus, et lui donner un témoignage nouveau de leur foi et de leur amour. L'Évangéliste a soin de dire que cela ne se fit pas durant la solennité du Sabbat, mais après qu'il fut passé, *cum transisset Sabbatum*, c'est-à-dire après le coucher du soleil. Il est évident que le mot *Sabbatum* est pris ici dans le sens sacré, car le jour naturel durait encore; c'était le samedi soir. Saint Luc avait mentionné la même exactitude dans l'observance de la loi, en parlant des autres femmes qui, le vendredi soir, avaient devancé le commencement de la fête pour faire de semblables préparatifs, « et revertentes « paraverunt aromata et unguenta; et Sabbato quidem siluerunt se- « cundum mandatum. » (Luc, xxiii, 56. V. liv. XIX, § xx, not. 11.) Après avoir fait leurs achats et leurs préparatifs, elles allèrent toutes trois au saint sépulcre le dimanche matin, *valde diluculo... ante lucem* (Luc, xxiv, 1 et 22), comme nous le verrons. Ainsi, quoique plusieurs saintes femmes se fussent disposées à accomplir le même acte de religion, elles ne se rendirent pas au tombeau toutes ensemble; et cette observation nous sera d'un grand secours pour nous rendre compte des diverses apparitions. — Nous avons de plus un exemple à relever ici; les fidèles disciples de Jésus-Christ ne se crurent pas dispensés de la loi pour faire tout ce qu'il y a de plus religieux au monde; les chrétiens apprennent d'eux que le premier honneur à rendre à Dieu, c'est d'observer ses commandements.

* Paragraphe Deuxième

TREMBLEMENT DE TERRE AU SEPULCRE
APPARITION DE L'ANGE, FRAYEUR DES GARDES

Et voilà qu'il se fit un grand (a) Et ecce terræ motus 2. M. XXVIII.
2-4.

* On a vu (liv. XIX, § XXI) que les Juifs, et spécialement les princes des prêtres et les Pharisiens, demandèrent des gardes à Pilate, le lendemain de la mort de Jésus, dans la crainte que ses disciples vissent dérober son corps, et publiassent ensuite qu'il était ressuscité, comme il l'avait prédit : « quia seductor ille dixit adhuc vivens : post tres dies « resurgam. » (Matt., XXVII, 63.) C'est le même Évangéliste qui va nous dire de quoi servirent les gardes. Il ne dit pas à quelle heure, le jour du sabbat, les prêtres les placèrent, et scellèrent la pierre du tombeau. Mais ils tenaient surtout à ce qu'ils fussent à leur poste avant le commencement du troisième jour, et par conséquent avant que la nuit du samedi au dimanche fût trop avancée. Il est donc très-probable que les gardes arrivèrent au sépulcre le soir même du jour du sabbat, peu de temps après que les deux saintes femmes furent parties, comme nous l'avons dit plus haut (liv. I, not. 2.) Le tremblement de terre qui se fit sentir dans le voisinage du sépulcre n'eut certainement lieu, qu'après minuit. Car Jésus-Christ était déjà ressuscité, lorsque l'ange descendit du Ciel et renversa la pierre ; or il ne ressuscita que lorsque le troisième jour fut commencé, c'est-à-dire, après l'heure qui sépare le samedi du dimanche. C'est alors que Marie Magdeleine et ses deux compagnes, portant les aromates qu'elles avaient préparées, s'acheminèrent vers le sépulcre, pour aller embaumer le corps du Seigneur. Voici comment le pape saint Léon le Grand (Serm. LXXI) explique pourquoi la résurrection précéda la descente de l'ange : « Ne turbatos discipulorum animos longa mæstitudo cruciaret, denuntiata tridui mortem tam mira celeritate breviavit, ut dum ad integrum secundum diem pars primi novissima, et pars tertii prima concurrir, et ali quantum temporis spatio decideret, nihil dierum numero deperiret. « Resurrectio igitur Salvatoris nec animam in inferno, nec carnem diu morari passa est in sepulchro. Et tam velox incorruptæ carnis vivificatio fuit, ut major ibi esset similitudo soporis, quam mortis ; « quoniam Deitas, quæ ab utraque suscepti hominis substantia non recessit, quod potestate divisit, potestate conjunxit. » Si le saint docteur est grand dans tous ses discours, on peut dire que dans ce passage il atteint les dernières limites de la grandeur.

factus est magnus. Angelus ¹ tremblement de terre. Car enim Domini descendit de l'ange du Seigneur descendit cœlo, et accedens revolvit la- du ciel, et s'approchant, il ren- pidem, et sedebat super eum. versa la pierre et s'assit des- Erat autem aspectus ejus sus. ² Son visage était comme sicut fulgur, et vestimen- un éclair, et son vêtement tum ejus sicut nix. Præ ti- comme la neige. ³ Par la crainte

1. Le texte fait connaître la cause de ce tremblement de terre; ce fut la descente de l'ange, qui renversa la pierre du tombeau. Ainsi, non-seulement les sentinelles, mais tous les soldats, et même ceux qui étaient endormis, ne purent manquer de sentir la secousse, et de devenir malgré eux témoins de la Résurrection du Christ. Ce n'est pas à dire qu'ils l'aient vu reprendre possession de la vie. La résurrection avait eu lieu avant la descente de l'ange. Un si grand mystère ne devait point s'accomplir publiquement et être exposé aux regards des profanes; et d'ailleurs Jésus, pour sortir de son tombeau, n'avait pas besoin que la pierre en fût enlevée, comme il n'eut pas besoin, quelques jours après, qu'on lui ouvrit les portes du Cénacle où ses disciples assemblés le virent apparaître. Mais pourtant les soldats furent véritablement les témoins de la résurrection, en ce qu'ils touchèrent du doigt qu'aucune puissance humaine, mais la vertu d'en haut toute seule avait vidé ce tombeau et renversé cette pierre. La vue du messager céleste, dont le visage semblait lancer des éclairs, les remplit d'une telle épouvante qu'ils en restèrent comme morts. Il fallait que les soldats mis en fuite laissassent libre l'accès du saint sépulcre, que les saintes femmes pussent pénétrer dans l'intérieur, qu'elles vissent par elles-mêmes que le corps du Seigneur n'y était plus; ainsi Dieu préparait leur âme à croire le mystère de la Résurrection. L'ange, assis sur la pierre dans l'attitude d'un vainqueur, se présentait comme l'auteur d'un prodige, qu'aucune main humaine n'aurait eu la hardiesse de tenter. Il ne s'était pas contenté d'écarter un peu la pierre de l'ouverture; il l'avait roulée et retournée, afin que même de loin on aperçût cette masse énorme rejetée de la place qu'elle occupait, et que lui-même apparût assis comme sur un trône.

2. Ce visage, dont l'éclat rappelle celui de la foudre, remplit de terreur ceux qui gardent le tombeau de Jésus-Christ au nom de la force; la blancheur du vêtement est le signal et le symbole de la joie que nous apporte le Christ ressuscité; il convenait que nous fussions conviés par les anges à célébrer sa gloire, et la Pâque de la nouvelle loi.

3. La crainte n'est que trop naturelle à l'homme; mais surtout quand la menace éclate au nom de Dieu, et, pour ainsi dire, sous sa ban-

qu'il leur inspira, les gardes more autem ejus exterriti furent épouvantés et devinrent sunt custo les, et facti sunt comme morts. velut mortui.

* Paragraphe Troisième

MARIE MAGDELEINE ET DEUX AUTRES FEMMES
VIENNENT AU SÉPULCRE AVEC DES PARFUMS

Et de grand matin, le premier (α) Et valde mane una α. Mc. XVI.3

nière, alors le courage défaille et la vie semble s'affaïsser. Les plus superbes, les plus impies, sentent souvent plus vivement que les autres le poids de la puissante main qui les terrasse. Témoin Balthasar, quand il vit la main inconnue tracer des signes mystérieux sur le mur de son palais. Voici la peinture que le prophète fait de sa terreur : « Tuñc « facies regis commutata est, et cogitationes ejus conturbabant eum : « et compages renum ejus solvebantur, et genua ejus ad se invicem « collidebantur. » (Daniel, v, 6.) Mais si l'aspect menaçant d'un ange suffit pour remplir tous ces soldats d'une frayeur mortelle, quel effet ne produira pas le regard foudroyant de Jésus-Christ sur les damnés, lorsqu'il apparaîtra comme le Juge, et qu'ils l'entendront discuter les actes de leur vie, fulminer contre eux l'éternelle malédiction, et prononcer la sentence dont il n'y a pas d'appel ?

* On a vu (*sup.*, § 1) que les saintes femmes dont il s'agit ici, le soir même du sabbat, après que la fête fut terminée, avaient acheté et préparé des parfums pour embaumer une seconde fois le corps du Sauveur. C'est maintenant qu'elles s'acheminent de nouveau vers le Calvaire, pour aller accomplir leur pieux dessein. Je ne vois aucune contradiction entre le *valde mane* de saint Marc et l'expression de saint Jean, *cum adhuc tenebræ essent*. Cleophas, parlant de ces mêmes femmes à Jésus ressuscité, dit : *Ante lucem fuerunt ad monumentum*. (Luc., xxiv, 22.) Je me réserve d'expliquer plus tard que le verset 2 de saint Marc indique nécessairement deux époques, et qu'il faut distinguer *valde mane* de *orto jam sole*. Saint Jean ne nomme que Magdeleine ; saint Luc la montre accompagnée des deux autres. Il n'y a pas là de contradiction ; car saint Jean ne dit pas que Magdeleine fut seule quand elle vit la pierre du tombeau levée, soit à la lumière

b. J. XX. 1. sabbatorum, (*b*) Maria Mag- jour de la semaine, ¹ quand les
c. Mc. XVI. 1. dalene (*c*) et Maria Jacobi, ténèbres duraient encore, Ma-
d. J. XX. 1. et Salome (*d*) cum adhuc rie Magdeleine, Marie de Jac-
Mc. XVI. 2. tenebræ essent (*e*) veniunt ques et Salomé allèrent au sé-
J. XX. 1. (*f*) ad monumentum; (*g*) et pulcre. Et elles se disaient
g. Mc. XVI. dicebant ad invicem : Quis l'une à l'autre : Qui nous ôtera
 3-4. revolvat nobis lapidem ab la pierre de l'entrée du sépul-
 ostio monumenti? Et aspi- cre? ² Et regardant elles virent

de la lune, qui était à son seizième jour, et, par conséquent, presque pleine; soit à la clarté de l'aurore, qui commençait à poindre. Mais saint Jean a soin de dire avec quel empressement Magdeleine courut vers les deux Apôtres les plus attachés à Jésus, Pierre et Jean, pour leur annoncer que le corps du Seigneur n'était plus dans le sépulcre. C'est sans doute alors que Magdeleine se sépara de ses deux compagnes; la supposition est très-naturelle; d'ailleurs, il est nécessaire, pour comprendre la suite du récit de saint Jean, que Magdeleine finisse par se trouver seule au sépulcre; et le verset 9 de saint Marc ne l'exige pas moins : *Apparuit primo Mariæ Magdaleneæ*. Peut-être fut-il convenu que ses compagnes, plus timides ou moins alertes, se retireraient, puisqu'il n'y avait plus lieu de songer à l'embaumement, jusqu'à ce que le saint corps se fût retrouvé; pendant ce temps, elle courut vers saint Pierre et saint Jean, revint avec eux au sépulcre, et, ceux-ci s'étant retirés, elle y resta seule. Ses deux compagnes y revinrent à leur tour, *orto jam sole*. Jusqu'ici l'on ne fait aucune violence au texte sacré.

1. Il est beau de voir qu'aucune difficulté n'arrête la ferveur de ces pieuses femmes, et, en particulier, de celle qui, dès le début de son admirable conversion, s'était distinguée par un plus grand amour : *dilexit multum* (Luc., vii, 47). Le silence de la nuit ne les effraye pas; la hardiesse de leur entreprise n'ôte rien à leur résolution ni à leur sérénité. Elles savaient bien pourtant que leurs forces ne suffiraient pas pour dégager le sépulcre de l'énorme pierre qui en fermait l'entrée. Elles vont jusqu'au bout, comptant qu'elles trouveront en son temps quelque secours extraordinaire. On sent combien la foi dans le mystère de la résurrection est encore imparfaite; la Vierge Marie, la Mère des douleurs, la Femme bénie entre toutes les femmes, est la seule qui dès lors croie fermement en Jésus ressuscité; cependant, dans le cœur des autres, l'imperfection de la foi est au moins voilée par la dévotion et par l'amour.

2. Une pierre énorme, non pas légèrement écartée de l'entrée du sépulcre, mais renversée et retournée sur un de ses flancs, était visi-

la pierre ôtée ; or elle était fort grande. ³ Marie Magdeleine courut donc et vint à Simon Pierre et à l'autre disciple que Jésus aimait, et leur dit : ⁴ Ils ont enlevé le Seigneur du sépulcre, et nous ne savons où ils l'ont mis.

cientes viderunt revolutum lapidem. Erat quippe magnus valde. (h) Cucurrit ergo (i) Maria Magdalene, (k) et venit ad Simonem Petrum, et ad alium discipulum, quem amabat Jesus, et dicit illis : Tulerunt Dominum de monumento, et nescimus ubi posuerunt eum.

h. J. XX. 2.

i. J. XX. 1.

k. J. XX. 2.

* Paragraphe Quatrième

PIERRE ET JEAN COURENT AU SÉPULCRE

Pierre donc sortit avec l'au-

(a) Exiit ergo Petrus, et

*a. J. XX.
5-10.*

ble à une assez grande distance. Soit donc que cette seule vue eut suffi pour persuader aux saintes femmes que le corps avait été enlevé ; soit qu'elles se fussent approchées de l'ouverture, et qu'elles eussent constaté par elles-mêmes qu'il n'y était plus ;

3. Marie Magdeleine n'hésite pas. Sans perdre un instant, elle court vers les deux Apôtres qu'elle connaissait pour les plus jaloux de la gloire du Maître, et les plus tendrement attachés à sa personne ; ils sauront peut-être comment retrouver le précieux trésor. On ne m'accusera pas de faire ici une supposition arbitraire ; car tous les commentateurs admettent forcément que Magdeleine, et Magdeleine seule, fut honorée de la première apparition de Jésus-Christ. (Je ne prétends pas exclure une autre apparition, dont l'Évangile ne parle pas, qui eut lieu en faveur de la bienheureuse Vierge Marie, comme nous le verrons plus bas.)

4. Magdeleine parle au pluriel, parce qu'elle n'était pas seule quand elle s'est rendue au tombeau ; ses compagnes, aussi bien qu'elle, ont vu la pierre renversée.

* Saint Jean se contente de dire que les deux Apôtres accoururent au sépulcre, pour s'assurer de ce que Magdeleine leur avait annoncé ;

ille alius discipulus, et venerunt ad monumentum. Cur rebant autem duo simul; et ille alius discipulus præcurrit citius Petro, et venit primus ad monumentum. Et cum se inclinasset, vidit posita linteamina; non tamen introivit. Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum; et vidit linteamina posita, et sudarium quod fuerat super caput ejus non

tre disciple et ils vinrent au sépulcre. ¹ Or ils couraient tous deux ensemble; mais l'autre disciple courut plus vite que Pierre, et il arriva le premier au sépulcre. Et s'étant penché, il vit les linges posés; cependant il n'entra pas. Pierre qui le suivait, vint aussi, ² et entra dans le sépulcre, et vit les linges posés, et le suaire qui couvrait sa tête, non pas avec les linges, mais plié en un lieu à part. Alors donc entra aussi l'autre

il n'ajoute pas que celle-ci les suivit. Mais comme, après le départ des Apôtres, le même Évangéliste dit aussitôt que Marie se tenait en dehors du sépulcre, pleurant, il est évident qu'elle y était venue à leur suite, et qu'elle y resta seule.

1. Que l'on aime à voir les amis de Jésus courir à sa recherche! Ce n'est pas ici le seul endroit où saint Jean parle de lui-même, par modestie, à la troisième personne; c'est encore par humilité, et par respect pour saint Pierre, qu'il s'abstient de pénétrer le premier dans le saint sépulcre, quoique, plus jeune et plus alerte, il y fût arrivé le premier. Pour voir la disposition intérieure du tombeau, il fallait se pencher, car c'était une grotte profonde; l'entrée en était au ras de terre, et l'on y descendait par des degrés creusés dans le roc.

2. Ce fut par ces degrés que saint Pierre entra, aussitôt qu'il fut arrivé; il vit que le corps de Jésus n'était plus là; les linges dans lesquels il avait été enveloppé étaient rangés avec ordre; le suaire était posé à part, et ployé. Cette circonstance aurait dû à elle seule leur faire penser que le Seigneur était ressuscité. Car si le corps avait été enlevé, on l'aurait emporté tel qu'il était; on n'aurait jamais songé à le dépouiller soigneusement, puis à reposer et à ranger symétriquement tous ces objets, pour les laisser dans le sépulcre. C'eût été, comme le remarque saint Jean Chrysostome (*Hom. XC, in Matth.*, n. 2), une opération d'autant plus difficile, que le saint corps avait été enseveli avec une grande quantité de myrrhe et d'autres aromates, et que, par conséquent, les bandelettes, aussi bien que le linceul, devaient être très-adhérentes.

disciple qui était venu le premier au sépulcre; ³ et il vit, et il crut. Car ils ne savaient pas encore l'Écriture : qu'il fallait qu'il ressuscitât d'entre les morts. Les disciples donc s'en retournèrent chez eux.

cum lintheaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum. Tunc ergo introivit et ille discipulus, qui venerat primus ad monumentum; et vidit, et credidit. Nondum enim sciebant Scripturam : quia oportebat eum a mortuis resurgere. Abierunt ergo discipuli ad semetipsos.

3. Mais Dieu permit que les deux grands Apôtres ne raisonnassent pas si bien. Ce qu'ils virent ne fit que les convaincre que Marie Magdeleine leur avait dit la vérité, c'est-à-dire, que le corps avait été enlevé du sépulcre. « *Vidit scilicet inane monumentum, et credidit quod* » (S. Aug., *Tract. in Joan.*) Le saint Évangéliste fait en outre connaître la cause de leur erreur : ils n'avaient pas encore compris la nécessité de sa résurrection, quoiqu'elle fût annoncée dans l'Écriture, et que lui-même l'eût prédite plus d'une fois. Ils s'en retournèrent donc, *scilicet ubi habitabant* (S. Aug., *Tract. 121, in Joan.*). On connaît assez les explications mystiques, données par saint Grégoire le Grand, et par saint Augustin, de ce fait si minutieusement décrit par saint Jean. Saint Grégoire reconnaît dans saint Jean la Synagogue, et dans saint Pierre l'Église catholique; suivant saint Augustin, saint Jean représente encore la vie contemplative, et saint Pierre la vie active. Il ne manque pas d'auteurs qui ont entendu autrement les paroles du saint Évangile. Euthymius, en particulier, veut que les deux Apôtres, voyant ces signes de la Résurrection, le linceul, les bandelettes, le suaire, aient cru que Jésus était vraiment ressuscité. D'autres disent que Jean le crut, mais que Pierre ne le crut pas. Mais l'explication la plus solide des mots *vidit, et credidit*, est celle que nous avons empruntée à saint Augustin.

* Paragraphe Cinquième

PREMIÈRE APPARITION DE JÉSUS-CHRIST RESSUSCITÉ
A MARIE MAGDELEINE

α. Mc. XVI.
9.

(a) *Surgens autem mane* ¹ Or Jésus ressuscitant le ma-
prima sabbati apparuit pri- tin du premier jour de la se-
mo Mariæ Magdalenæ, de maine, apparut ² premièrement

* Ce que saint Marc dit en quelques mots, saint Jean le rapporte en détail, et l'on ne peut pas raisonnablement douter de l'identité de leurs récits. En effet, les expressions de saint Marc sont précisément celles dont saint Luc s'était déjà servi (VIII, 2) en nommant Marie Magdeleine, « Maria quæ vocatur Magdalene, de qua septem dæmonia exierant. » Il s'agit donc bien ici de la sœur de Marthe et de Lazare, de celle dont le Seigneur avait pris la défense au souper de Béthanie, quand il dit : « Sinite illam, ut in diem sepulturæ meæ servet illud. » Il faisait dès lors allusion aux soins qu'elle voudrait un jour donner à son corps inanimé. Les éclaircissements que j'ai fournis toutes les fois que le texte en avait besoin me dispensent de rien ajouter à cette note.

1. Ce verset de saint Marc manquait dans plusieurs exemplaires au temps de saint Grégoire de Nysse et de saint Jérôme. Mais un argument négatif n'a jamais la valeur d'une preuve positive. — Le mot *mane* se trouvant placé entre *surgens*, et *apparuit*, on se demande auquel des deux il faut le rattacher. Saint Jérôme, Théophylacte et Euthymius lisent *mane apparuit*, et non pas *surgens mane* : Le Seigneur ressuscita le premier jour de la semaine, *prima sabbati*, c'est-à-dire le dimanche, et se montra le matin à Magdeleine. Mais rien n'empêche d'entendre par le matin tout l'espace de temps qui sépare minuit de midi; et rien n'oblige à dire que le Seigneur ne ressuscita qu'après l'aurore.

2. De ce qu'il est écrit dans l'Évangile que Jésus ressuscité apparut *premièrement* à Marie Magdeleine, plusieurs commentateurs, se tenant rigoureusement à la lettre, veulent exclure absolument la sainte Vierge de la faveur d'une apparition antérieure à toutes les autres. Sans doute, la Mère de Dieu n'avait pas besoin que sa foi dans la Résurrection fût confirmée. Mais une consolation était bien due à l'immensité de sa douleur; elle avait droit aux prémices de l'allégresse chrétienne. Sainte Thérèse (*Additions à sa Vie*) dit que le fait de cette apparition lui fut un jour, après la communion, expressément révélé par Notre

à Magdeleine, de laquelle il quæ egerat septem dæmo-
 avait chassé sept démons. Or nia. (b) Maria autem stabat
 Marie ³ se tenait dehors près du ad monumentum foris plo-
 sépulcre, pleurant. Et pendant rans. Dum ergo fletet, incli-
 qu'elle pleurait, elle se pencha navit se, et prospexit in
 et regarda dans le sépulcre; monumentum; et vidit duos
⁴ et elle vit deux anges vêtus de angelos in albis sedentes,
 blanc, assis l'un à la tête, l'autre unum ad caput, et unum
 aux pieds, là où avait été mis le ad pedes, ubi positum fue-
 corps de Jésus. Ils lui disent : rat corpus Jesu. Dicunt ei
 Femme, pourquoi pleures-tu ? illi : Mulier, quid ploras ?

b. J. XX.
11-18.

Seigneur : « Un jour, » dit-elle, « après que j'eus reçu Notre Seigneur
 « dans la communion, il me dit qu'aussitôt après sa résurrection il
 « avait visité Notre-Dame, sa Mère, parce qu'elle en avait le plus
 « grand besoin ; que la douleur qui avait transpercé son âme ne lui
 « permit pas tout d'abord de goûter pleinement la joie qu'il lui appor-
 « tait ; qu'il était resté longtemps avec elle, parce qu'elle en avait
 « besoin. » L'Évangile a mentionné les apparitions qui pouvaient servir
 de preuves au mystère et aider à notre foi.

3. Saint Augustin pense que Marie Magdeleine ressentit plus de
 douleur en ne trouvant plus le corps du Seigneur, qu'en le voyant
 attaché à la Croix ; « quoniam Magistri tanti... nec memoria rema-
 nebat. » Elle n'entre pas dans le saint sépulcre, mais elle veut au
 moins que ses larmes tombent dans ce tombeau vide, sanctifié par le
 contact du corps de son bien-aimé. Heureux serions-nous, si la véné-
 ration pour les lieux saints, pour la sainte Croix, pour les instruments
 de la Passion, pour les reliques, pour les images du Crucifix, de Marie
 et des saints, nous arrachait souvent des larmes !

4. Tous les Évangélistes, en parlant des anges qui, sous une forme
 humaine, furent les messagers de la Résurrection, mentionnent leur
 vêtement éclatant de blancheur et de lumière, comme il convenait à
 un mystère de joie et de gloire. On s'étonne que Magdeleine n'éprouve
 aucune émotion à cette vue ; on dirait qu'elle écoute avec indifférence
 les envoyés célestes, tant son cœur est uniquement occupé de celui
 qu'elle cherche et qu'elle aime. Elle répond simplement à leur de-
 mande, et, de son côté, n'insiste pas même sur une interrogation qui
 la distrairait. Elle ne pensait qu'à Jésus, elle ne soupirait qu'après
 Lui. Lorsqu'une âme n'a que Jésus dans le cœur, ni anges, ni hommes,
 ni aucune créature n'est capable de satisfaire ses désirs, ni de la dé-
 tourner de l'objet qu'elle aime uniquement.

Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum et nescio ubi posuerunt eum. Hæc cum dixisset conversa est retrorsum, et vidit Jesum stantem; et nesciebat quia Jesus est. Dicit ei Jesus : Mulier, quid ploras? Quem quæris? Illa existimans quod hortulanus esset, dicit ei : Domine, si tu sustulisti eum, dicit mihi ubi posuisti eum, et ego eum tollam. Dicit ei Jesus : Maria. Conversa illa dicit ei : *Rabboni* (quod dicitur Magister). Dicit ei Jesus : Noli me

Elle leur répondit : Parce qu'ils ont enlevé mon Seigneur et je ne sais où ils l'ont mis. Ayant dit cela, ⁵ elle se retourna en arrière, et vit Jésus debout, et elle ne savait pas que ce fût Jésus. Jésus lui dit : Femme, pourquoi pleures-tu? Qui cherches-tu? Elle, croyant que c'était le jardinier, lui dit : Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis et je l'emporterai. Jésus lui dit : ⁶ Marie. Elle, se retournant, lui dit : *Rabboni* (ce qui veut dire Maître). Jésus lui dit : ⁷ Ne me

5. Après qu'elle a fait connaître à l'ange la cause de ses larmes et l'objet de sa recherche, elle entend ou croit entendre quelqu'un qui s'approche; elle détourne les yeux du sépulcre, et son regard rencontre Jésus; mais elle ne le reconnaît pas, et croit voir le jardinier. Il importe assez peu d'expliquer cette erreur; l'Évangile la constate, et cela nous suffit. Il est plus intéressant de remarquer que les soupçons de Magdeleine, tant qu'elle croit à l'enlèvement du corps, ne tombent en aucune façon sur les anges, mais sur celui qu'elle prend pour le jardinier. Il semble permis de conclure de là qu'elle reconnut pour des anges les deux personnages qu'elle vit dans le sépulcre. Elle donne au jardinier le titre de *Seigneur*; elle ne nomme pas celui qu'elle cherche, et croit bien pourtant être comprise; cet homme doit savoir qu'elle ne parle que de Jésus.

6. C'est ainsi que d'une seule parole le Verbe incarné, le Dieu de toute consolation, sèche les larmes les plus amères et les change en joie du ciel. Magdeleine cherchait le corps inanimé de Jésus; elle voit Jésus vivant, impassible et immortel. S'entendre nommer de cette voix si douce, si pénétrante, si pleine de grâce, qui lui parlait autrefois, lui suffit pour le reconnaître, et aussitôt elle tombe à ses pieds pour les baiser.

7. Je ne saurais approuver l'interprétation de certains auteurs, suivant lesquels Magdeleine aurait douté de la réalité du corps de

touche pas; car je ne suis pas encore monté vers mon Père. Mais va à mes frères et leur : Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu. Marie Magdeleine ⁸ alla annoncer aux disciples qui avaient été avec Jésus et qui s'affligeaient et pleuraient : J'ai vu le Seigneur, et il m'a dit ces choses. Mais eux, entendant dire qu'il vivait, et qu'il avait été vu par elle, ne le crurent pas.

tangere; nondum enim ascendi ad Patrem meum. Vade ergo ad fratres meos, et dic eis : Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum. Venit Maria Magdalene annuntians (c) his qui cum eo fuerant (d) discipulis (e) lugentibus et flentibus : (f) Quia vidi Dominum, et hæc dixit mihi. (g) Et illi audientes quia videret, et visus esset ab ea, non crediderunt.

c. Mc. XVI. 10.
 d. J. XX. 18.
 e. Mc. XVI. 10.
 f. J. XX. 18.
 g. Mc. XVI. 11.

Jésus, et aurait voulu s'assurer en le touchant que ce n'était point un fantôme. Plus tard, les Apôtres eurent cette pensée, et le Sauveur daigna les détromper, comme nous le verrons, en leur faisant toucher ses plaies sacrées. Mais la sainte pénitente n'hésita pas un instant à croire que son Maître était ressuscité en corps et en âme ; la grâce de la foi lui fut donnée à l'heure même, et sa fidèle correspondance lui mérita l'insigne honneur d'être choisie pour annoncer aux Apôtres l'un des mystères fondamentaux de la religion de Jésus-Christ. Le Seigneur lui défend de le toucher, parce qu'il n'est pas encore monté vers son Père, comme pour l'assurer qu'elle le reverra avant qu'il retourne au ciel. En attendant, il ne veut pas qu'elle reste à ses pieds et ne songe qu'à jouir de sa présence. Les Apôtres sont dans l'erreur et dans la tristesse, les Apôtres qu'il appelle ses frères parce qu'il les aime comme autrefois ; il faut que Magdeleine se hâte d'aller leur porter la joie et la vérité. Il ne dit pas, remarque saint Augustin (*Tract. cxxi in Joan.*) : *Notre Père et notre Dieu*, parce que lui seul est Fils par nature ; nous sommes des fils adoptifs ; lui seul, en tant qu'homme, est Médiateur de Dieu et des hommes.

8. Quel honneur pour Magdeleine d'exercer l'apostolat à l'égard des Apôtres ! Pour eux, s'ils hésitèrent à croire, Dieu le permit dans l'intérêt de notre foi.

* Paragraphe Sixième

APPARITION DES DEUX ANGES A D'AUTRES FEMMES

a. L. XXIV.
1.
b. L. XXIII.
55.
c. L. XXIV.
1-2.

(a) Una autem sabbati Le premier jour de la se-
valde diluculo (b) (mulieres, maine, ¹(les femmes qui étaient
quæ cum eo venerant de venues de la Galilée avec Jé-
Galilæa (c)) venerunt ad mo- sus) vinrent de grand matin
numentum, portantes quæ au sépulcre, apportant les par-

* On a vu que Marie Magdeleine, Marie, mère de Joseph et de Jacques, et Salomé, ne faisaient point partie du groupe de femmes dont parle saint Luc (xxiii, 56), qui préparèrent des parfums le jour même de la Parascève, après la mort de Jésus, et avant que le sabbat fût commencé. Il n'est donc pas étonnant que celles-ci se soient à leur tour dirigées vers le sépulcre, séparément des trois premières. Ce fut par une disposition de la Providence que, parties aussi de grand matin, *una sabbati valde diluculo*, elles ne rencontrèrent ni Marie Magdeleine, ni Pierre et Jean, ni les deux compagnes de Magdeleine; il arriva de là que les apparitions se multiplièrent, et par suite les preuves de la résurrection. Saint Luc rapporte seul le fait qui nous occupe en ce moment; il ne doit pas être confondu avec ceux que nous lisons dans les autres Évangélistes. Il est ici question de deux anges, qui sont vraisemblablement les mêmes que ceux qui apparurent à Magdeleine; mais nous les voyons dans une attitude différente. Magdeleine les avait vus assis dans le sépulcre, l'un à la tête, l'autre aux pieds; maintenant ils sont debout près des saintes femmes, éclatants de lumière. Jeanne marche à la tête de ses compagnes; car, lorsque l'Évangéliste mentionne leur témoignage parmi ceux que reçurent les Apôtres, c'est Jeanne qui est nommée (Luc., xxiv, 10). J'ai reproduit entre parenthèses, contrairement à mon habitude, quelques mots de saint Luc (xxiii, 55), qui avaient déjà trouvé leur place (liv. XIX, § xx, lett. ff.); c'est qu'ils étaient absolument nécessaires pour que l'on sût de qui l'Évangéliste parle.

1. J'ai plusieurs fois averti que le mot *sabbatum* désigne tantôt le jour du repos et tantôt la semaine. Les saintes femmes, trouvant le sépulcre ouvert, entrent sans difficulté: mais elles restent frappées de stupeur en reconnaissant qu'il est vide. Bientôt l'étonnement fait place à la frayeur, quand elles aperçoivent deux anges; alors la crainte, à son tour, se change en la plus douce joie.

fums qu'elles avaient préparés ; paraverant aromata ; et in-
 et elles trouvèrent la pierre *venerunt lapidem revolutum*
 ôtée du sépulcre. Et étant *a monumento*. Et ingressæ
 entrées, elles ne trouvèrent *non invenerunt corpus Do-*
 point le corps du Seigneur Jé- *mini Jesu*. Et factum est,
 sus. Or il arriva, pendant qu'en *dum mente consternatæ es-*
 leur âme elles en étaient cons- *sensit de isto, ecce duo viri*
 ternées, ² que deux hommes *steterunt secus illas in veste*
 avec des vêtements resplendis- *fulgenti*. Cum timerent au-
 sants se tenaient près d'elles. *tem, et declinarent vultum*
 Et comme elles étaient effrayées *ad terram, dixerunt ad illas :*
 et baissaient le visage vers la *Quid quæritis viventem cum*
 terre, ils leur dirent : ³ Pourquoi *mortuis ? Non est hic ; sed*
 cherchez-vous parmi les morts *surrexit. Recordamini qua-*
 celui qui est vivant ? Il n'est *liter locutus est vobis cum*
 pas ici, mais il est ressuscité. *adhuc in Galilæa esset di-*
 Rappelez-vous comment il vous *cens : Quia oportet Filium*
 parlé quand il était encore en *hominis tradi in manus ho-*

L'éclat dont ces deux personnages sont entourés ne leur permet pas de supposer un seul instant qu'ils appartiennent à la terre ; ce sont évidemment des messagers de Dieu ; elles baissent la tête et écoutent.

3. Quel consolant reproche ! Quelle heureuse nouvelle ! Il n'est pas ici, mais il est ressuscité, celui que vous cherchez avec une poignante inquiétude. Afin qu'elles croient plus facilement le grand mystère, les anges leur rappellent ce que lui-même avait dit, en Galilée, de ses souffrances, de sa mort, aussi bien que de sa résurrection ; tout cela, il l'avait annoncé comme devant nécessairement s'accomplir : *Quia oportet Filium hominis tradi*, etc. Dieu, dans ses décrets immuables et éternels, avait décidé que le genre humain ne serait racheté de la mort, du péché, de l'esclavage du démon, qu'au prix des souffrances et de la mort de son Fils : *oportet*. Ainsi, que nous soyons arrachés à la puissance du prince des ténèbres, que nos péchés soient effacés, que la peine nous en soit remise, que nous soyons réconciliés avec Dieu, que les portes du ciel nous soient ouvertes, ce sont là autant d'effets que la Passion et la mort de Jésus-Christ pouvaient seules produire : *oportet*. L'ange de l'école explique tous ces effets l'un après l'autre. (*Summ. theol.*, III p., q. 49.)

minum peccatorum, et cruci-
figi, et tertia die resurgere.
Et recordatæ sunt verborum
ejus. Et regressæ a monu-
mento nuntiaverunt hæc
omnia illis undecim, et cæ-
teris omnibus.

Galilée, disant : Il faut que le
Fils de l'homme soit livré entre
les mains des hommes pécheurs,
qu'il soit crucifié, et que le troi-
sième jour il ressuscite. ⁴ Et
elles se ressouvinrent de ses
paroles. Et revenues du sépul-
cre, elles annoncèrent toutes
ces choses aux onze et à tous
les autres.

* Paragraphe Septième

MARIE, MÈRE DE JACQUES, ET SALOMÉ AU SÉPULCRE. JÉSUS LEUR APPARAÎT

σ. Mc. XVI. 1.

(a) Maria Jacobi, et Sa-

Marie, mère de Jacques, et

4. Les saintes femmes ne profitent pas seules de ces souvenirs dont elles avaient tant besoin ; elles se hâtent d'en partager le bienfait avec les autres. Saint Luc ne dit pas que les anges leur eussent ordonné de rapporter aux Apôtres ce qu'elles avaient vu ; mais il dit qu'elles le firent. Ce n'est donc pas assez d'avoir su ce que Dieu a révélé ; il faut encore que les anges, c'est-à-dire les ministres de la divine parole, rappellent au peuple chrétien les règles de sa foi et les préceptes auxquels il doit conformer sa vie. C'est donc un devoir de fréquenter les prédications, les catéchismes, de recevoir l'instruction chrétienne sous toutes ses formes. Quand même les hommes apostoliques ne nous diraient rien que nous n'ayons su, il nous arrivera presque toujours d'entendre tomber de la chaire quelque vérité dont nous avons besoin, et dont nous n'aurions pas de nous-mêmes trouvé le souvenir. C'est ainsi que les saintes femmes oublièrent les paroles du Sauveur, jusqu'à ce que les anges les leur eussent répétées.

* J'ai déjà dit (§ III, not. pré.) que le premier verset de ce chapitre de saint Marc se rapporte, suivant moi, à deux époques distinctes. Le

Salomé, vinrent au sépulcre, le lome (*b*) veniunt ad monu- δ. Mc. XVI. 2

lecteur ne s'étonnera pas du système de concordance que je suis en ce moment. Il nous a fallu séparer Magdeleine de Marie, mère de Jacques, et de Salomé, pour nous rendre compte de la première apparition, qui n'eut qu'elle seule pour témoin. Il est donc nécessaire que nous trouvions maintenant Marie et Salomé séparées de Magdeleine, pendant que celle-ci est allée vers les Apôtres pour leur communiquer ce qu'elle a vu. La vérité historique n'exigeait en aucune façon que saint Luc avertisse ses lecteurs que les versets 6, 7 et 8 se rapportaient aux deux autres saintes femmes, et non pas à Magdeleine. L'Évangéliste en dit assez au verset 9 : *Apparuit primo Mariæ Magdalenaë*. Un très-grand nombre d'interprètes ont reconnu deux époques distinctes dans le verset 2 de saint Marc, et ont dit que les saintes femmes partirent *valde mane* de Jérusalem, et arrivèrent au sépulcre *orto jam sole*. Ils ont cru par là mettre saint Marc d'accord avec lui-même. Mais il s'agit, pour moi, de faire concorder tous les Évangélistes entre eux. Et je dis que les trois saintes femmes partirent *valde mane... cum adhuc tenebræ essent*, et arrivèrent de très-grand matin au sépulcre, qui n'était pas éloigné de la ville. Quand elles eurent reconnu, soit à la clarté de la lune, soit aux premières lueurs de l'aurore, que la pierre avait été renversée, elles crurent que le corps avait été enlevé, et ce fut alors qu'elles se séparèrent. Elles ne se revirent plus qu'au près des Apôtres, lorsqu'elles allèrent leur rendre compte chacune de ce qu'elles avaient vu, suivant l'ordre qui leur en avait été donné. Magdeleine courut au lieu où se trouvaient Pierre et Jean, revint avec eux au sépulcre, et y demeura seule, pleurant, lorsque les deux Apôtres *abierunt iterum ad semetipsos* (Joan., xx). Ce fut donc elle qui fut la première consolée par la vue du Seigneur, la première chargée de consoler les disciples. Les deux autres attendirent que le jour vint; et, ne voyant pas revenir Magdeleine, elles se dirigèrent de nouveau vers le sépulcre, *orto jam sole*. Saint Matthieu et saint Marc rapportent ce qui leur arriva après qu'elles y furent entrées. On pourrait, au reste, concilier les Évangélistes d'une autre manière, en disant que Magdeleine se réunit à ses deux compagnes, avant que le Seigneur leur apparût. Ainsi, elle aurait partagé avec les deux autres la grâce de la seconde apparition, et c'est d'elles toutes que l'on entendrait ces mots : *Tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum*. J'unis ensemble les textes de saint Matthieu et de saint Marc, parce qu'ils se rapportent à la même apparition. Peu m'importe que saint Matthieu, *au verset 5*, n'avertisse pas le lecteur que l'une des deux femmes nommées *au verset 1* n'est plus celle à qui l'ange adresse la parole, que c'est Salomé au lieu de Magdeleine. Toutes trois appartenaient au même groupe; il n'était donc pas nécessaire que l'Évangéliste mentionnât une modification qui n'a

c. Mc. XVI. 5. **mentum orto jam sole. (c) Et soleil étant déjà levé. Et ¹ en-**
introeuntes in monumentum trant dans le sépulcre, elles
viderunt juvenem sedentem virent un jeune homme assis à
in dextris coopertum stola droite, vêtu d'une robe blanche,
candida, et obstupuerunt. et elles furent saisies d'étonne-

rien de substantiel; de même que saint Marc n'a pas jugé nécessaire de mentionner l'absence de Magdeleine. En un mot, il faut se rappeler que le verset 5 du chapitre xxviii de saint Matthieu et le verset 5 du chapitre xvi de saint Marc ne sont pas étroitement unis à ce qui précède. Que si l'on me reproche d'insister sur des hypothèses, je pourrai toujours répondre que mes hypothèses ne sont pas arbitraires, qu'elles sont réglées par des observations justes, et qu'elles n'ont pour but que de soutenir la vérité, que tout interprète est obligé de trouver dans la conciliation des Évangélistes. J'ai placé à la fin du paragraphe trois versets de saint Luc, qui sont évidemment le résumé des témoignages apportés par plusieurs saintes femmes aux Apôtres et aux disciples du Sauveur. Saint Pierre seul, qui avait été spécialement nommé par les anges, en prit occasion de retourner une seconde fois au sépulcre, peut-être dans l'espoir d'une apparition; mais il ne vit que ce qu'il avait déjà vu quand il y était allé avec saint Jean. Je pense donc que le fait rapporté par saint Luc n'est pas celui dont parle saint Jean; car, premièrement, saint Luc ne nomme que saint Pierre; secondement, il faut bien admettre que saint Pierre s'est séparé, au moins pendant quelque temps, dans le cours de ce jour-là, des autres Apôtres, puisqu'il est certain qu'il vit, étant seul, Jésus ressuscité, et qu'il le dit à ses frères avant que les deux disciples revinssent d'Emmaüs : *Surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni.* (Luc., xxiv, 34.)

1. Quand il fit grand jour, les deux compagnes de Magdeleine ne purent se défendre, malgré leur frayeur, d'entrer dans le tombeau; ceci montre que l'ange du Seigneur ne leur apparut point au dehors, assis sur la pierre. Lorsqu'elles furent entrées, elles aperçurent l'ange sous la forme d'un jeune homme vêtu de blanc; son visage n'avait plus la clarté saisissante de l'éclair, comme lorsqu'il s'était montré aux gardes, mais l'éclat doux et radieux qui convenait au messager de la plus consolante nouvelle. Autant les démons, et Lucifer à leur tête, sont envieux de tout le bien qui arrive aux hommes, autant les saints anges sont remplis de tendresse pour eux et se réjouissent des grâces qu'ils reçoivent. Ils triomphent de voir des enfants d'Adam rachetés par le sang du Verbe fait chair, Seigneur des anges et des hommes, recueillir les trésors que les anges rebelles ont perdus, et remplir les vides qui se sont faits dans le ciel.

ment. Mais l'ange, prenant la parole, dit aux femmes : ² Ne craignez pas, vous ; car je sais que vous cherchez Jésus de Nazareth crucifié ; il n'est point ici, car il est ressuscité comme il l'a dit : ³ venez, et voyez le lieu où le Seigneur était déposé. Mais ⁴ allez promptement, et dites à ses disciples et à Pierre qu'il est ressuscité ; et voici ⁵ qu'il vous précède en Galilée ;

(d) Respondens autem angelus dixit mulieribus : Nolite timere vos ; (e) nolite expavescere ; (f) scio enim quod (g) Jesum quæritis Nazarenum crucifixum : (h) non est hic, surrexit enim sicut dixit : venite, et videte locum ubi positus erat Dominus. Et cito eunte (i) dicite discipulis et Petro (k) quia surrexit ; et ecce præcedit vos in Galili-

d. Mt. XXVIII. 5.
e. Mc. XVI. 6.
f. Mt. XXVIII. 5.
g. Mc. XVI. 6.
h. Mt. XXVIII. 6-7.
i. Mc. XVI. 7.
k. Mt. XXVIII. 7.

2. J'ai dit ailleurs que l'une des fonctions propres des anges est de consoler les hommes ; Jésus-Christ lui-même, dans la mortelle tristesse qu'il souffrit volontairement au jardin des Oliviers, daigna recevoir les consolations d'un ange. L'ange du sépulcre, avant toute autre chose, rassure et console les femmes effrayées ; il leur dit de ne rien craindre, et la raison qu'elles ont de ne rien craindre, c'est précisément qu'elles cherchent Jésus crucifié. Un messenger du Ciel ne doit causer aucune crainte à ceux qui ne veulent et qui ne cherchent que Jésus. Il a voulu être crucifié pour nous ; c'est encore pour nous qu'il est ressuscité.

3. L'ange invite les saintes femmes à tourner leurs regards vers le sanctuaire, où a reposé pendant trois jours le corps inanimé du Fils de Dieu, et où, le troisième jour, son âme est venue le reprendre glorieux et immortel. Et nous aussi, qui n'avons pas le bonheur de pouvoir visiter réellement Jérusalem et les saints lieux, étudions avec les yeux de la foi les mystères qui se sont accomplis dans le saint tombeau de Jésus crucifié, où nos péchés ont été ensevelis ; après avoir eu le bonheur de ressusciter avec Lui et par Lui à la vie de la grâce, et dans le baptême, et plusieurs fois dans le sacrement de pénitence, gardons-nous d'encourir de nouveau la mort spirituelle par le péché.

4. Quel touchant empressement à transmettre sans aucun retard la nouvelle qui console ! Pierre est nommé avant tous ceux qui souffrent et attendent, parce que Pierre aimait Jésus d'un plus ardent amour, et parce que le sentiment de sa faute donnait à sa douleur une plus inconsolable amertume. L'ange veut dès à présent faire entendre que l'amour de Jésus-Christ est toujours le même, et qu'il veut toujours que le Chef visible de son Église soit honoré, encore bien qu'il soit tombé plus bas que les autres dans la nuit de sa Passion.

5. L'apparition qui eut lieu sur la montagne, en Galilée, fut la plus

l. Mc. XVI. 7. læam; (*l*) ibi eum videbitis, là vous le verrez comme il vous
m. Mt. XXVIII sicut dixit vobis : (*m*) Ecce a dit : Voilà que je vous l'ai
7. prædixi vobis. (*n*) At illæ prédit. ⁶ Mais elles, sortant
n. Mc. XVI. 8. exeuntes (*o*) cito (*p*) fuge- aussitôt, s'enfuirent du sépulcre
o Mt. XXVIII. runt de monumento (*q*) cum avec crainte et avec une grande
8. timore et gaudio magno, joie, courant porter ces nou-
p. Mc. XVI. 8. currentes nuntiare discipulis velles à ses disciples. Car la
q Mt. XXVIII. ejus. (*r*) Invaserat enim eas crainte et la peur les avait sai-
8. timor et pavor. Et nemini sies. Et elles ne dirent rien à
r. Mc. XVI. 8. quidquam dixerunt, time- personne, car elles étaient
s Mt. XXVIII. bant enim. (*s*) Et ecce Jesus effrayées. ⁷ Et voilà que Jésus
9-10. occurrit illis dicens : Avete. se présenta à elles, disant : Je
 Illæ autem accesserunt, et vous salue. Et elles, s'appro-
 tenuerunt pedes ejus, et ado- chant, embrassèrent ses pieds

longue, et la plus remplie d'instructions. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'elle soit annoncée si longtemps d'avance. Mais le Seigneur tint bien plus qu'il n'avait promis, bien plus que les anges ne promirent de sa part aux saintes femmes, et les saintes femmes aux disciples. Car, longtemps avant qu'ils retournassent en Galilée, le soir même du jour de la Résurrection, il se montra, comme nous le verrons, à dix des Apôtres assemblés dans le Cénacle.

6. L'ange avait ordonné aux saintes femmes d'aller sans aucun retard, *cito euntes*, à Jérusalem, pour annoncer aux disciples la Résurrection de leur divin Maître. Mais, quand même elles n'eussent pas reçu cet ordre, il semble que les saintes femmes, effrayées de la vision du sépulcre, et le cœur tout plein de la Résurrection du Seigneur, auraient été assez stimulées par ce double sentiment de joie et de crainte, et par le désir de consoler les disciples de Jésus. Elles courent donc au Cénacle, où les Apôtres étaient assemblés, et ne parlent à personne qu'elles n'y soient arrivées.

7. Aucun autre que Jésus n'aurait pu les arrêter dans leur course. Il se montre donc à elles, et daigne leur adresser la parole affectueuse du salut : *Avete*. Ce seul mot fut assez pour que chacune, sans hésitation, reconnût son cher Maître, le Seigneur. Elles tombent à ses pieds, les embrassent, et, pleines de foi, adorent leur Dieu. Cette fois, Jésus leur permit ce qu'il avait peu d'instant auparavant défendu à Magdeleine, parce qu'il voulait que Magdeleine, sans perdre un seul moment, allât porter à ses disciples la première nouvelle de la Résurrection.

et l'adorèrent. ⁸ Alors Jésus raverunt eum. Tunc ait illis leur dit : Ne craignez pas : Jesus : Nolite timere ; ite, ⁹ allez, annoncez à mes frères nuntiate fratribus meis, ut qu'ils aillent en Galilée; là ils eant in Galilæam : ibi me me verront. ¹⁰ Or c'étaient videbunt. (t) Erat autem L. XXIV. 10-12. Marie-Magdeleine, et Jeanne, et Maria Magdalene, et Joanna, Marie, mère de Jacques, et et Maria Jacobi, et ceteræ, les autres qui étaient avec elles, quæ cum eis erant, quæ dicebant ad Apostolos hæc. Et aux Apôtres. Et ce récit leur visa sunt ante illos sicut deparut comme du délire, et ils liramantum verba ista, et ne les crurent pas. ¹¹ Mais non crediderunt illis. Petrus

8. Cette crainte que la voix de l'ange n'avait pas entièrement calmée, la parole efficace du Verbe fait chair la dissipe à l'instant : *Nolite timere*. Heureux les hommes qui, au milieu des assauts de l'ennemi et des tentations les plus violentes, entendent au fond de leur cœur Jésus leur adresser la parole de la grâce et de la victoire : *Sufficit tibi gratia mea* (II Cor., XII, 9). *Nolite timere*.

9. Jésus confirme de sa bouche la promesse de l'ange : ses disciples le verront en Galilée. Il charge les saintes femmes de le leur annoncer, et les appelle encore une fois ses frères, comme il les avait nommés en parlant à Magdeleine.

10. Saint Luc réunit ici toutes les saintes femmes, qui vinrent avec le même empressement et la même ingénuité raconter aux Apôtres ce qu'elles avaient vu et entendu, suivant l'ordre qui leur en avait été donné. Magdeleine dit qu'elle a vu deux anges; qu'elle leur a parlé; que l'un était assis à l'endroit où avait reposé la tête de Jésus dans le sépulcre, et l'autre à la place de ses pieds; qu'elle a vu le Seigneur lui-même ressuscité, et qu'il s'est entretenu avec elle; Marie, mère de Jacques, et Salomé, disent qu'elles ont vu un ange assis à la droite dans l'intérieur du sépulcre; que Jésus leur est ensuite apparu en personne sur le chemin; qu'elles lui ont baisé respectueusement les pieds; mais ni Magdeleine, ni Marie, ni Salomé ne persuadent les Apôtres de la vérité de leurs récits. Et cependant ils n'avaient aucun motif de suspecter leur sincérité, ni de révoquer en doute les paroles qu'elles rapportent, les ordres qu'elles ont reçus, les circonstances si naïvement exposées de ces diverses apparitions.

11. Pierre, plus prudent que les autres, retourne au sépulcre; mais il ne voit rien, que ce qu'il avait déjà vu avec Jean, *linteraminu sola posita*. Je remarque que Pierre, à cette seconde visite, n'entre pas dans

autem surgens cucurrit ad Pierre, se levant, courut au monumentum; et procumbens vidit linteamina sola positam; et abiit secum mirans quod factum fuerat.

sépulcre, et se penchant, il vit que les linges posés; et il s'en alla, admirant en lui-même ce qui était arrivé.

* Paragraphe Huitième

LES GARDES DU SÉPULCRE CORROMPUS A FORCE D'ARGENT

a. Mt. XXVIII.
11-17.

(a) Quæ cum abiissent, Lorsque les femmes s'en
ecce quidam de custodibus furent allées, ¹ voilà que quel-

le tombeau, mais qu'il se penche seulement à l'entrée : *procumbens vidit*; tant il est vrai que saint Luc et saint Jean ne rapportent pas le même fait. Plus tard, Pierre fut trouvé digne d'une apparition spéciale, comme nous le verrons au § IX; saint Paul en fait aussi mention dans la première Épître aux Corinthiens (xv, 5) : *Visus est Cephæ*.

* On a vu (liv. XIX, § XXI), comment les Pontifes et les Pharisiens obtinrent que des gardes fussent placés près du sépulcre, de peur que les disciples ne vinssent pendant la nuit enlever le corps du Seigneur, et ne publiassent ensuite qu'il était ressuscité. On a vu (liv. XX, § II) que ces gardes étaient restés anéantis de frayeur, à la vue de l'ange assis sur la pierre du tombeau qu'il avait renversée. Maintenant saint Matthieu, le seul Évangéliste qui ait parlé des gardes, achève leur histoire. J'ai laissé ce fait à la place qu'il lui assigne, c'est-à-dire immédiatement après le récit de l'apparition qui a rempli le paragraphe précédent.

1. Il faut nécessairement supposer que tous les soldats, effrayés par le tremblement de terre, et plus encore par l'aspect terrible de l'ange qui leur était apparu, s'éloignèrent du tombeau le plus promptement qu'ils purent, et se réfugièrent dans quelque maison des faubourgs de Jérusalem ou dans un autre endroit écarté. Après qu'ils se furent remis de leur frayeur, quelques-uns d'entre eux rentrèrent dans la ville, et allèrent rapporter aux prêtres l'issue malheureuse de la tâche qui leur avait été confiée. Tant que Jésus, vivant encore, était resté attaché à la

ques-uns des gardes vinrent à la ville, et rapportèrent aux princes des Prêtres tout ce qui s'était passé. Et ceux-ci, s'étant assemblés avec les anciens, et ayant pris conseil, donnèrent beaucoup d'argent aux soldats, disant : Dites que ses disciples sont venus de nuit et l'ont enlevé pendant que vous dormiez.

venerunt in civitatem, et nuntiaverunt Principibus sacerdotum omnia, quæ facta fuerant. Et congregati cum senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus dicentes : Dicite quia discipuli ejus de nocte venerunt, et furati sunt eum, vobis dormientibus. Et si

² Et si le gouverneur l'ap- hoc auditum fuerit a præ-

Croix, les princes des prêtres, les Scribes et les Anciens n'avaient pas cessé de l'insulter; au milieu de ses atroces souffrances, ils lui criaient de descendre, de se sauver lui-même de la mort; à cette condition, ils étaient prêts à croire en Lui. Maintenant, ils constatent un miracle plus éclatant encore, un miracle qu'il avait annoncé lui-même pour le troisième jour, et contre lequel ils avaient pris la précaution de sceller la pierre de son tombeau et de l'entourer de sentinelles. Pourquoi donc, au lieu de le reconnaître pour ce qu'il s'était lui-même proclamé, au lieu de croire qu'il est vraiment le Fils de Dieu, le Messie qu'ils attendent, ne songent-ils qu'à fermer la bouche aux hommes qui leur attestent la vérité, qu'à les transformer, pour de l'argent, en menteurs, en faux témoins, en propagateurs de la plus absurde des fables? Il n'était pas probable que tous les gardes dormissent; il n'était pas possible qu'ils vissent en dormant les disciples emporter le corps de leur Maître; il n'était pas croyable que ceux-ci eussent eu même la pensée d'une entreprise qui exigeait le concours d'un grand nombre de personnes, et dont l'exécution, outre qu'elle eût sérieusement exposé leur vie, ne pouvait avoir lieu sans un bruit considérable. Mais, quelle que soit la force des motifs de crédibilité, il reste toujours vrai que la Foi est un don de Dieu; et quand on en est venu à mépriser les lumières qui viennent du Ciel, on arrive vite à l'aveuglement et à l'obstination. L'expérience de tous les jours ne le montre que trop. Un conseil composé de tous ceux qui représentent à Jérusalem la science et l'autorité, après avoir hurlé comme une troupe de forcenés que le sang de l'Homme-Dieu retombât sur la tête de toutes les générations juives, met le sceau à cette réprobation demandée, en achetant à prix d'argent le plus scandaleux des mensonges historiques. Tant les passions ont de puissance, quand la bride leur est lâchée!

2. Une grosse somme d'argent, et l'assurance de l'impunité, suffi-

side, nos suadebimus ei, et prend, nous le persuaderons, securos vos faciemus. At illi et nous vous mettrons en sûreté. accepta pecunia fecerunt si- Ainsi les soldats, l'argent reçu, cut erant edocti. Et divulga- firent comme ils étaient appris. tum est verbum istud apud ³ Et ce bruit s'est répandu par- Judæos usque in hodiernum mi les Juifs jusqu'à ce jour. diem.

* Paragraphe Neuvième

APPARITION A DEUX DISCIPLES A EMMAUS APPARITION A PIERRE

a. Mc. XVI.
12.

(a) Post hæc autem duo- Après cela, deux des dis- bus ex his ambulanti- ciples faisant route pour aller ostensus est in alia effigie à la campagne, Jésus se montra

saient bien pour venir à bout de la conscience des soldats; quant à Pilate, il lui importait assez peu que le corps de Jésus, qu'il avait abandonné à Joseph d'Arimatee, eût été bien gardé ou enlevé du sépulcre. Il y a pourtant matière à réflexion dans cette circonstance, soigneusement notée par l'Évangéliste, que les gardes ne reçurent pas seulement quelque petit présent, mais une somme importante, *pecuniam copiosam*. Les Juifs eurent donc à payer beaucoup plus cher la dénégation inutile de la Résurrection, que la trahison de Judas.

3. C'est-à-dire, le bruit de l'enlèvement furtif du corps de Jésus-Christ par ses disciples. La même tactique est toujours employée par les ennemis de la religion; des calomnies et des impostures hardiment propagées dans le peuple, ébranlent sa foi aux miracles les plus solidement prouvés, le séparent de l'Église et l'enlèvent à Dieu.

* Saint Marc mentionne seulement ce fait; saint Luc le rapporte en détail. Euthymius, contrairement au sentiment commun, soutient que les deux disciples dont parle saint Marc sont différents de ceux que saint Luc met en scène. Mais cette opinion singulière n'a pas même besoin d'être réfutée. Saint Luc fait connaître l'époque de l'apparition; c'est le même jour, *ipsa die*, c'est-à-dire, le premier jour de la se-

à eux ¹ sous une autre forme. euntibus in villam. (b) Et Or, voici que deux d'entre eux ecce duo ex illis ibant ipsa allaient ce même jour-là à un die in castellum, quod erat village nommé Emmaüs, ² qui in spatio stadiorum sexa- était à la distance de soixante ginta, ab Jerusalem, nomine stades de Jérusalem. Et ils s'en- Emmaüs. Et ipsi loqueban- tretenaient de tout ce qui s'é- tur ad invicem de his omni- tait passé. Et il arriva que, bus, quæ acciderant. Et fac- pendant qu'ils discouraient et tum est dum fabularentur, conféraient ensemble, ³ Jésus et secum quærerent, et ipse

o. L. XXIV.
13-35.

maine, comme il l'avait dit dans le premier verset. Il s'agit donc toujours, sans le moindre doute, des apparitions qui eurent lieu le jour de la Résurrection. Il faut en dire autant de celle de saint Pierre, qui fut très-voisine de celle d'Emmaüs.

1. De même que Magdeleine n'avait pas d'abord reconnu Jésus-Christ, et l'avait pris pour le jardinier, ainsi les deux disciples crurent d'abord parler à un étranger; ils ne distinguèrent les traits de son visage qu'au moment de la fraction du pain, et il disparut aussitôt. On trouve dans saint Thomas (3 p. q. 55, art. 4) l'explication théologique de cette espèce de transfiguration.

2. Soixante stades répondent à environ sept milles et demi de la mesure romaine, et à deux lieues et demie de France. (V. *Jansen. Ganduv. hic, et Natal. Alex. Exposit. in Luc.*)

3. Le Seigneur se joignit aux deux disciples pendant qu'ils parlaient de lui; mais comme ils n'avaient pas encore une foi ferme et suffisamment éclairée au dogme de la Résurrection, il daigna les préparer lui-même avant de faire tomber le voile qui couvrait en quelque façon les yeux de leurs corps, et les empêchait de le reconnaître. Pourtant, ils étaient restés pleins d'affection pour sa personne, et de respect pour son enseignement. Jésus était tout près d'eux, et ils le croyaient bien loin. Ne vous troublez pas, âmes pieuses, dans vos épreuves et vos désolations: Jésus est avec vous, et vous ne le reconnaissez pas sous ces traits, qui vous semblent ne pas être les siens, parce que de mystérieuses ténèbres sont autour de vous. N'est-il pas vrai que vous parlez volontiers de lui, et qu'aucune société ne vous plaît, aucun discours ne vous agrée, que si son Nom est prononcé avec tendresse, son Évangile professé avec courage, son Église obéie avec amour? Ne craignez pas; soyez constants dans votre volonté de ne plaire qu'à lui, et supportez sans défaillir ces épreuves, comme une condition de vos progrès. La lumière céleste est peut-être plus près de vous que vous ne le pensez.

Jesus appropinquans ibat lui-même s'étant approché, marcum illis. Oculi autem eorum chait avec eux. Mais leurs yeux tenebantur, ne eum agnoscerent. Et ait ad illos : Qui étaient empêchés de le reconnaître. ⁴ Et il leur dit : Quels sont ces discours que vous tenez ainsi en marchant, et vous êtes tristes? ⁵ Et l'un d'eux, répondens unus, cui nomen nommé Cléophas, répondant, lui Cleophas, dixit : Tu solus dit : Es-tu seul si étranger à Jérusalem, que tu ne saches point et non cognovisti quæ facta les choses qui s'y sont passées sunt in illa his diebus? Quibus ille dixit : Quæ? Et dixerunt : De Jesu Nazareno qui fut un prophète puissant en opere et sermone coram œuvres et en paroles devant Deo, et omni populo ; et quomodo eum tradiderunt summi sacerdotés et principes Prêtres et nos chefs l'ont livré nostri in damnationem morpour être condamné à mort, et

4. Le Seigneur n'avait pas besoin de les interroger, pour connaître et le sujet de leur entretien, et la cause de leur tristesse. Il les interroge cependant, afin qu'eux-mêmes lui découvrent la plaie qu'il se propose de guérir.

5. Il a plu à l'Esprit-Saint que l'Évangéliste ne désignât par son nom qu'un seul des deux disciples ; voici en quels termes le Martyrologe Romain fait mémoire de lui, à la date du 25 septembre : « In castello
« Emmaus, Natalis Beati Cleophae, Christi discipuli, quem tradunt in
« eadem domo, in qua mensam Domino paraverat, pro confessione
« illius a Judæis occisum, et gloriosa memoriâ sepultum. »

6. Ils lui reconnaissent le titre de Grand Prophète, ils se taisent sur son nom de Fils de Dieu, soit parce que leur foi est encore imparfaite, soit qu'ils se tiennent en garde contre la haine des Juifs, persécuteurs des disciples après l'avoir été du Maître ; ils ne savent pas qui est cet étranger, et s'abstiennent de parler devant lui de choses qu'ils croient cependant véritables. C'est la pensée du vénérable Bède, expliquant ce passage.

l'ont crucifié. ⁷ Pour nous, tis, et crucifixerunt eum. nous espérions que c'était lui Nos autem sperabamus quia qui devait racheter Israël; et ipse esset redempturus Israel; cependant, après tout cela, et nunc super hæc omnia voici déjà le troisième jour tertia dies est hodie, quod que ces choses sont arrivées. Il hæc facta sunt. Sed et mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, quæ ante lucem fuerunt ad monumentum, et non invento corpore ejus venerunt, dicentes se etiam visionem angelorum vidisse, qui dicunt eum vivere. Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum, et ita invenerunt sicut mulieres dixerunt, ipsum autem non invenerunt. Et ipse dixit ad

7. Nous étions convaincus, disent-ils, nous croyions qu'il était le Messie promis, le sauveur d'Israël; mais quand nous l'avons vu mourir, et de quelle mort! quand nous l'avons vu déposer au fond du tombeau, comme tous les hommes qui meurent, notre espérance s'est évanouie. Car c'est aujourd'hui le troisième jour depuis sa mort, et l'on n'entend rien, si ce n'est les dires de quelques femmes qui le suivaient comme nous. On a constaté qu'elles disaient vrai, quand elles affirment que son corps n'est plus dans le sépulcre; mais ce qu'elles ajoutent, qu'elles ont vu des anges, que ces anges leur ont dit que le Seigneur est ressuscité, on ne le croit pas. Et tout cela nous a jetés dans l'étonnement et le trouble. Le discours des deux disciples annonce l'incertitude et la perplexité; mais il y a en eux plus de crainte que d'espérance; il leur semble qu'aucun homme n'ayant jusqu'alors été témoin des apparitions que l'on rapporte, tous ces récits de femmes ne méritent guère qu'on y ajoute foi; ne seraient-elles pas le jouet de leur imagination et de leur tendresse? Du reste, on croit voir une intention dans leurs réticences; ils ne disent pas que Magdeleine, la première, et ensuite Marie, mère de Jacques, et Salomé ne rapportent pas seulement qu'elles ont vu des anges, mais aussi qu'elles ont vu le Maître lui-même ressuscité, qu'il leur a parlé, qu'il leur a donné

eos : O stulti, et tardi corde leur dit : ⁸ O insensés, et lents ad credendum in omnibus, de cœur à croire tout ce qu'ont quæ loquuti sunt prophetæ! dit les Prophètes! ⁹ Ne fallait-il Nonne hæc oportuit pati pas que le Christ souffrit ces Christum, et ita intrare in choses, et entrât ainsi dans sa gloriam suam? Et incipiens gloire? ¹⁰ Et commençant par

des ordres; ils ne rappellent pas que, suivant sa promesse formelle, il devait ressusciter le troisième jour. Dieu a voulu nous apprendre qu'il répartit ses dons comme il lui plaît, et qu'à lui seul, toujours juste et toujours sage, il appartient de donner à son heure. C'est une étrange témérité que de vouloir imposer des lois au Très-Haut. Jésus-Christ a voulu honorer de ses premières apparitions les femmes qui, dans l'ordre général établi de Dieu, n'occupent que le second rang; en quoi nous ne pouvons que louer et bénir les adorables secrets de sa Providence.

8. Ce reproche qui, dans la bouche du Sauveur, et dans les circonstances présentes, n'a rien qui puisse blesser, a pour unique objet de rendre plus attentifs et plus modestes ces hommes qui raisonnent mal, mais qui d'ailleurs sont disposés à se laisser instruire, parce qu'ils sentent bien la faiblesse de leur foi et l'insuffisance de leurs lumières. Jésus tarde à se faire connaître; mais son accent est devenu celui du Maître; il les qualifie avec raison d'insensés, parce qu'ils s'appuient sur des principes faux et contraires à la loi. La Passion et la mort de Jésus-Christ sont pour leur ignorance des obstacles qui les empêchent de le reconnaître pour le vrai Messie; mais sa mort et sa Croix étaient précisément les signes les plus caractéristiques de la divinité de sa mission. De plus, résister à la lumière, se montrer indocile et lent à croire ce que les prophètes ont écrit sous la dictée de Dieu, ce n'est plus seulement de l'ignorance, c'est de l'obstination à ne point admettre la vérité prouvée.

9. Une vraie prophétie, un vrai miracle, sont des preuves infaillibles de la vérité, parce que Dieu seul peut en être l'auteur; il était donc indispensable que le Christ souffrit, et qu'il entrât marqué d'honorables cicatrices en possession de la gloire, qui est la sienne à tous égards. « Dispensatione quadam factum est in Christo, ut gloria animæ ante passionem non redundaret ad corpus, ad hoc quod gloriam corporis honorabilius obtineret, quando eam per Passionem obtineret. » (S. Th., III p., q. 49, art. 6 ad 3.)

10. Le Saint-Esprit n'a point dicté à saint Luc l'instruction doctrinale que Jésus-Christ adressa en cette occasion aux deux disciples, pour leur montrer que sa Passion et sa mort étaient le nécessaire ac-

Moïse et par tous les prophètes, a Moyse, et omnibus prophetis, interpretabatur illis les Écritures ce qui le concernait. Cependant ¹¹ ils approchèrent du village où ils allaient, et Jésus feignit d'aller plus loin. Mais ils le pressèrent disant : Demeure avec nous, ¹² car il se fait tard, et déjà le jour est sur son déclin. Et il entra avec eux. Or il arriva, pendant qu'il était à table avec eux, ¹³ qu'il prit le

a Moyse, et omnibus prophetis, interpretabatur illis in omnibus Scripturis, quæ de ipso sunt. Et appropinquaverunt castello quo ibant, et ipse se fingebat longius ire. Et coegerunt illum dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies. Et introivit cum illis. Et factum est, dum recum-

complissement des prophéties. Humilions-nous et adorons les desseins de Dieu, nous tenant pour assurés que tout ce qui n'a pas été révélé à la sainte Église, il ne nous était pas nécessaire de le savoir.

11. Le Seigneur ne voulait s'arrêter avec eux qu'à la condition d'en être instamment prié, d'y être pour ainsi dire forcé par une affectueuse violence. Il n'y eut donc de la part de Jésus aucune dissimulation indigne du Maître de vérité; il se montrait disposé à faire ce qu'il aurait fait réellement. Apprenons à faire violence à Jésus-Christ par nos prières, si nous voulons qu'il soit toujours avec nous, et que jamais il ne nous laisse orphelins et désolés : *Mane nobiscum, mane nobiscum.*

12. Le soleil s'abaisse déjà vers l'horizon; ils exagèrent l'heure tardive pour forcer le pèlerin qui a gagné leur cœur à accepter l'hospitalité qui lui est offerte. En réalité, l'heure n'était pas extrêmement avancée, puisqu'ils eurent le temps de retourner ce jour-là à Jérusalem, qui était à trois heures de marche. On peut, il est vrai, supposer qu'ils pressèrent le pas, afin d'apporter les premiers la grande nouvelle, de redire aux autres disciples les grands enseignements qu'ils avaient reçus, et de les associer aux saintes ardeurs dont ils se sentaient l'âme remplie.

13. Presque tous les interprètes examinent ici cette question : Le pain que le Sauveur rompit aux doux disciples était-il le Pain Eucharistique? La réponse affirmative et la négative sont défendues par de graves autorités, ainsi qu'on peut le voir dans Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. viii, nn. 47, 48). Pour moi, je pense qu'il ne s'agit pas ici de la sainte Eucharistie; premièrement, parce qu'il ne paraît pas vraisemblable que le Sauveur ait voulu autoriser, par son exemple, la consécration du pain séparée de la consécration du vin; secondement,

beret cum eis, accepit panem, et benedixit, ac fregit, et porrigebat illis. Et aperti sunt oculi eorum, et cognoverunt eum; et ipse evanuit ex oculis eorum. Et dixerunt ad invicem : Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas? Et surgentes eadem hora regressi sunt in Jerusalem, et invenerunt congregatos undecim, et eos, qui cum illis

pain, le bénit, le rompit, et il le leur présentait. ¹⁴ Alors leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent; et il disparut de devant leurs yeux. Et ils se dirent l'un à l'autre : Est-ce que notre cœur n'était pas brûlant au dedans de nous, lorsqu'il nous parlait dans le chemin, et nous ouvrait le sens des Écritures? ¹⁵ Et se levant à l'heure même, ils retournèrent à Jérusalem, et ils trouvèrent les onze ¹⁶ assemblés, et ceux qui

parce que les deux disciples n'ayant point assisté à l'institution de la sainte Eucharistie, qui eut lieu en présence des Apôtres seuls, on ne voit pas que l'acte de bénir et de rompre le pain ait pu leur suffire pour reconnaître le Seigneur. Ils le reconnurent parce qu'ils le virent faire ce qu'il faisait toutes les fois qu'il se mettait à table avec ses disciples. Au reste, il est démontré que le fait seul de la bénédiction et de l'action de grâces n'entraîne pas la consécration; car saint Luc, avant de rapporter l'institution du très-saint Sacrement, dit que Jésus, dès le commencement de la dernière cène, rendit grâces à Dieu, prit une coupe et la distribua aux Apôtres : *Accepto calice gratias egit, et dixit : Accipite, et dividite inter vos.* (Luc., xxiii, 17.) Cette distribution précéda non-seulement la cène eucharistique, mais la cène légale.

14. L'obstacle qui les empêchait de le reconnaître est attribué par saint Augustin (*de Cons. Evangel.*, lib. III, c. xxv) au démon; aussitôt que cet obstacle fut ôté, ils reconnurent Jésus. Mais le reconnaître et le perdre de vue fut presque l'affaire du même instant. Cependant leur cœur resta inondé de joie, et alors ils se rendirent compte des ardeurs célestes qu'ils avaient ressenties pendant qu'il les instruisait.

15. Les fervents disciples n'eurent pas besoin que Jésus leur commandât d'aller tout raconter aux Apôtres. Sans perdre un instant, ils se levèrent de table et reprirent le chemin de Jérusalem.

16. De ce mot *undecim* on doit, ce semble, conclure que Thomas était présent quand les deux disciples d'Emmaüs arrivèrent. Je ne m'y oppose pas, pourvu que l'on admette qu'il sortit avant le souper; peut-

étaient avec eux, et disant : Le Seigneur est vraiment ressuscité, et il est apparu à Simon. Et eux, à leur tour, racontèrent ce qui leur était arrivé en chemin, et comment ils l'avaient reconnu à la fraction du pain.

erant, dicentes: Quia surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni. Et ipsi narrabant quæ gesta erant in via, et quomodo cognoverunt eum in fractione panis. (c) Nec illis crediderunt.

c. Mc XVI.
13.

¹⁸ Mais ils ne les crurent pas non plus.

être ne comprenait-il pas que l'on pût croire à des apparitions privées. Que si l'on aime mieux supposer Thomas absent, même avant l'arrivée des disciples d'Emmaüs, on pourrait très-bien entendre l'expression *undecim* du collège apostolique, réduit alors à onze membres; l'absence accidentelle de Thomas n'empêcherait pas de dire que les Apôtres étaient réunis.

17. On a imaginé de mettre en doute l'identité de Simon, nommé en cet endroit, et de saint Pierre. Mais saint Augustin est si loin d'en douter, qu'il ajoute le nom de Pierre à celui de Simon : « Jam ergo erat fama quod resurrexerat Jesus ab illis mulieribus facta, et a Simone Petro cui jam apparuerat. » (*De Cons. Evang.*, lib. III, c. xxv.) Saint Ambroise n'est pas moins affirmatif : « Petrus ergo vidit solus Dominum. » (*In Luc.*, lib. X, n. 174.) L'autorité de saint Paul est encore plus décisive : « Visus est Cephæ, et post hoc undecim. » (I Cor., xv, 5.) L'Église enfin insère cette phrase dans la messe du lundi de Pâques : « Surrexit Dominus, et apparuit Petro. » Pour moi, l'ordre même du récit de l'Évangéliste suffirait pour me convaincre : Le Seigneur, dit-il, est vraiment ressuscité et il a apparu à Simon; comme s'il disait : il n'y a plus à douter de la Résurrection, car le Seigneur s'est montré à celui-là même dont le témoignage est la plus grave des autorités.

18. Cela ne veut pas dire que malgré cet ensemble de preuves, tous fussent encore incrédules; mais que dans le nombre il y en avait encore qui doutaient de la Résurrection. « Quid intelligendum est, nisi aliquos ibi fuisse, qui hoc nollent credere? » (S. August., *loc. cit.*)

* Paragraphe Dixième

PREMIÈRE APPARITION AUX APÔTRES
EN L'ABSENCE DE THOMAS

a L. XXIV.
36.
b. Mc. XVI
14.

(a) Dum autem hæc lo- Or, pendant qu'ils ¹ s'entre-
quuntur, (b) novissime re- tiennent ainsi, il apparut enfin

* Il est parfaitement certain que saint Luc et saint Jean rapportent la même apparition, qui est la cinquième de celles que rapporte l'Évangile (car l'apparition à la Sainte Vierge n'y est pas mentionnée). En effet, saint Luc nous dit que cette première apparition aux Apôtres réunis eut lieu pendant qu'ils s'entretenaient de celles dont les disciples d'Emmaüs et Simon avaient été témoins : *dum autem hæc loquuntur* ; et saint Jean de son côté marque que ce fut le jour même où Jésus était d'abord apparu à Magdeleine : *cum autem sero esset die illo una sabbatorum*. Il ne peut y avoir de difficulté que sur le verset 14 de saint Marc, au sujet duquel les auteurs sont partagés. Quelques-uns pensent qu'il doit s'entendre du jour de l'Ascension. Mais je ne le crois pas ; et je pense que le mot *novissime* désigne la dernière apparition du premier jour. Saint Marc avait dit (v, 9) que Jésus se fit voir *primo Mariæ Magdalænæ*, dont le témoignage ne leur parut pas suffisant, *non crediderunt* (v, 11). Puis il ajoute : *Post hæc autem duobus ex his ambulans ostensus est . . . nec illis crediderunt* (v, 13). Puis enfin : *NOVISSIME recumbentibus illis undecim apparuit, et exprobravit incredulitatem eorum* (v, 14). Cette gradation me paraît montrer clairement qu'il s'agit toujours des apparitions de la première journée ; autrement, il faudrait dire qu'il y eut des incrédules parmi les Apôtres jusqu'au jour de l'Ascension, quoiqu'il soit évident que Thomas seul hésita longtemps, mais non pas au delà du huitième jour. Je ne place pas ici les versets 44 et suivants de saint Luc, parce que ceux-là se rapportent bien au jour de l'Ascension, comme le prouve D. Calmet (in Luc. xxiv, 44), et comme nous le verrons.

1. Il faut donc supposer qu'après le récit des disciples d'Emmaüs, tout le monde se retira ; les Apôtres seuls se mirent à table, à l'exception de Thomas, dont l'absence, ainsi que nous l'avons dit, n'empêche pas que l'Évangéliste ait pu dire : *recumbentibus illis undecim*. Je me contenterai, pour abrégér, de citer à ce propos Noël Alexandre (Exposit. in Marc., cap. xvi, n. 3) : « Quamvis abesset Thomas dicuntur

aux onze qui étaient à table. *cumbentibus illis undecim*
 Ce jour-là donc, premier de la semaine, lorsque le soir fut venu, ² et que les portes du lieu où les disciples se trouvaient rassemblés étaient fermées, de peur des Juifs, Jésus vint, et se tint au milieu d'eux, et leur dit : ³ Paix à vous ;

cum apparuit. (c) Cum ergo sero esset die illo una sabbatorum, et fores essent clausæ, ubi erant discipuli congregati, propter metum Judæorum, venit Jesus, et stetit in medio (d) eorum, et dixit eis: Pax vobis; Ego sum, nolite

c. J. XX. 19.
d. L. XXIV.
36-40.

« *undecim.* Hoc scilicet numero Apostolica societas tunc nuncupabatur. » Il est certain qu'ils s'entretenaient à table des apparitions de la journée.

2. Cette circonstance, exprimée par saint Jean, nous fait connaître une des qualités du corps glorieux de Jésus-Christ, la subtilité, qui sera aussi donnée à notre chair après la Résurrection générale. On ne s'étonne plus que le Seigneur ait pu sortir du tombeau avant que l'Ange fût venu en renverser la pierre.

3. Plusieurs des Apôtres crurent voir un fantôme. Jésus, afin de les tirer de cette erreur, daigne leur prouver qu'il est bien le même qu'au paravant, dans son corps aussi bien que dans son âme, et que rien ne lui manque de ce qui constitue la nature humaine. Il commence par leur adresser la même parole de paix, dont il avait coutume d'user en les saluant avant sa mort. Puis il les rassure, et les engage à bannir toute crainte. Il leur fait voir que la cause de leur trouble lui est connue ; et, pour le dissiper, il leur montre les cicatrices de ses pieds et de ses mains. Ce n'est pas assez qu'ils aient vu ; il exige qu'ils touchent de leurs mains cette chair et ces os qu'un esprit ne saurait avoir. L'Évangile, il est vrai, ne dit pas qu'aucun des dix Apôtres ait porté la main aux plaies sacrées du Sauveur ; mais l'ensemble du texte paraît indiquer que lui-même les y obligea. Je ne puis m'empêcher de reproduire ici un beau passage de saint Ambroise (*in Luc.*, lib. X, n. 170) : « Quomodo
 « non corpus in quo manebant insignia vulnerum, vestigia cicatricum,
 « quæ Dominus palpanda obtulit ? in quo non solum fidem firmat, sed
 « etiam devotionem acuit, quod vulnera suscepta pro nobis Cælo in-
 « ferre maluit, abolere noluit, ut Deo Patri nostræ pretia libertatis
 « ostenderet. Talem sibi Pater ad dexteram locat, trophæa nostræ sa-
 « lutis amplectens ; tales illic martyres nobis cicatricis corona mons-
 « trabit. » On pourra voir dans saint Thomas (3 p. q. 54, art. 4) l'énumération des motifs pour lesquels Jésus-Christ a voulu garder, même après sa résurrection, les marques de ses plaies sacrées.

timere. Conturbati vero, et c'est Moi, ne craignez pas. Mais
 conterriti existimabant se eux, troublés et épouvantés,
 spiritum videre. Et dixit eis : croyaient voir un esprit. Et il
 Quid turbati estis, et cogita- leur dit : Pourquoi êtes-vous
 tiones ascendunt in corda troublés, et pourquoi ces pen-
 vestra? Videte manus meas, sées montent-elles dans vos
 et pedes, quia Ego ipse sum. cœurs? Voyez mes mains et
 Palpate, et videte, quia spi- mes pieds, c'est bien Moi. Tou-
 ritus carnem et ossa non chez et voyez : un esprit n'a ni
 habet, sicut me videtis ha- chair ni os, comme vous voyez
 bere. Et cum hæc dixisset, que j'ai. Et lorsqu'il eut dit cela,
 ostendit eis manus, et pedes, il leur montra ses mains et ses
 (e) et latus. Gavisissimi sunt ergo pieds, et son côté. ⁴ Les disciples
 discipuli viso Domino. (f) Ad- se réjouirent donc à la vue du
 huc autem illis non creden- Seigneur. Mais comme ils ne
 tibus, et mirantibus præ croyaient point encore, et qu'ils
 gaudio, dixit : Habetis hic étaient transportés d'admiration
 aliquid quod manducetur? et de joie, il dit : Avez-vous ici
 At illi obtulerunt ei partem quelque chose à manger? ⁵ Et
 piscis assi, et favum mellis. ils lui présentèrent un morceau
 Et cum manducasset coram de poisson rôti et un rayon de
 eis, sumens reliquias dedit miel. ⁶ Et, après avoir mangé

e. J. XX. 20.
 f. L. XXIV.
 41-43.

4. La joie des Apôtres était si grande, que plusieurs d'entre eux, se sentant comme transportés hors d'eux-mêmes, purent se croire victimes d'une illusion de leurs sens. Le Sauveur donc, infatigable dans sa bonté et dans sa condescendance, va leur donner une preuve nouvelle de la réalité de son corps, il leur demande à manger.

5. Les Apôtres lui présentent ce qu'ils ont : une nourriture qui convenait à leur condition et à leur frugalité.

6. Jésus-Christ mangea réellement, non pas comme les Anges lorsqu'ils apparaissent sous la forme humaine, mais comme les autres hommes. L'Ange dit à Tobie : Je paraissais manger et boire avec vous : *videbar* (Tob. XII, 19); parce qu'il n'avait pas un corps humain, et le corps que Raphaël avait pris n'était pas *informé* par l'ange. Mais Jésus-Christ mangea en réalité; non pas qu'il en eût besoin, mais parce qu'il le pouvait. « *Christus manducavit potestate, non egestate.* » (Beda, *in Luc.*, cap. 97.) Saint Augustin s'exprime de même (*de Civit. Dei*,

devant eux, ⁷ il prit les restes et les leur donna. ⁸ Et il leur reprocha leur incrédulité et la dureté de leur cœur, parce qu'ils n'avaient pas cru ceux qui avaient vu qu'il était ressuscité. ⁹ Et il leur dit de nouveau : Paix à vous ; comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie. ¹⁰ Lorsqu'il eut dit

eis. (g) Et exprobravit incredulitatem eorum, et duritiam cordis, quia iis, qui viderant eum resurrexisse, non crediderunt. (h) Dixit ergo eis iterum : Pax vobis ; sicut misit me Pater, et ego mitto vos. Hæc cum dixisset insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum ;

g. Mc. XVI.
11.

h. J. XX.
21-22.

lib. XIII, cap. xxxii). Ce n'est donc pas la faculté de manger, c'est le besoin qui sera retiré à nos corps après la résurrection. Saint Thomas (3 p. q. 55, art. 6 ad 1) conclut : « Quia Corpus Christi vere fuit animatum, vera fuit ejus comestio. »

7. Saint Pierre pouvait donc justement dire au nom de tous les Apôtres, qu'ils avaient bu et mangé avec Jésus-Christ après qu'il fut ressuscité d'entre les morts. (Act., x, 41.) Avec quelle joie et quelle dévotion les disciples ne durent-ils pas recevoir des mains de leur Divin Maître, et manger les restes de sa table !

8. J'ai placé ici ce verset de saint Marc, parce que je trouve, avec Jansénius de Gand, tout à fait vraisemblable que les reproches d'incrédulité durent succéder immédiatement à cette production de preuves. Le témoignage de ceux qui leur disaient l'avoir vu de leurs yeux, vainqueur de la mort et ressuscité, n'était-il pas d'accord, et avec les Écritures, et avec ce que lui-même avait souvent prédit ?

9. Après que le Seigneur eut solidement établi ses Apôtres dans la foi en sa résurrection, base et soutien de toute sa doctrine, il commence dès le premier jour à les investir de pouvoirs entièrement divins. Mais avant tout, il leur adresse une fois de plus le salut de paix : *Pacem super pacem*, dit saint Augustin (Tract. CXXI, in Joan.). Puis il ajoute avec autorité : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos*. Qui pourra donc, sans s'opposer directement à l'Évangile, douter que la mission apostolique ne soit semblable à la mission du Fils de Dieu ? semblable quant à l'office, semblable quant au pouvoir, semblable quant à l'origine, semblable quant à la fin, semblable quant à l'obligation de donner sa vie pour ses frères, semblable quant à la gloire qui en revient à Dieu, semblable en toute chose.

10. Ce souffle était le symbole de ce qui s'accomplissait dans leur âme. Il n'appartiendrait pas au Fils de donner le Saint-Esprit, si le Saint-Esprit ne procédait du Fils comme il procède du Père. Les Apô-

quorum remiseritis peccata, ces choses, il souffla sur eux, et remittuntur eis, et quorum leur dit : Recevez l'Esprit-Saint; retinueritis, retenta sunt. ceux à qui vous remettrez les Thomas autem unus ex duo- péchés, ils leur sont remis; decim, qui dicitur Didymus, et ceux à qui vous les retien- non erat cum eis quando drez, ils sont retenus. ¹¹ Or venit Jesus. Dixerunt ergo ei Thomas, appelé Didyme, un alii discipuli : Vidimus Do- des douze, n'était pas avec eux minum. Ille autem dixit eis: quand vint Jésus. Les autres Nisi videro in manibus ejus disciples lui dirent donc : ¹² Nous fixuram clavorum, et mittam avons vu le Seigneur. Mais lui digitum meum in locum cla- leur répondit : Si je ne vois

tres avaient donc reçu le Saint-Esprit avant le jour de la Pentecôte. Mais alors ils le reçurent avec une plus grande abondance de dons, et avec un appareil extérieur qui attira sur eux les regards du monde entier. Les Apôtres avaient reçu dans la dernière Cène le pouvoir de consacrer la sainte Eucharistie; Jésus-Christ leur donne maintenant le complément du sacerdoce, avec le pouvoir de remettre et de retenir les péchés dans le sacrement de Pénitence. Le saint Concile de Trente a sanctionné de son autorité cette interprétation du texte qui nous occupe (Sess. XIV, cap. 1, can. 3). Les paroles que Jésus-Christ prononce en cet endroit sont celles que le Pontifical Romain met à la bouche des évêques dans l'ordination des prêtres.

11. *Thomas* a, en hébreu, la même valeur que *Didyme* en grec; il signifie *jumeau*. Il n'était point avec les Apôtres lorsque Jésus leur apparut, et ce fut pour lui un grand malheur. De quels avantages ceux-là se privent, qui ne se tiennent pas étroitement unis à leurs frères dans la société chrétienne! Il n'est pas probable que Thomas ne se fût pas encore rapproché des autres depuis la fuite commune, et la dispersion qui avait suivi l'arrestation du Sauveur au jardin des Oliviers. Mais il se tenait à l'écart et dans l'attitude de la réserve, parce qu'il voyait avec déplaisir les Apôtres ajouter foi à des apparitions privées.

12. Il tardait aux Apôtres de communiquer à leur frère absent la preuve décisive de la Résurrection; il ne s'agit plus d'apparitions privées; c'est tous ensemble qu'ils ont maintenant vu de leurs yeux. Aussitôt que Thomas se présente, ils s'écrient d'une voix : Nous avons vu le Seigneur, *vidimus Dominum*. Mais lui, sans vouloir même entendre le récit détaillé de ce qui s'est passé, laisse échapper ces protestations téméraires.

dans ses mains ¹³ les trous des vorum, et mittam manum
 clous, et si je ne mets mon meam in latum ejus, non
 doigt à la place des clous, et si credam.
 je ne mets ma main dans son
 côté, je ne croirai pas.

* Paragraphe Onzième

DEUXIÈME APPARITION AUX APOTRES
 THOMAS ÉTANT PRÉSENT

¹ Et huit jours après, ses dis- (a) Et post dies octo erant α. J. XX.

26-31.

13. Et Dieu permit que l'obstination d'un Apôtre allât jusqu'à ce point; mais il le permit pour nous instruire et pour instruire toutes les générations. Saint Grégoire le Grand le dit en termes exprès : « Plus nobis Thomæ infidelitas ad fidem, quam fides credentium discipulorum profuit. » (*Hom. XXVI in Evang.*) L'incrédulité de saint Thomas ne fut pas, il est vrai, de celles que produit la perversité de l'esprit; car, bien loin de désirer que le récit de la Résurrection fût une fable, tous ses vœux appelaient des preuves telles qu'il ne fût pas possible d'en douter. Toutefois ce fut une incrédulité véritable, accompagnée de la présomption insensée qui veut dicter des lois à Dieu.

* L'ordre chronologique ne présente ici aucune difficulté, puisque la date de l'apparition est fournie par l'Évangile lui-même: c'est huit jours après celle qui vient d'être rapportée, *post dies octo*; c'est pourquoi l'Église nous fait lire ce passage de saint Jean à la messe du dimanche *In albis*. On ne peut pas, d'un autre côté, élever de doute sur le lieu sans violenter le texte; les deux mots *iterum* et *intus* montrent assez qu'il s'agit de Jérusalem, et de la maison où l'apparition précédente avait eu lieu. Cependant quelques interprètes ont cru que le fait se passa en Galilée. Grotius prétend que les deux versets: *Multa quidem et alia signa fecit Jesus*, etc., terminent l'Évangile de saint Jean. Suivant lui, le chapitre suivant ne serait pas l'œuvre de l'Apôtre, mais de l'Église d'Éphèse. On ne s'étonnera pas qu'un protestant ait la témérité d'inventer un cinquième Évangéliste, ou plutôt autant d'Évangélistes que l'Église d'Éphèse comptait de prêtres, le tout pour que l'Aigle ne soit plus l'historien inspiré d'un des faits les plus intéressants de l'Évangile.

1. Thomas s'obstina donc huit jours dans son incrédulité. Heureu-

discipuli ejus intus, et Thomas étant encore enfermés, mas cum eis. Venit Jesus et Thomas avec eux,² Jésus vint, januis clausis, et stetit in les portes fermées, et il se tint medio, et dixit : Pax vobis! au milieu d'eux, et il leur dit : Deinde dicit Thomæ : Infer Paix à vous! Puis il dit à Thomas digitum tuum huc, et vide mas : Mets ton doigt là, vois manus meas, et affer manum mes mains, approche ta main tuam, et mitte in latus meum, et mets-la dans mon côté, et ne et noli esse incredulus, sed sois plus incrédule, mais fidelis. Respondit Thomas, croyant. Thomas répondit et et dixit ei : Dominus meus lui dit :³ Mon Seigneur et mon

sément pour lui, il se trouvait alors au milieu de ses frères. Saint Ambroise pense qu'il ne doutait pas du fait même de la Résurrection, mais des qualités du corps ressuscité; il ne croyait pas qu'il fût possible de le toucher. « Sed ille non de resurrectione Domini, sed de resurrectionis videtur qualitate dubitasse. » (*In Luc.*, lib. X, n. 168.) Mais Jésus lui reproche son incrédulité, et cela suffit.

2. Toutes les circonstances de la première apparition se reproduisent : il entre les portes fermées, il se place au milieu, il adresse le même salut de paix. Puis il se tourne vers Thomas, et lui adresse exactement les mêmes paroles que l'Apôtre avait prononcées huit jours auparavant, avec tant de témérité, en présence de ses frères. C'est bien le scrutateur des cœurs qui parle ainsi, c'est Celui qui sait tout. Quelques commentateurs pensent que Thomas fut, aussitôt que Jésus-Christ se montra, éclairé d'une si vive lumière intérieure et si convaincu de la vérité, qu'il refusa d'étendre la main pour toucher les adorables cicatrices. Mais saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire et d'autres, disent nettement que Thomas toucha; et c'est bien ce qui résulte du langage même du Sauveur, qui semble lui donner un ordre. Saint Augustin remarque que Jésus dit : Mets ton doigt là, et puis : *Vide manus meas*. Le mot *voir* a ici la même valeur que *toucher*. « Quoniam generalis quodammodo sensus est visus, et per alios quatuor sensus nominari solet, velut cum dicimus :... tange, et vide quam bene caleat. » (*Tract. in Joan.*, CXXI.)

3. Cette profession de foi est devenue fameuse : *Mon Seigneur et mon Dieu!* D'autres avaient souvent donné à Jésus le nom de *Fils de Dieu*, mais personne avant saint Thomas ne l'avait appelé d'une manière absolue : *Mon Dieu*. Les Sociniens étaient bien obligés de se débarrasser d'un texte qui détruisait leur hérésie par la base; ils ont eu recours à un misérable expédient, et ont prétendu que ces deux mots

Dieu. ⁴ Jésus lui dit : Parce que et Deus meus. Dixit ei Jesus : tu m'as vu, Thomas, tu as cru. Quia vidisti me, Thoma, Heureux ceux qui n'ont point credidisti. Beati qui non viderunt, et qui ont cru ! ⁵ Jésus a .derunt, et crediderunt. Multa fait encore en présence de ses quidem et alia signa fecit disciples beaucoup d'autres mi- Jesus in conspectu discipulorum suorum, quæ non racles qui ne sont pas écrits sunt scripta in libro hoc. dans ce livre. Mais ceux-ci ont été écrits, afin que vous croyiez Hæc autem scripta sunt, ut que Jésus est le Christ, le Fils credatis quia Jesus est de Dieu, et afin que, croyant, Christus, Filius Dei, et ut vous ayez la vie en son nom. credentes vitam habeatis in nomine ejus.

constituaient une exclamation ; mais ils n'ont fait que se jeter dans l'erreur, dès longtemps condamnée, de Théodore de Mopsueste. Pour abrégé, je renvoie le lecteur à Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. x, nn. 5-6.)

4. La Divinité est invisible. Mais la vue de l'homme ressuscité suffit pour qu'il le croie, et le confesse son Seigneur et son Dieu. Il y a des trésors de consolation pour nous dans les paroles qui suivent : *Beati qui non viderunt, et crediderunt*. Bienheureux sommes-nous donc, nous qui ne voyant pas même son humanité, le croyons et le proclamons *vrai Dieu et vrai Homme*.

5. C'est pour cela que l'Évangile est écrit : Pour que nous croyions en Jésus-Christ de cette foi vive sans laquelle il n'y a pas de salut. *Reportantes finem Fidei vestræ salutem animarum* (I Petr., 1, 9). *Nec enim aliud nomen est sub cælo datum hominibus in quo oportet nos salvos fieri.* (Act. iv, 12.)

* Paragraphe Douzième

APPARITION AU BORD DU LAC DE TIBÉRIADE

a. J. XXI.
1 16.

(a) Postea manifestavit se iterum Jesus discipulis ad mare Tiberiadis. Manifestavit autem sic. Erant simul

Après cela Jésus se manifesta de nouveau à ses disciples près de la mer de Tibériade. Or il se manifesta ainsi. ¹ Simon

* Le verset 14 de ce dernier chapitre de saint Jean nous oblige à placer cette apparition, qui eut lieu dans la Galilée, au bord du lac ou de la mer de Tibériade, en présence de sept disciples, avant celle qui avait été solennellement annoncée dès le premier jour, et qui devait s'accomplir dans la même province, non plus au bord de la mer, mais sur une montagne. Voici les termes de ce verset : *Hoc jam tertio manifestatus est Jesus discipulis suis cum resurrexisset a mortuis*. Ce ne serait pas la troisième apparition, si elle était précédée de celle dont la montagne de Galilée fut le théâtre. Or l'Évangile la désigne comme la *troisième*; c'est-à-dire la troisième de celles qui eurent lieu en présence des disciples réunis. La *première* est du soir même de la Résurrection, et eut dix Apôtres pour témoins; la *seconde* eut lieu huit jours après, en présence des onze; celle-ci, qui est la *troisième*, en présence de sept disciples. Telle est l'explication des plus célèbres commentateurs, entre autres de Maldonat, de Jansénius de Gand, de Cornélius à Lapede, de Noël Alexandre, de D. Calmet. Saint Augustin pense que le mot *tertio* se rapporte au nombre des jours qui furent marqués par des apparitions : « Quod non ad ipsas demonstrationes, « sed ad dies referre debemus, id est primo die cum resurrexit; et post « dies octo quando discipulus Thomas vidit, et credidit; et hodie « quando hoc de piscibus fecit. » (Tract. CXXIII, in Joan.)

1. On aime à voir Thomas auprès de Pierre. Il avait appris par expérience combien l'isolement est funeste. Il portait le nom de Didyme, soit parce qu'il était véritablement jumeau, soit comme un nom de famille. Nous voyons ici Nathanaël nommé avec honneur au milieu de quatre Apôtres. Est-il croyable qu'il ne fasse pas partie du Collège Apostolique? J'ai déjà dit (liv. II, § XII, n. 3) que je partage l'opinion de ceux qui reconnaissent en lui Barthélemy. Voici pourtant une difficulté qui mérite réflexion. Nathanaël, qui fut d'abord conduit à Jésus par l'apôtre Philippe, était versé dans la science de la Loi; or Jésus-

Pierre, et Thomas, appelé Di- Simon Petrus, et Thomas,
 dyme, Nathanael, qui était de qui dicitur Didymus, et Na-
 Cana en Galilée, les fils de Zé- thanael qui erat a Cana Ga-
 bédée, et deux autres de ses lilææ, et filii Zebedæi, et alii
 disciples étaient ensemble. ² Si- ex discipulis ejus duo. Dicit
 mon Pierre leur dit : Je vais eis Simon Petrus : Vado
 pêcher. Ils lui dirent : Nous y piscari. Dicunt ei : Venimus
 allons aussi avec toi. Ils s'en et nos tecum. Et exierunt, et
 allèrent donc et montèrent dans ascenderunt in navim; et illa
 la barque; ³ et cette nuit-là ils nocte nihil prendiderunt.
 ne prirent rien. Mais, le matin Mane autem facto, stetit Je-
 venu, ⁴ Jésus parut sur le rivage; sus in littore; non tamen

Christ n'a pas choisi ses douze Apôtres parmi les docteurs, mais parmi les ignorants. Mais le doctorat de Nathanaël n'a pas d'autre preuve que cette réponse adressée à Philippe : *A Nazareth potest aliquid boni esse?* (Joan., I, 46.) Il n'y a là rien qui exige une science profonde. Il suffisait d'avoir entendu dire que jamais prophète n'était sorti de Nazareth. On peut consulter sur ce texte Estius (*in loca difficiliora*). Quant aux deux autres disciples, il paraît certain qu'ils n'étaient pas du nombre des Apôtres, précisément parce que l'Évangéliste ne les nomme pas, et les désigne seulement après les cinq autres.

2. Le temps n'était pas encore venu pour les Apôtres de commencer la prédication de l'Évangile. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aillent à la pêche, et je ne vois pas ce que l'on pourrait y trouver à redire. Ils attendent pour vivre de l'Évangile qu'ils prêchent l'Évangile; en attendant, ils demandent leur subsistance au travail de leurs mains, pêcheurs de poissons avant de devenir pêcheurs d'hommes. C'est Pierre qui commande; les autres le suivent. Rien de tout cela n'est exempt de mystère. Jésus fait connaître par un miracle quelle sera l'abondance de la pêche des âmes, une fois qu'ils se mettront à enseigner toutes les nations.

3. La nuit est ordinairement le temps le plus favorable à la pêche; mais on a beau jeter le filet, lorsque le poisson manque. Il faut attendre que le jour se lève, que le Soleil de justice éclaire les âmes, et les fasse entrer dans le filet que ses mystérieux pêcheurs doivent jeter à la droite, c'est-à-dire du côté des cœurs droits, du côté des élus. « Et crediderunt. quotquot erant præordinati ad vitam æternam. » (Act. XIII, 48.)

4. Jésus-Christ s'arrêta sur le rivage; il ne marche pas sur les eaux,

cognoverunt. discipuli quia les disciples néanmoins ne con-
 Jesus est. Dixit ergo cis Je- nurent point que c'était Jésus.
 sus : Pueri, numquid pul- Jésus leur dit donc : ⁵ Enfants,
 mentarium habetis? Respon- n'avez-vous rien à manger? Ils
 derunt ei : Non. Dicit eis : répondirent : Non. Il leur dit :
 Mittite in dexteram navigii Jetez le filet à droite de la
 rete, et invenietis. Miserunt barque, et vous en trouverez.
 ergo ; et jam non valebant Ils le jetèrent donc ; ⁶ et ils ne
 illud trahere præ multitu- pouvaient le tirer à cause de la
 dine piscium. Dixit ergo multitude des poissons. ⁷ Alors
 discipulus ille quem dilige- le disciple que Jésus aimait dit
 bat Jesus Petro : Dominus à Pierre : C'est le Seigneur.
 est. Simon Petrus cum au- ⁸ Lorsque Simon Pierre eut

pour montrer la stabilité de l'immortelle vie, à laquelle il était res-
 suscité.

5. Le Sauveur ne voulut pas que les disciples le reconnussent d'abord à l'aspect de sa personne, ou au son de sa voix. Avant tout, il leur donne occasion de confesser qu'ils ont travaillé toute la nuit sans rien prendre ; ainsi il les dispose à contempler avec une admiration plus recueillie le grand miracle qui va se faire. On sait que la droite est le symbole de la prospérité et de la béatitude, qui conviennent à l'état de résurrection.

6. En ordonnant que la pêche se fit de ce côté, Jésus montrait qu'il en connaissait d'avance le résultat. Les Apôtres en durent le succès éclatant à leur obéissance ; ce fut un symbole de celui que leur parole obtiendrait bientôt sur les âmes.

7. Saint Jean se désigne encore sous le nom du disciple que Jésus aimait ; cette fois, comme toujours, il parle de lui-même, par modestie, à la troisième personne. Tous furent également témoins de ce qui se passa ; mais saint Jean reconnut le premier dans le miracle l'auteur du miracle ; et aussitôt, sans l'ombre du doute, il le signale à Pierre. C'est le plus pur qui reconnaît le premier le corps virginal et sacré du Divin Fils de la Vierge des Vierges. « Prior virginitas virginaliale corpus agnoscit. » (*Hieronym. Ep. ad Pammach.*)

8. Pierre est toujours le même ; son ardent amour pour Jésus-Christ n'accepte pas l'idée d'un retard, quand il s'agit de retrouver son Maître. Cependant, avant de s'approcher de lui, il reprend sa tunique extérieure, qu'il avait déposée pour être plus libre dans son travail. S'il ne lui manquait que sa tunique, il n'était pas absolument nu, comme

entendu que c'était le Seigneur, disset quia Dominus est, il se ceignit de sa tunique (car tunica succinxit se (erat il était nu), et se jeta dans la mer. Les autres disciples vinrent avec la barque (car ils n'étaient éloignés de la terre que d'environ deux cents coudées), tirant le filet plein de poissons. Or, dès qu'ils furent descendus à terre, ils virent des bons préparés et du pain placé dessus, et du pain. Jésus leur dit : ⁹ Or, dès qu'ils furent descendus à terre, ils virent des bons préparés et du pain. Jésus leur dit : ¹⁰ Apportez quelques-

Saül prophétisant, David dansant devant l'arche, Isaïe marchant devant le peuple n'étaient pas entièrement nus, quoique l'Écriture semble le dire ; mais l'usage de la langue hébraïque était de désigner ainsi celui *qui solu sit interula indutus*, comme le remarque Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. x, n. 11.) Pierre se revêt donc de sa tunique, la relève au moyen de la ceinture, et se met ainsi à l'eau, pour arriver plus vite au rivage. L'Évangéliste ne dit pas s'il vint à la nage ou en marchant ; mais le second me paraît plus vraisemblable, d'abord parce qu'il n'était pas éloigné du bord, ensuite parce que le texte dit : *tunica succinxit se*, sans doute pour ne pas la mouiller. Autrement, il faudrait supposer qu'il nagea revêtu de sa tunique, et qu'il vint se présenter à Jésus-Christ tout ruisselant d'eau, ce qui ne paraît pas admissible.

9. Miracle sur miracle. La toute-puissance et la bonté du Maître avait pourvu au repas des disciples fatigués ; tant il lui était facile de ne pas recourir à eux pour avoir de quoi manger ! Employa-t-il le ministère des Anges ou seulement un acte de la volonté toute-puissante ? L'Évangile ne le dit pas ; et il y aurait de la témérité à le décider.

10. Avant d'inviter les disciples à prendre leur repas, il leur ordonna d'apporter du poisson qu'ils venaient de prendre ; sans doute, afin que la grandeur du miracle leur fit connaître la grandeur de son pouvoir et conquît toute leur confiance. Saint Pierre, toujours le premier, toujours le plus prompt dans son obéissance, eut le bonheur de constater un miracle de plus ; le filet résistait sans se rompre au poids immense de la capture. Le mot du texte grec, traduit ici par *tanti*, signifie tout à la fois la grandeur du nombre et la grandeur du

distis nunc. Ascendit Simon Petrus, et traxit rete in terram plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus. Et cum tanti essent, non est scissum rete. Dicit eis Jesus : Venite, prandete. Et nemo audebat discumbentium interrogare eum : Tu quis es? scientes quia Dominus est. Et venit Jesus, et accipit panem, et dat eis, et piscem similiter. Hoc jam

uns des poissons que vous avez pris à l'instant. Simon Pierre monta dans la barque, et tira à terre le filet plein de cent cinquante-trois gros poissons. Et quoiqu'il y en eût tant, le filet ne fut pas rompu. Jésus leur dit : ¹¹ Venez, mangez. Et aucun de ceux qui prenaient part au repas n'osait lui demander : Qui êtes-vous? sachant que c'était le Seigneur. Et Jésus vint, prit le pain, et le leur donna, et

volume. C'est peut-être la première et la dernière fois que le lac de Tibériade aura vu cent cinquante-trois gros poissons pêchés d'un seul coup de filet. Saint Augustin (*Tract. 122, in Joan.*) explique longuement et avec subtilité la signification de ce nombre; d'autres auteurs en relèvent aussi le sens mystique, dans des observations que je ne crois pas nécessaire de reproduire en détail. Je dirai seulement que les Pères et les commentateurs reconnaissent généralement qu'il y a ici une figure de tous les peuples de la terre, représentant tous les pays, toutes les races, toutes les langues, et réunis dans le filet de Pierre, qui est l'Église catholique, de Pierre, pêcheur universel aussi bien que pierre fondamentale; de Pierre, investi de la primauté de juridiction aussi bien que de la primauté d'honneur. Ce fut un miracle que le filet ne se rompît pas; et c'est un miracle permanent qui durera jusqu'à la fin des siècles, que l'Église conserve toujours son unité et son intégrité, sans que jamais la division puisse l'atteindre. Car les schismatiques se séparent de l'Église; mais l'Église reste toujours entière dans l'unité, toujours une dans l'intégrité.

11. Enfin le Seigneur invite ses disciples à s'asseoir autour des mets qu'il leur a préparés : « De pisce scilicet quem prunis superpositum viderant; huic adjungens ex illis, quos ceperant; et de pane quem nihilominus eos vidisse narratum est. » (Saint Aug., *Tract. 123, in Joan.*) Bien plus, comme il avait coutume de le faire avant sa mort, il leur présente de sa main le pain et le poisson. L'Évangile ne dit pas qu'il mangea lui-même; mais saint Grégoire et Théophylacte ne doutent pas qu'il le fit, comme il avait mangé auparavant dans le Cénacle. Aucun des sept disciples n'hésitait à le reconnaître; aussi personne n'eut la folle hardiesse de l'interroger.

le poisson pareillement. ¹² Ce fut tertio manifestatus est Jesus alors la troisième fois que Jésus .discipulis suis cum surrexisse manifesta à ses disciples, set a mortuis. après qu'il fut ressuscité d'entre les morts.

Paragraphe Treizième

CONTINUATION

DE LA MÊME APPARITION

Lors donc qu'ils eurent (a) Cum ergo prandissent mangé, ¹ Jésus dit à Simon dicit Simoni Petro Jesus : Si-Pierre : Simon, fils de Jean, mon Joannis, diligis me plus m'aimes-tu plus que ceux-ci? his? Dicit ei : Etiam, Domine, Il lui répondit : Oui, Seigneur, tu scis quia amo te. Dicit ei :

a. J. XXI.
15-24.

12. Ceci a été expliqué dans la *Note préliminaire*.

1. Cette triple interrogation de Jésus-Christ et la triple réponse de saint Pierre, furent faites sans aucun doute en public, *condiscipulis presentibus*, comme dit Noël Alexandre (*Expos. litter., in Joan. c. XXI, 15*). Ce discours mit le sceau aux magnifiques promesses antérieurement faites par le Sauveur à son Vicaire. Il s'est trouvé des écrivains qui se sont étudiés à travestir le sens naturel des paroles ; ils ont fait dire à Jésus-Christ : *M'aimes-tu plus que tu n'aimes ceux-ci?* Ce ne serait pas une grande merveille que saint Pierre aimât Jésus-Christ plus que ceux qui étaient là ; et l'Apôtre n'aurait pas manqué de dire qu'il l'aimait davantage, au lieu de répondre simplement qu'il l'aimait. Mais c'est parce qu'il comprend, très-bien le sens de la demande, qu'il ne voulut pas se déclarer plus attaché que les autres à son Maître ; il n'avait pas le droit de se faire juge de leurs cœurs. Le grand pénitent avait appris de sa chute à être humble et à se défier de soi ; c'est pourquoi il se contente de dire avec simplicité ce qu'il sent au fond de son âme, qu'il aime Jésus-Christ, sans comparer d'ailleurs son amour à celui des autres ; à cet acte de charité il joint un acte de foi, en ajoutant que toutes choses sont connues de son Seigneur : *Tu scis*.

Pasce agnos meos. Dicit ei vous savez que je vous aime. iterum : Simon Joannis, dili- Jésus lui dit : ² Pais mes gis me? Ait illi : Etiam, Do- agneaux. Il lui dit de nouveau : mine, tu scis quia amo te. ³ Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Dicit ei : Pasce agnos meos. tu? Il lui répondit : Oui, Sei- Dicit ei tertio : Simon Joan- gneur, vous savez que je vous nis, amas me? Contristatus aime. Jésus lui dit : Pais mes est Petrus quia dixit ei ter- agneaux. ⁴ Il lui dit une troi- tio : Amas me? Et dixit ei : sième fois : Simon, fils de Jean, Domine, tu omnia nosti, tu m'aimes-tu? ⁵ Pierre fut con- scis quia amo te. Dixit ei : tristé qu'il lui eût dit une troi- Pasce oves meas. Amen, sième fois : M'aimes-tu? Et il

2. Pierre seul est interrogé, et Pierre ne répond que pour lui-même. Donc c'est à Pierre uniquement, et non pas à d'autres, qu'incombe la charge de Pasteur universel du troupeau de Jésus-Christ, sans limitation d'aucune sorte : *Pasce agnos meos*.

3. Le Sauveur, en s'abstenant de demander, la seconde et la troisième fois, comme il l'avait demandé la première, si Pierre l'aime plus que ses frères, fait assez voir qu'il aime la réponse simple et modeste de son Apôtre.

4. Trois fois Pierre avait assuré qu'il était incapable de renier le Christ, et trois fois il l'avait renié. Le Seigneur veut donc aussi, en l'interrogeant trois fois, le forcer d'expier son triple reniement par une triple profession d'amour. « Redditur negationi trinæ trina confessio. » (S. Aug., *Tract.* 123, *in Joan.*)

5. Un vrai pénitent, si ferme qu'il soit dans sa résolution, n'est jamais assuré de la persévérance. La fatale expérience de sa faiblesse le rend craintif; il sait bien que, si le bras du Tout-Puissant qui l'a retiré du précipice cessait un instant de le soutenir, il roulerait d'abîme en abîme. Pierre, qui le sait mieux que personne, craint d'être victime de l'illusion, et d'aimer froidement tout en s'imaginant qu'il aime beaucoup; ou plutôt il craint qu'une nouvelle tentation le menace encore d'une faute nouvelle. Autrefois, plus le Seigneur mettait d'autorité à lui prédire sa chute, plus lui-même affirmait que cette chute était impossible; à présent, on ne lui demande que des protestations répétées d'amour, et lui, qui sent au fond de son cœur une fournaise de charité, se reconnaît capable de toutes les fautes; il s'attriste, il se trouble, en songeant seulement au danger. « Post tentationem præsumptionis suæ Petrus « jam non audet voluntatis perseverantiam polliceri. » (S. Ambr. *in Luc.*, liv. X, n. 178.)

lui répondit : Seigneur, vous amen, dico tibi : cum esses connaissez toutes choses, vous junior cingebas te, et ambulabas ubi volebas ; cum au- savez que je vous aime. Jésus labas ubi volebas ; cum au- lui dit : ⁶ Pais mes brebis. En tem senueris extends ma- vérité, en vérité, je te le dis : nus tuas, et alius te cinget, ⁷ quand tu étais jeune, tu te et ducet quo tu non vis. Hoc

6. Il n'est pas nécessaire, mais il n'est pas nouveau d'entendre par ce nom *de brebis* tous les pasteurs des Églises particulières, que Pierre doit paître comme le reste du troupeau ; il reste toujours vrai que les *Brebis* sont les *Mères* des agneaux : *Pasce agnos meos... Pasce agnos meos... Pasce oves meas*. Enfin, comme nous l'avons remarqué en son lieu, c'est à Pierre seul qu'il a été dit : « Et tu aliquando conversus, « confirma fratres tuos. » (Luc., xxii, 32.) On ne saura gré de citer à ce propos un beau passage de Noël Alexandre (*loc. cit.*, 46, 17) : « Dixit ei Jesus : *Pasce oves meas* : Agnos, et oves ; Filios et Patres ; « Plebes, et Pastores, sive Episcopos in tota Ecclesia in mundum uni- « versum diffundenda Petri regimini committit. Hoc fundamento nititur « Petri, et successorum ejus in sede apostolica Primatus Divino jure « institutus. *Pasce oves meas* : Cui non planum non designasse ali- « quas, sed assignasse omnes ? Nihil excipitur, ubi distinguitur nihil. « Sunt quidem et alii cœli janitores, et gregum pastores ; sed tu tanto « gloriosius, quanto et differentius utrumque præ ceteris nomen hære- « ditasti. *Habent illi sibi assignatos greges, singuli singulos ; tibi uni- « versi crediti, uni unus. Nec modo ovium, sed et pastorum tu unus « omnium pastor.* » (Saint Bern., liv. II, *de Consid.*, c. viii.) Il faudrait lire dans son entier ce chapitre huitième de saint Bernard.

7. Le Sauveur assure saint Pierre de trois choses : 1° Il ne mourra que dans la vieillesse ; 2° il mourra en croix ; 3° par sa mort il glorifiera Dieu. Il lui prédit qu'au jour de son martyre, il ressentira cette naturelle répugnance pour la mort, dont Jésus, la victime volontaire, ne voulut pas être exempt : *ducet quò tu non vis*. Le martyre perdrait de sa grandeur et de sa gloire, si les hommes pouvaient trouver léger le fardeau de la mort ; et pourtant, après la victoire de Jésus-Christ, la dure carrière a été joyeusement fournie, non-seulement par le prince des Apôtres, mais par un nombre infini d'agneaux et de brebis de l'héroïque troupeau dont il est le pasteur. Lorsque Pierre protestait qu'il était prêt à mourir pour Jésus-Christ, il n'avait pas encore l'expérience de sa faiblesse ; il ne savait pas que, dans les décrets éternels de Dieu, il était écrit que d'abord Jésus-Christ mourrait pour le salut de Pierre, et qu'ensuite Pierre mourrait pour l'Évangile de Jésus-Christ. Mais c'est à leur source qu'il faut lire ces belles pensées de saint Au-

autem dixit significans qua ceignais toi-même, et tu allais morte clarificaturus erat où tu voulais. Mais quand tu

gustin, et je ne puis m'empêcher de citer le grand Docteur tout au long. « Hoc enim oportebat ut prius Christus pro Petri salute, deinde « Petrus pro Christi prædicatione moreretur. Præposterum fuit, quod « audere cœperat humana temeritas, cum istum disposuisset ordinem « veritas. *Cum senueris*, inquit, *extendes manus tuas, et alius te cin-* « *get et ducet quo tu non vis. Hoc autem dixit significans qua morte* « *clarificaturus esset Deum. Extendes*, inquit, *manus tuas*, hoc est « crucifigeris. Ad hoc autem ut venias, *alius te cinget, et ducet* non « quo vis, sed *quo non vis* : prius dixit quod fieret, deinde quomodo « fieret. Non enim crucifixus, sed utique crucifigendus, quo nollet est « ductus ; nam crucifixus, non quo nollet abiit, sed potius quo vo- « lebat. Solutus quippe a corpore volebat esse eum Christo, sed si « fieri posset, præter mortis molestiam vitam concupiscebat æternam ; « ad quam molestiam nolens ductus est, sed ab ea volens eductus est : « nolens ad eam venit, sed volens eam vicit, et reliquit hunc infir- « mitatis affectum, quo nemo vult mori, usque adeo naturalem, ut eum « Beato Petro nec senectus auferre potuerit, cui dictum est : Cum « senueris, duceris quo tu non vis. Propter nos consolandos hunc etiam « in se figuravit ipse Salvator dicens : *Pater, si fieri potest, transeat a* « *me calix iste* ; qui utique mori venerat, nec habebat mortis necessi- « tatem, sed voluntatem, potestate positurus animam suam, et rursus « eam potestate sumpturus. Sed molestia quantacumque sit mortis, « debet eam vincere vis amoris, quo amatur ille, qui, cum sit vita « nostra, etiam mortem voluit perferre pro nobis. Nam si nulla esset « mortis vel parva molestia, non esset tam magna martyrum gloria. « Sed si Pastor bonus, qui posuit animam suam pro ovibus suis, ex « ipsis ovibus tam multos sibi martyres fecit ; quanto magis debent « usque ad mortem pro veritate certare, et usque ad sanguinem « adversus peccatum, quibus oves ipsas pascendas, hoc est docendas, « regendasque committit ? Ac per hoc, præcedente passionis ejus « exemplo, quis non videat magis debere imitando pastori hæerere « pastores, si eum multæ etiam imitatæ sunt oves ; sub quo pastore « uno in grege uno et pastores ipsi sunt oves. Omnes quippe fecit « suas oves, pro quibus est omnibus passus, quia et ipse, ut pro « omnibus pateretur, ovis est factus. » (S. Aug. *Tract.* 123, *in Joan.*) Le but que je me suis proposé en reproduisant ici un passage de cette étendue, a été principalement d'opposer l'autorité d'un grand docteur de l'Église à certaines idées fausses de quelques faux docteurs de nos jours. Ces hommes ont prétendu qu'il fallait ranger la crainte de la mort parmi les préjugés de l'éducation, comme si ce n'était pas un sentiment naturel à l'homme, à qui sa propre destruction inspire une sorte

seras vieux, tu étendras les mains, et un autre te ceindra et te conduira où tu ne voudras pas. Or il dit cela, indiquant par quelle mort il devait glorifier Dieu. ⁸ Et lorsqu'il eut ainsi parlé, il lui dit : Suis-moi. Pierre s'étant retourné, vit venir après lui le disciple que Jésus aimait, qui s'était aussi reposé pendant la Cène sur son sein, et dit : Seigneur, quel est celui qui vous trahira? Pierre donc l'ayant vu, dit à Jésus : Seigneur, mais celui-ci, que deviendra-t-il? Jésus lui dit : ⁹ Je veux qu'il demeure ainsi

Deum. Et cum hoc dixisset, dicit ei : Sequere me. Con- versus Petrus, vidit illum discipulum quem diligebat Jesus sequentem, qui et recubuit in Coena super pectus ejus, et dixit : Domine, quis est qui tradet te? Hunc ergo cum vidisset Petrus, dixit Jesu : Domine, hic autem quid? Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam : Quid ad te? tu me sequere. Exiit ergo sermo scipulus ille non mori-

d'horreur; et qui voudrait, s'il était possible, passer, sans traverser la mort, de la vie du temps à la vie de l'éternité. Saint Paul exprime la même vérité (II Cor., v, 3) : « Nam et qui sumus in hoc tabernaculo « ingemiscimus gravati, eo quod nolumus exspoliari, sed supervestiri, « ut absorbeatur, quod mortale est, a vita. »

8. Jusqu'ici Jésus-Christ avait parlé en présence des sept disciples, et probablement au lieu même où ils avaient pris leur repas. Maintenant il attire Pierre à part, en lui ordonnant de le suivre dans le chemin. Mais Jean, qui n'avait pas été appelé par le Sauveur, et qui, par conséquent, n'osait pas s'approcher entièrement de lui, le suivait à quelque distance; peut-être espérait-il que le Seigneur l'autoriserait à venir près de lui avant qu'il s'éloignât. Pierre donc, voyant le jeune Apôtre à quelques pas en arrière, jugea que l'occasion était bonne pour reconnaître le service fraternel qu'il avait reçu de lui à la dernière Cène, lorsque Jean, à sa prière, demanda à Jésus le nom de celui qui devait le trahir. Pierre venait d'apprendre quel sort lui était réservé à lui-même; il devait glorifier Dieu par sa mort et par la mort de la croix, après qu'il aurait atteint la vieillesse. Il crut faire plaisir à Jean en demandant simplement à Jésus de dire aussi quel serait l'avenir de son disciple bien-aimé : *Domine, hic autem quid?*

9. Saint Pierre n'avait pas bien compris la réponse de Jésus : *Sic*

tur. Et non dixit ei Jesus : jusqu'à ce que je vienne ; que Non moritur : Sed sic eum t'importe? toi, suis-moi. ¹⁰ Le volo manere donec veniam ; bruit courut donc parmi les quid ad te? Hic est dis- frères que ce disciple ne mour- cipulus ille qui testimo- rait pas. Cependant Jésus ne lui nium perhibet de his et dit pas : Il ne mourra pas, scripsit hæc ; et scimus quia mais : Je veux qu'il demeure

eum volo manere donec veniam. Elle peut être considérée comme une allusion à la mort de saint Jean, qui différa de celle de saint Pierre et des autres Apôtres ; il mourut de mort naturelle, à Éphèse, après avoir atteint les dernières limites de la vieillesse. On peut encore l'entendre en ce sens, que Jean devait survivre à la ruine de Jérusalem, qui est désignée quelquefois sous le nom de la venue du Fils de l'homme ; aucun autre Apôtre ne fut témoin de cet événement, tandis que Jean lui survécut trente années. Les paroles de Jésus-Christ peuvent encore se rapporter aux circonstances du moment, et signifier que Jean devait rester en arrière, comme les autres disciples qui avaient pris part au repas et à la pêche, jusqu'à ce que Jésus jugeât à propos de revenir avec Pierre se joindre à eux. En un mot, la volonté de Jésus-Christ était que Pierre ne songeât alors qu'à le suivre, et qu'il écoutât les instructions qui s'adressaient uniquement au Pasteur suprême, sans se laisser distraire par d'autres pensées. Il n'était ni nécessaire ni opportun que Pierre connût ce que Dieu voulait de Jean ; mais il était indispensable que Pierre suivît Jésus-Christ, et qu'il recueillît précieusement dans son âme, pour les faire fructifier, toutes les paroles que Jésus-Christ adressait à son Vicaire. Dans le plus grand nombre des exemplaires grecs (mais ils ne sont pas authentiques), on lit *si* au lieu de *sic*, ce qui semble rendre l'interprétation plus facile ; mais saint Ambroise, saint Augustin, Eusèbe, le vénérable Bède, l'abbé Rupert ont constamment lu *sic* ; et cette leçon doit, par cela seul qu'elle est adoptée par la Vulgate, être préférée à toutes les autres.

10. La venue de Jésus-Christ s'entend ordinairement du jugement dernier ; et les disciples, prenant les paroles de leur Maître dans ce sens, répandirent le bruit que Jean ne devait pas mourir. Mais c'est saint Jean lui-même qui redresse cette erreur, en répétant les paroles précises de Jésus, et niant celles qu'on lui avait attribuées. Il s'est trouvé des auteurs qui ont associé saint Jean à Énoch et à Élie, comme devant combattre l'Antechrist à la fin du monde. Mais la mort de saint Jean ne peut être l'objet d'aucun doute. Voy. Benoît XIV (*de Canoniz. Sanct.*, lib. III, c. XII, n. 4, et c. XIII. — *De Festis D. N. J. C.*, c. x, nn. 19, 20.)

ainsi jusqu'à ce que je vienne; *verum est testimonium ejus.* que t'importe? ¹¹ C'est ce même disciple qui rend témoignage de ces choses et qui les a écrites; et nous savons que son témoignage est vrai.

* Paragraphe Quatorzième

APPARITION SUR UNE MONTAGNE DE LA GALILÉE

Cependant les onze disciples (a) *Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in* s'en allèrent en Galilée, ¹ sur *puli abierunt in Galilæam, in* a. Mt. XXVIII. 16-18.

11. Saint Jean, dans ce langage d'une touchante modestie, déclare qu'il est un Évangéliste, un témoin véridique, un homme qui n'écrit pas capricieusement ce qu'il lui plaît d'écrire, mais uniquement ce que lui dicte l'Esprit de vérité.

* Tous les commentateurs, ou presque tous, pensent que cette apparition sur une montagne de Galilée est celle dont saint Paul a dit que plus de cinq cents disciples y assistèrent : « *Deinde visus est plus quam quingentis fratribus simul, ex quibus multi manent adhuc, quidam autem dormierunt.* » (I Cor., xv, 6.) Il me suffira, pour faire connaître l'opinion commune, de reproduire ici les paroles d'Estius, commentant celles de l'Apôtre : « *Eandem vero esse hanc apparitionem cum illa quam in Galilæa factam scribit Matthæus, omnium fere consensus est.* » On admet aussi généralement que saint Marc traite du même fait, depuis le verset 15 jusqu'au verset 18 de son chapitre xvi. « *Et dixit eis, non tunc cum illis recumbentibus apparuit, et eorum exprobravit incredulitatem, sed postea, cum in monte Galilææ essent.* » (Maldon., *loc. cit.*) « *Et dixit eis, non tunc, sed postea in monte Galilææ.* » (Nat. Alex., *Marc.*, xvi.) Il est vrai que saint Matthieu ne nomme que les onze Apôtres, *undecim discipuli*; mais il n'exclut en aucune façon tous ceux qui accoururent des villes, et des villages de la Galilée, où les disciples de Jésus-Christ étaient fort nombreux. (V. Benoit XIV, *de Festis D. N. J. C.*, c. x, n. 22.)

1. Le jour même de la Résurrection, ainsi qu'on l'a vu, Jésus avait fait annoncer par les saintes Femmes à ses disciples qu'il les précé-

montem ubi constituerat il- la montagne que Jésus leur avait
 lis Jesus. Et videntes eum désignée. ² Et le voyant, ils
 adoraverunt; quidam autem l'adorèrent; quelques-uns néan-
 dubitaverunt. Et accedens, moins doutèrent. Alors s'ap-
 Jesus loquutus est eis dicens: prochant, Jésus leur parla, di-
 Data est mihi omnis potestas sant : ³ Toute puissance m'a été

derait en Galilée, où ils devaient se rendre pour le voir. Cette promesse ne fut en aucune façon supprimée par l'apparition dont il les favorisa dans le Cénacle. Les Évangélistes ne disent pas quand il déterminait le jour et le lieu du rendez-vous. On s'étonne de voir quelques interprètes nommer ici la montagne des Oliviers, qui n'était pas dans la Galilée, mais dans la Judée, aux portes de Jérusalem. J'aime mieux dire avec Benoît XIV (*l. cit.*) : « Quinam ille mons esset, cum Evangelista non dixerit, non est facile divinare. » Saint Matthieu ne dit pas non plus quand les Apôtres partirent de Jérusalem pour se rendre en Galilée; mais nous avons remarqué que l'apparition précédente, sur les bords du lac, eut aussi la Galilée pour théâtre. Saint Matthieu, qui n'avait rien dit de ce dernier fait, a soin d'avertir ici que les disciples s'étaient rassemblés sur la montagne qui leur avait été désignée par le Sauveur; cette apparition a donc une solennité particulière.

2. Quand les onze Apôtres, accompagnés sans aucun doute de la multitude mentionnée par saint Paul, furent rassemblés sur la montagne, le Seigneur apparut à quelque distance; et aussitôt toute cette foule l'adora. Il y en eut pourtant quelques-uns qui doutèrent, non pas que leur Maître fût vraiment ressuscité, mais que le personnage qu'ils apercevaient fût réellement Jésus-Christ, en corps et en âme, et non pas un être fantastique, un fantôme. Mais bientôt il s'approcha, *et accedens*, il leur adressa la parole, *loquutus est*; alors tous les doutes s'évanouirent. Telle est l'explication du texte qui m'a semblé la plus naturelle, après une étude attentive des interprètes les plus exacts.

3. Pour ne pas s'égarer dans l'explication du texte sacré, il ne faut jamais perdre de vue la distinction des deux natures, très-intimement unies dans la seule Personne du Verbe. Jésus se propose de donner ses ordres suprêmes pour la fondation, la propagation, et le maintien de son royaume dans ce monde, où il doit durer jusqu'à la fin des siècles. Il commence par rappeler que tout ce qu'il fait, il le fait en vertu d'un pouvoir sans bornes. Ce pouvoir, en tant que Dieu, il l'a reçu de son Père de toute éternité; en tant qu'homme, il a voulu le mériter en obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la Croix. Et maintenant, il l'exerce au ciel et sur la terre, sans aucune limitation, et sur toutes les créatures, parce que le triomphe de sa Résurrection en a été la consécration définitive.

donnée dans le ciel et sur la terre. ⁴ Allez donc dans le monde entier, prêchez l'Évangile à toute créature : enseignez toutes les nations, les baptisant ⁵ au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé. Celui qui croira, et sera baptisé, sera sauvé. ⁶ Mais celui qui ne croira pas sera condamné. Or voici les ⁷ prodiges qui accom-

in cælo et in terra. Euntes ergo (b) in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ : (c) docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti ; docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. (d) Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit ; qui vero non crediderit condemnabitur. Signa autem eos qui

b Mo. XVI. 15.
c. M. XXVIII 19-20.
d. Mc. XVI. 16-18.

4. La première fois que les Apôtres avaient été chargés d'annoncer l'approche du royaume de Dieu, Jésus avait tracé des limites à leur zèle ; ils ne devaient ni pénétrer chez les Gentils, ni entrer dans les villes des Samaritains. Maintenant, il n'y a plus pour eux d'autres frontières que celles du monde. Partout où il y a des hommes, les prédicateurs de l'Évangile ont le droit d'entrer. Le mur de séparation est abattu. Le Juif et le Gentil sont également appelés à former un seul peuple de fidèles. *Prædicate Evangelium omni creaturæ... Docete omnes gentes.* Il faut croire premièrement, et puis recevoir le baptême ; mais, pour croire, il faut entendre : *Fides ex auditu* (Rom., x, 17.) Prêchez donc, enseignez, baptisez : *Prædicate... docete... baptizantes eos.*

5. Il prescrit la forme du baptême, où se trouve exprimé et invoqué le nom des trois Personnes divines. Les saints Pères remarquent qu'il dit : *in nomine*, et non pas : *in nominibus*, le nom, et non pas : *les noms*, parce que les trois Personnes n'ont qu'une seule et même divinité, une seule et même puissance, une seule et même vertu, une seule et même majesté. Le Sauveur ne parle pas ici des autres sacrements, parce que le fidèle, entré dans l'Église par le baptême qui en est la porte, devient aussitôt obligé d'observer tous les préceptes de la loi du Christ ; or, parmi ces préceptes, il y a celui de croire et de recevoir quand il convient chacun des autres sacrements.

6. Les Calvinistes abusent de ce texte pour soutenir que le baptême n'est point nécessaire pour éviter la damnation, et qu'il suffit de croire. Comme si l'Évangéliste n'avait pas clairement indiqué que sans le baptême il n'y a aucune espérance de salut ; comme s'il eût été nécessaire d'ajouter encore : *qui non fuerit baptizatus condemnabitur.*

7. Dieu seul peut être l'auteur d'un vrai miracle ; il ne peut se nier

crediderint hæc sequentur : pagneront ceux qui auront cru :
 in nomine meo dæmonia ils chasseront les démons en
 ejicient; linguis loquentur mon nom; ils parleront des
 novis; serpentes tollent; et langues nouvelles; ils prendront
 si mortiferum quid biberint, des serpents; et s'ils boivent
 non eis nocebit; super ægros quelque poison mortel, il ne
 manus imponent; et bene leur nuira point; ils impose-
 habebunt. (e) Et ecce ego ront les mains sur les malades
 vobiscum sum omnibus die- et ils seront guéris. Et voici
 bus, usque ad consumma- que je suis avec vous tous les
 tionem seculi. jours, jusqu'à la consommation
 des siècles.

e. Ml. XXVIII
20.

lui-même en approuvant par des miracles un mensonge, une superstition, un culte sacrilège. Il n'y a donc qu'une seule religion vraie, la religion de Jésus-Christ, la seule qui se prouve par cet argument divin. La puissance de faire des miracles n'est promise ni à tous les fidèles, ni pour tous les temps, ni pour tous les lieux. Ce sont des dons gratuits, *gratiæ gratis datæ*, que Dieu fait quand il lui plaît, quand les circonstances le demandent, et pour l'utilité du prochain. Ces grâces étaient fréquentes dans les premiers temps de l'Église, parce qu'elles étaient plus nécessaires à la propagation de la Foi, à l'acceptation des vérités révélées, et à la destruction de l'idolâtrie. Cependant, même alors, Dieu ne les donnait indistinctement ni toutes ensemble, ni à tous les Chrétiens. L'un avait le don des langues; l'autre, la vertu de guérir les maladies; un autre chassait les démons du corps des énergumènes, ainsi que l'explique minutieusement l'Apôtre saint Paul (I Cor., XII, 11), qui conclut en ces termes : « Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult. » L'Histoire ecclésiastique montre que tous les siècles ont eu, en plus ou moins grand nombre, des thaumaturges, à l'intercession desquels Dieu a opéré de vrais miracles. On consultera utilement sur ce point Benoît XIV (*de Canoniz. Sanct.*, lib. IV, p. I, c. III, n. 8).

8. Ces paroles furent la meilleure consolation des Apôtres, elles sont la consolation de leurs successeurs et la joie de toute l'Église. Son époux ne peut manquer à ses promesses. Il sera toujours avec elle par son esprit, par son autorité, par son action, par sa vertu divine, au milieu des dangers, des persécutions, des travaux de toute espèce, et jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle. Il sera aussi toujours avec elle dans la sainte Eucharistie. Bossuet a sur ce point trois sermons qu'on ne se lasse pas de relire.

* Paragraphe Quinzième

APPARITION DANS LE CÉNACLE DE JÉRUSALEM

Jésus dit aussi à ses Apôtres : (a) Et dixit ad eos : Hæc a. L. XXIV.
44-49.

* Nous avons dit dans le paragraphe précédent que l'apparition de Jésus ressuscité sur une montagne de la Galilée est considérée par le plus grand nombre des interprètes comme étant celle dont parle saint Paul, et qui eut lieu en présence de plus de cinq cents témoins. Or le grand Apôtre en mentionne une autre dont saint Jacques (le Mineur, suivant Estius) fut favorisé; mais les Évangélistes n'en parlent pas. Saint Paul signale ensuite l'apparition commune à tous les Apôtres : « Deinde visus est Jacobo, deinde Apostolis omnibus. » (I Cor., xv, 7.) Celle-ci commença dans le Cénacle, à Jérusalem, et se termina à Béthanie, sur le mont des Oliviers, comme nous le verrons. Mais le récit des Évangélistes est tellement concis, que nous n'y trouvons rien sur le commencement de l'apparition. Saint Luc, en rapportant le discours que Jésus-Christ adressa aux onze Apôtres (44-49), semble d'abord autoriser à croire qu'il fut prononcé le soir même du jour de la Résurrection, lorsque le Sauveur se montra pour la première fois aux Apôtres réunis, en l'absence de Thomas. Mais il ajoute (v, 50) que Jésus se rendit ensuite avec eux à Béthanie, et que de là, en leur présence, il monta au ciel; d'où il faut conclure nécessairement que l'Évangéliste a résumé en quelques lignes l'histoire de toutes les apparitions, et joint ce que le Seigneur avait dit le premier jour avec ce qu'il dit le dernier. Il est certain que l'une et l'autre apparition eurent lieu à Jérusalem, puisque nous lisons (v, 49) dans le récit de la dernière: « Vos autem sedete hic in civitate, quoadusque, etc. » Et plus bas: « Eduxit autem eos foras in Bethaniam. » Cela s'accorde bien avec ce que saint Luc écrivit plus tard dans le livre des Actes des Apôt. (I, 2-4): « In diem qua... assumptus est... Et conversus præcepit eis ab Hierosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris. » C'est pourquoi les commentateurs divisent le texte de l'Évangile de saint Luc en deux époques. *Et dixit ad eos: hæc sunt verba, etc.* « Addenda non sunt « ista post reliqua mox recitata; quippe quæ Dominus non nisi diu « post, et paulo ante ascensionem pronuntiavit. His clauduntur omnia « post Resurrectionem gesta. » (D. Calmet., h. l.) Ainsi, par une disposition de la providence de Dieu, les Apôtres revinrent de la Galilée à Jérusalem pour être témoins de la glorieuse ascension de leur Divin Maître, et recevoir ensuite le Saint-Esprit.

sunt verba quæ loquutus sum ad vos, cum adhuc essem vobiscum ; quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysis, et Prophetis, et Psalmis de me. Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas. Et dixit eis : Quoniam sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis

Voilà ce que ¹ je vous ai dit, lorsque j'étais encore avec vous, qu'il fallait que fût accompli tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les Prophètes et dans les Psaumes. ² Alors il leur ouvrit l'esprit pour qu'ils comprissent les Écritures. Et il leur dit : Il est ainsi écrit, ³ et c'est ainsi qu'il fallait que le Christ souffrit, et qu'il ressuscitât d'entre les

1. Dans ses entretiens avec les Apôtres, le Sauveur les avait souvent avertis que toutes les prophéties des Écritures devaient s'accomplir dans sa personne ; il désigne maintenant les principales parties du Livre sacré : la loi de Moïse, les Prophètes, les Psaumes. Il leur fait comprendre qu'ils auraient dû s'étonner moins de ce qui était arrivé ; car ils devaient s'attendre à toutes ces choses, puisqu'elles étaient consignées d'avance dans les saints Livres, et que lui-même les leur avait si souvent annoncées.

2. Mais les Écritures n'avaient pas été entendues par les Apôtres dans leur véritable sens. Il fallait que l'esprit d'intelligence leur fût donné, et que les yeux de leur âme fussent ouverts, pour qu'ils fussent capables de pénétrer les mystères cachés, et de voir partout Jésus-Christ comme la fin de la loi et des Prophètes. L'intelligence des Écritures n'est donc pas à la portée de tous ; elles ne doivent pas être interprétées par chacun suivant ses lumières personnelles, contrairement à la règle divinement formulée par le prince des Apôtres (II Petr., I, 20-21) : « Omnis prophetia Scripturæ propria interpretatione non fit. » « Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia ; sed Spiritu Sancto inspirati loquuti sunt sancti Dei homines. » L'enseignement de saint Paul est le même, et il compte le don d'interprétation parmi les grâces *gratis datæ* : « Alii interpretatio sermonum. » (II Cor., XII, 10.)

3. *Il est ainsi écrit ; c'est ainsi qu'il fallait.* Voilà comment toute chose est soumise au gouvernement de la Providence, les causes libres aussi bien que les causes nécessaires. Il avait parlé de même aux disciples d'Emmaüs, les appelant insensés et lents de cœur à croire tout ce qui avait été écrit par les Prophètes. « Nonne hæc oportuit pati Christum ? » (Luc., XXIV, 26.)

morts le troisième jour, ⁴ et *tertia die, et prædicari in* qu'on prêchât en son nom la *nomine ejus pœnitentiam et* pénitence et la rémission des *remissionem peccatorum in* péchés à toutes les nations, *omnes gentes, incipientibus* en commençant par Jérusalem. *ab Hierosolyma. Vos autem*
⁵Pour vous, vous êtes témoins de *testes estis horum. Et ego* ces choses. ⁶Et moi, je vais vous *mitto promissum Patris mei* envoyer le don promis de mon *in vos. Vos autem sedete in* Père. Vous, demeurez dans la *civitate, quoadusque indua-* ville, jusqu'à ce que vous soyez *mini virtute ex alto.* revêtus de la force d'en haut.

4. Pour réconcilier avec Dieu un monde perdu, il n'a fallu rien moins que la Passion de Jésus-Christ. Il n'y a pas d'autre nom que le nom de Jésus dans lequel nous puissions placer l'espérance de notre salut. Mais il est indispensable de s'attacher à la Croix de cet unique Médiateur de Dieu et des hommes; il faut embrasser la pénitence, intérieure et extérieure; à cette condition, la rémission des péchés est acquise pour tous, à quelque nation que le pécheur appartienne. Il est écrit : « De Sion exhibit lex, et Verbum Domini de Jerusalem. » (Isai., II, 3.) La loi était sortie de la montagne de Sion; l'Évangile devait aussi être prêché tout d'abord à Jérusalem, « incipientibus ab Hierosolyma. » Et, certes, il était convenable que la nouvelle Église eût son berceau là où l'ancienne avait eu son siège, et que le règne spirituel du Messie commençât d'être annoncé au lieu où les ancêtres du Messie, David et Salomon, avaient établi leur trône royal.

6. Le même saint Luc rapporte dans le livre des Actes des Apôtres (I, 8) ce que Jésus-Christ dit à ses Apôtres avant de monter au ciel : « Et eritis mihi testes in Jerusalem... et usque ad ultimum terræ. » Témoins oculaires, témoins remplis de l'Esprit de Dieu, témoins infaillibles, témoins généreux jusqu'à sceller de leur sang la vérité qu'ils annonçaient; ils commencèrent à Jérusalem; ils sont allés jusqu'au bout du monde.

6. Afin que les Apôtres ne doutent pas de leur constance, et qu'ils espèrent être capables de rendre ce rude témoignage, il leur promet une fois de plus qu'ils recevront l'Esprit-Saint dans quelques jours. Il leur ordonne de rester à Jérusalem, parce que c'est là que leur apostolat doit commencer, aussitôt qu'ils auront reçu d'en haut la force d'affronter tous les périls et de supporter toutes les souffrances.

* Paragraphe Seizième

L'ASCENSION DU SEIGNEUR

a. L. XXIX.
30.
b. Mc. XVI.
19.

(a) Eduxit eos foras in ¹ Puis il les mena dehors jus-
Bethaniam; (b) et Dominus qu'à Béthanie; et le Seigneur

* Je n'ai pas voulu insérer dans le texte évangélique ce que saint Luc écrit dans le livre des Actes des Apôtres, sur la glorieuse Ascension du Fils de Dieu. Le but de mon ouvrage était d'unir en un seul récit les quatre Évangélistes, sans ajouter ni retrancher une seule parole. Je ne m'écarterai pas, dans le dernier paragraphe, de la règle que je me suis tracée. On s'étonne de retrouver dans l'Évangile un si petit nombre de lignes consacrées à l'histoire d'un fait si éclatant, que Dieu destinait pourtant à être connu par un récit authentique et plus détaillé, puisque un des Évangélistes en a placé le récit dans un autre livre, également écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit. Ceci montre de plus en plus que l'Évangile, ainsi que nous l'avons souvent constaté, est l'œuvre de Dieu dans toutes ses parties, et non pas l'œuvre de l'intelligence humaine. Et si bon nombre de faits, ceux en particulier qui se rapportent aux apparitions de Jésus-Christ ressuscité, présentent à l'interprétation des difficultés sérieuses; s'il faut tant d'étude pour les distinguer l'un de l'autre, pour éviter les explications arbitraires, pour ne pas confondre le plaisir de deviner avec le devoir de commenter; en tout cela, nous devons adorer les dispositions de la Sagesse divine, et renoncer volontiers à savoir les choses dont la curiosité peut bien sans doute être avide, mais qui évidemment n'étaient pas nécessaires à notre salut et à notre édification. L'Évangile, il est vrai, ne dit pas que d'autres personnes, outre les Apôtres, aient été présentes à l'Ascension du Sauveur; il paraît cependant très-vraisemblable que cette consolation fut donnée au moins à tous ceux « qui in « *coenaculum una cum Apostolis ingressi orationi vacabant.* » C'est le sentiment de Benoît XIV (*de Festis D. N. J. C.*, c. VI, n. 46 et 47), à qui j'emprunte ces paroles. Il est certain que saint Luc, dans les Actes des Apôtres, après avoir raconté le retour du mont des Oliviers à Jérusalem et l'entrée des Apôtres au Cénacle, ajoute: « Hi « *omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus,* « *et Maria Matre Jesu, et fratribus ejus. Erat autem turba hominum* « *simul fere centum viginti.* » (Act., I, 14-15.)

1. L'Évangile ne nomme pas la montagne des Oliviers, mais seule-

Jésus, après leur avoir parlé, quidem Jesus, postquam lo-
 2 élevant les mains, les bénit. quutus est eis, (c) elevatis ma-
 Et il arriva que, pendant qu'il nibus, benedixit eis. Et fac-
 les bénissait, il s'éloigna d'eux, tum est, dum benediceret il-
 3 et il était porté au ciel; il fut lis, recessit ab eis, et ferebatur
 élevé dans le ciel, où il est in cœlum; (d) assumptus est
 assis 4 à la droite de Dieu. Et in cœlum, et sedet a dextris

c. L. XXIV.
50-51d. Mc. XVI.
19.

ment Béthanie, ce qui semblerait indiquer que Béthanie fut le théâtre de l'Ascension. Mais le livre des Actes dit bien (I, 12) que les Apôtres revinrent à Jérusalem *a monte qui vocatur Oliveti*. On se rappelle que Béthanie était située sur la pente de la montagne des Oliviers. « Et fortasse Dominus Jesus in Bethaniam se contulerat, ut Lazarum, « et sorores ejus Martham, et Magdalenam prius inviseret, secumque « adduceret, ut essent ascensionis suæ testes. » (Ben. XIV, *loc. cit.*) Lamy pense qu'une partie de la montagne portait le nom de Béthanie, et que ce fut vers cet endroit que Jésus se dirigea avec ses Apôtres, « in tractum montis qui Bethania dicebatur. » (*Comment. in Harm.*, lib. V, c. XLVI, 19.)

2. Le Seigneur, en bénissant ses disciples pendant qu'il s'élevait, fit-il sur eux le signe de la Croix, comme le fait aujourd'hui le prêtre à la messe et dans toutes les bénédictions sacerdotales? L'Évangile ne le dit pas; Suarez et Cornélius à Lapeyre disent que c'est une croyance pieuse et probable. Benoît XIV, au contraire, embrassant l'opinion du cardinal Gotti et de Lamy, conclut en ces termes : « Verò « similis videtur et probabilis Dominum Jesum ascendentem in cœlum « *manibus ad eos qui aderant extensis benedixisse.* » (*Loc. cit.*, n. 36.)

3. Cette fois, Jésus-Christ ne disparut pas tout d'un coup, comme lorsqu'il avait quitté les disciples d'Emmaüs : mais il s'éleva graduellement, et par sa propre vertu, comme par sa propre vertu il était ressuscité d'entre les morts. Mais parce que la vertu divine du Fils est la même que la vertu divine du Père, on peut dire aussi qu'il a été élevé au ciel par le Père, comme on peut dire qu'il a été ressuscité par le Père. (Voy. S. Thomas, III p., q. 57, art. 3.)

4. Nous disons dans le Symbole, et l'Écriture dit en plusieurs endroits que Jésus est assis à la droite du Père, ou qu'il est assis à la droite de la vertu du Père. On doit se garder de prendre ces expressions dans un sens matériel; Dieu est un pur esprit, et rien de ce qui est corporel ne peut s'appliquer à Lui. Mais, parmi les hommes, être placé à la droite est considéré comme une marque d'honneur; c'est par allusion à cet usage, et en appliquant aux choses du ciel le langage de la terre, que l'on dit de Jésus-Christ, élevé en tant qu'homme et

c. L. XXIV.
62-63.

Dei. (e) Et ipsi adorantes eux, l'ayant adoré, retournèrent regressi sunt in Jerusalem à Jérusalem ⁵ avec une grande cum gaudio magno. Et erant joie. ⁶ Et ils étaient toujours semper in Templo, laudan- dans le Temple, louant et bétes et benedicentes Deum. nissant Dieu. Amen. ⁷ Et eux,

par ses mérites au-dessus de tous les hommes et de tous les Anges, qu'il est assis à la droite de Dieu le Père Tout-Puissant. *Être assis* ne s'entend pas non plus d'une certaine attitude purement corporelle; cette expression indique la stabilité, la perpétuelle possession de la royauté, du souverain pouvoir, et de l'impérissable gloire que Jésus-Christ a reçue de son Père. C'est pourquoi l'Apôtre dit (Éphes., 1, 20) : « Suscitans « illum et constituens ad dexteram suam in cœlestibus supra omnem « principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne « nomen quod nominatur non solum in hoc seculo, sed etiam in futuro. » (Voyez encore S. Thomas, III p., q. 58, *per tot.*)

5. On s'étonne de tant de joie, quand on se souvient que, dans les entretiens particuliers de Jésus-Christ avec ses Apôtres, le seul mot de séparation et de départ suffisait pour remplir leur cœur de tristesse : « Quia hæc loquutus sum vobis, tristitia implevit cor vestrum. » (Joan., xvi, 6.) Mais l'étonnement cesse, pourvu que l'on réfléchisse à l'accroissement de lumières, de force et de foi, que les Apôtres avaient puisé dans de fréquents rapports avec leur Maître ressuscité; « per « dies quadraginta apparens eis, et loquens de regno Dei. » (Act., 1, 3.) Ils ne doutaient plus maintenant de l'accomplissement de ses promesses à leur égard; ils croyaient fermement que bientôt ils recevraient le Saint-Esprit, que bientôt, traversant comme lui la mort, ils seraient avec lui bienheureux pour l'éternité dans son royaume. Aussi, quand ils le virent, après tant d'humiliations et de souffrances, monter en triomphateur vers le plus haut des cieux, ils sentirent leur cœur inondé d'une joie que ce monde ne connaît ni ne donne : *cum gaudio magno.*

6. Cette fréquentation assidue du Temple aux heures de la prière doit s'entendre du temps que les Apôtres passèrent à Jérusalem après la descente du Saint-Esprit, et non pas des dix jours qui séparèrent l'Ascension de la Pentecôte; car pendant cet intervalle ils ne sortirent pas du Cénacle, « perseverantes unanimiter in oratione. » (Act., 1, 14.) Mais ensuite ils conservèrent l'habitude de se rendre au Temple pour louer et remercier Dieu aux heures accoutumées; le concours du peuple leur fournissait alors l'occasion de publier la gloire de Jésus-Christ, et de prêcher la nécessité de croire en lui pour obtenir la rémission des péchés et le salut éternel.

7. Saint Marc résume en quelques mots tout ce que firent les Apô-

étant partis, prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux, et confirmant leur discours par des miracles qui l'accompagnaient. ⁸ Il y a encore beaucoup d'autres choses que Jésus a faites; si elles étaient écrites en détail, je ne pense pas que le monde même pût contenir les livres qu'il faudrait écrire.

Amen. (f) Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, et sermonem confirmante sequentibus signis. (g) Sunt autem et alia multa quæ fecit Jesus, quæ, si scribantur [per singula, nec ipsum arbitror mundum capere, posse qui scribendi sunt libros.

f. Mc. XV. 20.
g. J. XXI. 25.

tres, non-seulement à Jérusalem et en Judée, mais dans le monde entier, où ils allèrent porter la lumière de l'Évangile. Il est remarquable que c'est à la coopération du Seigneur que l'Évangéliste attribue les œuvres étonnantes et miraculeuses par lesquelles ils confirmaient la vérité de leur prédication. Ils ne prêchaient donc pas en se confiant à leurs propres forces; c'était Dieu lui-même qui donnait tout à ses fidèles envoyés, et qui, par eux, conviait les hommes à embrasser avec la pénitence la seule religion véritable, la religion de Jésus-Christ.

8. Saint Jean termine son Évangile par une hyperbole. Il écrivait, ainsi qu'on l'a vu dans la préface, après tous les autres; de plus, il s'attache presque toujours à des faits que ses devanciers ont omis. Voilà pourquoi il tient à déclarer que, même après lui, un très-grand nombre d'autres choses resteraient à dire; mais le monde n'avait pas besoin de les savoir. Donc, plutôt que de chercher curieusement à pénétrer les secrets que Dieu n'a pas voulu nous faire connaître, méditons jour et nuit les vérités qui nous sont enseignées par l'Évangile; assujettissons à ces vérités notre intelligence, heureuse de se faire captive de l'obéissance à Jésus-Christ; rappelons souvent à notre mémoire les paroles de vie éternelle qui sortirent de la bouche du Verbe incarné, et que l'Évangile seul soit en toutes choses notre loi: *Pœnitementini, et credite Evangelio.* (Marc., I, 15.)

TABLE

DES LIVRES ET DES PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE DEUXIÈME VOLUME

LIVRE DOUZIÈME

§ I. . . .	La Fête de la Dédicace.	1
§ II. . . .	Le nombre s'augmente de ceux qui croient en Jésus-Christ.	6
§ III. . . .	Parabole des cent brebis et des dix drachmes.	7
§ IV. . . .	Parabole de l'enfant prodigue.	10
§ V. . . .	Parabole de l'économe infidèle.	15
§ VI. . . .	L'indissolubilité du mariage.	19
§ VII. . . .	Saint Lazare et le mauvais riche.	24
§ VIII. . . .	De l'avènement du royaume de Dieu.	28
§ IX. . . .	Parabole du juge et de la veuve.	32
§ X. . . .	Parabole du pharisien et du publicain.	35
§ XI. . . .	Enfants présentés à Jésus-Christ et bénis par lui.	37
§ XII. . . .	Les richesses sont un obstacle au salut.	39
§ XIII. . . .	Parabole des ouvriers de la vigne.	45

LIVRE TREIZIÈME

§ I.	Maladie et mort de Lazare.	48
§ II.	Lazare ressuscité.	52
§ III.	Jésus-Christ prédit de nouveau aux Apôtres sa passion, sa mort prochaine, sa résurrection.	58
§ IV.	Les fils de Zébédée et leur mère demandent la première place.	61
§ V.	Jésus-Christ guérit un aveugle avant d'entrer à Jéricho.	65

§ VI. . . .	La conversion de Zachée.	67
§ VII. . . .	Parabole des dix mines.	69
§ VIII. . . .	Jésus-Christ guérit deux aveugles après être sorti de Jéricho.	75
§ IX. . . .	La mort de Jésus-Christ est décrétée dans un conseil.	77

LIVRE QUATORZIÈME

§ I. . . .	Le souper de Béthanie.	81
§ II. . . .	Deux disciples envoyés par Jésus-Christ prendre l'ânesse et son ânon.	87
§ III. . . .	Entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem.	90
§ IV. . . .	Deuxième expulsion des vendeurs du Temple.	96
§ V. . . .	La malédiction du figuier.	101
§ VI. . . .	De quelques Gentils désireux de voir Jésus.	103
§ VII. . . .	Incrédulité des Juifs.	108
§ VIII. . . .	Nécessité de la foi en Jésus-Christ.	111
§ IX. . . .	Étonnement des Apôtres à la vue du figuier desséché.	113
§ X. . . .	Jésus interroge sur le baptême de Jean et propose la parabole des deux fils.	116
§ XI. . . .	Parabole des vigneronniers homicides.	120
§ XII. . . .	Parabole des invités au festin des noces royales.	125

LIVRE QUINZIÈME

§ I. . . .	Question du tribut à César.	129
§ II. . . .	Les Sadducéens confondus.	132
§ III. . . .	Le grand commandement de la loi.	136
§ IV. . . .	Le Christ fils et Seigneur de David.	139
§ V. . . .	Maîtres qui parlent, et n'agissent pas.	141
§ VI. . . .	Malheur aux Scribes et aux Pharisiens, malheur à Jérusalem.	145
§ VII. . . .	Instruction sur le mérite des oblations.	151
§ VIII. . . .	Jésus-Christ prophétise la destruction du Temple.	152
§ IX. . . .	Discours sur la destruction de Jérusalem et sur la fin du monde.	154
§ X. . . .	<i>Continuation du même discours.</i>	160
§ XI. . . .	<i>Continuation du discours.</i> Les signes prochains du Jugement.	164
§ XII. . . .	<i>Continuation.</i> Vigilance nécessaire pour se préparer au Jugement.	168
§ XIII. . . .	<i>Continuation.</i> Parabole d'un chef de maison.	170
§ XIV. . . .	<i>Continuation.</i> Parabole des dix vierges.	174
§ XV. . . .	<i>Continuation.</i> Parabole des talents.	177
§ XVI. . . .	<i>Fin du discours.</i> Le Jugement universel.	180

LIVRE SEIZIÈME

§ I. . . .	Le pacte de Judas.	185
§ II. . . .	Pierre et Jean envoyés pour préparer la Cène pascale.	189
§ III. . . .	Quatrième et dernière pâque après le baptême. Commencement de la Cène.	191
§ IV. . . .	Première prédiction de la trahison de Judas.	194
§ V. . . .	Jésus-Christ lave les pieds des Apôtres.	196
§ VI. . . .	Instruction sur le lavement des pieds et deuxième prédiction de la trahison de Judas.	201
§ VII. . . .	Institution de la très-sainte Eucharistie.	204
§ VIII. . . .	Troisième prédiction de la trahison. Judas sort du Cénacle.	208
§ IX. . . .	Première prédiction du triple reniement de saint Pierre.	212
§ X. . . .	Jésus-Christ apaise une contestation entre les Apôtres au sujet de la prééminence.	216
§ XI. . . .	Jésus-Christ confirme la primauté de saint Pierre et lui prédit pour la seconde fois son triple reniement.	219
§ XII. . . .	Les deux glaives.	221

LIVRE DIX-SEPTIÈME

§ I. . . .	Commencement du discours de la Cène.	224
§ II. . . .	<i>Continuation du même discours.</i>	229
§ III. . . .	<i>Fin de la première partie du discours de la Cène.</i>	233
§ IV. . . .	<i>Deuxième partie du même discours. Après qu'ils se furent levés de table et qu'ils eurent rendu grâces.</i>	239
§ V. . . .	<i>Continuation du même discours.</i>	245
§ VI. . . .	<i>Continuation du même discours.</i>	249
§ VII. . . .	<i>Continuation du même discours.</i>	253
§ VIII. . . .	<i>Fin du discours de la Cène.</i>	256
§ IX. . . .	Prière de Jésus-Christ après le discours de la Cène.	260
§ X. . . .	<i>Continuation de la prière.</i>	264
§ XI. . . .	<i>Fin de la prière de Jésus-Christ.</i>	268
§ XII. . . .	Jésus prédit pour la troisième fois à saint Pierre son triple reniement.	271

LIVRE DIX-HUITIÈME

§ I. . . .	Entrée au jardin des Oliviers. Tristesse de Jésus-Christ.	274
§ II. . . .	Prière du jardin.	279
§ III. . . .	Apparition de l'Ange consolateur. Agonie et sueur de sang.	285
§ IV. . . .	Jésus revient une troisième fois à ses Apôtres endormis.	290
§ V. . . .	Judas exécute sa trahison.	291
§ VI. . . .	Judas et sa troupe tombent à terre.	294
§ VII. . . .	Jésus-Christ est pris au jardin des Oliviers.	297

§ VIII..	Jésus conduit devant Anne.....	303
§ IX..	Jésus dans la maison de Caïphe; Pierre y est introduit...	305
§ X....	Premier reniement de Pierre.....	308
§ XI..	Premier interrogatoire de Jésus par Caïphe.....	312
§ XII..	Témoignages produits contre Jésus dans la procédure devant Caïphe.....	315
§ XIII..	Dernier interrogatoire de Jésus par Caïphe. Condamnation prononcée par le Conseil.....	317
§ XIV..	Insultes et avanies dans la maison de Caïphe.....	320
§ XV..	Deuxième et troisième reniement de saint Pierre; ses larmes.	323

LIVRE DIX-NEUVIÈME

§ I. . . .	Nouvel interrogatoire de Jésus dans la matinée; il est condamné et conduit au prétoire.....	329
§ II. . .	Désespoir et mort de Judas.....	333
§ III..	Accusations portées contre Jésus devant Pilate.....	335
§ IV..	Pilate interroge Jésus dans le prétoire.....	338
§ V....	Pilate déclare Jésus innocent; il le renvoie à Hérode.....	341
§ VI..	Jésus méprisé par Hérode et renvoyé à Pilate.....	344
§ VII..	Jésus comparé à Barabbas et flagellé.....	347
§ VIII..	Le couronnement d'épines.....	355
§ IX..	Pilate présente Jésus au peuple et le livre pour être crucifié.....	358
§ X....	Marche vers le Calvaire.....	366
§ XI..	On présente à Jésus le vin mêlé de fiel; il est crucifié, et prie pour ses bourreaux.....	371
§ XII..	Inscription placée sur la croix.....	377
§ XIII..	Partage des vêtements.....	380
§ XIV..	Jésus-Christ est blasphémé.....	382
§ XV..	Jésus parle au bon larron.....	385
§ XVI..	Jésus parle à sa Mère et à Jean.....	387
§ XVII.	Jésus parle encore quatre fois et meurt.....	390
§ XVIII.	Prodiges qui accompagnèrent la mort de Jésus-Christ.....	396
§ XIX..	Le coup de lance.....	399
§ XX..	Le corps de Jésus-Christ est déposé de la croix et enseveli.	403
§ XXI..	Le sépulcre est entouré de gardes et la pierre scellée....	409

LIVRE VINGTIÈME

§ I. . . .	Première visite des deux femmes au saint sépulcre le soir du Sabbat.....	412
§ II....	Tremblement de terre au sépulcre. Apparition de l'Ange. Frayeur des gardes.....	415
§ III..	Marie Magdeleine et deux autres femmes viennent au sépulcre avec des parfums.....	417

§ IV...	Pierre et Jean courent au sépulcre.	419
§ V....	Première apparition de Jésus-Christ ressuscité à Marie Magdeleine.....	422
§ VI...	Apparition des deux Anges à d'autres femmes.....	426
§ VII...	Marie, mère de Jacques, et Salomé au sépulcre. Jésus leur apparaît.....	428
§ VIII..	Les gardes du sépulcre corrompus à force d'argent.....	434
§ IX. . .	Apparition à deux disciples à Emmaüs. Apparition à Pierre..	436
§ X....	Première apparition aux Apôtres en l'absence de Thomas..	444
§ XI. . .	Deuxième apparition aux Apôtres, Thomas étant présent.	449
§ XII..	Apparition au bord du lac de Tibériade.....	452
§ XIII..	<i>Continuation de la même apparition.....</i>	457
§ XIV. .	Apparition sur une montagne de la Galilée.....	463
§ XV...	Apparition dans le Cénacle de Jérusalem.....	467
§ XVI. .	L'Ascension du Seigneur.....	470

TABLE

DES ÉVANGILES DE TOUTE L'ANNÉE

SUIVANT L'ORDRE DU MISSEL ROMAIN

Nous indiquons d'abord le nom de l'Évangéliste; puis le chapitre et les versets; puis les premiers et les derniers mots de chaque Évangile; enfin le livre et le paragraphe de cet ouvrage où ils se trouvent reproduits.

I^{er} DIMANCHE DE L'AVEÏT.

S. Luc, XXI, 25-33. Erunt signa in sole et luna — Verba autem mea non transibunt. Liv. V, § XI.

II^e DIMANCHE DE L'AVEÏT.

S. Matth., XI, 2-10. Cum audisset Joannes — Præparabit viam tuam ante te. Liv. V, §§ v et vi.

III^e DIMANCHE DE L'AVEÏT.

S. Jean, I, 19-28. Miserunt Judæi ab Hierosolymis — Ubi erat Joannes baptizans. Liv. II, § IX.

Mercredi des Quatre-Temps.

S. Luc, I, 26-38. Missus est angelus — Fiat mihi secundum verbum tuum. Liv. I, § III.

Vendredi des Quatre-Temps.

S. Luc, I, 39-47. Exsurgens Maria — In Deo salutari meo. Liv. I, § v.

Samedi des Quatre-Temps.

L'Évangile est le même que celui du IV^e dimanche.

IV^e DIMANCHE DE L'AVEÏT.

S. Luc, III, 1-6. Anno quintodecimo — Salutare Dei. Liv. II, § I.

Vigile de Noël.

S. Matth., I, 18-21. Cum esset desponsata — A peccatis eorum. Liv. I, § VII.

Première messe de Noël.

S. Luc, II, 1-14. Exiit edictum — Pax hominibus bonæ voluntatis. Liv. I, § VIII.

Deuxième messe de Noël.

S. Luc, II, 15-20. Pastores loquebantur ad invicem — Sicut dictum est ad illos. Liv. I, § VIII.

Troisième messe de Noël.

S. Jean, I, 1-14. In principio erat Verbum — Plenum gratiæ et veritatis. Liv. II, § VI.

FÊTE DE SAINT ÉTIENNE.

S. Matth., XXIII, 34-39. Ecce ego mitto ad vos — Qui venit in nomine Domini. Liv. XV, § VI (vers la fin).

FÊTE DE SAINT JEAN, APÔTRE ET ÉVANGÉLISTE.

S. Jean, XXI, 19-24. Sequere me — Quia verum est testimonium ejus. Liv. XX, § XIII.

FÊTE DES SAINTS INNOCENTS.

S. Matth., II, 13-18. Angelus Domini apparuit — Noluit consolari quia non sunt. Liv. I, §§ XI et XII.

FÊTE DE SAINT THOMAS, MARTYR.

S. Jean, X, 11-16. Ego sum Pastor bonus — Et fiet unum ovile, et unus Pastor. Liv. X, § IX (vers le milieu).

DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE NOËL.

S. Luc, II, 33-40. Erant Joseph et Maria — Et gratia Dei erat cum illo. Liv. I, §§ X, XI et XIV.

Messe de l'octave de Noël.

L'Évangile est celui de la deuxième messe de Noël.

FÊTE DE SAINT SYLVESTRE, PAPE.

S. Luc, XII, 35-40. Sint lumbi vestri præcincti — Filius hominis veniet. Liv. XII, § XI.

FÊTE DE LA CIRCONCISION.

S. Luc, II, 21. Postquam consummati sunt — In utero conciperetur. Liv. I, § VIII (à la fin).

VIGILE DE L'ÉPIPHANIE.

S. Matth., II, 19-23. Defuncto Herode ecce Angelus — Quoniam Nazaræus vocabitur. Liv. I, § XIII.

FÊTE DE L'ÉPIPHANIE.

S. Matth., II, 1-12. Cum natus esset Jesus — Reversi sunt in regionem suam. Liv. I, § IX.

DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ÉPIPHANIE.

S. Luc, II, 42-52. Cum factus esset Jesus — Apud Deum et homines. Liv. I, § XIV.

OCTAVE DE L'ÉPIPHANIE.

S. Jean, I, 29-34. Vidit Joannes Jesum — Quia hic est Filius Dei. Liv. II, § x.

II^e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

S. Jean, II, 1-11. Nuptiæ factæ sunt — Crediderunt in eum discipuli ejus. Liv. II, § XIII.

III^e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

S. Matth., VIII, 1-13. Cum descendisset Jesus — Sanatus est puer in illa hora. Liv. IV, § VII, et liv. V, § III.

IV^e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

S. Matth., VIII, 23-27. Ascendente Jesu in naviculam — Venti et mare obediunt ei. Liv. IV, § IX.

V^e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

S. Matth., XIII, 24-30. Simile factum est regnum cœlorum — Congregate in horreum meum. Liv. VI, § IX.

VI^e DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

S. Matth., XIII, 31-35. Simile est regnum cœlorum — Abscondita a constitutione mundi. Liv. VI, §§ x et xi.

DIMANCHE DE LA SEPTUAGÉSIME.

S. Matth., XX, 1-16. Simile est regnum cœlorum — Pauci vero electi. Liv. XII, § XIII.

DIMANCHE DE LA SEXAGÉSIME.

S. Luc, VIII, 4-15. Cum turba plurima conveniret — Et fructum afferunt in patientia. Liv. VI, § VII.

DIMANCHE DE LA QUINQUAGÉSIME.

S. Luc, XVIII, 31-43. Assumpsit Jesus duodecim — Dedit laudem Deo. Liv. XIII, §§ III et v.

MERCREDI DES CENDRES.

S. Matth., VI, 16-21. Cum jejunatis nolite fieri — Ibi est et cor tuum. Liv. IV, § IV (à la fin).

Jedi.

S. Matth., VII, 5-13. Cum introisset Jesus Capharnaum — Sanatus est puer in illa hora. Liv. V, § III.

Vendredi.

S. Matth., v, 43-44, et VI, 1-4. Audistis quia dictum est — Qui videt in abscondito reddet tibi. Liv. IV, §§ III et IV.

Samedi.

S. Marc, vi, 47-56. Cum sero esset factum — Salvi fiebant. Liv. VII, § VII.

I^{er} DIMANCHE DU CARÊME.

S. Matth., IV, 1-11. Ductus est Jesus in desertum — Et ministrabant ei.
Liv. II, § VIII.

Lundi.

S. Matth., XXV, 31-46. Cum venerit Filius hominis — Justi autem in vitam æternam. Liv. XV, § XVI.

Mardi.

S. Matth., XXI, 10-17. Cum intrasset Jesus — Ibiq̄ue mansit. Liv. XIV, §§ III et IV.

Mercredi des Quatre-Temps.

S. Matth., XII, 38-50. Accesserunt ad Jesum — Et soror et mater est. Liv. VI, §§ V et VI.

Jeudi.

S. Matth., XV, 21-28. Egressus Jesus secessit in partes — Filia ejus ex illa hora. Liv. VIII, § II.

Vendredi des Quatre-Temps.

S. Jean, V, 1-15. Erat dies Festus Judæorum — Qui fecit eum sanum. Liv. V, § IX.

Samedi des Quatre-Temps.

L'Évangile est celui du dimanche suivant.

II^e DIMANCHE DU CARÊME.

S. Matth., XVII, 1-9. Assumpsit Jesus Petrum — A mortuis resurgat. Liv. VIII, § XI.

Lundi.

S. Jean, VIII, 21-29. Ego vado, et quæretis me — Facio semper. Liv. X, § VI.

Mardi.

S. Matth., XXIII, 1-12. Loquutus est Jesus ad turbas — Exaltabitur. Liv. XV, § V.

Mercredi.

S. Matth., XX, 17-28. Ascendit Jesus Hierosolymam — Redemptionem pro multis. Liv. XIII, §§ III et IV.

Jeudi.

S. Luc, XVI, 19-31. Homo quidam erat dives — Ex mortuis surrexerit, credent. Liv. XII, § VII.

Vendredi.

S. Matth., XXI, 33-46. Homo erat paterfamilias — Prophetam eum habebant. Liv. XIV, § XI.

Samedi.

S. Luc, XV, 11-32. Homo quidam habuit duos filios — Perierat et inventus est. Liv. XII, § IV.

III^e DIMANCHE DU CARÊME.

S. Luc, XI, 14-28. Erat Jesus ejiciens dæmonium — Et custodiunt illud. Liv. IV S XV et liv. VI. S IV et VI.

Lundi.

S. Luc, IV, 23-30. Utique dicetis mihi hanc similitudinem — Per medium illorum ibat. Liv. VI, § XIV.

Mardi.

S. Matth., XVIII, 15-22. Si peccaverit in te frater tuus — Usque septuagies septies. Liv. IX, § VIII.

Mercredi.

S. Matth., XV, 1-20. Accesserunt ad Jesum ab Hierosolymis — Non coinquinat hominem. Liv. VIII, § I.

Jeudi.

S. Luc, IV, 38-44. Surgens Jesus de Synagoga — In Synagogis Galilææ. Liv. III, §§ XI, XII et XIII.

Vendredi.

S. Jean, VIII, 5-42. Venit Jesus in civitatem Samariæ — Hic est vere Salvator mundi. Liv. III, §§ IV et V.

Samedi.

S. Jean, VIII, 1-11. Perrexit Jesus in montem Oliveti — Jam amplius noli peccare. Liv. X, § IV.

IV^e DIMANCHE DU CARÊME.

S. Jean, VI, 1-15. Abiit Jesus trans mare Galilææ — In montem ipse solus. Liv. VII, §§ V, VI, VII.

Lundi.

S. Jean, II, 13-25. Prope erat Pascha Judæorum — Quid esset in homine. Liv. II, § XIV.

Mardi.

S. Jean, VII, 14-31. Jam die festo mediante — Multi crediderunt in eum. Liv. X, § II.

Mercredi.

S. Jean, IX, 1-38. Præteriens Jesus vidit hominem cæcum — Et procidens adoravit eum. Liv. X, § VIII.

Jeudi.

S. Luc, VII, 11-16. Ibat Jesus in civitatem — Visitavit plebem suam. Liv. V, § IV.

Vendredi.

S. Jean, XI, 1-45. Erat quidam languens Lazarus — Crediderunt in eum. Liv. XIII, §§ I et II.

Samedi (sitiennes).

S. Jean, VIII, 12-20. Ego sum lux mundi — Quia nondum venerat hora ejus. Liv. X, § V.

DIMANCHE DE LA PASSION.

S. Jean, VIII, 46-59. Quis ex vobis arguet me de peccato — Et exivit de Templo. Liv. X, § VII.

Lundi.

S. Jean, VII, 32-39. Miserunt principes et Pharisæi — Credentes in eum. Liv. X, § III.

Mardi.

S. Jean, VII, 1-13. Ambulabat Jesus in Galilæam — Propter metum Judæorum. Liv. VIII, § I; liv. IX, § XII; liv. X, § I.

Mercredi.

S. Jean, X, 22-38. Facta sunt Encænæ — Pater in me est, et ego in Patre. Liv. XII, § I.

Jeudi.

S. Luc, VII, 36-50. Rogabat Jesum quidam Pharisæus — Vade in pace. Liv. V, § VII.

Vendredi.

S. Jean, XI, 47-54. Collegerunt Pontifices et Pharisæi concilium — Cum discipulis suis. Liv. XIII, § IX.

Samedi.

S. Jean, XII, 10-36. Cogitaverunt principes sacerdotum — Et abscondit se ab eis. Liv. XII, §§ I, III et VI.

DIMANCHE DES RAMEAUX.

S. Matth., XXI, 1-9. Cum appropinquasset ei Jesus — Qui venit in nomine Domini. Liv. XIV, §§ II et III.

LA PASSION.

S. Matth., XXVI et XXVII. Dixit Jesus discipulis suis — Signantes lapidem cum custodibus. Liv. XVI, §§ I, II, III, IV, VII; liv. XVII, § IV (au commencement) et § XII; liv. XVIII et XIX (presque à tous les paragraphes).

Lundi.

S. Jean, XII, 1-9. Ante sex dies Paschæ — Quem suscitavit a mortuis. Liv. XIV, § I.

Mardi (la Passion).

S. Marc, XIV et XV, 1-46. Erat Pascha et azyma post biduum — Ad ostium monumenti. Liv. XVI, §§ I, II, III, IV, VII, liv. XVII, § XII; liv. XVIII et XIX (presque à tous les paragraphes).

Mercredi (la Passion).

S. Luc, XXII et XXIII, 1-53. Appropinquabat dies Festus Azymorum — Quisquam positus fuerat. Liv. XVI, §§ I, II, III, VII, VIII, X, XI et XII; liv. XVII, § IV (au commencement); liv. XVIII et XIX (presque à tous les paragraphes).

Jeudi Saint.

S. Jean, XIII, 1-15. Ante diem Festum Paschæ — Ita et vos faciatis. Liv. XVI, §§ V et VI.

Vendredi Saint (la Passion).

S. Jean, XVIII et XIX. Egressus est Jesus — Posuerunt Jesum. Liv. XVII, § XII (au commencement); liv. XVIII et XIX (presque à tous les paragraphes).

Samedi Saint.

S. Matth., xxviii, 1-7. Vespere autem Sabbati — Ecce prædixi vobis. Liv. XX, §§ I, II, VII.

DIMANCHE DE PAQUES.

S. Marc, xvi, 1-7. Maria Magdalene, et Maria Jacobi — Sicut dixit vobis. Liv. XX, §§ I, III, VII.

Lundi.

S. Luc, xxiv, 13-25. Duo ex discipulis Jesu — Cognoverunt eum in fractione panis. Liv. XX, § IX.

Mardi.

S. Luc, xxiv, 36-47. Stetit Jesus in medio — Remissionem peccatorum in omnes gentes. Liv. XX, §§ x, xv.

Mercredi.

S. Jean, xxi, 1-14. Manifestavit se iterum Jesus — Cum resurrexisset a mortuis. Liv. XX, § XII,

Jeudi.

S. Jean, xx, 11-18. Maria stabat ad monumentum — Et hæc dixit mihi. Liv. XX, § V.

Vendredi.

S. Matth, xxviii, 16-20. Undecim discipuli — Usque ad consummationem sæculi. Liv. XX, § XIV.

Samedi in Albis.

S. Jean, xx, 1-9. Una Sabbati Maria Magdalene — A mortuis resurgere. Liv. XX, §§ III et IV.

Dimanche in Albis (Quasimodo).

S. Jean, xx, 19-31. Cum sero esset die illo — In nomine ejus. Liv. XX, §§ x et XI.

II^e DIMANCHE APRÈS PAQUES.

S. Jean, x, 11-16. Ego sum Pastor bonus — Unum ovile, et unus Pastor. Liv. X, § IX.

III^e DIMANCHE APRÈS PAQUES.

S. Jean, xvi, 16-22. Modicum et jam non videbitis me — Nemo tollet a vobis. Liv. XVII, § VII.

IV^e DIMANCHE APRÈS PAQUES.

S. Jean, xvi, 5-14. Vado ad eum qui misit me — Et annuntiabit vobis. Liv. XVII, § VI.

V^e DIMANCHE APRÈS PAQUES.

S. Jean, xvi, 23-30. Amen, amen, dico vobis — Quia a Deo existi. Liv. XVII, § VIII.

MESSE DES ROGATIONS.

S. Luc, XI, 5-13. Quis vestrum habebit amicum — Spiritum bonum petentibus se. Liv. XI, § VII.

VIGILE DE L'ASCENSION.

S. Jean, XVII, 1-11. Sublevatis Jesus oculis — Et ego ad te venio. Liv. XVII, §§ IX et X.

FÊTE DE L'ASCENSION.

S. Marc, XVI, 14-20. Recumbentibus undecim discipulis — Sequentibus signis. Liv. XX, §§ X, XIV, XVI.

DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ASCENSION.

S. Jean, XV, 26-27, et XVI, 1-4. Cum venerit Paraclitus — Quia ego dixi vobis. Liv. XVII, §§ V et VI.

SAMEDI, VIGILE DE LA PENTECÔTE.

S. Jean, XIV, 15-21. Si diligitis me, mandata mea servate — Manifestabo ei meipsum. Liv. XVII, § II.

DIMANCHE DE LA PENTECÔTE.

S. Jean, XIV, 23-31. Si quis diligit me — Dedit mihi Pater, sic facio. Liv. XVII, § III.

Lundi.

S. Jean, III, 16-21. Sic Deus dilexit mundum — Quia in Deo sunt facta. Liv. III, § I.

Mardi.

S. Jean, X, 1-10. Amen, amen, dico vobis — Et abundantius habeant. Liv. X, § IX.

Mercredi des Quatre-Temps.

S. Jean, VI, 44-52. Nemo potest venire ad me — Caro mea est pro mundi vita. Liv. VII, § IX.

Jedi.

S. Luc, IX, 1-6. Convocatis Jesus duodecim Apostolis — Et curantes ubique. Liv. VII, §§ I et II.

Vendredi des Quatre-Temps.

S. Luc, V, 17-26. Et factum est in una dierum — Vidimus mirabilia hodie. Liv. IV, § XI.

Samedi des Quatre-Temps.

S. Luc, IV, 38-44. Surgens Jesus de Synagoga — In Synagogis Galilææ. Liv. III, §§ XI, XII, XIII.

FÊTE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

S. Matth., XXVIII, 18-20. Data est mihi omnis potestas — Ad consummationem sæculi. Liv. XX, § XIV.

I^{er} DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, VI, 36-42. Estote misericordes — De oculo fratris tui. Liv. V, § II.

SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU.

S. Jean, VI, 56-59. Caro mea vere est cibus — Vivat in æternum. Liv. VII, § IX (vers la fin).

DIMANCHE DANS L'OCTAVE,

II^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, XIV, 16-24. Homo quidam fecit cœnam — Gustabit cœnam meam. Liv. XI, § XVII.

III^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, XV, 1-10. Erant appropinquantes ad Jesum — Pœnitentiam agente. Liv. XII, § III.

IV^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, V, 1-11. Cum turbæ irruerent in Jesum — Sequuti sunt eum. Liv. III, § VIII.

V^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., V, 20-24. Amen dico vobis, nisi abundaverit — Veniens offeres munus tuum. Liv. IV, § III.

VI^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Marc, VIII, 1-9. Cum turba multa esset — Et dimisit eos. Liv. VIII, § IV.

VII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., VII, 15-21. Attendite a falsis prophetis — Intrabit in regnum cœlorum. Liv. IV, § VI.

VIII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, XVI, 1-9. Homo quidam erat dives — Recipient vos in æterna tabernacula. Liv. XII, § V.

IX^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, XIX, 41-47. Cum appropinquaret Jesus — Et erat docens quotidie in Templo. Liv. XIV, §§ III, IV et V.

X^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, XVIII, 9-14. Dixit Jesus ad quosdam — Qui se humiliat exaltabitur. Liv. XII, § X.

XI^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Marc, VII, 31-37. Exiens Jesus de finibus Tyri — Et mutos loqui. Liv. VIII, § III.

XII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, X, 23-37. Beati oculi qui vident — Et tu fac similiter. Liv. VI, § VII. Liv. XI, § V.

XIII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, xvii, 11-19. Dum iret Jesus in Jerusalem — Fides tua te salvum fecit. Liv. IX, § xiii.

XIV^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., vi, 24-33. Nemo potest duobus dominis — Adjicientur vobis. Liv. IV, § v.

XV^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, vii, 11-16. Ibat Jesus in civitatem — Visitavit plebem suam. Liv. V, § iv.

XVI^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Luc, xiv, 1-11. Cum intraret Jesus in domum — Qui se humiliat exaltabitur. Liv. XI, § xvi.

XVII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., xxii, 35-46. Interrogavit eum unus ex eis — Amplius interrogare. Liv. XV, §§ iii et iv.

Mercredi des Quatre-Temps.

S. Marc, ix, 16-28. Respondens unus de turba — Nisi in oratione et jejunio. Liv. IX, §§ i et ii.

Vendredi des Quatre-Temps.

S. Luc, vii, 36-50. Rogabat Jesum quidam de Pharisæis — Vade in pace. Liv. V, § vii.

Samedi des Quatre-Temps.

S. Luc, xiii, 6-17. Dicebat Jesus turbis — Gloriose flebant ab eo. Liv. XI, §§ xii et xiii.

XVIII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., ix, 1-8. Ascendens Jesus in naviculam — Potestatem talem hominibus. Liv. IV, § xi.

XIX^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., xxii, 1-14. Loquebatur Jesus principibus sacerdotum — Pauci vero electi. Liv. XIV, § xii.

XX^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Jean, iv, 46-53. Erat quidam Regulus — Et domus ejus tota. Liv. III, § vi.

XXI^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., xviii, 23-35. Simile est regnum cœlorum — De cordibus vestris. Liv. IX, § ix.

XXII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., xxii, 15-21. Abeuntes Pharisæi — Quæ sunt Dei Deo. Liv. XV, § i.

XXIII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., IV, 18-26. Loquente Jesu ad turbas — In universam terram illam. Liv. IV, § XIV.

XXIV^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

S. Matth., XXIV, 15-35. Cum videritis abominationem — Verba autem mea non præteribunt. Liv. XV, §§ X et XI.

MESSSES PROPRES DES SAINTS

NOVEMBRE.

29. *Vigile de saint André, apôtre.*

S. Jean, I, 35-51. Stabat Joannes et ex discipulis ejus duo — Supra Filium hominis. Liv. II, §§ XI et XII.

30. *Fête de saint André, apôtre.*

S. Matth., IV, 18-22. Ambulans Jesus juxta mare Galilææ — Sequuti sunt eum. Liv. III, § IX.

DÉCEMBRE.

8. *Inmaculée Conception de la B. V. M.*

S. Luc. I, 26-28. Missus est Angelus Gabriel — Benedicta tu in mulieribus. Liv. I, § III.

21. *Saint Thomas, apôtre.*

S. Jean, XX, 24-29. Thomas unus ex duodecim — Qui non viderunt, et crediderunt. Liv. XX, §§ X et XI.

JANVIER.

III^e *Dimanche; le saint Nom de Jésus.*

L'Évangile est celui de la Circoncision.

18. *Fête de la Chaire de saint Pierre à Rome.*

S. Matth., XVI, 13-19. Venit Jesus in partes Cæsariæ Philippi — Solutum est in cœlis. Liv. VIII, § VIII.

25. *Fête de la Conversion de saint Paul.*

S. Matth., XIX, 27-29. Dixit Petrus ad Jesum — Et vitam æternam possidebitis. Liv. XII, § XII.

FÉVRIER.

2. *Purification de la B. V. M.*

S. Luc. II, 22-32. Postquam impleti sunt dies — Gloriam plebis tuæ Israel. Liv. I, § X.

24. *Saint Mathias, apôtre.*

S. Matth., XI, 25-30. In illo tempore respondens Jesus — Et onus meum leve. Liv. XI, § IV.

MARS.

19. *Fête de saint Joseph.*

S. Matth., I, 18-21. Cum esset desponsata — A peccatis eorum. Liv. I, § VII.

25. *L'Annonciation.*

S. Luc, I, 26-38. Missus est Angelus Gabriel — Secundum verbum tuum, Liv. I, § III.

LE VENDREDI APRÈS LE DIMANCHE DE LA PASSION.

Fête des Sept Douleurs de la B. V. M.

S. Jean, XIX, 25-27. Stabant juxta Crucem Jesu — Accepit eam discipulus in sua. Liv. XIX, § XVI.

AVRIL.

25. *Saint Marc, évangéliste.*

S. Luc, X, 1-9. Designavit Dominus et alios — Appropinquavit in vos regnum Dei. Liv. XI, § I.

MAI.

1. *Saint Philippe et saint Jacques, apôtres.*

S. Jean, XIV, 1-13. Non turbetur cor vestrum — Hoc faciam. Liv. XVII, § I.

3. *Invention de la sainte Croix.*

S. Jean, III, 1-15. Erat homo ex Pharisæis — Sed habeat vitam æternam. Liv. III, § 1.

6. *Saint Jean à la Porte Latine.*

S. Matth., XX, 20-23. Accessit ad Jesum mater filiorum Zebedæi — Paratum est a Patre meo. Liv. XIII, § IV.

8. *Apparition de saint Michel, archange.*

S. Matth., XVIII, 1-10. Accesserunt discipuli ad Jesum — Faciem Patris mei qui in cœlis est. Liv. IX, §§ V et VII.

JUIN.

11. *Saint Barnabé, apôtre.*

S. Matth., X, 16-22. Ecce ego mitto vos — Perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. Liv. VII, § II.

23. *Vigile de saint Jean-Baptiste.*

S. Luc, I, 5-17. Fuit in diebus Herodis regis — Parare Domino plebem perfectam. Liv. I, § II.

24. *Nativité de saint Jean-Baptiste.*

S. Luc, I, 57-68. Elisabeth impletum est — Redemptionem plebis suæ. Liv. I, § IV.

28. *Vigile des saints apôtres Pierre et Paul.*

S. Jean, **xxi**, 15-19. Dixit Jesus Simoni Petro — Glorificaturus esset Deum.
Liv. XX, § XIII.

29. *Fête des saints apôtres Pierre et Paul.*

S. Matth., **xvi**, 13-19. Venit Jesus in partes Cæsarææ Philippi — Erit solutum et in cœlis. Liv. VIII, § VIII.

30. *Commémoration de saint Paul, apôtre.*

S. Matth., **x**, 16-22. Ecce ego mitto vos — Hic salvus erit. Liv. VII, § II.

JUILLET.

2. *Visitation de la B. V. M.*

S. Luc, **i**, 39-47. Exurgens Maria... in montana — In Deo salutari meo. Liv. I, § v.

6. *Octave des saints apôtres Pierre et Paul.*

S. Matth., **xiv**, 22-23. Compulit Jesus discipulos — Vere Filius Dei es. Liv. VII, § VII.

25. *Saint Jacques, apôtre.*

S. Matth., **xx**, 20-23. Accessit ad Jesum mater filiorum Zebedæi — Paratum est a Patre meo. Liv. III, § IV.

AOUT.

1. *Saint Pierre ès Liens.*

L'Évangile est celui de la Fête du 29 juin.

6. *Transfiguration de N. S. J.-C.*

S. Matth., **xvii**, 1-9. Assumpsit Jesus Petrum, et Jacobum, et Joannem — A mortuis resurgat. Liv. VIII, § XI.

10. *Saint Laurent, martyr.*

S. Jean, **xii**, 24-26. Amen, amen, dico vobis — Honorificabit eum Pater meus. Liv. XIV, § VI.

15. *Assomption de la B. V. M.*

S. Luc, **x**, 38-42. Intravit Jesus in quoddam castellum — Quæ non auferetur ab ea. Liv. XI, § VI.

24 ou 25. *Saint Barthélemy, apôtre.*

S. Luc, **vi**, 12-19. Exivit Jesus in montem orare — Et sanabat omnes. Liv. V, §§ I et II.

29. *Décollation de saint Jean-Baptiste.*

S. Marc, **vi**, 17-29. Misit Herodes, ac tenuit Joannem — Posuerunt illud in monumento. Liv. VII, § IV.

SEPTEMBRE.

8. *Nativité de la B. V. M.*

S. Matth., **i**, 1-16. Liber generationis Jesu Christi — Qui vocatur Christus. Liv. I, § IV.

14. *Exaltation de la sainte Croix.*

S. Jean, XII, 31-36. Nunc judicium est mundi — Ut filii lucis sitis. Liv. XIV, § VI.

20. *Vigile de saint Matthieu, apôtre et évangéliste.*

S. Luc, v, 27-32. Vidit Jesus publicanum — Sed peccatores ad pœnitentiam. Liv. IV, § XII.

21. *Saint Matthieu, apôtre et évangéliste.*

S. Matth., IX, 9-13. Vidit Jesus hominem sedentem in telonio — Sed peccatores. Liv. IV, § XII.

29. *Dédicace de saint Michel, archange.*

S. Matth., XVIII, 1-10. Accesserunt discipuli ad Jesum — Patris mei qui in cœlis est. Liv. IX, §§ V, VII.

OCTOBRE.

18. *Saint Luc, évangéliste.*

S. Luc, x', 1-9. Designavit Dominus — Appropinquavit in vos regnum Dei. Liv. XI, § I.

27. *Vigile des saints apôtres Simon et Jude.*

S. Jean, xv, 1-7. Ego sum vitis vera — Petetis, et fiet vobis. Liv. XVII, § IV.

28. *Fête des saints apôtres Simon et Jude.*

S. Jean, xv, 17-25. Hæc mando vobis — Odio habuerunt me gratis. Liv. XVIII, §§ IV et V.

31. *Vigile de tous les Saints.*

S. Luc, vi, 17-23. Descendens Jesus de monte — Multa est in cœlo. Liv. V, § II.

NOVEMBRE.

1. *Fête de tous les saints.*

S. Matth., v, 1-12. Videns Jesus turbas — Copiosa est in cœlis. Liv. IV, § I.

21. *Présentation de la B. V. M.*

S. Luc, xi, 27-28. Loquente Jesu ad turbas — Et custodiunt illud. Liv. VI, § VI.

COMMUN DES SAINTS

VIGILE D'UN APÔTRE.

S. Jean, xv, 12-16. Hoc est præceptum meum — Det vobis. Liv. XVII, § IV.

UN MARTYR PONTIFE.

S. Luc, xiv, 26-33. Si quis venit ad me — Non potest meus esse discipulus. Liv. XI, § XVIII.

Autre messe.

S. Matth., XVI, 24-27. Si quis vult post me venire — Secundum opera ejus.
Liv. VIII, § X.

UN MARTYR NON PONTIFE.

S. Matth., X, 34-42. Nolite arbitrari — Non perdet mercedem suam.
Liv. VII, § II (vers la fin).

Autre messe.

S. Matth., X, 26-33. Nihil est opertum — Coram Patre meo qui in cœlis est.
Liv. VII, § II (vers le milieu).

Autre Évangile.

S. Jean, XII, 24-26. Amen, amen, dico vobis — Honorificabit eum Pater meus.
Liv. XIV, § VI.

PLUSIEURS MARTYRS DANS LE TEMPS PASCAL.

S. Jean, XV, 1-7. Ego sum vitis vera — Et fiet vobis.
Liv. XVII, § IV (vers le commencement).

PLUSIEURS MARTYRS DANS LE TEMPS PASCAL.

S. Jean, XVI, 20-22. Amen, amen, dico vobis — Nemo tollet a vobis.
Liv. XVII, § VII (vers la fin).

PLUSIEURS MARTYRS HORS DU TEMPS PASCAL.

S. Luc, XXI, 9-19. Cum audieritis prœlia — Possidebitis animas vestras.
Liv. XV, § IX.

Autre messe.

S. Luc, VI, 17-23. Descendens Jesus de monte — Multa est in cœlo.
Liv. V, § II (vers le commencement).

Autre messe.

S. Matth., XXIV, 3-13. Sedente Jesu super montem Oliveti — Hic salvus erit.
Liv. XV, § IX.

Autre Évangile.

S. Matth., V, 1-12. Videns Jesus turbas — Copiosa est in cœlis.
Liv. IV, § I.

Autre.

S. Matth., XI, 25-30. Respondens Jesus dixit — Et onus meum leve.
Liv. XI, § IV.

Autre.

S. Luc, XI, 47-51. Væ vobis qui œdificatis — Requiretur ab hac generatione.
Liv. XI, § VIII.

Autre.

S. Luc, XII, 1-8. Attendite a fermento Phariseorum — Coram Angelis Dei.
Liv. XI, § IX.

Autre.

S. Luc, X, 16-20. Qui vos audit, me audit — Scripta sunt in cœlis.
Liv. XI, §§ II, III.

UN CONFESSEUR PONTIFE.

S. Matth., xxv, 14-21. Homo peregre proficiscens — Intra in gaudium Domini tui. Liv. XV, § xv.

Autre messe.

S. Matth., xxiv, 42-47. Vigilate quia nescitis — Constituet eum. Liv. XV, §§ XII, XIII.

Autre Évangile.

S. Luc, xi, 33-36. Nemo accendit lucernam — Illuminabit te. Liv. V, § v.

Autre.

S. Marc, xiii, 33-37. Videte, vigilate, et orate — Omnibus dico : Vigilate. Liv. XV, §§ III, IV.

COMMUN DES DOCTEURS.

S. Matth., v, 13-19. Vos estis sal terræ — Magnus vocabitur in regno cœlorum. Liv. IV, § II.

UN CONFESSEUR NON PONTIFE.

S. Luc, xii, 35-40. Sint lumbi vestri præcincti — Filius hominis veniet. Liv. XI, § XI.

Autre messe.

S. Luc, xix, 12-26. Homo quidam nobilis — Auferetur ab eo. Liv. XIII, § VII.

Messe pour les abbés.

S. Matth., xix, 27-29. Dixit Petrus ad Jesum — Vitam æternam possidebit. Liv. XII, § XII (vers la fin).

UNE VIERGE ET MARTYRE.

S. Matth., xxv, 1-13. Simile est regnum cœlorum — Diem neque horam. Liv. XV, §§ XIV, XV.

Autre messe.

S. Matth., xiii, 44-52. Simile est regnum cœlorum thesauro — Nova, et vetera. Liv. VI, § XIII.

Pour la fête de plusieurs vierges martyres, ou d'une vierge non martyre, on dit, soit le premier Évangile : *Simile est regnum cœlorum decem virginibus*; soit le deuxième : *Simile est regnum cœlorum thesauro*. Pour une martyre non vierge, ou pour une sainte qui n'est ni vierge ni martyre, c'est toujours le deuxième.

ANNIVERSAIRE DE LA DÉDICACE DE L'ÉGLISE.

S. Luc, xix, 1-10. Ingressus Jesus perambulabat Jericho — Salvum facere quod perierat. Liv. XIII, § VI.

MESSES VOTIVES

DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

S. Jean, XV, 26-27, et XVI, 1-4. Cum venerit Paracletus — Quia ego dixi vobis. Liv. XVII, §§ V, VI.

DES ANGES.

S. Jean, I, 47-51. Vidit Jesus Nathanael — Supra Filium hominis. Liv. II, § XII.

DES SAINTS APOTRES PIERRE ET PAUL.

S. Matth., XIX, 27-29. Dixit Petrus ad Jesum — Vitam æternam possidebit. Liv. XII, § XII.

DU SAINT-ESPRIT.

S. Jean, XIV, 23-31. Si quis diligit me — Pater, sic facio. Liv. XVII, § III.

DU TRÈS-SAINTE SACREMENT.

S. Jean, VI, 56-59. Caro mea vere est cibus — Vivet in æternum. Liv. VII, § IX (vers la fin).

DE LA SAINTE CROIX.

S. Matth., XX, 17-19. Assumpsit Jesus 'duodecim — Et tertia die resurget. Liv. XIII, § III.

DE LA PASSION DE N. S. J.-C.

S. Jean, XIX, 28-35. Sciens Jesus, quia omnia — Testimonium ejus. Liv. XIX, §§ XVII, XIX.

DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

De l'Avent à Noël.

S. Luc, I, 26-38. Missus est Angelus Gabriel — Secundum verbum tuum. Liv. I, § III.

De Noël à la Purification.

S. Luc, II, 15-20. Pastores loquebantur ad invicem — Sicut dictum est ad illos. Liv. I, § VIII.

De la Purification à Pâques.

S. Luc, XI, 27-28. Loquente Jesu ad turbas — Et custodiunt illud. Liv. VI, § VI.

De Pâques à la Pentecôte.

S. Jean, XIX, 25-27. Stabat juxta Crucem Jesu — Discipulus in sua. Liv. XIX, § XVI.

De la Pentecôte à l'Avent.

L'Évangile est le même que de la Purification à Pâques.

POUR L'ÉLECTION DU SOUVERAIN PONTIFE.

S. Jean, XIV, 1-21. Si diligitis me, mandata mea servate — Manifestabo ei meipsum. Liv. XVII, § II.

POUR L'ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION OU DE LA CONSÉCRATION
DE L'ÉVÊQUE.

S. Marc, XIII, 33-37. Videte, vigilate, et orate — Omnibus dico : Vigilate.
Liv. XV, § XIII (à la fin),

POUR L'EXTINCTION DU SCHISME.

S. Jean, XVII, 11-23. Pater sancte, serva eos — Ut sint consummati in unum.
Liv. XVII, §§ X, XI.

POUR QUELQUE NÉCESSITÉ QUE CE SOIT.

S. Marc, XI, 22-26. Habete fidem Dei — Dimittet vobis peccata vestra.
Liv. XIV, § IX.

POUR LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

S. Luc, XI, 9-13. Petite, et dabitur vobis — Petentibus se. Liv. XI, § VII.

POUR LES PAÏENS.

S. Luc, XI, 5-13. Quis vestrum habebit amicum — Petentibus se. Liv. XI,
§ VII.

EN TEMPS DE GUERRE.

S. Matth., XXIV, 3-8. Accesserunt ad Jesum — Initia sunt dolorum. Liv. XV,
§ IX.

POUR LA PAIX.

S. Jean, XX, 19-23. Cum sero esset die illo — Relenta sunt. Liv. XX, § X.

EN TEMPS DE PESTE OU DE MORTALITÉ.

S. Luc, IV, 38-44. Surgens Jesus de Synagoga — In Synagogis Galilææ.
Liv. III, §§ XI, XII, XIII.

POUR LES MALADES.

S. Matth., VIII, 5-13. Cum introisset Jesus Capharnaum — Sanatus est puer
in illa hora. Liv. V, § III.

POUR LES PÈLERINS ET LES VOYAGEURS.

S. Matth., X, 7-14. Euntes prædicate, dicentes — Excutite pulverem de pedibus
vestris. Liv. VII, § I.

MESSE DE MARIAGE.

S. Matth., XIX, 3-6. Accesserunt ad Jesum Pharisei — Homo non separet.
Liv. XII, § VI.

MESSES POUR LES DÉFUNTS

COMMÉMORATION DE TOUS LES FIDÈLES DÉFUNTS.

S. Jean, V, 25-29. Amen, amen, dico vobis — In resurrectione Judicii. Liv. V,
§ X.

LE JOUR DE LA MORT OU DE LA SÉPULTURE.

S. Jean, VI, 21-27. Dixit Martha ad Jesum — In hunc mundum venisti.
Liv. XIII, § II.

POUR L'ANNIVERSAIRE DES DÉFUNTS.

S. Jean, VI, 37-40. Omne quod dat mihi Pater — In novissimo die. Liv. VII, § IX (vers le milieu).

MESSES QUOTIDIENNES.

S. Jean, VI, 51-55. Ego sum panis vivus — Resuscitabo eum in novissimo die. Liv. VII, § IX (vers la fin).

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS TOUT L'OUVRAGE

SOIT DANS LE TEXTE, SOIT DANS LE COMMENTAIRE

Le chiffre romain indique le volume; le chiffre arabe la page. Quand il n'y a pas de chiffre romain, le renvoi se rapporte au volume qui vient d'être indiqué. Ces mots : *et suiv.*, placés après le chiffre indicatif de la page, signifie que l'on doit consulter également une ou plusieurs pages suivantes.

A

Abia. Un des descendants d'Aaron; sa famille avait le huitième rang pour l'exercice des fonctions sacerdotales, I, 3.

Ablutions. Les Pharisiens et les Juifs pratiquaient un grand nombre d'ablutions vaines et superstitieuses; ils blâmaient les disciples de Jésus-Christ de ne point observer les traditions, parce qu'ils mangeaient sans s'être lavé les mains, I, 315. Le Seigneur les qualifie d'hypocrites, 317. Il instruit le peuple, 318, et ensuite Pierre et les Apôtres en particulier, 319; il conclut qu'il n'y a point de péché à manger sans s'être lavé les mains, 321. Dans une autre occasion, Jésus-Christ, invité à dîner par un Pharisien, s'assit à table sans s'être lavé; et, sachant que son hôte censurait intérieurement sa conduite, il se mit à réfuter la sottise et la superstition des Pharisiens, qui, uniquement préoccupés d'éviter les souillures extérieures, n'avaient aucun souci de la pureté de l'âme, 449, 450.

Abnégation. Il est indispensable de se renoncer soi-même, I, 344.

Abondance. Celui qui a, il lui sera donné, et il sera dans l'abondance, I, 252, et celui qui n'a pas, même ce qu'il croit avoir lui sera ôté, 256.

Abraham. Dieu peut faire surgir des pierres elles-mêmes des enfants d'Abraham, I, 54. Les Juifs se glorifiaient d'être les enfants d'Abraham, 408; mais ils ne faisaient pas les œuvres d'Abraham. Jésus-Christ déclare qu'il était avant qu'Abraham fût créé; les Juifs veulent le lapider à cause de cette parole; mais Jésus se cache, 413, 414. Que signifie le sein d'Abraham? II, 25.

Abus. Les abus sont toujours des abus; il n'y a pas de prescriptions contre les préceptes divins, I, 83, ni de transactions avec l'Évangile, 145.

Accusations. Quand Pilate demanda aux Juifs pour quels crimes ils sollicitaient la condamnation de Jésus-Christ, ils l'accusèrent de trois choses, II, 338.

Admiration. Comment s'explique le sentiment de l'admiration dans la personne de Jésus-Christ? I, 198, 199.

Adoption. Eu quoi consiste la grâce

de la filiation adoptive de Dieu, II, 269.

Adoration. Qu'est-ce qu'adorer Dieu en esprit et en vérité? I, 102. Adoration des Mages, 34. Adoration des Apôtres, 299, II, 464, 472.

Adultère. Le crime d'adultère donne à l'époux innocent le droit de séparation *quoad torum*; mais non pas celui de contracter un autre mariage, II, 22.

On ne peut révoquer en doute l'authenticité de l'histoire de la femme adultère, I, 400. Qu'est-ce que Jésus-Christ écrivait sur la terre pendant que les Scribes et les Pharisiens demandaient qu'il jugeât la femme adultère? 401. Jésus renvoya cette femme, absoute et pardonnée, en l'avertissant de ne plus pécher, 402.

Adversaire. Il faut se réconcilier à temps avec son adversaire, et bien plus encore avec Dieu, afin de n'être pas condamné, I, 468 *et suiv.*

Affronts. De quels affronts et de quelles injures Jésus-Christ fut chargé après l'assemblée nocturne du conseil dans la maison de Caïphe, II, 320 *et suiv.* Quel est, sur ce point, le moyen le plus simple et le plus facile de concilier saint Matthieu et saint Marc avec saint Luc? (*ib.*)

Agneau. Saint Jean-Baptiste, en donnant à Jésus-Christ le nom d'Agneau de Dieu, donne à entendre que le Sauveur est seul la victime véritable, qui efface le péché du monde, I, 73.

— *Pascal.* Jésus-Christ fait comprendre le rapport qui existe entre sa mort et l'immolation de l'Agneau Pascal, II, 190, 193. Les deux apôtres Pierre et Jean n'omirent rien de ce que la loi et la coutume exigeaient par rapport à la préparation de l'Agneau Pascal (*ibid.*) Jésus-Christ mangea l'Agneau Pascal avec ses Apôtres, 204.

Agonie. L'assistance de l'Ange consolateur précéda l'agonie dans le jardin, II, 285. L'agonie de Jésus-Christ dans le jardin ne fut point la lutte entre la partie supérieure et la partie inférieure ou sensitive de l'âme, 287 *et suiv.* Dans la lutte de Jacob avec l'Ange, on peut trouver une explica-

tion de l'agonie du Sauveur dans le jardin, 288. La sueur de sang fut un effet, mais un effet volontaire de l'agonie, 289.

Aigles. De même que les aigles s'assemblent autour d'un corps mort, ainsi tous les hommes, au jour du Jugement, se réuniront autour de Jésus-Christ, II, 32, 163.

Aloès, v. Myrrhe.

Ambition. L'ambition divisa un moment les Apôtres, II, 64.

Âme. Lorsque Jésus-Christ ressuscita la jeune fille (et la même chose arrive toutes les fois qu'une résurrection est obtenue par la prière d'un saint), le jugement de son âme resta suspendu; elle n'avait été condamnée ni au purgatoire ni à l'enfer, I, 182. Rien ne peut compenser la perte de l'âme, 345.

L'âme de Jésus-Christ fut enrichie, dès le premier instant de sa création, d'immenses trésors de grâces et des dons les plus magnifiques, II, 235, 236. Sa reconnaissance, 236. Quand l'âme de Jésus-Christ descendit aux enfers, c'est-à-dire aux limbes des Patriarches, ce lieu devint un véritable paradis spirituel, dont tous les habitants furent admis à la vision béatifique, 386.

Amen, amen. Cette formule répétée ne se trouve que dans l'évangile de saint Jean, où elle est fréquente, I, 78; on l'y rencontre vingt-cinq fois, 87.

Amour. Jésus-Christ montra à la fin de sa vie l'excès de son amour, II, 198. Le précepte de l'amour fraternel est appelé par Jésus-Christ un commandement nouveau, 214. Jésus-Christ a aimé les hommes par amour de Dieu, 235 *et suiv.* Jésus-Christ demande trois fois à saint Pierre s'il l'aime, 457. Pierre, par sa triple profession d'amour, expia son triple reniement, 458.

André (saint) fut, avec un autre disciple de saint Jean-Baptiste, appelé le premier à suivre Jésus-Christ; il lui conduisit saint Pierre, son frère, I, 74, 75.

Anges. Les Anges servirent des aliments à Jésus dans le désert, I, 70. Le

Père éternel aurait donné à Jésus-Christ plus de douze légions d'Ange, s'il les lui avait demandées, II, 300. Magdeleine vit deux Anges dans le sépulcre vide du Sauveur, l'un à la tête, l'autre aux pieds, 423. Tous les Anges qui annonçaient la Résurrection apparurent couverts d'un vêtement blanc et lumineux (*ibid.*). D'autres saintes femmes virent deux Anges dans le sépulcre vide, 427.

Ange. Un Ange apparut à Zacharie, I, 3 *et suiv.*; ce fut Gabriel, 5. Un Ange apparut à saint Joseph pour lui ordonner de fuir en Egypte, 40. Il lui apparut de nouveau en Egypte, et lui commanda de revenir dans la terre d'Israël, 43. Un Ange apparut aux gardes du sépulcre; il avait l'éclat de la foudre, et se tenait assis sur la pierre qu'il avait renversée, II, 416.

Ange consolateur. L'apparition de l'Ange, l'agonie, et la sueur de sang n'eurent lieu qu'après que Jésus eut demandé pour la troisième fois que le calice s'éloignât, s'il était possible, II, 276. Quel fut cet Ange, et quelle consolation apporta-t-il? 286, 287. La visite de l'Ange précéda l'agonie, 287.

Anesse et ànon. On ne sait pas avec certitude quels furent les deux disciples qui amenèrent ces animaux à Jésus-Christ, II, 87. Trois des Évangélistes ne mentionnent que l'ànon; mais l'ânesse est aussi désignée par saint Matthieu et par le prophète Zacharie, 89.

Anne la prophétesse. Le jour de la Purification cette sainte fit connaître Jésus dans le Temple pour le Rédempteur d'Israël, I, 38. C'était une femme de prière et de mortification, 39.

Anne, beau-père de Caïphe. Du jardin des Oliviers, Jésus-Christ fut d'abord conduit chez Anne, II, 303. Anne envoya Jésus-Christ garrotté à Caïphe, 305, 306. Ce ne fut point Anne, mais Caïphe, qui dirigea la procédure contre Jésus-Christ; ce ne fut pas dans la maison d'Anne qu'eut lieu le premier reniement de saint Pierre (*ibid.*).

Antechrist. Les prestiges de l'Antechrist seront tellement semblables à de vrais miracles, qu'ils seraient ca-

pables de séduire les Élus eux-mêmes; mais cela est impossible, II, 163.

Apostasie. Les Pontifes, en protestant au nom de la nation qu'ils n'avaient pas d'autre roi que César, se rendirent coupables du crime d'apostasie, II, 364, 365.

Apôtres. Élection des Apôtres; leur nombre, I, 187. Quelles furent dès le commencement leurs fonctions et leurs pouvoirs? 188. Leurs noms sont donnés par trois Évangélistes (*ibid.*). Jésus-Christ instruit les Apôtres pour leur première mission, 273. Il leur défend de prêcher aux Gentils et aux Samaritains, 274. Il leur défend aussi d'emporter de l'argent; comment doit s'entendre cette prohibition, 275. Quelle peine Jésus-Christ prononce contre ceux qui ne reçoivent pas ses Apôtres, 276. Il leur recommande la prudence et la simplicité, 277. Il leur prédit qu'ils rencontreront des persécutions, et leur enseigne comment ils devront s'y conduire, 277 *et suiv.* Les Apôtres n'avaient pas même le temps de manger, 237, 288. Lorsque Jésus-Christ annonçait à ses Apôtres sa Passion, sa Mort et sa Résurrection, ils ne le comprenaient pas, II, 60. La foi des Apôtres s'accroissait et atteignit la plus haute perfection, 227. Jésus-Christ dit à ses Apôtres: *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos*; on demande si ces paroles doivent s'entendre de l'élection à l'apostolat, ou de la prédestination à la gloire, 244. Les Apôtres s'attristèrent quand Jésus-Christ leur parla de prochaine séparation, 251. Le Seigneur communiqua à ses Apôtres l'esprit d'intelligence des Saintes Écritures; alors les obscurités se dissipèrent, et ils eurent la notion exacte de ce qu'ils devaient croire et prêcher, 257. Il leur annonce que bientôt ils se disperseront et le laisseront seul; mais il ajoute qu'il n'est pas seul, parce que son Père est avec lui, 259. La sainteté des Apôtres ne doit pas être comparée avec celle des autres Saints, 267, 268. Il y a tout lieu de croire que les ennemis du Sauveur se proposaient de s'emparer aussi des onze Apôtres au jardin des Oliviers, 296. Jésus-Christ se montra plusieurs fois

aux Apôtres après sa résurrection, voy. *Apparitions*. Après que tous les mystères de Jésus-Christ furent accomplis, les Apôtres reçurent visiblement le Saint-Esprit; et alors ils commencèrent à prêcher l'Évangile, d'abord à Jérusalem, puis dans le monde entier, 473.

Apparitions de Jésus-Christ ressuscité. Jésus apparut en premier lieu à sa sainte Mère; mais l'Évangile ne parle pas de cette apparition, II, 422, 423; deuxième apparition, à Magdeleine, 422 et suiv.; troisième, à Marie, mère de Jacques, et à Salomé, 428; quatrième, à Simon Pierre, 443; cinquième, aux deux disciples d'Emmaüs, 436 et suiv.; sixième, à dix Apôtres dans le Cénacle, 445; septième, huit jours après, aux onze Apôtres, dans le même lieu, 449 et suiv.; huitième, à sept disciples, au bord du lac de Tibériade, 452 et suiv.; neuvième, à plus de cinq cents chrétiens, sur une montagne de Galilée, 463 et suiv.; dixième, signalée par saint Paul, à saint Jacques le Mineur, 467; onzième, aux Apôtres dans le Cénacle, 467 et suiv.; la dernière, le jour de l'Ascension, en présence de cent vingt personnes, à Béthanie, sur le mont des Oliviers, 470 et suiv.

Architriclinus. Les fonctions de celui que l'Évangile désigne par ce titre, répondaient à celles d'un maître d'hôtel; il réglait le service de la table et dégustait les vins, I, 80.

Ariens. Les Ariens ont misérablement abusé de cette parole de Jésus-Christ : *Pater major me est*, II, 234.

Ascension. Les Évangélistes sont d'une extrême concision dans le récit de l'Ascension de Notre-Seigneur, II, 470. Il est très-probable que l'Ascension eut pour témoins les cent vingt personnes qui restèrent réunies dans le Cénacle jusqu'à la descente du

Saint-Esprit (*ibid.*). Jésus-Christ, montant au ciel, bénit-illes Apôtres en faisant au-dessus de leurs têtes le signe de la croix; ou bien, en étendant les mains sur eux? 471. Il disparut peu à peu en s'élevant (*ibid.*). On peut dire également qu'il monta au ciel par sa propre vertu et qu'il fut élevé par Dieu le Père (*ibid.*).

Aumône. Faire l'aumône de son superflu est un véritable précepte, I, 450.

Austérité. On ne doit pas imposer d'austérités aux commençants, I, 176.

Avares. Les avares sont toujours les moins disposés à voir la lumière de la vérité, I, 84. Qui est esclave de l'argent, n'est plus le serviteur de Dieu, 145.

Avarice. L'avarice est un péché mortel quand l'homme place sa fin dans les richesses, I, 461.

Avènement. Le second avènement de Jésus-Christ sera soudain comme l'éclair, II, 30; il surprendra les hommes comme les surprirent le déluge de l'eau et le déluge du feu, 31.

Aveugle de Bethsaïde. Jésus-Christ s'y prit à deux fois pour lui rendre la vue, I, 336.

Aveugle-né. Son infirmité ne fut pas le résultat du péché, I, 415. Les Juifs se divisent pour nier le fait, 417 et suiv.

Aveugles de Jéricho. Le premier fut guéri avant que le Sauveur entrât à Jéricho, II, 65; deux autres, dont l'un était Bartimée, après qu'il en fut sorti, 75 et suiv.

Aveuglement. En châtement de leur aveuglement volontaire et de la dureté de leur cœur, les Juifs se virent refuser une communication plus claire des mystères du royaume de Dieu, I, 251. Ces expressions : Dieu aveugle, Dieu endureit, signifient que, par une juste permission de Dieu, l'homme arrive quelquefois à un tel excès, qu'il mérite d'être abandonné, II, 110.

B

Baiser. Judas choisit un baiser comme le signal de sa trahison. Il baise Jésus qui lui reproche de le

trahir, II, 293, 294. Ce fut la dernière parole qu'il lui adressa (*ibid.*). Après que Judas eut baisé son maître,

il se retira parmi les gens armés qu'il avait amenés, et non parmi les Apôtres (*ibid.*).

Baptême. Saint Jean prêchait le baptême de pénitence, et baptisait, I, 51. Les pénitents qui venaient en foule au baptême de saint Jean confessaient leurs péchés avant de le recevoir, 53. Beaucoup de Pharisiens et de Sadducéens accouraient au baptême de saint Jean (*ibid.*). Différence entre le baptême de saint Jean et celui de Jésus-Christ, 56, 57. Jésus-Christ voulut être baptisé par saint Jean, 56, 57. Prodiges qui suivirent ce baptême, 58, 59. Dans le même temps, Jésus-Christ baptisait dans la Judée, et saint Jean à Ennon, près de Salim, 91, 92. Jésus-Christ ne baptisait pas par lui-même, mais par les mains de ses disciples, 91, 98. Ce qui n'empêche pas de supposer que Jésus ait baptisé de sa main quelques-uns de ses premiers disciples, 98. De quel baptême Jésus désirait ardemment être baptisé, 466. Jésus-Christ prescrivit la forme de son baptême, II, 465.

Barabbas. Le nom de Barabbas signifie *Fils du Père*, II, 348. Pilate commit une injustice en donnant au peuple le choix entre Jésus-Christ et Barabbas, quoiqu'il désirât que la liberté de Jésus lui fût demandée plutôt que celle de Barabbas (*ibid.*). Le peuple demanda d'abord la condamnation de Jésus-Christ, et puis le renvoi de Barabbas, 351. Pilate relâcha Barabbas en même temps qu'il livra Jésus-Christ pour être crucifié, 365, 366.

Béatitudes. Explication des huit béatitudes rapportées par saint Matthieu dans le sermon de la Montagne, I, 124 *et suiv.* Jésus-Christ n'en énonça que quatre dans le sermon que rapporte saint Luc, et qui eut lieu dans la campagne; à chacune de ces quatre béatitudes, le Sauveur oppose le terrible *Vx*, 190, 191.

Beelzebub. Pourquoi les Juifs donnaient ce nom au chef des démons, I, 186. Les Pharisiens blasphémaient contre Jésus-Christ, en disant qu'il

chassait les démons par la vertu de Beelzebub (*ibid.*). Jésus-Christ réfute ce blasphème, 236 *et suiv.*

Bénédiction. Quels sont, dans la Sainte Ecriture, les différents sens du mot *bénédiction*. II, 92. Comment Jésus-Christ bénit-il ses Apôtres au moment de son Ascension au ciel? 471.

Bercail. Jésus-Christ annonce que Juifs et Gentils formeront un seul bercail, soumis à l'autorité d'un seul pasteur, I, 427.

Bergers. Instruits les premiers de la naissance du Sauveur, I, 27.

Béthanie. Saint Jean baptise à Béthanie, au delà du Jourdain; ne pas confondre ce lieu avec le bourg du même nom situé près de Jérusalem, I, 72. Quand l'Evangile nomme Béthanie, le bourg de Marie et de Marthe, ce n'est pas à dire qu'elles en fussent les propriétaires, II, 48.

Bethsaïde. C'était la patrie des Apôtres André, Pierre et Philippe; saint Jean lui donne le titre de ville, I, 77. Mais l'Evangile de saint Marc l'appelle *vicum*. Comment ces deux textes se concilient, 336.

Blasphème. Le blasphème contre le Saint-Esprit ne sera pardonné ni dans ce monde, ni dans l'autre, I, 241, 242. Quel est le sens de cette proposition? 241. Les Juifs accusaient le Sauveur de blasphème, parce qu'il se déclarait Dieu, II, 4. Jésus-Christ les réfute, 4 *et suiv.* Il affirme de nouveau qu'il est consubstantiel au Père, 5. Blasphèmes vomis contre Jésus en croix, II, 382 *et suiv.* Le bon larron commença-t-il par le blasphémer? 385, 386. Raisons de le nier, 385.

Bonté. Dieu seul est essentiellement bon; c'est en lui que se trouve la source de tous les biens auxquels participent les créatures, II, 40.

Brebis. Les brebis furent celui qui n'est point le pasteur, I, 424. Personne ne ravira ses brebis à Jésus-Christ, comme personne ne saurait les ravir à Dieu le Père, II, 3, V. *Pâtre*. Parabole des cent brebis, II, 7, 8,

C

Cadavre. Aucun des Évangélistes ne donne le nom de cadavre au corps de Jésus-Christ, toujours incorruptible après la mort, et toujours uni à la Divinité, II, 403 *et suiv.*, 423, 427, 439.

Caïphe. Il prophétisa, non pas à cause de ses mérites, mais à cause de la dignité dont il était revêtu, II, 79. Jésus-Christ ne répondit rien aux interrogations de Caïphe relativement aux faux témoignages produits contre lui, 317, V. *Procédure.* Lorsque Caïphe entendit Jésus-Christ se proclamer le Fils de Dieu, et le Juge du Monde, il déchira ses vêtements et le déclara blasphémateur, 320.

Calice. Jésus-Christ prédit aux fils de Zébédée le calice du Martyre, II, 63. Quand s'accomplit cette prophétie (*ibid.*). Le calice que le Sauveur présenta à ses Apôtres, au commencement de la dernière cène, après avoir rendu grâces, n'était pas consacré, 193. Jésus-Christ explique à saint Pierre qu'il reçoit des mains de son Père céleste le calice des souffrances et de la mort, 300.

Calvaire. Tous les Évangélistes donnent le nom de *Calvaire* au lieu où Jésus-Christ fut crucifié, II, 367. Suivant une tradition très-autorisée, c'était le lieu de la sépulture d'Adam (*ibid.*).

Cananéenne. Accord de saint Matthieu et de saint Marc dans l'histoire de la Cananéenne, I, 321. Elle était Syro-Phénicienne, et appartenait à la gentilité, 323. Elle prie pour sa fille comme si elle priait pour soi-même, 322. Cette femme, dont Jésus-Christ admira la foi, comme il avait admiré celle du centurion, fournit un admirable modèle de la prière que Dieu exauce, 325.

Cantiques évangéliques. Le *Magnificat* de la sainte Vierge, I, 17, 18. Le *Benedictus* de saint Zacharie, 21. Le *Nunc dimittis* de saint Siméon, 37. Cantique de la multitude, à l'entrée triomphale de Jésus-Christ, II, 90 *et suiv.*

Capharnaüm. Pourquoi Capharnaüm est appelée la ville de Jésus-

Christ, I, 168, 169. Menaces contre Capharnaüm, 434, 435.

César. Les Pharisiens demandent au Sauveur, pour le tenter, s'il est permis de payer le tribut à César. Il leur répond de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu, ce qui est à Dieu, II, 129 *et suiv.* La crainte d'en courir la disgrâce de César détermina Pilate à condamner Jésus-Christ, 362 *et suiv.*

Césarée. Il y avait deux villes de ce nom. L'une des deux portait le nom de Philippe, qui l'avait bâtie en l'honneur de Tibère, I, 337.

Charité. A la fin du monde, l'iniquité abondera, et la charité d'un grand nombre se refroidira, II, 159.

Châtiments. Les châtimens temporels ne fournissent pas toujours la mesure de la culpabilité, I, 469.

Cheveux. Les cheveux mêmes de notre tête sont comptés, I, 279. 455. Il ne s'en perdra pas un seul, II, 158.

Chiens. Les choses saintes ne doivent pas se donner aux chiens, ni les perles se jeter devant les pourceaux, I, 149.

Christ. Le Sauveur défend aux Apôtres de dire qu'il était Jésus le Christ, I, 342. Jésus demande aux Pharisiens de qui le Christ est fils, II, 139, 140. Ils n'avaient que des idées charnelles sur la filiation du Christ ou du Messie; ils le connaissaient pour fils de David, mais non pas pour fils de Dieu (*ibid.*).

Chute. Deux mots de Jésus-Christ font tomber à la renverse toute la troupe que conduit Judas, II, 296.

Cicatrices. Il paraît évident que Jésus-Christ, après sa Résurrection, obligea les Apôtres de toucher les cicatrices de ses mains, de ses pieds et de son côté, II, 445. Il y obligea spécialement saint Thomas, 450.

Circoncision. De ce que sainte Elisabeth était présente à la circoncision de saint Jean-Baptiste, on conclut que cette cérémonie eut lieu dans la maison paternelle, I, 19. Jésus-Christ fut très-probablement circoncis dans la

grotte de Bethléem, par saint Joseph ou par la sainte Vierge elle-même, 29, 30. Jésus-Christ voulut être circoncis pour plusieurs motifs que saint Thomas énumère, 30. La Circoncision appartient à la loi mosaïque, parce que Moïse la prescrivit à tous les Juifs. Mais ce fut à Abraham que Dieu la commanda la première fois, 392.

Clefs. Jésus-Christ promit personnellement à saint Pierre, en présence des autres Apôtres, qu'il lui donnerait les clefs du royaume des Cieux, I, 340, 341. Jésus-Christ dit : *Væ* aux docteurs de la Loi, qui usurpaient la clef des sciences, 453.

Cléophas. Un des deux disciples d'Emmaüs ; son compagnon n'est pas nommé, II, 438.

Clous. Jésus-Christ ne fut point attaché à la croix avec des cordes, mais bien avec des clous, II, 374. Y en eut-il trois, ou quatre? (*Ibid.*)

Colère. Jésus-Christ fut capable de colère, considérée comme *passion* ; mais il faut distinguer soigneusement sa colère de la nôtre, I, 232, 233.

Colombe. L'Esprit-Saint descend sur Jésus-Christ en forme de colombe, I, 58, 59. Mais cette colombe ne fut pas *assumée* par le Saint-Esprit en unité de personne (*ibid.*).

Commandements. Si vous m'aimez, dit le Sauveur, observez mes commandements, II, 229, 231.

Commandement (Grand). Jésus-Christ explique quel est le plus grand et le premier de tous les commandements, II, 137. Il avait déjà approuvé la même doctrine exposée par un docteur de la Loi, I, 440. Il déclare que le second commandement : Aimer son prochain comme soi-même, est semblable au premier (*ibid.*), II, 137.

Commandement nouveau. Ce second commandement : Aimer le prochain comme le Sauveur nous a aimés, Jésus-Christ l'appelle nouveau, II, 214, 215.

Commencement. Saint Marc fait commencer l'Évangile de Jésus-Christ à la prédication du Précurseur, I, 50. Commencement de la prédication de Jésus-Christ, 109, 110.

Communion. Jésus-Christ communia-t-il les Apôtres de sa main, et se

communia-t-il lui-même? II, 205, 206. Judas fut aussi admis à la communion, 208.

Compréhenseurs. Le dernier des compréhenseurs est plus saint que le plus grand des viateurs, parce que dans les premiers la charité est toujours active, I, 206.

Condamnation. La sentence par laquelle Jésus-Christ fut condamné à mort fut prononcée dans l'assemblée nocturne du grand conseil, tenue chez Caïphe, II, 320. Elle fut confirmée dans l'assemblée qui se tint le matin du jour suivant ; il y fut déclaré que les témoignages étaient inutiles en présence du prétendu blasphème répété par le Sauveur, 331.

Consécration. Jésus-Christ se servit-il des paroles pour opérer la consécration du pain et du vin ; ou bien la transsubstantiation était-elle déjà effectuée avant qu'il prononçât les paroles? II, 205. Pourquoi, dans la consécration du calice, la liturgie ajoute-t-elle à la forme quelques paroles qui ne se lisent pas dans l'Évangile? 206.

Conseil. Dans une assemblée tenue chez Caïphe, le conseil délibéra sur les moyens à prendre pour s'emparer de Jésus et le mettre à mort, II, 187. Il y fut décidé que l'on éviterait le temps de la solennité pascale, dans la crainte d'une sédition populaire (*ibid.*). Le conseil se réunit deux jours avant Pâque, c'est-à-dire le Mercredi-Saint ; Judas s'y rendit ; Satan était déjà entré en lui, 186, 187. L'assemblée nocturne du conseil, au sein de laquelle Jésus-Christ fut conduit devant Caïphe pour être interrogé, est racontée par saint Matthieu et saint Marc. Saint Luc parle de l'assemblée et de l'interrogatoire du matin, 317, 318. Jésus-Christ fut donc interrogé de nouveau en présence du conseil, dans la matinée du Vendredi-Saint, 329 *et suiv.* Quels furent les motifs qui décidèrent cette seconde réunion du conseil dans la matinée, et ce second interrogatoire de Jésus-Christ? (*Ibid.*)

Consolation. C'est le propre des bons Anges, de consoler et de rassurer les hommes dans leurs craintes ; Jésus lui-même voulut être consolé par un

Angé au jardin des Oliviers, II, 431, V. *Angé consolateur*. Jésus-Christ, pour consoler la veuve de Naïm, rappelle son fils à la vie, I, 200, 201. Le Sauveur daigne consoler ses Apôtres, en les voyant attristés par la nouvelle de sa mort, II, 233.

Consummation. Jésus-Christ fait dire à Hérode, qu'il appelle un *Renard*, qu'il continuera de prêcher et de faire des miracles, jusqu'à ce qu'arrive le jour de sa consommation; montrant par là qu'il ne le craint pas, I, 476, 477.

Contraire. Il ne peut pas y avoir de neutres à l'égard de Jésus-Christ; qui n'est pas pour lui est contre lui, I, 241.

Conversion. Un plus grand pécheur se convertit quelquefois plus parfaitement qu'un autre pécheur moins coupable, mais moins repentant, I, 210. Magdeleine et le bon Larron sont d'admirables modèles de conversion parfaite, I, 208 *et suiv.*, II, 385 *et suiv.*

Coq. Le coq chanta une fois après le premier reniement de Pierre, II, 312. Il chanta de nouveau après le troisième, 327.

— (*Chant du*). L'expression de : *Chant du coq* désigne une époque déterminée de la nuit, entre minuit et le matin, II, 173.

Corban signifie *don*, I, 317.

Corbeaux. La Sainte Ecriture fait souvent remarquer, à la gloire de la divine Providence, le soin qu'elle prend de nourrir les petits des corbeaux, I, 459, 460.

Correction fraternelle. Jésus-Christ impose à tous le devoir de procurer l'amendement du prochain; mais il y a un certain ordre à suivre, I, 373.

Côté ouvert de Jésus Christ. Un soldat ouvrit d'un coup de lance le côté droit de Jésus-Christ, après sa mort, II, 402. Saint Jean, témoin oculaire, cite les prophéties dont ce fait fut l'accomplissement (*ibid.*).

Courbée (Femme). Jésus guérit une femme que le démon tenait courbée, I, 471, 472.

Couronne d'épines. Il est maintenant hors de doute qu'elle avait la forme d'une sorte de coiffure; les épines ne déchiraient donc pas seulement le front, mais encore la partie

supérieure de la tête, II, 356. Jésus-Christ fut-il mis en croix avec la couronne d'épines? 375

Course au sépulcre de Jésus-Christ. Les deux Apôtres, Pierre et Jean, entendant Magdeleine dire que le corps du Sauveur avait été dérobé, coururent au sépulcre pour s'assurer du fait, II, 419 *et suiv.* Saint Augustin et saint Grégoire le Grand expliquent la signification mystérieuse de cette course, 421.

Crachats. Après l'assemblée nocturne du conseil, les Juifs chargèrent le Sauveur de toute sorte d'outrages; spécialement, ils lui crachèrent au visage, II, 321. Les soldats de la cohorte en firent autant pendant qu'ils saluaient cruellement le Roi couronné par eux d'épines, 357.

Crainte. Il ne faut pas craindre ceux qui peuvent tuer le corps, mais non pas l'âme; il faut craindre Celui qui peut jeter le corps et l'âme dans l'enfer, I, 279, 455. Jésus-Christ fut accessible à la crainte, II, 277.

Cri de Jésus-Christ. Le Sauveur jeta un grand cri, quand il rappela Lazare de la mort à la vie, II, 57. Il en jeta un autre sur la croix, quand il dit : *Eli, Eli, lamma Sabachthuni?* 392. Enfin, un autre cri précéda immédiatement son dernier soupir, 395.

Croix. Jésus-Christ commence à parler de la Croix dans l'instruction qu'il adresse à ses Apôtres au moment de leur première mission, en disant que, pour être digne de lui, il faut prendre sa croix et le suivre, I, 279. C'est tous les jours qu'il faut prendre sa croix, et suivre Jésus-Christ, 345, 485. Le signe qui apparaîtra dans le ciel, au deuxième avènement de Jésus-Christ, c'est la croix, II, 165. Jésus-Christ sortit de Jérusalem pour aller au Calvaire, portant sa croix, 367. Questions relatives à la forme de la croix, et au détail du crucifiement, 373, 374.

Crucifiement. La mort de la croix fut d'abord demandée par le peuple à Pilate, II, 352. A quelle occasion? (*Ibid.*)

Culte. C'est en vain qu'on honore Dieu des lèvres, si le cœur est loin de lui, I, 317.

D

Damnés. Les damnés se réjouissent-ils d'avoir des compagnons de leur damnation ? II, 27.

Daniel. Jésus-Christ annonce à ses disciples, la prochaine destruction de Jérusalem, et en donne pour signe l'accomplissement de la prophétie de Daniel, II, 160.

Danse. La fille d'Hérodiade amollit, par sa danse, le cœur d'Hérode; quelles furent les conséquences, I, 284 et suiv. La danse est presque toujours un auxiliaire de l'impudicité, 285.

David. Comment le Christ pouvait-il être tout ensemble le Fils, et le seigneur de David ? II, 139, et suiv.

Débiteur. Parabole du Débiteur, I, 376.

Décollation. S. Jean fut décapité pendant que les Apôtres s'acquittaient de la mission que Jésus-Christ leur avait donnée. I, 284. Il fut décapité dans la prison, 286.

Demeures. De ce qu'il y a un grand nombre de demeures différentes dans le ciel, il résulte qu'il y a aussi différents degrés de récompense, correspondant à la diversité des mérites, II, 225.

Démons. Les démons arrivèrent à connaître que Jésus était le Christ promis, I, 117. Ils se prosternaient malgré eux pour l'adorer, 165. Pourquoi ils le suppliaient de ne point les chasser dans l'abîme, 166.

Départ. La Sainte Vierge quitta-t-elle la maison de sainte Elisabeth, avant ou après la naissance du Précurseur ? I, 18. Jésus-Christ fait connaître aux Apôtres son prochain départ, et son retour, II, 253 et suiv.

Députation. Les Juifs expédient de Jérusalem des envoyés vers saint Jean-Baptiste, pour lui demander qui il est, I, 70 et suiv.

Dernier. V. Premier.

Désert. Le désert où Jésus-Christ se retira pour jeûner pendant quarante jours était absolument inhabité, I, 67.

Désirs (mauvais). Les péchés de

désir ont la même malice que les péchés d'action, I, 133.

Diabie. Ce nom, comme celui de Satan, désigne ordinairement le chef des démons, I, 65. Le diable soupçonna que Jésus pouvait être le fils de Dieu, 66. Comment le diable transporta Jésus du désert sur le faite du Temple; le fit-il visiblement ? (*Ibid.*) Le diable se montra à Jésus-Christ dans le désert avec ses deux caractères principaux : l'orgueil et le mensonge, 68. Jésus-Christ donne aux Juifs incrédules le nom de *Fils du Diable*, 410. La mort est entrée dans le monde par l'envie du diable (*ibid.*). Le diable est appelé prince de ce monde, I, 68, II, 235.

Didrachme. Jésus-Christ paye pour lui-même et pour saint Pierre l'impôt des deux drachmes, afin de ne pas scandaliser, I, 363, 364.

Dieu. En aimant les créatures raisonnables, Dieu met en elles les vertus, et tout ce qui les rend dignes de son amour, II, 257, V. *Bonté.*

Directeurs. Les prélats, les confesseurs, les directeurs spirituels, doivent être les plus clairvoyants; c'est parmi ceux-là qu'il faut les choisir; parce que les aveugles ne peuvent conduire les aveugles, I, 193.

Dispute. Jésus-Christ, à l'âge de douze ans, dispute dans le Temple au milieu des docteurs; tous sont étonnés de sa prudence et de ses réponses, I, 47, 48.

Divinité. Jésus-Christ prouve sa divinité, en disant que ses œuvres lui sont communes avec son Père, I, 219 et suiv. Dans une autre occasion, il tire une preuve invincible de sa divinité du témoignage d'Isaïe, II, 110, 111.

Docteurs. Se garder d'imiter les docteurs, qui enseignent le bien et pratiquent le mal, II, 142, 143.

Doctrine. Comment il faut entendre ce que saint Marc dit en deux endroits : que Jésus-Christ enseignait *in doctrina sua*, I, 250, II, 142.

Donner. Celui qui a, il lui sera donné; et celui qui n'a pas, même ce qu'il paraît avoir lui sera ôté, II, 180.

Doutes. Les expressions dubitatives ne s'emploient à l'égard de Dieu que pour faire voir combien il laisse intact

le Libre arbitre des hommes, II, 122.

Drachmes. La parabole des dix drachmes a le même sens que celle des cent brebis, II, 7, 8.

Droite. Ce qu'il faut entendre par : Être assis à la droite de Dieu, II, 471.

E

Eau. Premier miracle de Jésus-Christ : changement de l'eau en vin, aux noces de Cana en Galilée, I, 81. Un verre d'eau donné pour l'amour de Jésus-Christ ne reste pas sans récompense, 369. Du côté de Jésus-Christ, ouvert après sa mort, sortit d'abord du sang et puis de l'eau ; ce fut de l'eau véritable, II, 402. Significations mystérieuses de ce fait (*ibid.*).

Eclair. Le second avènement de Jésus-Christ ressemblera à l'éclair qui brille soudainement de l'orient à l'occident, II, 163.

Econome. Parabole de l'Économe infidèle, II, 15 *et suiv.*

Ecriture (Sainte). Jésus-Christ ouvrit l'esprit des Apôtres à l'intelligence des Saintes Écritures, II, 468.

Egypte. On ne connaît pas d'une manière certaine la durée du séjour de la Sainte Famille en Egypte, I, 43.

Eli, Eli, lamma sabachani. Ce fut la quatrième parole de Jésus-Christ en croix, II, 392. Blasphème de Calvin qui l'entend comme l'expression du désespoir, 391. Quel en est le véritable sens, 392. Comment le mot *Eli* fut pris pour le nom d'Élie (*ibid.*).

Élie. Saint Jean-Baptiste déclare qu'il n'est point Élie, I, 71. Apparition d'Élie avec Moïse dans la Transfiguration, 340. Les trois Apôtres témoins de la Transfiguration, interrogent le Sauveur sur la venue d'Élie, 352.

Elisabeth. Femme de Zacharie ; sa sainteté, sa stérilité, I, 3. Elle conçut dans un âge avancé ; elle se tenait cachée, pourquoi ? 6. Elle connut prophétiquement le mystère de l'Incarnation, en sentant tressaillir son enfant dans son sein, 16. Elle sut par révélation quel nom devait rece-

voir son fils, 19. Il paraît plus vraisemblable que la sainte Vierge la quitta avant sa délivrance, I, 18.

Eloges. Jésus-Christ combla son Précurseur d'éloges en présence de la foule ; mais il attendit que les envoyés de Jean se fussent éloignés, I, 205 *et suiv.*

Élus. Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus, II, 47. Avec quelle magnificence les élus seront récompensés, 71. A cause des élus, les jours de la désolation seront abrégés, 162. Ce seront les Anges qui rassembleront les élus au Jugement, 165, 166.

Emmanuel. Signification de ce nom : Dieu avec nous, I, 24.

Encaenia. Ce mot indique, sans aucun doute, la Fête de la Dédicace, II, 1. Mais les commentateurs ne s'accordent pas pour déterminer la dédicace dont il s'agit, 2.

Enfant (Jésus). Comment il croissait en sagesse, en âge et en grâce, I, 45, 49.

Enfants. On présente des enfants au Sauveur pour qu'il les bénisse, II, 37. Les Apôtres veulent les écarter, et sont repris par leur Maître (*ibid.*).

Enfer. Le feu, le ver de la conscience et l'éternité, sont les plus terribles peines de l'Enfer, mentionné par le Sauveur trois fois dans le même discours, I, 371. Le mauvais riche fut enseveli dans l'Enfer ; mais on ne doit pas entendre qu'il y fut, dès lors, enseveli corporellement, II, 26.

Ennemis. Il était nécessaire que Jésus-Christ renouvelât le précepte d'aimer ses ennemis, parce que la dureté des Juifs en était arrivée à croire que l'on pouvait impunément haïr quiconque n'appartenait pas au peuple de Dieu, I, 138.

Enseignement. L'Évangéliste op-

pose l'enseignement de Jésus-Christ à celui des docteurs du Judaïsme, I, 116, 117, 153, 154.

Envie. Les disciples du Précurseur éprouvent de l'envie, en voyant que Jésus-Christ donne aussi le baptême ; ils en montrent du déplaisir à leur maître, I, 92. Les Pharisiens conçoivent de l'envie contre Jésus-Christ, à cause des louanges qu'il reçoit ; ils lui demandent de les empêcher, II, 93, 99.

Épée. Comment il faut entendre ces paroles du Sauveur : *Qu'il vende sa tunique, et qu'il achète une épée*, II, 222. Ce que signifient les deux épées, 223. Quiconque prendra l'épée, mourra par l'épée, 300.

Eplpheta. Jésus-Christ ajoute cette parole impérative à certains actes par lesquels il lui plut de préparer la guérison d'un sourd-muet, I, 326.

Ephrem. Les commentateurs nes'accordent pas pour déterminer la situation de cette ville, II, 79.

Epines. V. *Couronne.*

Eponge. Jésus en croix ayant dit qu'il avait soif, une éponge trempée dans le vinaigre lui fut présentée, et il l'accepta, II, 393.

Epoux. Jésus-Christ seul est l'unique et véritable Époux de l'Église, I, 93. V. *Noces.*

Escalier. Dans la Palestine, les escaliers étaient placés à l'extérieur des maisons ; ils aboutissaient au toit, qui servait de terrasse, I, 169.

Esprit. L'Esprit souffle où il veut, I, 88. Avant de ressusciter Lazare, Jésus-Christ frémit en esprit, et se troubla, II, 55. L'esprit est prompt, mais la chair est faible, 283. Dans une des apparitions du Sauveur ressuscité, les Apôtres crurent voir un esprit, 446.

— (*Saint*). Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, se posa sur Jésus-Christ après son baptême, I, 58, 59. Jésus-Christ se réjouit dans le Saint-Esprit. 438. Le Sauveur promet à ses Apôtres un autre Paraclet, esprit de vérité, que son Père leur donnera, II, 229. Mais cet Esprit, le Père l'enverra au nom de Jésus-Christ, 233. Il ajoute qu'il enverra lui-même du Père cet Esprit de

vérité qui procède du Père, 249. Or, si c'est aussi le Fils qui envoie le Saint-Esprit, il s'ensuit qu'il ne procède pas seulement du Père, mais du Père et du Fils comme d'un seul principe (*ibid.*). L'Esprit Saint glorifie Jésus-Christ, 253. Avant de monter au ciel, le Sauveur promet de nouveau qu'il enverra le Saint-Esprit, ordonnant à ses Apôtres de demeurer à Jérusalem jusqu'à ce qu'ils soient revêtus de la force d'en haut, 469.

Etoile. De quelle nature était l'étoile qui apparut aux Mages? I, 32. Elle se montra de nouveau après qu'ils furent sortis de Jérusalem, 34. Quel fut le motif de la joie des Mages en la revoyant? 34, 35.

Eucharistie. Discours de Jésus-Christ à Capharnaüm, sur la Sainte Eucharistie, I, 302 *et suiv.* Les Juifs murmurent ; ils considèrent comme impossible ce que le Sauveur leur promet, 306, 307. Tantôt il nomme sa chair et son sang, tantôt il se nomme lui-même : *Qui manducat me*, 309, 310. Quelle union intime se fait dans ce sacrement, entre Jésus-Christ et celui qui le reçoit dignement, 309. Ce discours scandalisa, et éloigna plusieurs des disciples de Jésus-Christ, 311 *et suiv.* Mais les Apôtres ne furent point ébranlés, à l'exception de Judas, le premier profanateur sacrilège, à qui Jésus-Christ donne, dès lors, le nom de *Diable*, 313. Institution du Sacrement, II, 204 *et suiv.* Il fut institué après la Cène légale, et après une partie notable du repas ordinaire (*ibid.*). Saint Jean n'en dit rien ; il semble qu'il ait cédé sur ce point à saint Paul le rôle de quatrième Évangéliste (*ibid.*). Comment se concilient les deux textes : *Cantantibus*, et : *Postquam coenavit*, 205. Si Jésus-Christ consacra les deux espèces au moyen des paroles : *Ceci est mon corps ; ceci est mon sang* (*ibid.*).

Engé. Ce mot exprime à la fois approbation et félicitation, II, 178.

Eunuques. Le Sauveur nomme trois sortes d'eunuques, II, 23.

Évangélistes. À défaut d'autres

preuves, la sincérité des Évangélistes serait suffisamment démontrée par le récit qu'ils font de ce qui est humiliant pour eux-mêmes, I, 299.

Évangile, signifie : *bonne nouvelle*. Jésus-Christ commence à prêcher l'*Évangile du royaume de Dieu* après l'emprisonnement du Précurseur, I, 109, 110.

Exclamation. Une femme, remplie d'admiration et de surprise en entendant Jésus-Christ parler, s'écrie : Bienheureux le sein qui vous a porté, et les mamelles qui vous ont allaité, I, 247, 248.

Excuses. Les invités au grand festin ne présentèrent que des excuses frivoles, I, 482 *et suiv.* Comment ils furent punis, et à qui furent données leurs places (*ibid.*).

Exigence. Il sera exigé plus de celui qui a plus reçu, I, 465.

Exorciste. L'Apôtre saint Jean avait empêché un exorciste de chasser le démon au nom de Jésus-Christ, parce qu'il n'était pas de ceux qui le suivaient ; le Sauveur blâme cet excès de zèle, I, 368, 369.

F

Faim. Jésus-Christ éprouva une faim réelle, et non pas seulement figurative, quand il chercha du fruit dans le figuier, II, 101.

Fantôme. Les Apôtres, voyant Jésus-Christ marcher sur la mer et se diriger vers leur barque, le prirent pour un fantôme, et s'effrayèrent, I, 297.

Faux Christ, et faux prophètes. Jésus-Christ annonce qu'à la fin du monde viendront de faux christ et de faux prophètes, et que beaucoup seront séduits par leurs prestiges, II, 163.

Feinte. Il n'y eut pas de feinte de la part du Sauveur, quand il se présenta aux disciples d'Emmatis comme poursuivant sa route, II, 441.

Femme. Pourquoi les Apôtres furent étonnés de voir le Sauveur parler à une femme (la Samaritaine), I, 103. Pourquoi Jésus en croix donne à sa Mère le nom de Femme, II, 387 *et suiv.*

Femmes (Saintes). Quelques saintes femmes qui avaient reçu du Sauveur quelque grâce employaient leurs biens à son service, I, 212, 213. Plusieurs d'entre elles, après avoir assisté aux scènes du Calvaire et à la sépulture du corps de Jésus-Christ, se hâtèrent de retourner à Jérusalem, et préparèrent des parfums pour l'embaumer ; mais, pour ne pas violer le précepte, elles restèrent en

repos pendant le Sabbat, II, 408. Le dimanche matin, *valde diluculo*, elles se rendirent au sépulcre et le trouvèrent ouvert et vide. Deux Anges leur apparurent dans le sépulcre et leur dirent que le Seigneur était ressuscité, comme il l'avait dit, 426 *et suiv.* Ce fait n'est rapporté que par saint Luc (*ibid.*). Les saintes femmes racontèrent ce qu'elles avaient vu, non-seulement aux onze Apôtres, mais aussi aux autres disciples, 428. Mais ni ces femmes, ni Magdeleine, ni les autres, qui avaient vu Jésus-Christ ressuscité, ne trouvèrent créance près de ses disciples, 433, 434.

Feu. En quel sens Jésus-Christ est venu mettre le feu et veut qu'il s'allume, I, 469. Le mauvais riche souffre en Enfer le tourment du feu, II, 26. V. *Enfer*.

Fiel. Quand et comment le fiel fut présenté à Jésus-Christ, II, 371, 372. Il en goûta, mais ne le but pas (*ibid.*).

Fièvre. Le Sauveur guérit d'une grosse fièvre la belle-mère de Pierre, I, 118, 119.

Figuier. Parole du Fiquier stérile, I, 470, 471. Jésus-Christ maudit le figuier qui avait des feuilles et point de fruits, II, 101, 102. Ce fut une figure prophétique (*ibid.*). L'arbre se dessécha aussitôt ; étonnement des Apôtres, 113.

Filct. Le royaume des cieux est semblable à un filet, qui recueille de

bons et de mauvais poissons ; les bons sont mis à part et les mauvais rejetés, I, 266.

Fils de Dieu. Dernier chef d'accusation produit par les Juifs devant Pilate ; Jésus s'est donné pour le Fils de Dieu, II, 360.

Fils de l'Homme. Jésus-Christ fait connaître à Nicodème qu'il est le Fils de Dieu, encore bien que le Fils de l'Homme, en lui disant qu'il est descendu du ciel, et qu'il est dans le ciel, I, 88, 89. Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, II, 64.

Fils. Parabole des deux Fils, dont l'un dit qu'il n'obéira pas, et finit par obéir ; l'autre promet d'obéir, et n'obéit pas, II, 118, 119.

Fin. Les bonnes œuvres, aumônes, prières, jeûnes, ne forment un trésor pour le ciel que si elles sont faites pour une bonne fin, I, 141, 145.

Flagellation. Pilate déclare au peuple qu'il infligera un châtiment à Jésus-Christ, et qu'ensuite il le relâchera, II, 348. Mais le peuple ayant dit qu'il le voulait crucifié, Pilate le fait flageller, 353, 354. Cruauté de l'exécution (*ibid.*).

Foi. Jésus-Christ reproche leur peu de foi aux disciples effrayés de la tempête, I, 162, 163. Comment il faut entendre l'étonnement de Jésus-Christ à la vue de la foi du Centurion, 198. Il n'a ni admiré, ni loué la foi d'aucun autre que du centurion et de la Cananéenne, tous deux étrangers au peuple de Dieu, 324. Les frères eux-mêmes, c'est-à-dire les cousins et autres proches parents de Jésus-Christ, ne croyaient pas en lui, 384. Ceux qui ne croient pas Moïse et les prophètes ne croiraient pas non plus un mort ressuscité, II, 28. Lors de son second avènement, Jésus-Christ trouvera-t-il de la foi sur la terre ? 34. Malgré tant de miracles, les Juifs restèrent pour la plu-

part incrédules, 109, 110. Pourquoi il était impossible qu'ils crussent ? 110. Il est vrai, quelques-uns des principaux crurent en Jésus-Christ ; mais le respect humain les empêcha de confesser leur foi, 111. Ce que produit la foi en Dieu, 114. Qui croit en Jésus-Christ fera des œuvres plus grandes que celles de Jésus-Christ ; les Apôtres, et d'autres thaumaturges, en fournissent des exemples, 228. Il est nécessaire d'abord de croire, et puis d'être baptisé, 465.

Fort. Si le Christ n'était plus fort que Satan, le genre humain tout entier resterait à jamais sous la tyrannie de son plus cruel ennemi, I, 240.

Foule. Toute la foule de ceux qui avaient assisté aux scènes du Calvaire s'en retournèrent en se frappant la poitrine, II, 398.

Frémissement. Jésus frémit en esprit, et se trouble, II, 55.

Frères. Le Fils de Dieu ne dédaigne pas de nommer ses frères, ceux que le monde méprise, II, 183. Même après sa Résurrection, il honore ses Apôtres du nom de frères, 425, 433.

Frères du Seigneur. Le nom de frères désigne les cousins, et tous les proches parents, I, 82, 247.

Fruits. En quel sens tout bon arbre produit de bons fruits, et tout mauvais arbre de mauvais fruits, I, 151.

Fuite. Fuite de la Sainte Famille en Égypte, I, 39 et suiv. Explication du texte d'Osée : *Ex Egypto vocavi filium meum*, 41. La fuite des Apôtres, quand Jésus-Christ fut saisi au Jardin des Oliviers, fut universelle, et l'effet du manque de foi, II, 302, 306. Fuite d'un jeune homme couvert d'un linceul. V. *Jeune homme*.

Fureur. Quelques-uns des parents de Jésus-Christ viennent pour le prendre, disant qu'il était devenu fou furieux, I, 237.

G

Gabriel (l'Archange). Fut envoyé au prêtre Zacharie, pour lui annoncer la prochaine conception de saint Jean-Baptiste, I, 3, 4. Son nom signifie : *Force de Dieu*, 7. Ce fut encore lui qui annonça le mystère de l'Incarnation à la Sainte Vierge Marie, 7 *et suiv.* C'est peut-être encore lui qui consola Jésus-Christ au jardin des Oliviers, II, 286.

Galilée. La province de ce nom se divisait en *Galilée des Juifs* ou *inférieure*, et *Galilée des Gentils* ou *supérieure*, I, 98.

Gardes. Sur les instances des pontifes et des prêtres, Pilate fournit des gardes pour veiller près du sépulcre ; la pierre en fut scellée du sceau de l'autorité publique, II, 410. Les gardes ne virent pas le Sauveur quand il sortit du tombeau ; mais le tremblement de terre et l'aspect de l'Ange éclatant de lumière les remplirent de frayeur, et les rendirent comme morts, 416, 417. Quand les gardes racontèrent ce qui s'était passé aux pontifes et aux anciens, ceux-ci, après avoir tenu conseil, les obligèrent à force d'argent à publier que le corps avait été enlevé par les disciples pendant qu'eux-mêmes dormaient, 435.

Géhenne. Pourquoi le feu de l'Enfer est appelé de ce nom ? I, 132.

Gémissement. Jésus-Christ gémit en son cœur sur l'aveuglement et l'endurcissement des Pharisiens et des Sadducéens, I, 332.

Généalogie. La généalogie de Jésus-Christ comme descendant de Salomon, I, 11 *et suiv.* Comme descendant de Nathan, 60 *et suiv.* Comment se concilient saint Matthieu et saint Marc, en ce qui touche la généalogie de Jésus-Christ, 12, 13.

Génération éternelle. Il était réservé à saint Jean d'exposer la Généra-

tion éternelle de Jésus-Christ, I, 62 *et suiv.* Pourquoi nous n'avons point placé ce texte au début de notre ouvrage ? 62, 65.

Gentils. Jésus-Christ annonce la vocation des Gentils, et leur admission dans le royaume des Cieux de préférence aux Juifs, I, 197. Leur vocation avait déjà été prédite par Isaïe, 235. Quelques Gentils, se trouvant à Jérusalem, désirent voir le Sauveur, et s'adressent à l'Apôtre saint Philippe. Il n'est pas prouvé qu'ils fussent des prosélytes, II, 103, 104. L'Évangéliste ne dit pas qu'ils aient été présentés à Jésus-Christ ; mais cela paraît probable, 104.

Géraséniens. Après que le possédé eût été délivré d'une légion de démons, les Géraséniens, qui viennent de perdre deux mille porcs, supplient Jésus-Christ de s'éloigner de leur territoire, I, 166, 167.

Golgotha. V. *Calvaire*.

Grâce. Jésus-Christ seul est plein de grâce et de vérité, I, 64. C'est de sa plénitude que nous tous recevons la grâce, et grâce pour grâce, 65. Jésus-Christ enseigne la nécessité de la grâce pour le salut, 307.

Grâces. Il est dans l'ordre de la Providence, que celui-là reçoive de nouvelles grâces qui a bien correspondu aux premières inspirations, II, 73, 74. Au contraire, l'abus des grâces reçues produit la soustraction des secours spéciaux et efficaces (*ibid.*). Dieu ne donne pas à tous les grâces *gratis datae* ; il les confère à qui il lui plaît, pour l'édification du prochain, quand le besoin des âmes le demande, 465, 466.

Guérison. Avant de guérir les infirmités corporelles, il arrivait souvent que le Sauveur guérissait d'abord les plaies de l'âme, I, 170.

H

Habitude. La force de l'habitude fait que l'on préfère l'ancien au nouveau; Jésus-Christ applique cette maxime à ses disciples, par rapport à la Loi ancienne et à la Loi nouvelle, I, 176.

Hache. En quel sens il faut entendre cette parole de saint Jean-Baptiste: Déjà la hache est mise à la racine de l'arbre, I, 54.

Haine. En quel sens Jésus-Christ nous commande de haïr nos parents et jusqu'à notre âme elle-même, I, 485, 486. Le monde haïssait Jésus-Christ; il haït ceux qui le suivent, II, 245. La haine de Dieu est le plus grand des péchés, 247. Les Juifs, en haïssant Jésus-Christ, haïssaient aussi Dieu le Père (*ibid.*).

Hébron. C'est le nom de la ville, située dans les montagnes, où la Sainte Vierge alla visiter sainte Élisabeth, I, 16.

Hémorroïsse. Saint Ambroise pense que c'était Marthe, sœur de Lazare; d'où le nom de *mal de sainte Marthe*, I, 178. Elle confessa publiquement le miracle opéré en sa faveur, 180.

Hérode le Grand. En entendant les Mages, il se troubla, et avec lui Jérusalem tout entière, I, 31, 32. Il ne songea pas à donner une escorte aux Mages, 33. Il fait massacrer les saints Innocents, 42, 43.

Hérode Antipas. Il était fils du précédent; le testament de son père lui avait donné la tétrarchie de la Galilée, I, 95. Il fait saisir, enchaîner et incarcérer saint Jean-Baptiste (*ibid.*). Ce crime dépassa tous ceux qu'il avait commis jusque-là (*ibid.*). Il craignait son prisonnier, parce qu'il était juste et saint; mais il était inconséquent avec lui-même, 96, 97. Il jure de donner à la fille d'Hérodiade tout ce qu'elle lui demanderait, 284. Pour ne pas lui déplaire, il fait décapiter saint Jean, 285. En apprenant les miracles de Jésus-Christ, il pense que c'est saint Jean-Baptiste ressuscité, 300 *et suiv.* Quelques Pharisiens rap-

portent à Jésus-Christ qu'Hérode le veut mettre à mort, 476. Pilate renvoie Jésus au tribunal d'Hérode, II, 344. Hérode se réjouit de voir le Sauveur, dans l'espérance qu'il fera devant lui quelque miracle, 345. Il s'irrite de n'obtenir du Sauveur aucune réponse, le méprise, et le revêt, par dérision, d'une robe blanche, 346. Ce jour-là même, il devint l'ami de Pilate (*ibid.*).

Hérodien. Ce nom désigne peut-être les courtisans et les serviteurs du tétrarque, I, 233, 234. Saint Jean Chrysostome pense que c'étaient les soldats d'Hérode, II, 130.

Heures. Les Juifs divisaient le jour en douze heures, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher; la dixième heure commençait donc deux heures avant le coucher du soleil, I, 75.

Homme. Pilate, montrant au peuple Jésus couronné d'épines et vêtu du manteau d'écarlate, dit: *Ecce homo*. Dans quel but il parla ainsi, II, 359.

Honte. Celui qui rougit d'être disciple de Jésus-Christ et d'observer sa loi, le Fils de l'homme rougira de lui au jour du Jugement, I, 345.

Hosanna. Entrée triomphale de Jésus-Christ; le peuple, tenant des branches de palmier, chante *hosanna* sur son passage, II, 90 *et suiv.* Sens de ce mot, 90.

Huile. Les Apôtres, dans le cours de leur première mission, oignaient d'huile les malades, et les guérissaient. C'était comme une annonce du sacrement de l'Extrême-Onction, I, 282.

Humilité. L'humilité est pour nous plus admirable en Dieu que la puissance, I, 322. Jésus-Christ corrige les idées ambitieuses des Apôtres par des leçons d'humilité, 366. Celui qui veut être le premier doit être le dernier, et le serviteur de tous, 367. Pour mieux faire entendre sa leçon, Jésus-Christ appelle à lui un enfant et le propose pour exemple (*ibid.*). Qui s'é-

lève sera abaissé, et qui s'abaisse sera élevé, I, 480; II, 144.

Hydropique. Jésus-Christ, avant de guérir l'hydropique le jour du Sabbat, interroge les Pharisiens et les docteurs, I, 479.

Hymne d'action de grâces. Il est très-probable que l'hymne d'action de grâces, mentionné par saint Matthieu et par saint Marc, fut récité après la première partie de la Cène, quand le Sauveur dit de se lever et de partir, II, 239.

Hypocrisie. Le divin Sauveur recommande souvent d'éviter le vice de l'hypocrisie, qui s'insinue dans les

œuvres les plus saintes : aumônes, jeûnes, prières, I, 143. L'hypocrite fait montre de zèle; il grossit les défauts d'autrui et ne corrige pas les siens, 148. *Pourquoi me tentez-vous, hypocrites?* II, 130. Le Sauveur adresse huit fois dans le même discours sa terrible formule de menace aux hypocrites : *Væ vobis, væ vobis*, 145 et suiv. Jésus-Christ qualifie justement d'hypocrites les serviteurs paresseux et inutiles; car, pour l'ordinaire, ils ne travaillent que sous l'œil du maître : *ad oculum servientes*, 172.

Hyssope. V. *Éponge.*

I

Ignorance. Celui-là n'est pas excusé par son ignorance, qui refuse par orgueil, et parce qu'il se croit assez sage, de recourir à qui pourrait l'éclairer, I, 423. L'ignorance qui n'est pas grossière (*crassa et supina*) diminue la faute et la peine; elle excuse absolument quand elle est involontaire et invincible, 469.

Impression. Saint Luc est le seul des Évangélistes qui mentionne l'impression générale produite par les prédications de saint Jean-Baptiste, I, 54.

Impôts. L'emploi de collecteur d'impôts était considéré par les Juifs comme déshonorant, II, 68.

Incarnation. Pourquoi l'œuvre de l'Incarnation est attribuée au Saint-Esprit, I, 10. V. *Personne de Jésus-Christ.*

Incliner. Le Sauveur mourant inclina d'abord la tête, et puis expira. Explication du sens mystique, II, 394, 395.

Incrédulité. Après tant de miracles opérés par Jésus-Christ, on est stupéfait de l'incrédulité des Juifs, prédite par Isaïe, II, 109, 110. Lors de sa première apparition, Jésus-Christ reproche leur incrédulité aux Apôtres, qui n'avaient pas cru au témoignage de ceux qui l'avaient vu ressuscité, 447. Saint Thomas fut coupable de

véritable incrédulité et de grande présomption, quoique son intention ne fût pas mauvaise, 449.

Infirmité. Jésus-Christ guérissait les infirmités de l'âme et celles du corps, ainsi qu'Isaïe l'avait prédit, I, 120.

Innocence. Pilate proclame l'innocence de Jésus-Christ, en présence des pontifes et du peuple, une première fois, II, 341. Une deuxième fois, 348. Une troisième fois, 352. Une quatrième fois, 358. Une cinquième fois, 359. Enfin, une sixième fois, quand il se lave les mains, en disant : *Innocens ego sum a sanguine justi hujus*, 364. Après tout cela, voulant donner satisfaction au peuple, il le livre pour être crucifié, 366.

Innocents (saints). Le massacre des saints Innocents n'eut lieu qu'après la fuite de la sainte Famille en Égypte, I, 42. Ils furent les prémices des martyrs de Jésus-Christ, 43.

Inscription. Pilate donna par écrit l'inscription qui indiquait la cause de la condamnation de Jésus-Christ; elle fut placée au-dessus de sa tête, II, 377. Lequel des Évangélistes en reproduit littéralement le texte (*ibid.*). Quelle gloire résulte pour le Sauveur de cette inscription, 378. Pilate refuse d'y rien changer, 379.

Insultes. V. *Affronts.*

Interrogatoire. Pilate fait entrer Jésus-Christ dans le prétoire pour l'interroger, II, 338 *et suiv.* Cet interrogatoire terminé, il déclare publiquement qu'il ne trouve en lui rien à reprendre, 341.

Israël. Double signification de la

prophétie d'Isaïe : *Ecce ego mitto Angelum meum*, etc., I, 52.

Ivraie. Parabole de l'ivraie, I, 258, 259. Le Sauveur attend pour l'expliquer que la foule se soit dispersée, 263.

J

Jacques (saint) le Mineur, Apôtre. Ce saint Apôtre fut jugé digne d'une apparition spéciale de Jésus ressuscité, II, 467.

Jaire. La fille de Jaïre, chef de la Synagogue, fut la première personne que Jésus-Christ ressuscita, I, 177 *et suiv.* Les seuls témoins admis à ce miracle furent : Pierre, Jacques et Jean, avec le père et la mère de la jeune fille, 182. Après l'avoir ressuscitée, Jésus-Christ commande de lui donner à manger, et défend d'ébruiter le miracle, 183.

Jardin. Jésus-Christ entre avec ses disciples, c'est-à-dire avec onze Apôtres, dans le jardin de Gethsemani, II, 274. C'est là que commencent les souffrances de l'âme de Jésus-Christ ; il souffre, non-seulement dans la partie sensitive, mais encore dans la partie supérieure, 274 *et suiv.* Il y avait, au lieu du crucifiement, un autre jardin qui renfermait le sépulcre neuf de Joseph d'Arimatee, où le corps de Jésus-Christ fut déposé, 406, 407.

Jardinier. Jésus-Christ ressuscité apparaît à Marie Magdeleine sous la figure d'un jardinier, II, 422 *et suiv.*

Jean-Baptiste (saint). L'archange Gabriel annonce à Zacharie sa conception, le nom qui lui sera donné, sa sanctification dans le sein de sa mère, et son office de Précurseur, I, 4, 5. Il tressaille dans le sein maternel ; on ne saurait affirmer si l'usage de la raison lui fut donné transitoirement ou d'une manière permanente, 16. Naissance et circoncision de saint Jean-Baptiste, 19 *et suiv.* Il reçoit dans le désert l'ordre de commencer sa mission, en prêchant et administrant le baptême de la pénitence, parce que le royaume des Cieux est proche, 51.

Quels étaient le vêtement et la nourriture de Jean, 52. Il ne fit aucun miracle, II, 6, 7. V. *Baptême ; Danse ; Hérode Antipas ; Décollation.*

Jean (saint), Apôtre et Évangéliste. On a dit, sans aucun fondement, que saint Jean était l'époux des noces de Cana, I, 79. Sa vocation à la suite de Jésus-Christ, 115. Son élection à l'apostolat, avec le surnom de *Boanerges*, 188. Il est blâmé par Jésus-Christ pour avoir empêché un étranger d'exorciser au nom du Sauveur, 368, 369. V. *Zèle.* Il demande avec son frère les premières places, II, 62. Il est envoyé, avec saint Pierre, pour faire les préparatifs de la dernière pâque, II, 189 *et suiv.* Dans la dernière Cène, il appuyait sa tête sur la poitrine de Jésus, 209. Sur les instances de saint Pierre, il demande le nom du traître, 210. Il n'est guère vraisemblable que saint Jean fut l'autre disciple qui introduisit Pierre dans la maison de Caïphe, 307. Il se désigne souvent lui-même, par modestie, sous le nom du *disciple que Jésus aimait*, 389, 419, 454, 461. Jésus lui parle du haut de la Croix, lui donnant pour mère sa propre Mère, 389. Magdeleine lui ayant dit que le corps du Seigneur a été enlevé, il court au tombeau avec saint Pierre, 419, 420. Le premier des sept disciples réunis dans la barque, il reconnaît Jésus ressuscité sur le rivage du lac de Tibériade, 454. Comment s'expliquent ces paroles de Jésus-Christ : *Sic cum volo manere donec veniam*, 461, 462. Il mourut en effet, et ne doit point revenir avec Elie et Énoch, 462.

Jérusalem. Un Prophète ne meurt pas hors de Jérusalem, I, 477. Jérusalem

salem menacée d'abandon, 477. Jésus-Christ entre à Jérusalem en triomphe, II, 90 *et suiv.* Il pleure sur elle, et prédit sa ruine, 94, 95. Émoi général, 96. Il lui prédit de nouveau l'abandon de Dieu, mais avec une émotion qui fait voir sa profonde douleur, 150, 151. Elle sera assiégée, et on verra dans le lieu saint l'abomination prédite par Daniel, 160. Pareilles tribulations n'ont pas été vues depuis la création du monde; ces tristes jours ne seront abrégés qu'à cause des élus, 162.

Jésus. Le seul nom de Jésus résume tous les caractères du Messie, I, 9. Il est donné au Sauveur lors de la Circconcision, 30. A l'âge d'environ trente ans, il veut être baptisé par son Précurseur, 57 *et suiv.* Les cieus s'ouvrent; l'Esprit Saint descend sur Lui; la voix du Père le proclame son Fils bien-aimé, 57 *et suiv.* Ses concitoyens veulent le précipiter; comment il s'échappe de leurs mains, 272. Il défend à ses disciples de dire qu'il est le Christ, 342. Il prédit plusieurs fois à ses disciples sa Passion, sa Mort, sa Résurrection, 342, 343, 362, 363; II, 59. Il répond sévèrement à saint Pierre, qui veut le détourner de ces pensées: *Vade post me, Satana; scandalum es mihi*, I, 344. Il est qualifié de possédé, 392, 428. De fou, qui ne vaut pas qu'on l'écoute, 429. Plusieurs fois on cherche à s'emparer de lui; mais son heure n'était pas venue, 394. Il ne juge personne; sens de cette parole, 403, 404. Il fait toujours ce qui plaît à son Père, 407. Il annonce sa victoire sur le démon, et son élévation sur l'arbre de la Croix, II, 106, 107.

Jeune homme. Quel est le jeune homme qui s'enfuit nu, la nuit de la Passion, II, 304.

Jeûne. Jésus-Christ jeûne quarante jours et quarante nuits sans prendre aucune nourriture, I, 66, 67. Les disciples de Jean et les Pharisiens reprochent à Jésus-Christ de ne pas faire jeûner ses disciples; le Sauveur expose les motifs de sa conduite, 175 *et suiv.* Il y a une classe de démons que l'on ne peut chasser sans recourir au jeûne et à la prière, 361.

Joie. Jésus-Christ trouve bon que ses disciples se réjouissent de ce qu'ils ont le pouvoir de chasser les démons; mais il veut que leur joie soit bien plus grande, de ce qu'ils sont inscrits au nombre des élus, I, 437. Il y a plus de joie au ciel pour la conversion d'un pécheur que pour la persévérance d'un grand nombre de justes, II, 8, 9. Joie des Apôtres quand le Seigneur ressuscité leur apparaît dans le Cénacle, 446, et quand ils rentrent à Jérusalem, après l'avoir vu monter au ciel, 472. Ce que signifie: *Entrer dans la joie du Seigneur*, II, 179. Jésus-Christ demande à son Père, pour ses Apôtres qu'il laisse dans le monde, plus de joie qu'ils n'en avaient goûté dans sa compagnie, 266. Comment se concilient en Jésus-Christ la joie de la vision intuitive, et la tristesse du jardin des Oliviers. V. *Tristesse*.

Jonas. Ce que c'est que le signe du prophète Jonas, I, 243, 244, 332.

Joseph (saint). Il fut le véritable époux de la Sainte Vierge, et leur mariage avait été célébré avant l'Annonciation, I, 7, 8. Il songe à renvoyer secrètement son épouse, 24. Un ange lui apparaît et lui révèle le mystère, 24. Il fut regardé comme le père de Jésus, 60. V. *Fuite, Egypte, Ange*.

Joseph d'Arimathie. De disciple caché il devient, après la mort du Sauveur, son disciple manifeste; il a le courage de demander à Pilate le corps de Jésus-Christ pour lui donner une sépulture honorable, II, 404. Tous les Évangélistes le nomment et le louent (*ibid.*). Après avoir déposé le corps du Sauveur dans le tombeau, il en ferme l'entrée au moyen d'une grosse pierre, 408.

Joug. Le joug de Jésus-Christ est doux, et son fardeau léger, I, 439.

Judas (Iscariote), Apôtre, traître. Un an avant qu'il songeât à son crime, Jésus-Christ le désigne sous le nom de Diable, mais sans le faire connaître, I, 313. Au repas de Béthanie, il murmure contre Magdeleine, et d'autres avec lui, II, 84, 85. Il était voleur, et ne se souciait point des pauvres, 85, 86. Satan entre en lui, 187. D'où lui venait le surnom d'*Iscariote*? 187.

Il se rend près des ennemis de Jésus-Christ, s'offre pour le livrer, et convient de son salaire, 187, 188. Le Seigneur, en annonçant sa trahison, dans la dernière Cène, fulmine contre lui un terrible *vœ*, et déclare qu'il lui vaudrait mieux n'être pas né, 195, 196. Après avoir reçu des mains du Seigneur un morceau de pain trempé, il sort du Cénacle, 211, 212. Il conduit une troupe armée au jardin des Oliviers, et, suivant sa promesse, désigne et trahit Jésus par un baiser, 291 *et suiv.* Repentir de Judas, son désespoir, sa mort, 333, 334. V. *Tra-hison*.

Jude (saint) Thaddée, Apôtre. Pendant la dernière Cène, il interroge simplement le Seigneur sur le sens de ses paroles, II, 231.

Juge. Parabole du Juge de la veuve, II, 32 *et suiv.*

Jugement. Jésus-Christ, même en tant qu'homme, possède l'autorité de juge, I, 222. Signes prochains du Jugement universel, II, 164, 165. En quel sens le jour du Jugement est connu du Père seul, et non pas du Fils, 167. Jésus-Christ fait connaître à ses Apôtres et à toute l'Église la forme du Jugement universel, II, 180 *et suiv.*

Jugements. Jésus-Christ interdit les jugements faits témérairement, d'autorité privée, sans droit et sans fondements; mais non les jugements justes et réguliers émanant de l'autorité publique, I, 148.

Justification. La justification intérieure du pécheur n'est pas visible; mais Jésus-Christ a su la rendre évidente par le miracle opéré en faveur du paralytique de Capharnaüm, I, 171.

L

Lamy. La nouvelle opinion de cet auteur sur les deux emprisonnements de saint Jean-Baptiste est victorieusement réfutée par Tillemont, I, 91. Tout le système de son *Harmonie Évangélique* repose sur une hypothèse fautive, à savoir, que saint Matthieu et saint Jean auraient toujours suivi l'ordre chronologique, à la différence des deux autres Évangélistes. (V. la Préface de notre ouvrage.)

Lapider. Les Juifs prirent plusieurs fois des pierres pour lapider Jésus; mais il se cacha et s'échappa de leurs mains, I, 414; II, 4, 5.

Larrons. Deux larrons sont conduits au supplice avec Jésus-Christ, II, 370. L'un des deux blasphème contre lui, 385, 386. Jésus-Christ promet au bon Larron le Paradis pour ce jour-là même, 386. Tous deux survécurent au Sauveur, et eurent, avant de mourir, les cuisses brisées, 401.

Lavement des pieds. Jésus-Christ lave les pieds à ses Apôtres, après que la cène légale, et même une partie du repas ordinaire, fut achevée, II, 196. Il commence par saint Pierre, 199,

200. Ensuite il expose pourquoi il a voulu remplir cet office, lui leur Maître et leur Seigneur, 201 *et suiv.*

Lazare. L'histoire de Lazare et du Mauvais Riche, rapportée par saint Luc, est en partie historique et en partie allégorique. Le pauvre Lazare est compté parmi les Saints de l'Ancien Testament. Le pape Pie IV a rétabli l'Ordre des Chevaliers de Saint-Lazare, II, 24. L'autre Lazare, désigné par l'Évangile comme frère de Marthe et de Marie, appartient aux Saints du Nouveau Testament. Tous deux sont honorés par l'Église, 48. Maladie et mort de Lazare, 49 *et suiv.* Jésus-Christ le ressuscite après quatre jours de mort, 57. Il était un des convives du souper de Béthanie, 83. On vient en grand nombre pour le voir; les Pharisiens songent à le faire mourir, 87. Le miracle de sa Résurrection fut une des causes de l'accueil enthousiaste fait à Jésus-Christ le jour des Rameaux, 93.

Légion de démons. Jésus-Christ permet à la légion de démons qu'il avait chassés du corps d'un possédé d'entrer

en possession d'un troupeau de deux mille porcs, I, 166, 167.

Lèpre. Jésus-Christ guérit un lépreux en le touchant, et en lui parlant, I, 154. Il en guérit dix autres de loin, en leur commandant seulement d'aller se présenter aux prêtres, 386, 387. Le Samaritain reconnaissant vint-il sur le champ remercier le Sauveur, ou alla-t-il d'abord présenter son offrande au Temple? 387.

Levain. Parole du Levain, I, 261. Les disciples avertis de se garder du Levain des Phariséens, c'est-à-dire de leur doctrine, I, 333, 334.

Liberté. Comment se concilie en Jésus-Christ la liberté avec le précepte de mourir, I, 427, 428.

Limbes. Les âmes des Patriarches furent admises à la vision intuitive de Dieu, quand l'âme de Jésus-Christ descendit aux Limbes, II, 25.

Mages. Quand ils arrivèrent à Jérusalem, I, 30 et suiv. Suivant la tradition, ils étaient trois, et tous rois, 31. Pourquoi ils ressentirent tant de joie en revoyant l'Étoile, 33, 34. En quel lieu ils adorèrent le Divin Enfant, 34.

Main desséchée. Jésus-Christ guérit un jour de Sabbat un homme dont la main était desséchée, en lui commandant de l'étendre, I, 231.

Maison. Les Juifs donnaient le nom de maison à toute sorte d'habitations, aux abris des animaux, et même aux nids des oiseaux, I, 34. Maison construite sur la pierre, et maison construite sur le sable, 153, 195.

Maître. Il y a des maîtres qui enseignent le bien, et qui pratiquent le mal, II, 141. En quel sens le Sauveur interdit à ses disciples le titre de Maître, 143, 144. Nul ne peut servir deux maîtres, I, 145.

Malédiction. V. *Figuier*.

Malfacteur. Les Juifs espéraient que Pilate condamnerait Jésus-Christ à mort sans aucune procédure, et parce que eux-mêmes le lui livraient comme malfacteur, II, 335.

Livres. Le monde entier ne pourrait contenir tous les livres que remplirait la vie terrestre de Jésus-Christ, II, 473.

Loi. En quel sens Jésus-Christ n'est pas venu abolir la loi, mais l'accomplir, I, 130. Le ciel et la terre passeront plutôt qu'un seul point de la loi soit effacé, II, 19. Le double précepte de la Charité renferme toute la loi et les Prophètes, 137, 138.

Loth. Le Seigneur rappelle la femme de Loth, châtiée pour un seul regard en arrière, II, 31.

Luc (saint). C'est le seul Évangéliste qui ait un préambule, I, 1.

Lunatiques. Ce que c'étaient que les lunatiques guéris par le Sauveur, I, 122, 123. Autre lunatique, possédé, sourd-muet, I, 356 et suiv.

M

Malheur. Dans le sermon que Jésus-Christ fit dans une plaine, et qui est rapporté par saint Luc, il oppose aux quatre béatitudes quatre menaces de *Malheur* (*Vx*), I, 189, 190. Malheur à Corozain et à Bethsaïde, 433, 434. Malheur aux Phariséens et aux docteurs de la loi, 449 et suiv. Malheur au traître qui livre le Christ, II, 195, 209.

Mammona iniquitatis. Pour quel motif les richesses sont appelées injustes, II, 17.

Municare. Quel est le sens de cette expression employée par saint Luc, II, 100.

Manne. Combien le pain eucharistique est supérieur à la manne, I, 304, 305, 308, 310.

Manteau. Avant le couronnement d'épines, les soldats jetèrent sur les épaules de Jésus-Christ un manteau écarlate qui simulait la pourpre royale, II, 356, 359. Ils le lui ôtèrent, et lui rendirent ses vêtements avant de le conduire au Calvaire, 367.

Marie (la Sainte Vierge). Salutation de l'Archange Gabriel; Annonciation, I, 7 et suiv. Cause de son trouble, 8.

V. *Visitation, Cantique, Purification*. Douleur de Marie et de Joseph, séparés de l'Enfant Jésus, 46. Le premier miracle de Jésus-Christ, aux noces de Cana, dû à l'intercession de la Mère de Dieu, 81. V. *Noces*. Son héroïsme au Calvaire, II, 387 *et suiv.* Pourquoi Jésus mourant l'appelle *Femme*, et non pas *Mère*, 388. Les Evangélistes ne la nomment pas à l'occasion de la sépulture; mais on ne peut douter qu'elle fût présente, 407. V. *Apparitions*.

Marie Magdelcine. On prouve que Marie Magdeleine est bien la célèbre pécheresse, bientôt plus célèbre pénitente, à qui Jésus-Christ pardonna ses péchés, et qu'il renvoya en paix, quand il s'assit à la table de Simon le Pharisien, I, 208 *et suiv.* C'est encore elle qui se tenait assise aux pieds du Sauveur, dans la maison de sa sœur Marthe, 443, 444. Marie, sœur de Marthe et de Lazare, est désignée par saint Jean comme étant la femme qui avait répandu une liqueur précieuse sur les pieds du Seigneur, et les avait essuyés avec ses cheveux, II, 48, 49. Elle vint encore parfumer les pieds de Jésus au repas de Béthanie, et, rompant le vase, elle acheva d'en verser le contenu sur sa tête, 84. Jésus-Christ loue sa conduite, 85, 86. Elle assiste, près de la Sainte Vierge, à l'agonie et à la mort du Sauveur, 389. Le soir du Sabbat, elle se rend au sépulcre avec une autre femme, 412, 413. Le même soir, après que le Sabbat est achevé, elle se joint à deux compagnes, et achète des parfums pour embaumer de nouveau le corps de Jésus-Christ, 414. Le lendemain, toutes trois se rendent au sépulcre, se disant les unes aux autres : *Qui nous ôtera la pierre du tombeau ?* 418. Elles trouvent la pierre enlevée, reconnaissent que le corps du Sauveur n'est plus dans le tombeau; Magdeleine court déclarer à Pierre et à Jean que le corps du Seigneur a été dérobé, 419. Elle est la première favorisée d'une apparition, 422 *et suiv.* Jésus ne permet pas qu'elle le touche; pour quel motif? 425. Elle rapporte aux disciples ce qu'elle a

vu, ce que le Seigneur lui a dit; mais elle n'est pas crue. (*Ibid.*).

Mariage. Jésus-Christ abolit la faculté de répudiation accordée par Moïse, et rétablit la loi primitive du mariage, l'indissolubilité, I, 134; II, 19 *et suiv.* On demande : si les Juifs qui usaient de la faculté de répudiation étaient exempts de toute faute; si le crime d'adultère donne à l'époux innocent le droit de contracter un autre mariage, ou seulement celui de se séparer? 21, 22. Il n'y aura pas de mariage dans l'autre vie, II, 134.

Marthe. Sœur de Lazare et de Marie Magdeleine. Est-ce la même personne que l'Hémorroïsse? I, 178. Elle reçoit le Sauveur dans sa maison de Béthanie, 443. Pendant qu'elle est tout entière aux soins de l'hospitalité, elle demande que Jésus dise à sa sœur de lui venir en aide; le Seigneur la reprend, 444. Elle confesse, comme saint Pierre, que Jésus est *le Christ Fils du Dieu vivant*, II, 54. Fut-elle coupable de mensonge, quand elle dit à sa sœur que le Seigneur l'appelait? (*Ibid.*) Au souper de Béthanie, dans la maison de Simon le Lépreux, après la résurrection de Lazare, Marthe réclame l'honneur de servir Jésus-Christ, 83.

Martini. Mgr Martini, archevêque de Florence, dans sa *Concorde Evangelique*, ne donne pas les raisons de l'ordre chronologique qu'il adopte, I, 2.

Matthieu (saint), Apôtre et Evangeliste. Sa vocation, la promptitude de son obéissance, la reconnaissance qu'il montre en invitant le Seigneur à un festin solennel, excitent les murmures des scribes et des Pharisiens; mais Jésus-Christ prend de là occasion de nous apprendre qu'il n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence, I, 172 *et suiv.*

Médecin. Ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin du médecin, mais les malades, I, 174.

Médiateur. La qualité de médiateur appartient à Jésus-Christ comme homme; c'est comme homme qu'il se dit la Vigne, et son Père le Vigneron, II, 240. Celui qui n'est pas attaché à Jésus-Christ comme le rameau à la

vigne, ne peut produire aucun fruit de vie, 241.

Menaces. Jésus-Christ menace Corozain, Bethsaïde et Capharnaüm, de recevoir un châtement plus sévère, pour avoir reçu de plus grands bienfaits, I, 433 *et suiv.* Menaces contre les Pharisiens et les docteurs, 449 *et suiv.* V. *Malheur.*

Mer. Jésus marche sur la mer, I, 297. Pierre y marche aussi, après que le Seigneur le lui a permis, 298.

Mercenaire. Celui qui est mercenaire, et non pas pasteur, s'enfuit, parce que les brebis ne sont pas à lui, I, 424, 425.

Mérite. De même que la semence produit trente, soixante, ou cent, ainsi il y a des degrés dans le mérite des justes, et par suite dans la récompense qui leur est réservée en Paradis, I, 255, 256.

Mine. La parabole de la Mine, rapportée par saint Luc, est-elle la même que celle des Talents, reproduite par saint Matthieu? II, 69.

Ministres de la parole de Dieu. Qui les écoute, écoute Jésus-Christ; et qui les méprise, méprise Jésus-Christ et Celui qui l'a envoyé, I, 435.

Miracles. Jésus-Christ fait son premier miracle aux noces de Cana, à la prière de sa Sainte Mère, pour accroître la foi de ses disciples, I, 81. Il demande souvent le silence sur ses miracles; mais souvent aussi la reconnaissance les publie, 184 *et suiv.*, 327. Jésus-Christ opérait ses miracles par sa propre puissance, 198. En quel sens l'incrédulité des Nazaréens empêchait le Sauveur de faire des miracles? 272. Les chefs de Synagogue prétendent s'opposer à ce qu'il fasse des miracles le jour du Sabbat, 472. Les miracles de Jésus-Christ avaient cela de propre que, lorsqu'il rendait la santé du corps, il donnait aussi la santé spirituelle à l'âme, II, 77. Les vrais miracles sont une preuve démonstrative de la vérité de la religion, 107. Quels miracles signalèrent la mort du Sauveur? 396 *et suiv.* Jésus-Christ a fait beaucoup d'autres miracles, qui ne sont point écrits dans l'Évangile, 450, 451.

Miséricorde. La miséricorde plaît à Dieu plus que le sacrifice, I, 174, 230.

Mission. Première mission des Apôtres; ils prêchaient la pénitence, I, 282. La mission des Apôtres est semblable à celle de Jésus-Christ, II, 447.

Monde. Le monde ne peut haïr ceux qui sont de son parti, mais bien ceux qui lui font la guerre, I, 384. Jésus-Christ n'est pas venu pour juger le monde, mais pour le sauver, II, 113. Quatre Apôtres demandent à Jésus-Christ quand sera la fin du monde, et quels en seront les signes, 154. La consommation ne viendra que lorsque l'Évangile aura été prêché à toutes les nations, 158, 159. Qui est en paix avec Jésus-Christ est en guerre avec le monde; mais il a vaincu le monde, c'est pourquoi il veut que nous ayons confiance en lui, 260. Le monde entier ne contiendrait pas tous les livres que l'on pourrait remplir des paroles et des actions de Jésus-Christ, 473.

Montagne. Si le sermon de la Montagne rapporté par saint Matthieu est le même que celui dont saint Luc donne l'abrégé? I, 124, 125.

Mort. Jésus-Christ a donné plusieurs fois le nom de sommeil à la mort, spécialement au moment où il allait opérer une résurrection miraculeuse, I, 183, II, 51. Règle de conduite donnée par le Sauveur à ceux que l'on cherche à mettre à mort, II, 79.

Mort de Jésus-Christ. La mort de Jésus-Christ est décidée dans un conseil, II, 78. Dans les deux interrogatoires que Jésus-Christ subit, le premier pendant la nuit, le second dans la matinée, le genre de sa mort ne fut pas décidé, 331. Pilate condamne Jésus-Christ à mort pour donner satisfaction au peuple juif, 366. Mort de Jésus-Christ, 394, 395.

Morts. Que signifie : laisser les morts ensevelir leurs morts? I, 159.

Mourir. Vous mourrez dans votre péché; prophétie comminatoire, I, 405.

Moïse. Le Sauveur déclare aux

Juifs incrédules que Moïse sera leur accusateur, I, 226. Moïse et Élie apparaissent glorifiés dans la Transfiguration, 349, 350. Comment les trois Apôtres les reconnurent, 349.

Multiplication. Première multiplication de cinq pains et de deux poissons, distribués à cinq mille personnes, I, 290 *et suiv.* Deuxième multiplication de sept pains et de quelques

petits poissons pour quatre mille hommes, 328 *et suiv.* Quoique les Apôtres se souvinssent de ces miracles, ils n'en comprenaient pas toute la portée, 334, 335.

Myrrhe. V. *Vin mêlé de myrrhe.* Nicodème apporte environ cent litres d'un mélange de myrrhe et d'aloès pour embaumer le corps du Sauveur, II, 406.

N

Naaman. De tous les lépreux qui se trouvaient en Israël au temps du prophète Élisée, Naaman le Syrien fut seul guéri de la lèpre, I, 272.

Naissance de Jésus. L'Évangile ne dit pas qu'elle eut lieu dans la première nuit qui suivit l'arrivée à Bethléem, I, 26.

Nathanaël. Il est loué par le Sauveur comme un véritable Israélite et comme un homme sincère, I, 77. Aussitôt qu'il reconnut que Jésus-Christ l'avait vu sous le figuier, il confessa qu'il était le Fils de Dieu et le roi d'Israël, 78. On doit considérer comme solidement établie l'opinion suivant laquelle il fut choisi parmi les douze et prit le nom de Barthélemy, 77. Sa science de la loi n'est pas une difficulté, II, 452.

Nazaréen. Jésus-Christ voulut être appelé *le Nazaréen*, parce que Nazareth était sa ville, celle où il fut conçu, celle qu'il habita le plus longtemps, et parce que les Prophètes l'avaient ainsi annoncé, I, 45. Les Nazaréens furent les premiers après Hérode qui attentèrent à la vie de Jésus-Christ, 272.

Nécessité. La nécessité dispense de la loi; exemple de David, I, 229, 230.

Nicodème. Les miracles opérés par Jésus-Christ pendant la première pâque, à Jérusalem, déterminent ce Pharisien à se procurer de nuit un entretien avec le Sauveur; il devient son disciple, mais en secret, I, 86 *et suiv.* Il prend la défense de Jésus-Christ dans une assemblée de pontifes et de Phariséens; il est traité de Galiléen; l'assemblée est dissoute,

399. Après la mort du Sauveur, il se montre plein de courage, s'unit à Joseph d'Arimathie pour détacher le corps de la Croix et le déposer dans le tombeau; il apporte cent livres de myrrhe et d'aloès, II, 405.

Noces. Jésus assiste aux noces de Cana et y fait son premier miracle, I, 79 *et suiv.* Parabole des Invités au festin des noces, 478. Autre parabole des Invités à un grand souper, qui s'excusent sous différents prétextes, 482 *et suiv.* Cette parabole ne doit pas être confondue avec celle des Noces du fils du roi, II, 125 *et suiv.* Que signifie la Robe nuptiale? 128.

Nombre. La Sainte Écriture ne précise pas toujours exactement le nombre, soit qu'il s'agisse de personnes, soit qu'il s'agisse de choses, I, 294.

Nourriture. Le Sauveur ne prit aucune nourriture pendant les quarante jours de son jeûne au désert, I, 67, 68. Les Anges lui en apportèrent après les tentations, 70. Jésus-Christ dit que sa nourriture consiste à faire la volonté de son Père, 104, 105. Jésus-Christ ne veut pas qu'on cherche près de lui la nourriture corporelle, mais la nourriture spirituelle, I, 304, 305. Il déclare expressément que sa chair est vraiment une nourriture et son sang un breuvage, 309. Jésus-Christ prit-il réellement de la nourriture après la résurrection? II, 446, 447.

Nudité. Il paraît plus probable que Jésus-Christ fut attaché entièrement nu à la Croix, II, 375.

Nuée. Une nuée lumineuse apparut dans la Transfiguration; elle représentait le Saint-Esprit, I, 350.

O

Oblations. La réconciliation avec le prochain doit précéder toute oblation, I, 132. Le mérite des oblations ne se mesure pas par la valeur des choses offertes, II, 151.

Occasions. Fuite énergique des occasions enseignée par le Sauveur; arracher l'œil, couper la main, I, 133, 134.

Œil. Si l'œil de l'esprit est pur, les œuvres et les affections du cœur seront lumineuses, I, 245, 246. Le contraire arrive, si l'œil de l'esprit est gâté, 246.

Œuvres. Dieu doit être glorifié et le prochain édifié par nos œuvres, I, 129. Jésus-Christ présente comme preuves de sa mission et de sa divinité ses miracles, qui sont des œuvres divines, II, 228, 229. Jésus-Christ attribue au Père, comme source de toute la Trinité, les œuvres ou opérations *ad extra*, qui sont communes aux trois Personnes divines, 263.

Oisiveté. Châtiment sévère de l'oïveté annoncé dans les deux paraboles

du Serviteur oisif et paresseux, II, 71 *et suiv.*, 179, 180.

Oliviers. L'Évangile dit que l'Ascension du Sauveur eut lieu à Béthanie; mais saint Luc, au livre des Actes des Apôtres, désigne expressément la montagne des Oliviers, II, 470, 471.

Omissions. Les péchés d'omission suffisent à eux seuls pour causer la damnation éternelle, I, 148.

Opérations. V. **Œuvres.**

Oraison Dominicale, I, 141 *et suiv.*, 446.

Oreilles. Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende, 251, 256, 264, 318, 487. Saint Pierre coupe l'oreille droite de Malchus; Jésus le guérit en le touchant, II, 298, 299.

Orphelins. Jésus-Christ promet à ses Apôtres qu'il ne les laissera pas orphelins, mais qu'il viendra à eux, II, 230.

Ouvriers. Il faut prier Dieu d'envoyer de bons ouvriers à son Église, I, 186.

P

Pacte. Judas conclut son pacte avec les princes des prêtres et les magistrats; il s'engage à leur livrer Jésus-Christ pour un prix convenu, II, 187, 188.

Pain. L'homme ne vit pas de pain seulement, I, 68. V. **Multipliation.**

Pain de vie. Jésus-Christ seul est le pain de vie, le vrai pain de Dieu descendu du ciel, I, 305.

Paître. Jésus-Christ notifie trois fois à saint Pierre, en présence des autres Apôtres, l'ordre de paître ses agneaux et ses brebis, II, 457, 458. Ce n'est point une interprétation nouvelle d'entendre ces paroles non-seulement de tous les peuples, mais de tous les évêques (*ibid.*).

Paix. La véritable paix de l'âme se

trouve dans l'accomplissement de la loi de Jésus-Christ, I, 439.

Palmes. Entrée triomphale de Jésus-Christ; la foule se porte au-devant de lui, tenant des palmes à la main et chantant ses louanges, II, 90 *et suiv.*

Pâque. Le Sauveur se rend à Jérusalem pour la *première pâque* après son baptême; il y fait beaucoup de miracles, I, 85. *Deuxième pâque*; il guérit l'infirmes de la piscine probatique, 217 *et suiv.* A l'approche de la *troisième pâque*, il nourrit cinq mille hommes avec cinq pains et deux poissons, 290 *et suiv.* Il se rend à Jérusalem pour la *quatrième pâque* et exprime le désir qu'il a de la célébrer avant sa Passion, II, 191 *et suiv.*

Parabole. Qu'est-ce que le langage

parabolique? I, 249, 250. Le Sauveur ne parlait pas au peuple sans paraboles, 262.

Paraclet. Ce nom signifie consolateur et avocat; il désigne le Saint-Esprit que Jésus-Christ promet d'envoyer pour qu'il reste toujours, II, 229.

Paradis. Jésus-Christ en croix promet le Paradis au bon Larron pour ce jour-là même, II, 386. Comment s'accomplit cette promesse (*ibid.*)

Paralytique. La guérison miraculeuse du paralytique de Capharnaüm racontée par les trois premiers Évangélistes, I, 168 *et suiv.*

Pardon. Comment doit s'entendre le précepte de ne pas résister au méchant, de présenter l'autre joue à qui nous frappe, et de ne pas résister en justice? I, 137, 137. Qui refuse de pardonner renonce à l'espérance de recevoir son pardon, 143. Dieu seul a le pouvoir de pardonner les péchés, 170. Le pardon et l'amour des ennemis forment le caractère distinctif du chrétien, 189. Le précepte du pardon n'a pas de limites, 375. V. *Paroles de Jésus-Christ crucifié.*

Parents. Jésus-Christ a voulu donner en personne l'exemple de l'obéissance aux parents, I, 49. Interprétation vicieuse donnée par les scribes et les Pharisiens du précepte d'honorer les parents, 319.

Parole de Dieu. Qui est de Dieu entend les paroles de Dieu, I, 411. La Parole de Dieu est la Vérité, II, 267.

Paroles de Jésus-Christ en croix. Quels sont les Évangélistes qui rapportent les paroles de Jésus-Christ sur la croix, et dans quel ordre? II, 371. La *première parole* se lit en saint Luc, 376. Fut-elle prononcée pendant le crucifiement, ou après que la croix fut dressée, ou fut-elle répétée plusieurs fois? (*Ibid.*) La *deuxième parole* est aussi rapportée par saint Luc, 386. La *troisième* se lit en saint Jean; mais saint Bonaventure pense que le Sauveur parla d'abord à sa sainte Mère et à Jean, et puis au bon Larron, 387. Jésus parle à sa Mère et au disciple bien-aimé, 389.

La *quatrième parole*, rapportée par saint Matthieu et par saint Marc; légèrè diffèrence; lequel des deux l'a reproduite exactement, 390. Elle fut dite à haute voix? 392. La *cinquième parole* se lit en saint Jean, 393. La *sixième* également en saint Jean, 395. La *septième et dernière parole*, rapportée par saint Luc, fut prononcée avec un grand cri (*ibid.*).

Paroles inutiles. Au jour du Jugement nous aurons à rendre compte de toute parole inutile, I, 242, 243.

Partage. Jésus-Christ refuse de se charger d'un partage entre héritiers; grave leçon donnée aux ministres de l'Église, I, 457.

Passion. Il était nécessaire que Jésus-Christ souffrît, mourût et ressuscitât, II, 428, 440, 468.

Pasteur. Jésus-Christ montre qu'il est lui-même le bon Pasteur, qui donne sa vie pour ses brebis, I, 422 *et suiv.*

Pauvres. De quels pauvres il est dit: *Pauperes evangelizantur*, I, 204.

Péché. Le péché est souvent puni dès ce monde par la maladie ou quelque autre châtiment, I, 218, 219. Dire que les péchés remis redeviennent imputables par la récidive serait une fausse interprétation de la parabole du Débiteur, 378. Le péché de Caïphe et de tous ceux qui contribuèrent à livrer Jésus-Christ à Pilate fut plus énorme que celui de Pilate lui-même, II, 361.

Pêche. Première pêche miraculeuse faite par saint Pierre sur la parole du Sauveur; cri d'admiration qu'elle arrache à l'Apôtre, I, 114. Autre pêche miraculeuse après la Résurrection, II, 454, 455.

Pèlerin. Le Seigneur se montre aux disciples d'Emmaüs sous la forme d'un pèlerin, II, 437.

Penitence. Ce qu'il faut entendre par dignes fruits de pénitence, I, 54. La pénitence est indispensable pour tous, 469, 470, V. *Croix.*

Père éternel. Le Père a tout remis aux mains de son Fils Jésus, II, 198. Nul ne va au Père que par Jésus-Christ, qui est la voie, 226. Le Père est plus grand que le Fils *quant à l'hu-*

manité, 234. Comme le Père a aimé Jésus-Christ, ainsi Jésus-Christ a aimé ses Apôtres, 242. Le Père aime ceux qui aiment Jésus-Christ et croient en lui, 257. Le Père n'a pas livré son Fils aux souffrances et à la mort contre sa propre volonté; mais il lui a inspiré la volonté de souffrir et de mourir pour notre salut, 300, V. *Baptême*, *Transfiguration*, *Prières de Jésus-Christ*.

Père de famille. Parabole du bon Grain et de l'Ivraie, I, 258, 259. Le père de famille qui tire de son trésor des choses anciennes et des nouvelles, 266. Parabole du Père de famille qui prépare un grand souper, et dont tous les convives s'excusent, 482 *et suiv.* Parabole du Père de famille et des Ouvriers de la vigne, II, 45 *et suiv.* Parabole du Père de famille et du Voleur, 170. Jésus-Christ envoie Pierre et Jean demander à un père de famille de lui prêter sa maison pour y célébrer la pâque, 189 *et suiv.*

Perfection. Tout chrétien est obligé à la perfection dans son état, I, 138. Le disciple est parfait, quand il ressemble à son maître, 193, 194. Jésus-Christ dit à un jeune homme riche : Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, et le donne aux pauvres; puis viens et suis-moi, II, 41.

Perles. Parabole des Perles de grand prix, I, 265.

Persécutions. La fuite des persécutions est de précepte, I, 278, 279. L'Esprit-Saint dicte, quand il en est besoin, les réponses à faire aux persécuteurs, 456. Jésus-Christ répète le même commandement à ses Apôtres, après leur avoir prédit des persécutions; comment il faut l'entendre, II, 157. Nouvelle annonce de persécutions, dans le discours de la Cène, encouragements, 249, 250.

Persévérance. Dieu ne veut couronner que la persévérance, I, 278. La principale qualité que doit avoir la prière, c'est la persévérance, 447.

Personne de Jésus-Christ. Le Seigneur demande aux Apôtres ce que les hommes pensent de sa personne, I, 338. Simon Pierre fait sa profession de foi, 339. Après cette profession,

Jésus-Christ lui promet la primauté; il défend à tous ses disciples de dire qu'il est le Christ, 341, 342. C'est dans l'union de la nature divine et de la nature humaine, en la personne du Verbe que consiste le mystère de l'Incarnation, I, 62 *et suiv.*, II, 3 *et suiv.*

Personnes divines, V. *Trinité*.

Petit. En quel sens il faut entendre ces mots du sermon de la Montagne : *Minimus vocabitur in regno Cælorum*, I, 129.

Pharisien. Parabole du Pharisien et du Publicain, II, 35 *et suiv.*

Philippe (saint), *Apôtre*. Il fut un des premiers appelés à la suite de Jésus-Christ, I, 77. Des Gentils recoururent à lui pour voir le Seigneur; il s'unit à saint André pour faire connaître leur désir à Jésus-Christ, II, 104. Dans la dernière Cène, il prie le Sauveur de leur faire voir le Père, supposant que la Divinité est visible aux yeux du corps, et dès cette vie, 227.

Phylactères. Ce que désigne ce mot, II, 143, 144.

Pierre (saint), *Apôtre*. Ce fut d'abord André qui présenta son frère Simon au Sauveur, I, 75, 76. Avant de l'appeler à sa suite, Jésus choisit sa barque pour en faire la chaire d'où il instruit la multitude, 112, 113. Jésus lui ordonne de jeter ses filets; pêche extraordinaire, 113. Il sera désormais un pêcheur d'hommes, 114. V. *Jaire*. Les trois premiers Évangélistes, en rapportant les noms des Apôtres choisis par Jésus-Christ, désignent saint Pierre le premier; saint Matthieu ajoute : *primus*, 187. Saint Pierre marche sur les eaux, 298. Fermeté de saint Pierre; sa profession de foi, 313. Après une autre élatante profession de foi, le Sauveur l'établit la pierre fondamentale de son Eglise, 337 *et suiv.* Jésus-Christ réprimande saint Pierre pour avoir cherché à le dissuader de souffrir et de mourir; il l'appelle Satan, 344, V. *Transfiguration*. Confiance héroïque de saint Pierre, II, 43. Trois fois Jésus-Christ prédit à saint Pierre qu'il le reniera trois fois. V. *Reniement*. Le Sauveur voit dans le cœur de Pierre ce que

Pierre lui-même n'y voit pas, 215. Sa crainte et sa présomption (*ibid.*). Jésus-Christ prie pour que la foi de saint Pierre ne défaille jamais; il le charge de confirmer ses frères, 220 *et suiv.* V. *Lavement des pieds; Prière de Jésus-Christ; Tristesse.* Pierre coupe l'oreille à Malchus, 298. Jésus-Christ guérit le blessé; il instruit saint Pierre, mais sans lui imputer comme une faute cet acte de défense, 299. Pierre suit Jésus de loin; un autre disciple l'introduit dans la maison de Caïphe; il s'assied parmi les serviteurs pour attendre la fin, 307. Après son troisième reniement Jésus le regarde; il se repent, sort aussitôt de la maison de Caïphe, et pleure amèrement, 327. Informés par Marie Magdeleine, Pierre et Jean courent au sépulcre; ils croient aussi que le corps du Seigneur a été enlevé, 419 *et suiv.* L'Ange ordonne à Marie, mère de Jacques, et à Salomé, d'annoncer spécialement à saint Pierre la résurrection du Sauveur, 431. Il retourne seul au sépulcre, 433. Averti par saint Jean que Jésus ressuscité est sur le rivage, il se revêt de sa tunique; il n'était pas entièrement nu, 454. V. *Apparitions.* Jésus prédit à Pierre qu'il mourra martyr sur la croix, 459 *et suiv.* Comment il faut entendre la répugnance de saint Pierre pour cette mort (*ibid.*). V. *Jean (saint), Apôtre et Évangéliste.*

Pierre. Une énorme pierre fermait l'entrée du tombeau de Jésus-Christ, II, 407.

Pilate. En quelle rencontre Pilate mêla le sang des Galiléens avec leurs sacrifices, I, 468, 469. Le sanhédrin livre Jésus à Pilate, II, 332. Pilate exige qu'on lui dise de quoi Jésus est accusé, 336. Trois chefs d'accusation sont présentés, 337. Pilate interroge Jésus-Christ dans le prétoire, 338 *et suiv.* Il proclame publiquement son innocence, 341. Il le renvoie cependant à Hérode comme Galiléen, 343, V. *Hérode Antipas.* Pilate décide que Jésus-Christ subira une peine, 348. Avant d'exécuter cette sentence, il propose au peuple de mettre en liberté Jésus ou Barabbas, 350. Mes-

sage de sa femme qui le supplie de rester étranger au jugement de ce Juste, 350. Le peuple demande à Pilate que Jésus soit crucifié et Barabbas mis en liberté, 351, 352. Pilate fait exécuter la flagellation, 353, 354. Motifs de sa crainte lorsque les Juifs lui disent que Jésus doit mourir parce qu'il se dit le Fils de Dieu, 360. Pilate se condamne lui-même, 361. Il s'efforce encore une fois de relâcher Jésus-Christ, 362, 363. Pilate se lave les mains pour protester de son innocence, 365. On s'étonne qu'il n'ait jamais eu la pensée de remettre à un autre moment l'instruction de cette cause, et de garder en prison le prétendu coupable, 365. Il envoie Jésus à la croix, contre la loi et contre sa conscience, 366. Il refuse de rien changer à l'inscription, 379. Pourquoi Pilate s'étonne que Jésus soit déjà mort, 405. Il donne le corps de Jésus à Joseph d'Arimatee (*ibid.*) Il permet de placer des gardes près du sépulcre, 410.

Plante. Toute plante que Dieu n'a pas plantée sera déracinée, I, 319.

Pleurs. Jésus-Christ pleure sur la ville de Jérusalem, II, 94. Il avait pleuré avant de ressusciter Lazare, 56.

Pontificat. Il n'y avait qu'un grand prêtre, mais Anne et Caïphe en portaient alternativement le titre chacun pendant un an, I, 51.

Porcs. Jésus-Christ permet à la légion de démons qu'il avait chassés du corps d'un possédé d'entrer dans un troupeau de porcs, I, 165.

Porte. La porte large, qui conduit à la perdition, et la porte étroite, qui conduit à la vie, I, 150. Jésus-Christ est la porte véritable pour aller à Dieu, 425.

Possédé. Parmi les nombreux possédés que Jésus-Christ délivra de l'Esprit impur, on remarque celui de Capharnaüm, dont la délivrance excita l'admiration universelle, I, 116, V. *Légion de démons, Lunatique.*

Poussière. Ce que signifie l'acte de secouer la poussière de ses pieds en témoignage contre quelqu'un, I, 276.

Pouvoir. Jésus-Christ prouve par un miracle qu'il a le pouvoir de remettre

les péchés, I, 171. Jésus-Christ avait le pouvoir de déposer son âme et de la reprendre, 427. Tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre, II, 464. Il donne à Pierre seul les clefs du royaume des Cieux, le pouvoir de lier et de délier, I, 341. Il donne le même pouvoir de lier et de délier à tous les Apôtres réunis à Pierre, 375. Il répond à Pilate qu'il n'aurait aucun pouvoir sur lui, s'il ne lui avait été donné d'en haut, II, 361. Le pouvoir de faire ce qui n'est pas permis est un pouvoir infernal, 361.

Précepte. Le précepte de la charité fraternelle est le précepte propre de Jésus-Christ, II, 243. V. *Commandement nouveau.*

Précurseur. Il est très-remarquable que saint Jean-Baptiste, après avoir été sanctifié par Jésus-Christ dans le sein de sa mère, ne sortit jamais du désert pour le visiter avant l'âge de trente ans. Raison de cette conduite, I, 22, V. *Jean-Baptiste.*

Prédestination. Les véritables signes de prédestination sont exposés dans les béatitudes, au commencement du sermon de la Montagne, I, 126 *et suiv.* Saint Augustin cite, comme preuve de la gratuité de la prédestination, ces paroles : *Vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis*, II, 3.

Prééminence. Contestations entre les Apôtres au sujet de la prééminence, I, 365, *et suiv.*, II, 216.

Premiers et derniers. Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers, I, 479, II, 44.

Premier-né. Le nom de premier-né appartient aussi au fils unique, I, 25.

Prêt. Quand le précepte de prêter oblige, I, 129. Il n'est pas permis de tirer des intérêts du prêt de consommation (*Mutuum*), 192.

Prétoire. Les Juifs n'entrèrent pas dans le prétoire, afin de ne pas contracter d'impureté légale, II, 332.

Prière. Dieu a promis d'exaucer celui qui prie ; il ne peut manquer à cette promesse, I, 149. Modèle de la prière fournie par la Chauanéenne, 324 *et suiv.* Dieu est au milieu de

ceux qui prient en commun, 375, 376. Instruction sur la prière, 445 *et suiv.* La prière doit être assidue, II, 32. Elle doit être faite avec confiance, et précédée du pardon des injures, 114, 115. Il faut prier au nom de Jésus-Christ, 256, 257. L'Église adresse ses prières tantôt au Père, tantôt au Fils, et tantôt au Saint-Esprit ; mais toutes s'appuient uniquement sur les mérites de l'unique médiateur, Jésus-Christ, 229, V. *Oraison Dominicale.*

Prières de Jésus-Christ. Il convenait à Jésus-Christ en qualité de médiateur de prier pour les hommes ; il se levait de grand matin, pour aller prier dans les lieux les plus solitaires, I, 121. Il priait seul, quoique ses disciples fussent avec lui, 338. Avant de choisir les douze Apôtres parmi ses disciples, il avait passé toute la nuit en prière, 187. Il pria encore, avant de choisir parmi les douze le Chef du Collège apostolique, 338. Dans le trouble de son âme, il pria son Père de le sauver de cette heure-là ; mais il ajouta aussitôt, que son Père glorifiait son nom, et la voix du Père se fit entendre, II, 106. Cefut une prière analogue à celle du jardin des Oliviers, mais elle la précéda, 105. Dans la prière qui suit le discours de la Cène, il parle de son départ de ce monde comme si déjà il était effectué, 265. Vers la fin de cette prière, il prie pour l'Église jusqu'à la consommation des siècles, et spécialement pour les élus. Mais, comme Rédempteur universel, il a prié pour tous, à un moment, ou à un autre ; et il est mort pour tous, 268. La prière ne convenait à Jésus-Christ qu'en tant qu'homme, 269. Il termine cette prière après la Cène en demandant pour les siens l'amour de son Père, qui les aimera comme unis à Lui, 270. En quoi les Évangélistes diffèrent dans la reproduction de la prière au jardin des Oliviers, 279. Quelle fut l'attitude de Jésus-Christ dans cette prière ? 281, 282.

L'Ange consolateur lui apparut après la troisième répétition de la même prière, 279, 285. Après cela,

il entra en agonie et sua le sang, pendant qu'il prolongeait sa prière. *protixius orabat*, 285 et suiv. Jésus-Christ pria trois fois sur la croix, 376, 392, 395.

Primauté. Jésus-Christ confirme la primauté de saint Pierre, II, 219 et suiv.

Principe. Jésus-Christ déclare qu'il est *principe* ; en quel sens ? I, 406.

Prix. Le prix de la trahison de Judas employé à l'acquisition d'un champ pour la sépulture des étrangers, II, 334, 335. Les gardes du sépulcre durent recevoir un prix beaucoup plus élevé que Judas, *pecuniam copiosam*, pour garder le silence sur l'apparition de l'Ange et le déplacement de la pierre, 435.

Probation (Piscine). Les deux sacrements des morts, le baptême et la pénitence y étaient symbolisés, I, 215. La réponse du malade guéri prouve qu'il reconnaissait le pouvoir divin de son libérateur, et le droit qu'il avait de le dispenser de la loi du Sabbat, 218. Le Seigneur l'avertit de ne plus pécher, afin qu'il ne lui arrive pas quelque chose de pire, 218, 219.

Procédure. La procédure contre Jésus-Christ commence chez Caïphe, en présence du Sanhédrin et de ses principaux ennemis, II, 305, 306. Dans le premier interrogatoire, il répond sur sa doctrine, et garde le silence sur ses disciples. Si la doctrine est bonne, il ne peut y avoir de crime à la communiquer, 312, 313. Témoignages produits dans cet interrogatoire, 315 et suiv. Dernier interrogatoire devant Caïphe, 317. Réponse catégorique de Jésus-Christ, 319. Caïphe la proclame un blasphème ; il déchire ses vêtements ; tous déclarent que Jésus mérite la mort, 320. La seconde procédure judiciaire eut lieu le lendemain, au point du jour, 329. Le conseil motivé de nouveau son arrêt de mort sur le prétendu blasphème, 331.

Prochain. Le Sauveur expose dans une parabole les caractères de l'amour du prochain, I, 441, 442.

Prodigue. La parabole de l'Enfant prodigue expliquée par saint Jérôme à la demande du pape saint Damase, II, 10.

Profession (de foi). Éclatante profession de foi des Apôtres après la tempête calmée, I, 299. V. *Foi, Apôtres.*

Promesse. La promesse faite à plusieurs Apôtres, que quelques-uns d'entre eux verraient, avant de mourir, le Fils de l'homme dans son Royaume, vérifiée dans la Transfiguration, I, 346, 347. La foi de l'Eglise se fonde sur la promesse que Jésus-Christ lui a faite dans la personne des Apôtres, qu'il serait avec elle jusqu'à la consommation des siècles, II, 465, 466. Cette promesse est complétée par celle de la descente du Saint-Esprit, 469.

Prophète. Le Prophète n'est sans honneur que dans sa patrie, dans sa maison, dans sa famille, I, 271, 272. Jésus-Christ l'avait déjà dit, 109.

Prophéties. Les prophéties qui annoncent le péché ne rendent le pécheur ni moins coupable ni moins libre, II, 272.

Prosélytes. Ce que l'on désignait par ce nom, II, 146.

Prudence, simplicité. Le Seigneur veut que ces deux vertus soient unies, surtout dans les hommes qu'il envoie, I, 277.

Psautre CIX : Dixit Dominus. La Synagogue croyait, sans aucun doute, que David était l'auteur de ce Psautre, et qu'il se rapportait au Messie, II, 141.

Publicains. Parabole du Publicain et du Pharisien, II, 35 et suiv. Ce que l'on reprochait aux Publicains, c'était d'exiger les impôts avec trop de rigueur, et au delà du taux établi, I, 545, 556.

Pureté. En quel sens il faut entendre que celui qui est pur n'a besoin que de laver ses pieds, II, 200.

Purification. La Mère de Dieu n'était pas obligée par la loi de la Purification ; elle s'y soumet par humilité et par religion, I, 35.

Q

Question. Le Sauveur, dans le Temple, propose aux prêtres, aux scribes et aux anciens cette question : Est-ce

du ciel ou des hommes que venait le baptême de Jean ? II, 117, 118.

R

Raca. Quel était le sens de cette parole injurieuse ? I, 131.

Rama. Lieu situé dans le voisinage de Bethléem ; saint Jérôme entend ce mot suivant son étymologie (*haut, hauteur*), de l'air qui retentit des cris des mères, I, 43.

Récompense. Un verre d'eau froide donné pour l'amour de Dieu ne restera pas sans récompense, I, 281.

Regulus. Quel est le personnage désigné ainsi dans l'Évangile, I, 107. Il croit en Jésus-Christ, ainsi que toute sa famille, 109.

Renierement de saint Pierre. Triple prédiction du triple renierement. Première prédiction, II, 215. Deuxième prédiction, 221. Troisième prédiction, 272, 273. Premier renierement, 308 *et suiv.* Deuxième renierement, 324, 325. Troisième renierement, 327. L'histoire de ces trois renierements est racontée par chacun des Évangélistes ; facilité de la conciliation, 308.

Renard. Jésus-Christ, informé qu'Hérode cherche à le mettre à mort, le désigne sous le nom de Renard, I, 477.

Renoncement. Celui qui ne renonce pas aux biens de la terre ne peut être disciple de Jésus-Christ, I, 485.

Repos. Quel repos convient aux hommes apostoliques, I, 288.

Réprobation. Dieu ne reconnaît pas pour ses serviteurs, mais il réprouve ceux qui font le mal ; il ne suffit pas de dire : Seigneur, Seigneur, I, 151, 152.

Répudiation. Ceux qui usaient de la faculté de répudiation donnée par Moïse étaient-ils exempts de toute faute ? II, 21.

Résurrection. Les Sadducéens ne

croyaient pas à la résurrection des morts ; Jésus-Christ les qualifie d'ignorants : *multum erratis*, II, 135. Résurrection de Jésus-Christ. V. *Apparitions*. La Résurrection précéda la venue de l'Ange et l'ouverture du tombeau ; elle eut lieu au commencement du troisième jour, c'est-à-dire, le dimanche, peu de temps après minuit. Jésus-Christ rendit la vie à son corps exempt de toute corruption, en lui unissant de nouveau sa très-sainte âme, 416. La première des trois résurrections opérées par Jésus-Christ fut celle de la fille de Jaïre, I, 177, 178. L'âme de la jeune fille ne fut pas jugée ; en vue de sa résurrection, Dieu suspendit son jugement. 180. Deuxième résurrection : le fils de la veuve de Naïm, 200 *et suiv.* Troisième résurrection : Lazare, mort depuis quatre jours, II, 57.

Rétribution. La rétribution sera proportionnée aux mérites, II, 71, 178.

Richesses. Combien le salut d'un riche est difficile, II, 41. Il est plus facile qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, 42.

Roi. Le Seigneur, sachant que le peuple veut le faire roi, s'enfuit seul sur une montagne, I, 296. Jésus-Christ, parlant du Jugement universel, se proclame vrai roi, II, 181, 182. Il dit la même chose à Pilate, après lui avoir déclaré que son royaume n'est pas de ce monde. II, 339, 340. Pilate le nomme roi en le présentant au peuple : Crucifierai-je votre roi ? 364. L'inscription de la croix le désigne sous le nom de roi des Juifs, 378. Si les mages étaient rois ? V. *Mages*.

Romains. D'où venait aux Juifs la crainte que les Romains ne leur enlevassent toute autorité, si Jésus était reconnu pour le Messie, II, 77, 78.

Roseau. Dans la scène du couronnement d'épines, on met à la main de Jésus un roseau pour figurer le sceptre; on l'en frappe au visage, II, 356, 357. Les soldats se servent d'un roseau pour lui présenter du vinaigre sur la croix, 393. V. *Éponge.*

Royaume. Le caractère spécial du royaume du Messie, c'est la perpé-

tuité, I, 9. Aucun royaume ne peut subsister sans l'union, 238. Chercher d'abord le royaume de Dieu, et en observer les lois; tout le reste sera donné par surcroît, 461. Il a plu au Père céleste de donner le royaume à son petit troupeau (*ibid.*). Le royaume de Dieu est au dedans de nous, II, 29. Ce fut la réponse de Jésus-Christ aux Pharisiens qui lui demandaient par dérision : Quand viendra le royaume de Dieu? (*ibid.*)

S

Sabbat. Quel est le sens de cette expression: *Second premier Sabbat*? I, 227. Que veut dire: Jeûner deux fois dans le Sabbat? II, 36. Que veut dire: *Una sabbati*? (*Ibid.*). Quelle était la solennité particulière du *grand sabbat* qui suivit la mort de Jésus-Christ? 400, 401. Quel est le sens de ces mots: *Sabbatum illucescebat*, appliqués au jour de la *Parasceve*? 408. Et de ceux-ci: *Vespere autem sabbati quæ lucescit in prima sabbati*? 412.

Sacerdoce. Dans la dernière Cène, Jésus-Christ institua le sacerdoce de la loi nouvelle, II, 206.

Sacrements. Les sacrements de la nouvelle loi produisent la sanctification par leur propre vertu, *ex opere operato*, II, 267.

Sadducéens. V. *Résurrection.*

Salut. Dieu ne veut la perte de personne, mais bien le salut de tous, I, 373. Cependant le salut est difficile, parce que la porte est étroite, 473. 474.

Salutations. Par quel motif le Sauveur défendit aux soixante-douze disciples de saluer personne sur leur chemin, I, 431. Jésus-Christ ressuscité daigne saluer les saintes femmes qui se hâtaient d'exécuter l'ordre qu'elles avaient reçu de l'Ange près du sépulcre, II, 432.

Samaritain. Les Juifs, dans le but d'injurier Jésus-Christ, lui donnent le nom de Samaritain, I, 411. Des Samaritains proclament Jésus-Christ le

Sauveur, non pas d'une nation, mais du monde, I, 106. La Samaritaine reconnut que Jésus était Juif; aussi elle s'étonna qu'il lui demandât à boire, I, 99. On ne voit pas clairement si les cinq maris dont le Seigneur parle à cette femme lui avaient été unis successivement ou simultanément; mais il est certain que le sixième était illégitime, 101. Jésus fait clairement connaître à la Samaritaine qu'il est le Messie, 103.

Sang. Pilate, se lavant les mains, se déclare innocent du sang du Christ, II, 364. Le peuple entier demande que ce sang retombe sur lui et sur ses enfants (*ibid.*). Le sang et l'eau sortirent miraculeusement du côté de Jésus-Christ, 402.

Saints ressuscités. Les saints qui sortirent de leurs tombeaux après la Résurrection du Sauveur y rentrèrent-ils pour attendre le jour du Jugement? II, 397.

Satan. C'est le nom que Jésus-Christ donna au diable qui le tenta dans le désert; il désigne le chef des démons, I, 69. Il dit ailleurs qu'il voyait Satan tomber du ciel comme la foudre, 436. Satan demande à Dieu qu'il lui soit permis de tenter les Apôtres, comme il avait tenté Job, II, 219. V. *Judas*; *Beelzebub*; *Diable.*

Scandale. Le Seigneur proclame bienheureux ceux qui ne se seront point scandalisés en lui, I, 204. Comment il faut entendre que les An-

ges ôleront tous les scandales du Royaume de Jésus-Christ, 264. Pour éviter le scandale, Jésus-Christ fait payer l'impôt pour lui-même et pour saint Pierre, 364. Enormité du péché de scandale ; son châtement, 369 *et suiv.* Avant d'entrer dans le jardin des Oliviers, Jésus-Christ prédit aux Apôtres le scandale qu'ils recevront dans cette nuit, II, 272.

Sceau. Les Juifs eurent soin de sceller la pierre du sépulcre, et de poser des gardes, II, 411.

Scénopégie. Ce nom désigne la fête des Tabernacles, I, 381.

Secours. Dieu proportionne à nos besoins les secours de sa grâce, I, 181.

Séducteur. Même après la mort de Jésus-Christ, les princes des prêtres et les Pharisiens blasphèment encore et l'appellent séducteur, II, 409.

Sein d'Abraham. V. Abraham.

Seigneur, Seigneur. Il ne suffit pas pour se sauver de dire à Dieu : Seigneur, Seigneur, I, 142, 194.

Semaine. Les Juifs donnaient souvent le nom de sabbat à la semaine. Ainsi *prima sabbati*, *secunda sabbati*, désignent le premier, le second jour de la semaine, II, 36.

Semence. Parabole de la Semence qui tombe en différentes terres, I, 249. Autre parabole de la Semence qui fructifie d'elle-même, 257, 258.

Semeur. Autre est celui qui sème, autre est celui qui récolte ; c'est ce qui arriva pour les Apôtres, I, 105.

Sénévé. Parabole du Grain de sénevé, I, 260, 261.

Sentence. Jésus-Christ, au jour du jugement, prononcera pour les élus une sentence de bénédiction, II, 182, et contre les réprouvés une sentence de malédiction, 183. L'une et l'autre seront exécutées sur l'heure, et pour l'éternité, 184.

Séparation. Jésus-Christ est venu séparer ceux qui sont le plus étroitement unis par les liens du sang, I, 281, 466.

Sépulcre. Les sépulcres des Juifs étaient creusés dans la pierre, et pouvaient servir d'habitations, I, 163. Il convenait que le sépulcre de Jésus-

Christ fût neuf, et n'eût jamais reçu aucun cadavre, II, 406. À la mort de Jésus-Christ les sépulcres s'ouvrirent, II, 396.

Sépultures. Quand une sépulture était à fleur de terre, tous ceux qui marchaient dessus contractaient une impureté légale. Jésus-Christ compare les Pharisiens à ces tombeaux, I, 451.

Serment. En quel sens le serment est défendu par Jésus-Christ, I, 134, 135. Le Seigneur reprend la fausse doctrine des Scribes et des Pharisiens sur le serment, II, 147.

Sermon de la Montagne, I, 124 *et suiv.*

— *de la plaine,* I, 189 *et suiv.*

— *sur l'Eucharistie,* I, 302 *et suiv.*

— *sur la destruction de Jérusalem, et sur la fin du monde,* II, 154 *et suiv.*

— *de la Cène, avec la prière qui la suit,* II, 224 *et suiv.*

Serpent d'airain. Le serpent d'airain élevé par Moïse, l'une des figures les plus vives du mystère de Jésus crucifié, I, 89.

Service (de Dieu). Qui sert Dieu accomplit une obligation ; il ne peut prétendre que Dieu lui doive quelque chose, I, 379, 380.

Serviteur. Parabole du Bon et du Mauvais serviteur, I, 462 *et suiv.* L'usage était de payer en blé les serviteurs et journaliers, 464. Le serviteur qui connaît la volonté de son maître et la viole sera sévèrement châtié ; celui qui ne la connaît pas, et fait ce qui est défendu, sera puni moins sévèrement, 465. Un serviteur ne peut servir deux maîtres, II, 18.

Sicera. Ce mot désigne toute liqueur capable d'enivrer, I, 4.

Sichar. L'Évangile nomme Sichar, suivant l'usage de ce temps-là, la même ville qui est appelée Sichem dans la Genèse, I, 98.

Signe. Signes du bon et du mauvais temps, I, 331. Les Pharisiens et les Sadducéens demandent un signe dans le ciel ; ils n'auront que celui du prophète Jonas, I, 332.

Silence de Jésus-Christ. Le Seigneur ne répond rien aux accusations de

Caïphe, II, 317. Il garde le même silence, en présence du peuple, devant Pilate, qui s'en étonne, 343. De même devant Hérode, 345. Enfin, devant Pilate, quelque temps avant sa condamnation, 360.

Siméon. Dieu donna au saint vieillard Siméon plus qu'il ne lui avait promis, I, 37. Il fut Prophète; mais il n'était pas prêtre, 38. Il prédit à Marie son martyre (*ibid.*).

Simon-Pierre. La première fois que Simon fut présenté par André au Seigneur, Jésus lui dit qu'il serait appelé *Céphas*, c'est-à-dire Pierre, I, 76. Mais le mystère de ce nom ne lui fut dévoilé que plus tard, 339. V. *Pierre.*

Simon le Cyrénéen. S'il était Juif ou Gentil, II, 368, 369. De quelle manière il porta la croix (*ibid.*).

Sion. Le nom de Fille de Sion désigne Jérusalem, II, 88.

Sodome et Gomorrhe. Ces deux villes seront traitées au jour du jugement avec moins de rigueur que celles qui ont refusé d'accueillir les Apôtres envoyés par Jésus-Christ, I, 276.

Soif. La soif et la fatigue de Jésus-Christ étaient réelles, I, 99. La soif qu'il éprouva sur la croix le fut aussi, quoiqu'il fût encore plus altéré du salut des âmes et de la conversion des pécheurs, II, 393.

Soixante-douze. Comme Jésus-Christ avait choisi dès le commencement douze Apôtres, ainsi il choisit plus tard soixante-douze disciples, qu'il chargea de préparer le champ qu'il devait ensemer de sa céleste doctrine, I, 430. Il leur dit qu'il les envoie comme des agneaux au milieu des loups; il leur donne des instructions semblables à celles que les Apôtres avaient reçues quand ils allèrent annoncer l'approche du royaume de Dieu, 431. Au retour de leur mission, ils sont pleins de joie, parce

qu'ils ont vu les démons obéir au nom de Jésus, 435, 436.

Soldats. Le Précurseur enseigne aux soldats à se garder surtout de trois vices, I, 55. Les soldats continuèrent de garder Jésus en croix jusqu'au moment où Joseph d'Arimatee vint déposer le corps du Sauveur, que Pilate lui avait donné, II, 381. A la vue des miracles qui signalèrent la mort du Seigneur, ils confessent qu'il est vraiment le Fils de Dieu, 398. V. *Gardes.*

Soleil. Pendant les trois heures que Jésus passa vivant sur la croix, le soleil refusa sa lumière à la terre, II, 390.

Sollicitude. Jésus-Christ nous défend la sollicitude à l'égard de la nourriture et du vêtement, c'est-à-dire, cette anxiété qui naît de la défiance, I, 145, 459.

Songe. Si le songe de la femme de Pilate venait de Dieu ou du démon, II, 350.

Sortie. Comment il faut entendre que Jésus-Christ est sorti de son Père, et retourne à son Père, II, 258.

Soufflet. Ce ne fut pas probablement Malchus qui donna un soufflet au Sauveur, II, 313. Après l'assemblée nocturne du grand conseil, il faut compter les soufflets parmi les affronts dont Jésus-Christ fut accablé, 322.

Souillure. Le péché seul souille l'âme, et c'est dans le cœur, c'est-à-dire, dans l'âme que le péché a son siège, I, 322, 321.

Suaire. Le corps du Sauveur fut enveloppé par Joseph d'Arimatee dans un suaire, II, 405.

Sueur de sang. On ne peut douter de l'authenticité du fait rapporté par l'Évangile, II, 285. La sueur de sang fut un effet volontaire de l'agonie, 291.

Suivre Jésus-Christ. Dispositions nécessaires pour suivre Jésus-Christ, I, 157 et suiv.

T

Tabernacles. Les Juifs cherchaient Jésus-Christ, le premier jour de la fête des Tabernacles, I, 389. Le jour du milieu de la fête, les Juifs qui l'entendent sont stupéfaits de sa doctrine, 390, 391. Le dernier jour de la fête, les satellites envoyés pour s'emparer de lui viennent dire aux Pontifes et aux Pharisiens que jamais homme n'avait parlé de la sorte, 398.

Talents. Parabole des Talents, II, 177 et suiv. Cette parabole ne doit pas être confondue avec celle de la Mine, rapportée par saint Luc ; elle a le même objet que celle des dix Vierges (*ibid.*).

Talon. Judas, qui mangeait avec le Christ, leva le talon contre lui, 202, 203.

Talitha Cumi. Paroles syriaques prononcées par Jésus-Christ en ressuscitant la fille de Jaïre, I, 182.

Telonium. Nom que l'on donnait au lieu où se payaient les impôts, I, 173.

Témoignage. Après le baptême de Jésus-Christ, le Précurseur lui rend aussitôt témoignage, I, 65. Le voyant venir vers lui, il le proclame l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde, 73, 74. Témoignages produits contre Jésus-Christ devant Caïphe, II, 315 et suiv. Les Apôtres choisis pour rendre témoignage à Jésus-Christ, depuis Jérusalem *usque ad ultimum terræ*, 469.

Témoin. Saint Jean-Baptiste fut envoyé comme témoin, pour rendre témoignage à la véritable lumière, qui est Jésus-Christ, I, 64. Mais Jésus-Christ a un témoin plus grand que Jean, 224. Il a pour témoin le Père éternel, *ibid.* ; et les Saintes Écritures, 225. Il est par ses œuvres son témoin à lui-même, 224.

Tempête. Jésus-Christ calme d'un seul mot la tempête soulevée pendant qu'il dormait dans la barque, I, 160 et suiv.

Temple. L'expulsion des vendeurs du Temple est, suivant saint Jérôme, le plus grand miracle de l'Évangile,

I, 83. Jésus-Christ promet de relever en trois jours le temple de son corps, 84. Deuxième expulsion des vendeurs, le jour de son entrée triomphale, II, 96 et suiv. Conciliation des Évangélistes (*ibid.*). De quelle partie du temple les vendeurs furent chassés, 98. Jérémie avait prédit cette profanation (*ibid.*). Avant de sortir du temple, le Sauveur guérit des aveugles et des boiteux, 99. Il prédit la destruction du Temple, 154. Après l'Ascension, les Apôtres étaient continuellement dans le Temple, 472.

Temps. En quel sens le Sauveur dit qu'il ne se rendra pas à la fête, parce que son temps n'est pas venu, I, 385.

Ténèbres. Les ténèbres qui couvrirent la terre pendant les trois heures du crucifiement ne peuvent s'expliquer que par un miracle, II, 390.

Tentations de Jésus-Christ. Saint Matthieu et saint Luc rapportent les diverses tentations de Jésus-Christ dans le désert, mais suivant un ordre différent; celui de saint Matthieu paraît être l'ordre historique. I, 66. Pourquoi Jésus-Christ permit au diable de le tenter, 67.

Tétrarque. Quel est le sens de ce mot, I, 51.

Théophile. Si ce nom, employé par saint Luc au début de son Évangile, est un nom propre ; ou s'il faut surtout avoir égard à sa signification, I, 2.

Thomas (saint), Apôtre. Avant de rapporter l'incrédulité de saint Thomas, l'Évangéliste saint Jean le montre encourageant ses frères à suivre Jésus-Christ jusqu'à la mort, II, 51.

Titre de la Croix. V. *Inscription.*

Tombeau. V. *Sépulcre, Sépulture.*

Tour. Les dix-huit hommes éraclés par la chute de la tour de Siloé n'étaient pas plus coupables que les autres habitants de Jérusalem, I, 469.

Tourment. Ce que le démon appelle son tourment, c'est l'impossibilité de faire du mal aux hommes, I, 164.

Trahison. Jésus-Christ prédit trois fois aux Apôtres la trahison de Judas : Première prédiction, II, 194. Deuxième, 202, 203. Troisième, 208 *et suiv.*

Transfiguration. Les traits de Jésus-Christ restèrent les mêmes dans la Transfiguration, et les Apôtres ne cessèrent pas de le reconnaître, I, 348. La clarté de son corps fut miraculeuse (*ibid.*). La voix du Père qui se fit entendre s'adressa aux Apôtres, 350. Pourquoi Jésus-Christ défendit aux Apôtres de divulguer ce fait avant la Résurrection, 351. Les trois Personnes de la Sainte Trinité se firent connaître dans la Transfiguration (*ibid.*).

Transsubstantiation. Comment ce mot fait comprendre le sacrement d'Eucharistie, I, 308.

Tremblement de terre. A la mort de Jésus-Christ la terre trembla, II, 396. Elle trembla de nouveau au moment où l'Ange renversa la pierre du sépulcre, 415, 416.

Trésor. Il est insensé d'amasser des trésors terrestres, et d'être pauvre devant Dieu, I, 458, 459. Où est notre trésor, là est notre cœur, 462. Discours de Jésus-Christ sur sa divinité près du trésor du Temple, I, 402 *et suiv.* On ne peut s'emparer de lui, parce que son heure n'est pas venue, 404, 405. Sens du mot *gazophylacion*. Le denier de la veuve plus méritoire que les grosses offrandes des riches, II, 151.

Tressaillement miraculeux de saint Jean-Baptiste dans le sein de sa mère, I, 16.

Tribut. Pourquoi il était douteux que les Juifs dussent payer le tribut à César, II, 130. La réponse de Jésus-Christ excite l'admiration, et fait fuir les hypocrites qui voulaient le surprendre, 131.

Trinité. La distinction des trois personnes divines en un seul Dieu est manifestée après le baptême de Jésus-Christ, I, 59, et dans la Transfiguration, 351. Les trois personnes divines expressément invoquées dans la forme du baptême, telle que le Sauveur la prescrit, II, 465.

Tristesse de Jésus-Christ. Comment il faut expliquer la tristesse de Jésus-Christ au jardin des Oliviers ; comment elle se concilie avec la joie de la vision béatifique, II, 275 *et suiv.* Le Seigneur la fait connaître aux Apôtres, et la déclare mortelle, 279.

Trompette. Ce que c'est que la trompette du jugement universel, II, 165.

Trouble. A l'arrivée des Mages, Hérode se trouble, et Jérusalem avec lui, I, 32. Comment l'expliquer (*ibid.*). L'Évangile mentionne deux fois le trouble de Jésus-Christ avant la résurrection de Lazare, II, 55. Réflexions sur ce trouble tout volontaire (*ibid.*).

Tunique. V. *Vêtements.*

U

Urnes. Nature et destination des urnes mentionnées aux noces de Cana, I, 80.

V

Væ. V. *Malheur.*

Vérité. Le Fils unique du Père est plein de grâce et de vérité, I, 64. Jésus-Christ est la voie, la vérité et la vie, II, 226. Pilate demande ce que c'est que la vérité, et n'attend pas la réponse, II, 341.

Vêtements de Jésus-Christ. Les quatre soldats du crucifiement se les partagent, II, 380, 381. La tunique sans couture est tirée au sort, 381.

Veuve. Résurrection du fils de la veuve de Naïm, I, 200, 201. Parabole du juge et de la Veuve, II, 32

et suiv. Offrande de la pauvre veuve louée par le Sauveur, 152.

Vie. Jésus-Christ est venu pour que nous ayons la plénitude de la vie. Il nous a plus donné que le premier homicide, Satan, ne nous avait ravi, I, 425. La vie de l'homme n'est pas proportionnée à ses richesses; c'est donc folie à lui de se promettre qu'il vivra longtemps, parce qu'il a beaucoup amassé, 458, 459. Pour acquérir la vie éternelle, il faut aimer Dieu par-dessus toute chose, et le prochain comme soi-même, I, 440 *et suiv.* La vie éternelle consiste dans la connaissance d'un seul vrai Dieu, et d'un seul Médiateur, Jésus-Christ, envoyé de Dieu, II, 262.

Vierges. Parabole des dix Vierges; quel en est le but, II, 174 *et suiv.*

Vigilance. Il faut absolument veiller, pour ne pas être surpris par la venue de Jésus-Christ en qualité de juge, I, 462. Pierre demande si le Seigneur parle pour les Apôtres ou pour tous les hommes; Jésus répond par une autre parabole, 463, 464. Mais la vigilance ne suffit pas sans la prière, II, 169, 170. Veiller comme si le succès dépendait de nous seuls; prier comme s'il ne dépendait que de la grâce, 172. C'est à tous que le Sauveur dit : Veillez, 174.

Vigne. Parabole des ouvriers de la vigne; inégalité du travail, égalité du salaire. Remarquer les explications, II, 45 *et suiv.*

Vignerons. Parabole des vigneronns infidèles et homicides, II, 120 *et suiv.* Les princes des prêtres et les Pharisiens prononcent leur propre sentence, 123. Comment les Évangélistes se concilient (*ibid.*). Les ennemis de Jésus-Christ n'osent pas s'emparer de lui, par crainte du peuple, 125.

Vin. Avant le crucifiement, on présente au Sauveur du vin mêlé de myrrhe. Il en goûte, mais ne le boit pas, II, 371. V. *Eau.*

Vinaigre. V. *Éponge, Soif.*

Vision. « Qui me voit, voit Celui qui m'a envoyé. » Ces paroles prouvent la consubstantialité du Père et du Fils, II, 112. Comment il faut entendre ces paroles : *Ut videntes videant, et non videant*, I, 253.

Visitation. La Sainte Vierge, aussitôt après la conception du Verbe incarné, visite sa cousine Élisabeth, I, 15 *et suiv.*

Vocation. Époque précise de la vocation de Pierre et d'André, de Jacques et de Jean, I, 111, 115. Le Sauveur n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence, 174.

Vœu. La réponse de Marie à l'Ange prouve que dès lors elle avait fait vœu absolu de virginité, I, 9.

Voie. La voie large conduit au précipice, la voie étroite à la vie, I, 150, 151.

Voile. Lequel des deux voiles du Temple se déchira à la mort de Jésus-Christ, II, 396.

Voix. Une voix du ciel se fait entendre après le baptême de Jésus-Christ, I, 59, à la Transfiguration, 350, et au moment où Jésus-Christ demande que le nom de son Père soit glorifié, II, 106.

Voleur. V. *Judas Iscariote, Larron.*

Volonté. Qui fait la volonté de Dieu est le frère, la sœur, la mère de Jésus-Christ, I, 249. Jésus-Christ est descendu du ciel pour faire, non pas sa volonté, mais la volonté de Celui qui l'a envoyé, 306, 307. Quand Jésus-Christ nomme la volonté de son Père, il attribue au Père ce qui est commun aux trois Personnes divines, parce que la volonté divine est nécessairement une. Il s'attribue à lui-même la volonté qui lui est propre en tant qu'homme (*ibid.*). La volonté humaine de Jésus-Christ fut toujours, dès le premier instant de l'Incarnation, parfaitement conforme à la volonté divine, sans en excepter la tristesse du jardin des Oliviers, ni l'abandon sur la Croix, II, 282.

Z

- Zacharie, époux d'Elisabeth*; loué comme elle pour sa justice, I, 3. Il n'était pas grand prêtre (*ibid.*). Il se trouble et s'effraye à la vue de l'Ange, 4. Il fut coupable, mais non pas de péché mortel, 5. Son infirmité fut à la fois un châtement et un signe, 6. Il devint sourd en même temps que muet, 19, 20. Sa guérison; dons surnaturels qui l'accompagnent; sa prophétie; son beau cantique, 20 *et suiv.* — *Fils de Barachie*, mentionné dans le second livre des Paralipomènes (xxiv, 21); tué *inter altare et ædem* (saint Luc), I, 453, c'est-à-dire *inter Templum et altare* (saint Matthieu), II, 153.
- *Prophète*. Avait annoncé le triomphe du Sauveur monté sur une ânesse, II, 88, 89.
- Zachée*. Son admirable conversion; dignes fruits de sa pénitence, II, 67 *et suiv.*
- Zébédée*. Son mérite. Il souffre sans se plaindre que ses deux fils l'abandonnent pour suivre Jésus-Christ, I, 115.
- Zèle*. Jésus-Christ blâme le zèle indiscret et passionné de Jacques et de Jean, I, 382.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.